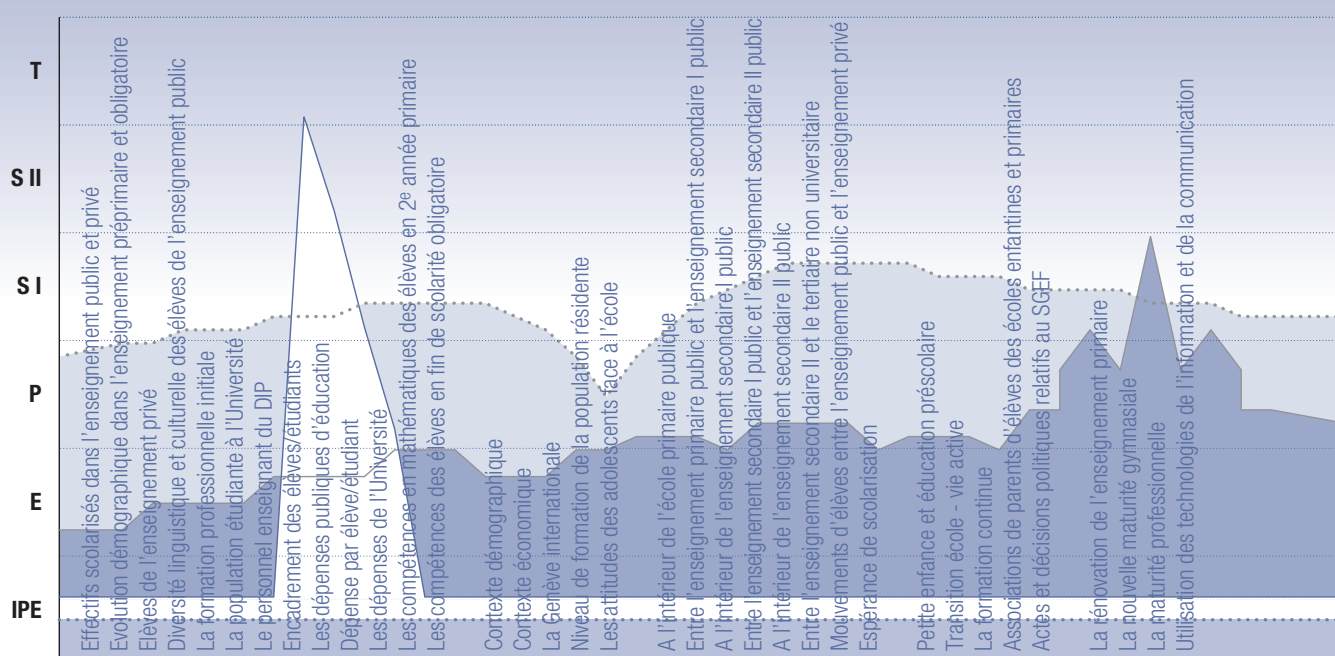


# L'enseignement à Genève

## Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation



Edition 2005



# L'enseignement à Genève

---

**Ensemble d'indicateurs  
du système genevois d'enseignement et de formation**

**Edition 2005**

**Equipe chargée de la coordination du projet:** Odile Le Roy-Zen Ruffinen (SRED)  
Alexandre Jaunin (SRED)

**Directeur de la publication:** Norberto Bottani (directeur du SRED)

**Ont collaboré à la rédaction de cette publication les personnes suivantes du SRED:**

Jacques Amos, Fabienne Benninghoff, Clairette Davaud, Bernard Engel, Annick Evrard, Bernard Favre, François Grin, Dominique Gros, Ninon Guignard, Dagmar Hexel, Jean-Marc Jaeggi, Narain Jagasia, Karin Müller, Christian Nidegger, Françoise Osiek, Muriel Pecorini, Michel Pillet, François Rastoldo, Ruth Silver, Anne Soussi, Alexander Tomei, Pierre-Alain Wassmer

**ainsi que:** Claude-Alain Baertschi (SAFs et SRED); Sophie Rossillion (Université de Genève).

Nous remercions également toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication en nous fournissant les données nécessaires, ainsi que les associations de parents d'élèves de l'enseignement primaire et le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP) qui ont aimablement collaboré.

Enfin, notre reconnaissance va également à l'ensemble des personnes qui, par leur relecture attentive, ont permis l'amélioration du manuscrit.

© SRED 2005  
Service de la recherche en éducation  
12, quai du Rhône - 1205 Genève  
Tél. ++41 22 327 57 11 – Fax ++41 22 327 57 18  
<http://www.geneve.ch/sred>

Responsable de l'édition:  
Narain Jagasia  
[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

Conception graphique et réalisation:  
Atelier 109 - Cédric Siegenthaler  
[cs@atelier109.ch](mailto:cs@atelier109.ch)

Imprimé à Genève en mars 2005

## Préface

Pour la deuxième fois, le Service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique du canton de Genève publie un ensemble d'indicateurs sur l'état de l'enseignement dans le canton. Quatre ans après la première version, présentée en janvier 2001, j'ai le plaisir de présenter ce recueil d'informations qui offre une vision d'ensemble de notre système d'enseignement, mettant en évidence le large éventail de ses prestations, ses spécificités, ses défis, ses atouts mais aussi ses éventuelles failles.

Le système d'enseignement se construit jour après jour. Sa mission n'est pas banale et ne va pas de soi. Elle exige des vérifications constantes ainsi que la capacité à évaluer l'impact des politiques et des mesures mises en œuvre pour améliorer son fonctionnement et ses résultats.

Cet ensemble d'indicateurs couvre une partie considérable du champ d'action du Département de l'instruction publique, mais touche également à d'autres domaines, tels que le contexte économique et démographique du canton. Il constitue donc un outil indispensable pour mener à bien les tâches, extrêmement complexes, de pilotage du système éducatif.

Cette édition 2005 des indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation contribuera aussi à nourrir la réflexion sur plusieurs des *13 priorités* que je propose pour l'instruction publique genevoise. Elle coïncide avec l'ouverture du large débat sur la mission du système d'enseignement, débat qui aboutira, au cours des prochains mois, à l'organisation des *Assises de l'Education*. Une réflexion collective s'impose en effet pour donner à la Genève du 21<sup>e</sup> siècle un nouveau projet éducatif et culturel. Cet ensemble d'indicateurs est donc le bienvenu, car il permettra d'alimenter la discussion et surtout de la faire reposer sur les bases les plus objectives possibles. Je souhaite que cet effort de transparence soit bénéfique à l'ensemble de celles et ceux qui ont à cœur l'avenir de notre système d'enseignement et le futur de nos enfants.



**Charles Beer**

Président du Département de l'instruction publique

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Structure du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF)</b> .....	<b>7</b>
<b>Organisation thématique des indicateurs</b> .....	<b>8</b>
<b>Liens entre les indicateurs</b> .....	<b>9</b>
<b>Guide de lecture des indicateurs</b> .....	<b>10</b>

## Section A Composantes de base du SGEF

<b>Points forts</b> .....	<b>13</b>
---------------------------	-----------

### Population scolaire

<b>A1.</b> Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé.....	17
<b>A2.</b> Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) .....	23
<b>A3.</b> Elèves de l'enseignement privé (CITE 0 à 2).....	29
<b>A4.</b> Diversité linguistique et culturelle des élèves de l'enseignement public (CITE 0 à 2) .....	37
<b>A5.</b> La formation professionnelle initiale (CITE 3).....	45
<b>A6.</b> La population étudiante à l'Université .....	53

### Personnel

<b>A7.</b> Le personnel enseignant du DIP .....	61
<b>A8.</b> Encadrement des élèves/étudiants .....	69

### Dépenses

<b>A9.</b> Les dépenses publiques d'éducation .....	75
<b>A10.</b> Dépense par élève/étudiant .....	83
<b>A11.</b> Les dépenses de l'Université.....	91

### Résultats des élèves

<b>A12.</b> Les compétences en mathématiques des élèves en 2 <sup>e</sup> année primaire en Suisse romande ...	97
<b>A13.</b> Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire .....	105

## Section B Contexte du SGEF

<b>Points forts</b> .....	<b>113</b>
---------------------------	------------

<b>B1.</b> Contexte démographique.....	115
<b>B2.</b> Contexte économique.....	123
<b>B3.</b> La Genève internationale .....	133
<b>B4.</b> Niveau de formation de la population résidente .....	139
<b>B5.</b> Les attitudes des adolescents face à l'école.....	147

## Section C Transitions des élèves durant leur parcours scolaire

<b>Points forts</b> .....	<b>155</b>
<b>C1.</b> A l'intérieur de l'école primaire publique (CITE 1).....	159
<b>C2.</b> Entre l'enseignement primaire public (CITE 1) et l'enseignement secondaire I public (CITE 2) ..	167
<b>C3.</b> A l'intérieur de l'enseignement secondaire I public (CITE 2).....	171
<b>C4.</b> Entre l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et l'enseignement secondaire II public (CITE 3) .....	177
<b>C5.</b> A l'intérieur de l'enseignement secondaire II public (CITE 3).....	183
<b>C6.</b> Entre l'enseignement secondaire II (CITE 3) (public ou privé) et le tertiaire non universitaire (CITE 4 à 6) .....	191
<b>C7.</b> Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé (CITE 0 à 3) .....	197
<b>C8.</b> Espérance de scolarisation .....	203

## Section D A la périphérie du SGEF

<b>Points forts</b> .....	<b>209</b>
<b>Avant et après la scolarité</b>	
<b>D1.</b> Petite enfance et éducation préscolaire (CITE 0) .....	211
<b>D2.</b> Transition école - vie active.....	219
<b>D3.</b> La formation continue .....	227
<b>Ecole et collectivité</b>	
<b>D4.</b> Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1) .....	235
<b>D5.</b> Actes et décisions politiques relatifs au SGEF.....	243

## Section E Innovations au sein du SGEF

<b>Points forts</b> .....	<b>251</b>
<b>E1.</b> La rénovation de l'enseignement primaire (CITE 0 et 1).....	253
<b>E2.</b> La nouvelle maturité gymnasiale .....	261
<b>E3.</b> La maturité professionnelle .....	269
<b>E4.</b> Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).....	277
<b>Annexes</b> .....	<b>285</b>
<b>Annexe 1.</b> Le canton de Genève et les cantons suisses .....	287
<b>Annexe 2.</b> Les catégories socioprofessionnelles (CSP) .....	288
<b>Annexe 3.</b> Les voies d'accès au métier d'enseignant dans l'enseignement public à Genève .....	290
<b>Annexe 4.</b> Terminologies économiques.....	291
<b>Annexe 5.</b> La population résidente .....	293
<b>Annexe 6.</b> Les accords bilatéraux .....	294
<b>Annexe 7.</b> Indicateur du niveau d'urbanisation .....	295
<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>297</b>
<b>Index</b> .....	<b>299</b>

### Introduction

La production d'un ensemble d'indicateurs du système d'enseignement n'a rien de surprenant: au contraire, si l'on considère que près de 100'000 personnes sont scolarisées à Genève et que le Département de l'instruction publique dans son ensemble est l'un des plus importants employeurs du canton, un dispositif fournissant régulièrement des informations précises et objectives sur le fonctionnement et l'efficacité du système d'enseignement revêt une importance primordiale. Les objections qui, fréquemment, alimentent les résistances à cet égard sont bien connues : le système d'enseignement n'est pas une entreprise et l'éducation n'est pas un produit comme les autres. Le terme de «produit» appliqué à l'éducation pourrait même être tenu pour une hérésie, l'éducation s'apparentant plutôt à un service comme la santé, les transports publics ou la distribution de l'eau potable. L'analogie entre système d'enseignement d'une part, et systèmes de gestion et distribution des biens et services collectifs d'autre part, jouit en effet d'un large consensus.

Toutefois, si l'on ne peut nier le parallèle avec les biens et services collectifs, quelque chose d'aussi complexe que l'éducation peut-il être mesuré ? Comment éviter que la production d'un ensemble d'indicateurs aboutisse à «trivialiser» l'enseignement en sous-estimant, voire en occultant l'essentiel de la relation éducative et du travail de formation qui se passe quotidiennement dans les écoles et dans les échanges entre maîtres et élèves ?

Ce sont là des questions auxquelles il convient de rester attentif. En même temps, l'offre d'une éducation adéquate pour chacun, et plus encore l'engagement de garantir à tous les élèves l'acquisition, pendant la scolarité obligatoire, des compétences scolaires de base (en s'assurant que nul ne soit laissé de côté ou en arrière), est un défi considérable.

Par ailleurs, le système d'enseignement ne se limite pas au domaine pris en charge par le Département de l'instruction publique. Les communes, la Confédération et les entreprises y concourent également en complétant la part de l'Etat. La responsabilité éducative de l'Etat, qui déborde celle du développement, de l'entretien et de la gestion des écoles, découle des dispositions constitutionnelles l'obligeant à prendre en charge l'effort global de la collectivité pour l'éducation. En définitive, au-delà de milliers d'élèves, d'enseignants et autres personnels, il concerne près la moitié de la population du canton, si l'on prend en compte les parents ainsi que tous ceux qui vivent de l'école (construction, transports, édition de livres et production de fournitures scolaires diverses, etc.)

La réalisation d'un ensemble d'indicateurs sert à appréhender l'état actuel de l'éducation, à rendre compte de l'effort réalisé à l'échelle cantonale et à identifier lacunes et points faibles. Un ensemble d'indicateurs est toujours une photographie effectuée à un moment donné à partir d'un certain angle de vue sur le système d'enseignement. Il faut dès lors savoir relativiser la valeur d'un ensemble d'indicateurs tout en exigeant que les informations fournies soient précises pour ne pas déformer la vision qui en découle. Les renseignements produits par un ensemble d'indicateurs sont utiles non seulement aux responsables scolaires du DIP ayant la charge des écoles de l'Etat, mais aussi à tous les acteurs sociaux. Ils visent à contribuer au développement des conditions les plus favorables à la formation de tous, à la valorisation des potentialités de chacun, au maintien d'un appareil efficace de recherche sur l'enseignement, à la protection et au développement de l'éducation en tant que bien commun.



Les indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) sont le fruit de la collaboration de plusieurs chercheurs du SRED, avec l'appui de quelques collègues de l'extérieur, tous experts dans leur domaine. Ils émanent de recherches ou d'enquêtes menées au SRED (qu'elles soient spécifiques à Genève, romandes ou internationales) ainsi que de données statistiques collectées par le Département de l'instruction publique, l'Université de Genève, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'Office fédéral de la statistique (OFS) ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils sont fondés sur les plus récentes des informations disponibles au moment de leur élaboration; pour la plupart, les chiffres utilisés datent de fin 2003.

Cette deuxième édition de cet ensemble d'indicateurs du SGEF est agencée selon les mêmes principes que la première série, publiée en janvier 2001, et reprend son schéma d'organisation en choisissant des indicateurs significatifs relevant de trois domaines-clés:

- **les facteurs structurants du système d'enseignement** qui sont constitués par la population scolaire, les ressources humaines et financières et les résultats des élèves;
- **les interrelations et transitions** qui s'établissent et se nouent à l'intérieur du système d'enseignement, entre ses différents niveaux et aux frontières de ce système;
- **les innovations** en émergence, qui sont révélatrices aussi bien de la vitalité du système que de sa capacité d'adaptation et d'évolution.

Par ailleurs, nous avons également maintenu les deux niveaux d'analyse pris en compte en 2001 pour chacune de ces dimensions, c'est-à-dire les phénomènes qui se passent **à l'intérieur du système** d'enseignement et ceux qui se manifestent **à ses frontières**, c'est-à-dire entre le système lui-même et son environnement social, culturel, politique et économique.

Du croisement de ces trois domaines-clés et de ces deux niveaux d'analyse, il découle une grille thématique où apparaissent cinq sections (*voir Organisation thématique des indicateurs*): les composantes de base du SGEF, le contexte du SGEF, les transitions des élèves durant leur parcours scolaire, la périphérie du SGEF et les innovations au sein du SGEF.

	<b>1. Facteurs structurants</b>	<b>2. Interrelations et transitions</b>	<b>3. Innovations</b>
<b>I: A l'intérieur du système</b>	<b>Section A: Composantes de base</b> (13 indicateurs sur la population scolaire, les ressources humaines et financières, les résultats des élèves)	<b>Section C: Transitions d'élèves</b> (8 indicateurs sur les flux des élèves et la durée de la scolarisation)	<b>Section E: Innovations récentes ou en cours</b> (4 indicateurs)
<b>II: A la frontière du système</b>	<b>Section B: Contexte genevois</b> (5 indicateurs sur le contexte démographique et économique, le caractère cosmopolite et métropolitain du canton)	<b>Section D: Périphérie du SGEF</b> (5 indicateurs sur l'éducation préscolaire, le monde du travail, les familles, le contexte politique de l'éducation)	

Il n'y a pas une grille conceptuelle et d'organisation d'un ensemble d'indicateurs qui soit intrinsèquement meilleure qu'une autre. Chacune est élaborée sur mesure, dans le sens où elle est conçue en fonction des spécificités du système observé et des facteurs critiques ou sensibles que les indicateurs doivent cibler. L'ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation est trop récent pour dire s'il est adapté aux attentes des acteurs et des usagers du système et s'il répond aux exigences de son pilotage. En outre, un ensemble d'indicateurs se doit d'évoluer dans le temps, ne serait-ce que pour tenir compte des changements qui affectent le système.

Si l'on jette un regard rétrospectif sur les quatre années écoulées depuis la parution de la première édition, on peut relever plusieurs événements qui ont affecté de façon significative le système d'enseignement et de formation à Genève:

- la décision d'étendre la rénovation à l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, avec le passage graduel des écoles primaires dans la phase d'écoles dites «en projet»;
- le résultat de la votation populaire lors de laquelle la généralisation de l'hétérogénéité pour les classes de 7<sup>e</sup> année a été refusée par les citoyens;
- l'adoption d'une nouvelle grille horaire au Cycle d'orientation, ainsi que la restructuration de ses anciennes sections en trois «regroupements»;
- la publication, en décembre 2001, des résultats de la première enquête PISA sur la compréhension de la lecture, qui a mis en évidence l'existence d'une proportion importante d'élèves de 9<sup>e</sup> ayant de gros problèmes de compréhension face à des textes de différentes natures;
- la création des classes de complément de formation qui ont succédé, à la rentrée 2003, à la classe préparatoire de l'Ecole de commerce et aux classes VOIR (validation, orientation, insertion, raccordement) de l'Ecole de culture générale;
- la diversification de l'enseignement tertiaire, avec le développement des HES et l'ouverture de la HES-S2 (Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande);
- l'ouverture de nouvelles filières de formation au sein du CEPSPÉ, devenu entre-temps CEFOPS (Centre de formation professionnelle santé-social).

Cette liste n'est pas exhaustive; ce ne sont là que quelques exemples de modification du paysage scolaire genevois, qui obligent toutefois à adapter la grille et le choix d'indicateurs. De ce fait, cette nouvelle version de l'ensemble d'indicateurs n'est pas totalement comparable à la précédente, soit parce qu'une partie des indicateurs a changé, soit parce que de nouveaux indicateurs sont venus s'ajouter à l'ensemble.

## Nouveaux indicateurs

Par rapport à la précédente, parue en 2001, l'édition 2005 fait place à des indicateurs concernant les résultats des élèves à travers deux indicateurs relatifs aux compétences des élèves en 2<sup>e</sup> primaire et à la fin de la scolarité obligatoire. Les comparaisons intercantionales en matière de taux de réussite aux examens (CFC, maturité professionnelle) permettent également de juger en partie de l'efficacité du système genevois par rapport à d'autres; on rappellera toutefois que les taux bruts ne permettent pas, à eux seuls, de juger de l'efficacité du système, car ils doivent être nuancés en fonction des caractéristiques de la population scolaire des différents cantons.

Dans la présente édition, le champ thématique des innovations a pu être étoffé grâce à l'existence de données administratives ou d'enquêtes, produites entre-temps. Cependant, les indicateurs fournis dans cette section ne mettent en exergue que quelques cas d'innovations et ne rendent pas compte de façon exhaustive de la créativité du système et de sa capacité à évoluer, à produire des projets, à s'adapter à un environnement changeant en inventant et testant des modes et des pratiques nouvelles dans les classes et les écoles. Enfin, comblant une lacune de l'édition 2001, celle de 2005 présente deux indicateurs relatifs à

l'Université de Genève, l'un concernant la population étudiante et l'autre les dépenses, même si ces deux indicateurs ne reflètent que très partiellement la complexité des structures et des fonctions de l'Université. Le rôle d'un volume d'indicateurs est l'exploitation optimale de données existantes plutôt que la collecte de données nouvelles; par conséquent, aucune enquête spécifique supplémentaire n'a été effectuée dans ce cadre, à l'exception d'un bref questionnaire adressé aux associations des parents d'élèves des écoles enfantines et primaires. Cet ensemble d'indicateurs reflète donc la richesse et la diversité des banques de données sur l'enseignement existant à Genève. Comme on pourra le constater, le canton peut être fier de ses statistiques sur l'enseignement, en particulier de la continuité des séries qui rend possible des observations sur une période s'étalant parfois sur trois décennies. Cependant, des limites existent et persistent, en particulier en ce qui concerne les données relatives au secteur privé (qui accueille environ 10% de la population scolarisée dans le canton), la part des communes en matière d'enseignement, le secteur tertiaire (universitaire ou non), le secteur de la formation des adultes, et les dépenses d'éducation autres que celles qui sont consacrées aux établissements d'enseignement. Le chantier reste donc ouvert, tout comme notre détermination à équiper le canton d'un outil performant d'analyse et de lecture de ses besoins éducatifs, ainsi que de ses prestations en matière d'enseignement et de formation.

## Faits saillants

Un certain nombre de faits saillants émergent de cet ensemble d'indicateurs:

- la population scolarisée à Genève a fortement augmenté (+25%) au cours des deux dernières décennies;
- 40% des élèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire ont comme première langue une autre langue que le français;
- l'enseignement privé accueille plus d'élèves qu'auparavant, évolution à mettre en relation avec l'augmentation du personnel des organisations internationales à Genève. Ces élèves présentent par ailleurs un profil très différent de celui des élèves scolarisés dans l'enseignement public, du fait de leur milieu social, de leur nationalité, de la langue parlée à la maison, et du lieu de résidence notamment. Par ailleurs on ne constate pas, sur deux décennies, de modifications des flux d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé;
- les dépenses consacrées à l'éducation sont plus élevées à Genève que dans les autres cantons, coûts à mettre en relation avec une demande différente d'éducation (tertiairisation des études, moins de formation professionnelle duale, insertion des élèves allophones);
- le niveau des compétences des élèves genevois, à l'aune des observations partielles à disposition (compétences en mathématiques en 2<sup>e</sup> année primaire, ou compréhension de l'écrit en fin de scolarité obligatoire), est en moyenne inférieur à celui des élèves des autres cantons romands;
- même si les filières à exigences étendues sont ouvertes à un plus grand nombre, des différences sociales perdurent dans les parcours scolaires et la certification de niveau secondaire II;
- à l'issue du Cycle d'orientation, les jeunes se dirigent plus fréquemment qu'auparavant vers la filière gymnasiale. L'entrée directe dans la formation professionnelle duale n'a cessé de décroître au cours des deux dernières décennies;
- filles et garçons continuent à présenter des parcours scolaires différents;
- le système genevois d'enseignement et de formation «fonctionne bien» pour le plus grand nombre. Après l'obtention d'un diplôme secondaire II, la moitié des élèves poursuivent des études de niveau tertiaire. Quatre-vingts pour-cent de ceux qui exercent une activité professionnelle rémunérée bénéficient d'un contrat stable à durée indéterminée.

## Un effort de documentation à poursuivre

L'effort accompli pour préparer cette deuxième édition d'un ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation se traduit tout d'abord par une amélioration sensible de la précision des indicateurs, et donc de leur fiabilité. Par ailleurs, la décision de ne pas modifier le cadre d'organisation a aussi rendu possible une mise au point de l'inventaire des données disponibles pour photographier l'état du système d'enseignement. Les lacunes repérées peuvent aider à esquisser un programme d'amélioration des données, tout en sachant que l'on ne modifie pas facilement un dispositif de collecte et de saisie de données, que ce soit à cause des difficultés techniques inhérentes à ce type d'opérations, ou parce que la production de données sur une base stable implique des coûts importants. Des progrès restent à faire dans plusieurs secteurs qui concernent en particulier les dépenses et les investissements pour les établissements d'enseignement, les dépenses privées des ménages pour l'éducation, les coûts globaux de la formation duale, l'observation de l'enseignement tertiaire, notamment dans le domaine des HES et de la formation des adultes. Cette remarque ne doit pas faire oublier les progrès effectués dans l'exploitation de données sur les résultats des élèves, sur la transition à la sortie de l'enseignement postobligatoire, ou encore sur certaines innovations de grande envergure comme par exemple celle qui touche à la mise en place de la nouvelle maturité ou de la maturité professionnelle. Par ailleurs, la vitalité du système d'enseignement induit des changements continus qu'un ensemble d'indicateurs sur l'état de l'école doit être en mesure d'appréhender de plus près. De ce fait, le perfectionnement du dispositif de collecte et d'analyse restera une obligation constante pour parvenir à un outil performant de monitoring et de pilotage du système d'enseignement et de formation du canton.

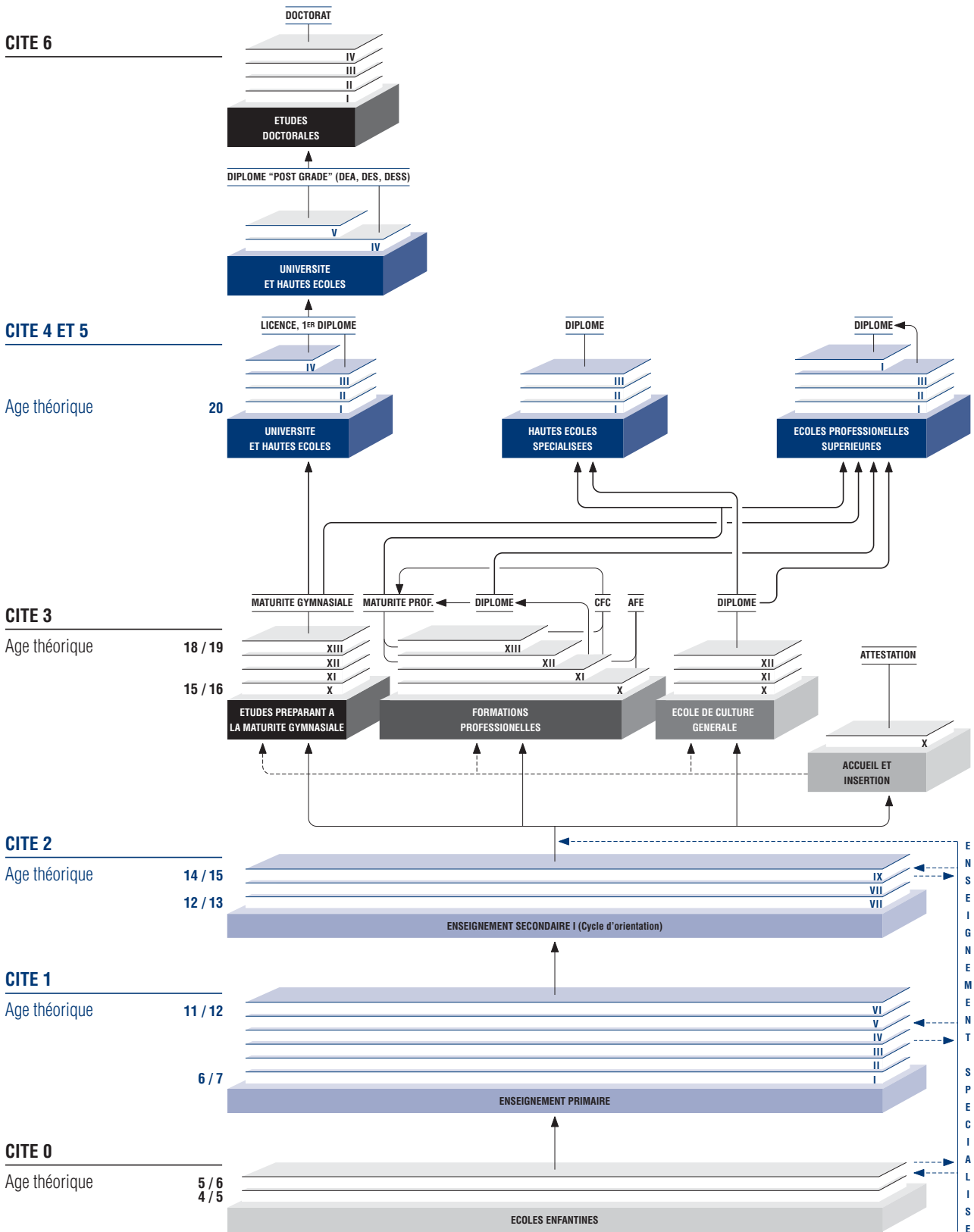
## Pour un débat démocratique et informé sur l'école

La partie la plus délicate du travail, lorsque l'on présente un ensemble d'indicateurs, reste toutefois l'interprétation et l'analyse des signaux fournis par ceux-ci. Le Service de la recherche en éducation s'est donc d'abord engagé à présenter tous les éléments nécessaires pour comprendre comment les indicateurs ont été construits, et permettre ainsi au lecteur d'en apprécier par lui-même la pertinence et la fiabilité. On s'est aussi efforcé, dans cette édition, de soigner la clarté de l'information, de réduire autant que possible les risques d'équivoque et d'éviter tout jugement de valeur ou prise de position idéologique. Si un certain travail d'interprétation y est ébauché, une grande part en incombe encore au lecteur: une série d'indicateurs constitue donc, dans ce sens, l'ouverture d'un chantier que le débat démocratique ne peut que favoriser et approfondir. Les commentaires que cet exercice pourront inspirer contribueront ainsi à l'amélioration de la collecte, du développement et du traitement des informations et des analyses produites par la recherche en éducation.

**Norberto Bottani**

Directeur du Service de recherche en éducation

# Structure du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) Année scolaire 2003-2004



Notes: CITE: Classification internationale type de l'éducation, conçue par l'UNESCO.  
CFC: Certificat fédéral de capacité.  
AFE: Attestation de formation élémentaire.

## Organisation thématique des indicateurs

La construction de cet ensemble d'indicateurs permet de renseigner sur la composition, l'organisation, le fonctionnement et les résultats du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF).

Pour construire ces indicateurs, une méthode systémique a été retenue. Dans cette démarche, le système d'enseignement est conçu comme un tout, composé d'éléments interdépendants. Cette méthode amène à repérer les différents éléments constitutifs, à repérer les frontières entre éléments, à analyser les interrelations qu'ils entretiennent entre eux ou avec ce qui est extérieur au système d'enseignement et de formation.

Le cadre conceptuel de cet ensemble d'indicateurs, conçu dans cette approche systémique, appréhende le changement selon deux niveaux d'analyse:

- **à l'intérieur du système d'enseignement** (lui-même scindé en sous-systèmes). C'est par exemple le niveau de la classification internationale type de l'éducation (CITE 0 à CITE 6), des secteurs d'enseignement (enseignement public, enseignement privé);
- **à l'interface avec d'autres systèmes** (notamment économique).

La dynamique du système genevois d'enseignement et de formation est retracée par trois domaines-clés: les **facteurs structurants**, les **interrelations**, les **innovations** ou **émergences**. Le croisement des deux niveaux d'analyse (en ligne) et des trois domaines-clés (en colonne) donne lieu à la grille thématique suivante:

	<b>Facteurs structurants</b>	<b>Interrelations</b>	<b>Innovations / Emergences</b>
<b>A l'intérieur du SGEF</b>	<b>Section A</b> <b>Composantes de base du SGEF</b>	<b>Section C</b> <b>Transitions des élèves durant leur parcours scolaire</b>	<b>Section E</b> <b>Innovations au sein du SGEF</b>
	<b>A1</b> Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé	<b>C1</b> A l'intérieur de l'école primaire publique (CITE 1)	<b>E1</b> La rénovation de l'enseignement primaire (CITE 0 et 1)
	<b>A2</b> Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2)	<b>C2</b> Entre l'enseignement primaire public (CITE 1) et l'enseignement secondaire I public (CITE 2)	<b>E2</b> La nouvelle maturité gymnasiale
	<b>A3</b> Elèves de l'enseignement privé (CITE 0 à 2)	<b>C3</b> A l'intérieur de l'enseignement secondaire I public (CITE 2)	<b>E3</b> La maturité professionnelle
	<b>A4</b> Diversité linguistique et culturelle des élèves de l'enseignement public (CITE 0 à 2)	<b>C4</b> Entre l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et l'enseignement secondaire II public (CITE 3)	<b>E4</b> Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)
	<b>A5</b> La formation professionnelle initiale (CITE 3)	<b>C5</b> A l'intérieur de l'enseignement secondaire II public (CITE 3)	
	<b>A6</b> La population étudiante à l'Université	<b>C6</b> Entre l'enseignement secondaire II (CITE 3) (public ou privé) et l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)	
	<b>A7</b> Le personnel enseignant du DIP	<b>C7</b> Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé (CITE 0 à 3)	
	<b>A8</b> Encadrement des élèves / étudiants	<b>C8</b> Espérance de scolarisation	
	<b>A9</b> Les dépenses publiques d'éducation		
	<b>A10</b> Dépense par élève / étudiant		
	<b>A11</b> Les dépenses de l'Université		
	<b>A12</b> Les compétences en mathématiques des élèves en 2 <sup>e</sup> année primaire en Suisse romande		
<b>A13</b> Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire			
<b>A la frontière du SGEF</b>	<b>Section B</b> <b>Contexte du SGEF</b>	<b>Section D</b> <b>A la périphérie du SGEF</b>	
	<b>B1</b> Contexte démographique	<b>D1</b> Petite enfance et éducation préscolaire (CITE 0)	
	<b>B2</b> Contexte économique	<b>D2</b> Transition école - vie active	
	<b>B3</b> La Genève internationale	<b>D3</b> La formation continue	
	<b>B4</b> Niveau de formation de la population résidente	<b>D4</b> Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1)	
<b>B5</b> Les attitudes des adolescents face à l'école	<b>D5</b> Actes et décisions politiques relatifs au SGEF		

## Liens entre les indicateurs

	<b>Section A:</b> Composantes de base du SGEF	<b>Section B:</b> Contexte du SGEF	<b>Section C:</b> Transitions des élèves durant leur parcours scolaire	<b>Section D:</b> A la périphérie du SGEF	<b>Section E:</b> Innovations au sein du SGEF	Annexe(s)
	A1 : A2 : A3 : A4 : A5 : A6 : A7 : A8 : A9 : A10: A11: A12: A13	B1 : B2 : B3 : B4 : B5	C1 : C2 : C3 : C4 : C5 : C6 : C7 : C8	D1 : D2 : D3 : D4 : D5	E1 : E2 : E3 : E4	
<a href="#">renvoie à l'indicateur</a>						
<b>Section A:</b> Composantes de base du SGEF	<b>A1</b> Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé <b>A2</b> Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) <b>A3</b> Elèves de l'enseignement privé (CITE 0 à 2) <b>A4</b> Diversité linguistique et culturelle de l'enseignement public (CITE 0 à 2) <b>A5</b> La formation professionnelle initiale (CITE 3) <b>A6</b> La population étudiante à l'Université <b>A7</b> Le personnel enseignant du DIP <b>A8</b> Encadrement des élèves/étudiants <b>A9</b> Les dépenses publiques d'éducation <b>A10</b> Dépense par élève/étudiant <b>A11</b> Les dépenses de l'Université <b>A12</b> Les compétences en mathématiques des élèves en 2 <sup>e</sup> année primaire en Suisse romande <b>A13</b> Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire	<b>B1</b> Contexte démographique <b>B2</b> Contexte économique <b>B3</b> La Genève internationale <b>B4</b> Niveau de formation de la population résidente <b>B5</b> Les attitudes des adolescents face à l'école	<b>C1</b> A l'intérieur de l'école primaire publique (CITE 1) <b>C2</b> Entre l'enseignement primaire public (CITE 1) et l'enseignement secondaire I public (CITE 2) <b>C3</b> A l'intérieur de l'enseignement secondaire I public (CITE 2) <b>C4</b> Entre l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et l'enseignement secondaire II public (CITE 3) <b>C5</b> A l'intérieur de l'enseignement secondaire II public (CITE 3) <b>C6</b> Entre l'enseignement secondaire II (CITE 3) (public ou privé) et l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) <b>C7</b> Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé (CITE 0 à 3) <b>C8</b> Espérance de scolarisation	<b>D1</b> Petite enfance et éducation préscolaire (CITE 0) <b>D2</b> Transition école-vie active <b>D3</b> La formation continue <b>D4</b> Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1) <b>D5</b> Actes et décisions politiques relatifs au SGEF	<b>E1</b> La rénovation de l'enseignement primaire (CITE 0 et 1) <b>E2</b> La nouvelle maturité gymnasiale <b>E3</b> La maturité professionnelle <b>E4</b> Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)	
<b>Section B:</b> Contexte du SGEF						
<b>Section C:</b> Transitions des élèves durant leur parcours scolaire						
<b>Section D:</b> A la périphérie du SGEF						
<b>Section E:</b> Innovations au sein du SGEF						

## Guide de lecture des indicateurs

L'ensemble d'indicateurs du SGEF est composé de 35 indicateurs regroupés en cinq sections correspondant au croisement des deux niveaux d'analyse avec les trois domaines-clés. Chaque indicateur constitue en général un chapitre de 6 ou 8 pages avec une structure commune:

- 1 page de définition de l'indicateur
- 2 à 3 pages de commentaires informatifs:
  - partie «Vue d'ensemble»: commentaires sur la situation à Genève et son évolution dans le temps,
  - partie «Comparaisons intercantionales et internationales» (pour une douzaine d'indicateurs).
- 2 à 3 pages de figures (tableaux, graphiques et cartes)
- 1 page de méthodologie, définitions et références:
  - partie «Pour comprendre ces résultats»: méthodologie succincte, définitions de notions et concepts (renvois éventuels à des annexes plus détaillées),
  - partie «Références bibliographiques» (y compris pages Web): permet au lecteur d'approfondir le sujet.

**Titre de l'indicateur**

**Section A, indicateur n°10**

**Section A Composantes de base...**

**Dépense par élève/étudiant**

**Mots clés**  
Dépense par élève, dépense unitaire, dépenses de fonctionnement

La dépense par élève/étudiant est un élément pour évaluer l'importance des moyens mis à disposition de l'enseignement. Elle est calculée en rapportant les dépenses totales d'un niveau d'enseignement au nombre d'élèves le relevantant une année scolaire donnée (voir «Pour comprendre ces résultats»). Elle permet la comparaison directe de l'utilisation des ressources financières allouées aux écoles (ou entité de formation) entre niveaux d'enseignement et dans le temps.

Ce «prix de revient de l'enseignement» ne suffit pas pour évaluer la qualité ou l'efficacité des systèmes de formation, car d'autres éléments entrent en jeu. Une dépense unitaire élevée ne signifie pas nécessairement un rendement élevé de l'enseignement ni une plus grande égalité des opportunités de formation. Les variations de la dépense unitaire sont liées aux variations des ressources mises à disposition des écoles (par exemple variation du ratio élèves/enseignants) et aux variations des coûts relatifs des ressources d'éducation (par exemple les rémunérations des enseignants).

Cet indicateur mesure les dépenses annuelles consacrées en moyenne à chaque élève/étudiant dans les différents niveaux de l'enseignement public: préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), secondaire II (CITE 3) et tertiaire (CITE 4 à 6).

Les dépenses unitaires de l'enseignement tertiaire sont constituées des dépenses de l'Université, des HES et des formations tertiaires du CEPSPE (nouvellement CEFOPS).

Les dépenses de l'Université prises en compte dans cet indicateur sont liées au fonctionnement ordinaire, et excluent donc celles qui relèvent du FNRS et des fonds privés. Un autre indicateur présente les dépenses tertiaires de l'Université qui incorporent l'ensemble des financements reçus par l'Université (FNRS, fonds privés, etc.) (voir indicateur A11, Les dépenses de l'Université).

Cet indicateur propose également des comparaisons intercantionales et internationales.

**Niveaux d'enseignement concernés, surlignés en bleu**

**T:** enseignement tertiaire  
**S II:** enseignement secondaire II  
**S I:** enseignement secondaire I  
**P:** enseignement primaire  
**E:** enseignement préprimaire (école enfantine)  
**IPE:** institutions de la petite enfance

**Présentation de l'indicateur**

SGEF - 2005 83



# Guide de lecture des indicateurs

La dépense engagée en 2003 pour un élève de l'enseignement primaire et préprimaire public est de 13'900 francs, contre près de 34'000 francs pour un étudiant de l'enseignement tertiaire. Après une légère hausse des dépenses unitaires en 2002 (court renversement de tendance par rapport aux années précédentes marquées par les restrictions budgétaires), l'année 2003 enregistre à nouveau une très légère baisse de la dépense unitaire dans l'enseignement primaire (-0,4%), un peu plus soutenue dans l'enseignement secondaire (-0,8% dans le secondaire I et -1,0% dans le secondaire II).

**Vue d'ensemble**

**La dépense unitaire augmente avec le niveau d'enseignement**

Le montant de la dépense unitaire dans l'enseignement public tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. En 2003, la dépense engagée pour la scolarisation d'un élève de l'enseignement préprimaire et primaire est de 13'900 francs, contre près de 34'000 francs pour un étudiant de l'enseignement tertiaire; elle s'élève à 22'200 francs pour un élève de l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation) et à 21'500 francs pour un élève de l'enseignement secondaire II (Figure A10.1). Plusieurs raisons expliquent ces différences: les salaires des enseignants sont moins élevés et le niveau de dépenses pour le personnel administratif et technique est plus faible dans l'enseignement préprimaire et primaire; le nombre d'heures devant les élèves est plus important pour un-e enseignant-e du primaire; l'organisation des plans d'études et des horaires nécessitant un encadrement plus important dans l'enseignement secondaire et tertiaire; les dépenses pour le personnel administratif et technique sont plus élevées pour les Hautes écoles spécialisées et l'Université qui possèdent leur propre administration.

Dans l'enseignement préprimaire et primaire public, la dépense unitaire par élève est plus d'une fois et demie supérieure dans les classes spéciales que dans la division ordinaire (27'400 francs contre 13'800 francs). Cette différence s'explique par un encadrement unitaire unitaire (voir l'indicateur A6, Encadrement des élèves/étudiants) plus élevé dans l'enseignement primaire spécialisé que dans l'enseignement primaire ordinaire, afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des élèves des classes spéciales. Les effectifs d'élèves par classe sont en moyenne deux fois et demie plus nombreux dans l'enseignement primaire ordinaire que dans les classes spéciales (Figure A10.2).

La dépense unitaire dans l'enseignement secondaire II public regroupe également des niveaux de dépenses très variables, du simple au quadruple selon le type d'école ou de filière (Figure A10.3). Les élèves suivant un apprentissage en système dual (école et entreprise) représentent une dépense unitaire peu élevée (10'000 francs pour un élève suivant les Cours professionnels commerciaux et 16'000 francs pour un élève au CEPTA) car la partie scolaire (seules charges prises en compte) ne représente en moyenne qu'un tiers du temps total de la formation, la partie pratique de la formation étant à la charge des entreprises.

Le Collège de Genève (formation gymnasiale), l'École de culture générale et l'École de commerce ont une dépense unitaire par élève d'un peu plus de 20'000 francs. Les dépenses par élève ou apprenti dans les filières formelles professionnelles et techniques à plein temps en école sont plus élevées, entre 30'000 et 40'000 francs, de niveau équivalent ou supérieur à celle de l'enseignement tertiaire (Figure A10.4). Elles reflètent un encadrement par élève ou apprenti-e plus élevé que dans les formations gymnasiales ou générales, ainsi qu'un niveau de dépense plus important pour le matériel.

La dépense par étudiant de l'enseignement tertiaire est traditionnellement plus élevée que celle des niveaux primaire et secondaire. Elle reflète des salaires plus élevés pour les professeurs d'Université, une organisation spécifique avec un niveau de dépense pour le personnel non-enseignant plus important, ainsi qu'un niveau d'encadrement par étudiant plus conséquent. Les dépenses de biens et services sont également plus élevées.

Le repli économique des années 1990 et les difficultés financières des collectivités publiques pendant cette période ont conduit, jusqu'en 2000, à une politique de restriction concernant l'allocation des ressources financières (Figures A10.5a à A10.5c). En francs constants 2003<sup>1</sup>, la dépense unitaire a baissé, entre 1990 et 2000, de 22% pour l'enseignement préprimaire et primaire (passant de 16'300 francs à 14'300

84 SGEF - 2005

Mise en exergue de quelques faits saillants.

Situation genevoise récente et son évolution.

francs) et de 19% pour l'enseignement secondaire I (passant de 26'800 francs à 21'600 francs). Quant à l'enseignement secondaire II, la dépense unitaire est passée, entre 1996 et 2000, de 23'800 francs à 20'700 francs, soit une baisse de 13% sur cette période.

Après une légère hausse des dépenses unitaires en 2002 (court renversement de tendance par rapport aux années précédentes), l'année 2003 enregistre à nouveau une très légère baisse de la dépense unitaire dans l'enseignement primaire (-0,4%), un peu plus soutenue dans l'enseignement secondaire (-0,8% dans le secondaire I et -1,0% dans le secondaire II). Cela signifie que les ressources supplémentaires accordées en 2003 ont été proportionnellement inférieures à la croissance des effectifs d'élèves. La dépense par étudiant de l'enseignement tertiaire<sup>2</sup> est restée stable entre 2001 et 2002, puis a connu une hausse entre 2002 et 2003. Cette tendance est imputable aux HES qui ont vu leur encadrement par étudiant se renforcer. La dépense pour les frais directs d'enseignement des écoles genevoises de la HES-S2 (santé-social) a augmenté au cours des deux dernières années d'observation. Il faut également souligner le fait que la dépense unitaire peut varier sensiblement lorsque les effectifs d'étudiants sont eux-mêmes très fluctuants. La création des filières de la HES santé-social dans le courant 2002 a précisément eu un tel effet. Pour sa part, la dépense par étudiant de l'Université est restée stable au cours de la période 2001 à 2003.

Les dépenses de fonctionnement (personnel administratif et technique, personnel enseignant, biens et services et utilisation des bâtiments) représentent plus des trois quarts des dépenses totales, voire plus de 90% dans le cas de l'enseignement secondaire I et l'enseignement tertiaire. Les dépenses en personnel enseignant représentent bien entendu la part la plus importante des dépenses, entre 50% et 75% des dépenses totales selon le niveau d'enseignement. En 2003, un peu plus d'un quart des dépenses de l'enseignement tertiaire (Université, HES) concernent le personnel administratif et technique (personnel de secrétariat, laborants, commis administratifs, archivistes et bibliothécaires, informaticiens, assistants techniques, personnel manuel, etc.). Les dépenses d'investissement (intérêts et amortissements) sont à hauteur de 16% des dépenses totales pour l'enseignement préprimaire et primaire et de moins de 8% pour les autres niveaux d'enseignement (Figure A10.1).

**A**  
**10**

**Comparaisons intercantonaes et internationales**  
**Des écarts importants entre les cantons**

Les comparaisons intercantonaes sont relativement délicates, du fait de la grande disparité des cantons dans leurs techniques budgétaires et les sources de financement. Néanmoins, l'Office fédéral de la statistique publie les dépenses unitaires rapportant les ressources utilisées chaque année pour les activités des établissements (dépenses de fonctionnement). Même si elles ne prennent pas en compte les dépenses d'investissement, ces données intercantonaes permettent de donner un éclairage intéressant sur le niveau des dépenses par élève à Genève comparativement aux autres cantons.

En 2001, la dépense de fonctionnement nécessaire pour la scolarisation d'un élève du primaire était en moyenne de 10'300 francs pour l'ensemble de la Suisse, avec des écarts importants entre les différents cantons, puisque la dépense de fonctionnement unitaire était d'environ 8000 francs dans le canton du Tessin et du Valais contre plus de 14'100 francs dans le canton de Zoug. Genève se situait au 9<sup>e</sup> rang avec une dépense de fonctionnement par élève de près de 10'500 francs (Figure A10.6).

En ce qui concerne l'enseignement secondaire I, Genève affichait en 2001 la deuxième dépense de fonctionnement unitaire la plus élevée des cantons suisses: 20'300 francs par élève du Cycle contre 15'000 francs pour l'ensemble de la Suisse (Figure A10.7). A Genève, les enseignants du secondaire I ont en effet la même formation, le même statut et donc le même niveau de rémunération que les enseignants du secondaire II (dans les autres cantons, le salaire des enseignants du secondaire I est moins élevé que celui des enseignants du secondaire II). Hormis cette première explication, on peut avancer d'autres hypothèses (mais non vérifiées actuellement) sur les écarts de rémunérations entre cantons: pyramide des âges différente, répartition hommes/femmes (hommes et femmes n'atteignent pas forcément les mêmes niveaux de salaires en fin de carrière, du fait des interruptions d'activité plus fréquentes pour les femmes), polyvalence plus ou moins grande des enseignants, etc.

Figure A10.1  
Figure A10.6  
Figure A10.7

85 SGEF - 2005

Cette partie existe pour une douzaine d'indicateurs. Les données de cette partie ne sont pas directement comparables avec celles de la partie «Vue d'ensemble», car elles émanent souvent de sources différentes ou se réfèrent à des périodes différentes.

Renvoi à la figure correspondante, ou inversement, permet de trouver facilement le commentaire correspondant à une figure.



## Section A

### Composantes de base du SGEF

#### Points forts

La section A est constituée de treize indicateurs focalisés sur des composantes de base du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF): la population scolaire (*indicateurs A1 à A6*), le personnel du DIP (*indicateurs A7 et A8*), les dépenses (*indicateurs A9 à A11*) et, nouveauté par rapport à l'édition précédente, les compétences des élèves (*indicateurs A12 et A13*). Ces indicateurs permettent d'appréhender l'ampleur du SGEF et de ses différentes composantes (public et privé, niveaux d'enseignement), d'en percevoir les particularités (profil culturel et linguistique) et également de fournir une indication sur les résultats du système. Ils apportent ainsi un certain nombre d'éléments importants pour mieux comprendre et anticiper l'évolution prochaine du SGEF.

**Depuis 1980, la population scolaire (du niveau préprimaire au niveau tertiaire) a augmenté de 25%, à la fois du fait de l'évolution démographique de la population mais aussi de l'augmentation de la scolarisation avant et, surtout, après la scolarité obligatoire.**

En 2003, l'enseignement public et privé scolarise près de 95'000 personnes depuis le niveau préprimaire jusqu'au niveau tertiaire universitaire contre 75'000 en 1980.

*Indicateur A1, Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*

A1

**Dans l'enseignement obligatoire public et privé, l'évolution des effectifs scolarisés a été, au cours des dernières décennies, étroitement liée à l'augmentation des naissances entre 1980 et 1990, l'impact des mouvements migratoires étant de moindre ampleur. Cette «vague» démographique atteindra l'enseignement postobligatoire à la rentrée 2005.**

La mise en relation de l'évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé, avec la démographie du canton (mouvements naturels et migratoires) permet de mieux comprendre l'évolution des effectifs d'élèves et d'anticiper celle-ci.

*Indicateur A2, Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire*

A2

**L'enseignement privé accueille en moyenne 13% des élèves scolarisés dans l'enseignement préprimaire et obligatoire à Genève.**

La part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé a légèrement progressé, passant de 9 à 13% en un peu plus de 20 ans, progression non pas due à une fuite des élèves de l'enseignement public, mais à l'augmentation de la population de la «communauté internationale» (organisations internationales et entreprises multinationales). La population scolaire de l'enseignement privé présente certaines particularités: élèves de milieux aisés (48% des élèves), majoritairement de nationalité étrangère (60%), ayant souvent comme première langue parlée une autre langue que le français (53%, dont 22% d'anglophones) et résidant souvent en dehors du canton de Genève (22%).

*Indicateur A3, Elèves de l'enseignement privé*

A3

## A4

**En 2003, 40% des élèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire à Genève ont comme première langue parlée une autre langue que le français.**

**C'est le cas de 52% des élèves scolarisés en regroupement B (exigences scolaires réduites) au Cycle d'orientation, contre 29% des élèves scolarisés en regroupement A (exigences scolaires étendues).**

L'intégration scolaire de ces enfants est un défi pour le système genevois d'enseignement et de formation d'autant que, depuis 1980, la population scolaire de nationalité étrangère s'est diversifiée et compte en 2003 près de 160 nationalités différentes.

*Indicateur A4, Diversité linguistique et culturelle des élèves de l'enseignement public*

## A5

**La formation professionnelle en système dual (entreprise et école), dont l'attrait est moindre à Genève comparativement aux autres cantons, est moins souvent choisie directement à la sortie du Cycle d'orientation.**

**45% des élèves scolarisés en première année d'une formation professionnelle en système dual ont 18 ans et plus, ayant fait auparavant une année, voire plus, dans l'enseignement secondaire II public.**

A la sortie de l'école obligatoire publique, les jeunes s'orientent de plus en plus souvent vers les formations générales. Les enfants issus du milieu ouvrier se retrouvent beaucoup plus souvent dans une filière professionnelle que les enfants de cadres supérieurs (38% contre 16%).

Les apprentis genevois ont un temps de formation plus long que ceux des autres cantons (du fait des nombreuses réorientations), mais Genève se démarque par un taux de réussite plus faible aux examens de fin d'apprentissage.

*Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*

## A6

**Le nombre d'étudiants de l'Université de Genève a sensiblement progressé depuis 1996 et comporte une majorité d'étudiantes (58% du total).**

Deuxième université de Suisse après Zurich, l'Université de Genève accueille la proportion d'étudiantes la plus élevée des Hautes écoles suisses. Elle a vu depuis 1996 le nombre de ses étudiants augmenter sensiblement chaque année, progression à mettre en relation avec l'augmentation du nombre d'étudiants en provenance de l'étranger.

*Indicateur A6, La population étudiante à l'Université*

### **Compte tenu des nombreux départs à la retraite prévus et des besoins croissants, l'équilibre entre besoins et offre en personnel enseignant est incertain.**

L'augmentation des effectifs enseignants pendant la dernière décennie n'a pas suivi celle des élèves scolarisés dans l'enseignement public. Le corps enseignant est relativement âgé, ce qui signifie qu'une partie importante du corps enseignant partira à la retraite d'ici 15 ans.

*Indicateur **A7**, Le personnel enseignant du DIP*

## A7

### **L'encadrement en personnel enseignant varie en fonction du niveau d'enseignement et du type de formation.**

En 2003, pour former 100 élèves pendant une année, on consacre 6,8 postes équivalents plein temps dans l'enseignement préprimaire et primaire public, environ 10 postes au Cycle d'orientation, au Collège de Genève ou à l'Ecole de culture générale et 14 postes équivalents plein temps dans les Hautes écoles spécialisées (HES).

*Indicateur **A8**, Encadrement des élèves/étudiants*

## A8

### **Genève consacrait en 2001 à l'éducation une part de la richesse produite plus importante que tous les autres cantons suisses (8,2% du revenu cantonal contre 6,3% en moyenne).**

Ce niveau élevé de dépenses peut être attribué à une demande d'éducation plus importante à Genève comparativement aux autres cantons (tertiairisation des études, moins d'apprentissage dual, insertion des élèves allophones).

*Indicateur **A9**, Les dépenses publiques d'éducation*

## A9

### **La dépense annuelle d'éducation consacrée en moyenne pour un élève ou un étudiant augmente avec le niveau d'enseignement (de 13'900 francs pour un élève de l'enseignement primaire public à 32'000 francs pour un étudiant de l'enseignement tertiaire public en 2003).**

Les différences s'expliquent par celles des niveaux de salaires des enseignants, de l'organisation des plans d'étude et des horaires, de la présence ou non d'une administration propre (comme c'est le cas pour l'Université et les HES).

*Indicateur **A10**, Dépense par élève/étudiant*

## A10

## A11

**En tant que canton universitaire, Genève reçoit quatre fois plus de subventions qu'il n'en verse dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire (AIU).**

La part reçue par l'Université n'a cessé d'augmenter, témoignant de l'augmentation du nombre d'étudiants en provenance d'autres cantons et donc de l'attractivité de l'Université de Genève.

*Indicateur A11, Les dépenses de l'Université*

## A12

**Les compétences en mathématiques évaluées en 2P sont plutôt bien acquises par les élèves. Cependant, dans l'enquête Mathéval, comme dans l'enquête PISA qui porte sur les élèves de 9<sup>e</sup> année, Genève se situe plutôt en queue de classement parmi les cantons romands.**

Les compétences des élèves apparaissent liées aux caractéristiques propres des élèves (les élèves de nationalité étrangère, qui peuvent maîtriser souvent moins bien le français, ont des compétences significativement inférieures à celles des élèves de nationalité suisse) mais aussi à certaines caractéristiques des enseignants (années d'expérience et opinion que les enseignants ont des nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques).

*Indicateur A12, Les compétences en mathématiques des élèves en 2<sup>e</sup> année primaire en Suisse romande*

## A13

**A la fin du Cycle d'orientation, les élèves genevois ont en moyenne un niveau de compétences plus faible que celui observé dans les autres cantons romands, mais aussi des résultats plus dispersés que dans les autres cantons.**

**Un élève genevois sur cinq a un niveau de compréhension de l'écrit jugé insuffisant à la fin de la scolarité obligatoire.**

Les élèves genevois ayant les compétences les plus faibles se caractérisent par une plus forte proportion de garçons, d'élèves parlant une autre langue que le français à la maison, d'élèves provenant des milieux les moins favorisés et d'élèves majoritairement inscrits dans des filières «non pré-gymnasiales».

*Indicateur A13, Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire*

# Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé

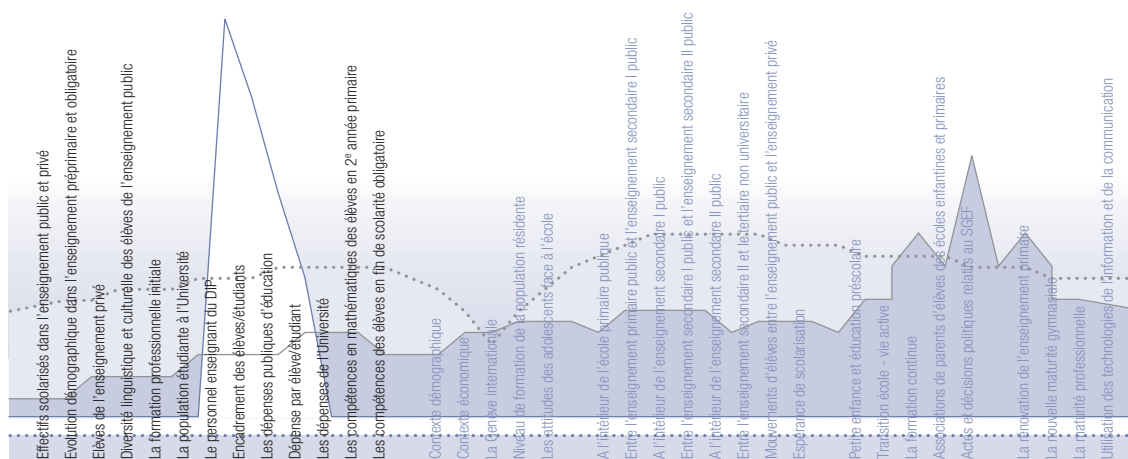
## Mots clés

**Enseignement public, enseignement privé, effectifs scolarisés, évolution des effectifs, classification internationale CITE, niveaux d'enseignement, taux nets de scolarisation**

Les effectifs de la population scolarisée à Genève et son évolution sont les premières dimensions à appréhender pour étudier le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) et les deux sous-systèmes distincts qui le composent: l'enseignement public et l'enseignement privé (*voir Indicateur A3, Elèves de l'enseignement privé*).

Cet indicateur permet ainsi d'appréhender l'ordre de grandeur du SGEF et de ses différentes composantes (public et privé).

Il présente également la part des résidents qui sont scolarisés dans le canton de Genève (taux nets de scolarisation).



**E**n 2003, 94'000 personnes sont scolarisées dans le canton de Genève, soit une progression de la population scolaire de 25% depuis 1980, liée à la fois à l'évolution démographique de la population mais aussi à l'augmentation de la scolarisation avant et surtout après la scolarité obligatoire.

**Le même phénomène s'observe dans l'enseignement privé, fréquenté en moyenne par 10% de la population scolaire qui, après une baisse des effectifs au milieu des années 1990, enregistre une forte croissance (+7% par an) depuis lors.**

## Vue d'ensemble

### Une augmentation de 25% de la population scolaire depuis 1980

Figures  
A1.1  
A1.2

Le système d'enseignement public et privé scolarise en 2003 un peu plus de 94'000 personnes depuis le niveau préprimaire jusqu'au niveau tertiaire universitaire, soit une augmentation des effectifs scolarisés de 25% par rapport à 1980. Relativement stables, voire en très légère baisse jusqu'à la fin des années 1980<sup>1</sup>, les effectifs scolarisés augmentent depuis les cinq dernières années au rythme moyen de croissance de +2,3% par an (Figures A1.1 et A1.2).

Figure  
A1.3

L'enseignement public scolarise plus de 85'000 élèves en 2003 alors qu'il en scolarisait un peu plus de 69'000 en 1980. La progression de ces effectifs s'est essentiellement produite durant les années 1990 avec l'arrivée à l'école des enfants issus des générations nées dans les années 1960 (baby-boom). L'enseignement préprimaire et primaire a alors enregistré une croissance de ses effectifs de 30% par rapport à la fin des années 1980, mais les effectifs semblent se stabiliser depuis la fin des années 1990 (voir Indicateur A2, *Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire*).

Depuis la fin des années 1990, ce sont les effectifs de l'enseignement universitaire (Université et HES) qui connaissent une croissance soutenue de +5,5% par an en moyenne depuis 1997 (voir Indicateur A6, *Population étudiante à l'Université*).

### L'enseignement privé accueille en moyenne 10% des élèves scolarisés dans le canton

Figure  
A1.4

L'enseignement privé scolarise un peu plus de 9000 élèves en 2003 alors qu'il en scolarisait un peu moins de 6000 en 1980. A partir de la fin des années 1990, la croissance des effectifs de l'enseignement privé a repris et l'enseignement préprimaire et primaire privé enregistre depuis une forte progression (+7% par an) (Figure A1.4). Cette progression n'est pas due à l'arrivée plus importante qu'auparavant d'élèves en provenance de l'enseignement public en cours de scolarité, celle-ci restant relativement faible (voir Indicateur C7, *Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé*). L'évolution de cette population, en partie dépendante de la conjoncture économique, est à mettre en relation avec la fin de la crise économique et avec l'augmentation du nombre des employés des organisations internationales et des multinationales siégeant à Genève (voir Indicateur A3, *Elèves de l'enseignement privé*, Indicateur B2, *Contexte économique* et Indicateur B3, *La Genève internationale*).

Figure  
A1.5

L'enseignement privé accueille en 2003 10% des élèves scolarisés dans le canton, une partie d'entre eux résidant hors du canton<sup>2</sup>. Si l'on ne prend en compte que les niveaux d'études concernés (CITE 0 à 3, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement secondaire II général de type gymnasial<sup>3</sup>), la part de l'enseignement privé dans le SGEF est de 14%. Par ailleurs, la proportion varie selon le niveau d'enseignement: 13% des élèves du préprimaire et primaire, 15% des élèves du secondaire I et 23% des élèves du secondaire II de type gymnasial sont scolarisés dans l'enseignement privé (Figure A1.5). La forte



proportion d'élèves du secondaire II de type gymnasial scolarisés dans l'enseignement privé s'explique en partie par l'offre de programmes scolaires étrangers de la part de certaines écoles privées (programmes des écoles publiques de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, etc.).

## La scolarisation avant et après la scolarité obligatoire est en augmentation

En 2003, la scolarisation des enfants de 4 et 5 ans est plus fréquente qu'en 1980: 89,6% des enfants de 4 à 5 ans résidant dans le canton de Genève sont scolarisés en 2003 contre 82,5% en 1980, soit une augmentation de près de 7 points durant la période considérée (*Figure A1.6 et voir Indicateur D1, Petite enfance et éducation préscolaire*). La poursuite des études au-delà de la scolarité obligatoire a également augmenté: 83% des 15-18 ans résidant dans le canton sont scolarisés<sup>4</sup> en 2003 contre 78,9% en 1980, soit une augmentation de 4 points.

Cet allongement de la scolarisation<sup>5</sup> avant et après la scolarité obligatoire contribue évidemment à l'augmentation des effectifs scolarisés du canton. Pour les enfants de 4 et 5 ans, ce facteur a toutefois une incidence inférieure à celle de l'évolution démographique de la population scolarisable. En ce qui concerne les jeunes de 15 à 18 ans, la poursuite d'une formation mais aussi l'allongement des parcours lié aux réorientations (*voir Indicateur C4, Transitions entre l'enseignement secondaire I public et l'enseignement secondaire II public*) sont devenus plus fréquents au cours des deux dernières décennies et ont plus que compensé la baisse du nombre de résidents âgés de 15 à 18 ans entre 1980 et 2003.

Les jeunes de 15 à 18 ans sont plus fréquemment scolarisés, mais leur répartition dans les différentes filières a également évolué dans le temps (*voir Indicateur C5, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II public*). Ainsi la part des jeunes résidents suivant un apprentissage en système dual (en école et entreprise) continue de baisser, passant de 20,1% à 8,9% entre 1980 et 2003, alors que la part de ceux suivant une formation professionnelle en école est passée de 8% à 14,7% (*voir Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*). Quant aux élèves résidents scolarisés dans l'enseignement secondaire II général public et privé, leur part est passée de 39,9% à 49,1% sur la même période.

Figure  
A1.6

## Notes

- <sup>1</sup> L'évolution de la population totale (+24% depuis 1980) (*voir Indicateur B1, Contexte démographique*) a évidemment contribué à l'augmentation de la population scolarisée, mais l'allongement de la scolarisation y a également participé. Le poids des scolarisés (qu'ils soient résidents ou non) rapporté à la population totale résidente est resté identique entre 1980 et 2003 (environ 21 à 22%).
- <sup>2</sup> Un élève sur cinq scolarisés dans l'enseignement privé pour la période de la scolarité préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) ne réside pas dans le canton de Genève (*voir Indicateur A3, Elèves de l'enseignement privé*).
- <sup>3</sup> Dans le cas de l'enseignement privé, les établissements dispensant une formation professionnelle de niveau secondaire II ne sont pas recensés dans la Base de données scolaire (BDS). C'est la raison pour laquelle la proportion est calculée pour l'enseignement secondaire II de type gymnasial uniquement.
- <sup>4</sup> Il s'agit des résidents à Genève, scolarisés dans une école du canton recensée dans la BDS, certains résidents pouvant fréquenter une école hors du canton ou une école privée non recensée dans la BDS. Les compléments à 100% des taux nets de scolarisation ne peuvent donc pas s'interpréter comme des proportions de non scolarisés.
- <sup>5</sup> Voir également *Indicateur C8, Espérance de scolarisation*. Dans le cas de l'indicateur C8, certains élèves domiciliés à Genève et scolarisés hors du canton sont toutefois inclus, contrairement au calcul fait dans cet indicateur.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

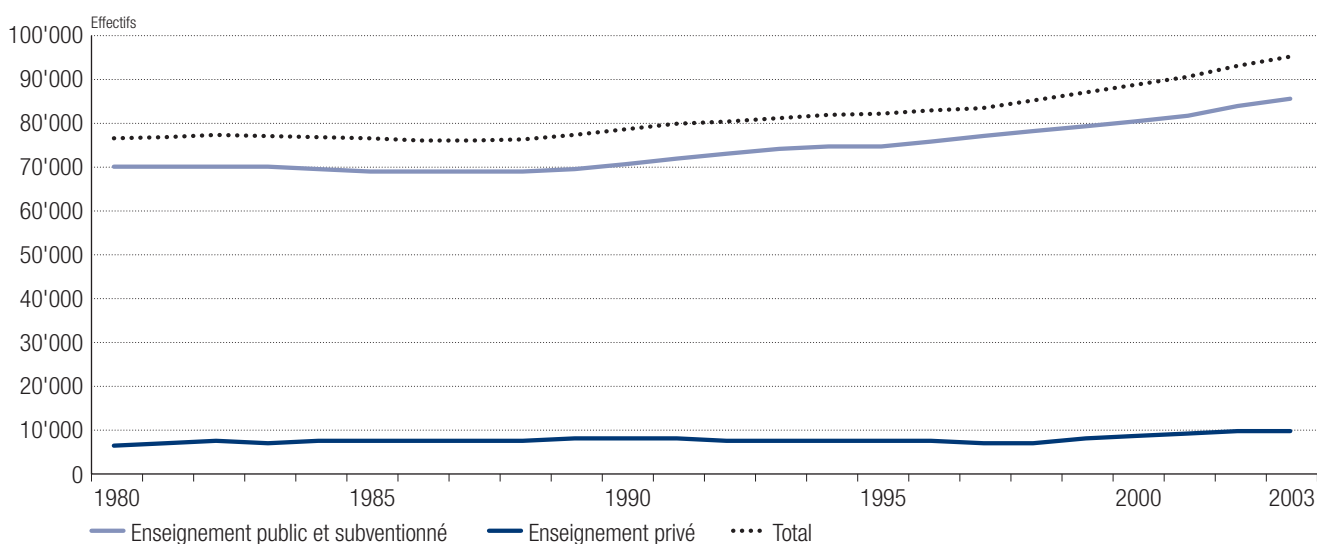
- A1.1 Effectifs d'élèves dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 2003
- A1.2 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement public et privé, tous niveaux confondus, 1980-2003
- A1.3 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement public, selon le niveau d'enseignement, 1980-2003
- A1.4 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement, 1980-2003
- A1.5 Evolution de la part de l'enseignement privé à Genève, selon le niveau d'enseignement, 1980-2003
- A1.6 Taux nets de scolarisation, selon le groupe d'âge et le niveau d'enseignement, 1980 et 2003

Figure A1.1 Effectifs d'élèves dans l'enseignement public et privé, selon le niveau d'enseignement, 2003

Effectifs		Enseignement public et subventionné	Enseignement privé	Total
CITE 0	Enseignement préprimaire	8'349	988	9'337
CITE 1	Enseignement primaire	27'124	4'115	31'239
<b>Total CITE 0 et 1</b>		<b>35'473</b>	<b>5'103</b>	<b>40'576</b>
CITE 2	Enseignement secondaire I	12'606	2'164	14'770
CITE 3	Enseignement secondaire II	17'868	1'909	19'777
<b>Total CITE 2 et 3</b>		<b>30'474</b>	<b>4'073</b>	<b>34'547</b>
CITE 4 et 5B	Enseignement professionnel supérieur, public et subventionné	1'946	-	1'946
CITE 5A et 6	Université (*), Hautes écoles spécialisées	17'195	-	17'195
<b>Total</b>		<b>85'088</b>	<b>9'176</b>	<b>94'264</b>

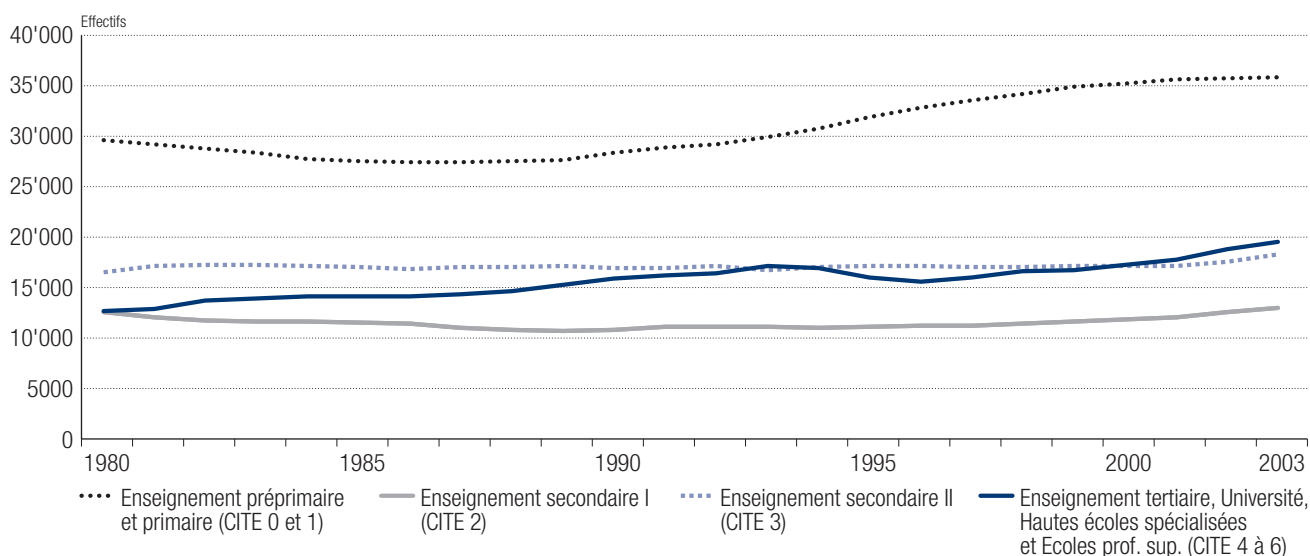
(\* Dans les effectifs de l'Université sont également comptabilisés les effectifs des institutions en relation avec celle-ci (l'Institut universitaire des Hautes études internationales, l'Institut universitaire d'études du développement et l'Institut océanique de Bossey).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A1.2 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement public et privé, tous niveaux confondus, 1980-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A1.3 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement public, selon le niveau d'enseignement, 1980-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A1.4 Evolution des effectifs d'élèves de l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement, 1980-2003

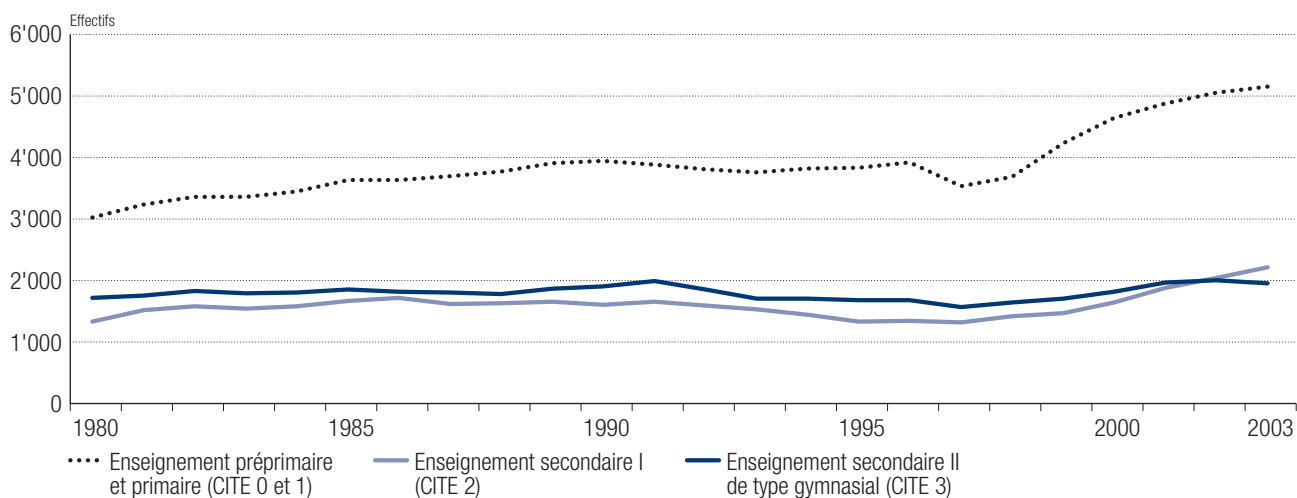


Figure A1.5 Evolution de la part de l'enseignement privé à Genève, selon le niveau d'enseignement, 1980-2003

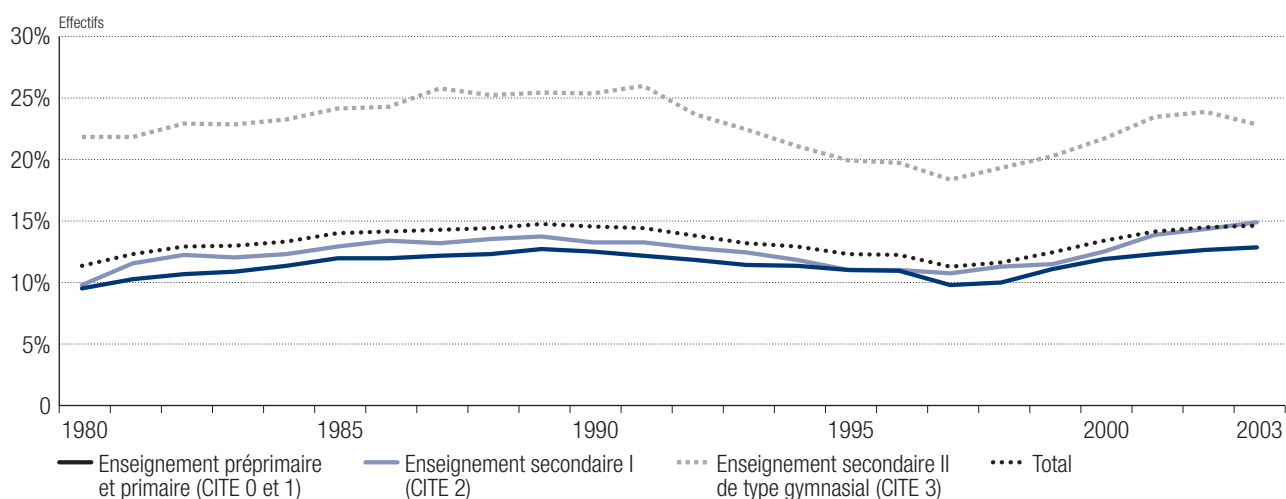


Figure A1.6 Taux nets de scolarisation(\*), selon le groupe d'âge et le niveau d'enseignement, 1980 et 2003

		4 et 5 ans		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 18 ans (**)	
		1980	2003	1980	2003	1980	2003	1980	2003
<b>CITE 0 et 1</b>	Enseignement préprimaire et primaire public	76.5%	80.7%	89.4%	86.7%	12.0%	11.2%	0.3%	0.3%
	Enseignement préprimaire et primaire privé	6.0%	8.9%	7.9%	10.3%	0.9%	0.9%	0.1%	0.2%
<b>CITE 2</b>	Cycle d'orientation			0.1%	0.2%	76.3%	72.7%	9.5%	8.5%
	Enseignement secondaire I privé			0.1%	0.7%	6.8%	9.7%	0.7%	0.8%
<b>CITE 3</b>	Enseignement secondaire II général public					0.4%	0.5%	33.9%	42.4%
	Enseignement secondaire II de type gymnasial privé					0.8%	1.0%	6.0%	6.7%
	Formation professionnelle en école							8.0%	14.7%
	Formation professionnelle duale							20.1%	8.9%
<b>CITE 4 et 5B</b>	Enseignement professionnel supérieur public et subventionné							0.3%	0.3%
<b>CITE 5A et 6</b>	Hautes écoles spécialisées - Université							0.4%	0.5%
<b>Ensemble</b>		<b>82.5%</b>	<b>89.6%</b>	<b>97.5%</b>	<b>97.9%</b>	<b>97.2%</b>	<b>96.0%</b>	<b>79.3%</b>	<b>83.3%</b>

(\*) Elèves domiciliés dans le canton de Genève et scolarisés dans une école du canton de Genève.

(\*\*) Les élèves de 15 à 18 ans scolarisés dans l'enseignement primaire public sont des élèves fréquentant la division spécialisée ou une école de formation pré-professionnelle (EFP) qui dépendent de l'enseignement primaire (DEP) et du service médico-pédagogique (SMP).

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12, OCSTAT au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées). Le dénombrement de la population scolarisée à Genève est complété par les données universitaires. Cette population inclut également les effectifs du Collège pour adultes. Les effectifs scolarisés correspondent aux élèves scolarisés à Genève au 31 décembre de l'année considérée mais qui ne résident pas forcément dans le canton (certains élèves pouvant être domiciliés dans un autre canton suisse ou en France voisine).

### Niveaux d'enseignement

- Enseignement préprimaire (CITE 0): classes enfantines.
- Enseignement primaire (CITE 1): classes primaires, classes spéciales, institutions spécialisées médico-pédagogiques.
- Enseignement secondaire I (CITE 2): Cycle d'orientation (1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire).
- Enseignement secondaire II (CITE 3): 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire: Collège de Genève, Ecole de culture générale, Ecole de commerce (sauf formation commerciale pour porteurs de maturité et maturité post-CFC ou diplôme), Cours professionnels commerciaux, Ecole d'ingénieurs de Genève (degrés 1 à 3 jusqu'en 1996), Ecole d'enseignement technique, Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (sauf techniciens et maturité professionnelle post-CFC), Ecole d'arts appliqués, Centre horticole de Lullier, Centre de formation professionnelle santé-social (anc. CEPSPÉ) (apprentissage).
- Enseignement tertiaire:
  - Formations professionnelles supérieures (CITE 4, 5B): Centre de formation professionnelle santé-social (anc. CEPSPÉ) (sauf apprentissages), Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (techniciens et maturité professionnelle post-CFC), Conservatoire de musique, Institut Jaques-Dalcroze, Institut d'études sociales, Ecole de soins infirmiers Le Bon Secours (jusqu'en 2001), Ecole d'infirmières psychiatriques (jusqu'en 2001), Ecole supérieure d'arts visuels (jusqu'en 1999), Ecole supérieure des arts décoratifs (jusqu'en 1996,) études pédagogiques de l'enseignement primaire (jusqu'en 1994), degrés 4 et 5 de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (jusqu'en 1997), classes passerelles HES de l'Ecole d'enseignement technique, classe de propédeutique de l'Ecole d'arts appliqués, Ecole supérieure d'informatique de gestion, les deuxième degré et suivants des Hautes écoles de santé et de travail social (depuis 2002).
  - Hautes écoles spécialisées (écoles genevoises) (CITE 5A): Haute école de gestion et d'information documentaire, Haute école d'ingénieurs, Haute école d'arts appliqués, Haute école d'agronomie, Ecole supérieure des Beaux-arts (depuis 1999), le premier degré des Hautes écoles santé et social (depuis 2002).
  - Université (CITE 5A et 6): Université de Genève.

### Taux nets de scolarisation selon le groupe d'âge

Les taux nets de scolarisation par âge sont calculés en rapportant le nombre de personnes scolarisées à Genève et résidant dans le canton à l'ensemble de la population résidente du même âge. Ils ne sont pas calculés au-delà de 18 ans car l'enseignement tertiaire, débutant théoriquement à 19 ans, peut être suivi par des Genevois dans des écoles d'autres cantons.

La scolarité étant obligatoire pour le groupe d'âge 6-14 ans, les taux de scolarisation pour ces tranches d'âge sont supérieurs à 95% et assez stables dans le temps. Le complément à 100% des taux observés correspond à la part des enfants résidents scolarisés en dehors du canton ou à domicile.

Les élèves de 15 à 18 ans scolarisés dans l'enseignement primaire public sont des élèves fréquentant la division spécialisée ou une école de formation pré-professionnelle (EFP) qui dépendent de l'enseignement primaire (DEP) et du Service médico-pédagogique (SMP).

### Enseignement privé

L'enseignement privé constitue une composante importante du SGEF. Il se distingue de l'enseignement public de deux manières: (1) son mode de financement – il est financé par ses seuls usagers, non par l'ensemble des contribuables – et (2) la nature de son offre éducative – il fournit à une partie de la population une gamme de choix parfois alternatifs ou complémentaires aux options éducatives de l'enseignement public.

Sont recensés uniquement les établissements privés s'occupant de l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire I et secondaire II (CITE 0 à 3). L'enseignement secondaire II (CITE 3) se réfère ici seulement aux formations générales et non professionnelles, de type gymnasial. Les établissements privés offrant des formations professionnelles, des formations de niveau tertiaire ou universitaire ne sont pas recensés.

Un premier calcul, tous niveaux d'enseignement confondus (CITE 0 à 6, de l'enseignement préprimaire à l'enseignement universitaire), donne la part que représentent les effectifs de l'enseignement privé par rapport aux effectifs scolaires genevois totaux. Cette proportion est légèrement sous-estimée puisque tous les niveaux d'enseignement ne sont pas concernés. Elle est plus exacte lorsqu'elle est calculée pour chaque niveau d'enseignement. Pour l'enseignement secondaire II (CITE 3), cette proportion concerne uniquement l'enseignement secondaire II général de type gymnasial (maturité gymnasiale, baccalauréat français, Abitur, etc.). A signaler toutefois qu'un nombre important d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé ne résident pas dans le canton de Genève (1 sur 5 pour les niveaux correspondant à la scolarité obligatoire et préprimaire).

## Références

- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, sur le site du SRED: <http://www.geneve.ch/sred/publications/docsred>

# Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2)

## Mots clés

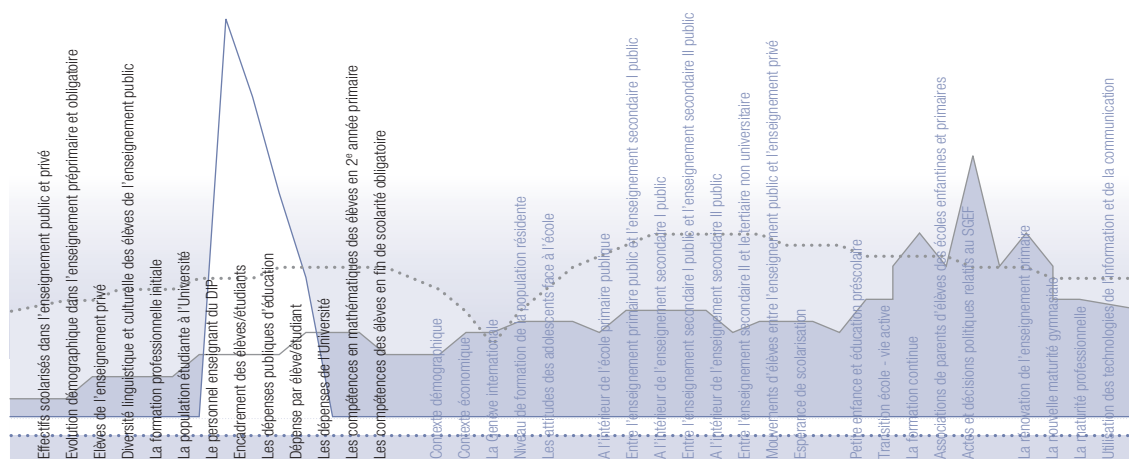
**Démographie scolaire, évolution des effectifs scolarisés, naissances, mouvement naturel, mouvement migratoire, prévisions d'effectifs scolarisés**

L'évolution des effectifs d'élèves est toujours suivie avec attention par les responsables scolaires et politiques. La plus ou moins grande importance numérique des générations en âge d'être scolarisées a des incidences sur le pilotage du système d'enseignement à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'allocation des ressources, de l'organisation des rentrées, de la gestion quotidienne des classes, de la planification des besoins en infrastructures (création de nouvelles écoles, fermeture de classes) et en enseignants (assurer une relève de qualité).

Cet indicateur porte sur l'enseignement préprimaire (CITE 0) et obligatoire: primaire (CITE 1) et secondaire I (CITE 2). L'influence de la démographie sur les effectifs d'élèves de l'enseignement postobligatoire (enseignement secondaire II, CITE 3) est en effet moins immédiate, la scolarité n'étant plus obligatoire, mais également parce que ces effectifs sont dépendants des possibilités de choix, des critères de sélection des écoles ainsi que des changements de structure (suppressions de filières, formations nouvelles, recompositions).

Cet indicateur met en relation l'évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé avec celle des naissances durant les deux dernières décennies. Il propose des prévisions à court terme d'effectifs d'élèves dans l'enseignement obligatoire public au cours des prochaines années (d'ici 2007).

Il donne également des informations relatives aux mouvements naturels et aux mouvements migratoires, qui permettent de mieux comprendre et anticiper l'évolution prochaine des effectifs d'élèves dans l'enseignement public.



**L'évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement obligatoire public et privé est étroitement liée à celle des naissances. La forte augmentation des effectifs de l'enseignement préprimaire et primaire entre 1990 et 2000 a pour origine la reprise des naissances du milieu des années 1980. Le Cycle d'orientation (CO, secondaire I public) est actuellement concerné par l'arrivée de ces générations nombreuses. Ses effectifs devraient toutefois connaître une légère baisse à partir de 2005. Les mouvements «migratoires» sont un autre facteur de variation des effectifs scolarisés. S'ils contribuent à faire augmenter les effectifs dans l'enseignement primaire, leur impact est toutefois de moindre ampleur et joue plutôt à la baisse au CO.**

## Vue d'ensemble

### Une évolution des effectifs scolarisés liée à celles des naissances

L'évolution des effectifs scolarisés est étroitement liée à l'évolution de la natalité. Les années 1960, années du «baby boom», sont marquées par une forte augmentation des naissances (près de 5000 naissances en 1964, soit plus du double qu'en 1950). A partir de 1965, la natalité baisse régulièrement puis se stabilise aux environs de 3500 naissances par an au début des années 1980. Le nombre de naissances augmente à nouveau durant les années 1980, les enfants du baby-boom devenant parents à leur tour, puis se stabilise autour de 4700 naissances par an depuis le début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui.

Figures  
A2.1  
A2.2

Les effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé de niveau préprimaire, primaire et secondaire I suivent évidemment de près cette évolution (*Figure A2.1*). La courbe du nombre d'élèves scolarisés à Genève en 2003 selon leur année de naissance, dont l'allure est quasi identique à celle de la courbe des naissances correspondantes, est située au-dessus de cette dernière en raison des mouvements «migratoires»<sup>1</sup> qui sont favorables au canton de Genève. Les naissances d'aujourd'hui sont donc, aux mouvements «migratoires» près, les futurs élèves inscrits dans quatre ans en classe de première infantine. A l'autre bout de la scolarité obligatoire, le simple jeu du vieillissement naturel des générations d'élèves scolarisés en 2003/2004 montre que les effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire I (public et privé) devraient croître jusqu'en 2005 puis diminuer progressivement au moins jusqu'en 2009<sup>2</sup> (*Figure A2.2 et «Pour comprendre ces résultats»*).

Figure  
A2.3

En ce qui concerne l'enseignement public proprement dit, les courbes des effectifs de l'enseignement préprimaire, primaire et du CO ont la même allure, proche de la courbe des naissances observées les années correspondantes dans le canton, avec un décalage dans le temps, puisque les différentes générations d'élèves traversent les degrés les uns après les autres. La reprise des naissances du milieu des années 1980 est à l'origine de la forte augmentation, entre 1990 et 2000, des effectifs de l'enseignement public préprimaire et primaire qui ont, depuis, atteint un palier (*Figure A2.3*). C'est actuellement le CO qui est concerné par cette vague et voit arriver des générations à forts effectifs. A moins d'une forte hausse des mouvements «migratoires», ces effectifs devraient naturellement baisser à partir de 2005, ces générations nombreuses d'élèves passant dans les écoles de l'enseignement postobligatoire.

## Mouvement «naturel» et mouvement «migratoire»

Deux facteurs principaux font évoluer la population scolarisée dans l'enseignement public: les mouvements «naturels» et les mouvements «migratoires»<sup>3</sup> (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Dans l'enseignement public préprimaire et primaire, du fait de l'arrivée des générations nombreuses nées dans les années 1980, le solde «naturel» (différence entre les effectifs entrant en 1<sup>ère</sup> enfantine et ceux sortant de 6<sup>e</sup> primaire) a été le principal facteur d'accroissement des effectifs scolarisés au cours des années 1990 (Figure A2.4 et «Pour comprendre ces résultats»). En raison de la natalité assez stable depuis le début des années 1990, ce solde «naturel» est maintenant d'un impact plutôt faible, voire nul.

Au CO, la reprise de la natalité à la fin des années 1980 produit encore son effet, avec un solde «naturel» (différence entre les entrées en 7<sup>e</sup> du CO et les sorties de 9<sup>e</sup> du CO) qui est en 2003 le principal facteur d'accroissement de sa population (Figure A2.5).

Le solde «migratoire» est en général positif pour l'enseignement préprimaire et primaire, et négatif pour le CO (Figure A2.6 et Figure A2.7). Par ailleurs, les mouvements «migratoires» (arrivées et départs d'élèves) concernent un plus grand nombre d'élèves de l'enseignement préprimaire et primaire que du CO. Certes, ces deux niveaux d'enseignement ne recouvrent pas le même nombre de degrés (huit dans le premier cas et trois dans le second) et donc pas le même nombre d'élèves. Cela étant, même en les rapportant au nombre d'élèves concernés, les migrations demeurent deux fois plus fréquentes pour les élèves de l'enseignement préprimaire et primaire que pour ceux du CO. Phénomène connu, la propension à migrer selon l'âge est, d'une manière générale, plus forte aux très jeunes âges qu'à l'adolescence (âge théorique du CO)<sup>4</sup>. D'autre part, il est possible que le CO, qui représente la fin de la scolarité obligatoire, soit perçu par les parents comme plus décisif que l'enseignement primaire, et sa durée relativement courte peut inciter ces derniers à différer leur migration.

Figure  
A2.4

Figure  
A2.5

Figures  
A2.6  
A2.7

## Notes

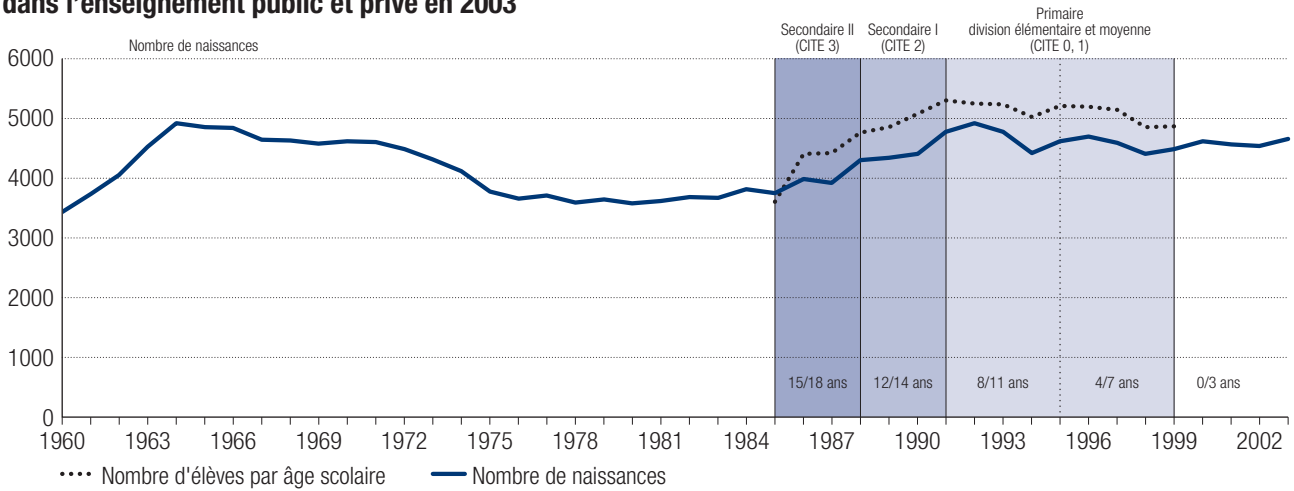
- <sup>1</sup> Comme on s'intéresse à la population scolaire, la «migration» est le fait d'entrer ou de sortir du système genevois d'enseignement et de formation, quel que soit le lieu de résidence de l'élève. Ainsi, une partie de ces mouvements «migratoires» peut être le fait d'élèves venant se scolariser à Genève et résidant en dehors du canton (Vaud, France voisine) ou l'inverse.
- <sup>2</sup> Dans la figure A2.2 – rentrée 2007, une classe d'âge moins nombreuse est visible au milieu du CO.
- <sup>3</sup> Les mouvements entre l'enseignement public et l'enseignement privé (voir indicateur C7, *Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé*) ou l'enseignement spécialisé sont d'un impact plus faible.
- <sup>4</sup> Voir Castro et Rogers (1981). Ces auteurs ont proposé un modèle, reposant sur des observations empiriques, donnant la courbe par âge des migrants. Cette courbe est décroissante aux premiers âges (de 0 à 15 ans: migration des enfants des travailleurs), puis elle croît rapidement, atteint un pic entre 25-30 ans et décroît plus lentement par la suite jusqu'à l'âge de la retraite; elle augmente légèrement aux premiers âges de la retraite pour diminuer ensuite progressivement.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

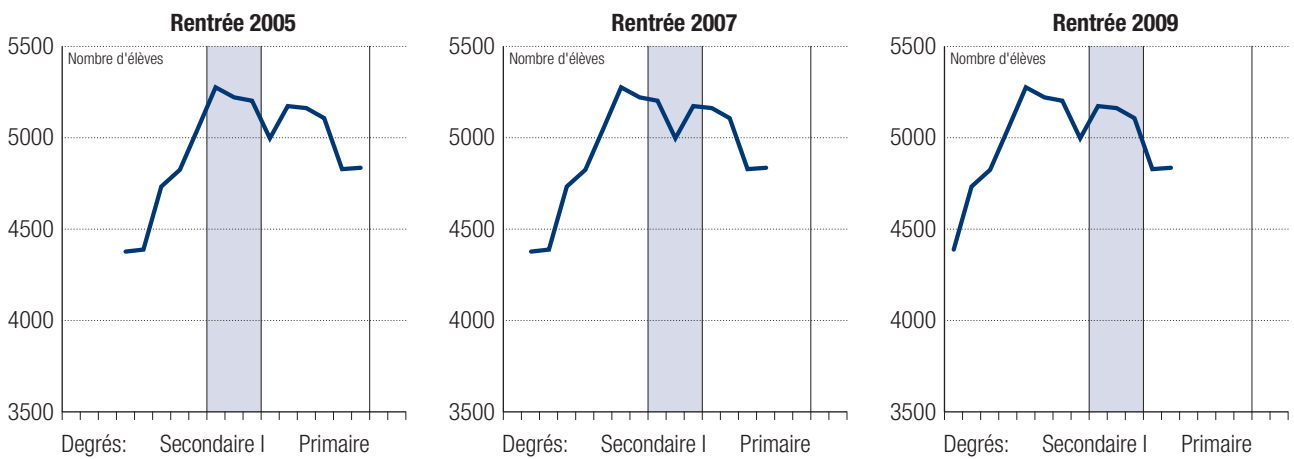
- A2.1 Evolution des naissances entre 1960 et 2003 et mise en perspective des effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé en 2003
- A2.2 Evolution probable des effectifs par niveau d'enseignement à la rentrée 2005, 2007 et 2009, en fonction des effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé en 2003
- A2.3 Evolution des effectifs de l'enseignement public préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0, 1 et 2) de 1970 à 2003 et prévisions d'effectifs de 2004 à 2007
- A2.4 Mouvements «naturels» affectant les effectifs de l'enseignement public préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), 1990-2003
- A2.5 Mouvements «naturels» affectant les effectifs de l'enseignement public secondaire I (CO, CITE 2), 1990-2003
- A2.6 Mouvements «migratoires» affectant les effectifs de l'enseignement public préprimaire et primaire (CITE 0 à 1, huit degrés d'enseignement), 1990-2003
- A2.7 Mouvements «migratoires» affectant les effectifs de l'enseignement public secondaire I (CO, CITE 2, trois degrés d'enseignement), 1990-2003

**Figure A2.1 Evolution des naissances entre 1960 et 2003 et mise en perspective des effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé en 2003**



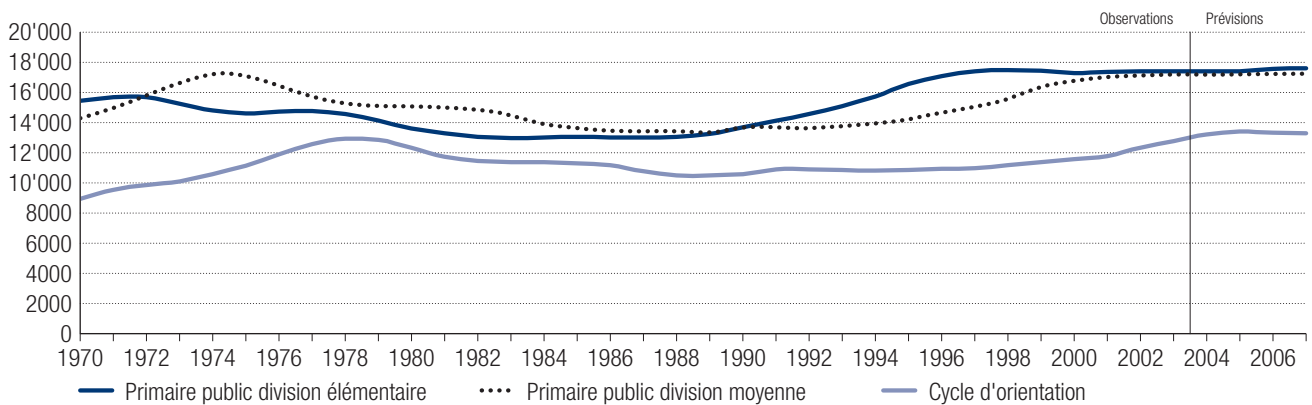
Sources: BDS/SRED, nombre d'élèves par âge scolaire selon l'état au 31.12.2003; OCSTAT, nombre de naissances selon l'état au 31.12 de l'année considérée

**Figure A2.2 Evolution probable des effectifs par niveau d'enseignement à la rentrée 2005, 2007 et 2009, en fonction des effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé en 2003**



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12.2003

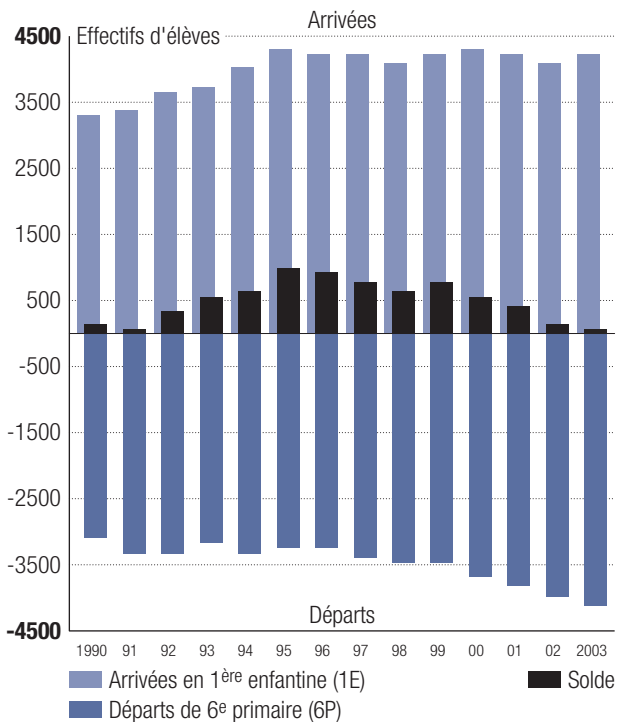
**Figure A2.3 Evolution des effectifs de l'enseignement public préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0, 1 et 2) de 1970 à 2003 et prévisions d'effectifs de 2004 à 2007**



N.B. La division élémentaire de l'enseignement primaire inclut la première et la deuxième enfantine (enseignement préprimaire) ainsi que la première et deuxième de l'enseignement primaire. La division moyenne inclut les quatre degrés suivants (de la troisième à la sixième primaire). Le décalage dans le temps des courbes vient du fait que les générations d'élèves franchissent les degrés les uns après les autres. En début de période d'observation, le décalage en hauteur de la courbe correspondant à la division élémentaire par rapport à celle de la division moyenne, est dû au fait que dans les années 1970, les enfants de 4 ans étaient encore peu fréquemment scolarisés.  
Source: BDS/SRED; données 1970-2003 selon état observé au 31.12; données 2004-2007 estimées

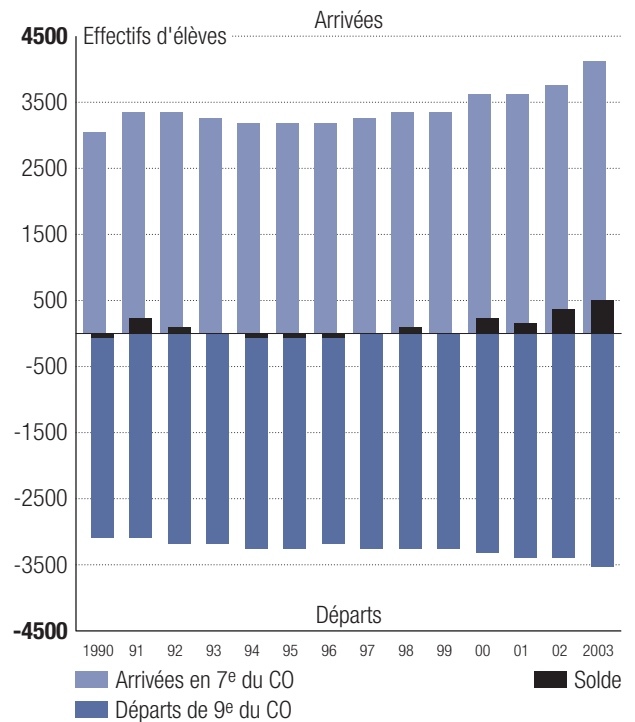


Figure A2.4 Mouvements «naturels» affectant les effectifs de l'enseignement public préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), 1990-2003



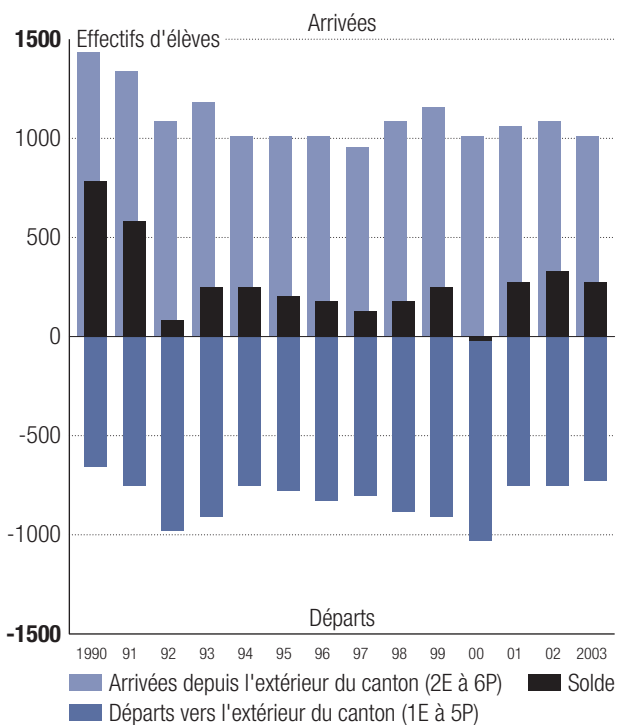
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A2.5 Mouvements «naturels» affectant les effectifs de l'enseignement public secondaire I (CO, CITE 2), 1990-2003



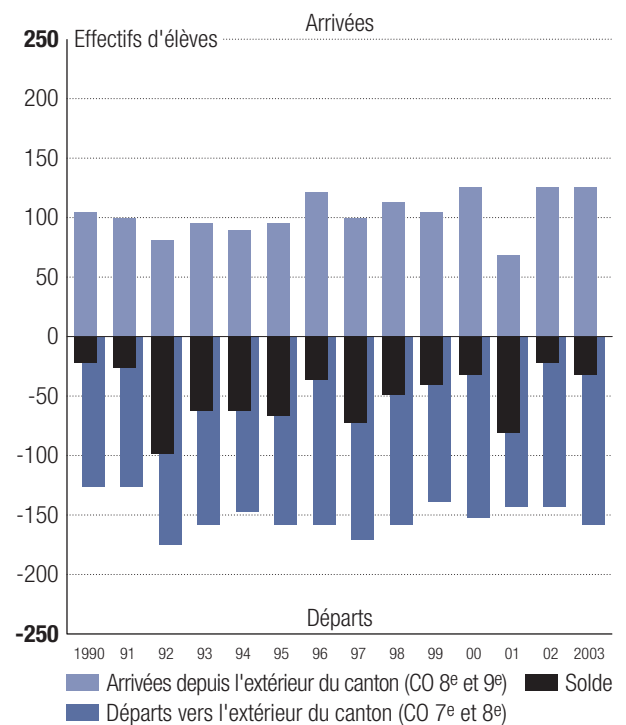
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A2.6 Mouvements «migratoires» affectant les effectifs de l'enseignement public préprimaire et primaire (CITE 0 et 1, huit degrés d'enseignement), 1990-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A2.7 Mouvements «migratoires» affectant les effectifs de l'enseignement public secondaire I (CO, CITE 2, trois degrés d'enseignement), 1990-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

### Nombre d'élèves par âge scolaire

Pour chaque année N figurant sur l'axe des abscisses, il s'agit du nombre des élèves nés entre le 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 et le 31 octobre de l'année N. En effet, l'âge légal d'entrée en première primaire à Genève est de 6 ans révolus au 30 juin mais une dispense d'âge de quatre mois est automatiquement accordée aux enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 octobre. L'âge scolaire ainsi calculé enregistre des enfants un peu plus âgés (de deux mois) que le traditionnel âge civil établi au 31 décembre. Cette possibilité est déjà largement utilisée par les familles avant même l'entrée en première primaire puisque 95% des enfants de quatre ans d'âge «scolaire» intègrent la première enfantine (*voir indicateur D1, Petite enfance et éducation préscolaire*).

### Evolution probable des effectifs d'élèves

Une méthode simple pour estimer l'évolution probable d'une population d'élèves est de raisonner comme si l'on avait une population fermée. La population de départ (ici les élèves scolarisés présents au 31 décembre 2003) est composée de générations successives: les enfants de 4 ans sont théoriquement scolarisés en 1<sup>ère</sup> enfantine, ceux de 14 ans le sont théoriquement au 9<sup>e</sup> degré du secondaire I. Pour obtenir l'évolution de cette population, il suffit, par un jeu de glissement-vieillessement, de faire traverser linéairement les degrés d'enseignement à ces générations d'élèves: par exemple, la génération âgée de 11 ans en 2003 et scolarisée théoriquement en 6<sup>e</sup> primaire, sera à 14 ans en dernière année du secondaire I à la rentrée 2006. Cette méthode fait comme si aucun phénomène ne venait perturber les effectifs de ces générations d'élèves et fait donc abstraction des mouvements «migratoires», des redoublements ou sauts de degré, des réorientations, etc. Elle donne cependant un ordre de grandeur de l'importance numérique des générations devant quitter l'enseignement primaire pour l'enseignement secondaire I au cours des prochaines années. Au-delà de l'enseignement obligatoire, les taux de scolarisation n'étant plus de 100% pour une génération, l'évolution est à prendre avec précaution.

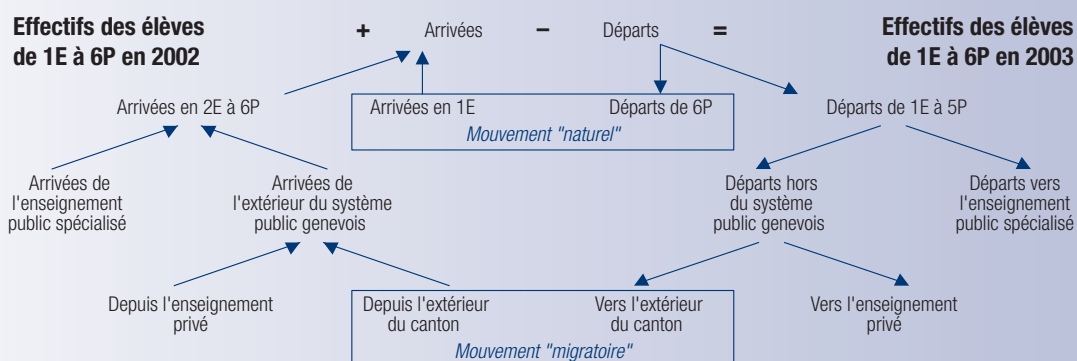
### Prévisions des effectifs scolaires

Les prévisions reposent sur une estimation par degré d'enseignement et se fondent sur les enfants déjà nés (et non sur des prévisions de natalité): une projection des effectifs d'élèves devant être scolarisés en première enfantine en 2004, 2005, 2006 et 2007 est obtenue en faisant vieillir les enfants nés en 2000, 2001, 2002 et 2003 (dont on connaît les effectifs résidant dans le canton) en tenant compte des migrations et en leur appliquant un taux de scolarisation. Pour les degrés suivants, les prévisions sont obtenues à partir d'une estimation du nombre de promus, de doubleurs, d'arrivées depuis l'extérieur du système d'enseignement public genevois (privé, spécialisé, extérieur du canton), ainsi que des départs. Les hypothèses sur l'évolution des différents paramètres (taux de scolarisation, taux de promotion, taux de redoublement, échanges avec l'extérieur du canton, l'enseignement privé et spécialisé) sont déterminées de façon collégiale avec les directions générales.

### Mouvement «naturel», mouvement «migratoire»

Le solde «naturel» est, pour les élèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et primaire, la différence entre les arrivées en 1<sup>ère</sup> enfantine et les départs de 6<sup>e</sup> primaire. Pour les élèves scolarisés au CO, le solde «naturel» est la différence entre les arrivées au 7<sup>e</sup> degré et les départs du 9<sup>e</sup> degré. Les arrivées comprennent tous les nouveaux élèves (non présents en 1<sup>ère</sup> enfantine ou au 7<sup>e</sup> degré l'année précédente) d'où qu'ils viennent (extérieur du canton, enseignement privé, enseignement spécialisé, crèche, 6<sup>e</sup> primaire) et les départs comprennent tous les élèves qui partent de 6<sup>e</sup> primaire ou du 9<sup>e</sup> degré, où qu'ils aillent (extérieur du canton, enseignement privé, enseignement spécialisé, CO, postobligatoire).

Le solde «migratoire» est la différence entre les effectifs d'élèves qui arrivent de l'extérieur du canton (à l'issue de chacun des degrés, allant de la 2<sup>e</sup> enfantine à la 6<sup>e</sup> primaire pour l'enseignement préprimaire et primaire, et au cours des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés pour le CO) et les effectifs d'élèves qui quittent le canton (au cours de la 1<sup>ère</sup> enfantine à la 5<sup>e</sup> primaire pour l'enseignement préprimaire et primaire, et au cours des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> degrés pour le CO). Comme on s'intéresse à la population scolaire, une «migration» correspond au fait d'entrer dans le SGEF ou d'en sortir, et non de venir forcément résider dans le canton; certaines de ces migrations sont en effet, mais de façon marginale, le fait d'élèves venant se scolariser à Genève et résidant en dehors du canton (Vaud, France voisine). A ces deux éléments s'ajoutent des facteurs relevant du fonctionnement des écoles, tels que les échanges avec l'enseignement privé ou encore ceux avec l'enseignement public spécialisé.



## Références

- Pillet M. & groupe de travail (2003). *Prévision des effectifs de l'enseignement primaire élaborée avec la Direction générale*. (DP 03.29). Genève: Service de la recherche en éducation.
- Rogers A., Castro L.J. (1981), *Model migration schedules*. Laxenburg, Austria: International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), Research Report RR 81-30.

# Elèves de l'enseignement privé (CITE 0 à 2)

## Mots clés

**Enseignement privé, enseignement public, nationalité, première langue parlée, catégorie socioprofessionnelle, commune de domicile**

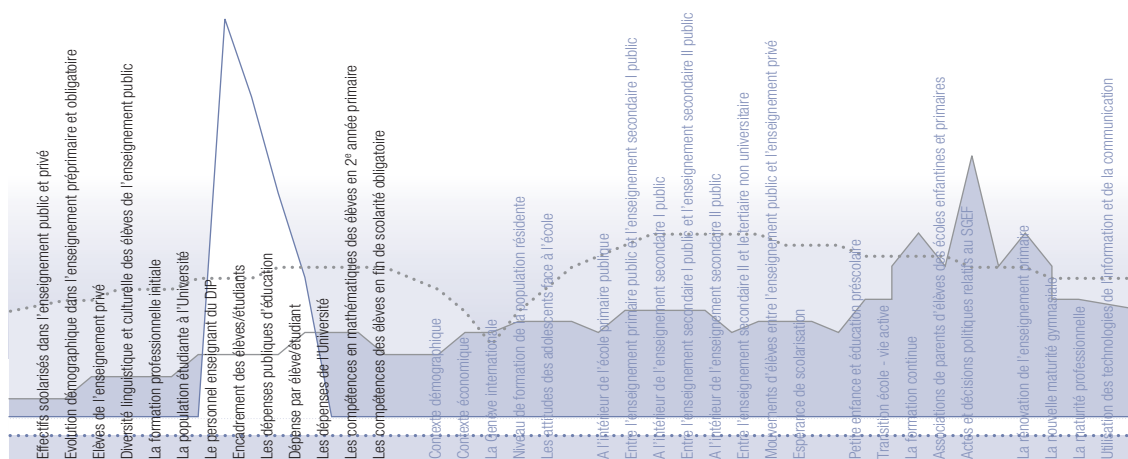
Deux sous-systèmes distincts et complémentaires co-existent à l'intérieur du SGEF: l'enseignement public et l'enseignement privé. L'offre de programmes d'enseignement et de formation de l'enseignement privé est très hétérogène et peut être considérée en termes d'alternatives ou de complémentarités à celle de l'enseignement public, en proposant une vaste palette: enseignement en langues étrangères, programmes scolaires et/ou diplômes étrangers, choix pédagogiques alternatifs, comme par exemple l'école Montessori, enseignement spécialisé pour des enfants présentant des troubles moteurs ou des troubles du comportement.

La loi sur l'instruction publique et le règlement relatif à l'enseignement privé investit le Département de l'instruction publique d'une responsabilité de contrôle du programme des écoles privées dispensant un enseignement correspondant à la scolarité obligatoire.

L'enseignement privé genevois n'est pas subventionné, à l'exception de l'enseignement spécialisé qui bénéficie de subventions de la Confédération (assurance invalidité). Les frais d'écolage, plus ou moins élevés selon les écoles, font donc que l'enseignement privé attire inévitablement une population scolaire distincte de celle de l'enseignement public.

Cet indicateur montre la particularité de la population scolaire de l'enseignement privé en la comparant à celle de l'enseignement public selon différentes caractéristiques (nationalité, première langue parlée, catégorie socioprofessionnelle des parents) et selon le type d'école privée (programmes étrangers, programme genevois, éducation religieuse, pédagogie spécifique, enseignement spécialisé).

Il présente également la localisation géographique des écoles privées ainsi que la part des enfants scolarisés dans l'enseignement privé selon la commune de domicile.



**L'**enseignement privé, en accueillant 13% des élèves scolarisés dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0 à 2), constitue une composante importante du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF). L'enseignement privé attire plutôt une population de nationalité étrangère et résidant souvent en dehors du canton de Genève. Les écoles privées ne forment toutefois pas un ensemble homogène et, selon leur offre éducative, elles s'adressent à des populations distinctes. La part d'enfants scolarisés dans l'enseignement privé présente des disparités spatiales, en partie parce que les écoles sont inégalement réparties sur le territoire du canton de Genève.

## Vue d'ensemble

L'enseignement privé constitue une composante substantielle du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) par son étendue<sup>1</sup> et son ancienneté (certains établissements ont plus de 100 ans), et tient pour partie à l'aspect international de Genève (voir Indicateur B3, *La Genève internationale*).

Figure  
A3.1

En 2003, l'enseignement privé accueille 13% des élèves scolarisés dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0 à 2) alors qu'il en accueillait moins de 10% en 1980. Cette population scolaire, dont l'évolution est en partie dépendante de la conjoncture économique, a été marquée par la crise économique du milieu des années 1990 (voir Indicateur A1, *Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*). Elle connaît depuis la fin des années 1990 une croissance des effectifs. Passant de 4250 à plus de 7250 entre 1980 et 2003, les effectifs de l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0 à 2) de l'enseignement privé ont en effet plus fortement augmenté que ceux de l'enseignement public, notamment dans les classes enfantines (enseignement préprimaire) dont la population a doublé dans l'enseignement privé (Figure A3.1).

Cette croissance ne semble cependant pas due à une fuite de l'enseignement public, les départs des élèves du public vers le privé restant relativement faibles (voir Indicateur C7, *Mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé*), mais est à mettre plutôt en relation avec la reprise économique et l'augmentation du nombre des employés des organisations internationales et des multinationales siégeant à Genève (voir Indicateur B3, *La Genève internationale*).

## Une offre éducative complémentaire à celle de l'enseignement public

Les écoles privées, dont la surveillance de l'enseignement est assurée par le DIP<sup>2</sup>, se définissent comme complémentaires à l'offre éducative de l'enseignement public en répondant à des besoins spécifiques. Certaines d'entre elles proposent les programmes genevois habituels (Institut Florimont, Ecole Brechbühl, etc.), mais d'autres écoles fournissent d'autres options éducatives: enseignement bilingue, diplômes et programmes internationaux ou spécifiques à un pays (Collège du Léman, Ecole internationale de Genève, Geneva English School, Deutsche Schule Genf, Ecole suédoise de Genève, Ecole primaire française, etc.); méthodes pédagogiques spécifiques (Ecole Montessori, Ecole Rudolf Steiner, Ecole de la Découverte, etc.); enseignement religieux inscrit dans le programme<sup>3</sup> (Collège Saint-Louis, Institut catholique la Salésienne, etc.); enseignement spécialisé<sup>4</sup> pour des enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement (Fondation Clair-Bois, Fondation Ensemble, Astural, etc.).

## L'enseignement privé attire plutôt une population de nationalité étrangère et résidant souvent en dehors du canton de Genève

L'enseignement privé de niveau CITE 0 à 2 accueille majoritairement des élèves de nationalité étrangère: en 2003, 60% des élèves du privé sont de nationalité étrangère et 40% sont suisses (l'enseignement public connaît une situation exactement inverse) (Figure A3.2).

Figure  
A3.2

Les élèves étrangers sont cependant proportionnellement légèrement moins nombreux parmi les élèves fréquentant l'enseignement privé qu'en 1980 (ils représentaient alors 65% des élèves fréquentant le privé), les élèves suisses étant actuellement plus fréquemment scolarisés dans le privé qu'auparavant: en 2003, 9% d'entre eux fréquentent une école privée contre 5% en 1980.

Les élèves de nationalité étrangère qui fréquentent les écoles privées du canton de Genève résident moins souvent à Genève comparativement aux élèves de nationalité étrangère fréquentant l'enseignement public (22% résident hors du canton de Genève contre moins de 1% dans le cas de l'enseignement public). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les fonctionnaires des organisations internationales vivent majoritairement en France voisine ou dans le canton de Vaud (*voir Indicateur B3, La Genève internationale*). De plus, lorsqu'ils résident dans le canton de Genève, les enfants de nationalité étrangère scolarisés dans une école privée sont moins souvent nés à Genève: 28% contre plus des deux tiers des enfants de nationalité étrangère scolarisés dans une école publique (*Figure A3.3*).

*Figure  
A3.3*

### En 2003, 61% des élèves de langue maternelle anglaise scolarisés à Genève fréquentent une école privée

Compte tenu de l'importance numérique des élèves de nationalité étrangère, les élèves scolarisés dans l'enseignement privé sont bien souvent allophones, c'est-à-dire qu'ils ont une autre langue que le français comme première langue parlée<sup>5</sup> (53% contre 40% des élèves scolarisés dans l'enseignement public), l'anglais étant la plus répandue (22%) (*Figure A3.4*). Les écoles privées attirent en effet fortement les populations anglophones: 61% des élèves de langue anglaise scolarisés à Genève fréquentent une école privée. De nombreuses écoles privées, comme par exemple le Collège du Léman ou encore l'Ecole internationale de Genève, répondent à une demande spécifique de la communauté internationale en proposant une section anglophone (enseignement en anglais, programme anglophone, US College Board) ou en dispensant des cours d'anglais dès la 1<sup>ère</sup> enfantine (3 ou 4 ans).

*Figure  
A3.4*

### L'accès à l'enseignement privé est en grande partie dépendant des ressources financières de la famille

Les frais d'écolage de l'enseignement privé, plus ou moins élevés selon les établissements (allant de 4000 francs à plus de 20'000 francs par année scolaire selon les établissements et le niveau d'enseignement), rendent l'accès à cet enseignement conditionné en grande partie par les ressources financières de la famille. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des élèves appartiennent à un milieu social aisé. Les enfants de cadres supérieurs et dirigeants représentent, en 2003, près de 48% des élèves scolarisés dans une école privée, alors qu'ils ne représentent que 18% des élèves scolarisés dans une école publique (*Figure A3.5*). Plus du quart des enfants de cadres supérieurs scolarisés à Genève fréquentent une école privée, alors que c'est le cas d'à peine 2% des enfants d'ouvriers.

*Figure  
A3.5*

### Ecoles privées: un ensemble non homogène

Les écoles privées ne forment pas un ensemble homogène, mais se différencient par leur offre éducative et s'adressent à des populations scolaires différentes: les familles des milieux modestes ne scolarisent pas en effet leurs enfants dans les mêmes écoles privées que celles des classes aisées. Les enfants de milieu ouvrier qui fréquentent une école privée sont plus souvent inscrits dans une école relevant de l'enseignement spécialisé (29%) que les enfants de cadres supérieurs (1%). A l'inverse, les enfants d'ouvriers sont plus rarement inscrits dans un établissement proposant des programmes scolaires étrangers (12% contre 53%) (*Figure A3.6*). 71% des élèves de nationalité étrangère scolarisés dans le privé fréquentent un établissement offrant des programmes scolaires étrangers contre 27% de leurs homologues suisses, ces derniers fréquentant également souvent un établissement proposant uniquement le programme romand habituel (38%). Les écoles privées proposant des méthodes pédagogiques spécifiques (Montessori, Steiner, etc.) accueillent plus fréquemment des élèves suisses, de langue française.

*Figure  
A3.6*

## Une répartition inégale sur le territoire cantonal

Figure  
A3.7

La part des élèves scolarisés dans l'enseignement privé n'est pas également répartie sur l'ensemble du territoire cantonal, les plus forts ratios s'observant sur la rive gauche du lac. Près d'un enfant sur deux résidant à Cologny, où est installée l'école Notre-Dame du Lac, est scolarisé dans l'enseignement privé, et près d'un sur trois pour des communes comme Vandœuvres ou Pregny-Chambésy alors que seulement 3% des élèves résidant à Meyrin ou Vernier sont scolarisés dans une école privée (Figure A3.7).

La Ville de Genève, avec seulement 12% de ses élèves domiciliés fréquentant une école privée, représente toutefois plus du quart des effectifs totaux scolarisés dans l'enseignement privé (et plus du tiers des effectifs résidant dans le canton).

Figure  
A3.8

Cette répartition spatiale des enfants scolarisés dans l'enseignement privé apparaît liée en partie à la localisation des grandes écoles privées (Figure A3.8). Les établissements privés comptent souvent parmi leurs effectifs bon nombre d'élèves domiciliés dans la commune où ils sont installés ou dans les communes avoisinantes<sup>6</sup>. Lancy est, de ce point de vue, une commune un peu à part, car bien qu'elle accueille sur son territoire deux écoles privées qui comptent parmi les plus importantes (Institut international de Lancy et Institut Florimont), elle figure parmi les communes ayant le plus faible ratio d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé.

Certains établissements comme notamment le Collège du Léman, l'English Geneva School ou la Deutsche Schule Genf drainent, quant à eux, également une part importante d'élèves provenant du canton de Vaud ou de France voisine (environ 35 à 40% des effectifs scolarisés dans ces établissements).

### Notes

- <sup>1</sup> Les élèves de plus d'une cinquantaine d'établissements privés situés sur le territoire cantonal sont recensés dans la Base de données scolaires de 2003.
- <sup>2</sup> Le DIP assure une surveillance générale de l'enseignement dispensé par les écoles privées dans le canton de Genève. Le Service de l'enseignement privé (SEP) du DIP délivre les autorisations nécessaires pour ouvrir et exploiter une école privée sur le territoire genevois, pour quelque enseignement que ce soit. L'autorisation est délivrée pour autant que les conditions générales d'exploitation ne comportent rien de contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'hygiène (cf. le chapitre IV de la loi sur l'instruction publique C 1 10, articles 14 à 15A, et le règlement relatif à l'enseignement privé C 1 10.83). L'Association genevoise des écoles privées (AGEP) garantit par ailleurs la qualité et le sérieux des écoles privées (pour être membre de l'AGEP, l'école privée doit présenter un projet pédagogique solide, recruter des enseignants diplômés et exister depuis deux ans au minimum).
- <sup>3</sup> La plupart de ces écoles sont toutefois ouvertes aux élèves de toutes confessions.
- <sup>4</sup> Ces institutions sont en grande partie subventionnées et reconnues en tant qu'écoles spéciales par l'assurance-invalidité (AI) qui participe à leur subventionnement, la participation demandée aux parents restant modeste.
- <sup>5</sup> On définit ici comme élèves «allophones» ceux dont la première langue parlée est une autre langue que le français (voir «Pour comprendre ces résultats»).
- <sup>6</sup> Il existe, certes, une géographie socioprofessionnelle du canton, mais on ne peut cependant pas déterminer si les parents utilisent l'opportunité d'inscrire leurs enfants dans une école privée en raison de la présence de celle-ci dans leur commune ou de sa proximité, ou au contraire s'ils viennent s'établir dans ces communes en raison de la présence d'une école privée.

### Liste des figures

#### Vue d'ensemble

- A3.1 Effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé de niveau préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0 à 2), 1980 et 2003
- A3.2 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon la nationalité (CITE 0 à 2), 1980 et 2003, en %
- A3.3 Elèves de nationalité étrangère, scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 2), selon leur lieu de résidence et leur date d'arrivée à Genève, 2003, en %
- A3.4 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé selon la première langue parlée (CITE 0 à 2), 1980 et 2003, en %
- A3.5 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (CITE 0 à 2), 1980 et 2003, en %
- A3.6 Elèves scolarisés dans les différents types d'école privée, selon la nationalité, la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2003, en %
- A3.7 Proportion des élèves scolarisés dans l'enseignement privé (CITE 0 à 2), selon la commune de domicile, 2003
- A3.8 Localisation des écoles privées sur le territoire, selon le nombre d'élèves, 2003

Figure A3.1 Effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé de niveau préprimaire, primaire et secondaire I (CITE 0 à 2), 1980 et 2003

Effectifs	Enseignement public		Enseignement privé		Part du privé	
	1980	2003	1980	2003	1980	2003
Enseignement préprimaire (CITE 0)	6 123	8 349	453	988	6.9%	10.6%
Enseignement primaire (CITE 1)	23 064	27 124	2 519	4 115	9.8%	13.2%
Enseignement secondaire I (CITE 2)	12 162	12 606	1 278	2 164	9.5%	14.7%
<b>Total (CITE 0 à 2)</b>	<b>41 349</b>	<b>48 079</b>	<b>4 250</b>	<b>7 267</b>	<b>9.3%</b>	<b>13.1%</b>

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A3.2 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon la nationalité (CITE 0 à 2), 1980 et 2003, en %

Nationalité	Enseignement public		Enseignement privé		Part du privé	
	1980	2003	1980	2003	1980	2003
Suisses	62	60.4	35.2	39.9	5.5	9.1
Etrangers	38	39.6	64.8	59.3	14.9	18.4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>9.3</b>	<b>13.1</b>

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A3.3 Elèves de nationalité étrangère, scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 2), selon leur lieu de résidence et leur date d'arrivée à Genève, 2003, en %

	Enseignement public	Enseignement privé	Part du privé
Résidant à Genève	99.3	78.4	15.3
dont			
Nés à Genève	67.8	28.3	8.7
Arrivés après la naissance	31	31.2	18.8
Sans indication	0.5	18.9	89.4
Résidant hors Genève	0.7	21.6	87.4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>13.1</b>

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A3.4 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée, 1980 et 2003, en %

Première langue parlée	Enseignement public		Enseignement privé		Part du privé	
	1980	2003	1980	2003	1980	2003
Français	67.4	60.2	49.2	46.6	7.0	10.5
Autre langue	32.6	39.8	50.8	53.4	13.8	16.9
dont						
Anglais	2.1	2.1	24.6	21.9	54.0	61.2
Allemand	5.0	0.9	6.0	3.4	11.0	36.6
Italien	11.2	2.8	2.8	2.1	2.5	10.4
Espagnol	9.4	6.5	3.9	2.9	4.1	6.4
Portugais	0.9	12.5	0.5	1.3	5.8	1.5
Autres langues	4.0	15.0	12.9	21.8	25.1	18.0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>9.3</b>	<b>13.1</b>

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A3.5 Elèves scolarisés dans l'enseignement public et privé, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (CITE 0 à 2), 1980 et 2003, en %

Catégorie socioprofessionnelle	Enseignement public		Enseignement privé		Part du privé	
	1980	2003	1980	2003	1980	2003
Cadres supérieurs et dirigeants	18.6	18.0	59.4	47.8	24.7	28.6
Petits indépendants	8.0	4.9	5.2	2.3	6.3	6.7
Employés et cadres intermédiaires	35.1	38.5	26.2	33.5	7.1	11.6
Ouvriers	36.1	32.5	5.2	3.8	1.5	1.7
Divers et sans indication	2.2	6.0	4.0	12.6	15.9	23.9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>9.3</b>	<b>13.1</b>

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A3.6 Elèves scolarisés dans les différents types d'école privée(\*), selon la nationalité, la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2003, en %

Type d'école	Nationalité		Première langue parlée			Catégorie socioprofessionnelle		Total
	Suisses	Etrangers	Français	Anglais	Autres	Cadres supérieurs	Ouvriers	
Programmes étrangers	27.0	71.1	31.9	86.7	62.5	52.7	12.3	<b>53.5</b>
Programme genevois	37.7	16.6	36.3	8.5	19.9	30.5	23.8	<b>25.0</b>
Education religieuse	17.1	4.4	15.3	1.6	6.3	9.6	18.2	<b>9.5</b>
Pédagogie spécifique	13.0	5.3	11.9	2.8	7.1	6.3	16.4	<b>8.4</b>
Enseignement spécialisé	5.1	2.6	4.7	0.4	4.2	1.0	29.4	<b>3.6</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(\* Voir "Pour comprendre ces résultats".  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12



Figure A3.7 Proportion des élèves scolarisés dans l'enseignement privé (CITE 0 à 2), selon la commune de domicile, 2003

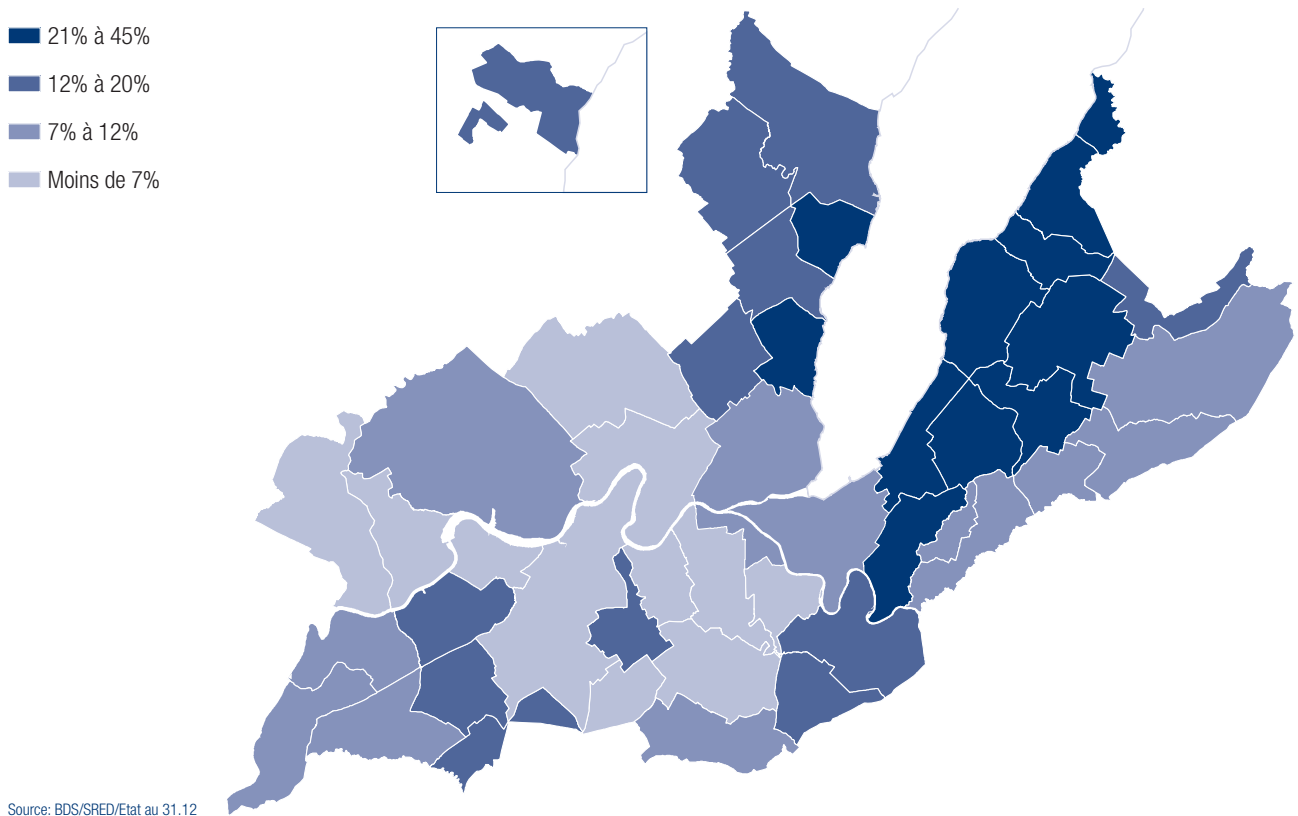
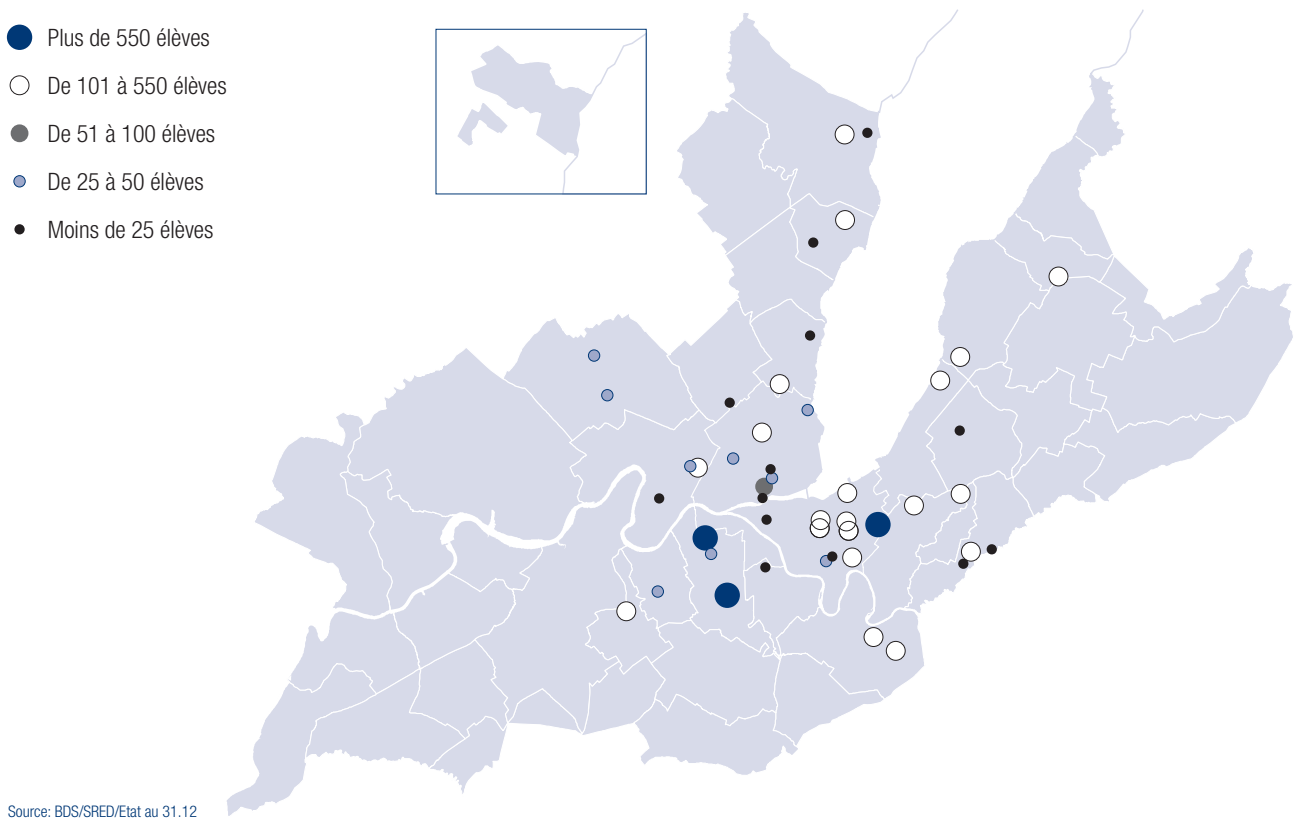


Figure A3.8 Localisation des écoles privées, selon la taille, 2003



## Pour comprendre ces résultats

### Enseignement privé

L'enseignement privé se distingue de l'enseignement public de deux manières: (1) son mode de financement – il est financé par ses seuls usagers, non par l'ensemble des contribuables – et (2) la nature de son offre éducative – il fournit à une partie de la population une gamme de choix parfois alternatifs ou complémentaires à l'offre de l'enseignement public.

### Elève allophone

L'élève allophone se définit ici comme un élève ayant une autre langue que le français comme première langue parlée. Même si l'élève le parle couramment en 2003, le français est vraisemblablement pour lui une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues).

### Première langue parlée

La «première langue parlée» est celle qui a été déclarée comme telle par les parents dans les formulaires d'identification des élèves qui alimentent la Base de données scolaires (BDS), fichier administratif du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrés tous les élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation. Cette information, recueillie sous l'item «langue maternelle (première langue parlée)», est vraisemblablement la langue parlée couramment à la maison, sans que l'on en ait toutefois la certitude. Par ailleurs, les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues.

### Elèves scolarisés

Il s'agit des élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé à Genève au 31 décembre de l'année considérée, mais qui ne résident pas forcément dans le canton (certains élèves pouvant être domiciliés dans un autre canton suisse ou en France voisine). Sont pris en compte les élèves scolarisés dans l'enseignement préprimaire et obligatoire, c'est-à-dire les classes enfantines (CITE 0), l'enseignement primaire (CITE 1) et secondaire I (CITE 2).

### Types d'écoles privées

Les différentes écoles privées ont été classées en quatre catégories selon leur offre de programme scolaire. Le classement essaie d'être le plus proche de la réalité, ces catégories n'étant pas totalement exclusives les unes des autres.

- **Programmes étrangers:** Ecole internationale de Genève, Collège du Léman, Deutsche Schule Genf, Geneva English School, Ecole primaire française de Genève, Ecole suédoise de Genève, Institut international de Lancy, Ecole Toepffer.

Ces écoles proposent des sections anglophones, germanophones, etc., et suivent les programmes des écoles publiques de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France, etc. Certaines peuvent avoir eu à l'origine une vocation religieuse, mais l'enseignement y est donné par des laïcs.

- **Programme genevois:** Ecole Moser, Ecole Ber, Collège des Pléiades, Institut Florimont, Institut international Notre-Dame du Lac, Externat catholique des Glacis, Ecole Brechbühl, Ecole Bénédict, Cycle d'orientation Bersot, Nouvelle école Farny, Ecole Le Manoir, Ecole la Passerelle.

Certaines de ces écoles peuvent accueillir des élèves en difficultés scolaires sans être rattachées à l'enseignement spécialisé ou utiliser un courant de pédagogie spécifique.

- **Pédagogie spécifique:** Ecole Rudolf Steiner, Ecole de la Découverte, Ecole active de Malagnou, L'ARC une autre école, Ecole moderne, Ecoles Montessori, La Maison bleue.

Ces écoles se rattachent à des courants pédagogiques qui offrent une autre approche de l'enseignement. Certaines d'entre elles proposent des cours en anglais dès le plus jeune âge.

- **Education religieuse:** Institut catholique La Salésienne, Collège Saint-Louis, Ecole juive Girsu, Ecole Saint-François de Sales, Ecole juive de Genève Habad, Ecole chrétienne Timothée.

Ces écoles, souvent ouvertes aux élèves de toute confession, ont une vocation confessionnelle affichée avec une pédagogie assortie de préceptes religieux ou moraux, des cours d'instruction religieuse.

- **Enseignement spécialisé:** Arc-en-ciel, l'Atelier, Ecole protestante d'altitude, Fondation Clair-Bois, Ecole la Petite Arche, la Voie lactée, Fondation Ensemble, Centre Horizon, le Lignon, la Châtelaine, Maison de Pierre-Grise.

Ces écoles s'adressent aux enfants présentant un handicap ou des troubles du comportement nécessitant un suivi médico-pédagogique.

## Références

- Site du Service de l'enseignement privé (SEP) du DIP: <http://www.geneve.ch/dip/sep/>
- Site de l'Association genevoise des écoles privées (AGEP): <http://www.agep.ch>
- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, sur le site du SRED: <http://www.geneve.ch/sred/publications/docsred/welcome.html>

# Diversité linguistique et culturelle des élèves de l'enseignement public (CITE 0 à 2)

## Mots clés

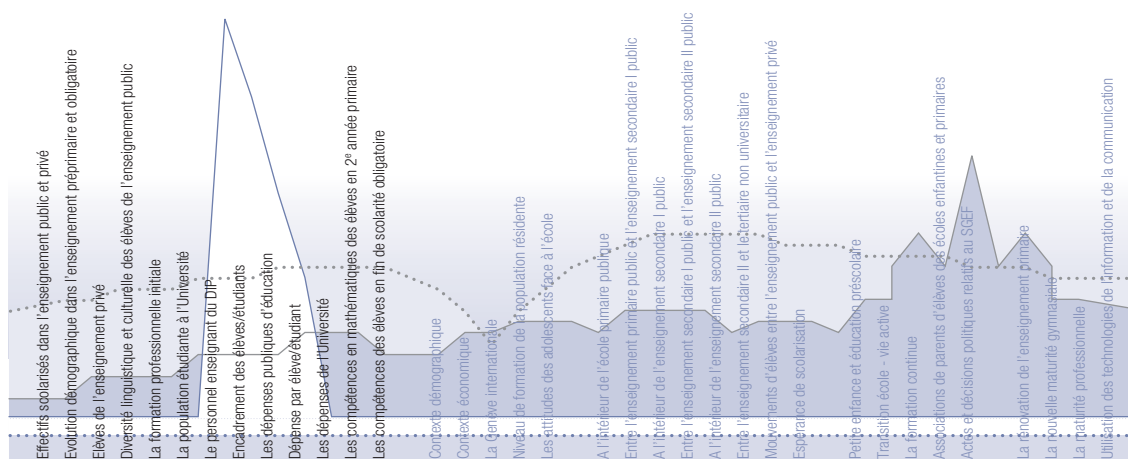
Diversité linguistique, diversité culturelle, langue maternelle, première langue parlée, élèves allophones, âge d'arrivée à Genève

Cet indicateur cible la diversité linguistique et culturelle de la population scolaire du système public genevois d'enseignement et de formation.

Dans la mesure où la maîtrise des langues est l'un des objectifs déclarés de l'enseignement public, la diversité linguistique constitue à la fois un atout et un défi pour le système scolaire genevois. En effet, l'enseignement dans des classes très hétérogènes du point de vue linguistique pose des problèmes spécifiques au corps enseignant, compte tenu du fait que cette diversité est en général doublée par des différenciations sociales et culturelles. Le système éducatif se doit d'être un vecteur d'intégration des communautés d'origine étrangère qui font de Genève une société cosmopolite, car l'apprentissage et la maîtrise du français sont une des conditions nécessaires à une intégration socio-culturelle réussie.

Cet indicateur dresse le profil linguistique de la population scolaire de l'enseignement préprimaire (CITE 0) et obligatoire (enseignement primaire et secondaire I, CITE 1 et 2) selon les caractéristiques suivantes: nationalité, catégorie socioprofessionnelle des parents (CSP), date d'arrivée à Genève.

Il présente également une carte de la part des élèves ayant une langue étrangère comme langue maternelle, selon la commune de domicile.



**Le système d'enseignement public genevois accueille depuis longtemps des élèves d'origines diverses, qui souvent à leur arrivée ne parlent pas la langue française. En 2003, 40% des élèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire ont comme première langue une autre langue que le français. Depuis 1980, la population scolaire étrangère s'est diversifiée, comptant en 2003 près de 160 nationalités différentes. L'intégration scolaire de ces enfants est donc un défi pour le système d'enseignement genevois. Cependant, réussite scolaire et origine sociale étant étroitement liées, certaines catégories de migrants disposent de moins de ressources pour une intégration réussie. De plus, toutes les écoles du canton n'ont pas à relever le même défi, la proportion d'élèves ayant une autre langue maternelle que le français variant considérablement d'une commune à l'autre.**

### **En 2003, 60% des élèves déclarent le français comme langue maternelle**

L'école publique genevoise accueille depuis fort longtemps des élèves d'origines diverses, qui peuvent à leur arrivée ne pas parler la langue française. Le défi qui se pose alors est de savoir comment intégrer ces enfants tout en leur offrant les meilleures chances de réussite.

Figure  
A4.1a

En 2003, les élèves de l'enseignement public préprimaire et obligatoire sont 60% à avoir le français comme première langue parlée (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), soit une baisse de 7 points par rapport à 1980, cette proportion étant relativement stable depuis le début des années 1990 (Figure A4.1a). Entre 1980 et 2003, a également diminué de façon notable la proportion des élèves déclarant comme première langue parlée l'allemand (de 5% à 1%), l'italien (de 11% à 3%) et dans une moindre mesure l'espagnol (de 9,5% à 6,5%). En 1980, le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol et l'anglais étaient les langues maternelles de plus de 95% des élèves scolarisés dans l'enseignement public; en 2003, elles ne le sont plus que de 72,5% des élèves. Dans la même période, la part des élèves ayant comme première langue parlée le portugais (de 1% à 12,5%) ou une autre langue (de 4% à 15%) a fortement augmenté<sup>1</sup>. Cette transformation du paysage multiculturel de la population scolaire s'explique d'une part par les politiques de regroupement familial qui ont particulièrement concerné les familles portugaises<sup>2</sup> à la fin des années 1980. Par ailleurs, le différentiel de naissances favorable à la population étrangère constitue un autre facteur explicatif de l'augmentation des élèves parlant une autre langue que le français, avec l'arrivée à l'école d'enfants issus de l'immigration. Toutefois, depuis une dizaine d'années, la population étrangère résidente se diversifie avec notamment un afflux d'étrangers en provenance des continents asiatique, américain et africain, les migrations en provenance des pays de l'Union européenne, traditionnellement bassins de main d'œuvre, étant quant à elles en diminution.

### **En 2003, la population scolaire étrangère est plus diversifiée qu'en 1980**

Figure  
A4.1b

En 2003, les élèves de nationalité étrangère de l'enseignement public préprimaire et obligatoire sont 80% à déclarer une langue autre que le français comme première langue parlée, soit une augmentation de 10 points par rapport à 1980, cette proportion étant également relativement stable depuis le début des années 1990 (Figure A4.1b). La baisse de la part des élèves de nationalité étrangère déclarant le français comme première langue parlée (30% en 1980 contre moins de 20% en 2003) s'explique en partie par la baisse des effectifs des élèves de nationalité française et italienne ayant le français comme première langue parlée. Par ailleurs, la part des élèves de nationalité étrangère déclarant une langue maternelle autre que celles les plus fréquemment parlées à Genève<sup>3</sup> est passée d'un peu moins de 10% à près de 30% entre 1980 et 2003, la plus grande hétérogénéité linguistique constituant un défi supplémentaire pour les enseignants.

Figure  
A4.2

En 2003, près de 160 nationalités sont représentées dans l'enseignement préprimaire et obligatoire. La part des élèves de nationalité suisse oscille autour de 60% entre 1980 et 2003 (62% en 1980, 58% en 1990, 60% en 2003) (Figure A4.2). Cette période est marquée par une baisse des effectifs des élèves de nationalité espagnole, italienne et française et par une augmentation des effectifs des élèves de nationalité portugaise, ou en provenance des pays de l'ex-Yougoslavie, d'Afrique ou d'Amérique centrale et du sud. En 1980, quatre nationalités regroupaient les trois quarts des élèves étrangers contre quinze nationalités en 2003.

## L'intégration d'enfants d'origines culturelles et linguistiques diverses: un défi pour le système d'enseignement

L'intégration scolaire des enfants issus de l'immigration est un défi pour le système scolaire genevois qui doit accueillir des enfants d'origines culturelles et linguistiques très diverses, tout en leur offrant la meilleure formation possible et une insertion sociale. Cependant, tous ces enfants ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés d'intégration. Certains, issus de la deuxième ou troisième génération, sont nés à Genève, alors que d'autres sont très récemment arrivés avec leurs parents. Par ailleurs, réussite scolaire et origine sociale sont encore assez étroitement liées; or les élèves allophones (définis ici comme ceux ayant comme première langue parlée une autre langue que le français) n'appartiennent pas tous à la même couche sociale.

En 2003, en moyenne un peu plus des deux tiers des élèves allophones sont nés à Genève, mais la proportion d'enfants effectivement nés à Genève varie fortement selon les langues parlées: elle atteint 88% pour les élèves qui ont l'italien comme première langue, près de 80% pour ceux qui parlent le portugais et 57% pour les élèves qui parlent anglais en première langue (*Figure A4.3*). C'est parmi les élèves ayant comme langue maternelle l'espagnol ou l'anglais que l'on trouve la plus grande part d'élèves arrivés depuis moins de deux ans à Genève (respectivement 15 et 13% contre moins de 5% en moyenne). Enfin, parmi les élèves très récemment arrivés à Genève, ceux dont la langue maternelle est le français sont de moins en moins nombreux. En 1980, le tiers des élèves arrivés depuis moins de deux ans dans le canton de Genève déclaraient le français comme langue maternelle; ils ne sont plus que 20% en 2003 (*Figure A4.4*).

*Figures  
A4.3  
A4.4*

Les élèves ayant le français comme première langue parlée sont principalement des enfants d'employés et de cadres intermédiaires (48% en 2003) (*Figure A4.5*). Lorsqu'il s'agit du portugais, ce sont dans 73% des cas des enfants d'ouvriers, aussi bien en 1980 qu'en 2003. Pour les élèves parlant l'italien et l'espagnol, la part d'enfants d'ouvriers passe respectivement de 80% et 76% en 1980, à 44% en 2003, cette variation pouvant s'expliquer par le fait que l'immigration italienne et espagnole est ancienne et que les ressortissants de ces pays ont connu une ascension sociale.

*Figure  
A4.5*

En 1980, les élèves parlant une langue moins souvent parlée à Genève étaient dans 46% des cas des enfants de cadres supérieurs et dirigeants et dans 14% des cas des enfants d'ouvriers. En 2003, ces proportions sont inversées avec respectivement 14% d'enfants de cadres supérieurs et 41% d'enfants d'ouvriers. Durant cette période, les flux migratoires se sont diversifiés et bien que les flux migratoires liés à la présence des institutions internationales restent importants à Genève en 2003 (*voir Indicateur B3, La Genève internationale*), l'immigration récente a également été marquée par l'accueil de réfugiés (*voir Indicateur B1, Contexte démographique*).

### Un profil linguistique différent selon le type de classe

Le profil linguistique des élèves est différent selon le type de classe suivie (*Figure A4.6*). Il n'est évidemment guère surprenant de trouver 90% d'élèves allophones parmi les élèves des classes d'accueil puisqu'il s'agit là d'un dispositif pour accueillir et favoriser l'intégration scolaire de jeunes migrants en leur enseignant les bases du français.

*Figure  
A4.6*

Les élèves fréquentant une classe hétérogène du Cycle d'orientation ont un profil linguistique très similaire à celui des enfants du primaire. Par contre, les regroupements A, B et C du Cycle d'orientation (*voir «Pour comprendre ces résultats»*) ne sont pas fréquentés par les mêmes élèves, du point de vue de la langue maternelle. Alors que les élèves dont la langue maternelle est différente du français sont sous-représentés dans les classes du regroupement A (ils représentent 30% de ces élèves contre 40% des élèves du primaire), ils sont sur-représentés dans les classes des regroupements B et C (52%).

L'écart semble particulièrement marqué pour les enfants parlant le portugais puisque, représentant 13% des élèves du primaire, ils représentent moins de 9% des élèves du regroupement A et plus de 19% des élèves des regroupements B et C.

Figure  
A4.7

## Une répartition spatiale inégale des élèves allophones

Toutes les écoles du canton n'ont pas à relever le même défi d'intégration des élèves allophones pour leur offrir les meilleures chances de réussite. Genève-ville et les autres communes-villes de plus de 10'000 habitants comptent parmi leurs résidents à scolariser le plus d'enfants ayant une autre langue maternelle que le français (la proportion variant de 33% pour la commune de Thônex à 55% pour la commune de Vernier) (Figure A4.7). A l'inverse, les petites communes situées en zone rurale comptent en général peu d'enfants ayant une autre langue maternelle que le français parmi leurs domiciliés.

### Notes

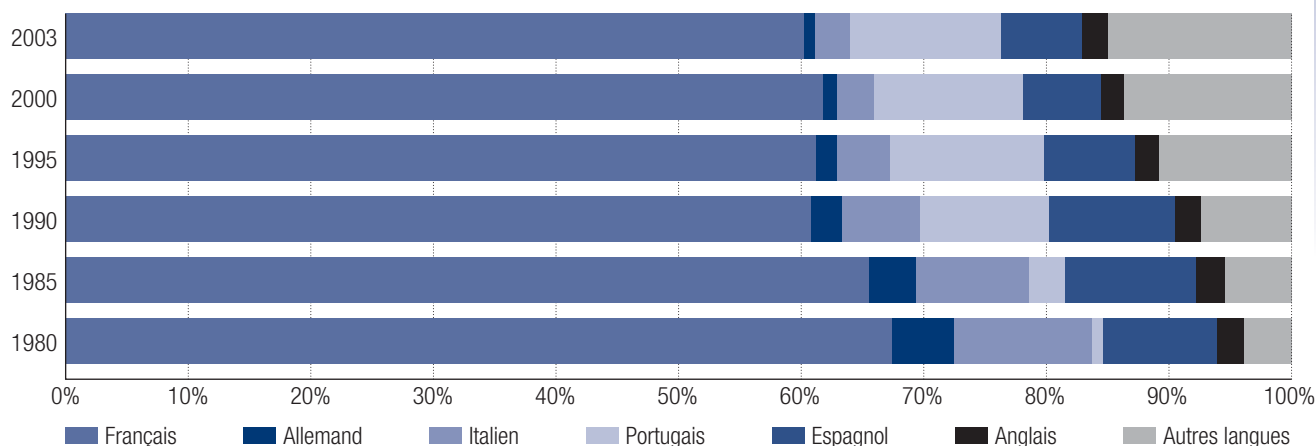
- <sup>1</sup> Les données disponibles permettent de comparer l'indice Greenberg (voir «Pour comprendre ces résultats») pour Genève en 1980 et en 2003. On constate un accroissement très net de l'indice pour la population scolaire dans son ensemble puisqu'il passe de 0.52 à 0.61, ce qui est le signe d'une forte, voire très forte diversification. Cette diversification se retrouve dans l'ensemble des niveaux d'enseignement préprimaire et obligatoire (CITE 0: 0.53 à 0.63; CITE 1: 0.53 à 0.61; CITE 2: 0.50 à 0.59). En excluant les francophones du calcul, on peut également suivre l'évolution de la diversité au sein de la population scolaire «allophone». On constate que sur ce plan aussi, la fragmentation de cette population s'est clairement renforcée sur les vingt-trois années considérées (0.77 à 0.83). Il serait bien sûr souhaitable de pouvoir faire des comparaisons transversales avec d'autres cantons, mais le recueil de données comparables est difficilement réalisable pour cette édition des indicateurs du SGEF.
- <sup>2</sup> Le changement du statut juridique lié au permis de travail des parents, et principalement du père, permet de transformer le permis A (saisonnier) en permis B, puis en permis C qui autorise le regroupement familial sous certaines conditions (activité stable, habitation convenable, ressources financières suffisantes pour entretenir la famille, garde des jeunes enfants assurée).
- <sup>3</sup> En 1980 il s'agissait du français, de l'italien, de l'espagnol, de l'allemand et de l'anglais. En 2003, le portugais arrive en deuxième position alors que l'allemand et l'italien sont des langues devenues plus rares parmi les langues maternelles.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

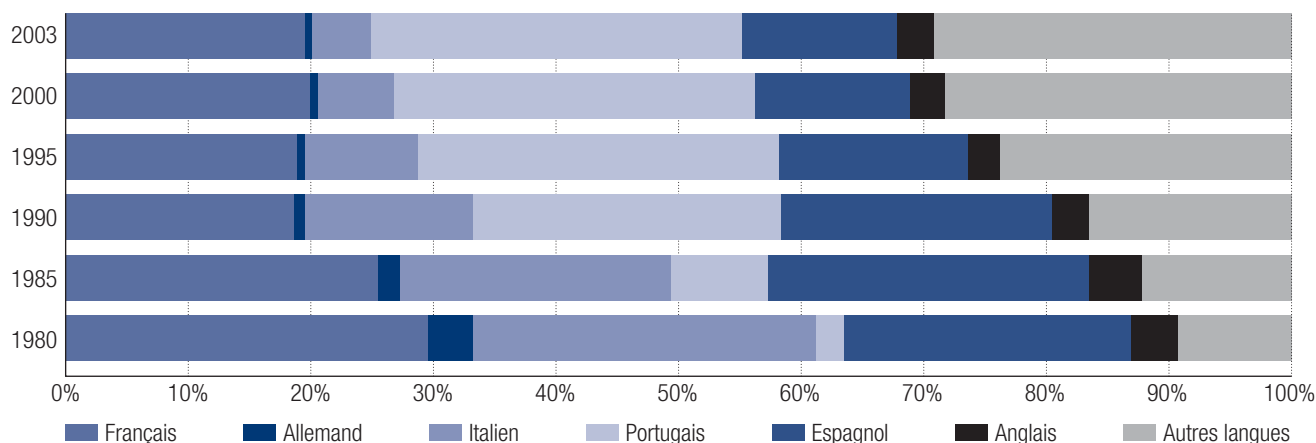
- A4.1 Répartition des élèves (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée, 1980-2003
  - A4.1a Ensemble des élèves
  - A4.1b Elèves de nationalité étrangère
- A4.2 Répartition des élèves de l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) selon la nationalité, 1980-2003
- A4.3 Elèves nés à Genève et élèves arrivés depuis moins de 2 ans, selon la première langue parlée, 1980 et 2003, en %
- A4.4 Première langue parlée par les élèves arrivés à Genève depuis moins de 2 ans, 1980 et 2003, en %
- A4.5 Catégorie socioprofessionnelle des parents, selon la première langue parlée de l'élève, 1980 et 2003, en %
- A4.6 Première langue parlée, selon le type de classe, 1980 et 2003, en %
- A4.7 Elèves (CITE 0 à 2) ayant comme langue maternelle une langue autre que le français, selon la commune de domicile, 2003

Figure A4.1 Répartition des élèves (CITE 0 à 2), selon la première langue parlée, 1980-2003  
A4.1a Ensemble des élèves



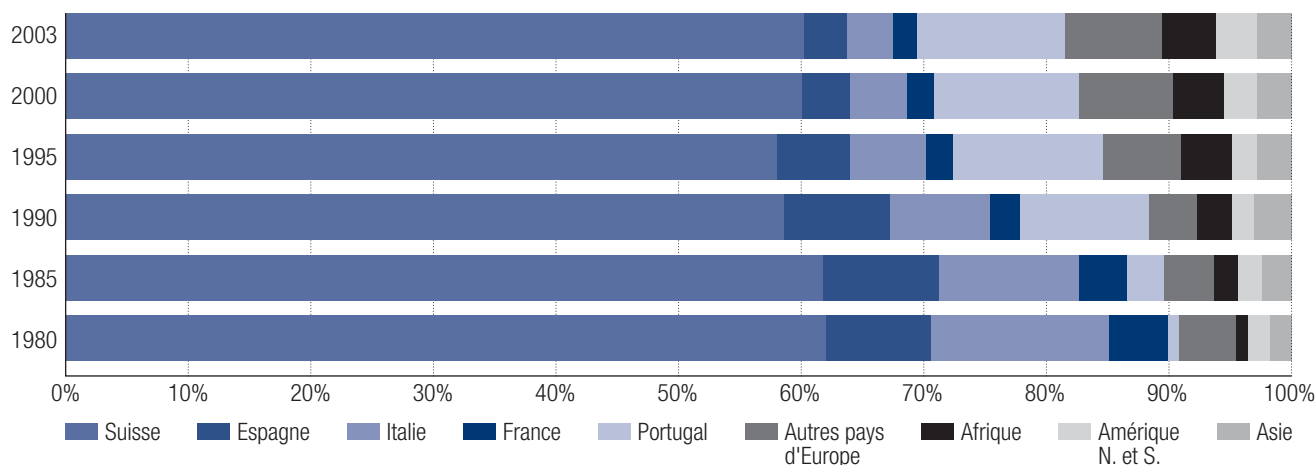
Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) - Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

A4.1b Elèves de nationalité étrangère



Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) - Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A4.2 Répartition des élèves de l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2), selon la nationalité, 1980-2003



Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2) - Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A4.3 Elèves nés à Genève et élèves arrivés depuis moins de 2 ans, selon la première langue parlée, 1980 et 2003, en %

Première langue parlée	Proportion d'élèves nés à Genève		Proportion d'élèves arrivés depuis moins de 2 ans	
	1980	2003	1980	2003
Français	87.2	90.1	2.2	1.5
Autre langue	67.6	68.7	8.8	9.2
dont				
Allemand	72.1	65.3	4.7	7.3
Italien	85.7	88.1	1.9	1.9
Portugais	23.6	78.8	28.6	6.9
Espagnol	68.9	64.0	7.1	14.8
Anglais	48.9	57.4	14.6	12.7
Autres langues	27.3	60.3	30.4	9.7
<b>Total</b>	<b>80.8</b>	<b>81.6</b>	<b>4.4</b>	<b>4.6</b>

Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A4.4 Première langue parlée par les élèves arrivés à Genève depuis moins de 2 ans, 1980 et 2003, en %

Première langue parlée	1980	2003
Français	34.1	19.9
Autre langue	65.9	80.1
dont		
Allemand	5.5	1.4
Italien	4.9	1.2
Portugais	5.7	18.8
Espagnol	15.1	21.2
Anglais	7.2	5.8
Autres langues	27.5	31.7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A4.5 Catégorie socioprofessionnelle des parents, selon la première langue parlée de l'élève, 1980 et 2003, en %

Première langue parlée	cadres supérieurs et dirigeants		employés et cadres intermédiaires		petits indépendants		ouvriers		divers et sans indication		Total
	1980	2003	1980	2003	1980	2003	1980	2003	1980	2003	
Français	19.6	22.2	42.0	48.2	9.7	5.4	26.4	21.5	2.3	2.8	100
Autre langue	16.7	11.7	20.7	23.9	4.4	4.2	56.3	49.2	1.9	10.9	100
dont											
Allemand	34.6	46.9	38.8	35.8	7.0	4.2	17.7	10.1	1.9	2.8	100
Italien	3.5	13.3	9.0	29.5	6.2	8.0	80.3	44.1	1.0	5.1	100
Portugais	5.6	2.3	17.2	14.8	2.5	5.2	73.6	72.9	1.1	4.8	100
Espagnol	4.2	11.8	15.4	28.9	3.0	4.4	76.0	44.8	1.5	10.2	100
Anglais	48.5	38.5	41.3	49.1	1.2	1.5	6.3	7.0	2.6	4.0	100
Autres langues	45.8	13.5	33.4	24.1	1.5	3.1	14.3	40.5	5.1	18.8	100
<b>Total</b>	<b>18.6</b>	<b>18.0</b>	<b>35.1</b>	<b>38.5</b>	<b>8.0</b>	<b>4.9</b>	<b>36.1</b>	<b>32.5</b>	<b>2.2</b>	<b>6.0</b>	<b>100</b>

Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12



Figure A4.6 Première langue parlée, selon le type de classe, 1980 et 2003, en %

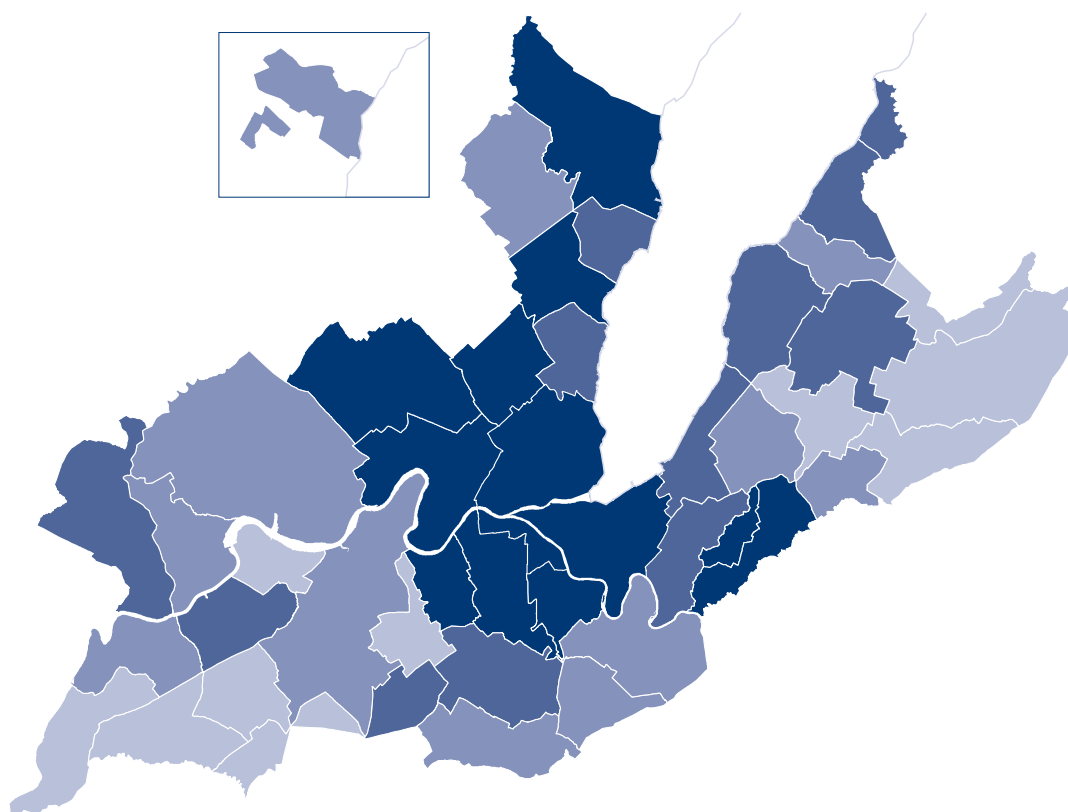
Première langue parlée	Préprimaire et primaire		Sections LSM / Regroupement A		Sections GP / Regroupements BC		Classes hétérogènes		Classes d'accueil et atelier	
	1980	2003	1980	2003	1980	2003	1980	2003	1980	2003
Français	66.7	59.5	72.5	71.1	64.8	48.0	68.7	59.6	19.9	10.2
Autre langue	33.3	40.5	27.5	28.9	35.2	52.0	31.3	40.4	80.1	89.8
dont										
Allemand	4.8	0.9	7.3	1.1	2.5	0.4	6.2	1.4	4.4	0.0
Italien	11.3	2.7	8.1	2.8	16.9	4.5	10.5	3.0	13.3	0.9
Portugais	0.9	12.8	0.4	8.6	1.4	19.4	0.5	10.5	11.0	20.1
Espagnol	9.9	6.4	6.2	5.3	11.7	8.3	7.8	7.3	23.2	25.0
Anglais	2.2	2.2	2.3	1.8	1.0	0.9	2.3	2.5	2.8	2.4
Autres langues	4.3	15.5	3.2	9.2	1.6	18.6	4.1	15.6	25.4	41.4
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure A4.7 Elèves (CITE 0 à 2) ayant comme langue maternelle une langue autre que le français, selon la commune de domicile, 2003

Proportion d'élèves

- 32.9% à 55.2%
- 20.0% à 28.8%
- 15.1% à 19.7%
- 4.2% à 13.3%



Champ: Elèves scolarisés dans l'enseignement public préprimaire et obligatoire (CITE 0 à 2).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

### Première langue parlée

La «première langue parlée» est celle qui a été déclarée comme telle par les parents dans les formulaires d'identification des élèves qui alimentent la Base de données scolaires (BDS), fichier administratif du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrés tous les élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation. Cette information, recueillie sous l'item «langue maternelle (première langue parlée)», est vraisemblablement la langue parlée couramment à la maison, sans que l'on en ait toutefois la certitude. Par ailleurs, les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale et si l'élève parle couramment d'autres langues.

Il n'y a pas de lien systématique entre la première langue parlée et la nationalité. Effectivement, «depuis la reconnaissance de la double nationalité et l'introduction de l'acquisition de la nationalité 'facilitée' aux parents et aux enfants d'origine migrante (1990), ces derniers n'apparaissent plus comme étrangers dans les statistiques. Toutefois, on peut légitimement penser que dans le contexte familial, les parents et les enfants continuent à utiliser les langues d'origine pour communiquer entre eux» (Saada, 1999).

Par ailleurs, les langues nationales (français, italien, allemand) peuvent être parlées à la fois par des enfants de nationalité étrangère et de nationalité suisse. La quatrième langue nationale (le romanche), parlée par très peu d'élèves scolarisés à Genève, est comptabilisée parmi les «autres langues».

### Elève allophone

L'élève allophone se définit ici comme un élève ayant une autre langue que le français comme première langue parlée. Même si l'élève le parle couramment en 2003, le français est vraisemblablement pour lui une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues).

### Elèves scolarisés

Il s'agit des élèves scolarisés à Genève au 31 décembre de l'année considérée dans l'enseignement public préprimaire (classes enfantines, CITE 0), primaire (CITE 1) et secondaire I (CITE 2) mais qui ne résident pas forcément dans le canton (en 2003, 0.7% de ces élèves sont domiciliés dans un autre canton suisse ou en France voisine).

### Indice de Greenberg

L'indice de Greenberg sert à mesurer de façon synthétique le degré de diversité linguistique qui règne dans un pays ou une région. Si  $j$  représente le pourcentage de la population déclarant une certaine langue maternelle ou principale, l'indice de Greenberg  $G$  est donné par l'expression:

$$G = 1 - \sum_{j=1}^N j^2$$

dans laquelle le  $N$ -ième groupe représente une catégorie résiduelle «autres». Plus un pays est hétérogène sur le plan linguistique, plus la valeur de l'indice est élevée; l'avantage de cet indice est qu'il réagit moins à la présence d'une multitude de très petites minorités qu'à celles de minorités importantes. Il donne ainsi une image de la mesure dans laquelle la diversité linguistique d'une société peut se traduire par une fragmentation de celle-ci.

### Regroupements A, B et C

Jusqu'à l'année scolaire 1999/2000, la filière LSM regroupait les élèves des sections latine, scientifique et moderne (cette dernière n'existant qu'à partir de la 8<sup>e</sup>) et des classes sport et art; la filière GP regroupait les élèves des sections générale et pratique. Depuis la rentrée 2000, avec la mise en place de la nouvelle grille horaire identique pour tous les élèves, le regroupement LS (dénommé regroupement A à partir de la rentrée 2002) comprend les classes à effectifs «ordinaires» (24 élèves maximum) pour les élèves promus de 6<sup>e</sup> primaire avec une note annuelle d'au moins 4 dans les branches de passage; le regroupement GP (dénommé regroupement BC à partir de la rentrée 2002) comprend les classes à effectifs «réduits» (13 à 18 élèves maximum) pour les autres élèves.

Les classes hétérogènes regroupent les élèves des classes à niveaux (mathématique et allemand à partir de la 8<sup>e</sup>) et options de trois établissements sur dix-sept du CO, et les classes d'orientation de deux autres établissements.

## Références

- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, sur le site du SRED: <http://www.geneve.ch/sred/publications/docsred/welcome.html>
- Saada, E.H. (1999). *Ecole primaire genevoise, bilinguisme précoce et contexte socioculturel*. Genève, SRED.
- Perregaux, C. (1995). «L'école, espace plurilingue», In Candelier, M. (dir.), *Jalons pour une Europe des langues*. Revue de linguistique et de didactique des langues. N° 11, avril (125-139). Grenoble: CSL-Lidilem, Université de Stendhal-Grenoble III.

# La formation professionnelle initiale (CITE 3)

## Mots clés

### Apprentissage dual, formation professionnelle à plein temps en école

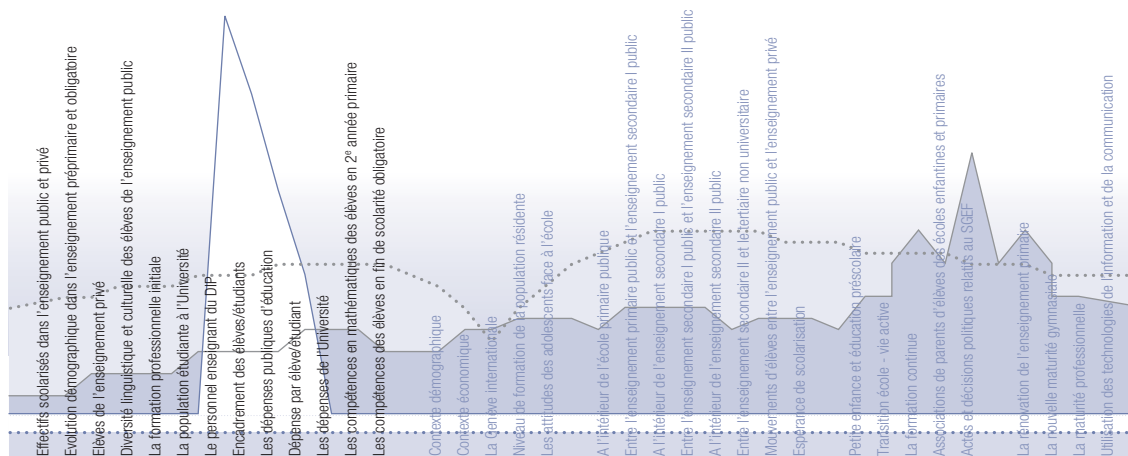
Si la Suisse accorde traditionnellement une place importante à la formation professionnelle, Genève se distingue des autres cantons par une préférence nettement marquée pour les études générales. Quels sont donc les élèves qui, après la scolarité obligatoire, font le choix de suivre une formation professionnelle dite «initiale» ?

La formation professionnelle initiale<sup>1</sup> englobe ici l'apprentissage dual (formation en entreprise et en école) ainsi que les formations professionnelles en école à plein temps de niveau secondaire II (CITE 3) dispensées par les écoles publiques, telles que le Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA), le Centre de Lullier, l'Ecole des arts appliqués, le Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS, anciennement CEPSP), qui conduisent à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Les formations de l'Ecole supérieure de commerce et de l'Ecole d'enseignement technique sont également incluses dans le champ de la formation professionnelle dite «initiale». Les maturités professionnelles post-CFC, de niveau CITE 4, ne sont par contre pas incluses dans le champ (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Cet indicateur compare le profil des jeunes filles et jeunes gens qui s'orientent vers la formation professionnelle dite «initiale» à celui des élèves suivant un autre parcours scolaire (Collège, Ecole de culture générale).

Il présente l'évolution du nombre de places d'apprentissage à Genève.

Il fournit en outre des comparaisons intercantionales (proportion d'élèves suivant une formation professionnelle de niveau secondaire II, taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage).



**En 2003, environ 8000 jeunes suivent à Genève une formation professionnelle de niveau secondaire II. L'intérêt pour la formation professionnelle initiale duale a décliné pendant les années 1990 et l'on compte 4900 jeunes apprentis à Genève en 2003 contre 5500 en 1980. Les jeunes filles s'engagent moins que les garçons vers la formation professionnelle, préférant les formations générales. La formation professionnelle duale est souvent choisie après une réorientation, de nombreux jeunes s'engageant dans un apprentissage en système dual après une année, voire plus, dans l'enseignement secondaire II.**

**Sur le plan national, Genève se démarque des autres cantons par ce moindre attrait pour la formation professionnelle, mais aussi par un taux de réussite plus faible aux examens de fin d'apprentissage.**

## Vue d'ensemble

Figure  
A5.1

En 2003, environ 8000 jeunes suivent à Genève une formation professionnelle – dite «initiale» – de niveau secondaire II (CITE 3): 4900 en système dual (entreprise et école), 3100 en école à plein temps, dont 1900 à l'Ecole de commerce (EC) ou à l'Ecole d'enseignement technique (EET)<sup>2</sup> (Figure A5.1). Si la formation professionnelle initiale en école à plein temps compte plus d'élèves en 2003 qu'en 1980<sup>3</sup>, l'intérêt pour la formation professionnelle initiale duale a décliné pendant les années 1990 jusqu'en 1996, année qui a enregistré le moins d'apprentis en système dual (4600 jeunes contre près de 5500 en 1980), puis a repris légèrement par la suite.

## Les filles s'engagent moins que les garçons dans la formation professionnelle

A la sortie de l'école obligatoire publique, les jeunes s'orientent de plus en plus souvent vers les formations générales – la formation gymnasiale dès que les résultats scolaires le permettent – au détriment de la formation professionnelle initiale en général, et plus particulièrement de l'apprentissage dual dont l'attrait a fortement diminué et qui accueille par conséquent actuellement une forte proportion de jeunes ayant eu un cursus scolaire marqué par des réorientations (voir Indicateur C4, *Transitions entre l'enseignement secondaire I public et l'enseignement secondaire II public*).

Figures  
A5.2  
A5.3

A la sortie du Cycle d'orientation (CO, enseignement secondaire I public), les jeunes filles se dirigent encore moins souvent que les jeunes gens vers les formations professionnelles, leur préférant les formations générales (formation gymnasiale, formation degré diplôme). En 2003, 5% des jeunes filles et 10% des jeunes garçons scolarisés au CO l'année précédente suivent un apprentissage dual, et respectivement 2% et 7% suivent une formation professionnelle en école à plein temps (Figure A5.2). Cet écart s'accroît dans les milieux modestes, puisque moins de 8% des filles d'ouvriers ont commencé en 2003 une formation professionnelle en système dual ou en école à plein temps à la sortie du CO contre 21% des garçons issus de ce milieu (Figure A5.3).

Tous genres confondus, les enfants issus du milieu ouvrier s'orientent beaucoup plus souvent vers la formation professionnelle initiale que les enfants de cadres supérieurs: 38% des enfants d'ouvriers qui étaient au CO l'année précédente suivent en 2003 une formation professionnelle, contre 16% des enfants de cadres supérieurs (dont respectivement 24% contre 10% à l'Ecole de commerce ou à l'Ecole d'enseignement technique, et respectivement 8% contre 2% en apprentissage dual).

Figure  
A5.4

En dépit des efforts des autorités cantonales, ces dix dernières années, pour inciter les jeunes femmes à s'engager dans la formation professionnelle initiale, la proportion de femmes parmi les effectifs de 1<sup>ère</sup> année de CFC est passée de 41% en 1970 à 36% en 2003 (Figure A5.4). Une des raisons est sans doute liée au fait que la majorité des places d'apprentissages concerne des professions particulièrement masculinisées qui attirent fort peu les jeunes femmes.

## La formation professionnelle duale, souvent une réorientation...

En 2003, alors que 81% des jeunes de 1<sup>ère</sup> année du Collège de Genève (formation gymnasiale) fréquentaient le CO l'année précédente, c'était le cas de seulement 15% des jeunes de 1<sup>ère</sup> année d'un CFC en apprentissage dual (33% dans le cas de la formation professionnelle en école à plein temps) (Figure A5.5). Nombreux sont en effet les jeunes commençant un apprentissage en système dual qui ont déjà fait auparavant une année, voire plus, dans l'enseignement secondaire II. Les raisons en sont multiples. Ils peuvent avoir voulu parfaire leur bagage scolaire (à l'École de culture générale par exemple) parce que les entreprises préfèrent engager en priorité des jeunes ayant un niveau de compétence élevé, ou parce que certaines formations imposent des conditions minimales d'âge<sup>4</sup>. Mais cela peut être dû également à une réorientation, soit après un échec au Collège ou dans une autre formation professionnelle (en école, dans une autre profession), soit parce qu'ils n'ont pas réussi à entrer dans l'apprentissage de leur choix l'année précédente à cause d'une trop forte demande. Durant les années suivant la sortie du CO, la proportion d'élèves suivant une formation professionnelle initiale augmente. Parmi les élèves qui étaient scolarisés au CO en 2000, 30% des garçons provenant du milieu ouvrier sont dans une formation professionnelle initiale en 2001. Ils sont 38% en 2002 et 42% en 2003 (Figure A5.6). Pour les filles de ce milieu, les «réorientations» sont encore plus marquées, puisque si 10% seulement de la cohorte 2000 suit une formation professionnelle initiale en 2001, c'est le cas de 22% en 2003, deux ans après leur sortie du CO.

Figures  
A5.5  
A5.6

## Des apprentis relativement âgés

L'âge des élèves en 1<sup>ère</sup> année de formation professionnelle est un autre indice des parcours indirects entre le CO et certaines filières de la formation professionnelle. A l'École d'enseignement technique et à l'École de commerce, respectivement 83% et 76% des élèves de 1<sup>ère</sup> année sont âgés de 15 à 16 ans, provenant en grande partie directement du CO (Figure A5.7). Les élèves en 1<sup>ère</sup> année d'une formation professionnelle à plein temps dans les autres écoles sont plus âgés: les jeunes de 15-16 ans représentent à peine plus de la moitié des élèves de 1<sup>ère</sup> année, alors que près de 30% ont 18 ans voire plus. Pour la formation professionnelle duale, l'âge des apprentis est encore plus élevé, puisque 45% d'entre eux ont 18 ans ou plus en 1<sup>ère</sup> année.

Figure  
A5.7

## Une offre de places d'apprentissage en augmentation

Depuis 1992<sup>5</sup>, l'offre recensée dans la bourse des places d'apprentissage a augmenté à Genève, passant de 1831 places en 1992 à 2355 en 2003 (Figure A5.8). Cette progression est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'application des ordonnances fédérales sur les places d'apprentissage de 1997 et 1999 qui visaient à améliorer l'offre de places d'apprentissage. Le nombre de places proposées par les entreprises est aujourd'hui supérieur à la demande et beaucoup de places restent vacantes à Genève, la formation professionnelle manquant d'attractivité, d'une manière générale, auprès des jeunes et de leurs familles. Certaines professions souffrent plus que d'autres de ce désintérêt: les secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie enregistrent le plus grand nombre de places d'apprentissage vacantes en 2003, alors que l'horlogerie et la bijouterie sont des domaines où presque toutes les places offertes en 2003 ont été occupées par des apprentis. La pénibilité, les horaires et la rémunération peuvent expliquer le manque d'attractivité de certaines professions, comme dans le cas du bâtiment et de l'hôtellerie par exemple, mais certaines places peuvent également rester vacantes du fait que certaines entreprises exigent des prérequis que ne possèdent pas tous les candidats à l'apprentissage.

Figure  
A5.8

## Comparaisons intercantionales

### Un moindre attrait pour la formation professionnelle à Genève comparativement aux autres cantons

La part de jeunes qui s'engagent dans la formation professionnelle est beaucoup plus faible à Genève que dans les autres cantons (Figure A5.9). En moyenne pour l'ensemble de la Suisse, 7 jeunes sur 10 inscrits dans l'enseignement secondaire II choisissent la formation professionnelle. Les cantons de Glaris et Zurich sont en tête avec 8 jeunes sur 10 choisissant la formation professionnelle, et Genève est très loin en queue de peloton avec seulement 4 jeunes sur 10.

Figure  
A5.9

## Un taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage plus élevé à Genève

Les examens finaux pour l'obtention du certificat fédéral de capacité sont conçus par une instance différente de celles qui dispensent la formation (les entreprises et les écoles professionnelles). Il s'agit en général d'une association professionnelle qui peut agir au niveau fédéral, régional (Suisse romande par exemple) ou cantonal. L'autorité cantonale de la formation professionnelle assure la surveillance des examens et contribue à leur organisation. Toutes professions et tous types de candidats aux CFC confondus (c'est-à-dire se présentant pour la première, deuxième ou troisième fois à l'examen d'apprentissage, ayant suivi un apprentissage ou se présentant à l'examen comme «adulte expérimenté»<sup>6</sup>), le canton de Genève enregistre le taux d'échec au CFC le plus élevé de Suisse.

En 2003, environ 15% des candidats ont échoué à l'examen de fin d'apprentissage à Genève, alors que c'est le cas de 9,5% des candidats en moyenne dans l'ensemble de la Suisse (*Figure A5.10*), le paradoxe étant que les apprentis genevois sont ceux qui ont le temps de formation le plus long comparativement aux autres cantons. Si le taux de réussite des candidats masculins au CFC est nettement plus faible à Genève qu'ailleurs (78% de réussite, soit de 10 points inférieur au taux moyen suisse), le taux de réussite des candidates ne présente pas le même écart (91% de réussite contre 93% en moyenne en Suisse) (*Figure A5.11*). Il faut toutefois rappeler qu'hommes et femmes ne choisissent pas les mêmes types d'apprentissages; par suite, les comparaisons hommes/femmes doivent être faites avec précaution. L'écart entre la réussite masculine et féminine est toutefois plus grand à Genève qu'ailleurs. On rappellera également que les taux bruts ne permettent pas, à eux seuls, de juger de l'efficacité du système, car ils doivent être nuancés en fonction des caractéristiques de la population scolaire des différents cantons.

Figures  
A5.10  
A5.11

### Notes

- <sup>1</sup> La formation professionnelle initiale est régie par la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 et l'Ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003, ainsi que par la loi cantonale du 21 juin 1985 (entrée en vigueur le 1er septembre 1980). Elle comprend habituellement les maturités professionnelles post-CFC (*voir Indicateur E3, La maturité professionnelle*) qui ne sont cependant pas incluses dans cet indicateur, étant classées CITE 4 dans la Classification internationale type de l'éducation.
- <sup>2</sup> Dans cet indicateur, le diplôme de commerce et la maturité technique de l'EET sont distingués des autres formations professionnelles à plein temps en école. Ces formations sont, en général, complétées par une autre formation, comme par exemple par une formation de l'Ecole d'ingénieurs de Genève pour les détenteurs d'une maturité technique.
- <sup>3</sup> Il y a eu cependant de nombreux changements de structures entre 1980 et 2003 qui rendent la comparaison délicate.
- <sup>4</sup> C'est par exemple le cas des professions de la santé qui fixent l'âge minimum d'entrée en apprentissage à 18 ans.
- <sup>5</sup> On ne dispose pas de données correspondant à la bourse des places d'apprentissage avant cette date.
- <sup>6</sup> Selon l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

### Liste des figures

#### Vue d'ensemble

- A5.1 Evolution des effectifs d'élèves suivant une formation professionnelle publique de niveau secondaire II, 1980-2003
- A5.2 Répartition, dans les filières de l'enseignement secondaire II public, des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public l'année précédente, selon le genre, 2003
- A5.3 Répartition, dans les filières de l'enseignement secondaire II public, des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public l'année précédente, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le genre, 2003
- A5.4 Proportion de femmes parmi les personnes inscrites en 1<sup>ère</sup> année de CFC, 1970-2003
- A5.5 Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public l'année précédente, selon la filière de formation suivie (1<sup>ère</sup> année) et le genre, 2003
- A5.6 Part des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public en 2000, suivant une formation professionnelle initiale 1 an, 2 ans et 3 ans après, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le genre
- A5.7 Répartition des élèves de 1<sup>ère</sup> année, selon la filière professionnelle de l'enseignement secondaire II public et l'âge, 2003
- A5.8 Evolution du nombre de places d'apprentissage en entreprise offertes et occupées, 1992-2003

#### Comparaisons intercantionales

- A5.9 Proportion d'élèves de l'enseignement secondaire II suivant une formation professionnelle, selon le canton, 2003
- A5.10 Taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage au CFC à Genève et en Suisse, 1990-2003
- A5.11 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage au CFC, selon le canton et le genre, 2003

Figure A5.1 Evolution des effectifs d'élèves suivant une formation professionnelle publique de niveau secondaire II, 1980-2003

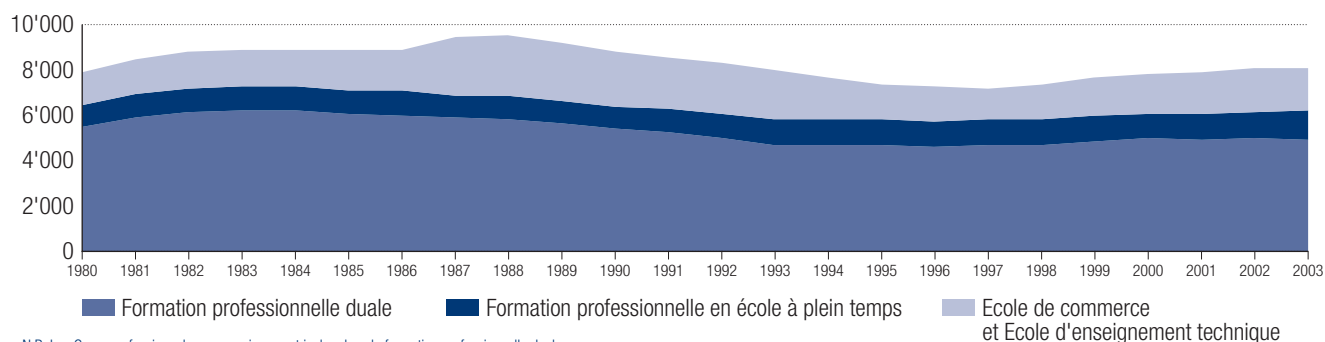


Figure A5.2 Répartition, dans les filières de l'enseignement secondaire II public, des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public l'année précédente, selon le genre, 2003

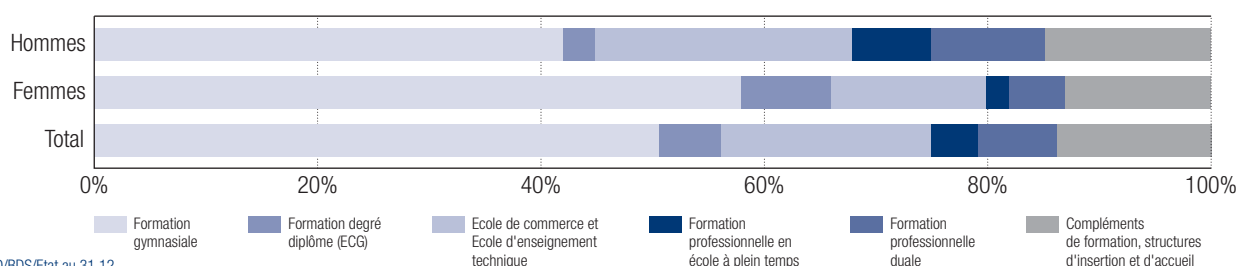


Figure A5.3 Répartition, dans les filières de l'enseignement secondaire II public, des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public l'année précédente, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le genre, 2003

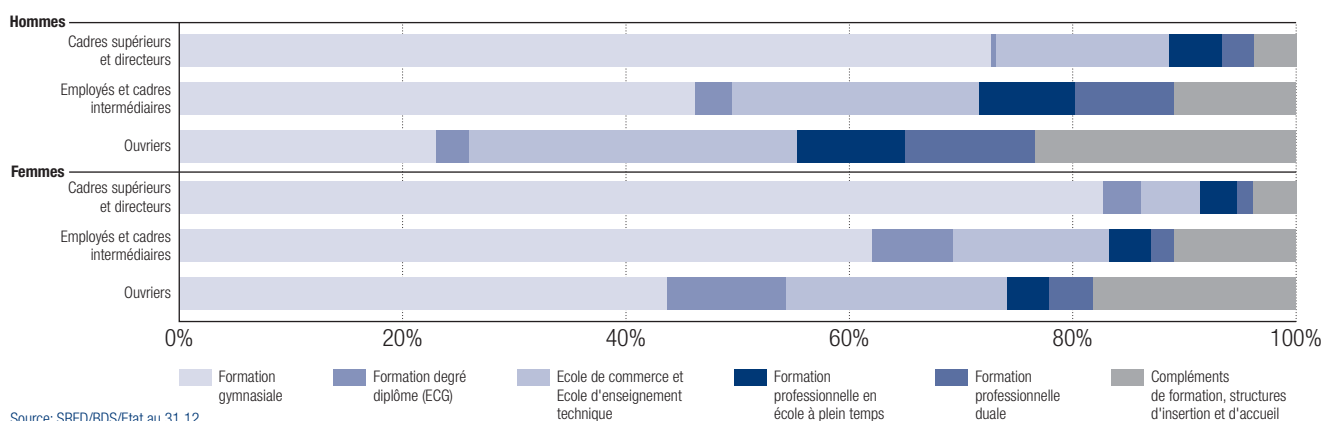
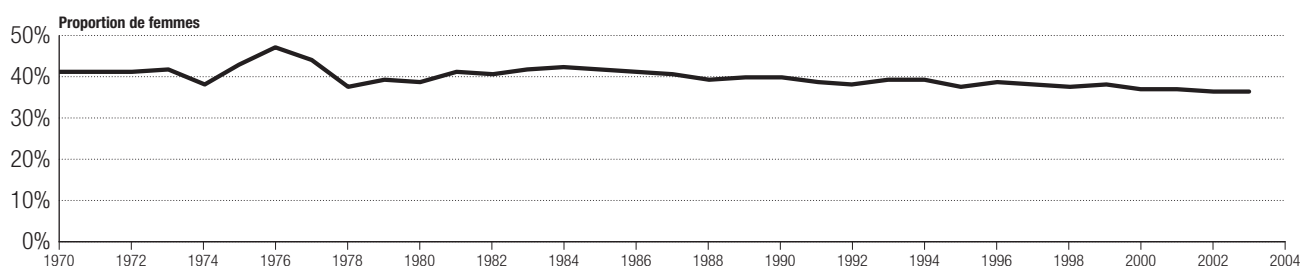
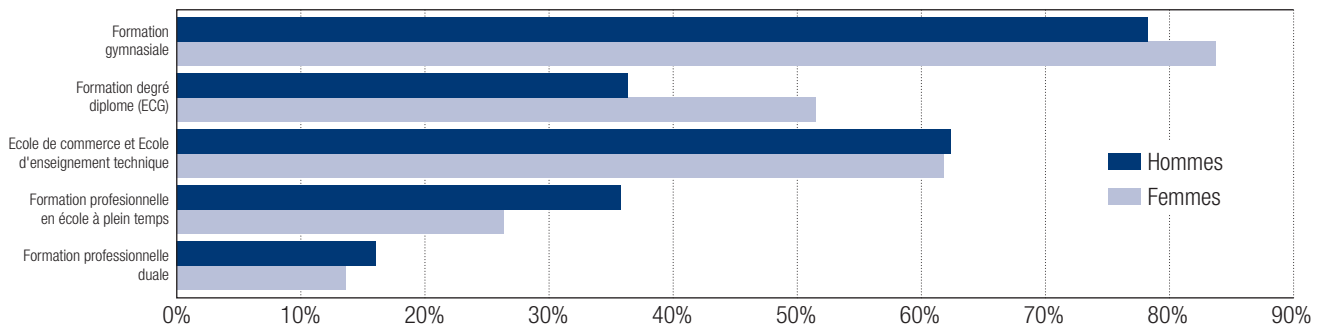


Figure A5.4 Proportion de femmes parmi les personnes inscrites en 1ère année de CFC, 1970-2003

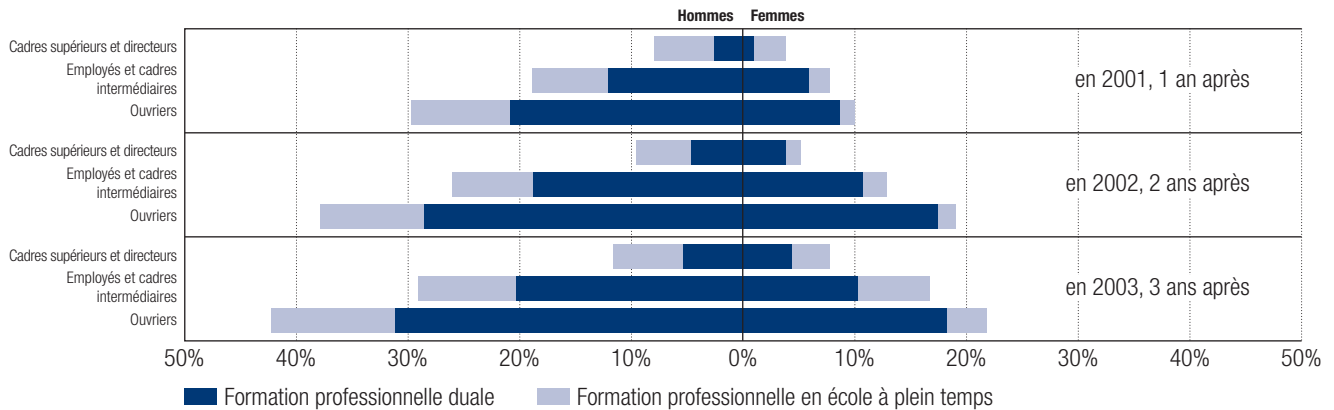


**Figure A5.5 Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public l'année précédente, selon la filière de formation suivie (1<sup>ère</sup> année) et le genre, 2003**



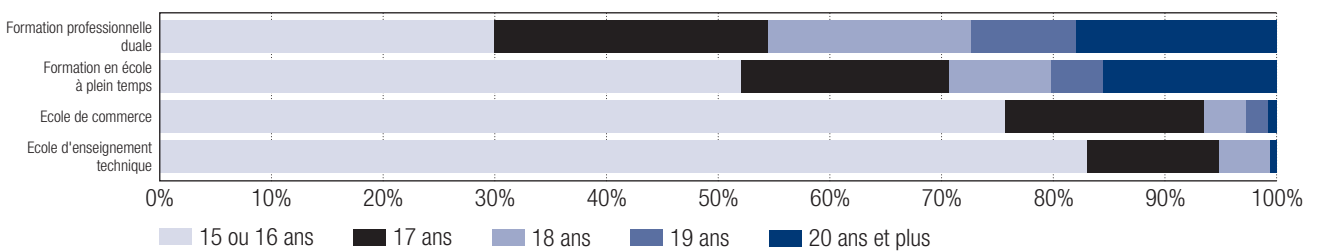
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

**Figure A5.6 Part des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire I public en 2000, suivant une formation professionnelle 1 an, 2 ans et 3 ans après leur sortie du CO, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le genre**



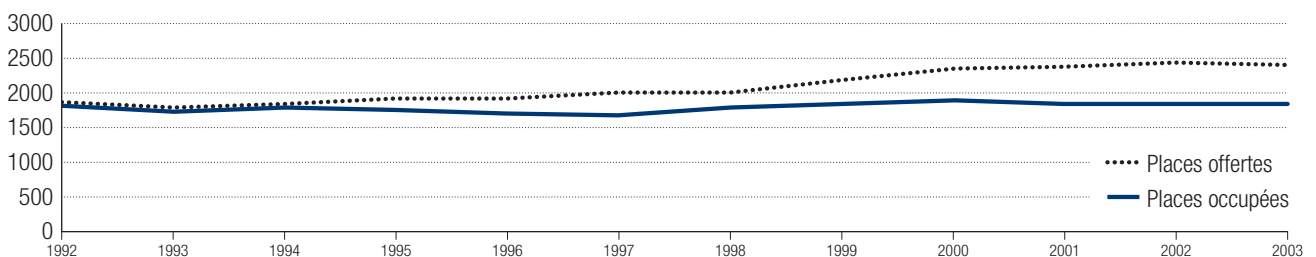
N.B. L'Ecole de commerce et l'Ecole d'enseignement technique ne sont pas incluses dans l'item «formation professionnelle à plein temps».  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

**Figure A5.7 Répartition des élèves de 1<sup>ère</sup> année, selon la filière professionnelle de l'enseignement secondaire II public et l'âge, 2003**



N.B. Par comparaison, en 1980, 16% des élèves entrant en formation professionnelle duale étaient âgés de 18 ans ou plus.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

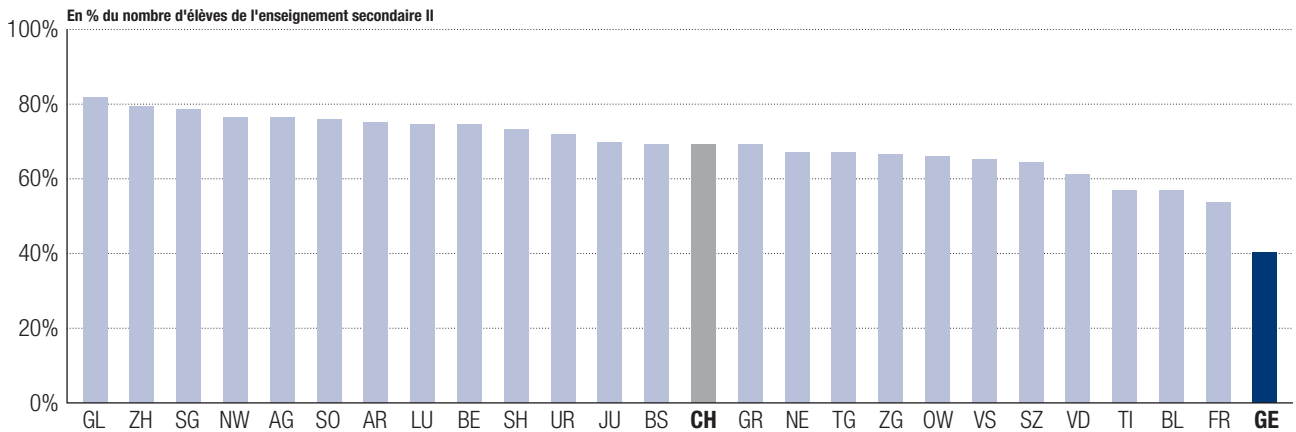
**Figure A5.8 Evolution du nombre de places d'apprentissage en entreprise offertes et occupées, 1992-2003**



Source: Office d'orientation et de formation professionnelle / Bourse des places d'apprentissage

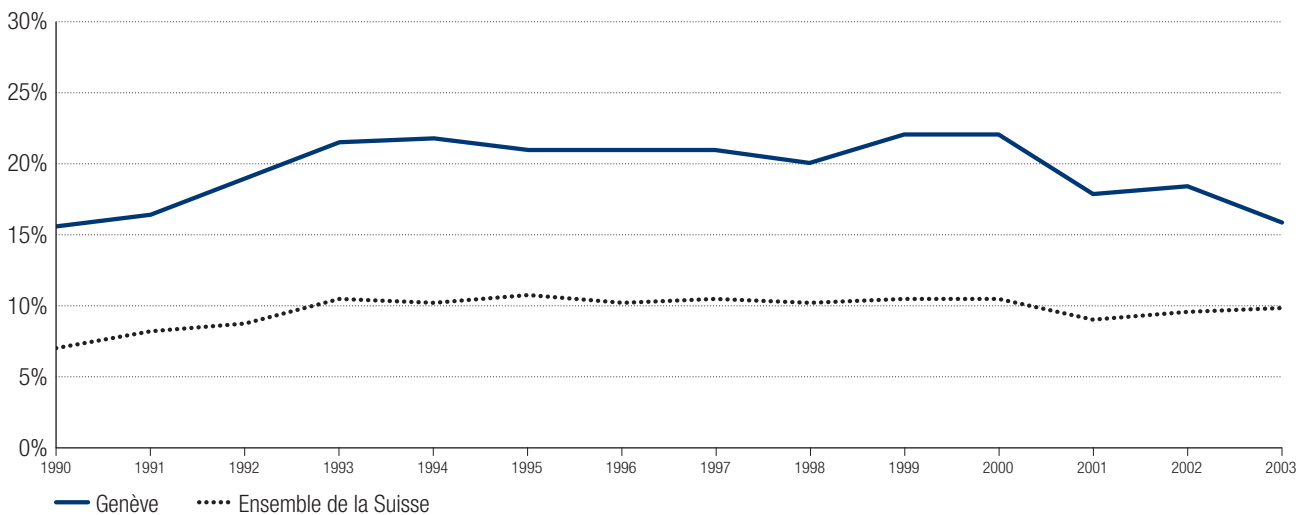


Figure A5.9 Proportion d'élèves de l'enseignement secondaire II suivant une formation professionnelle, selon le canton, 2003



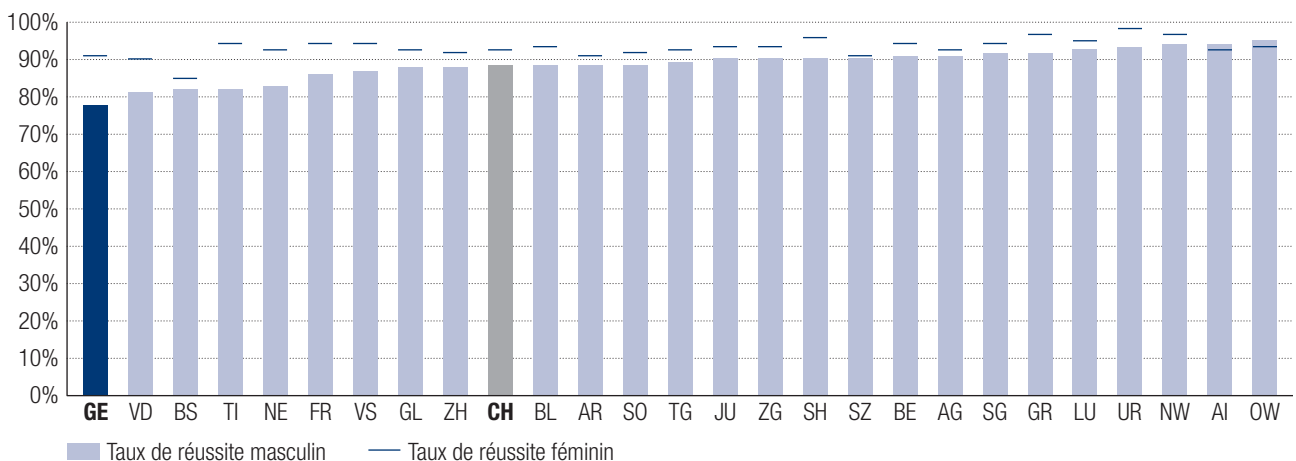
N.B. Hors maturité professionnelle post-CFC (CITE 4), pré-apprentissage et attestation de formation élémentaire.  
Source: Office fédéral de la statistique

Figure A5.10 Taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage au CFC à Genève et en Suisse, 1990-2003



Source: Office fédéral de la statistique

Figure A5.11 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage au CFC, selon le canton et le genre, 2003



Source: Office fédéral de la statistique

## Pour comprendre ces résultats

Le champ de la formation professionnelle initiale englobe ici l'apprentissage dual et les autres formations professionnelles de niveau secondaire II en école à plein temps telles que les formations du CEPTA (Ecole des arts et métiers, Ecole d'horlogerie, d'électronique et d'informatique, etc.), du Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS, anciennement CEPSPÉ), du Centre horticole de Lullier (Ecole pour fleuristes de Lullier, Ecole d'horticulture), de l'Ecole des arts appliqués, de l'Ecole de commerce, de l'Ecole d'enseignement technique.

Les maturités professionnelles (post-CFC ou post-diplôme) préparées en une seule année, voire deux, après l'obtention du CFC ou du diplôme, ne sont pas prises en compte dans cet indicateur, étant classées en CITE 4.

Sont également exclus du champ la formation pour adultes et les CFC obtenus selon l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (l'article 41 donne le droit d'admission à l'examen de fin d'apprentissage aux personnes n'ayant pas appris la profession à condition qu'elles l'aient exercée pendant une période au moins une fois et demie supérieure à celle qui est prescrite par l'apprentissage).

### Les filières de l'enseignement secondaire II public

Les formations de l'enseignement secondaire II public ont été standardisées en six catégories:

- formation gymnasiale: préparation d'une maturité au Collège de Genève;
- formation degré diplôme (Ecole de culture générale);
- formation professionnelle à l'Ecole de commerce et à l'Ecole d'enseignement technique;
- formation professionnelle en école à plein temps: CEPTA, Centre horticole de Lullier, Ecole des arts appliqués, Centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS, anciennement CEPSPÉ);
- formation professionnelle en système dual ou «apprentissage dual»: préparation d'un certificat fédéral ou cantonal de capacité en école et en entreprise; cela inclut les Cours professionnels commerciaux;
- Compléments de formation, structures d'insertion et d'accueil: cette catégorie comprend traditionnellement les dispositifs d'insertion pour migrants et les pré-apprentissages. Elle inclut à partir de 2003 les élèves issus du CO, promus ou non, qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité dans une filière menant à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire II, pouvant suivre des compléments de formation mis en place en vue d'une admission ultérieure à l'Ecole de culture générale et à l'Ecole de commerce.

### L'apprentissage en système dual

L'apprentissage dual se situe à l'intersection du milieu scolaire et du milieu professionnel, ce qui lui confère une position tout à fait singulière dans le système de la formation. Il repose sur trois éléments: l'apprenti, l'entreprise et enfin le canton (le service de l'orientation et de la formation professionnelle et l'école). La personne qui entame un apprentissage dual s'engage dans une formation partagée entre la formation pratique en entreprise et la fréquentation de cours professionnels et de culture générale en école (1 à 2 jours par semaine). L'apprentissage se déroule selon le règlement propre à chaque profession. Selon les formations, sa durée varie de 2 à 4 ans et s'achève par un examen de fin d'apprentissage qui donne droit, en cas de réussite, à l'obtention du CFC.

### L'apprentissage en école à plein temps

Il est effectué à l'école où l'apprenti suit sa formation pratique et théorique. L'enseignement pratique est dispensé à raison de deux jours et demi à trois jours par semaine dans les ateliers de l'école, le reste du temps étant consacré aux cours théoriques. Si un candidat est admis, il conclut un contrat d'apprentissage avec l'école. Il ne perçoit aucun salaire mais bénéficie des vacances scolaires.

### Places d'apprentissage

Les informations relatives au marché des places d'apprentissage sont rassemblées dans la bourse des places d'apprentissage et sont mises à jour pendant la période d'inscription (de mars à novembre). A noter que la bourse n'est pas exhaustive, nombre de places n'y figurant toujours pas.

### Examen de fin d'apprentissage

L'obtention du CFC clôturant l'apprentissage résulte d'un examen final organisé pour chaque profession par les associations professionnelles responsables du métier et le canton où est enregistré le contrat d'apprentissage. Les CFC obtenus selon l'article 41 sont pris en compte ici.

## Références

- SRED (2003). *La formation professionnelle à Genève 2001/2002. Un survol en 25 indicateurs*. Genève: SRED.
- SRED (2003). *L'enseignement à Genève: 15 indicateurs annuels du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève: SRED.
- Amos J., Rastoldo F. (2002). *La formation professionnelle en Suisse et à Genève, Politique publique – pratiques d'acteurs*. Communication proposée pour les journées d'études du Réseau d'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives (RAPPE), novembre 2002.

## La population étudiante à l'Université

### Mots clés

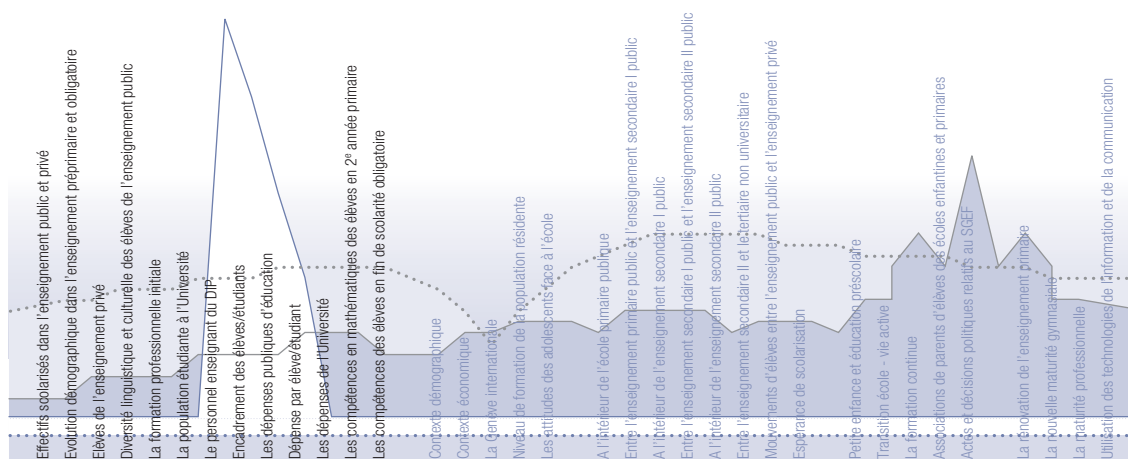
Université, population étudiante, études postgrades, domicile légal

L'Université de Genève est le prolongement de l'Académie fondée en 1559, devenue Université en 1873. Depuis lors, elle défend le caractère généraliste et pluridisciplinaire de son offre en formation, la variété de ses facultés et de ses enseignements. La loi sur l'Université lui assigne trois missions: l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

Cet indicateur concerne les effectifs des étudiants inscrits à l'Université de Genève, leur répartition selon le genre (hommes/femmes) et la nationalité. Il présente les données sur la période 1996/2003.

Il donne des informations sur l'évolution de la pyramide des échelons académiques selon le genre et renseigne sur l'attractivité des différentes facultés.

Il présente en outre les mouvements entre cantons: étudiants inscrits à l'Université de Genève en provenance d'autres cantons suisses, et étudiants domiciliés à Genève faisant leurs études universitaires hors du canton.



**D**euxième université de Suisse après Zurich pour le nombre d'étudiants, l'Université de Genève possède un attrait indéniable en Suisse comme à l'étranger. Parmi les faits marquants: une progression sensible du nombre d'étudiants en 2003 par rapport à 2002 (+3,4%); une proportion d'étudiantes qui est la plus élevée des Hautes écoles suisses; une attraction forte pour les études postgraduées ainsi qu'une part élevée d'étudiants en provenance de l'étranger.

## Vue d'ensemble

### Une progression soutenue du nombre d'étudiants, et surtout de celui des étudiantes

Figures  
A6.1a  
A6.1b

En comptabilisant les étudiants des instituts<sup>1</sup> en relation avec l'Université de Genève, on dénombre 14'620 inscrits en 2003. Après avoir connu une baisse de ses effectifs d'étudiants entre 1993 et 1996, liée à l'évolution de la pyramide des âges mais également à un creux dans l'évolution des effectifs étudiants en provenance de l'étranger, l'Université de Genève a vu depuis lors le nombre de ses étudiants augmenter sensiblement chaque année (+2,7% par an en moyenne sur la période 1996-2003) (Figure A6.1a). Cette tendance est confirmée en 2003 avec une progression de +3,4% par rapport à l'année précédente. Depuis 1984, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants et leur proportion atteint 58% en 2003 (Figure A6.1b). Sur la période 1996-2003, la croissance annuelle moyenne du nombre d'étudiantes est plus forte que celle des étudiants (+3,1% contre +2,1% pour les hommes), cet écart se retrouvant à tous les niveaux d'études.

Figure  
A6.2

Le nombre d'étudiants en formation postgraduée et complémentaire ainsi qu'en doctorat progresse plus fortement que celui des étudiants préparant un premier diplôme: respectivement +5,8% et +7,2% par an en moyenne sur la période 1996-2003, contre +1,5% dans le cas des premiers diplômes (Figure A6.2). Cette tendance doit être mise en relation avec la progression du nombre d'étudiants en provenance de l'étranger<sup>2</sup>.

### Un attrait important pour les étudiants en provenance de l'étranger

Figures  
A6.3  
A6.4

Le nombre total d'étudiants domiciliés à Genève et dans le reste de la Suisse avant le début de leurs études universitaires augmente entre 1996 et 2003, avec une progression respective de +0,8% et +2,1% en moyenne par an, malgré une pyramide des âges défavorable (présentant des classes «creuses» pour les jeunes de 20-24 ans et les générations qui suivent) (voir Indicateur B1, Contexte démographique). La part de ces étudiants genevois ou suisses dans le total est cependant à la baisse: en 2003, 42% des étudiants de l'Université et des instituts qui lui sont rattachés proviennent de Genève et 23% du reste de la Suisse, contre 48% et 24% en 1996 (Figure A6.3). Les étudiants en provenance de l'étranger<sup>3</sup>, qui représentaient 28% des effectifs totaux en 1996, en représentent en 2003 35% (croissance annuelle moyenne de +6%). Pour les premières études, le nombre de nouveaux étudiants en provenance de Genève et du reste de la Suisse progresse faiblement (respectivement 1,2% et 0,8% par an en moyenne), la variation étant même négative entre 2002 et 2003, corollaire de la baisse des maturités délivrées et de la pyramide des âges défavorable (Figure A6.4). Pour les étudiants en provenance de l'étranger, les progressions sont significatives sur la période, ceci dans tous les niveaux d'études<sup>4</sup>.

### Une importante proportion d'étudiants de nationalité étrangère

L'Université de Genève accueille traditionnellement une importante proportion d'étudiants de nationalité étrangère. En 2003, l'Université de Genève compte 38%<sup>5</sup> d'étudiants de nationalité étrangère (soit une progression de 5% depuis 1996), c'est-à-dire une proportion un peu plus faible que celle des élèves de nationalité étrangère à l'école primaire. De plus, 81% de ces étudiants de nationalité étrangère résidaient à l'étranger au moment de leurs études secondaires, ce qui montre que les élèves de nationalité étrangère ayant suivi leur scolarité à Genève vont moins souvent à l'Université que les résidents genevois de nationalité suisse.

Les pays étrangers les plus représentés par les étudiants sont la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne (Figure A6.5). Les étudiants venant d'Afrique subsaharienne représentent 5% du total des étudiants et 15% des étudiants en provenance de l'étranger. Ils viennent plus fréquemment du Sénégal (170 étudiants), du Cameroun (91) et de la République de Guinée (83). Les pays d'Afrique saharienne les plus représentés sont l'Algérie (150), le Maroc (132) et la Tunisie (55).

Figure  
A6.5

## Les domaines d'études les plus attractifs

Du point de vue des facultés, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) ainsi que la Faculté des lettres sont celles qui attirent toujours le plus grand nombre d'étudiants (Figure A6.6). La Faculté des sciences économiques et sociales, comptabilisant déjà le plus d'étudiants en 1996, a vu ses effectifs augmenter de près de 40% depuis (près de 5% de croissance en moyenne par an). La Faculté de droit a vu, quant à elle, ses effectifs augmenter de près de la moitié depuis 1996.

Figure  
A6.6

L'évolution du nombre d'étudiants en médecine, en diminution de 1,6% par an en moyenne depuis 1996, est dépendante du nombre de places contingenté, fixé annuellement par la Conférence universitaire suisse (CUS)<sup>6</sup>. La proportion de femmes, en constante croissance dans cette filière d'études, est passée de 49% en 1996 à 54% en 2003.

L'Institut universitaire de Hautes études internationales (IUHEI) et l'Ecole de langue et civilisation française (ELCF) ont vu leurs effectifs progresser respectivement de 7,5% et 10% en moyenne par an depuis 1996, témoignant d'un dynamisme certain. A l'IUHEI, la moitié des étudiants proviennent de l'étranger. Quant à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), qui ne propose que des diplômes postgrades ou complémentaires et des doctorats, 84% des étudiants proviennent de l'étranger.

## Une répartition hommes/femmes très variable selon les filières

Les choix d'études restent fortement différenciés entre hommes et femmes<sup>7</sup> (Figure A6.6). C'est à l'Ecole de traduction et d'interprétation (ETI) que les femmes sont les plus nombreuses (82% de l'effectif), puis à l'ELCF (80%) et à la FPSE<sup>8</sup> (77%). En lettres, les étudiantes représentent 67% de l'effectif. Autour de la parité mais en-deçà de la moyenne de 58% d'étudiantes présentes à l'Université, on trouve l'IUHEI avec 56,6% d'étudiantes, puis le droit et la médecine (54%) et les SES, faculté qui, avec 49% d'étudiantes, n'atteint pas la parité mais connaît, comme les autres facultés, une proportion croissante d'étudiantes depuis 1996. Viennent ensuite l'IUED (47%), les facultés des sciences et de théologie (42%), ainsi que l'Institut d'architecture (41%).

Figure  
A6.6

## Plus de 3400 étudiants de l'Université viennent du reste de la Suisse

La politique universitaire est coordonnée par la Conférence universitaire suisse (CUS), organe de la Confédération qui réunit l'ensemble des universités<sup>9</sup>. Par ailleurs, les universités développent entre elles des réseaux ou pôles de compétences dans certains domaines d'études<sup>10</sup>. Le nombre d'étudiants venant d'autres cantons suisses pour suivre leurs études universitaires à l'Université de Genève a augmenté entre 1996 et 2003, passant de 2936 à 3401, soit une croissance annuelle moyenne de 2,1% (Figure A6.7). Ce sont les cantons de Vaud (1217 étudiants inscrits en 2003), du Valais (560) et du Tessin (341) qui constituent les plus gros contingents. Les facultés qui attirent les étudiants en provenance du canton de Vaud sont celles des sciences économiques et sociales (22% d'étudiants vaudois), de psychologie et des sciences de l'éducation (22%), de lettres (17%) et de droit (10%). Le nombre d'étudiants en provenance des cantons de Berne et de Zurich a presque doublé sur la période 1996-2003, suite aux doubles volées de maturités consécutives à l'introduction de la nouvelle maturité gymnasiale dans ces cantons<sup>11</sup>.

Figure  
A6.7

## Les Genevois restent attachés à leur Université, et l'EPFL est privilégiée lorsqu'ils ne choisissent pas l'Université de Genève

Figure  
A6.8

Le nombre total d'étudiants en provenance de Genève dans l'ensemble des Hautes écoles suisses est, en 2003, de 7460 personnes, soit près de 7% du total des étudiants de Suisse, dont 1360 partant étudier dans un autre canton. Entre 1996 et 2003, le nombre de ceux qui choisissent l'Université de Genève a progressé deux fois plus que le nombre de Genevois qui partent étudier dans une autre Haute école de Suisse (+0,8% par an en moyenne contre +0,4%). Lorsqu'ils choisissent de partir étudier ailleurs en Suisse, les Genevois s'orientent vers l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) dans 46% des cas, vers l'Université de Lausanne (23%), l'Université de Neuchâtel (12%) et plus rarement l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) (4%) (Figure A6.8).

## Comparaisons intercantionales

Figure  
A6.9

L'Université de Genève est la seconde université de Suisse après Zurich pour le nombre d'étudiants. Son taux de féminisation (plus de 58% d'étudiantes) est le plus élevé de Suisse (48% d'étudiantes en moyenne pour l'ensemble des cantons) (Figure A6.9). Les raisons tiennent tant à l'offre généraliste de l'Université de Genève qu'à des raisons culturelles (en particulier, le taux élevé d'étudiantes est proche de celui des pays d'Europe de l'Ouest). Les structures d'éducation dans le reste de la Suisse sont restées plus longtemps traditionalistes (moins de femmes) et orientées vers une professionnalisation plus précoce des études. Aussi, le nombre total d'étudiants en Suisse augmente-t-il maintenant légèrement plus vite que celui de l'Université de Genève (2,6% par an en moyenne depuis 1996). Il faut ici compter avec un phénomène de «rattrapage» vers les valeurs relativement élevées que connaissent Genève et le reste de l'Europe.

## Notes

- <sup>1</sup> Les effectifs des instituts en relation étroite avec l'Université de Genève représentent 6 à 7% des effectifs totaux (voir «Pour comprendre ces résultats»).
- <sup>2</sup> En 2003, les étudiants en provenance de l'étranger sont inscrits en premiers diplômes dans 42% des cas, en études postgrades et complémentaires pour près de 40%, et en doctorat pour 18%.
- <sup>3</sup> Critère de domicile au moment de la fin des études secondaires (il ne s'agit pas de la nationalité mais du domicile légal). Cette catégorie ne doit donc pas être confondue avec celle des titulaires de passeports étrangers résidant habituellement en Suisse.
- <sup>4</sup> En moyenne annuelle, +8% pour les premiers diplômes, +5% pour les postgrades et +4% pour les doctorats.
- <sup>5</sup> C'est-à-dire une proportion équivalente à celle de l'Ecole polytechnique de Lausanne et inférieure à celle de l'Université du Tessin (46% d'étrangers en 2003).
- <sup>6</sup> Il ne s'agit pas d'un *numerus clausus* (examen qui n'admet que les reçus au-delà d'un certain niveau de résultats) mais d'une contrainte qui admet les inscriptions sans distinction de tous les demandeurs jusqu'au nombre préétabli et quels que soient leurs résultats de maturité. Les études de médecine sont en profonde mutation depuis quelques années à plusieurs niveaux de la formation. Actuellement, le titre de docteur n'est plus requis pour l'accréditation de la Fédération des médecins suisses (FMH), ce qui incite moins les candidats au doctorat à soutenir leur thèse rapidement.
- <sup>7</sup> Tout comme le choix des options des collégiens et collégiennes pour la maturité gymnasiale (voir Indicateur E2, *La nouvelle maturité gymnasiale*).
- <sup>8</sup> Le pourcentage de femmes à la FPSE a beaucoup augmenté avec l'introduction de la licence mention enseignement (LME, diplôme pour enseigner dans le primaire).
- <sup>9</sup> Un accord intercantonal existe sur le financement des universités: les cantons débiteurs versent aux cantons universitaires (c'est-à-dire ayant la charge d'une université reconnue ou d'une institution universitaire d'enseignement reconnue par la Confédération comme ayant droit aux subventions) une contribution annuelle aux coûts de formation de leurs ressortissants (voir Indicateur A11, *Les dépenses de l'Université*).
- <sup>10</sup> Une douzaine d'offres en formations plurifacultaires et pluridisciplinaires existent à ce jour, certaines en collaboration avec d'autres universités romandes (Lausanne, Neuchâtel ou Fribourg). De nombreux programmes de collaboration européenne et internationale sont également en cours.
- <sup>11</sup> La réforme de la maturité est allée de pair, dans ces cantons, avec une réduction de la durée du cycle gymnasial. De ce fait, pendant les années 2001 à 2003, deux volées de gymnasiens (cycle long et cycle court) ont passé leur maturité et se sont présentées à l'Université la même année.

## Liste des figures

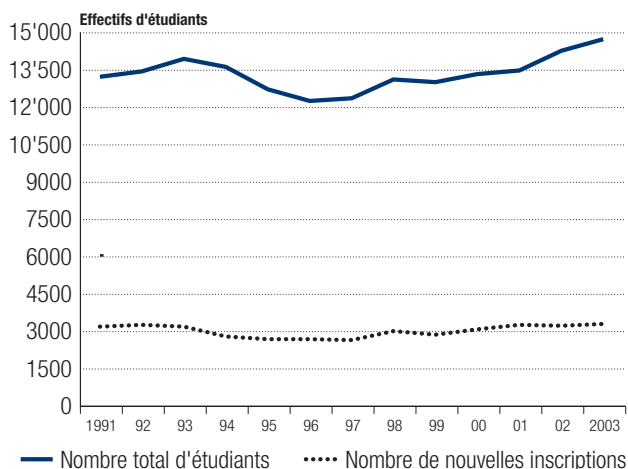
### Vue d'ensemble

- A6.1a Nombre d'étudiants et de nouveaux étudiants, 1991-2003
- A6.1b Proportion de femmes parmi les étudiants, 1991-2003
- A6.2 Nombre d'étudiants et d'étudiantes, selon le niveau d'études, 1996 et 2000
- A6.3 Proportion d'étudiants, selon le domicile avant le début des études à l'Université de Genève, 1996-2003
- A6.4 Nombre de nouveaux étudiants, selon le domicile avant le début des études, 1996-2003
- A6.5 Nombre d'étudiants étrangers, selon la nationalité, 1996 et 2003
- A6.6 Nombre d'étudiants par facultés, écoles et instituts, 1996 et 2003, et taux de féminisation, 2003
- A6.7 Etudiants à l'Université de Genève, selon le canton de domicile avant le début des études, 1996 et 2003
- A6.8 Hautes écoles universitaires suisses (sauf Genève) fréquentées par des étudiants domiciliés à Genève, 1980-2003

### Comparaisons intercantionales

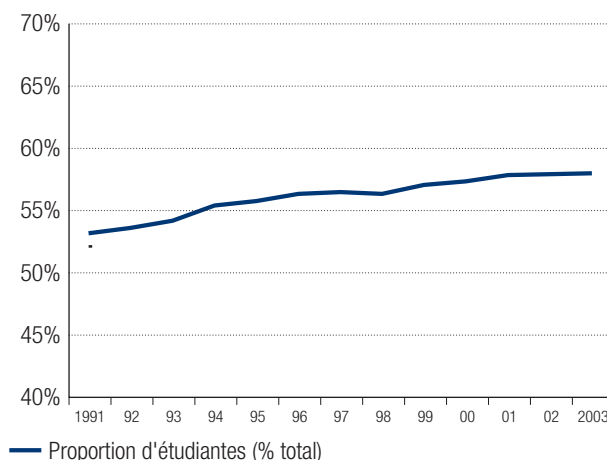
- A6.9 Etudiants des Hautes écoles universitaires suisses, selon le canton, 2003

Figure A6.1a Nombre d'étudiants et de nouveaux étudiants, 1991-2003



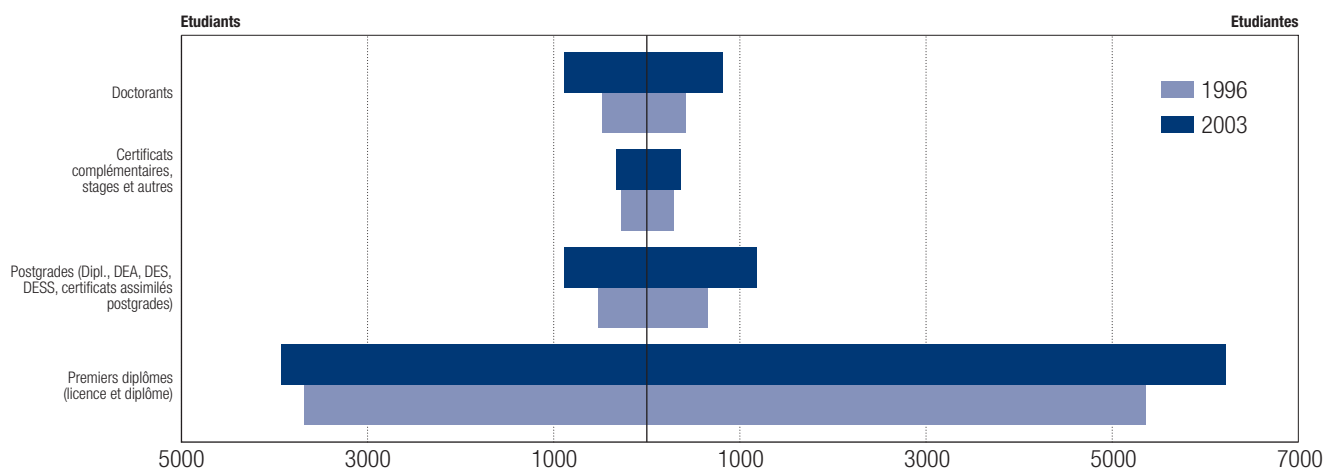
Champ: Etudiants inscrits à l'Université de Genève et dans les instituts en relation avec l'Université.  
Source: Université de Genève

Figure A6.1b Proportion de femmes parmi les étudiants, 1991-2003



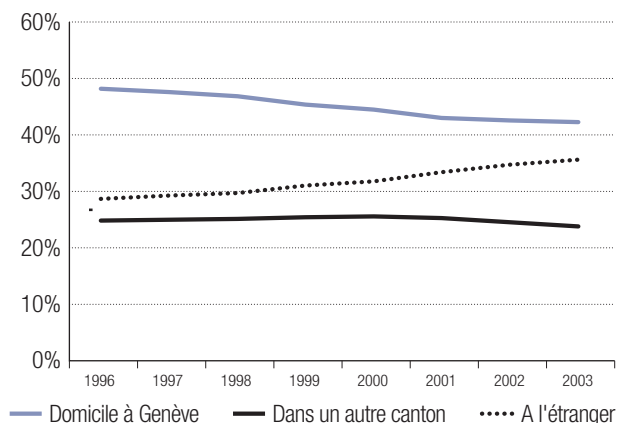
Champ: Etudiants inscrits à l'Université de Genève et dans les instituts en relation avec l'Université.  
Source: Université de Genève

Figure A6.2 Nombre d'étudiants et d'étudiantes, selon le niveau d'études, 1996 et 2000



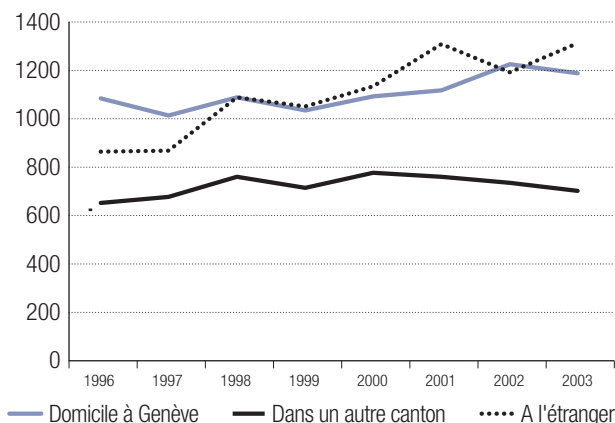
Champ: Etudiants inscrits à l'Université de Genève et dans les instituts en relation avec l'Université.  
Source: Université de Genève

Figure A6.3 Proportion d'étudiants, selon le domicile avant le début des études à l'Université de Genève, 1996-2003



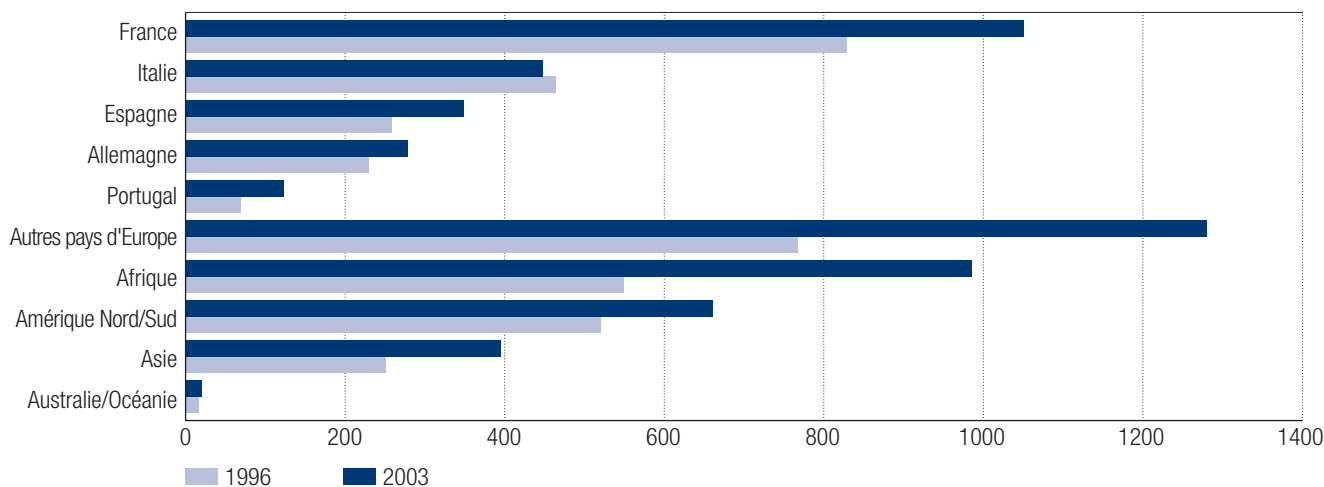
Champ: Etudiants inscrits à l'Université de Genève et dans les instituts en relation avec l'Université.  
Source: Université de Genève

Figure A6.4 Nombre de nouveaux étudiants, selon le domicile avant le début des études, 1996-2003



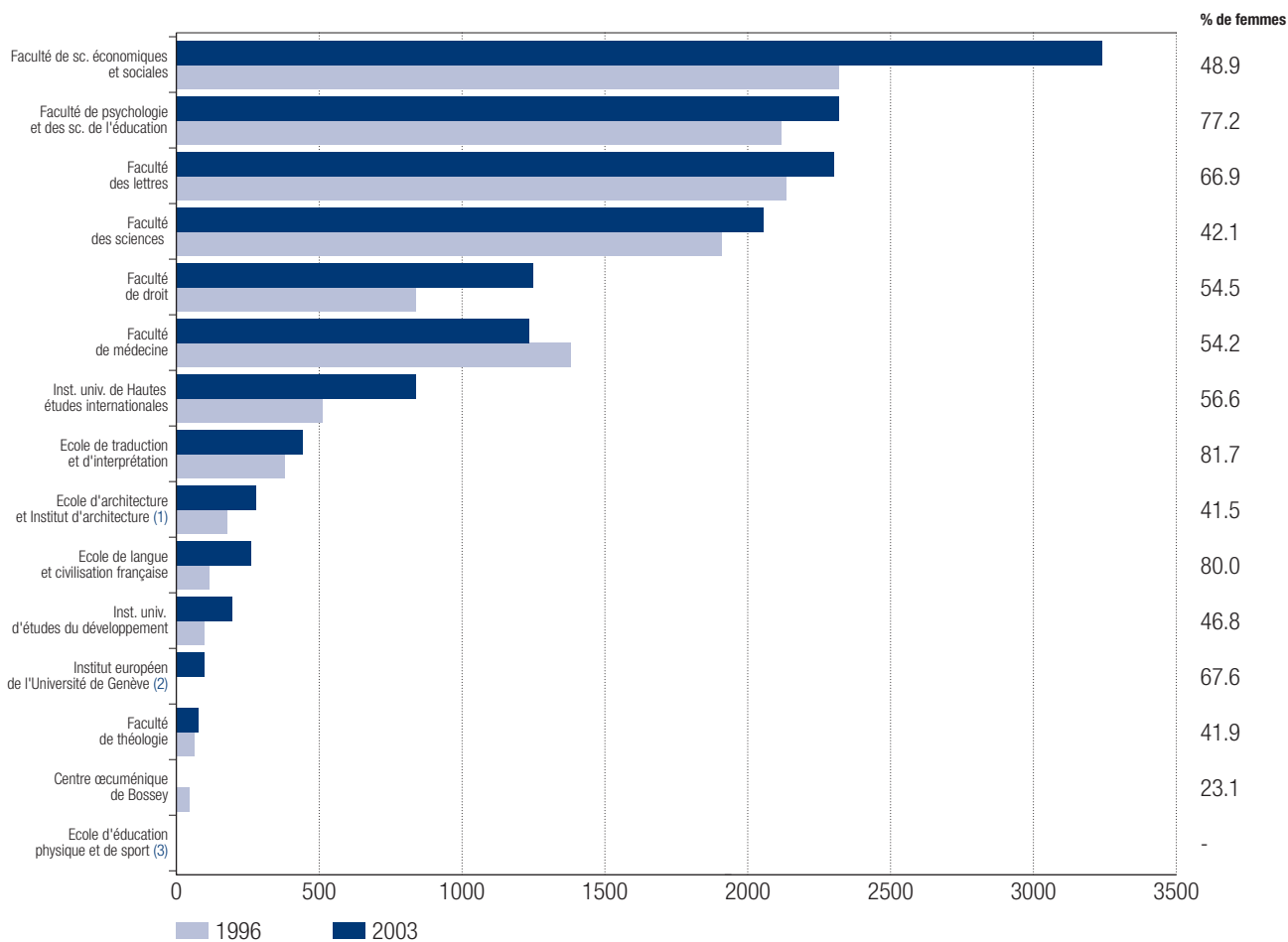
Champ: Nouveaux étudiants inscrit-e-s à l'Université de Genève et dans les instituts en relation avec l'Université.  
Source: Université de Genève

Figure A6.5 Nombre d'étudiants étrangers selon la nationalité(\*), 1996 et 2003



(\* ) La définition d'«étranger» est le critère de nationalité quel que soit le domicile légal en fin de secondaire (GE, CH ou étranger).  
 Champ: Etudiants de nationalités étrangères inscrits à l'Université et dans les instituts en relation avec l'Université.  
 Source: Université de Genève

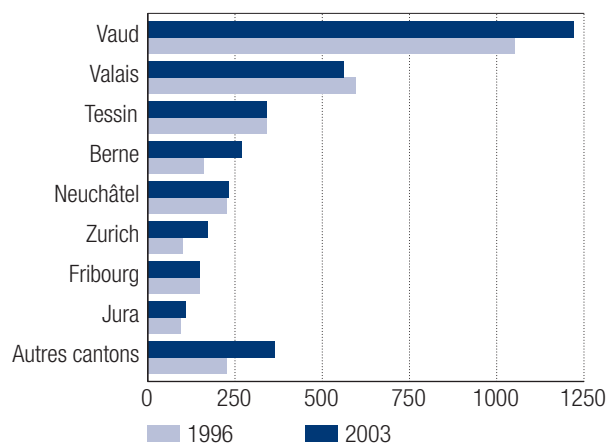
Figure A6.6 Nombre d'étudiants par facultés, écoles et instituts, 1996 et 2003, et taux de féminisation, 2003



(1) Ecole d'architecture jusqu'en 1994.  
 (2) L'effectif de l'IEUG (anciennement IUEE) est inclus dans celui de la Faculté des lettres entre 1996 et 1998.  
 (3) Ecole plurifacultaire rattachée structurellement à la Faculté de médecine depuis 2002.  
 Champ: Etudiants inscrits à l'Université et dans les instituts en relation avec l'Université.  
 Source: Université de Genève

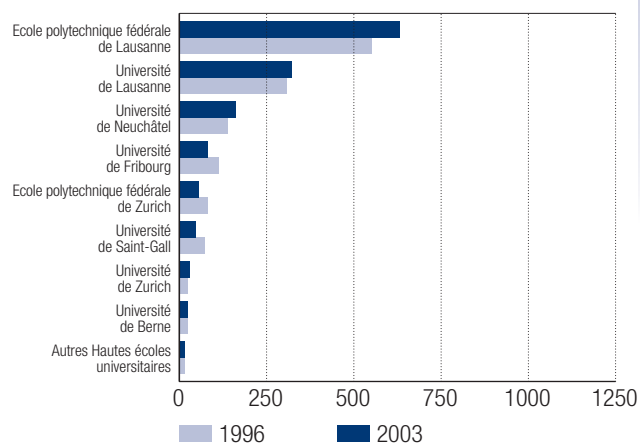


Figure A6.7 Etudiants à l'Université de Genève, selon le canton de domicile avant le début des études, 1996 et 2003



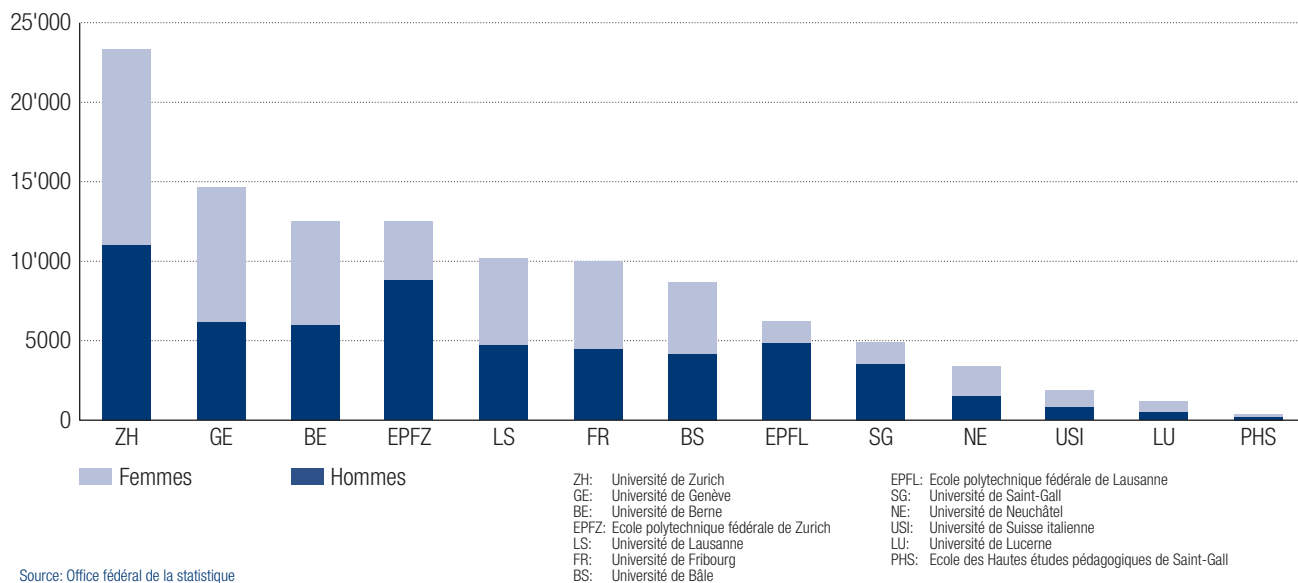
Champ: Etudiants inscrits à l'Université et dans les instituts en relation avec l'Université dont le domicile avant le début des études est dans un autre canton que celui de Genève.  
Source: Office fédéral de la statistique/Université de Genève

Figure A6.8 Hautes écoles universitaires(\*) suisses (sauf Genève) fréquentées par des étudiants domiciliés à Genève, 1996-2003



(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats».  
Champ: Etudiants inscrits dans une Haute école universitaire hors du canton de Genève dont le domicile avant le début des études est Genève.  
Source: Office fédéral de la statistique

Figure A6.9 Etudiants inscrits dans les Hautes écoles universitaires suisses, 2003



Source: Office fédéral de la statistique

ZH: Université de Zurich  
 GE: Université de Genève  
 BE: Université de Berne  
 EPFZ: Ecole polytechnique fédérale de Zurich  
 LS: Université de Lausanne  
 FR: Université de Fribourg  
 BS: Université de Bâle  
 EPFL: Ecole polytechnique fédérale de Lausanne  
 SG: Université de Saint-Gall  
 NE: Université de Neuchâtel  
 USI: Université de Suisse italienne  
 LU: Université de Lucerne  
 PHS: Ecole des Hautes études pédagogiques de Saint-Gall

## Pour comprendre ces résultats

Les effectifs des étudiants inscrits à l'Université se réfèrent à l'année académique; ils ne comprennent pas les candidats au doctorat non immatriculés, les étudiants en formation continue et les auditeurs libres. Les années se réfèrent à l'année de la rentrée académique. Ainsi, 2003 se rapporte à l'année universitaire 2003/2004.

### Nouveaux étudiants

Les nouveaux étudiants sont des étudiants inscrits pour la première fois à l'Université de Genève.

### Etudiants étrangers

Etudiants de nationalité autre que suisse, quel que soit leur domicile. Pour les cas de double nationalité, seule la nationalité suisse est prise en compte.

### Domicile des étudiants

Il s'agit du domicile des parents au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires donnant accès aux études universitaires (critère du domicile légal):

- à Genève (y compris des étudiants non suisses),
- en Suisse, c'est-à-dire dans un autre canton que Genève (y compris des étudiants non suisses),
- à l'étranger (y compris des étudiants de nationalité suisse).

### Facultés, écoles et instituts de l'Université de Genève

Faculté des sciences, Faculté de médecine, Faculté des lettres, Institut européen de l'Université de Genève (IEUG) (anciennement Institut universitaire d'études européennes (IUEE); entre 1996 et 1998, l'effectif de cet institut est inclus dans celui de la Faculté des lettres; depuis 1999, l'Institut européen fait partie des offres en formations pluridisciplinaires de l'Université de Genève), Faculté des sciences économiques et sociales, Faculté de droit, Faculté de théologie, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Institut d'architecture (anciennement Ecole d'architecture jusqu'en 1994), Ecole de traduction et d'interprétation, Ecole de langue et civilisation française, Ecole d'éducation physique et de sport (école plurifacultaire rattachée structurellement à la Faculté de médecine depuis 2002).

### Instituts en relation avec l'Université

L'Université de Genève entretient des liens étroits avec certains instituts, facilitant des synergies entre les chercheurs et les étudiants. Ces instituts universitaires sont autonomes (sur le plan budgétaire et comptable) mais leurs étudiants sont immatriculés à l'Université de Genève (administrés par l'Université de Genève et recensés dans le système d'information universitaire suisse de l'Office fédéral de la statistique). Les instituts concernés sont:

- l'Institut universitaire de Hautes études internationales (IUHEI),
- l'Institut universitaire d'études du développement (IUED),
- l'Institut œcuménique de Bossey (CEO),
- l'Institut universitaire d'études européennes (IUEE), devenu l'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG) à partir de 1999.

### Hautes écoles universitaires

Le Système d'information universitaire suisse (SIUS) considère comme Hautes écoles universitaires les dix universités cantonales de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Zurich, Saint-Gall et Suisse italienne (à partir du semestre d'hiver 1996/97), les deux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich ainsi que l'Ecole des Hautes études pédagogiques de Saint-Gall (reconnue par le SIUS depuis 1983).

### Niveau d'études

- Premiers diplômes: Licence, autres diplômes
- Postgrades: DEA (diplôme d'études approfondies), DES (diplôme d'études supérieures), DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées), diplômes et certificats assimilés postgrades
- Certificats complémentaires, stages et autres
- Doctorats

## Références

- Université de Genève (2004). *Statistiques universitaires 2002-2003*, Genève: Université de Genève, juillet 2004.
- Rossillion, S. (2004). *Défis de gouvernance et enjeux des indicateurs à l'Université de Genève - aspects relatifs aux étudiants*. Genève: Université de Genève.

# Le personnel enseignant du DIP

## Mots clés

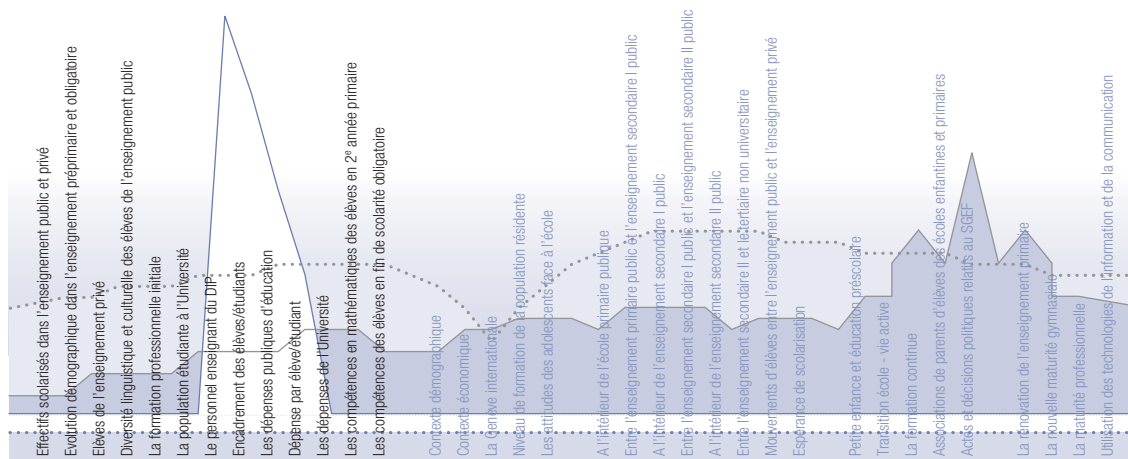
**Personnel enseignant, gestion prévisionnelle des enseignants (GPE), besoins de recrutement, pénurie**

Comment faire face aux défis de la gestion du personnel enseignant résultant des cycles de recrutement – alternant crise d'embauche et pléthore de postulants – et des départs croissants à la retraite ou en préretraite ?

La gestion prévisionnelle des ressources humaines vise à anticiper les écarts futurs entre les besoins et les moyens dont dispose le Département de l'instruction publique pour assurer sa mission d'enseignement: bonne gestion des classes et des écoles, relève de qualité. Elle repose sur une observation du passé récent afin de dégager des tendances pour prévoir l'évolution des prochaines années.

Cet indicateur présente une photographie des ressources humaines de l'enseignement public au 31 décembre 2003 par ordre d'enseignement (enseignement primaire, enseignement secondaire I, enseignement secondaire II postobligatoire, enseignement tertiaire): effectifs employés (en personnes et en postes équivalents plein temps), taux d'activité moyen, âge, genre (hommes/femmes).

Il fournit également quelques résultats des projections réalisées dans le cadre du modèle de gestion prévisionnelle des enseignants (GPE) concernant le besoin total de recrutement pour le renouvellement du corps enseignant, selon l'ordre d'enseignement (enseignement primaire, enseignement secondaire) et les branches enseignées.



**Au 31 décembre 2003, 9921 personnes sont employées comme enseignants par le DIP dans les écoles publiques du canton de Genève (y compris l'Université), ce qui représente 7600 postes en équivalents plein temps (EPT). L'augmentation des effectifs enseignants entre 1994 et 2003 (1060 postes supplémentaires) n'a cependant pas suivi celle des élèves scolarisés dans l'enseignement public. C'est notamment le cas de l'enseignement primaire où le nombre de postes enseignants a augmenté de 11,5% (+250 postes) alors que le nombre d'élèves augmentait de 18% sur la même période (environ 5000 élèves de plus). L'enseignement secondaire II postobligatoire connaît quant à lui une stagnation des postes enseignants, alors qu'au 31 décembre 2003 il accueillait 1300 élèves de plus qu'en 1994. Conséquence du recrutement massif des années 1960-70 puis du ralentissement du recrutement en personnel ces dernières années, le corps enseignant est relativement âgé, ce qui annonce une pénurie d'enseignants dans les années à venir. Compte tenu des nombreux départs à la retraite et des besoins croissants), l'équilibre entre besoins et offre en personnel enseignant est incertain.**

## Vue d'ensemble

### L'augmentation des effectifs d'enseignants n'a pas suivi celle des élèves

Au 31 décembre 2003, 9921 personnes sont employées comme enseignants<sup>1</sup> par le DIP dans les écoles publiques du canton de Genève (y compris l'Université), soit environ 1700 personnes de plus qu'en 1994<sup>2</sup>. Cette augmentation est due en partie à l'intégration au sein des HES de personnels auparavant non comptabilisés au DIP (Ecole du Bon Secours, Institut d'études sociales). Cependant, tous les enseignants employés ne travaillent pas à plein temps, comme l'indique le nombre de postes d'enseignants en équivalents plein temps, qui s'élève à environ 7600 à la fin de l'année 2003. Cela représente, en postes EPT, un surcroît de 1060 postes entre fin 1994 et fin 2003. Les années 1990 ont été marquées par le blocage des effectifs du personnel, en raison de restrictions budgétaires dans une conjoncture économique difficile, alors que les effectifs d'élèves augmentaient (*voir Indicateur A1, Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*, et *Indicateur A9, Les dépenses publiques d'éducation*). La hausse actuelle des effectifs d'enseignants permet de freiner la baisse de l'encadrement unitaire des élèves observée ces dernières années<sup>3</sup> mais l'évolution du nombre de postes d'enseignants n'a pas suivi celle des élèves pour tous les ordres d'enseignement.

Figures  
A7.1  
A7.2

Fin 2003, l'enseignement préprimaire et obligatoire enregistrait environ 250 postes EPT de plus qu'à la fin 1994, ce qui correspond à une augmentation de +11,4%, alors que le nombre des élèves scolarisés à ces niveaux d'enseignement augmentait de +16,8%. Durant le même temps, au Cycle d'orientation, le nombre de postes d'enseignants a augmenté d'un peu moins de 140 postes EPT (+11,3%) alors que celui des élèves augmentait de près de 2000 (+18,5%). Le nombre de postes dans l'enseignement postobligatoire à la fin 2003 est quant à lui inférieur à celui de 1994 (-25 postes EPT, soit -1,5%). Mais durant la période, certaines filières ou fractions de filières ont quitté le postobligatoire pour intégrer les HES (tertiaire). Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire II a toutefois augmenté d'environ 1100 élèves (*Figures A7.1 et A7.2*).

### Le travail à temps partiel, pratique plus fréquente au postobligatoire

De manière générale, la pratique du travail à temps partiel est en partie à mettre en relation avec le développement de l'emploi féminin dans le domaine de l'enseignement, mais l'ampleur du temps partiel plus ou moins forte selon l'ordre d'enseignement reflète surtout des contraintes dues à l'organisation scolaire. Ainsi, avec un effectif relativement proche d'enseignants employés, l'enseignement primaire (très féminisé) et l'enseignement secondaire II postobligatoire se différencient par leur nombre de postes EPT, différence traduisant une pratique plus importante du temps partiel dans l'enseignement postobligatoire (*Figure A7.3*). Au niveau primaire, avec un enseignement généraliste par classe, le temps partiel des maîtres titulaires apparaît sous forme de «duo» d'enseignants, alors qu'au secondaire, l'enseignement par branche permet une plus grande modularité du temps de travail des enseignants. Des personnes, appelées aussi «voltigeurs», exercent leur activité dans plusieurs écoles ou niveaux d'enseignement, apparaissant ainsi à temps partiel

Figures  
A7.3

dans plusieurs unités administratives alors que leur temps total d'activité peut correspondre à un plein temps. Ce type de personnel est particulièrement nombreux au Cycle d'orientation et dans l'enseignement secondaire II postobligatoire. Le degré tertiaire est lui aussi très concerné par le temps partiel, que ce soit à l'Université, dans les HES ou au CEPSPE (formation professionnelle santé-social, nouvellement CEFOPS à l'exception des formations HES).

## Le personnel enseignant est majoritairement féminin, sauf dans l'enseignement postobligatoire

Les femmes représentent, en 2003, 55% du total du personnel enseignant. La répartition hommes/femmes au sein du corps enseignant est cependant différente selon les niveaux d'enseignement. Dans l'enseignement primaire, les femmes sont nettement plus nombreuses puisqu'elles y représentent près de 84% du personnel enseignant. Légèrement majoritaires au Cycle d'orientation (56%), elles sont au contraire minoritaires dans l'enseignement postobligatoire (46%) Les femmes sont encore moins nombreuses dans le corps enseignant des HES et à l'Université (respectivement 39% et 38%) (Figure A7.4).

Figure  
A7.4

## Un corps enseignant relativement âgé

Conséquence d'un recrutement massif d'enseignants durant les années 1960-70 (pour faire face au baby-boom et à la démocratisation des études) et du ralentissement du renouvellement du personnel dans les années 1990 en raison de contraintes budgétaires, le vieillissement du corps enseignant annonce une pénurie d'enseignants pour les années à venir en l'absence de mesures stratégiques pour faire face aux besoins de recrutement. Depuis 2000, compte tenu des départs, et notamment des départs anticipés liés au Plend (Plan d'encouragement aux départs à la retraite anticipée) et de leur remplacement par de jeunes enseignants, on observe un léger rajeunissement du corps enseignant, la part des enseignants de plus 50 ans ayant légèrement diminué entre 2000 et 2003 (Figure A7.5). Cependant, la proportion d'enseignants âgés d'au moins 50 ans reste relativement élevée (30% au Cycle d'orientation, 34% dans l'enseignement primaire et près de 40% dans l'enseignement postobligatoire<sup>4</sup>), ce qui signifie qu'une partie importante du corps enseignant partira à la retraite d'ici 15 ans.

Figure  
A7.5

## Les besoins en enseignants sont croissants

Par ailleurs, les effectifs des élèves du Cycle d'orientation et du postobligatoire augmentant (voir Indicateur A1, *Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé*, et Indicateur A2, *Evolution démographique dans l'enseignement préprimaire et obligatoire*), les besoins en enseignants dans ces ordres d'enseignement sont croissants. Compte tenu des évolutions (nombreux départs à la retraite et besoins croissants), l'équilibre entre besoins (demande) et offre en personnel enseignant est incertain. Le nombre variable d'étudiants diplômés<sup>5</sup> dans les différentes branches d'études, la mise en place des Hautes écoles pédagogiques (HEP) dans le reste de la Suisse, l'attractivité relative des autres secteurs d'activité, l'ouverture graduelle du marché du travail due aux accords bilatéraux avec l'Union européenne et le contexte budgétaire (contraintes budgétaires, budget de l'Etat alloué à l'éducation) sont des facteurs qui agissent plus ou moins fortement sur l'offre en personnel enseignant.

## Des difficultés de recrutement dans un avenir proche

L'Université de Genève constitue le principal bassin de recrutement du DIP. Tous ordres d'enseignement confondus, on estime que 90% des personnes accédant à l'enseignement sont titulaires d'un diplôme de l'Université de Genève<sup>6</sup>, les autres personnes pouvant posséder un titre pédagogique jugé équivalent d'un autre canton ou pays, ou encore une autre licence nécessitant une formation complémentaire en cours d'emploi. L'approche «meso» du modèle prospectif de GPE (voir «Pour comprendre ces résultats») permet d'estimer le besoin de recrutement en personnel enseignant compte tenu de la compensation des départs des enseignants, de l'évolution des effectifs d'élèves et de l'évolution institutionnelle du système éducatif. Les difficultés de recrutement sont différenciées selon les ordres d'enseignement.

Figures  
A7.6  
A7.7  
A7.8

Selon les projections réalisées (de 2004/05 à 2007/08), le besoin total de recrutement pour le renouvellement du corps enseignant dans l'enseignement primaire varie entre 150 et 170 personnes par an, selon les hypothèses faites sur le taux moyen d'activité<sup>7</sup> des personnes<sup>8</sup> recrutées, avec une tendance croissante (Figure A7.6). Une analyse centrée sur les maîtres généralistes permet de mesurer l'écart entre la demande et l'offre pour l'enseignement primaire en prolongeant les tendances de ces dernières années (augmentation du taux de départ, diminution du taux moyen d'activité, prolongement de la moyenne des engagements par la Direction de l'école primaire [DEP] selon les titres). On estime entre 22 et 40 personnes, selon les années de projection, le besoin en personnel enseignant non couvert par les engagements potentiels de la DEP des candidats ayant le titre LME (licence mention enseignement) ou un titre pédagogique jugé équivalent (Figure A7.7). Dans l'enseignement secondaire, les besoins de recrutement varient entre 285 et 370 personnes selon les années de projection. Une hausse importante, qui est à mettre en relation avec l'augmentation importante des effectifs d'élèves, est à relever pour l'année scolaire 2004/2005, puis les besoins tendent à se stabiliser (Figure A7.8).

Au sein de l'enseignement secondaire, certaines branches risquent de poser plus de difficultés de recrutement que d'autres. Du fait qu'il n'existe pas de projections des diplômés de l'Université de Genève, une adéquation entre les besoins futurs et le bassin de recrutement privilégié ne peut se faire que d'une manière indicative basée sur l'évolution historique du nombre moyen annuel de diplômés obtenus<sup>9</sup>. Cette analyse montre que si l'on postule que la moyenne historique des diplômés correspond au nombre de futurs diplômés, les besoins en recrutement du DIP ne seront pas couverts pour l'allemand et les mathématiques avec les diplômés provenant de Genève. Cela confirme les résultats de l'analyse historique des besoins et de l'offre en personnel enseignant qui montre une couverture insuffisante par les diplômés de l'Université de Genève dès 2000<sup>10</sup>. Concernant la physique et le français, les données montrent que les besoins sont plus ou moins couverts, surtout en français, si la tendance vers une diminution du nombre des diplômés dans cette branche se poursuit.

## Notes

<sup>1</sup> Le dispositif genevois pour devenir enseignant est décrit en *Annexe 3, Les voies d'accès au métier d'enseignant dans l'enseignement public à Genève*.

<sup>2</sup> Au 15.11.1994.

<sup>3</sup> L'encadrement unitaire pour 100 élèves du primaire est égal à 7.12 en 1994, 6.66 en 2000 et 6.8 en 2003 ; l'encadrement unitaire pour 100 élèves du CO est égal à 11.53 en 1994, 10.79 en 2000 et 10.9 en 2003. Voir également *Indicateur A8, Encadrement des élèves/étudiants*.

<sup>4</sup> La stratégie des enseignants du secondaire (commencer au CO puis terminer leur carrière dans le postobligatoire) augmente la proportion d'enseignants de plus de 50 ans au postobligatoire.

<sup>5</sup> D'une manière générale, les conditions d'engagement du DIP prévoient que les personnes intéressées par un poste d'enseignant doivent disposer d'une licence universitaire. Pour l'enseignement primaire, il s'agit prioritairement d'une licence en sciences de l'éducation, mention enseignement (LME). Les titres requis pour l'enseignement secondaire sont une licence ou un diplôme universitaire dans la discipline d'enseignement. Quelques exceptions existent tant au niveau primaire que secondaire (voir *Annexe 3, Les voies d'accès au métier d'enseignant dans l'enseignement public à Genève*).

<sup>6</sup> Voir Müller Kucera K., Bohr N., Schoenenberger A. (2003).

<sup>7</sup> Le taux moyen d'activité est basé sur les taux observés ces dernières années et sur leur tendance. Il est d'environ 80% dans l'enseignement secondaire, un peu plus élevé mais avec une tendance décroissante dans l'enseignement primaire.

<sup>8</sup> On raisonne en volume de personnes (et non en postes) car le recrutement se fait en personnes et il s'agit de voir si le bassin de recrutement genevois fournira ou non, dans les prochaines années, un nombre suffisant de personnes qualifiées pour satisfaire les besoins de recrutement.

<sup>9</sup> Voir Delcourt A. (2003).

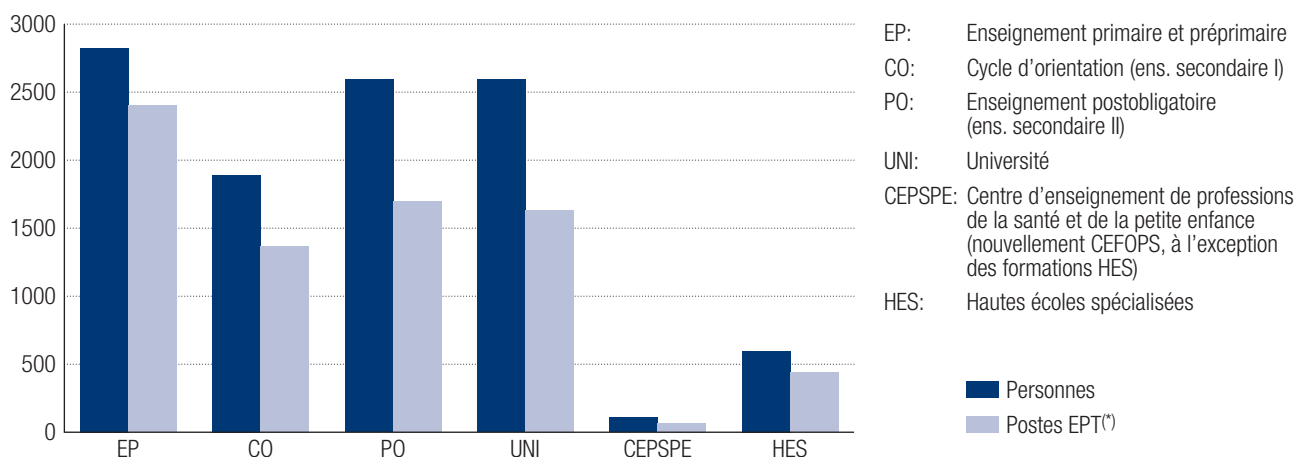
<sup>10</sup> Voir Müller Kucera K., Bohr N., Schoenenberger A. (2003).

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

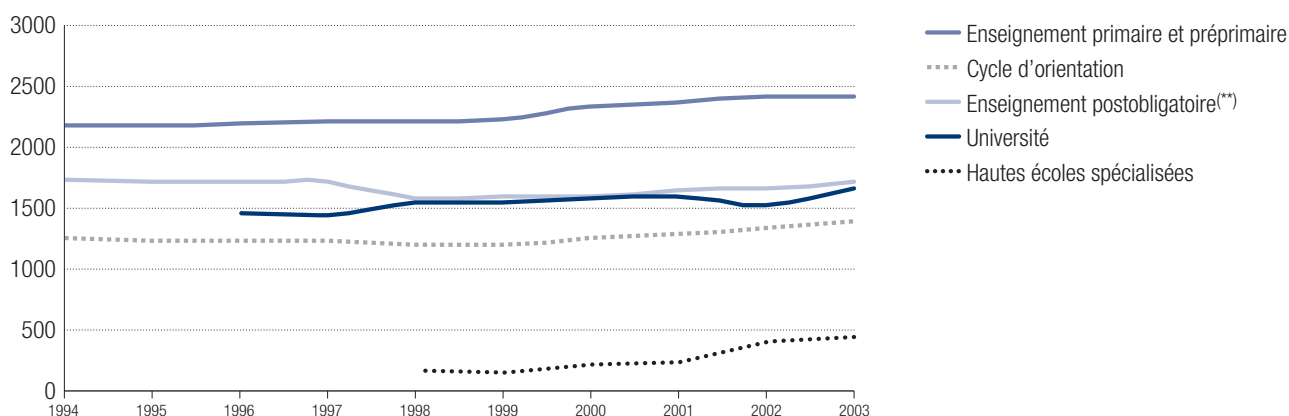
- A7.1 Personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'unité administrative du DIP, 2003
- A7.2 Evolution des postes EPT d'enseignants de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 1994-2003
- A7.3 Répartition du personnel enseignant de l'enseignement public et taux d'activité moyen, selon l'ordre d'enseignement, 2003
- A7.4 Pyramides des âges du personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2003
- A7.5 Age moyen et proportion des plus de 50 ans parmi le personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2000 et 2003
- A7.6 Besoin total de recrutement à court terme en personnel enseignant (composantes A, B, C) dans l'enseignement primaire public
- A7.7 Estimation du besoin en personnel enseignant non couvert par les engagements potentiels de la DEP des candidats ayant le titre LME ou un titre pédagogique jugé équivalent
- A7.8 Besoin total de recrutement à court terme en personnel enseignant (composantes A, B, C) dans l'enseignement secondaire I et II public

Figure A7.1 Personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'unité administrative du DIP, 2003



(\*) EPT: équivalents plein temps.  
Source: SRED/Etat au 31.12

Figure A7.2 Evolution des postes EPT(\*) d'enseignants de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 1994-2003



(\*) EPT: équivalents plein temps.  
(\*\*) Certaines filières ou fractions de filières ont quitté le postobligatoire pour intégrer les HES (tertiaire).  
N.B. Dès 2000, les remplaçants de longue durée sont inclus dans les effectifs.  
Source: SRED/Etat au 31.12 pour les années 1998 à 2003/Etat au 15.11 pour les années 1994 à 1997

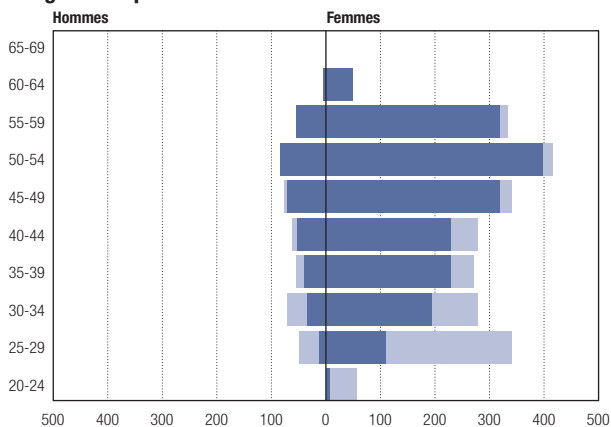
Figure A7.3 Répartition du personnel enseignant de l'enseignement public et taux d'activité moyen, selon l'ordre d'enseignement, 2003

	Personnes employées (1)	Postes EPT (2)	Taux d'activité moyen (3)
Enseignement primaire	2827	2403.8	85.0%
Cycle d'orientation (enseignement secondaire I)	1896	1366.3	72.1%
Enseignement postobligatoire (ens. secondaire II)	2591	1697.2	65.5%
Université	2596	1639.5	63.2%
CEPSPE (4)	113	62.7	55.5%
Hautes écoles spécialisées	591	433.9	73.4%
<b>Total (5)</b>	<b>9921</b>	<b>7603.4</b>	<b>76.6%</b>

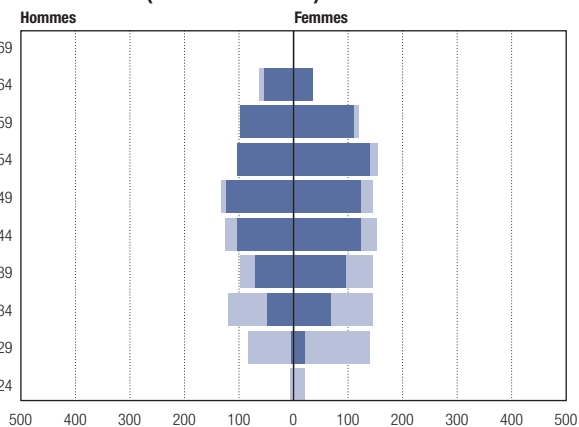
(1) Certains enseignants peuvent être employés dans plusieurs unités administratives.  
(2) EPT: équivalents plein temps.  
(3) Total des postes EPT divisé par le total des personnes occupées au même niveau administratif.  
(4) CEPSPE: Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (nouvellement CEFOPS, à l'exception des formations HES).  
(5) Le total des personnes occupées ne comptabilise qu'une seule fois les personnes présentes dans plusieurs unités administratives (différent de la somme des lignes).  
De même, le taux d'activité moyen calculé pour l'ensemble de l'enseignement public ne correspond pas à la moyenne des taux d'activité moyens.  
Source: SRED/Etat au 31.12

Figure A7.4 Pyramides des âges du personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2003

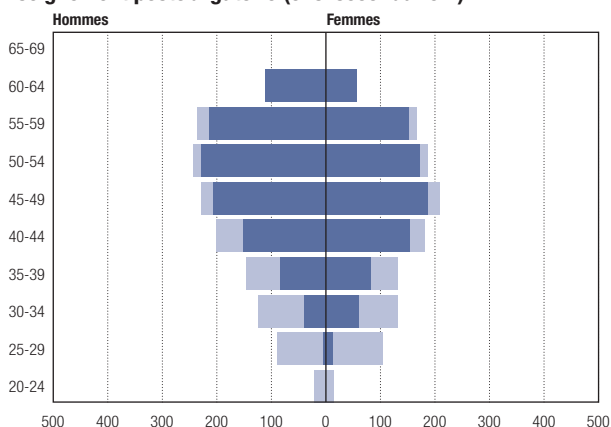
**Enseignement primaire**



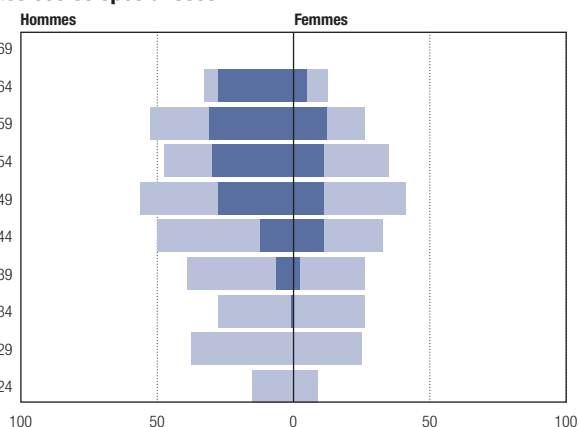
**Cycle d'orientation (ens. secondaire I)**



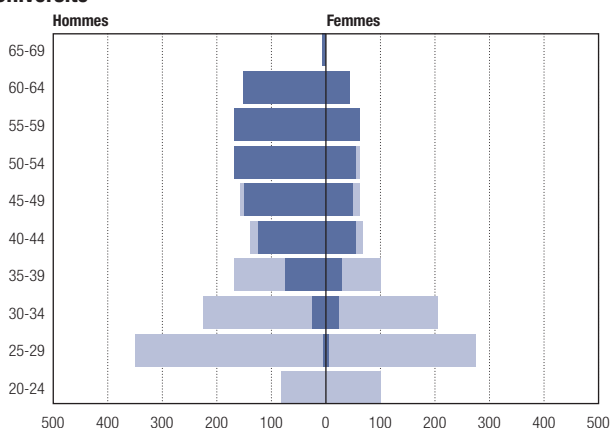
**Enseignement postobligatoire (ens. secondaire II)**



**Hautes écoles spécialisées**



**Université**



■ Personnel nommé  
■ Personnel non nommé

N.B. La nomination a lieu après une période probatoire et correspond à une confirmation dans le poste occupé. Pour certains emplois, il n'est pas prévu de nomination. Les procédures de nominations à l'Université sont différentes de celles du DIP. Source: SRED/Etat au 31.12

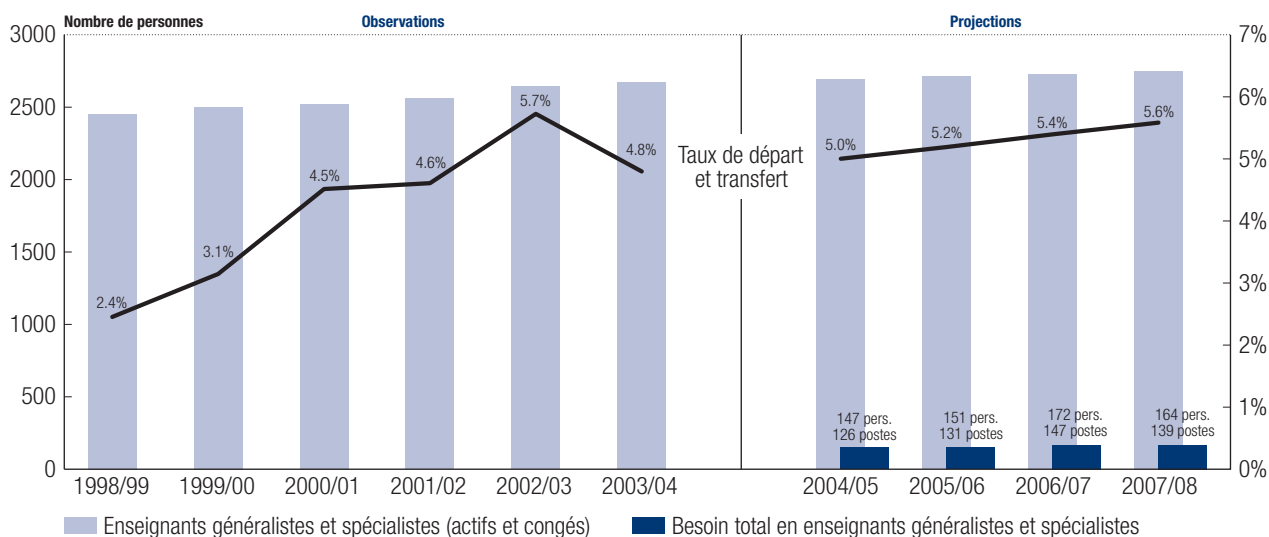
Figure A7.5 Age moyen et proportion des plus de 50 ans parmi le personnel enseignant de l'enseignement public, selon l'ordre d'enseignement, 2000 et 2003

	2000		2003	
	Âge moyen	Proportion d'enseignants de 50 ans et plus	Âge moyen	Proportion d'enseignants de 50 ans et plus
Enseignement primaire	43.6 ans	35.2%	42.7 ans	33.6%
Cycle d'orientation (ens. secondaire I)	43.9 ans	32.3%	42.8 ans	30.3%
Enseignement postobligatoire (ens. secondaire II)	46.3 ans	40.6%	45.2 ans	38.9%

Source: SRED/Etat au 31.12



Figure A7.6 Besoin total de recrutement à court terme en personnel enseignant (composantes A, B, C) dans l'enseignement primaire(\*\*) public



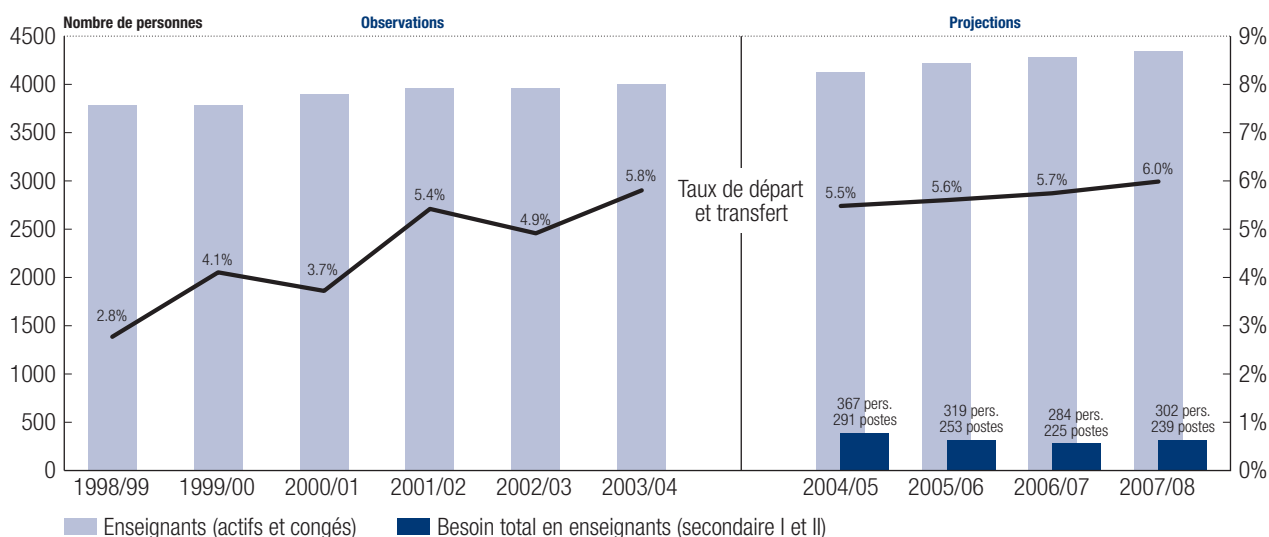
Composante A: compensation des départs des enseignants; Composante B: évolution des effectifs d'élèves; Composante C: évolution institutionnelle du système éducatif.  
 (\*) Sont inclus les enseignants généralistes et spécialistes (musique, sport, etc.). Sont exclus les éducateurs qui encadrent les élèves ayant des besoins spécifiques (enseignement spécialisé).  
 Départs et transferts: ce sont les départs définitifs (retraite, Flend, décès, invalidité, transferts vers un autre corps professionnel).  
 Source: SRED/GPE

Figure A7.7 Estimation du besoin en personnel enseignant non couvert par les engagements potentiels de la DEP des candidats ayant le titre LME(\*\*) ou un titre pédagogique jugé équivalent (en personnes)

	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
<b>Besoin total en personnel enseignant (généralistes)</b>	<b>126</b>	<b>132</b>	<b>150</b>	<b>143</b>
Engagements(**) DEP: LME	64	81	81	81
Engagements(**) DEP: titres équivalents LME	29	29	29	29
Estimation du besoin non couvert (***)	33	22	40	33

(\*) Licence en Sciences de l'éducation mention enseignement.  
 (\*\*) Les engagements correspondent aux engagements potentiels de personnes ayant les titres requis (LME ou équivalents) pour enseigner à Genève.  
 (\*\*\*) Correspond au manque prévisible de personnes ayant les titres requis, provenant du bassin de recrutement genevois.  
 Source: SRED/GPE

Figure A7.8 Besoin total de recrutement à court terme en personnel enseignant (composantes A, B, C) dans l'enseignement secondaire I et II public



Composante A: compensation des départs des enseignants; composante B: évolution des effectifs d'élèves; composante C: évolution institutionnelle du système éducatif.  
 Source: SRED/GPE

## Pour comprendre ces résultats

### Effectifs d'enseignants

Les données proviennent des bases utilisées pour réaliser les salaires du personnel. Les effectifs de personnel sont mesurés dans cet indicateur au 31 décembre de chaque année depuis 1998 (au 15 novembre avant cette date). Il s'agit donc d'une photographie de la situation à cette date et non du bilan de l'année d'activité. Pour les HES et l'Université, les effectifs regroupent les personnes payées par le DIP.

### Postes équivalents plein temps (EPT)

L'unité de comptage de l'emploi ou de la personne a été pondérée en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entrera dans la statistique pour 0,5 unité de comptage ou un demi-poste.

### Taux d'activité moyen

Total des postes EPT divisé par le total des personnes occupées au même niveau administratif.

### La gestion prévisionnelle des enseignants (GPE)

La GPE a été développée par le SRED à la demande du DIP à partir de septembre 2001 pour créer des instruments de gestion et prévoir les besoins en enseignants à moyen terme dans le canton de Genève. Elle est composée de quatre instruments: 1. l'Infocentre, base de données donnant une photographie à un moment donné du système éducatif genevois; 2. les indicateurs du tableau de bord, instrument d'aide à la décision; 3. un système prospectif, pour prévoir les besoins en enseignants, composé de différentes approches méthodologiques et opérant à plusieurs niveaux d'agrégation, «macro», «meso» et «micro»; 4. des études complémentaires permettant d'approfondir certains aspects de la gestion des enseignants (entrées et sorties). La mise en place de la GPE s'est terminée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

#### • besoin en personnel enseignant:

Les principaux facteurs qui influencent le besoin en personnel enseignant sont liés aux caractéristiques actuelles du corps enseignant (vieillesse de la pyramide des âges, baisse du taux moyen d'activité), à l'évolution du nombre d'élèves, à l'évolution institutionnelle du système éducatif (modification de la structure organisationnelle, modification du curriculum, innovations pédagogiques, etc.).

#### • bassin de recrutement:

Les personnes intéressées par un poste d'enseignant doivent disposer, pour être engagées au DIP, d'une licence universitaire (licence en sciences de l'éducation mention enseignement [LME] dans le cas de l'enseignement primaire, licence ou diplôme universitaire dans la discipline d'enseignement pour l'enseignement secondaire obligatoire ou postobligatoire) (*Voir Annexe 3, Les voies d'accès au métier d'enseignant dans l'enseignement public à Genève, pour plus de détails*).

#### Besoin en personnel enseignant

Départs du corps enseignant à remplacer

Evolution du nombre d'élèves

Evolutions institutionnelles du système éducatif

#### Bassin principal de recrutement

##### Enseignement primaire:

Diplômés LME  
Université de Genève

##### Enseignement secondaire:

Licences/diplômes  
Université de Genève

### Les modèles prospectifs

- **Modèle «macro»:** modèle de type économétrique, qui dégage des projections sur un long terme à un niveau agrégé; il considère notamment des variables économiques et financières.
- **Modèle «meso»:** modèle qui développe des projections semi-agrégées à moyen terme basées essentiellement sur les paramètres observés (départs et entrées).
- **Modèle «micro»:** modèle qui produit des données spécifiques par groupe de disciplines exprimés en volume d'enseignement (postes plein temps); il répond aux besoins de l'enseignement secondaire où les titres requis varient en fonction des disciplines enseignées.

## Références

- SRED et SAFs (2004). *Ressources humaines et financières du DIP*, édition 2004, SRED et SAFs.
- SAFs (2004). *Projet de budget du DIP 2005*, partie 4, SAFs.
- Wassmer P.-A. (2002). *Encadrement par élève, année 2000-2001*, SRED et SAFs.
- Delcourt A. (2003). *Le bassin de recrutement des enseignant-e-s du niveau secondaire à Genève*. Genève: SRED, note d'information n° 13.
- Müller Kucera K., Bohr N., Schoenenberger A. (2003). *Les besoins et l'offre en personnel enseignant: à la recherche de l'équilibre*. Genève: SRED, note d'information n° 15.
- Bohr N., Schoenenberger A., Bologna C., Müller Kucera K., Benninghoff F. (2004). *Gestion prévisionnelle des enseignants, Conception et résultats du système prospectif*, Rapport final. Genève: SRED.

# Encadrement des élèves/étudiants

IPE

## Mots clés

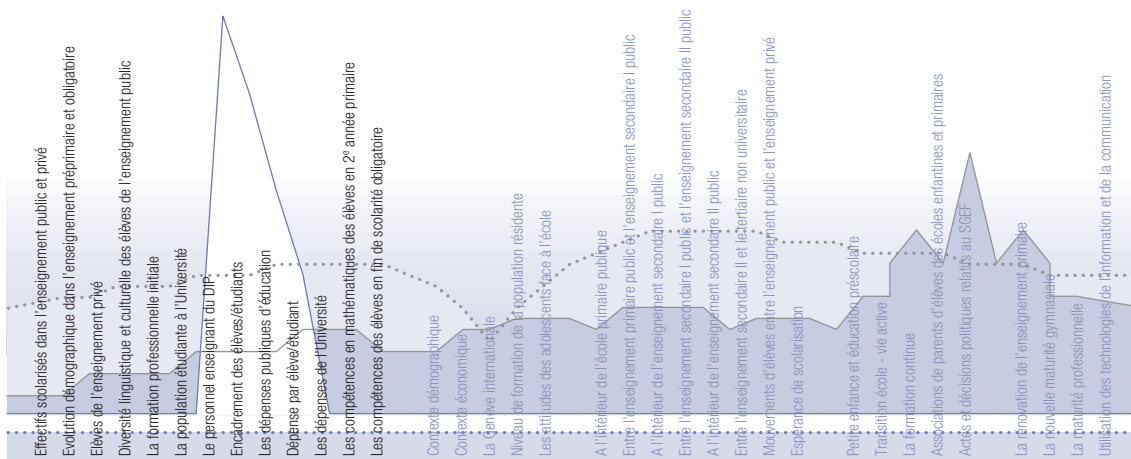
### Encadrement pour 100 élèves/étudiants, taux d'encadrement, équivalents plein temps (EPT)

L'encadrement est calculé ici en rapportant le nombre de postes équivalents plein temps (EPT) au nombre des élèves ou étudiants inscrits (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Cet indicateur fournit une mesure des ressources humaines nécessaires pour former 100 élèves pendant une année dans l'enseignement public. Il apporte également des indications sur les différents types de personnels qui interviennent dans le processus éducatif (personnel enseignant et personnel administratif et technique).

Pris isolément, cet indicateur ne peut pas être considéré comme un indicateur de la qualité de l'enseignement. Un encadrement élevé n'est pas automatiquement synonyme d'une mauvaise gestion ou de meilleures prestations. Il reflète les moyens mis à disposition qui dépendent notamment d'objectifs fixés à l'institution (par exemple, l'encadrement plus important dans l'enseignement spécialisé répond à des besoins pédagogiques particuliers) mais aussi de contextes de travail différents (par exemple un plus grand nombre d'élèves de langue maternelle étrangère).

L'encadrement est calculé pour les différents niveaux de l'enseignement public: préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), secondaire II (CITE 3) et tertiaire (CITE 4 à 6).



**L'encadrement varie en fonction du niveau d'enseignement: on consacre 6,8 postes d'enseignants en équivalents plein temps pour former 100 élèves dans l'enseignement préprimaire et primaire public (CITE 0 et 1), 10,9 postes pour 100 élèves dans l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2) et 9,8 postes dans l'enseignement secondaire II (postobligatoire, CITE 3). L'enseignement postobligatoire présente cependant de fortes disparités d'encadrement selon le type d'école/de formation, avec par exemple 10,4 postes nécessaires pour former 100 élèves du Collège de Genève contre 14 postes à l'École d'enseignement technique.**

## Vue d'ensemble

Figure  
A8.1

L'encadrement en personnel enseignant dans l'enseignement public varie en fonction du niveau d'enseignement et du type de formation. En 2003, l'encadrement en personnel enseignant (qui représente 60 à 80% de l'encadrement total) est de 6,8 postes équivalents plein temps (EPT) pour 100 élèves dans l'enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), de 10,9 dans l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), de 9,8 dans l'enseignement secondaire II (postobligatoire, CITE 3) et de 12,3 dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) (Figure A8.1).

Ces différences s'expliquent notamment par l'organisation des plans d'études et des horaires, qui nécessite un encadrement plus important dans l'enseignement secondaire et tertiaire. Les objectifs et les besoins pédagogiques sont des éléments qui influent sur l'encadrement. Par exemple, l'encadrement plus élevé dans les classes spéciales de l'enseignement primaire que dans la division ordinaire (14,6 contre 6,4 postes EPT d'enseignants pour 100 élèves) répond à la nécessité d'un effectif réduit d'élèves dans les classes spéciales, pour accorder à ceux-ci un suivi adapté.

Figure  
A8.2

En 2003, l'enseignement préprimaire et primaire dispose de 4,7 postes EPT d'enseignants titulaires pour 100 élèves, soit 70% des postes EPT d'enseignants (Figure A8.2).

Figures  
A8.3  
A8.4

Dans l'enseignement secondaire I et secondaire II, les catégories d'enseignants ne sont pas enregistrées de la même manière que celles de l'enseignement préprimaire et primaire, mais les activités d'enseignement proprement dites, «face aux élèves», sont distinguées (voir «Pour comprendre ces résultats»). Avec, respectivement pour l'enseignement secondaire I et secondaire II, 9,5 et 8,2 postes EPT face aux élèves, ces activités d'enseignement représentent près de 90% du total des postes d'enseignants (Figures A8.3 et A8.4).

L'enseignement secondaire II présente cependant de grandes disparités d'encadrement selon le type d'école. Les formations orientées vers un domaine professionnel nécessitent un encadrement plus élevé que les formations générales. L'encadrement de personnel enseignant, d'environ 10 postes EPT pour 100 élèves au Collège de Genève et à l'Ecole de culture générale, dépasse 13 postes à l'Ecole d'arts appliqués et atteint 14 postes EPT pour 100 élèves à l'Ecole d'enseignement technique. Par ailleurs, dans ce calcul, les effectifs d'enseignants sont rapportés aux effectifs d'élèves inscrits dans les écoles de formation professionnelle; or les élèves ne sont pas présents en permanence. Un calcul pondérant les effectifs d'élèves donnerait un encadrement plus élevé (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Dans l'enseignement tertiaire, les HES ont pour leur part un encadrement de 14 postes EPT d'enseignants pour 100 élèves, et l'Université 12 postes EPT pour 100 élèves. Le personnel enseignant y représente 60% de l'ensemble du personnel (*Figure A8.5*).

*Figure  
A8.5*

Le nombre de personnel non-enseignant est proportionnellement plus faible que celui des enseignants, raison pour laquelle l'encadrement en personnel administratif et technique est moins élevé: 1,6 poste EPT pour 100 élèves dans l'enseignement primaire, 2,4 postes dans l'enseignement secondaire I et 3,0 postes en moyenne dans l'enseignement secondaire II (*Figure A8.1*). L'enseignement tertiaire fait exception à la règle avec 8,1 postes en moyenne. C'est le reflet de l'organisation structurelle dans ce niveau d'enseignement. Par exemple, l'Université comprend sa propre administration centrale autonome et emploie du personnel spécifique (informaticiens, laborants, assistants techniques, etc.).

*Figure  
A8.1*

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- A8.1 Encadrement pour 100 élèves/étudiants dans l'enseignement public et taux d'encadrement, selon le niveau d'enseignement, 2003
- A8.2 Encadrement pour 100 élèves dans l'enseignement préprimaire et primaire public (CITE 0 et 1), 2003
- A8.3 Encadrement pour 100 élèves dans l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2), 2003
- A8.4 Encadrement pour 100 élèves dans l'enseignement secondaire II public (postobligatoire, CITE 3), 2003
- A8.5 Encadrement pour 100 élèves/étudiants dans l'enseignement tertiaire public (CITE 4 à 6), 2003

Figure A8.1 Encadrement pour 100 élèves/étudiants et taux d'encadrement dans l'enseignement public, selon le niveau d'enseignement, 2003

Enseignement	Personnel enseignant		Personnel administratif et technique <sup>(3)</sup>		Total	
	Encadrement pour 100 élèves/étudiants <sup>(1)</sup>	Taux d'encadrement <sup>(2)</sup>	Encadrement pour 100 élèves/étudiants <sup>(1)</sup>	Taux d'encadrement <sup>(2)</sup>	Encadrement pour 100 élèves/étudiants <sup>(1)</sup>	Taux d'encadrement <sup>(2)</sup>
<b>Préprimaire et primaire (CITE 0 et 1) <sup>(4)</sup></b>	6.8	14.8	1.6	63.0	8.4	12.0
Division ordinaire	6.4	15.6	1.0	104.4	7.4	13.6
Classes spéciales	14.6	6.8	1.0	104.4	15.6	6.4
<b>Secondaire I (CITE 2)</b>	10.9	9.2	2.4	42.0	13.3	7.5
<b>Secondaire II (CITE 3)</b>	9.8	10.2	3.0	33.1	12.8	7.8
Collège de Genève	10.4	9.6	2.9	34.4	13.3	7.5
Ecole de culture générale	10.3	9.7	2.9	34.6	13.2	7.6
Ecole d'enseignement technique	14.0	7.2	5.4	18.6	19.3	5.2
Ecole d'arts appliqués <sup>(5)</sup>	13.5	7.4	3.8	26.4	17.2	5.8
Ecole de commerce et cours professionnels et commerciaux <sup>(5)</sup>	7.2	13.9	2.4	42.5	9.6	10.5
Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal <sup>(5)</sup>	9.2	10.8	3.1	32.3	12.3	8.1
Centre de Lullier <sup>(5)</sup>	13.3	7.5	6.2	16.1	19.5	5.1
<b>Tertiaire (CITE 4 à 6)</b>	12.3	8.1	8.1	12.3	20.4	4.9
Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance <sup>(5) (6)</sup>	8.2	12.1	2.3	43.7	10.5	9.5
Haute école spécialisée	14.1	7.1	6.1	16.3	20.2	4.9
Université <sup>(7)</sup>	12.1	8.3	8.9	11.3	21.0	4.8

(1) Encadrement pour 100 élèves/étudiants: nombre de postes EPT pour 100 élèves/étudiants.

(2) Taux d'encadrement: nombre d'élèves/étudiants pour 1 poste EPT.

(3) Inclut le personnel des Services généraux, de l'Office d'orientation et de la formation professionnelle, de l'Office de la jeunesse.

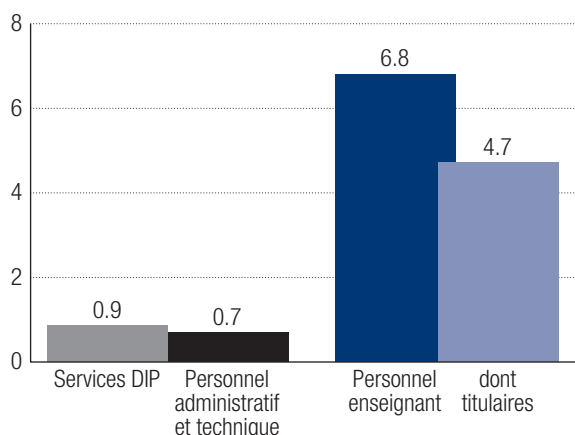
(4) Y compris les institutions du Service médico-pédagogique.

(5) Effectifs d'élèves/étudiants et d'apprentis non pondérés en EPT.

(6) Les formations hors HES du CEPSPÉ sont depuis rattachées au Centre de formation professionnelle santé social (CEFOPS).

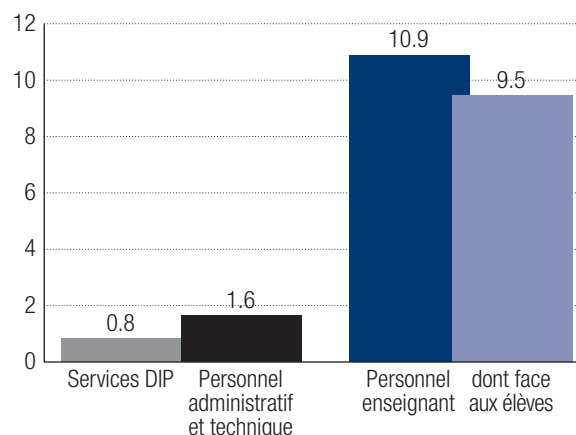
(7) Université sans les institutions rattachées à celle-ci, uniquement le compte de fonctionnement courant (sans fonds FNRS ou privés de recherche).

Figure A8.2 Encadrement pour 100 élèves dans l'enseignement préprimaire et primaire public (CITE 0 et 1), 2003



Source: SRED/Gestion intégrée du personnel (GIP)

Figure A8.3 Encadrement pour 100 élèves dans l'enseignement secondaire I public (CITE 2, Cycle d'orientation), 2003

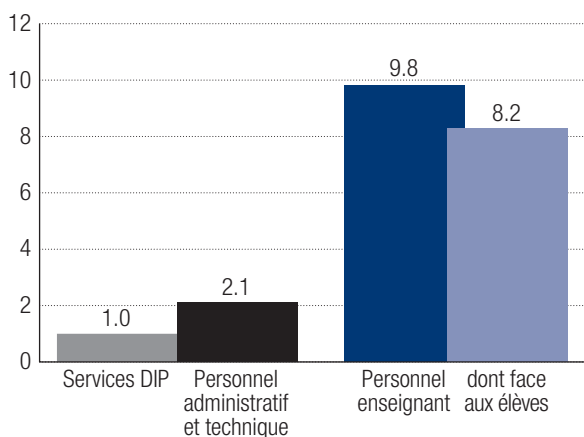


Source: SRED/Gestion intégrée du personnel (GIP)

Les deux premières barres des Figures A8.2 à A8.5 représentent l'encadrement en personnel non-enseignant. La première résume l'attribution des postes des Services généraux du DIP (Secrétariat général et services rattachés, Services administratifs et financiers) pour 100 élèves. Sont également inclus dans cette première barre les postes des deux Offices (Office de la jeunesse et Office d'orientation et de formation professionnelle). Ces postes sont ventilés dans les ordres d'enseignement en fonction du volume d'activités estimé pour chaque ordre.

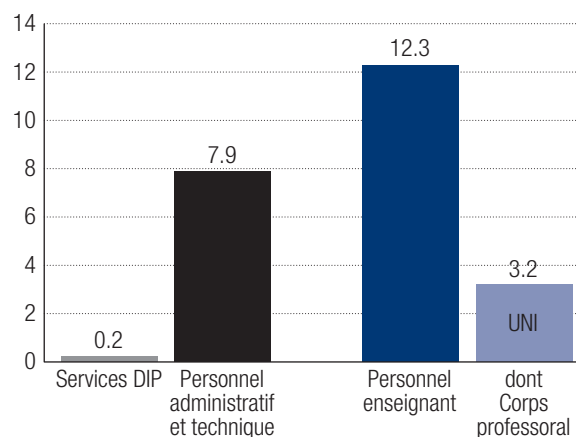
La seconde barre représente les postes du personnel non-enseignant enregistrés dans les unités d'enseignement elles-mêmes. Il s'agit essentiellement du personnel administratif (notamment secrétaires, bibliothécaires et commis administratifs) dans les écoles ou les services centraux des unités. Dans l'enseignement primaire, on trouve également les inspecteurs, et dans le secondaire, les directeurs d'établissement, les assistants sociaux et les assistants techniques.

Figure A8.4 Encadrement pour 100 élèves dans l'enseignement secondaire II public (postobligatoire, CITE 3), 2003



Source: SRED/Gestion intégrée du personnel (GIP)

Figure A8.5 Encadrement pour 100 élèves/étudiants dans l'enseignement tertiaire public(\*) (CITE 4 à 6), 2003



(\*) Les HES et l'Université sont assimilées à de l'enseignement public même si ces institutions ont un statut autonome.

Source: SRED/Gestion intégrée du personnel (GIP)

## Pour comprendre ces résultats

### Encadrement pour 100 élèves

L'encadrement pour 100 élèves ou étudiants représente l'ensemble du personnel (en postes équivalents plein temps) destiné à un enseignement donné (un niveau d'enseignement, une filière) divisé par le nombre des élèves ou étudiants inscrits pour cet enseignement. Un coefficient de 100 est utilisé pour rendre la lecture plus aisée.

Ce calcul suit la même logique que la dépense unitaire (*voir Indicateur A10, Dépense par élève/étudiant*), mais elle représente une photo instantanée (en fonction des relevés de fin d'année plutôt qu'une valeur annuelle).

### Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est l'inverse de l'encadrement pour 100 élèves (divisé par 100) et rapporte le nombre d'élèves ou d'étudiants au nombre de postes équivalents plein temps. Ce taux d'encadrement, mesuré en élèves/étudiants pour 1 poste EPT, n'est pas cumulable et demande un nouveau calcul pour chaque catégorie, contrairement à l'encadrement pour 100 élèves.

### Effectifs de personnel

La situation en fin d'année civile correspond à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire. Ces données sont issues de la base *Gestion intégrée du personnel* (GIP) servant à la paie du personnel.

### Effectifs d'élèves ou d'étudiants

Les effectifs correspondent à la situation en fin d'année civile, c'est-à-dire à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire, relevés directs de la Base de données scolaires (BDS). Il ne s'agit donc pas d'effectifs pondérés (8/12<sup>e</sup> et 4/12<sup>e</sup>) comme dans le cas des effectifs utilisés pour les dépenses unitaires.

### Équivalents plein temps

La pratique du temps partiel, particulièrement répandue au sein du personnel de l'enseignement, impose de raisonner en terme de postes équivalents plein temps (EPT). L'unité de comptage de l'emploi ou de la personne est pondérée en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entrera dans la statistique pour 0,5 unité de comptage ou pour un demi-poste. Cela suppose implicitement que deux personnes à mi-temps correspondent au même encadrement qu'une personne à plein temps, hypothèse que l'on peut retenir s'agissant des forces engagées auprès des élèves (encadrement), même si en termes d'activité, le travail en duo par exemple dans l'enseignement primaire demande un surplus de coordination par rapport à un titulaire de classe unique ou demande une gestion du personnel plus lourde.

### Enseignement dual: effectifs non pondérés d'élèves ou d'étudiants

La question des apprentis en système dual (formation en entreprise et en école) est un peu complexe. Le fait de ramener les effectifs d'apprentis à temps partiel à des effectifs équivalents plein temps (effectifs pondérés selon une présence moyenne d'un tiers du temps) permet d'exprimer l'encadrement immédiat au sein des classes. Cela donne une mesure de l'encadrement pédagogique pendant la période des cours, sachant que cette période n'est pas la même pour tous les apprentis. En termes d'engagement de ressources humaines, il convient plutôt de considérer l'encadrement total non pondéré car il exprime le nombre de postes mis à disposition pour l'ensemble des élèves indépendamment du temps de présence de ces derniers.

### Enseignement face aux élèves/étudiants

Dans l'enseignement secondaire, la part des enseignants «face aux élèves/étudiants» est déterminée à partir du logiciel de paie GIP (*Gestion intégrée du personnel*) qui indique, pour chaque enseignant, l'activité exercée et le temps qui y est consacré (enseignement, activité hors enseignement). Dans le cas d'un doyen par exemple, son temps de travail est partagé contractuellement en activité d'enseignement «face aux élèves» et en décharge pour des activités de direction et d'organisation, des tâches administratives, etc. L'activité d'enseignement n'est pas distinguée dans les statistiques pour l'Université. Pour cette dernière, l'encadrement est exprimé en fonction du corps professoral (professeurs et chargés de cours).

## Références

- Wassmer P.-A., Baertschi C.-A. (2004). *Ressources humaines et financières du DIP*, Genève, SRED-DIP & SAFs.
- Wassmer P.-A. (2002). *Encadrement par élève, année 2000-2001*, Genève, SRED-DIP & SAFs.
- Wassmer P.-A., Baertschi C.-A. (2004). *Encadrement unitaire d'éducation. Analyse et méthode de calcul*. Genève, SRED-DIP & SAFs.



# Les dépenses publiques d'éducation

## Mots clés

### Dépenses publiques d'éducation, dépenses du DIP, revenu cantonal, source de financement

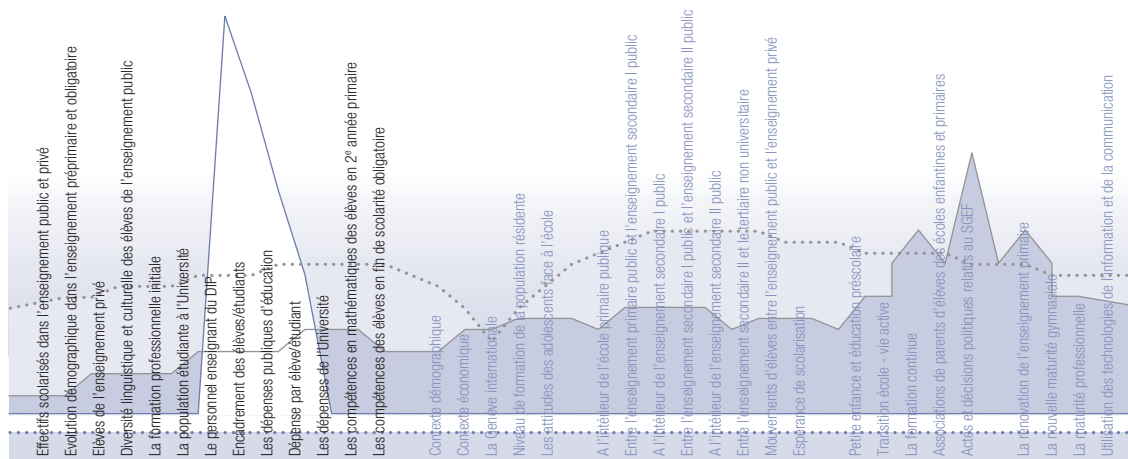
La relation entre dépenses d'éducation et économie est complexe. La production de richesses est certes un élément de contexte – indicateur de la conjoncture économique – mais elle est aussi en partie le résultat de l'investissement éducatif dans une société avancée. En effet, la production de haut niveau technologique suppose un fort potentiel de qualifications humaines<sup>1</sup>.

L'éducation a des effets sur la croissance économique, l'épanouissement des individus, la situation sociale des individus, la stabilité sociale, mais comme tout investissement, l'éducation génère un coût. Les dépenses d'éducation ne relèvent pas de la sphère de la consommation, mais constituent une composante majeure de la société, autant au niveau économique que social ou culturel. La gestion des ressources financières est un moyen d'action pour assurer la qualité et les résultats de l'éducation.

Cet indicateur mesure l'investissement de la collectivité genevoise dans l'éducation. Il apprécie également l'évolution dans le temps de l'importance des dépenses éducatives relativement à la richesse de la collectivité d'une part, mais aussi relativement à celle de l'ensemble des dépenses publiques. Il permet ainsi d'estimer l'effort consenti pour l'instruction publique.

- Le rapport entre les dépenses du DIP et le revenu cantonal montre la part de la richesse engagée concrètement en faveur de l'éducation.
- Le rapport entre les dépenses du DIP et les dépenses totales de l'Etat traduit l'importance financière des activités d'éducation et de formation dans les dépenses publiques cantonales, comparativement à d'autres prestations de l'Etat.

Cet indicateur propose également des comparaisons intercantionales et internationales.



**En 2003, les dépenses du Département de l'instruction publique atteignent 1,9 milliard de francs (soit environ 1,2 milliard d'euros), ce qui correspond à 9% du revenu cantonal genevois et à 27% du total des dépenses de l'Etat. Mesurées en francs constants 2003, les dépenses d'éducation, stabilisées ces dernières années, remontent légèrement depuis 2000.**

**Genève consacrait à l'éducation, en 2001, une part de la richesse produite plus importante que tous les autres cantons suisses en termes d'effort absolu (8,2% du revenu cantonal contre 6,3% en moyenne). Ce niveau élevé de dépenses d'éducation est attribué à une demande d'éducation plus exigeante à Genève comparativement aux autres cantons (tertiarisation des études, moins d'apprentissage dual, insertion des élèves allophones).**

## Vue d'ensemble

En 2003, les charges inscrites au compte du DIP s'élèvent à 2,2 milliards de francs, somme à laquelle il faut soustraire 0,5 milliard de francs de subventions redistribuées, et ajouter les dépenses ordinaires (*voir «Pour comprendre ces résultats»*) de l'Université et des HES. Au total, les dépenses du DIP sont de 1,9 milliard de francs en 2003.

### Une croissance des dépenses stoppée dans les années 1990, qui redémarre depuis 2000

Figure  
A9.1

Les dépenses du DIP se caractérisent par deux périodes bien distinctes (*Figure A9.1*). Avant 1990, elles ont connu une progression continue de l'ordre de 5% par an en moyenne. En francs constants 2003 (*voir «Pour comprendre ces résultats»*), les dépenses sont passées de 1170 à 1827 millions de francs entre 1978 et 1990. A partir de 1990, la croissance des dépenses a été stoppée, et les dépenses ont même baissé de 6,4% entre 1992 et 1994. Sur la période 1990-2000, le niveau des dépenses fluctue autour de 1700 millions de francs (francs constants 2003). Le système d'enseignement, marqué ces dernières années par toute une série d'innovations et de transformations pour répondre à une demande éducative accrue mais aussi plus adaptée aux besoins de la collectivité, n'a cependant pas échappé à la crise budgétaire qui a contraint les administrations publiques à réduire fortement leurs dépenses. Une gestion rigoureuse des moyens a été imposée dans une phase de grands travaux d'innovation pour ne pas alourdir les dépenses de la collectivité genevoise durant cette période. Depuis 2000, les dépenses d'éducation ont augmenté et atteignent en 2003 un niveau supérieur à celui de 1990. Cette augmentation est principalement liée au développement de l'enseignement tertiaire et à la création des HES<sup>2</sup>.

Figures  
A9.2  
A9.3

Dépenses publiques d'éducation et production de richesses dans le canton ont évolué de façon relativement parallèle jusqu'en 1996 (*Figure A9.2*). Entre 1990 et 1996, le revenu cantonal genevois (*voir «Pour comprendre ces résultats»*) a baissé (-1,1% par an en moyenne). A partir de 1997, alors que le revenu cantonal retrouvait la croissance après la récession économique, le budget du DIP est resté à un niveau limité, ce qui a fait baisser le rapport entre les deux grandeurs: de 1996 à 2000, le rapport passe de 8,6% à 6,9%, ce qui correspond à une baisse de 20% du taux d'effort (*Figure A9.3*). Inversement, à partir de 2001, les dépenses du DIP remontent légèrement alors que le revenu cantonal diminue. Le poids des dépenses publiques d'éducation par rapport au revenu cantonal retrouve alors un niveau proche de celui de 1996 (8,3%). Les résultats restent à confirmer pour 2002 (8,7%), le revenu cantonal étant une estimation provisoire pour cette année-là.

## Baisse de la part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat

Les dépenses de l'Etat ont, elles aussi, été affectées par la conjoncture économique de ces dernières années, avec trois phases, dont une période intermédiaire de relative stabilité entre 1990 et 1996, interrompant une progression relativement linéaire avant et après. La baisse de la part des dépenses du DIP dans l'ensemble des dépenses de l'Etat est due en partie à la baisse réelle des dépenses d'éducation entre 1990 et 1993, mais aussi au développement d'autres domaines d'activités de l'Etat (notamment par le transfert de dépenses de la Confédération vers les cantons) et à l'augmentation des dépenses en lien avec la crise économique comme l'aide sociale (*Figure A9.4*).

*Figure  
A9.4*

Les dépenses du DIP se répartissent entre dépenses de fonctionnement qui se renouvellent chaque année (salaires du personnel enseignant et administratif, achats de biens et services, loyers, maintenance et réparation des bâtiments et du mobilier, subventions) et dépenses en capital inscrites au compte d'investissement qui sont consenties pour l'acquisition de biens dont l'utilisation s'échelonne à moyen ou long terme (construction ou rénovation des bâtiments, renouvellement des équipements durables). En 2003, les dépenses de fonctionnement représentent 90% des dépenses totales. Depuis 2001, les dépenses de fonctionnement ont progressé de façon régulière lorsqu'on les mesure en francs constants 2003 (*Figure A9.5*). Par ailleurs, les dépenses en capital, qui représentaient l'équivalent de 2,5% des dépenses de fonctionnement en 1994, en représentent plus de 5% en 2003.

*Figure  
A9.5*

## Le canton finance la plus grande partie des charges d'éducation

Les dépenses d'éducation et de formation figurant dans les comptes du DIP ne sont pas entièrement financées par le canton de Genève, puisque des subventions sont accordées par la Confédération et que des dédommagements proviennent d'autres cantons. Par ailleurs, des contributions sont faites par des partenaires privés (écolage et contributions diverses inscrites dans la comptabilité publique) et les communes sont, elles aussi, sollicitées. L'importance de la source de financement (Confédération, canton, commune) diffère d'un niveau d'enseignement à l'autre et selon la filière de formation (*Figure A9.6*).

*Figure  
A9.6*

Les communes interviennent essentiellement aux niveaux préprimaire (classes enfantines) et primaire en finançant principalement les bâtiments d'écoles de proximité, fortement rattachées aux populations locales. Leur part représente, en 2003, 28% du total de la dépense faite pour ce niveau d'enseignement.

Les financements provenant de la Confédération touchent les filières de formation professionnelle au niveau secondaire (8 à 11%) ainsi que l'Université (18%). Les HES sont également financées par la Confédération (pour l'ensemble de la HES-SO, cette contribution est de 30% en 2001).

Les financements provenant des autres cantons pour leurs ressortissants<sup>3</sup> se dirigent vers le tertiaire (Université 7%, CEPSPE 9%) et vers le Centre horticole de Lullier (7%).

Le canton de Genève supporte la plus grande partie des charges d'éducation, avec un financement minimum d'environ deux tiers de la dépense pour le primaire jusqu'à la quasi-totalité pour les formations générales du secondaire, y compris le Cycle d'orientation (97 à 98%). Le financement de la part du canton de Genève à hauteur de 70% en faveur de l'Université concerne le fonctionnement ordinaire (sans les fonds de recherche et les fonds privés).

## Comparaisons intercantionales et internationales

Si l'on compare les dépenses consacrées à l'éducation dans les différents cantons, Genève consacrait en 2001 une part de la richesse produite plus importante que tous les autres cantons suisses<sup>4</sup> en terme d'effort absolu (8,2% du revenu cantonal contre 6,3% en moyenne) (*Figure A9.7*).

*Figure  
A9.7*

Le niveau élevé à Genève des dépenses d'éducation<sup>5</sup> par rapport au revenu cantonal est attribué à une demande d'éducation plus exigeante comparativement aux autres cantons (tertiarisation des études, moins d'apprentissage dual, insertion des élèves allophones).

Figure  
A9.8

En termes d'effort relatif (part de la dépense totale cantonale et communale consacrée à l'éducation), Genève se situe par contre au 17<sup>e</sup> rang en 2001<sup>4</sup> (21%, légèrement en-dessous de la moyenne des cantons suisses) (Figure A9.8). Ceci est dû en partie au fait que contrairement à d'autres cantons, les communes du canton de Genève interviennent peu dans les dépenses d'éducation (seuls les bâtiments des écoles primaires dépendent des communes genevoises). Mais ce faible effort relatif est principalement attribuable au fait que les dépenses publiques par habitant sont particulièrement élevées à Genève (19'372 francs par habitant contre 12'927 francs par habitant en moyenne pour l'ensemble de la Suisse), notamment en raison du poids des dépenses liées à la santé et à la prévoyance sociale (44% au total contre 34% pour l'ensemble de la Suisse).

Figure  
A9.9

Sur le plan international, la Suisse fait partie des pays qui allouent une part relativement importante de ses ressources financières nationales à son système éducatif. En 2001, la Suisse se situait au 12<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE et au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE en consacrant l'équivalent de 5,4% de son PIB à l'éducation de sa population. Elle se situe derrière la Belgique (6,0%) ou la France (5,6%) mais occupe un rang plus élevé que l'Allemagne (4,3%) ou l'Italie (4,9%) (Figure A9.9).

Ces comparaisons internationales restent cependant délicates d'un point de vue méthodologique, puisque le niveau des dépenses d'éducation est influencé par différents facteurs tels que le comportement de la population face à l'éducation, la structure d'âge de la population, le revenu national moyen, le niveau national des prix, mais aussi la structure et l'organisation du système éducatif.

## Notes

- <sup>1</sup> Carry A. (1999). Le compte satellite rétrospectif de l'éducation en France 1820-1996, Economies et Sociétés.
- <sup>2</sup> La création des HES fait notamment apparaître dans la comptabilité du DIP des fonds qui étaient jusque là hors du champ public.
- <sup>3</sup> Dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire (voir Indicateur A11, *Les dépenses de l'Université*).
- <sup>4</sup> En 2000, Genève occupait le 8<sup>e</sup> rang.
- <sup>5</sup> Dépenses totales: cantonales, communales et contributions de la Confédération.

## Liste des figures

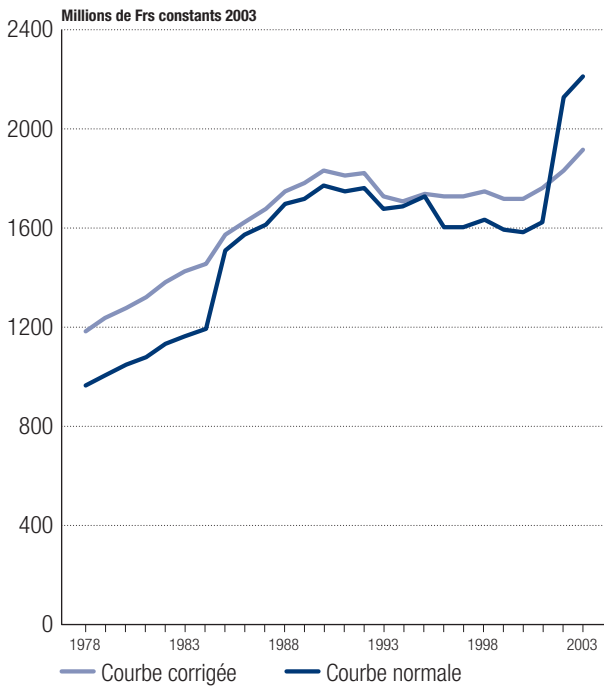
### Vue d'ensemble

- A9.1 Evolution des dépenses du DIP, 1978-2003
- A9.2 Evolution du revenu cantonal genevois, 1977-2002
- A9.3 Evolution des dépenses du DIP rapportées au revenu cantonal, en %, 1977-2002
- A9.4 Evolution des dépenses du DIP rapportées aux dépenses publiques totales, en %, 1978-2003
- A9.5 Evolution des dépenses de fonctionnement et en capital du DIP, 1994-2003 (francs constants 2003)
- A9.6 Dépenses totales d'éducation par niveau ou type d'enseignement, selon la source de financement final, en %, 2003

### Comparaisons intercantionales et internationales

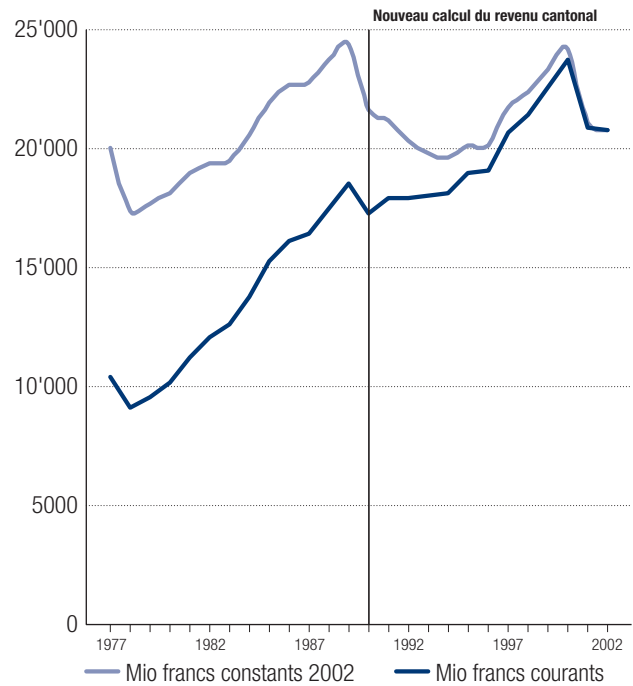
- A9.7 Dépenses publiques d'éducation en % du revenu cantonal, selon le revenu cantonal par habitant, 2001
- A9.8 Dépenses publiques d'éducation en % des dépenses publiques totales, selon les dépenses publiques totales par habitant, 2001
- A9.9 Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement, en % du PIB 2001, selon le PIB par habitant, en PPA \$, 2002

Figure A9.1 Evolution des dépenses du DIP, 1978-2003



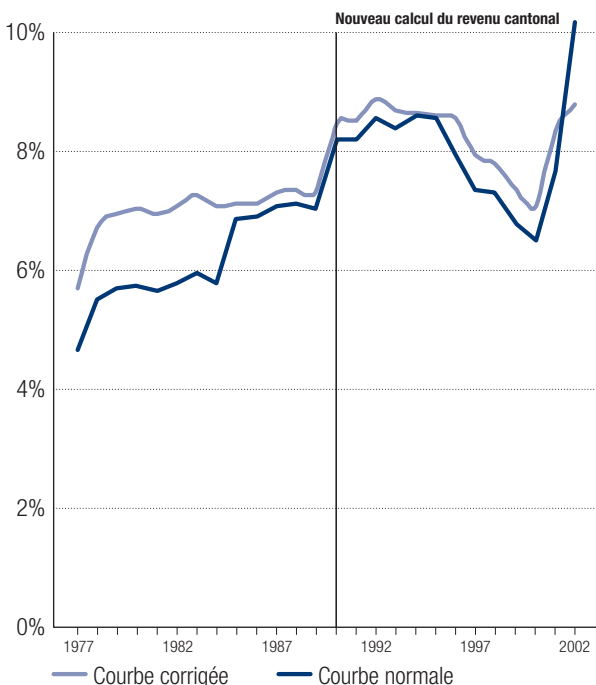
Source: SRED

Figure A9.2 Evolution du revenu cantonal genevois, 1977-2002



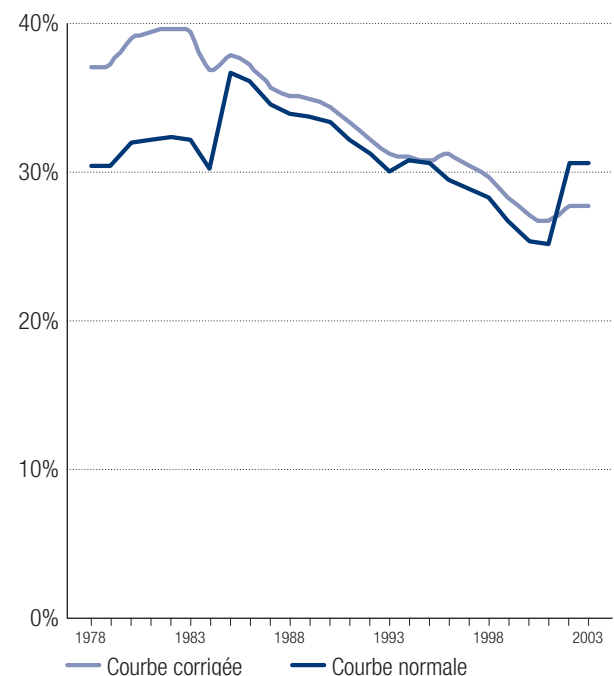
N.B. Le revenu cantonal de 2002 est une estimation provisoire.  
Source: SRED/Office fédéral de la statistique – Comptes nationaux

Figure A9.3 Evolution des dépenses du DIP rapportées au revenu cantonal, en %, 1977-2002



N.B. Le revenu cantonal de 2002 est une estimation provisoire.  
Source: SRED

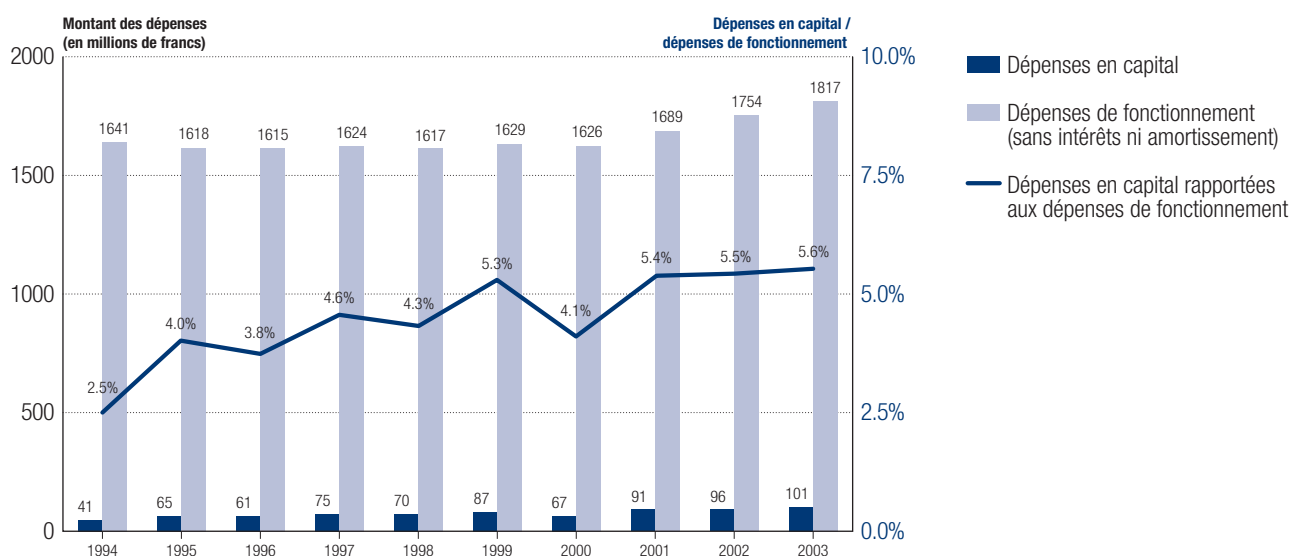
Figure A9.4 Evolution des dépenses du DIP rapportées aux dépenses publiques totales, en %, 1978-2003



Source: SRED

- Les courbes corrigées concernent les mêmes activités durant la période considérée afin de permettre de suivre l'évolution des charges éducatives de manière continue dans le temps, malgré des changements importants dans le plan comptable de l'Etat (nouveaux rattachements administratifs au DIP).
- Francs constants: voir «Pour comprendre ces résultats».

Figure A9.5 Evolution des dépenses de fonctionnement et en capital du DIP, 1994-2003 (francs constants 2003)



Source: SRED

Figure A9.6 Dépenses totales d'éducation par niveau ou type d'enseignement, selon la source de financement final, en %, 2003

	Nombre d'élèves ou d'étudiants (effectif pondéré)	Source du financement					Dépense totale (en milliers de francs)
		Confédération	Canton de Genève	Autres cantons	Communes	Privé(*)	
Enseignement primaire	34'740	1%	69%	0%	28%	2%	<b>484'299</b>
Cycle d'orientation	12'307	1%	97%	0%	0%	2%	<b>272'902</b>
Enseignement postobligatoire							
Collège de Genève	6701	1%	98%	0%	0%	1%	<b>150'238</b>
Ecole de culture générale	1820	1%	98%	0%	0%	1%	<b>38'448</b>
Ecole de commerce	2074	6%	92%	0%	0%	1%	<b>45'611</b>
Ecole d'ens. technique	438	8%	91%	0%	0%	1%	<b>15'021</b>
CEPTA dual	2304	8%	87%	1%	0%	3%	<b>37'035</b>
CEPTA plein temps	730	8%	89%	0%	0%	3%	<b>30'116</b>
Ecole d'arts appliqués	450	8%	88%	1%	0%	3%	<b>13'730</b>
Cours prof. commerciaux	1912	9%	87%	2%	0%	2%	<b>18'823</b>
Centre horticole de Lullier	297	11%	74%	7%	0%	9%	<b>11'189</b>
CEPSPE	647	3%	82%	9%	0%	6%	<b>14'295</b>
Hautes écoles spécialisées	2970	—	—	—	—	—	<b>120'218</b>
Université (fonctionnement courant)(**)	13'310	18%	70%	7%	0%	4%	<b>431'869</b>

CEPTA: Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal.

CEPSPE: Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (nouvellement CEFOPS à l'exception des formations HES).

Lullier: sans HES.

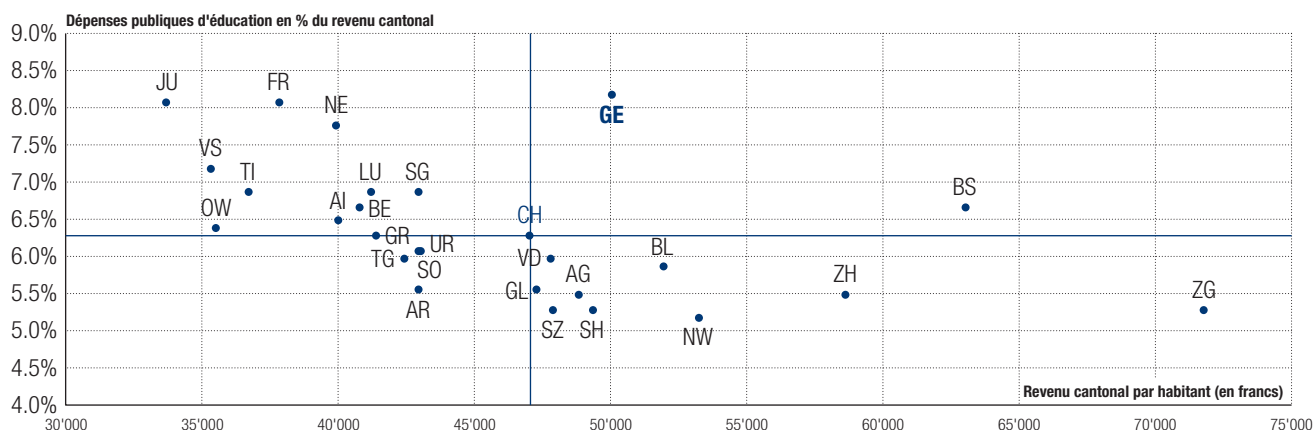
(\*) Dans le financement privé, on retient uniquement les contributions diverses inscrites dans la comptabilité.

(\*\*) Fonctionnement courant de l'Université: sans fonds de recherche (FNRS, fonds privés).

Source: SRED

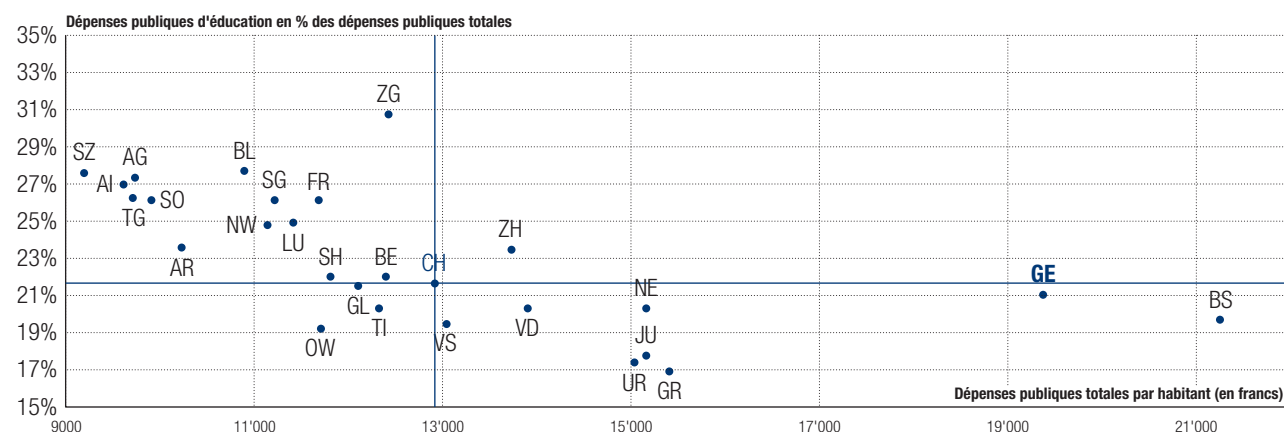
## Comparaisons intercantoniales et internationales

Figure A9.7 Dépenses publiques d'éducation(\*) en % du revenu cantonal, selon le revenu cantonal par habitant, 2001



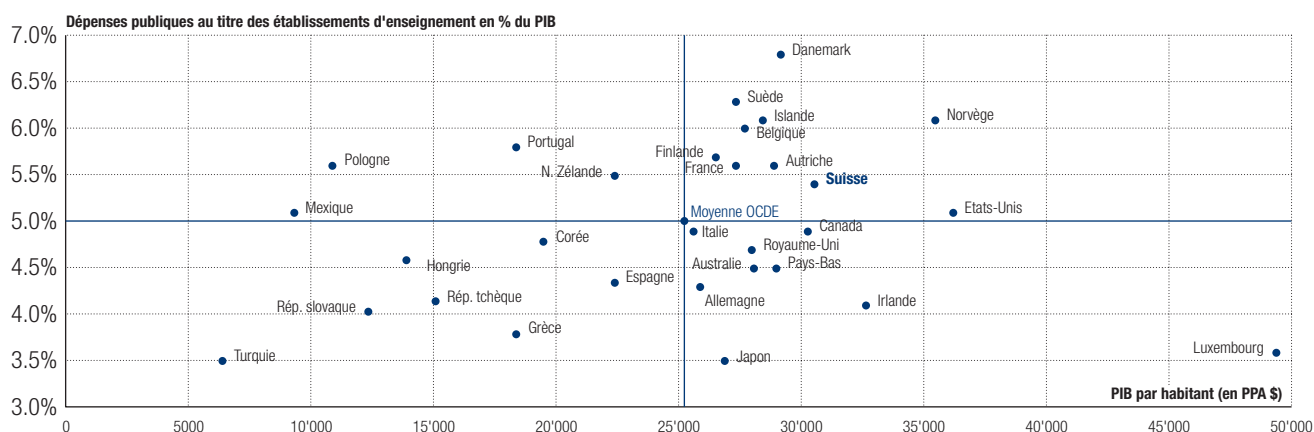
(\*) Les dépenses publiques ne portent que sur les dépenses des collectivités publiques. Celles-ci comprennent les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes (voir «Pour comprendre ces résultats», Comparaisons intercantoniales et internationales).  
Source: Office fédéral de la statistique – Comptes nationaux – Données provisoires

Figure A9.8 Dépenses publiques d'éducation(\*) en % des dépenses publiques totales, selon les dépenses publiques totales par habitant, 2001



(\*) Les dépenses publiques ne portent que sur les dépenses des collectivités publiques. Celles-ci comprennent les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes (voir «Pour comprendre ces résultats», Comparaisons intercantoniales et internationales).  
Source: Office fédéral de la statistique – Comptes nationaux – Données provisoires

Figure A9.9 Dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement, en % du PIB 2001, selon le PIB par habitant, en PPA(\*) \$, 2002



N.B. Sont comprises les subventions publiques aux ménages afférentes aux établissements ainsi que les dépenses directes de source internationale au titre des établissements d'enseignement (sauf pour le Danemark, la Grèce, l'Islande, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, la République slovaque et la Turquie).  
(\*) Parité de pouvoir d'achat en dollars (voir Annexe 4, Terminologies économiques).  
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2004

## Pour comprendre ces résultats

### Les dépenses d'éducation

Les dépenses publiques d'éducation regroupent des dépenses relevant de différents départements de l'Etat de Genève mais aussi des communes du canton. Les dépenses prises en compte dans cet indicateur sont celles du Département de l'instruction publique (DIP), incluant certaines subventions à la culture mais excluant les dépenses d'éducation assurées par le Département de l'action sociale (formation des médecins par exemple). Depuis plusieurs années, les institutions publiques d'éducation ont été progressivement rassemblées dans le DIP. Les résultats présentés dans ce chapitre sont corrigés, c'est-à-dire qu'ils concernent les mêmes activités durant la période considérée. Cette correction permet de suivre l'évolution des dépenses éducatives dans le temps malgré les importants changements dans le plan comptable de l'Etat durant cette période, en fonction des nouveaux rattachements administratifs au DIP. Les dépenses des communes ne sont pas incluses dans les dépenses du DIP, mais le sont dans les dépenses totales d'éducation. Cinq sources de financement sont distinguées: la Confédération, les cantons (sauf Genève), les communes, l'Etat de Genève (sources publiques), et enfin les recettes diverses (sources privées).

### Francs constants 2003

Pour comparer les dépenses unitaires dans le temps, il est nécessaire de tenir compte de la dépréciation du franc due à l'inflation, le pouvoir d'achat d'un franc suisse n'étant pas le même en 2003 qu'en 1990 puisque les prix ont augmenté au cours de la période. Les dépenses sont donc exprimées dans la valeur d'une année de référence, ici 2003, c'est-à-dire en francs constants 2003 (*pour plus de précisions, voir Annexe 4, Terminologies économiques*).

### Revenu cantonal

On ne dispose pas pour les cantons d'une mesure du produit intérieur brut (PIB) utilisé pour mesurer l'engagement en faveur de l'éducation dans les comparaisons internationales. On utilise par conséquent comme mesure de la richesse de la collectivité le revenu cantonal. Les revenus cantonaux résultent d'une répartition intercantonale du revenu national, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le revenu cantonal inclut tous les revenus touchés par les agents économiques (travail et capital) résidant dans le canton pour leur participation à une activité productive, où qu'elle soit réalisée. Contrairement au PIB, qui est fondé sur le critère de territoire de l'activité économique, le revenu cantonal se base sur le critère de résidence des agents économiques. Pour Genève par exemple, les salaires des frontaliers et des résidents vaudois travaillant dans le canton ne sont pas inclus dans le revenu cantonal, alors qu'ils le seraient si on calculait le PIB genevois. C'est l'inverse en ce qui concerne le produit des activités que des résidents (individus et entreprises) genevois réalisent à l'extérieur du canton (OCSTAT). Un nouveau mode de calcul du revenu cantonal est entré en vigueur en 1990, d'où une rupture de série (le revenu cantonal a été revu à la baisse). Par ailleurs, le revenu cantonal de l'année 2001 est une donnée provisoire calculée par l'OFS, et le revenu cantonal de l'année 2002 correspond à une estimation faite par le SRED basée sur une évolution similaire au PIB. L'interprétation de l'évolution des deux dernières années repose par conséquent sur des bases relativement fragiles.

### Comparaisons intercantionales et internationales

Les chiffres de Genève des comparaisons intercantionales de l'OFS sont différents de ceux du SRED car ils reposent sur des bases de calcul différentes. Les dépenses publiques d'éducation calculées par l'OFS comprennent en effet les dépenses des cantons, mais aussi celles de la Confédération et des communes. Sont considérées comme dépenses publiques d'éducation les dépenses consacrées à l'enseignement public et les subventions à l'enseignement privé. Seules les formes collectives de formation sont prises en compte. Les dépenses induites par la formation «sur le tas», l'auto-éducation ou les leçons particulières ne sont pas considérées ici. Ne sont retenues que les activités d'enseignement institutionnalisées, supposant l'immatriculation ou l'inscription des élèves/étudiants dans un établissement d'enseignement. Le PIB n'étant pas calculé au niveau cantonal, seuls les chiffres concernant l'ensemble de la Suisse peuvent être comparés aux dépenses des autres pays.

## Références

- SRED et SAFs (2004). *Ressources humaines et financières du DIP*, édition 2004. Genève: SRED et SAFs.
- Wassmer P.-A. (2003). *Projet de budget du DIP 2004, partie 4*. Genève: SAFs.
- Wassmer P.-A. (à paraître). *Le financement de l'école publique à Genève 1997-2001*. Genève: SRED & SAFs.
- OCSTAT (2001). *Le revenu cantonal genevois, Coup d'œil n° 1*. Genève: OCSTAT.
- OFS (2003). *Dépenses publiques d'éducation, indicateurs financiers 2001*. Neuchâtel: OFS.



## Dépense par élève/étudiant

### Mots clés

#### Dépense par élève, dépense unitaire, dépenses de fonctionnement

La dépense par élève/étudiant est un élément pour évaluer l'importance des moyens mis à disposition de l'enseignement. Elle est calculée en rapportant les dépenses totales d'un niveau d'enseignement au nombre d'élèves le fréquentant une année scolaire donnée (voir «*Pour comprendre ces résultats*»). Elle permet la comparaison directe de l'utilisation des ressources financières allouées aux écoles (ou entité de formation) entre niveaux d'enseignement et dans le temps.

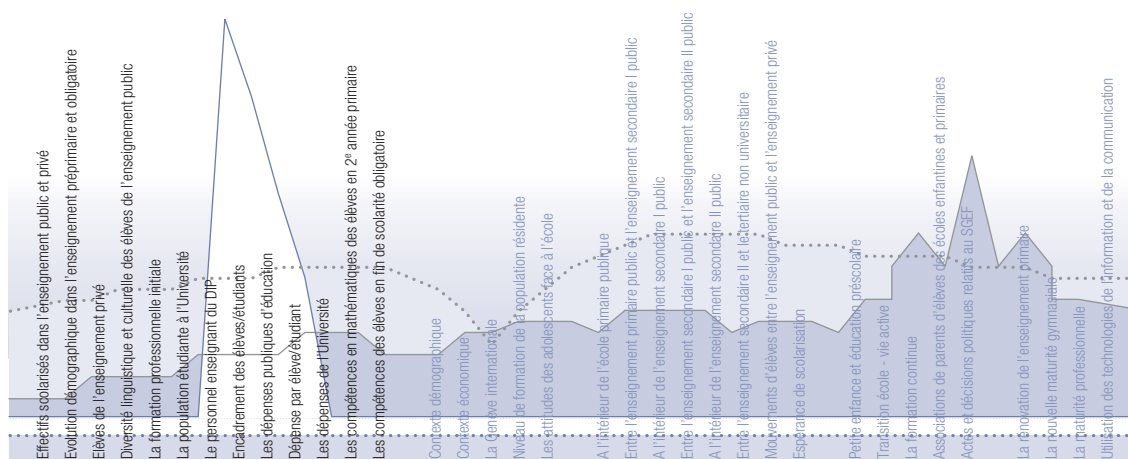
Ce «prix de revient de l'enseignement» ne suffit pas pour évaluer la qualité ou l'efficacité des systèmes de formation, car d'autres éléments entrent en jeu. Une dépense unitaire élevée ne signifie pas nécessairement un rendement élevé de l'enseignement ni une plus grande égalité des opportunités de formation. Les variations de la dépense unitaire sont liées aux variations des ressources mises à disposition des écoles (par exemple variation du ratio élèves/enseignants) et aux variations des coûts relatifs des ressources d'éducation (par exemple les rémunérations des enseignants).

Cet indicateur mesure les dépenses annuelles consacrées en moyenne à chaque élève/étudiant dans les différents niveaux de l'enseignement public: préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), secondaire II (CITE 3) et tertiaire (CITE 4 à 6).

Les dépenses unitaires de l'enseignement tertiaire sont constituées des dépenses de l'Université, des HES et des formations tertiaires du CEPSPE (nouvellement CEFOPS).

Les dépenses de l'Université prises en compte dans cet indicateur sont liées au fonctionnement ordinaire, et excluent donc celles qui relèvent du FNRS et des fonds privés. Un autre indicateur présente les dépenses unitaires de l'Université qui incorporent l'ensemble des financements reçus par l'Université (FNRS, fonds privés, etc.) (voir *Indicateur A11, Les dépenses de l'Université*).

Cet indicateur propose également des comparaisons intercantionales et internationales.



**La dépense engagée en 2003 pour un élève de l'enseignement primaire et préprimaire public est de 13'900 francs, contre près de 34'000 francs pour un étudiant de l'enseignement tertiaire. Après une légère hausse des dépenses unitaires en 2002 (court renversement de tendance par rapport aux années précédentes marquées par les restrictions budgétaires), l'année 2003 enregistre à nouveau une très légère baisse de la dépense unitaire dans l'enseignement primaire (-0,4%), un peu plus soutenue dans l'enseignement secondaire (-0,8% dans le secondaire I et -1,0% dans le secondaire II).**

## Vue d'ensemble

### La dépense unitaire augmente avec le niveau d'enseignement

Figure  
A10.1

Le montant de la dépense unitaire dans l'enseignement public tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. En 2003, la dépense engagée pour la scolarisation d'un élève de l'enseignement préprimaire et primaire est de 13'900 francs, contre près de 34'000 francs pour un étudiant de l'enseignement tertiaire; elle s'élève à 22'200 francs pour un élève de l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation) et à 21'500 francs pour un élève de l'enseignement secondaire II (Figure A10.1). Plusieurs raisons expliquent ces différences: les salaires des enseignants sont moins élevés et le niveau de dépense pour le personnel administratif et technique est plus faible dans l'enseignement préprimaire et primaire; le nombre d'heures devant les élèves est plus important pour un enseignant du primaire<sup>1</sup>, l'organisation des plans d'études et des horaires nécessitant un encadrement plus important dans l'enseignement secondaire et tertiaire; les dépenses pour le personnel administratif et technique sont plus élevées pour les Hautes écoles spécialisées et l'Université qui possèdent leur propre administration.

Figure  
A10.2

Dans l'enseignement préprimaire et primaire public, la dépense unitaire par élève est plus d'une fois et demie supérieure dans les classes spéciales que dans la division ordinaire (22'400 francs contre 13'800 francs). Cette différence s'explique par un encadrement unitaire (voir Indicateur A8, *Encadrement des élèves/étudiants*) plus élevé dans l'enseignement primaire spécialisé<sup>2</sup> que dans l'enseignement primaire ordinaire, afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des élèves des classes spéciales. Les effectifs d'élèves par classe sont en moyenne deux fois et demie plus nombreux dans l'enseignement primaire ordinaire que dans les classes spéciales<sup>3</sup> (Figure A10.2).

Figure  
A10.3

La dépense unitaire dans l'enseignement secondaire II public regroupe également des niveaux de dépenses très variables, du simple au quadruple selon le type d'école ou de filière (Figure A10.3). Les élèves suivant un apprentissage en système dual (école et entreprise) représentent une dépense unitaire peu élevée (10'000 francs pour un élève suivant les Cours professionnels commerciaux et 16'000 francs pour un élève au CEPTA) car la partie scolaire (seules charges prises en compte) ne représente en moyenne qu'un tiers du temps total de la formation, la partie pratique de la formation étant à la charge des entreprises<sup>4</sup>.

Figure  
A10.4

Le Collège de Genève (formation gymnasiale), l'Ecole de culture générale et l'Ecole de commerce ont une dépense unitaire par élève d'un peu plus de 20'000 francs. Les dépenses par élève ou apprenti dans les filières/formations professionnelles et techniques à plein temps en école sont plus élevées, entre 30'000 et 40'000 francs, de niveau équivalent ou supérieur à celle de l'enseignement tertiaire (Figure A10.4). Elles reflètent un encadrement par élève ou apprenti plus élevé que dans les formations gymnasiales ou générales, ainsi qu'un niveau de dépense plus important pour le matériel<sup>5</sup>.

La dépense par étudiant de l'enseignement tertiaire est traditionnellement plus élevée que celle des niveaux primaire et secondaire. Elle reflète des salaires plus élevés pour les professeurs d'Université, une organisation spécifique avec un niveau de dépense pour le personnel non-enseignant plus important, ainsi qu'un niveau d'encadrement par étudiant plus conséquent. Les dépenses de biens et services sont également plus élevées.

Figures  
A10.5a  
A10.5b  
A10.5c

Le repli économique des années 1990 et les difficultés financières des collectivités publiques pendant cette période ont conduit, jusqu'en 2000, à une politique de restriction concernant l'allocation des ressources financières (Figures A10.5a à A10.5c). En francs constants 2003<sup>6</sup>, la dépense unitaire a baissé, entre 1990 et 2000, de 22% pour l'enseignement préprimaire et primaire (passant de 18'300 francs à 14'300

francs) et de 19% pour l'enseignement secondaire I (passant de 26'800 francs à 21'600 francs). Quant à l'enseignement secondaire II, la dépense unitaire est passée, entre 1996 et 2000, de 23'800 francs à 20'700 francs, soit une baisse de 13% sur cette période.

Après une légère hausse des dépenses unitaires en 2002<sup>7</sup> (court renversement de tendance par rapport aux années précédentes), l'année 2003 enregistre à nouveau une très légère baisse de la dépense unitaire dans l'enseignement primaire (-0,4%), un peu plus soutenue dans l'enseignement secondaire (-0,8% dans le secondaire I et -1,0% dans le secondaire II). Cela signifie que les ressources supplémentaires accordées en 2003 ont été proportionnellement inférieures à la croissance des effectifs d'élèves. La dépense par étudiant de l'enseignement tertiaire<sup>8</sup> est restée stable entre 2001 et 2002, puis a connu une hausse entre 2002 et 2003. Cette tendance est imputable aux HES qui ont vu leur encadrement par étudiant se renforcer. La dépense pour les frais directs d'enseignement des écoles genevoises de la HES-S2 (santé-social) a augmenté au cours des deux dernières années d'observation. Il faut également souligner le fait que la dépense unitaire peut varier sensiblement lorsque les effectifs d'étudiants sont eux-mêmes très fluctuants. La création des filières de la HES santé-social dans le courant 2002 a précisément eu un tel effet. Pour sa part, la dépense par étudiant de l'Université est restée stable au cours de la période 2001 à 2003.

Les dépenses de fonctionnement (personnel administratif et technique, personnel enseignant, biens et services et utilisation des bâtiments) représentent plus des trois quarts des dépenses totales, voire plus de 90% dans le cas de l'enseignement secondaire I et l'enseignement tertiaire. Les dépenses en personnel enseignant représentent bien entendu la part la plus importante des dépenses, entre 50% et 75% des dépenses totales selon le niveau d'enseignement. En 2003, un peu plus d'un quart des dépenses de l'enseignement tertiaire (Université, HES) concernent le personnel administratif et technique (personnel de secrétariat, laborants, commis administratifs, archivistes et bibliothécaires, informaticiens, assistants techniques, personnel manuel, etc.). Les dépenses d'investissement (intérêts et amortissements) sont à hauteur de 16% des dépenses totales pour l'enseignement préprimaire et primaire et de moins de 8% pour les autres niveaux d'enseignement (*Figure A10.1*).

*Figure  
A10.1*

## Comparaisons intercantionales et internationales

### Des écarts importants entre les cantons

Les comparaisons intercantionales sont relativement délicates, du fait de la grande disparité des cantons dans leurs techniques budgétaires et les sources de financement. Néanmoins, l'Office fédéral de la statistique publie les dépenses unitaires rapportant les ressources utilisées chaque année pour les activités des établissements (dépenses de fonctionnement). Même si elles ne prennent pas en compte les dépenses d'investissement, ces données intercantionales permettent de donner un éclairage intéressant sur le niveau des dépenses par élève à Genève comparativement aux autres cantons.

En 2001, la dépense de fonctionnement nécessaire pour la scolarisation d'un élève du primaire était en moyenne de 10'800 francs (francs courants 2001) pour l'ensemble de la Suisse, avec des écarts importants entre les différents cantons, puisque la dépense de fonctionnement unitaire était d'environ 8000 francs dans le canton du Tessin et du Valais contre plus de 14'100 francs dans le canton de Zoug. Genève se situait au 9<sup>e</sup> rang avec une dépense de fonctionnement par élève de près de 10'500 francs (*Figure A10.6*).

*Figure  
A10.6*

En ce qui concerne l'enseignement secondaire I, Genève affichait en 2001 la deuxième dépense de fonctionnement unitaire la plus élevée des cantons suisses: 20'300 francs par élève du Cycle contre 15'000 francs pour l'ensemble de la Suisse (*Figure A10.7*). A Genève, les enseignants du secondaire I ont en effet la même formation, le même statut et donc le même niveau de rémunération que les enseignants du secondaire II (dans les autres cantons, le salaire des enseignants du secondaire I est moins élevé que celui des enseignants du secondaire II). Hormis cette première explication, on peut avancer d'autres hypothèses (mais non vérifiées actuellement) sur les écarts de rémunérations entre cantons: pyramide des âges différente, répartition hommes/femmes (hommes et femmes n'atteignent pas forcément les mêmes niveaux de salaires en fin de carrière, du fait des interruptions d'activité plus fréquentes pour les femmes), polyvalence plus ou moins grande des enseignants, etc.

*Figure  
A10.7*

Figures  
A10.8  
A10.9  
A10.10

La comparaison des dépenses unitaires d'éducation dans les différents pays est faite par l'OCDE en recourant aux parités de pouvoir d'achat (*voir «Pour comprendre ces résultats»*) qui permettent d'exprimer dans une monnaie commune (dollar US) les dépenses en monnaies locales des divers pays. Les comparaisons internationales sont toujours délicates en raison des spécificités nationales et requièrent une certaine prudence. Les disparités des dépenses unitaires d'éducation peuvent en effet refléter en partie des durées de scolarité différentes, et dans le cas des dépenses de l'enseignement tertiaire une prise en charge différente de la recherche (par les établissements d'enseignement supérieur dans certains pays, par l'industrie ou d'autres institutions publiques dans d'autres pays). Ces comparaisons donnent néanmoins une indication sur le degré de priorité accordé à chaque niveau d'enseignement par les différents pays de l'OCDE.

La Suisse figure parmi les pays de l'OCDE dont l'investissement par élève est le plus élevé, quel que soit le niveau d'enseignement. Dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire elle dépense, par an et par élève, respectivement 6889 dollars US et 10'916 dollars US contre 4850 et 6510 en moyenne pour l'ensemble des pays (*Figures A10.8 et A10.9*). Dans l'enseignement tertiaire, l'écart est encore plus élevé, avec une dépense unitaire par an et par étudiant supérieure à 20'230 dollars US contre 10'052 pour l'ensemble des pays de l'OCDE (*Figure A10.10*). En Suisse comme dans les autres pays, la dépense unitaire augmente avec le niveau d'enseignement, mais si pour la moyenne des pays de l'OCDE, la dépense par élève dans l'enseignement secondaire est multipliée par 1,3 par rapport à celle de l'enseignement primaire, ce ratio atteint 1,6 en Suisse. Alors qu'en moyenne la dépense par étudiant du tertiaire est égale à 2,1 fois celle d'un élève du primaire, elle atteint près de 2,9 fois celle du primaire en Suisse.

## Notes

- <sup>1</sup> Un poste statutaire à plein temps correspond à 26-28 heures hebdomadaires pour un enseignant dans l'enseignement primaire et 20-24 heures dans l'enseignement secondaire.
- <sup>2</sup> Les institutions du Service médico-pédagogique ne sont pas incluses.
- <sup>3</sup> La dépense totale réalisée pour les classes spéciales représente toutefois moins de 2,5% de la dépense totale de l'enseignement primaire.
- <sup>4</sup> Une partie importante des coûts de la formation des apprentis est assumée dans le système dual par les entreprises. S'il n'existe pas de données statistiques sur ces coûts, des enquêtes (cf. Hanhart) ont permis d'améliorer la connaissance que nous en avons. Un premier élément est la très grande variation des coûts, selon le domaine professionnel, l'organisation de l'apprentissage dans l'entreprise et les salaires versés aux jeunes en formation. Un deuxième élément est le travail productif de l'apprenti, qui peut dans certains cas faire de sa formation une activité rentable. Dans les entreprises où la mise au travail des apprentis ne peut se faire que progressivement, ce sont avant tout les derniers temps de l'apprentissage qui permettent à l'entreprise de compenser tout ou partie de son investissement. Il est en revanche certain qu'une désaffectation massive de l'apprentissage par les entreprises engendrerait pour les autorités publiques des coûts supplémentaires très importants au vu de la dépense pour un apprenti à plein temps.
- <sup>5</sup> La dépense unitaire élevée du Centre de Lullier doit être également mise en relation avec des prestations spécifiques à cette institution (internat avec équipe de restauration, activités de décoration horticole pour le Protocole, etc.).
- <sup>6</sup> Les dépenses sont traduites en «francs constants 2003» pour tenir compte de la dépréciation du franc due à l'inflation et comparer les dépenses unitaires dans le temps (*voir «Pour comprendre ces résultats» et Annexe 4, Terminologies économiques*).
- <sup>7</sup> Cette hausse ayant démarré en 2001 pour l'enseignement secondaire I et II.
- <sup>8</sup> Les données actuellement à disposition ne permettent pas de calculer une évolution de la dépense par étudiant de l'enseignement tertiaire entre 1990 et 2000. La dépense de l'Université est calculée depuis 1996, celle des HES depuis 1998 (création des HES en automne 1997) et celle des filières tertiaires du CEPSPE depuis 2001.

## Liste des figures

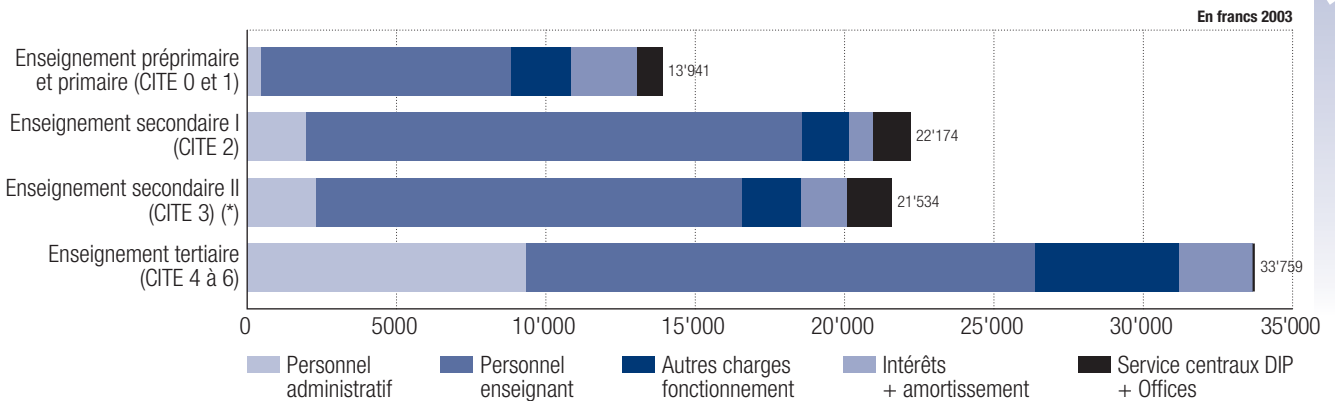
### Vue d'ensemble

- A10.1 Dépense unitaire selon le niveau d'enseignement et la nature des dépenses, 2003
- A10.2 Dépense unitaire dans l'enseignement préprimaire et primaire public (CITE 0 et 1), 2003
- A10.3 Dépense unitaire dans l'enseignement secondaire II public (CITE 3), 2003
- A10.4 Dépense unitaire dans l'enseignement tertiaire public (CITE 4 à 6), 2003
- A10.5 Evolution de la dépense unitaire (en francs constants 2003) et des effectifs scolarisés, 1990-2003
  - A10.5a dans l'enseignement préprimaire et primaire public (CITE 0 et 1)
  - A10.5b dans l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2)
  - A10.5c dans l'enseignement secondaire II public (CITE 3)

### Comparaisons intercantionales et internationales

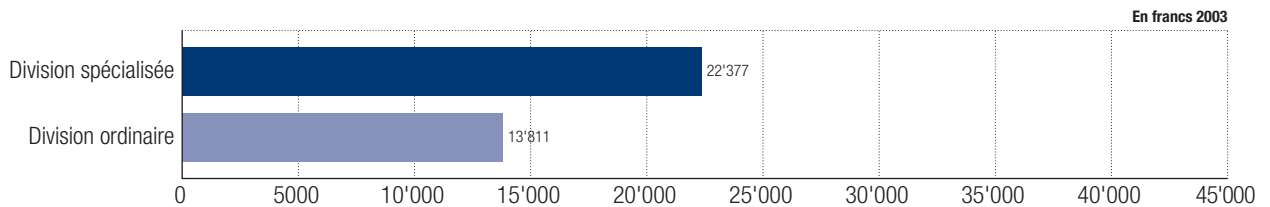
- A10.6 Dépense unitaire de fonctionnement dans l'enseignement primaire public (CITE 1), selon le canton, 2001
- A10.7 Dépense unitaire de fonctionnement dans l'enseignement secondaire I public (CITE 2), selon le canton, 2001
- A10.8 Dépense unitaire dans l'enseignement primaire (CITE 1) pour certains pays de l'OCDE, 2001
- A10.9 Dépense unitaire dans l'enseignement secondaire (CITE 2 et 3) pour certains pays de l'OCDE, 2001
- A10.10 Dépense unitaire dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) pour certains pays de l'OCDE, 2001

Figure A10.1 Dépense unitaire selon le niveau d'enseignement et la nature des dépenses, 2003



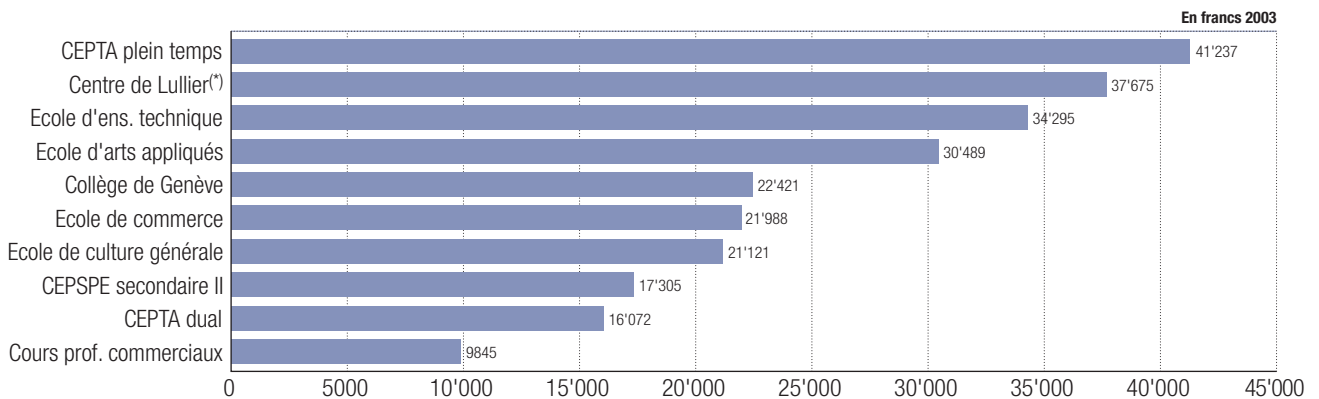
Autres charges de fonctionnement: biens et services, utilisation des bâtiments.  
 Services centraux DIP + Offices: Services généraux, Office de la jeunesse, Office d'orientation et de formation professionnelle.  
 (\*) Sans les classes d'insertion et d'encouragement à la formation professionnelle (SCAI).  
 Source: SRED/Comptabilité du DIP, des communes, des HES (comptes provisoires 2003 selon situation arrêtée au 30 avril 2004) et de l'Université

Figure A10.2 Dépense unitaire dans l'enseignement préprimaire et primaire public(\*) (CITE 0 et 1), 2003



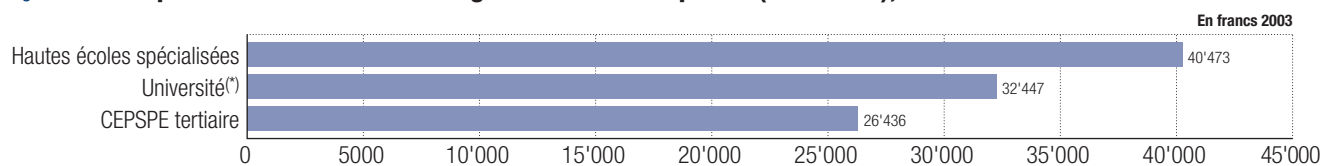
(\*) Hors institutions du Service médico-pédagogique (SMP).  
 Source: SRED/Comptabilité du DIP

Figure A10.3 Dépense unitaire dans l'enseignement secondaire II public (CITE 3), 2003



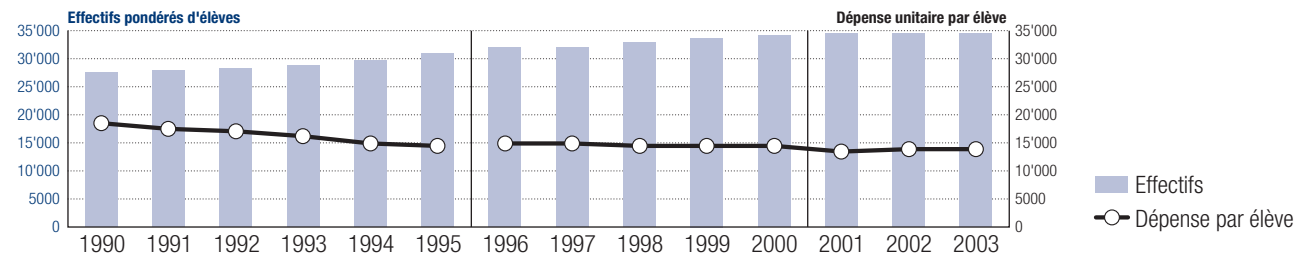
CEPTA: Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal; CEPSPÉ: Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (nouvellement CEFOPS).  
 (\*) Centre de Lullier: 47'534 Frs dans le cas de l'enseignement à plein temps et 13'627 Frs dans le cas de l'enseignement dual.  
 N.B. a) La dépense unitaire de fonctionnement des classes d'insertion et d'encouragement à la formation professionnelle (SCAI) s'élève en 2003 à 24'340 Frs. Ce montant inclut l'ensemble des dépenses de personnel, les dépenses de biens et services et l'utilisation des bâtiments. Il n'inclut pas les dépenses relatives aux intérêts et amortissement ainsi qu'aux services généraux et aux deux offices comme dans le cas des autres filières ou types d'école présentés dans ce graphique. En comparaison, la dépense unitaire de l'enseignement postobligatoire, toutes filières confondues (hors SCAI), s'élève à 18'529 Frs en 2003. La différence de coût s'explique par le coût engendré notamment par un encadrement plus élevé dans les classes d'insertion.  
 b) L'enseignement professionnel étant subventionné par la Confédération (voir Indicateur A9, Les dépenses publiques d'éducation, et Figure A9.6), la totalité de ces coûts ne reviennent pas à la charge du canton.  
 Source: SRED/Comptabilité du DIP

Figure A10.4 Dépense unitaire dans l'enseignement tertiaire public (CITE 4 à 6), 2003



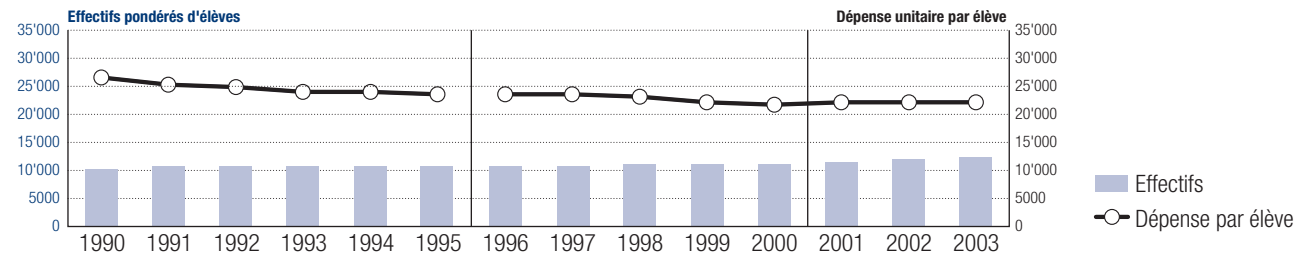
(\*) Fonds DIP uniquement (compte de fonctionnement ordinaire), sans les fonds privés et FNRS. Les instituts en relation avec l'Université ne sont pas pris en compte. CEPSPÉ: Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance (nouvellement CEFOPS, à l'exception des formations HES).  
 Source: SRED/Comptabilité de l'Université, des HES (comptes provisoires 2003 selon situation arrêtée au 30 avril 2004) et du DIP

Figure A10.5 Evolution de la dépense unitaire (en francs constants 2003) et des effectifs scolarisés, 1990-2003  
 Figure A10.5a dans l'enseignement préprimaire et primaire public (CITE 0 et 1)



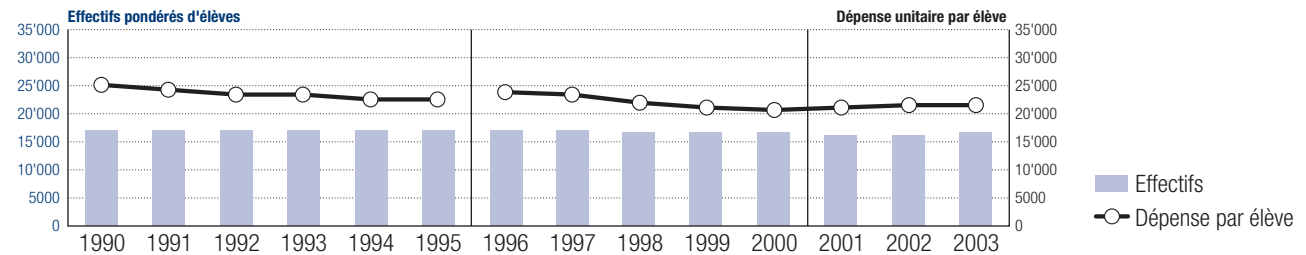
Source: SRED/Comptabilité du DIP

Figure A10.5b dans l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2)



Source: Office fédéral de la statistique

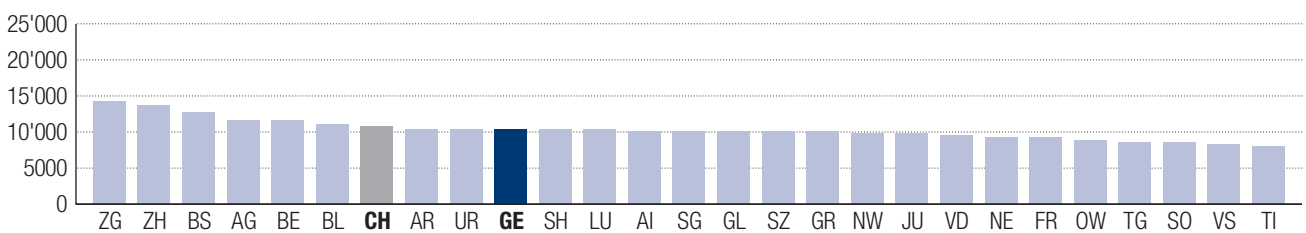
Figure A10.5c dans l'enseignement secondaire II public(\*) (CITE 3)



(\*) Sans SCAI - Source: SRED/Comptabilité du DIP

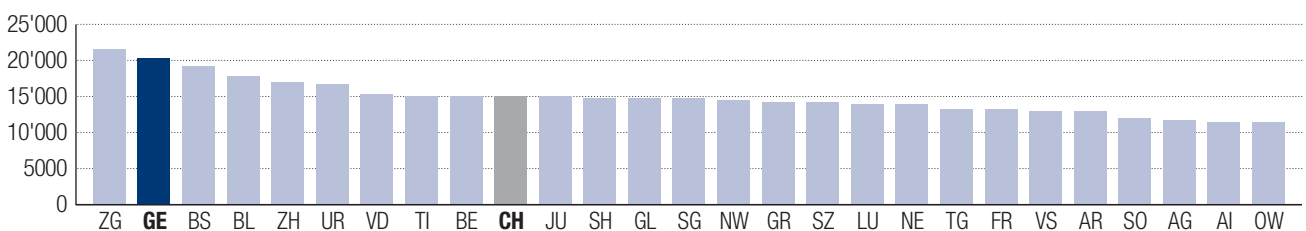
## Comparaisons intercantionales et internationales

Figure A10.6 Dépense unitaire de fonctionnement dans l'enseignement primaire public (CITE 1), selon le canton, 2001



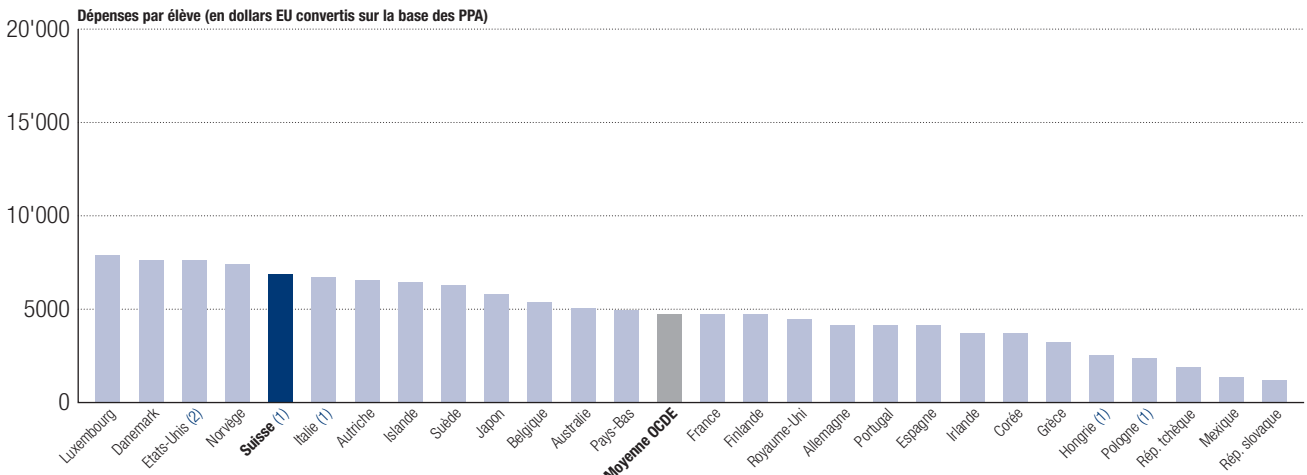
Source : Office fédéral de la statistique

Figure A10.7 Dépense unitaire de fonctionnement dans l'enseignement secondaire I public (CITE 2), selon le canton, 2001



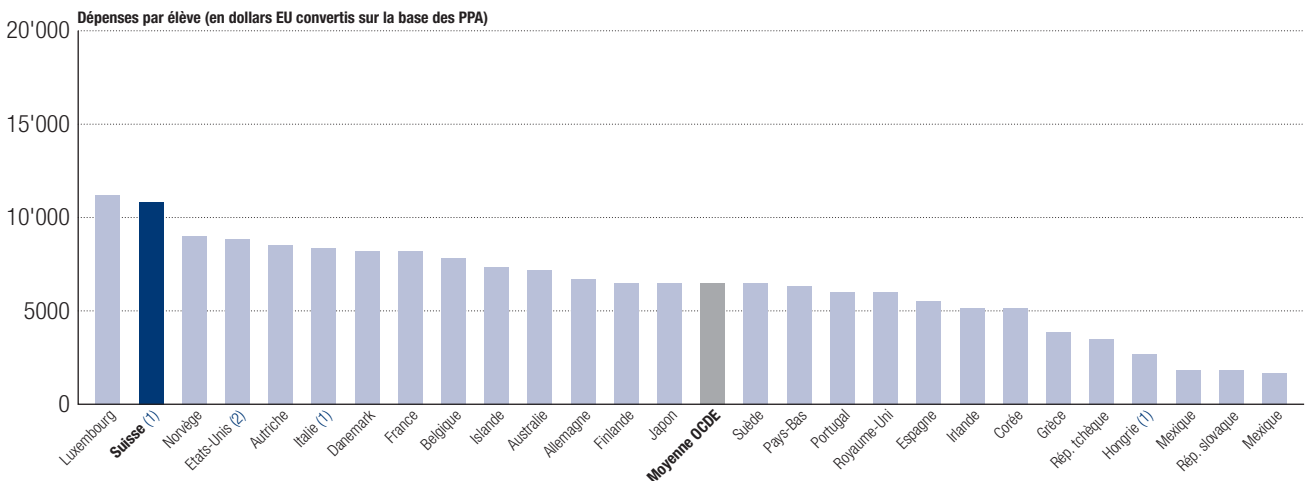
Source : Office fédéral de la statistique

Figure A10.8 Dépense unitaire dans l'enseignement primaire (CITE 1) pour certains pays de l'OCDE, 2001



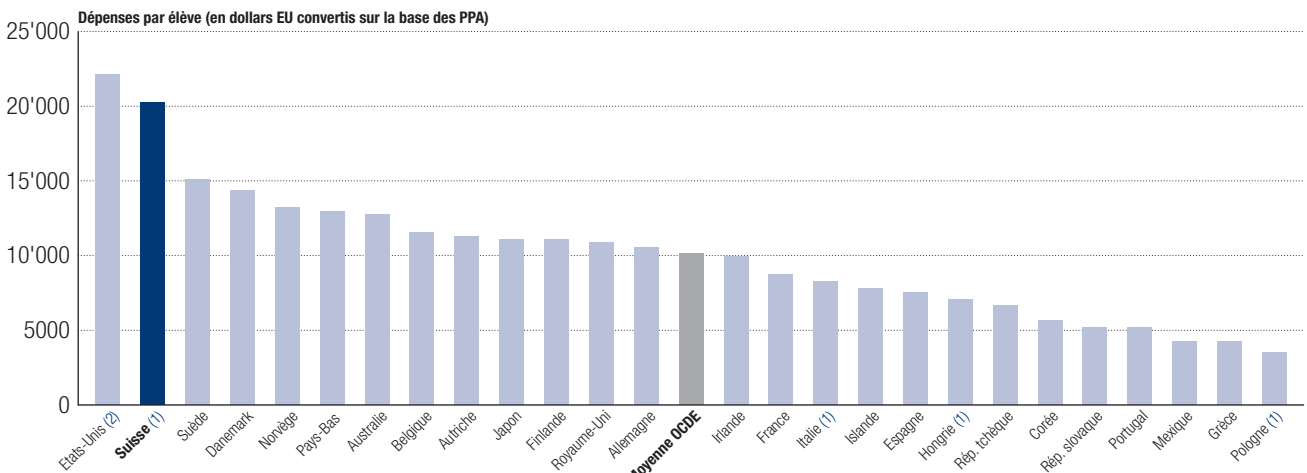
(1) Établissements publics uniquement. (2) Établissements publics et établissements privés indépendants uniquement.  
N.B. Valeur manquante pour le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Turquie.  
Source: OCDE, *Regards sur l'éducation 2004*

Figure A10.9 Dépense unitaire dans l'enseignement secondaire (CITE 2 et 3) pour certains pays de l'OCDE, 2001



(1) Établissements publics uniquement. (2) Établissements publics et établissements privés indépendants uniquement.  
N.B. Valeur manquante pour le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Turquie, la Pologne.  
Source: OCDE, *Regards sur l'éducation 2004*

Figure A10.10 Dépense unitaire dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) pour certains pays de l'OCDE, 2001



(1) Établissements publics uniquement. (2) Établissements publics et établissements privés indépendants uniquement.  
N.B. Valeur manquante pour le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Turquie, le Luxembourg.  
Source: OCDE, *Regards sur l'éducation 2004*

## Pour comprendre ces résultats

### La dépense unitaire

La dépense par élève ou étudiant est calculée en rapportant l'ensemble des dépenses relatives à un enseignement donné (un niveau d'enseignement, une filière) au nombre d'élèves ou d'étudiants inscrits dans cet enseignement (effectifs d'élèves ou d'étudiants pondérés sur l'année civile). Dans le cas de l'enseignement primaire, cela inclut les dépenses réalisées par les communes pour l'enseignement (bâtiments notamment). Les dépenses de l'Université prises en compte sont liées au fonctionnement ordinaire, et excluent donc celles qui relèvent du FNRS et des fonds privés.

La dépense unitaire correspond à un coût moyen de formation par élève ou étudiant pour une année donnée. A l'opposé de la dépense totale, la dépense unitaire a tendance à baisser avec l'augmentation des effectifs d'élèves.

La méthode de calcul a été adaptée plusieurs fois au cours du temps pour tenir compte des changements de structure que le DIP a connu au cours des quinze dernières années, ainsi que des remarques des représentants des ordres d'enseignement et des offices. Deux ruptures de série sont à noter:

- Entre 1995 et 1996: introduction des charges de l'Office d'orientation et de la formation professionnelle (OOFP) et de leur ventilation dans la dépense unitaire des ordres d'enseignement; modification du calcul des intérêts issus des comptes des communes pour les bâtiments de l'enseignement primaire.
- Entre 2000 et 2001: adaptation du calcul des dépenses de l'OOFP (nouvelle ventilation des charges), répartition des charges communes à plusieurs ordres d'enseignement comptablement regroupées sur une seule unité (p. ex. Institut de formation des maîtres-ses de l'enseignement secondaire, IFMES).

### Effectifs d'élèves ou d'étudiants pondérés sur l'année civile

La situation en fin d'année civile correspond à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire. Dans le calcul du coût unitaire, les effectifs d'élèves ou d'étudiants sont rapportés aux données comptables (exercice sur l'année civile) par une pondération de 8/12<sup>e</sup> des effectifs de l'année scolaire précédente et de 4/12<sup>e</sup> des effectifs de l'année scolaire en cours.

### Nature des dépenses

La méthode de calcul utilisée par l'OFS n'est pas strictement la même que celle employée par le Département de l'instruction publique à Genève. En effet, l'OFS base ses calculs sur la classification fonctionnelle des dépenses, selon la définition de l'Administration fédérale des finances. Cette classification permet d'attribuer les flux financiers aux différentes tâches publiques. Le DIP, pour sa part, utilise sa propre comptabilité.

Ainsi, les données produites par l'OFS d'une part et le DIP d'autre part ne peuvent pas être comparées directement. Le SRED intègre en plus dans la dépense unitaire les dépenses de l'Office d'orientation et de la formation professionnelle et de l'Office de la jeunesse, ainsi que celles des Services généraux. Toutefois, les résultats concernant les dépenses de fonctionnement par élève de l'enseignement primaire et secondaire I sont proches.

L'OFS ne prend en considération que les dépenses de fonctionnement pour le calcul des dépenses publiques par élève.

- Les dépenses de fonctionnement correspondent aux ressources utilisées chaque année pour les activités des établissements. Elles regroupent les dépenses de personnel (enseignant, administratif et technique), de biens & services (fournitures de bureau, matériel pédagogique, transport pour les élèves, entretien des bâtiments).
- Les dépenses d'investissement sont celles qui sont imputables à des avoirs dont la durée de vie est supérieure à un an (construction, rénovation importante des bâtiments, matériel pédagogique durable, etc.).

### Francs constants 2003

Pour comparer les dépenses unitaires dans le temps, il est nécessaire de tenir compte de la dépréciation du franc due à l'inflation, le pouvoir d'achat d'un franc suisse n'étant pas le même en 2003 et en 1990 puisque les prix ont augmenté au cours de la période. Les dépenses sont donc exprimées dans la valeur d'une année de référence, ici 2003, c'est-à-dire en francs constants 2003 (*pour plus de précisions, voir Annexe 4, Terminologies économiques*).

### Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Les pays ayant des niveaux de vie différents, les dépenses unitaires ne sont pas directement comparables. La comparaison se fait à l'aide des Parités de pouvoir d'achat (PPA) que l'OCDE publie tous les trois ans. Les comparaisons détaillées de prix observés dans les différents pays permettent de convertir en une monnaie commune (habituellement le dollar américain) les revenus ou les dépenses par habitant exprimés dans la monnaie locale (*pour plus de précisions, voir Annexe 4, Terminologies économiques*).

## Références

- Wassmer P.-A., Baertschi C.-A. (2004). *Ressources humaines et financières du DIP*, Edition 2004, Genève, SRED-DIP & SAFs (édition annuelle).
- Wassmer P.-A., Baertschi C.-A. (2002). *Dépenses unitaires d'éducation – Méthode de calcul et analyse*. Genève: SRED-DIP et SAFs.
- OFS (2003). *Dépenses publiques d'éducation, indicateurs financiers 2001*. Neuchâtel: OFS.
- OCDE (2004). *Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE*. Paris: OCDE.
- Hanhart S., Schulz H. R. (1998). *La formation des apprentis en Suisse. Coût et financements*. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris.



# Les dépenses de l'Université

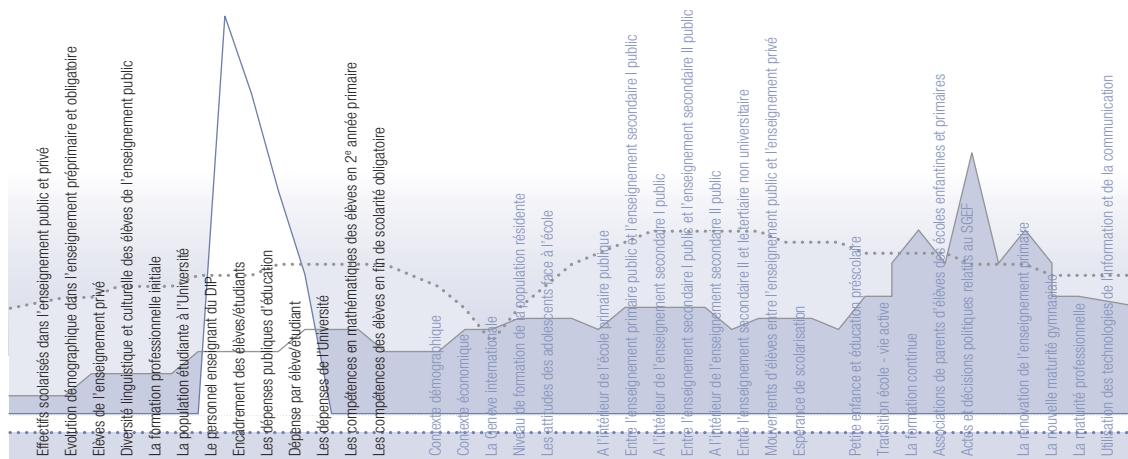
## Mots clés

**Université, dépense par étudiant, sources de financement, coût, charges de l'Université, modèle de comptabilité analytique**

L'Université de Genève relève de la responsabilité du canton et dispose d'un budget propre. Le maintien et le développement d'une université est coûteux, car elle implique des dépenses d'infrastructure et de fonctionnement importantes. Mais la présence d'une université a également des conséquences économiques intéressantes pour un canton. D'une part, l'Université, par les flux financiers qu'elle génère (rémunération du personnel, achat de biens et services à des entreprises privées et publiques du canton), contribue au revenu cantonal et aux recettes fiscales. D'autre part, elle concourt à la constitution du capital humain du canton de Genève en dotant celui-ci d'une main d'œuvre hautement qualifiée. Elle participe ainsi de l'attrait économique du canton en incitant par exemple certaines entreprises à s'y installer.

Cet indicateur donne des informations sur l'évolution des dépenses totales de l'Université au cours des dernières années et sur la structure de ces dépenses.

Il mesure également l'effort que fournit le canton de Genève pour financer les dépenses de l'Université en présentant les différentes sources de financement.



**La loi confie à l'Université trois missions: l'enseignement et la formation, la recherche et le développement, les services à la collectivité et à la cité. Pour les remplir, celle-ci dispose de plusieurs sources de financement, cantonal, fédéral et institutionnel ou privé, en soutien à l'enseignement et à des projets de recherche qu'elle assure.**

**Les charges de personnel constituent plus des deux tiers des dépenses de l'Université. Le personnel est constitué du corps enseignant et académique (du professeur à l'assistant) ainsi que de l'ensemble du personnel administratif et technique (personnel de laboratoire, gestion des inscriptions, conseils aux étudiants, gestion des ressources humaines et financières).**

## Vue d'ensemble

### Financement de l'Université

Figure  
A11.1

Les charges de l'Université s'élèvent en 2003 à 625,8 millions de francs. Cette somme comprend les charges financées par le Département de l'instruction publique («enveloppe DIP»<sup>1</sup> et charges «hors enveloppe DIP»), le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), des fonds institutionnels et des investissements. Cette somme s'élève à 574,7 millions de francs en excluant les charges «hors trésorerie DIP». Si l'on tient compte du renchérissement du coût de la vie, les charges<sup>2</sup> de l'Université ont augmenté de 4% depuis 1996 (Figure A11.1).

Figure  
A11.2

Ces charges sont principalement constituées des dépenses de personnel, qui représentent plus des deux tiers du total de ces dépenses (425 millions de francs<sup>3</sup> = 67%). L'achat de biens, services et marchandises constitue le deuxième poste de dépenses (19,3% soit 111 millions de francs) (Figure A11.2).

### Diverses sources de financement

L'Université fait appel à différentes sources de financement (fédérale, cantonale ou de tiers) pour des prestations d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité.

Figure  
A11.3

Le DIP finance pour 43% les dépenses de l'Université (Figure A11.3). La Confédération en assure quant à elle 12%, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU du 8.10.1999) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2000, mais également au travers du FNRS qui finance des programmes de recherche et soutient la relève universitaire (9,3%).

Les fonds institutionnels représentent 18% des ressources de l'Université. Ils ne proviennent, par définition, ni du DIP, ni de la Confédération. Ils font l'objet de contrats négociés directement par les professeurs directeurs de recherche, mais sont intégralement gérés par l'Université selon des règles formalisées. Ils constituent des mandats soumis à contrepartie et par conséquent à la TVA.

Figure  
A11.4

L'Accord intercantonal sur la participation au financement des universités (AIU), qui prévoit que l'on verse aux cantons qui gèrent une université des subventions en fonction du nombre d'étudiants venant d'autres cantons, couvre quant à lui en moyenne 5% des ressources totales de l'Université de Genève (voir «Pour comprendre ces résultats»). La part reçue par le canton de Genève est plus de quatre fois supérieure à celle versée à d'autres cantons dans le cadre de cet accord et a augmenté de 76%<sup>4</sup> depuis 1991 (Figure A11.4). Malgré un creux démographique important dans la classe d'âge des 20-24 ans en Suisse, dont le fond a été atteint en 1999, le nombre d'étudiants en provenance du reste de la Suisse (tous cantons sauf Genève) n'a cessé de progresser. Cette progression témoigne autant d'un phénomène croissant de tertiarisation généralisée des études que d'un «rattrapage» des femmes dans le domaine des études universitaires (elles représentent en 2003 48% des étudiants de l'ensemble des Hautes écoles suisses contre 43% en 1996, cette part s'élevant à 58% pour l'Université de Genève en 2003) ou de l'attractivité forte de l'Université de

Genève. Il faut cependant noter que la base de calcul de l'AIU a changé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, introduisant des tarifs réévalués et progressifs de péréquation financière pour les études de médecine et de science. Cette réévaluation contribue à l'augmentation des parts reçues depuis cinq ans.

### Le modèle MCA: un premier exercice de calcul de dépense unitaire

Le montant des dépenses universitaires totales est un indicateur important qui combine le potentiel d'une université sur plusieurs plans: son attractivité pour l'enseignement, l'excellence de sa recherche, sa capacité à attirer des financements (FNRS et fonds institutionnels). Mais il résulte aussi des conditions du marché local et universitaire (par exemple pour les prix au m<sup>2</sup> ou les salaires).

La Confédération, à travers le Secrétariat à l'éducation et à la recherche (SER) et la Conférence universitaire suisse (CUS), met actuellement en place un modèle de comptabilité analytique (MCA) dans l'ensemble des institutions universitaires, qui doit permettre à terme de calculer de manière comparable des coûts par étudiant et par domaine d'études. Actuellement, ce calcul se fait uniquement sur les «premières études», c'est-à-dire les études de base (licence et premiers diplômes) (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Un premier exercice MCA a été réalisé pour l'année 2002-2003, mais ses résultats sont encore largement mis en cause par les Hautes écoles, de nombreuses questions restant encore à résoudre pour assurer correctement la comparabilité entre Hautes écoles. Un deuxième exercice du MCA est en cours.

## Notes

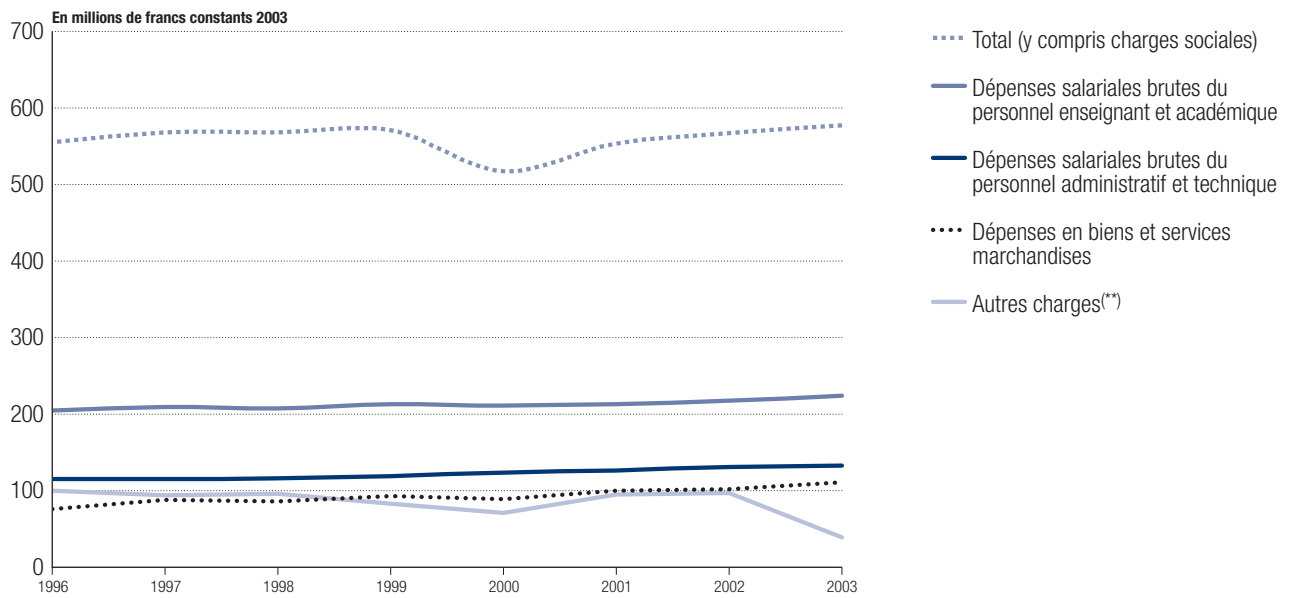
- <sup>1</sup> L'enveloppe DIP est déterminée à partir du solde de la soustraction dépenses annoncées-recettes attendues, ce qui permet d'équilibrer les deux ensembles comptables. Ce concept d'enveloppe est aussi appelé «dotation globale» dans certaines publications internationales (OCDE). Ce mécanisme budgétaire est en effet courant dans l'évolution des changements de gouvernance fondamentaux dans l'enseignement supérieur européen.
- <sup>2</sup> Charges «hors enveloppe DIP» exclues.
- <sup>3</sup> Y compris charges sociales.
- <sup>4</sup> Ce qui correspond à une augmentation de 47% en francs constants 2003.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- A11.1 Charges de l'Université, 1996-2003
- A11.2 Structure des charges de l'Université, en %, 2003
- A11.3 Sources de financement de l'Université, 2003
- A11.4 Recettes et dépenses effectuées au titre de l'Accord intercantonal universitaire, 1991-2003

Figure A11.1 Charges(\*) de l'Université, 1996-2003

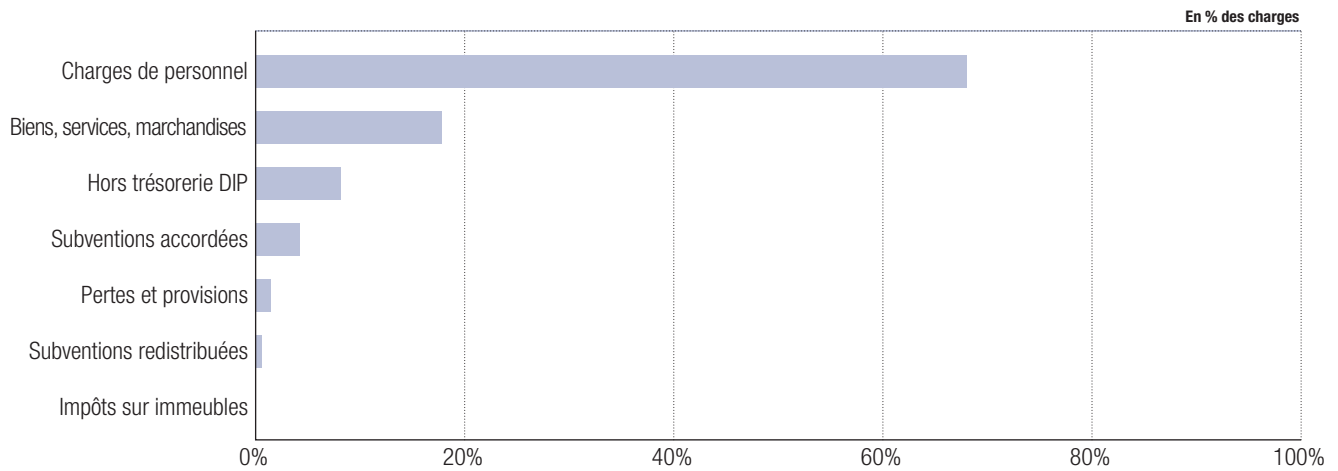


(\*) Charges «hors trésorerie DIP» exclues.

(\*\*) Les autres charges sont composées des subventions accordées, des subventions redistribuées, et enfin les provisions/intérêts de la dette/amortissements/imputations internes (ces derniers postes étant des postes DIP hors contrôle de l'Université ne se prêtant pas à une interprétation de tendance car ils contiennent différents éléments disparates). À noter: ce n'est que depuis 2001 que des montants pour pertes et provisions sont inscrits, suite aux difficultés des marchés financiers; le poste *amortissement* (pour bâtiments) est vide depuis 2001 (amortissements arrivés à échéance en 2000); le poste *imputations internes* est vide en 2003.

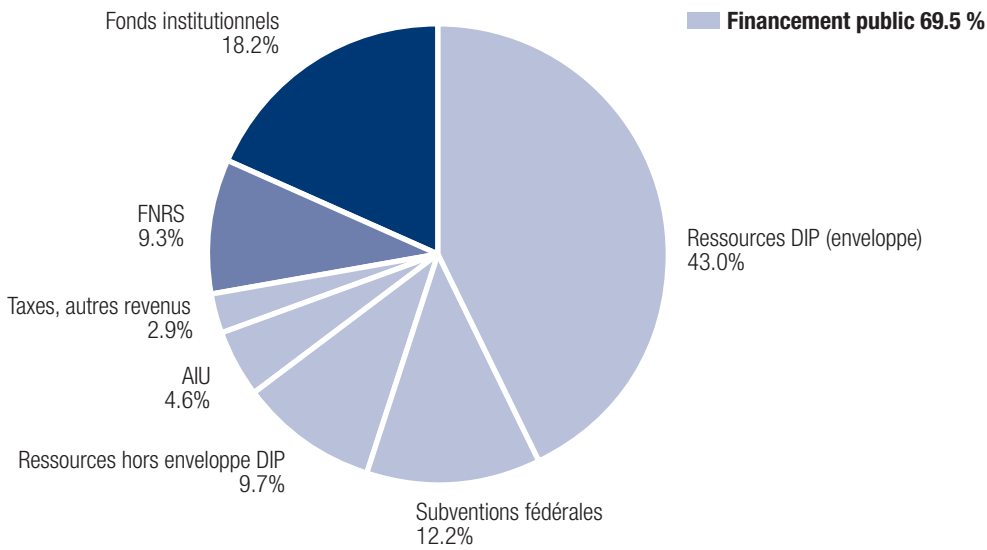
Source: Etats financiers de l'Université de Genève, résultats des comptes d'exploitation

Figure A11.2 Structure des charges de l'Université, en %, 2003



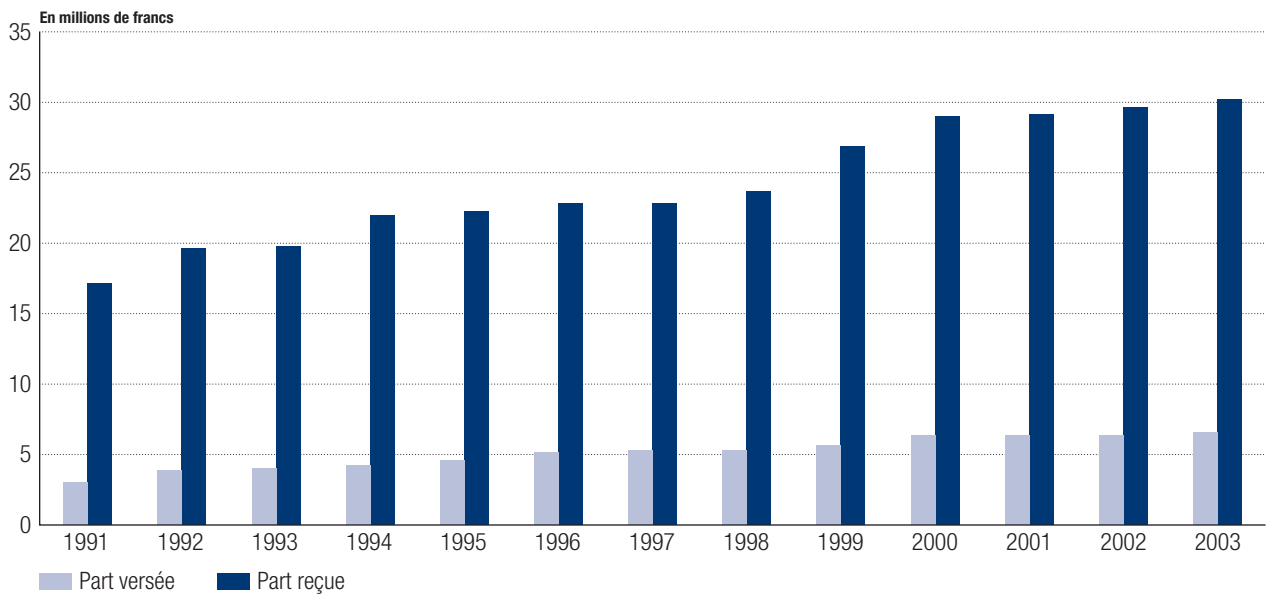
Source: Etats financiers de l'Université de Genève, résultats des comptes d'exploitation

Figure A11.3 Sources de financement de l'Université, 2003



AIU: Accord intercantonal universitaire. FNRS: Fonds national de la recherche scientifique.  
 N.B. Les ressources hors enveloppe DIP servent à payer les locaux, l'amortissement/intérêt des bâtiments, l'énergie, l'entretien.  
 Source: Etats financiers de l'Université de Genève, résultats des comptes d'exploitation

Figure A11.4 Recettes et dépenses effectuées au titre de l'Accord intercantonal universitaire, 1991-2003



Source: Etats financiers de l'Université de Genève, résultats des comptes d'exploitation

## Pour comprendre ces résultats

### Dépenses de l'Université

A partir de 1996, une consolidation a été réalisée sur les dépenses de l'Université pour permettre une continuité chronologique des données, malgré le passage au financement par enveloppe budgétaire.

### Francs constants

Pour comparer les dépenses de 2003 à celles de 1996, on exprime ces dépenses en francs constants 2003, c'est-à-dire que l'on tient compte de la dépréciation du franc due à l'inflation. Les montants sont alors exprimés dans une unité, le franc constant, qui a la même valeur du début à la fin de la série chronologique (*voir Annexe 4, Terminologies économiques, pour plus de précisions*).

### Accord intercantonal universitaire (AIU)

Cet accord sur le financement des universités, qui témoigne d'une volonté de coordination de la politique universitaire entre cantons universitaires et cantons non universitaires, est une loi de péréquation financière entre les cantons. Le calcul est basé sur le nombre d'étudiants domiciliés dans chaque canton au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaire ou avant le début des études universitaires (critère du domicile légal).

Les cantons débiteurs versent aux cantons universitaires (c'est-à-dire ayant la charge d'une université ou d'une institution universitaire d'enseignement reconnues par la Confédération comme ayant droit aux subventions) une contribution annuelle aux coûts de formation de leurs ressortissants. La contribution est calculée par groupe de facultés: (1) sciences humaines et sociales, (2) sciences exactes, naturelles, techniques et de l'ingénieur, pharmacie, médecine humaine, dentaire et vétérinaire préclinique, (3) formation clinique en médecine dentaire et vétérinaire. En 2003, les montants respectifs étaient de 9500 CHF pour le groupe 1, 23'000 CHF pour le groupe 2 et 46'000 CHF pour le groupe 3 (Accord intercantonal universitaire adopté le 20 février 1997, renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 1999, RS 414.20, Art. 12). Des réductions de contributions sont prévues pour les cantons ayant des pertes migratoires élevées comme les cantons d'Uri, du Valais, du Jura, de Glaris, des Grisons et du Tessin.

### Modèle de comptabilité analytique (MCA)

Sur demande de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), la Conférence universitaire suisse (CUS) met en place un modèle de comptabilité analytique (MCA) dans l'ensemble des institutions universitaires (y compris EPF et HES). L'Office fédéral de la statistique (OFS) est l'organe d'implémentation de ce modèle.

Les enjeux du modèle touchent la comparabilité des coûts sur le plan suisse, la définition de ratios divers pouvant servir d'indicateurs ou d'aides à la décision.

Le modèle prend en compte les frais de personnel (salaires des enseignants et du personnel administratif et technique), les coûts des locaux évalués selon la formule «surface x prix au m<sup>2</sup>/catégorie de local» (auditoires, laboratoires, bibliothèques, etc.), les amortissements et investissements du matériel mobile (informatique, etc.), les coûts des bibliothèques, des centres informatiques, les coûts «overhead» des collectivités responsables des universités (c'est-à-dire les frais générés dans ces collectivités par des travaux et prestations en faveur des universités).

Le modèle prend en compte la répartition des taux d'activité entre enseignement (avec une séparation entre formation de base, formation post-grade ou doctorale et formation continue), recherche et «services à l'extérieur» (par une enquête annuelle auprès du corps académique et du personnel administratif et technique).

En s'appuyant sur une matrice de transferts, il prend aussi en compte l'apport d'une discipline à une autre ou l'apport d'un département/professeur à une ou plusieurs formations (par exemple, les cours de biologie de la Faculté de sciences auxquels les étudiants en médecine assistent sont réattribués aux coûts de la médecine).

Ce modèle a fait l'objet d'un exercice sur les données 2002/2003 pour le calcul du coût par étudiant et par discipline dans les études de base (premiers diplômes) uniquement. Un certain nombre de points nuisent encore à la comparabilité. L'enquête sur les taux d'activité par exemple, qui permet de séparer les pourcentages consacrés aux études de base, fait encore l'objet d'interprétations diverses et de discussions.

A l'Université de Genève, cela a par ailleurs nécessité un développement informatique qui demande encore des ajustements, afin de rattacher correctement les codes «branches d'études» du Système d'information universitaire suisse (SIUS) aux structures internes de l'Université.

## Références

- *Statistiques universitaires*, édition 2003-2004 (2004). Genève: Université de Genève.
- Site de la Conférence universitaire suisse: [http://shkwww.unibe.ch/Home/Home\\_Fr.html](http://shkwww.unibe.ch/Home/Home_Fr.html).
- Pour tout renseignement: [sophie.rossillion@adm.unige.ch](mailto:sophie.rossillion@adm.unige.ch).

# Les compétences en mathématiques des élèves en 2<sup>e</sup> année primaire en Suisse romande

## Mots clés

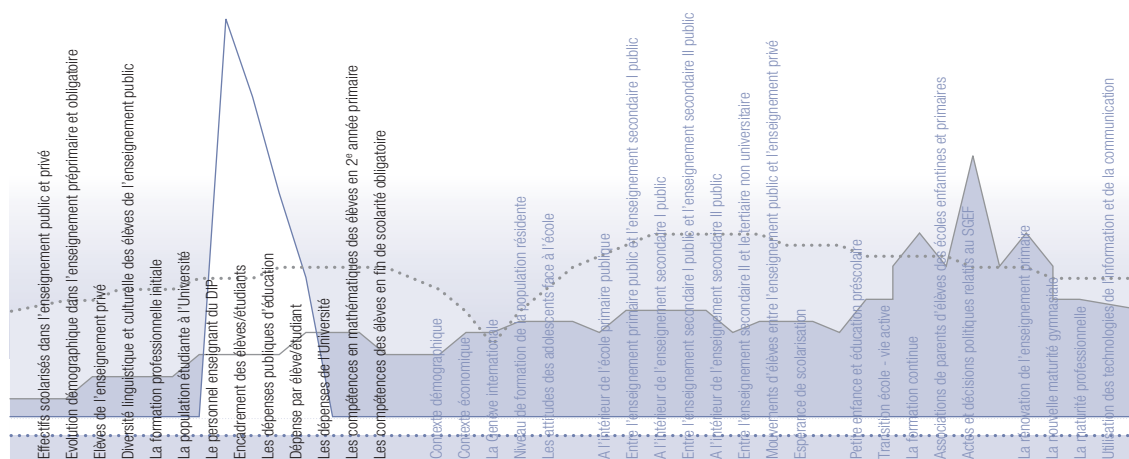
### Compétences en mathématiques, nouveaux moyens d'enseignement, évaluation, MATHEVAL

De nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques ont été introduits en Suisse romande en 1997. Les compétences mathématiques développées par les élèves de 2<sup>e</sup> année primaire ont été évaluées pour connaître les répercussions de cette nouvelle manière d'enseigner (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Cet indicateur apporte des informations sur les compétences des élèves de 2<sup>e</sup> primaire en arithmétique et géométrie.

Il examine également dans quelle mesure les compétences des élèves sont déterminées par des caractéristiques qui leur sont propres (sexe, âge, langue maternelle ou nationalité) ou par d'autres facteurs comme les pratiques enseignantes ou la structure de la classe.

Il présente pour finir quelques informations sur les différences de compétences observées entre les cantons ayant participé à l'enquête.



**Les compétences mathématiques en 2P ont été évaluées dans le cadre de l'enquête MATHEVAL auprès de 2000 élèves romands ayant bénéficié des nouveaux moyens d'enseignement. Toutes les compétences numériques et arithmétiques évaluées sont acquises par les élèves. Par contre, les tâches géométriques sont moins bien réussies et la variabilité de leur réussite est plus grande. Les différences observées entre les élèves sont principalement attribuables à des caractéristiques individuelles (les capacités mathématiques des élèves de nationalité suisse sont par exemple significativement supérieures à celles des élèves de nationalité étrangère) mais il y a également une grande variation des résultats entre les différentes classes soumises à l'enquête, les performances des élèves apparaissant liées à certaines caractéristiques des enseignants et de leurs pratiques, notamment les années d'expérience et l'appréciation globale des nouveaux moyens d'enseignement.**

## Vue d'ensemble

La méthodologie proposée par les nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques promeut les activités de recherche par l'entremise de situations-problème. Cette innovation a des répercussions sur les compétences des élèves, leurs réponses étant souvent d'une grande diversité et d'une richesse remarquable.

Les compétences mathématiques développées ont été évaluées dans le cadre de l'enquête MATHEVAL, auprès de 2000 élèves de 2<sup>e</sup> année primaire (2P) en Suisse romande ayant bénéficié de ces nouveaux moyens d'enseignement. Un certain nombre de tâches mathématiques ont été proposées aux élèves pour permettre l'observation de leur façon de les réaliser. Ces tâches étaient conçues de manière à susciter d'une part des comportements automatisés, et d'autre part des comportements moins rodés mais néanmoins nécessaires à la résolution de problèmes. Les enseignants ont également été questionnés sur leurs pratiques en classe.

Les travaux des élèves ont été analysés en détail: on a observé la manière dont ils se représentent un problème, les stratégies qu'ils mettent en place pour le résoudre, les erreurs qu'ils commettent et la façon dont ils communiquent les résultats de leurs recherches. La réussite à chacun des problèmes a été caractérisée à l'aide d'une échelle ordinale à trois modalités: réussite, réussite partielle et échec.

## Compétences numériques et compétences géométriques

Toutes les compétences numériques et arithmétiques évaluées sont acquises par les élèves. Les connaissances nécessaires à la résolution de problèmes relevant du domaine numérique sont assimilées (*Figure A12.1*). La majorité des élèves est capable de dénombrer une collection, comparer des nombres entiers, compléter une séquence de la suite numérique, décomposer des nombres en centaines, dizaines et unités, reconnaître la valeur positionnelle des chiffres, résoudre des problèmes simples en utilisant des écritures additives et soustractives. Ces résultats sont le signe de l'importance que les enseignants accordent aux connaissances numériques de base.

Certaines compétences d'ordre géométrique sont par contre moins bien acquises, les tâches géométriques étant moins bien réussies et la variabilité de leur réussite étant plus grande. Cette moindre assimilation semble liée à la planification des activités mathématiques au cours de l'année, puisque les enseignants ont tendance à repousser le traitement des modules géométriques à la fin de l'année. Les élèves ayant moins travaillé ce champ des mathématiques, il leur est moins familier.

## Différences observées entre les élèves

La variabilité des compétences mathématiques évaluées dans un contexte scolaire peut se décomposer en deux parts. La première est attribuée dans une large mesure à des différences cognitives, la seconde à des effets-classes qui résultent du style éducatif des enseignants, des pratiques en classes ou de la structure de la classe.

*Figure  
A12.1*



Les élèves qui réussissent généralement à résoudre correctement un grand nombre de problèmes possèdent de bonnes capacités mathématiques, alors que ceux qui en résolvent un plus petit nombre possèdent de plus faibles capacités; mais les résultats de l'enquête MATHEVAL confirment que si les différences observées entre les élèves sont principalement attribuables à des facteurs individuels (4/5<sup>e</sup> de la variation des scores leur sont attribuables), les effets-classes ne sont pas du tout négligeables, puisqu'il y a également une grande variation des résultats entre les différentes classes<sup>1</sup> soumises à l'enquête (1/5<sup>e</sup> de la variation est attribuable à un effet-classe).

## Influence des enseignants sur les capacités en mathématiques de leurs élèves

Il apparaît que performances des élèves sont liées à certaines caractéristiques des enseignants et de leurs pratiques, comme les années d'expérience et l'appréciation globale qu'ils portent sur les nouveaux moyens.

Les enseignants les plus expérimentés ont des classes ayant des scores moyens plus élevés, mais le lien est assez ténu, puisque des enseignants expérimentés ont des classes avec un score faible, et des enseignants novices ont des élèves qui affichent d'excellentes performances.

Autre facteur d'amélioration des résultats, l'appréciation que les enseignants portent sur les nouveaux moyens. Plus l'appréciation de l'enseignant est positive, plus la performance de la classe est élevée (*Figure A12.2*).

*Figure  
A12.2*

## Caractéristiques propres des élèves

Le lien observé entre les compétences et l'âge des élèves est faible et s'explique probablement par des facteurs développementaux.

De longue date, les psychologues ont constaté que si les filles sont meilleures globalement dans les résultats scolaires, sans doute du fait d'une attitude plus favorable au travail scolaire, les garçons sont, eux, meilleurs dans les épreuves spatiales et en matière de techniques, de sciences et de mathématiques. Il semblerait par contre que le dispositif MATHEVAL ne soit pas discriminant selon le sexe puisqu'il n'y a pas de lien significatif entre les compétences et le genre des élèves (filles/garçons).

En revanche, les capacités mathématiques des élèves de nationalité suisse sont significativement meilleures que celles des élèves de nationalité étrangère: 54% des élèves suisses ont un score supérieur à la moyenne (fixée par convention à 500) alors que ce n'est le cas que de 36% des élèves d'origine étrangère. De telles différences entre élèves suisses et étrangers ne sont pas dues à la nationalité proprement dite, mais plutôt au fait que les élèves étrangers peuvent souvent moins bien maîtriser le français (*Figures A12.3 et A12.4*).

*Figures  
A12.3  
A12.4*

On retrouve en effet des écarts tout à fait similaires entre les élèves francophones, qui sont 55% à avoir un score supérieur à la moyenne, et les élèves allophones, qui ont un score supérieur à la moyenne dans seulement 37% des cas.

Les problèmes posés aux élèves nécessitent en effet une certaine maîtrise du français. Pour extraire les informations pertinentes d'un énoncé mathématique, il est indispensable de connaître la langue, et les élèves non francophones sont évidemment désavantagés en la matière. Il semble que les différences entre élèves francophones et non francophones aient été accentuées par l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement. C'est d'ailleurs l'une des causes de réticence les plus fréquemment déclarées par les enseignants concernant l'utilisation de ces nouveaux moyens d'enseignement.

Les capacités mathématiques des élèves ayant suivi jusque là un parcours scolaire sans accroc sont significativement meilleures que celles des élèves ayant redoublé ou bénéficiant d'autres mesures particulières. Le redoublement n'apparaît donc pas, comme cela a déjà été montré à plusieurs reprises, avoir un effet remédiateur pour l'acquisition de compétences en mathématiques.

Figures  
A12.5  
A12.6

## Comparaisons intercantionales

Les capacités mathématiques moyennes ne sont pas les mêmes dans tous les cantons. Comme dans l'évaluation des compétences en mathématiques auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année dans l'enquête PISA 2000 (voir Indicateur A13, *Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire*), le canton de Fribourg arrive en tête avec les performances les plus élevées. Les cantons de Neuchâtel et de Genève sont en queue de classement (Figures A12.5 et A12.6).

Les moins bons résultats des élèves neuchâtelois tiennent en partie au fait que les élèves étrangers (dont les capacités mathématiques sont en moyenne plus faibles que celles des élèves suisses) sont proportionnellement plus nombreux dans l'échantillon de ce canton comparativement aux autres cantons soumis à l'enquête<sup>2</sup>. Les différences subsistent toutefois après prise en compte de cet effet de structure.

---

### Notes

- <sup>1</sup> La performance moyenne d'une classe est définie par la moyenne des capacités mathématiques de ses élèves.
- <sup>2</sup> Ce qui est également le cas du canton de Vaud.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- A12.1 Réussite moyenne aux épreuves individuelles, selon le domaine de mathématiques, 2002
- A12.2 Dispersion des capacités en mathématiques, selon l'appréciation des nouveaux moyens en mathématiques portée par les enseignants, 2002
- A12.3 Capacités en mathématiques, selon les caractéristiques des élèves, 2002
- A12.4 Dispersion des capacités en mathématiques, selon les caractéristiques des élèves, 2002

### Comparaisons intercantionales

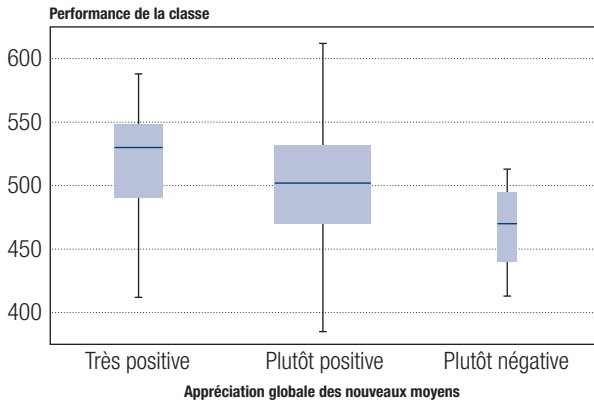
- A12.5 Capacités en mathématiques, selon les cantons romands, 2002
- A12.6 Dispersion des capacités en mathématiques, selon les cantons romands, 2002

Figure A12.1 Réussite moyenne aux épreuves individuelles, selon le domaine de mathématiques, 2002

Domaine	Réussite moyenne	Écart-type
Numérique	0.487	0.118
Géométrique	0.217	0.285

N.B. La réussite moyenne est calculée en associant la modalité *Echec* à la valeur -1, la modalité *Réussite partielle* à la valeur 0, la modalité *Réussite* à la valeur 1.  
Source: Évaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHÉVAL (2003)

Figure A12.2 Dispersion des capacités en mathématiques, selon l'appréciation des nouveaux moyens en mathématiques portée par les enseignants, 2002



Lecture des figures A12.2, A12.4, A12.6

Cette figure présente la dispersion des scores moyens des classes selon l'appréciation portée par les enseignants sur les nouveaux moyens en mathématiques, en les comparant à partir de cinq valeurs qui résument la distribution: le minimum, le maximum, et les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles (Q1, médiane et Q3) dont on lit les valeurs sur l'axe des ordonnées (axe vertical). Plus la barre est longue, plus les résultats moyens des classes sont dispersés. Pour chacune des distributions, la limite inférieure du rectangle bleu correspond au 1<sup>er</sup> quartile (c'est-à-dire le score maximum obtenu par 25% des classes ayant les scores les plus faibles), la limite supérieure du rectangle blanc correspond au 3<sup>e</sup> quartile (c'est-à-dire le score maximum obtenu par 75% des classes ayant les scores les plus faibles, mais aussi le score minimum obtenu par 25% des classes ayant les scores les plus élevés). La hauteur du rectangle bleu représente l'écart interquartile (Q3-Q1) et indique la fourchette de score obtenue par la moitié des classes. La ligne noire coupant le rectangle bleu correspond à la médiane (c'est-à-dire le score maximum, mais aussi minimum, obtenu par la moitié des classes). L'étendue de la distribution (max-min) de la distribution est indiquée par les deux lignes simples horizontales. La largeur des rectangles est proportionnelle à la taille des groupes.

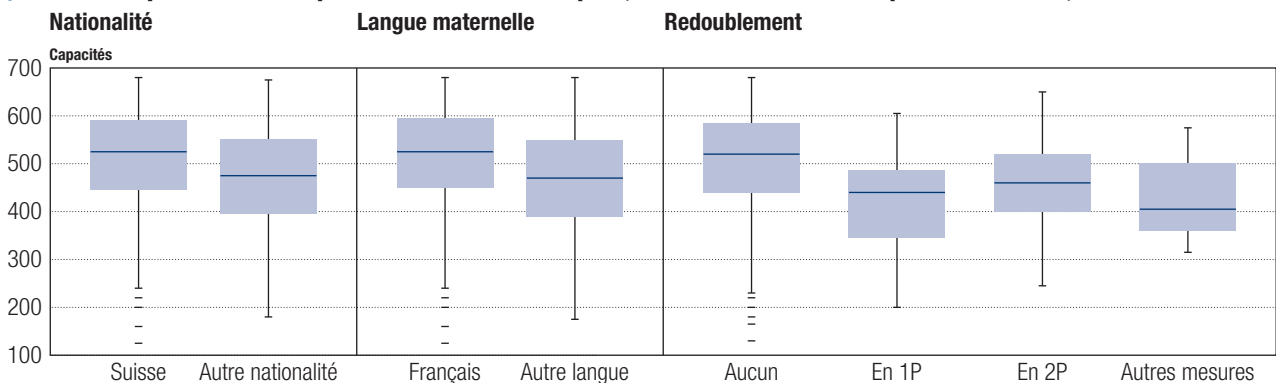
Source: Évaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHÉVAL (2003)

Figure A12.3 Capacités en mathématiques, selon les caractéristiques des élèves, 2002

		Capacité moyenne	Écart-type
Nationalité	Suisse	513	97
	Autre nationalité	466	100
Langue maternelle	Français	510	98
	Autre langue	469	100
Redoublement	Aucun	505	99
	En 1P	419	95
	En 2P	458	88
	Autres mesures	422	79

Source: Evaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHÉVAL (2003)

Figure A12.4 Dispersion des capacités en mathématiques, selon les caractéristiques des élèves, 2002



N.B. Voir note de lecture sous Figure A12.2.

Source: Evaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHÉVAL (2003)

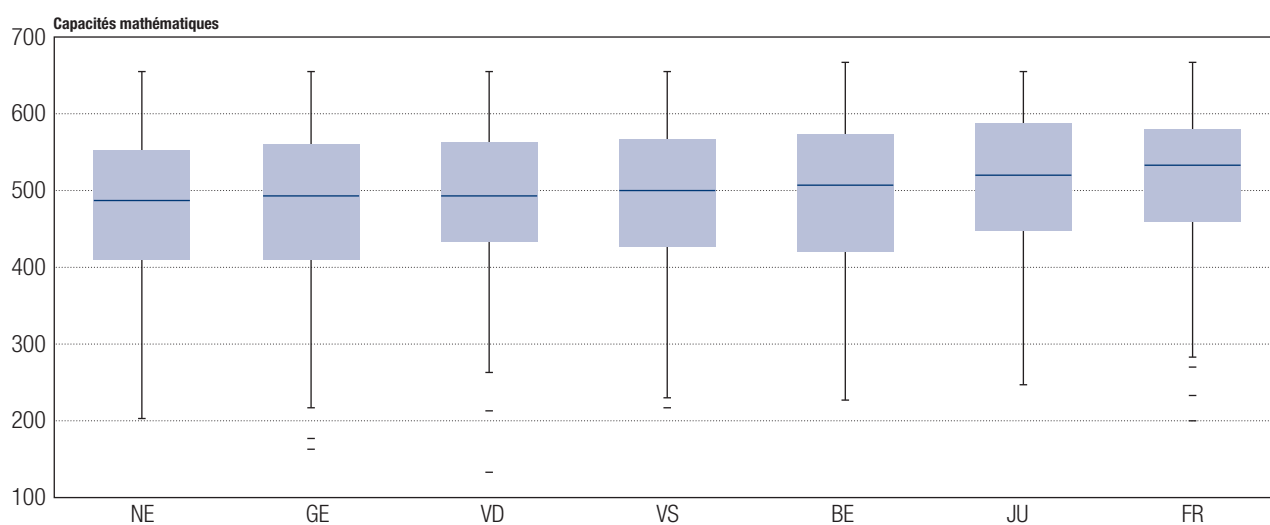
## Comparaisons intercantionales

Figure A12.5 Capacités en mathématiques, selon les cantons romands, 2002

	Capacité moyenne	Ecart-type
Berne	503	100
Fribourg	521	93
Genève	485	107
Jura	518	93
Neuchâtel	484	103
Valais	498	96
Vaud	494	101

Source: Evaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHÉVAL (2003)

Figure A12.6 Dispersion des capacités en mathématiques, selon les cantons romands, 2002



N.B. Voir note de lecture sous Figure A12.2.

Source: Evaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHÉVAL (2003)

## Pour comprendre ces résultats

En 1997, de nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques ont été introduits en Suisse romande. Ces nouveaux moyens n'apportent pas sur le plan des contenus mathématiques de grandes modifications, l'accent étant toujours mis sur la logique et le raisonnement, sur le nombre et la numération, les opérations et leurs propriétés, l'espace et la géométrie ainsi que sur la mesure et le mesurage. L'innovation est d'ordre didactique, les nouveaux moyens promouvant les activités par l'entremise de situations-problèmes. L'approche proposée est socio-constructiviste, les élèves étant «les bâtisseurs de leurs connaissances qu'ils acquerront en interagissant avec leur milieu ainsi qu'en se confrontant à leurs pairs».

### Plan expérimental des épreuves individuelles

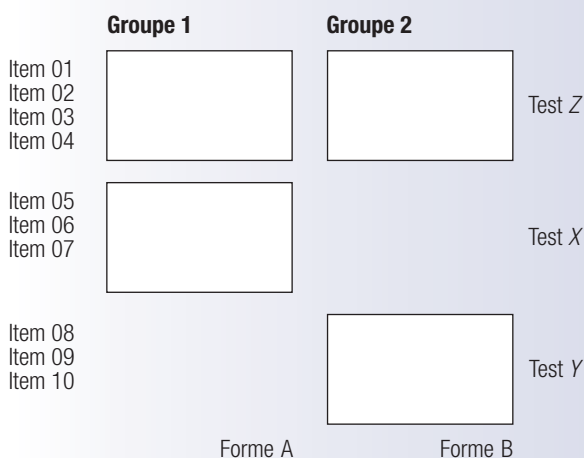
Un échantillon stratifié des classes en fonction de leur structure (classes à degré unique, classes à deux degrés ou à degrés multiples), de façon à toucher aussi bien les classes de petits villages que celles de grands centres urbains, a été sélectionné dans chacun des cantons participant à l'enquête (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud). A raison de vingt classes de 2P choisies aléatoirement par canton, 1912 élèves ont été interrogés pour l'enquête.

Les instruments utilisés pour évaluer les compétences sont les suivants:

- **Questionnaire aux élèves:** questionnaire succinct, rempli par les enseignants compte tenu du jeune âge des élèves, qui renseigne sur l'âge, le sexe, la nationalité, la langue maternelle et l'éventuel retard scolaire des enfants ayant participé à l'enquête.
- **Questionnaire aux enseignants:** composé de 28 questions portant sur des informations générales concernant le répondant, sur son utilisation des nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques, sur son enseignement (pratique et gestion) et sur l'évaluation du travail des élèves.
- **Epreuves de mathématiques:** problèmes à résoudre individuellement pour évaluer les aptitudes numériques, arithmétiques et géométriques; problèmes présentant une relative difficulté à résoudre en duo, ou éventuellement en trio, pour placer les élèves face à des situations complexes afin d'évaluer des aptitudes plus générales, telles que sélectionner et organiser des informations, formuler des hypothèses ou encore conduire un raisonnement déductif.

Les élèves ont passé les épreuves de mathématiques en mai 2002. La passation était organisée dans leur classe, sur deux matinées, sous la seule responsabilité de l'enseignant. La passation des épreuves individuelles a été réalisée sur des groupes différents (voir plan expérimental).

### Plan expérimental des épreuves individuelles



Les classes ont été réparties aléatoirement en deux groupes. Les tests  $X$  et  $Z$  ont été administrés à une moitié des élèves (groupe 1), les tests  $Y$  et  $Z$  ont été administrés à l'autre moitié (groupe 2).

Pour attribuer à chaque élève un score global de capacités mathématiques, on calcule les scores  $Y^*$  qu'auraient dû obtenir les élèves du groupe 1 si le test  $Y$  leur avait été proposé et les scores  $X^*$  qu'auraient dû obtenir les élèves du groupe 2 au test  $X$ .

Le score total  $T$  est déterminé par l'équation:

$$T = X + Y^* + Z \text{ dans le cas des élèves du groupe 1}$$

$$T = X^* + Y + Z \text{ dans le cas des élèves du groupe 2}$$

La moyenne de  $T$  est fixée arbitrairement à 500 et son écart-type à 100. Les scores  $T$  sont arrondis à l'unité.

## Références

- Antonietti J.-P. (éd.) (2003). *Evaluation des compétences en mathématiques en fin de 2<sup>e</sup> année primaire: Résultats de la première phase de l'enquête MATHEVAL*, coord. par J.-P. Antonietti, avec la collab. de N. Guignard et al. Neuchâtel: Institut de recherche et de documentation pédagogiques (IRDP).



# Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire

## Mots clés

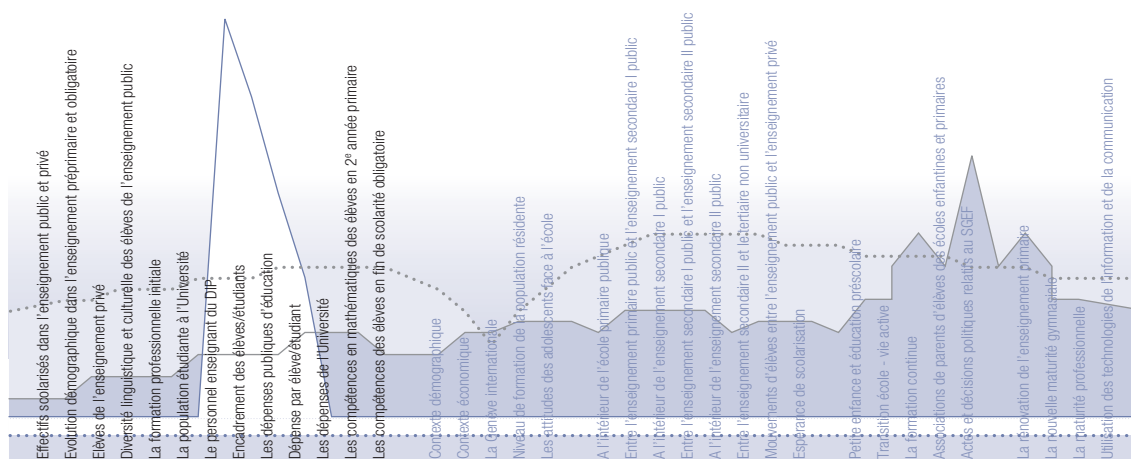
Compétences, élèves de 15 ans, élèves de 9<sup>e</sup> année, compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique

Cet indicateur rend compte des compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique.

Emanant de l'enquête internationale PISA 2000, cet indicateur est construit dans le but de réaliser des comparaisons entre pays ou entre cantons. Il permet de situer le niveau de compétences des élèves dans les domaines testés à la fin de la scolarité obligatoire, moment-clé de la poursuite de leur formation scolaire ou de leur éventuelle entrée dans la vie professionnelle.

Il permet de décrire les niveaux de compétences atteints en fonction de différentes caractéristiques des élèves (genre, niveau socio-économique, langue parlée à la maison, filières d'enseignement suivies, etc.).

Il concerne d'une part les élèves de 9<sup>e</sup> année quel que soit leur âge (comparaison cantonale et régionale), et d'autre part les élèves de 15 ans quelle que soit leur année d'étude (comparaison nationale et internationale).



**G**enève se caractérise par des élèves ayant en moyenne des compétences plus faibles mais aussi des résultats plus dispersés que les autres cantons romands. Un cinquième des élèves genevois a un niveau de compréhension de l'écrit jugé insuffisant à la fin de la scolarité obligatoire.

**La Suisse romande est située dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la compréhension de l'écrit et pour la culture scientifique. Elle obtient le deuxième meilleur score des 32 pays en culture mathématique.**

### **PISA: une mesure des compétences des élèves de 15 ans dans 32 pays**

L'enquête PISA menée en 2000 rend compte des compétences des élèves de 15 ans de 32 pays, dont la Suisse, dans trois domaines: la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Les résultats obtenus sont exprimés en scores dont la moyenne a été fixée au plan international à 500 et l'écart-type à 100. Pour la compréhension de l'écrit, cinq niveaux de compétences ont été définis. Ils correspondent aux types de tâches que les élèves sont capables de réussir (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Comme d'autres cantons suisses, Genève a constitué, par ailleurs, un échantillon d'élèves de 9<sup>e</sup> année quel que soit leur âge, afin d'en savoir plus sur les compétences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire. Les résultats de ces élèves de 9<sup>e</sup> année (et non de 15 ans) du canton de Genève sont assez moyens dans les trois domaines, avec une dispersion élevée, surtout chez les 20% d'élèves aux compétences les plus faibles. C'est pour la culture mathématique que les résultats sont les plus élevés (Figure A13.1).

Figure  
A13.1

### **Un cinquième des élèves genevois en classe de 9<sup>e</sup> a un niveau insuffisant en compréhension de l'écrit**

L'édition 2000 de l'enquête PISA mettait l'accent plus particulièrement sur le domaine de la compréhension de l'écrit, et l'on peut observer qu'un cinquième environ des élèves genevois de 9<sup>e</sup> année interrogés ont un niveau de compétences en compréhension de l'écrit inférieur au niveau 2, c'est-à-dire insuffisant pour avoir une scolarité harmonieuse et utiliser la lecture comme un outil pour développer leurs connaissances et leurs compétences dans d'autres domaines (Figure A13.2). Il s'agit d'élèves seulement capables de repérer un élément simple, d'identifier le thème principal d'un texte ou de faire une connexion simple avec des connaissances de tous les jours.

Par contre, 23% des élèves font preuve de compétences élevées en compréhension de l'écrit, avec un niveau supérieur au niveau 3. Seuls 4% des élèves genevois de 9<sup>e</sup> année atteignent le niveau le plus élevé (niveau 5).

Figure  
A13.2



## Quelles sont les caractéristiques des élèves avec des compétences faibles ou, au contraire, élevées ?

Par rapport aux élèves ayant des compétences plus élevées, les élèves aux compétences les plus faibles (niveau inférieur au niveau 2) se caractérisent par une plus grande proportion de garçons que de filles, davantage d'élèves plus «âgés»<sup>1</sup>, une proportion nettement plus importante d'élèves parlant une autre langue que le français à la maison, par plus d'élèves provenant des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées, et enfin par une grande majorité d'élèves insérés dans des filières «non pré-gymnasiales», c'est-à-dire en 2000 provenant de la filière «générale», voire «pratique»<sup>2</sup> du Cycle d'orientation (*Figure A13.3*).

*Figure  
A13.3*

A l'autre extrême, plus de la moitié des élèves de 9<sup>e</sup> à Genève atteignent au moins le niveau 3, c'est-à-dire un niveau de compétences moyen, voire bon. Les élèves des niveaux 3 à 5 (niveau le plus élevé) sont nettement plus souvent des filles que des garçons, sont plutôt jeunes, sont en grande majorité francophones et proviennent davantage des couches sociales moyennes et surtout supérieures. La quasi-totalité se trouve dans les filières pré-gymnasiales (latine, scientifique ou moderne) (*Figure A13.4*).

*Figure  
A13.4*

## Comparaisons intercantionales et internationales

### Genève: des différences plus importantes entre élèves et un score moyen plus faible

De manière générale, pour les trois types de compétences, deux cantons, Fribourg et le Valais, se détachent un peu des autres avec à la fois des scores moyens plus élevés mais aussi une plus grande homogénéité de résultats entre élèves. A Genève, par contre, quel que soit le domaine considéré (compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique), les élèves obtiennent des résultats plus faibles que les élèves des autres cantons romands. De plus, pour chacun des trois domaines, Genève, tout comme le canton de Vaud, présente des écarts de compétences entre élèves de 9<sup>e</sup> année plus grands que dans d'autres cantons comme le Valais et Fribourg. Précisons que la dispersion est particulièrement importante chez les élèves ayant de faibles compétences (*Figures A13.5 à A13.7*).

*Figures  
A13.5  
A13.6  
A13.7*

La comparaison des résultats obtenus à Genève ne peut se faire directement avec ceux des autres pays ayant participé à l'enquête PISA puisque au niveau international, ce sont les élèves de 15 ans («quelle que soit leur année d'étude») qui ont été interrogés et non les élèves de 9<sup>e</sup> année.

On peut cependant comparer les résultats de la Suisse romande et des autres régions linguistiques de la Suisse aux autres pays. De manière générale, la Suisse obtient de meilleurs résultats pour la culture mathématique que pour les deux autres domaines. Elle se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE pour la culture mathématique et dans la moyenne pour les deux autres domaines (compréhension de l'écrit et culture scientifique) (*Figure A13.8*).

*Figure  
A13.8*

Par ailleurs, on constate des différences entre les trois régions linguistiques. Ainsi, la Suisse romande obtient de meilleurs résultats que les deux autres régions pour les trois types de compétences, avec des scores moyens supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE, et se situe ainsi dans le groupe des pays ayant obtenu les meilleurs résultats. Pour la culture mathématique, la Suisse romande a le deuxième meilleur score des 32 pays ayant participé à PISA. La Suisse alémanique, quant à elle, a de bons résultats pour la culture mathématique, des résultats moyens pour la culture scientifique et légèrement en-dessous de la moyenne pour la compréhension de l'écrit. La Suisse italienne présente un profil assez similaire: le même score pour la culture mathématique et des résultats inversés pour les deux autres domaines, c'est-à-dire dans la moyenne pour la compréhension de l'écrit et très légèrement en-dessous de la moyenne pour la culture scientifique.

Figures  
A13.9  
A13.10  
A13.11

On soulignera toutefois que dans les trois régions linguistiques, comme dans tous les pays, il existe des élèves avec de très bonnes compétences et d'autres avec des compétences insuffisantes pour profiter au mieux de la scolarité (scores variant de 300 à 650 points) (Figures A13.9 à A13.11).

En résumé, les résultats genevois montrent, notamment par rapport à la Suisse romande, qu'un groupe important d'élèves ne parviennent pas à bénéficier assez de leur scolarisation pour atteindre un niveau minimal de compétences qui permette la poursuite de leur scolarité ou leur éventuelle entrée dans la vie professionnelle sans problème. De plus, l'école ne parvient pas, pour le moment, à réduire suffisamment l'écart entre les élèves de milieux défavorisés et les élèves provenant des milieux plus favorisés.

Enfin, les résultats mettent en évidence que l'on doit attribuer les différences à un faisceau de variables et non pas à une seule. On notera toutefois le rôle important de certaines caractéristiques socio-démographiques telles que le genre, les filles étant meilleures que les garçons comme cela est observé dans la plupart des études sur la lecture. Les filières jouent également un rôle non négligeable: par leur composition certes, puisque c'est dans les filières les plus exigeantes que l'on trouve le plus d'élèves issus de milieux favorisés, de filles et d'élèves parlant le français à la maison; on constate cependant que la filière suivie a un impact sur les résultats des élèves aux tests, indépendamment du niveau socio-économique de ces derniers.

---

## Notes

<sup>1</sup> L'ensemble des élèves est divisé en deux catégories: les 50% d'élèves les plus jeunes et les 50% d'élèves les plus âgés de cet échantillon de 9<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> En 2000, les élèves étaient répartis dans des filières: pré-gymnasiales (latine, scientifique ou moderne) ou non pré-gymnasiales (générale ou pratique).

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

A13.1 Les performances des élèves genevois en classe de 9<sup>e</sup> dans les trois domaines, 2000

A13.2 Niveau de compétences en compréhension de l'écrit des élèves genevois en classe de 9<sup>e</sup>, 2000

A13.3 Caractérisation du profil des élèves de niveau inférieur à 2 en compréhension de l'écrit, 2000

A13.4 Caractérisation du profil des élèves de niveau 3 à 5 en compréhension de l'écrit, 2000

### Comparaisons intercantionales et internationales

A13.5 Dispersion des résultats des élèves de 9<sup>e</sup> en compréhension de l'écrit, selon le canton romand, 2000

A13.6 Dispersion des résultats des élèves de 9<sup>e</sup> en culture mathématique, selon le canton romand, 2000

A13.7 Dispersion des résultats des élèves de 9<sup>e</sup> en culture scientifique, selon le canton romand, 2000

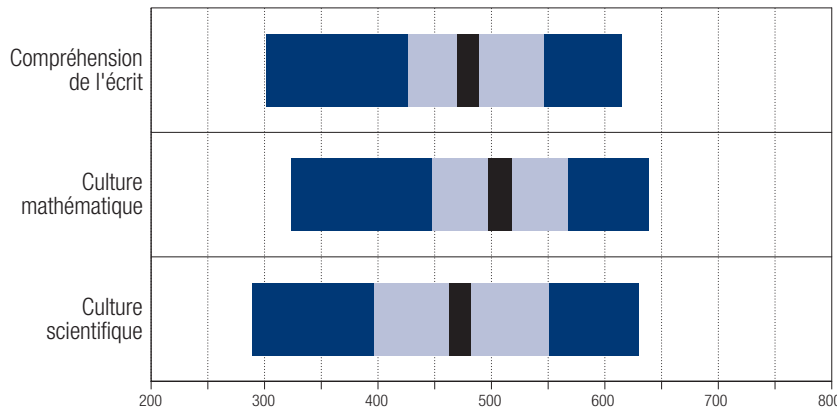
A13.8 Les performances moyennes des jeunes de 15 ans en comparaison internationale, 2000

A13.9 Dispersion des résultats des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, selon la région linguistique, 2000

A13.10 Dispersion des résultats des élèves de 15 ans en culture mathématique, selon la région linguistique, 2000

A13.11 Dispersion des résultats des élèves de 15 ans en culture scientifique, selon la région linguistique, 2000

Figure A13.1 Les performances des élèves genevois en classe de 9<sup>e</sup> dans les trois domaines, 2000

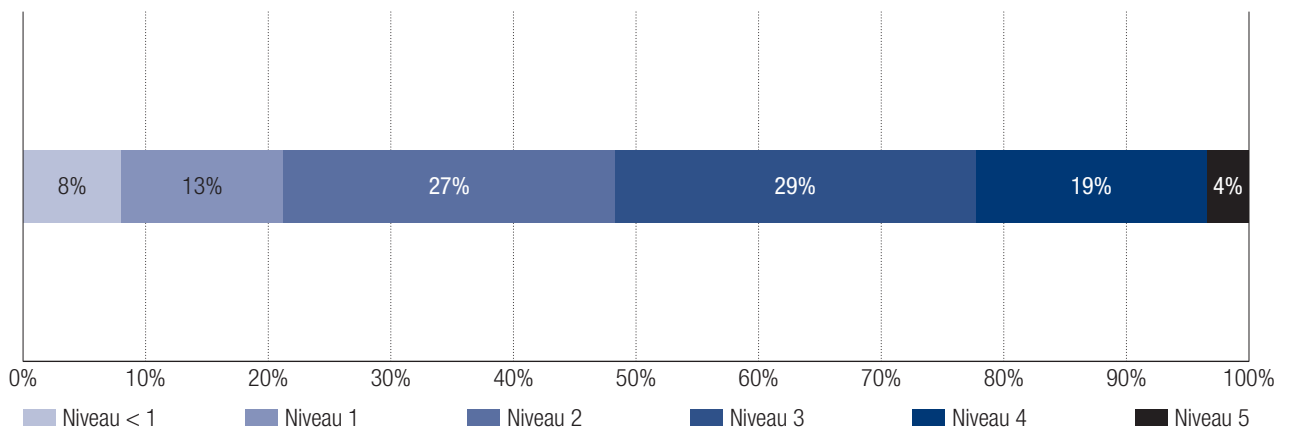


Lecture de la Figure A13.1

Cette figure présente le spectre des scores obtenus par 90% des élèves genevois de 9<sup>e</sup> année dans chaque domaine. La zone claire de la barre représente 50% des élèves se situant au centre de la distribution, la moyenne avec l'intervalle de confiance est représentée par le trait noir au milieu de la barre, le segment foncé de droite représente les scores des 20% d'élèves les meilleurs et celui de gauche les scores des 20% d'élèves avec les moins bons résultats. Plus la barre est longue, plus les résultats des élèves sont dispersés.

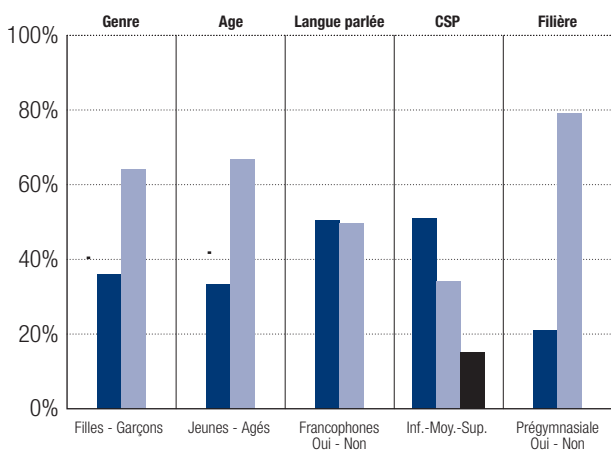
Source: d'après «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Figure A13.2 Niveau de compétences en compréhension de l'écrit des élèves genevois en classe de 9<sup>e</sup>, 2000



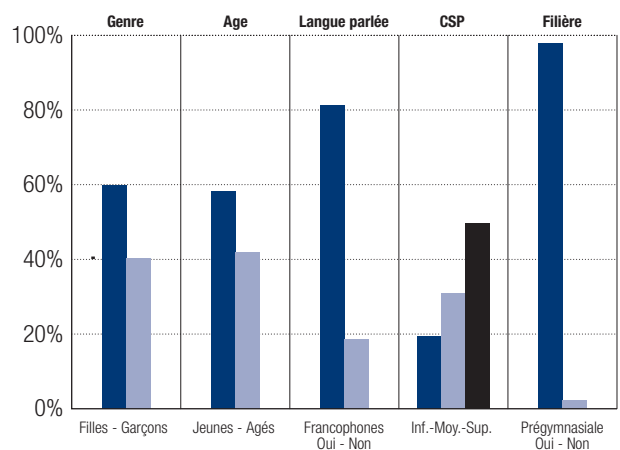
Source: d'après «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Figure A13.3 Caractérisation du profil des élèves de niveau inférieur à 2 en compréhension de l'écrit, 2000 (21% des élèves)



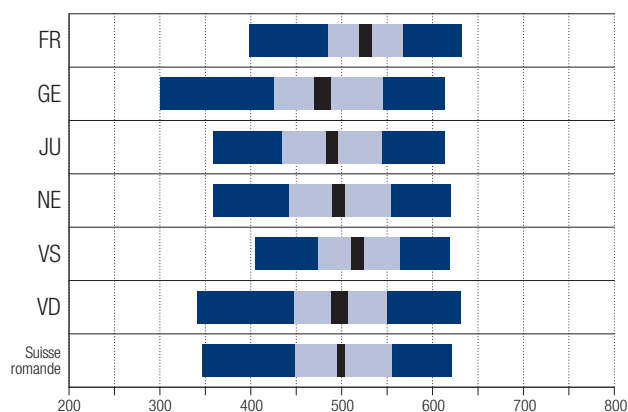
CSP: Catégorie socio-professionnelle des parents.  
Source: d'après G.Pini, F. Gabriel, E. Reith et L. Weiss  
«4 ans après de l'enquête PISA 2000 - Quelques résultats complémentaires romands Genevois» DIPC

Figure A13.4 Caractérisation du profil des élèves de niveau 3 à 5 en compréhension de l'écrit, 2000 (52% des élèves)



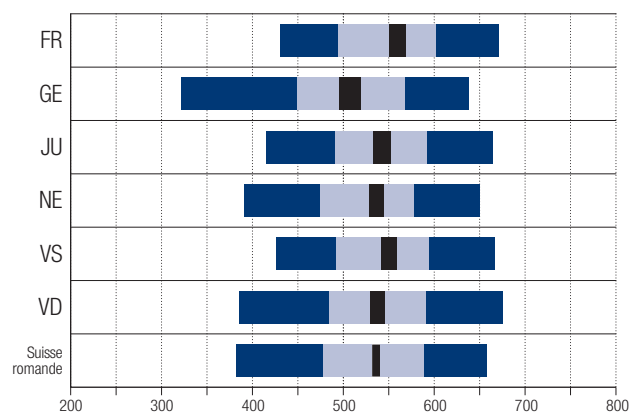
CSP: Catégorie socio-professionnelle des parents.  
Source: d'après G.Pini, F. Gabriel, E. Reith et L. Weiss  
«4 ans après de l'enquête PISA 2000 - Quelques résultats complémentaires romands Genevois» DIPC

Figure A13.5 Dispersion des résultats des élèves de 9<sup>e</sup> en compréhension de l'écrit, selon le canton romand, 2000



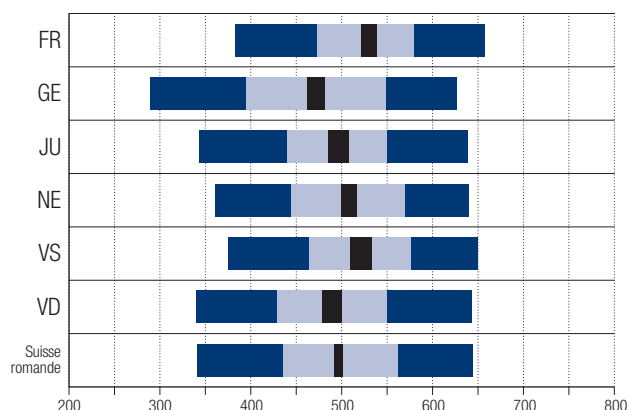
Source: «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Figure A13.6 Dispersion des résultats des élèves de 9<sup>e</sup> en culture mathématique, selon le canton romand, 2000



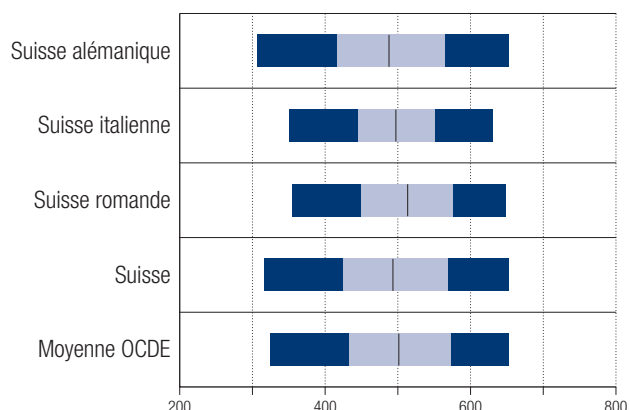
Source: «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Figure A13.7 Dispersion des résultats des élèves de 9<sup>e</sup> en culture scientifique, selon le canton romand, 2000



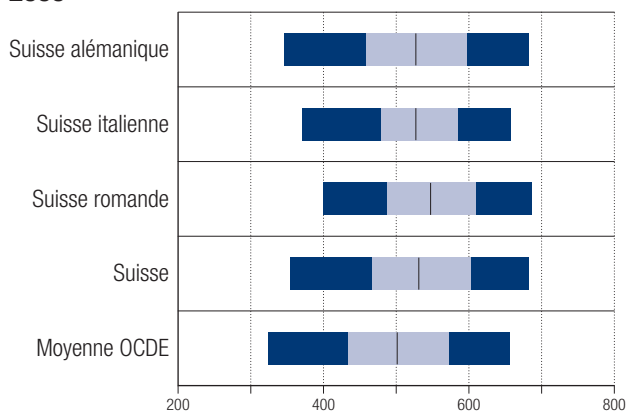
Source: «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Figure A13.9 Dispersion des résultats des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, selon la région linguistique, 2000



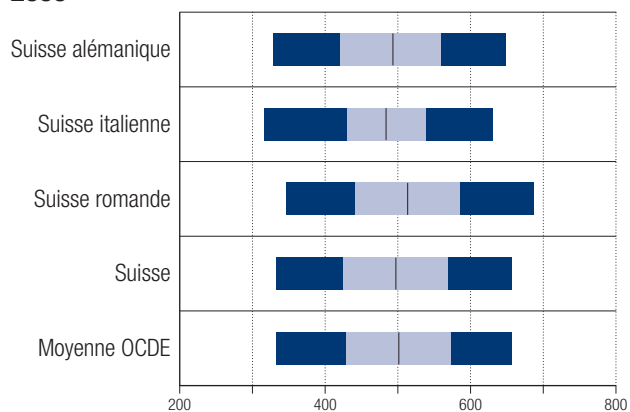
Source: «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Figure A13.10 Dispersion des résultats des élèves de 15 ans en culture mathématique, selon la région linguistique, 2000



Source: «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

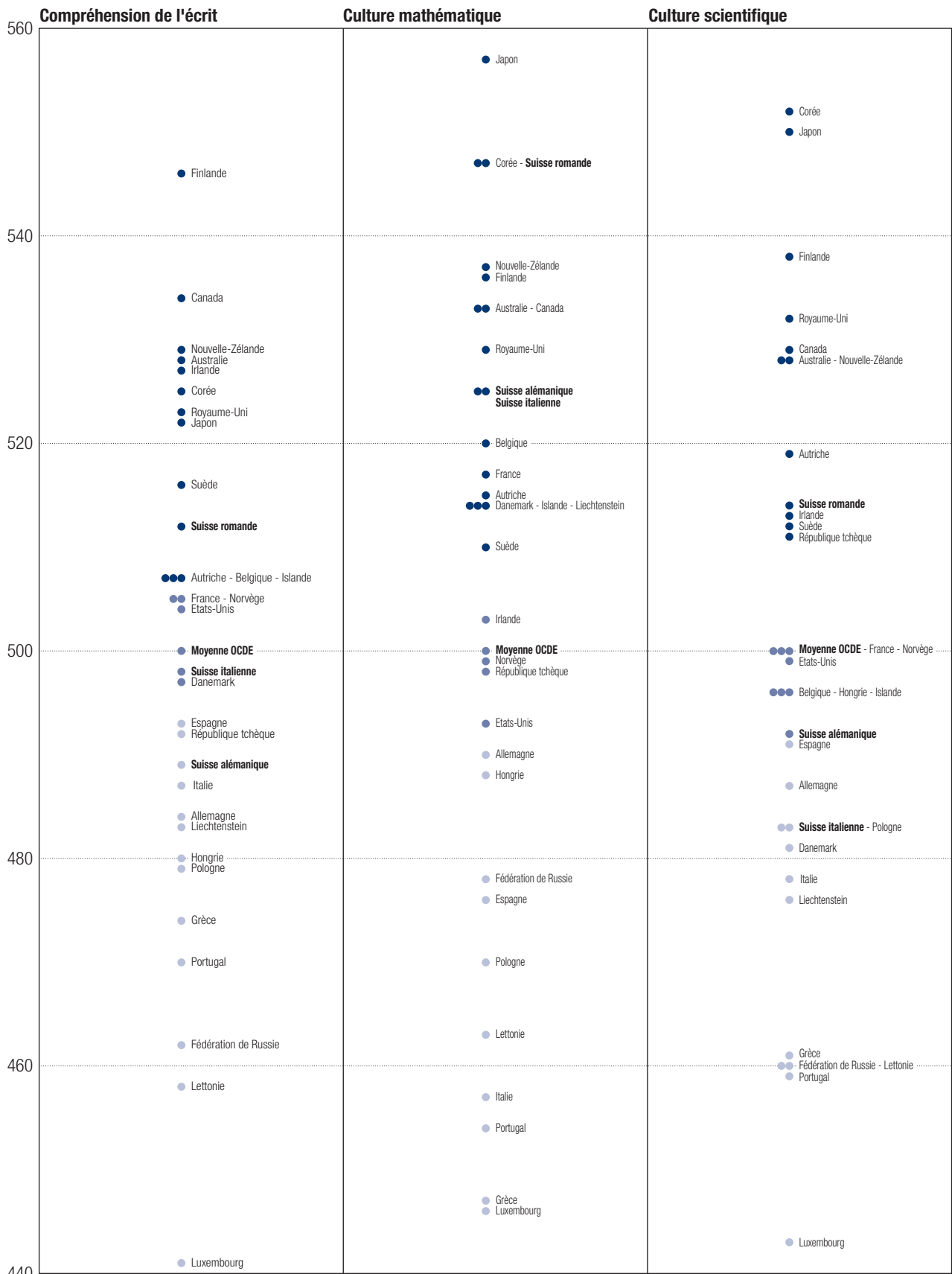
Figure A13.11 Dispersion des résultats des élèves de 15 ans en culture scientifique, selon la région linguistique, 2000



Source: «Compétences des jeunes romands, Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année»

Lecture des Figures A13.5 à A13.7, et A13.9 à A13.11: voir Lecture de la Figure A13.1, page 109.

Figure A13.8 Les performances moyennes des jeunes de 15 ans en comparaison internationale, 2000



- Significativement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE
- Pas d'écart significatif par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE
- Significativement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE

Source: PISA 2000, OCDE - 2001

## Pour comprendre ces résultats

### L'enquête PISA

L'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une étude de l'OCDE visant à comparer les compétences d'élèves de 15 ans de différents pays dans trois domaines: la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. Elle a lieu tous les trois ans et se centre à chaque fois sur un domaine principal. En 2000, il s'agissait de la compréhension de l'écrit ou littérature. Trente-deux pays ont participé à cette enquête.

La compréhension de l'écrit (ou littérature) est définie comme «la capacité de comprendre, d'utiliser et d'analyser des textes écrits, afin de pouvoir réaliser ses objectifs, développer ses connaissances et son potentiel et jouer un rôle actif dans la société» (OCDE, 2000, p. 20). La culture mathématique est «l'aptitude d'un individu à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques dans le monde, à porter des jugements fondés à leurs propos et à s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie présente et future en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi» (OCDE, 2000, p. 54).

La culture scientifique a été définie comme la capacité d'utiliser des connaissances d'ordre scientifique, d'identifier des questions importantes et de tirer des conclusions afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure.

### Les échantillons d'élèves

Au plan international, les élèves testés devaient avoir 15 ans. Les échantillons ont été constitués par pays avec au minimum 4500 élèves provenant de 150 écoles. Les comparaisons internationales portent donc sur les élèves de 15 ans.

Par ailleurs, la Suisse a constitué des échantillons (national, régionaux et cantonaux) d'élèves de 9<sup>e</sup> année, quel que soit leur âge, afin d'en savoir plus sur les compétences des élèves à la fin de la scolarité obligatoire: les échantillons cantonaux spécifiques ont concerné, pour la Suisse romande, les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud; pour la Suisse alémanique, ceux de Berne, St-Gall et Zurich; et pour la Suisse italienne, le Tessin. Les résultats cantonaux présentés dans cet indicateur portent sur des élèves de 9<sup>e</sup> année.

### Les scores

Pour chacun des trois domaines, le score moyen correspondant à la performance des élèves des pays de l'OCDE a été fixé à 500 points et l'écart-type à 100. Les résultats en compréhension de l'écrit ont été exprimés en cinq niveaux de compétences, qui correspondent aux types de tâches que les élèves sont capables d'accomplir. Le niveau 1 correspond à des scores situés entre 335 et 407 points (certains élèves ayant obtenu des résultats inférieurs à 335, un niveau supplémentaire a été créé) et le niveau 5 à des scores supérieurs à 625 points.

Un élève qui se trouve au niveau 1 (c'est-à-dire avec un score compris entre 335 et 407 points) a une probabilité de 0.62 de réussir les tâches ayant ce niveau de difficulté. Ces élèves de niveau 1 sont seulement capables de repérer un élément simple, d'identifier le thème principal d'un texte ou de faire une connexion simple avec des connaissances de tous les jours.

Les élèves de niveau 5, niveau le plus élevé, parviennent à accomplir des tâches de lecture élaborées telles que gérer de l'information difficile à retrouver dans des textes non familiers, faire preuve d'une compréhension fine et déduire quelles informations du texte sont pertinentes par rapport à la tâche, évaluer de manière critique et élaborer des hypothèses, faire appel à des connaissances spécifiques et appréhender des concepts contraires aux attentes (par exemple résoudre ou expliciter des paradoxes).

## Références

- OCDE (2000). *Mesurer les connaissances et les compétences des élèves. Lecture, mathématiques et science: l'évaluation de PISA 2000*. Paris: OCDE.
- OCDE (2001). *Connaissances et compétences: des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000*. Paris: OCDE.
- Nidegger, Ch. (coord.), Broi, A.-M., Guignard, N., Jaquet, F., Kaiser, C.; Menge, O., Lugon-Moulin, A., Moreau, J., Piquerez, G., Riesen, W., Salamin, J.-P., Soussi, A., Tièche Christinat, Ch., & Wirthner, M. (2001). *Compétences des jeunes romands. Résultats de l'enquête PISA 2000 auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année*. Neuchâtel: Institut de recherche et de documentation pédagogique.
- Pini, G., Gabriel, F., Reith, E., Weiss, L. (2003). *A propos de l'enquête PISA 2000 - Quelques résultats complémentaires genevois*. Genève: DIPCO.

## Section B

### Contexte du SGEF

#### Points forts

La section B est composée de cinq indicateurs qui donnent des informations sur le contexte dans lequel est enraciné et évolue le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF). Deux indicateurs concernent la situation démographique et économique du canton de Genève (*indicateurs B1 et B2*), un indicateur est dédié à la dimension internationale de Genève (*indicateur B3*), un autre au niveau de formation de la population résidente (*indicateur B4*) et enfin un cinquième est consacré aux attitudes des adolescents face à l'école (*indicateur B5*).

Ces indicateurs ont pour objectif de dégager quelques caractéristiques socio-économiques et culturelles spécifiques du contexte genevois en lien avec le fonctionnement et l'évolution du SGEF.

#### B1

**En 2003, 39% de la population résidente du canton de Genève est de nationalité étrangère et cette population est plus hétérogène qu'auparavant.**

Genève est le canton de Suisse qui a la plus forte proportion de résidents de nationalité étrangère.

**L'immigration est le principal facteur d'accroissement démographique du canton de Genève.**

Avec une croissance de 24% en un peu plus de 20 ans, la population du canton de Genève atteint 434'500 résidents à la fin de l'année 2003. Entre 1980 et 2003, l'accroissement migratoire représente les deux tiers de l'augmentation de la population résidente, atténuant en partie son vieillissement démographique mais concourant à sa plus grande hétérogénéité. Le cosmopolitisme est l'une des particularités importantes du SGEF.

*Indicateur B1, Contexte démographique*

#### B2

**Les jeunes Genevois entrent tardivement sur le marché du travail.**

Une scolarisation plus longue qu'auparavant, un attrait moindre pour la formation professionnelle en système dual et la présence d'une université font que les jeunes résidant à Genève entrent plus tard sur le marché du travail que ceux du reste de la Suisse. En 2000, le taux d'activité des 15-24 ans à Genève est très inférieur à celui de la Suisse (50% contre 65%). Cette situation a évidemment des implications sur les coûts du système d'enseignement.

**Les jeunes âgés de 25 à 29 ans sont plus touchés par le chômage.**

En 2003, le taux de chômage des 25-29 ans est de 8% alors qu'il est de 6,5% pour l'ensemble de la population active genevoise (3,7% pour l'ensemble de la Suisse).

**Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être actives professionnellement.**

La population active s'est féminisée: 69% des résidentes genevoises âgées de 15 à 64 ans sont en activité selon le recensement de 2000 contre 56% lors du recensement de 1980.

*Indicateur B2, Contexte économique*

## B3

### **Genève accueille sur son territoire de nombreuses organisations internationales et entreprises multinationales.**

Siège européen des Nations Unies et de nombreuses organisations internationales non gouvernementales, mais également place d'affaires attirant de nombreuses entreprises multinationales, Genève a connu une augmentation des effectifs de la «communauté internationale» au cours des dernières décennies. Cette communauté a bien souvent des demandes particulières concernant l'éducation (enseignement en langues étrangères, programmes scolaires étrangers). Par ailleurs, le SGEF doit tenir compte de la présence de ce secteur international dans l'ensemble de son offre éducative (apprentissage des langues notamment).

*Indicateur B3, La Genève internationale*

## B4

### **Le niveau de formation de la population résidente augmente au fil des générations.**

La part de résidents qui n'ont pas continué leurs études au-delà de la scolarité obligatoire (niveau primaire et secondaire I) est plus faible chez les 25-39 ans (18%) que chez les 55-69 ans (26%) alors que la part des résidents ayant suivi une formation de niveau tertiaire y est nettement plus élevée (respectivement 38% contre 30%).

### **Un niveau de formation plus dispersé que dans le reste de la Suisse.**

Comparativement aux autres cantons suisses, la population active de Genève se caractérise par une proportion légèrement plus importante de personnes très peu qualifiées, n'ayant pas prolongé leurs études au-delà de la scolarité obligatoire, mais surtout par une plus grande proportion de personnes hautement qualifiées, en particulier dans le cas des femmes.

*Indicateur B4, Niveau de formation de la population résidente*

## B5

### **Interrogés à propos de l'école, près de la moitié des élèves scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année déclare la trouver ennuyeuse.**

Les élèves genevois ne sont pas les seuls à porter ce jugement, les élèves de plusieurs autres pays européens partageant cette opinion, relativement classique pour des adolescents. Ces chiffres sont toutefois des signaux d'alerte puisqu'ils sont plus élevés à Genève que dans le reste de la Suisse et vont dans le même sens que des résultats de l'enquête PISA 2000 sur la motivation des élèves. On peut également se demander si le contexte de métropole et cosmopolite de Genève ne contribue pas à renforcer ce sentiment.

### **40% des élèves interrogés disent consacrer au maximum une demi-heure aux devoirs les jours d'école.**

Toutefois, le temps consacré aux devoirs, qui dépend de la quantité de devoirs mais aussi des capacités personnelles des élèves, est lié au stress éprouvé. Près de la moitié des élèves déclarant être stressés par le travail scolaire disent consacrer deux heures ou plus aux devoirs les jours d'école.

*Indicateur B5, Les attitudes des adolescents face à l'école*



# Contexte démographique

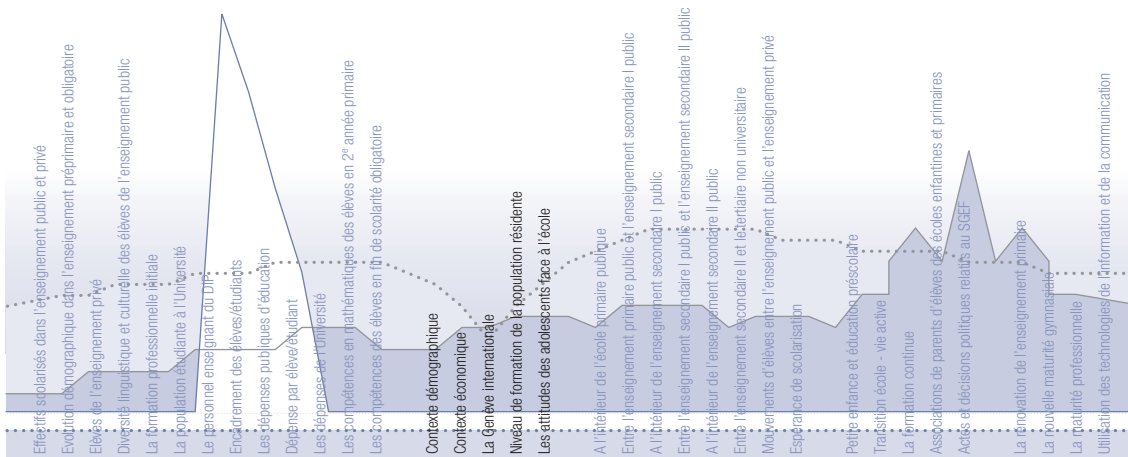
## Mots clés

**Population résidente, nationalité, étrangers, vieillissement, domicile**

Le contexte démographique du canton de Genève, dans lequel s'inscrit le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), est une dimension à prendre en considération. L'état et la structure de la population résidente, son évolution numérique, son hétérogénéité (diversité culturelle et linguistique) ne sont, en effet, pas sans impact sur le SGEF: aura-t-il à accueillir plus ou moins d'enfants dans l'avenir ? La population a-t-elle tendance ou non à se diversifier ? L'ensemble du territoire connaît-il la même évolution démographique ?

Cet indicateur fournit l'évolution de la population résidente du canton de Genève depuis 1980 et donne quelques caractéristiques de cette population selon l'âge, la nationalité, le type d'autorisation de résidence, etc.

Il fournit également des informations sur l'évolution démographique dans les différentes communes du canton et propose, pour finir, des comparaisons intercantionales.



T

S II

S I

P

E

IPE

La population résidente du canton de Genève s'élève à environ 434'500 habitants à la fin de l'année 2003, soit une croissance de +24% en un peu plus de 20 ans. Les migrations sont le moteur principal de l'accroissement démographique du canton et atténuent en partie le vieillissement de l'ensemble de la population résidente (sur le plan national, Genève se place parmi les cantons les moins marqués par le vieillissement démographique). Entre 1980 et 2003, la part des jeunes de moins de 20 ans a cependant diminué (-2 points) au profit notamment des plus de 65 ans.

Par ailleurs, l'accroissement démographique se fait par extension de la zone urbaine, les petites communes situées en zone rurale connaissant actuellement une forte croissance démographique. Enfin, l'hétérogénéité de la population est plus importante en 2003 qu'en 1980: un peu moins de 74% des étrangers résidant à Genève sont de nationalité européenne, contre 82% en 1980 (la provenance des Européens ayant également changé).

## Vue d'ensemble

### Les étrangers stimulent la croissance démographique du canton de Genève

Figure  
B1.1

Fin 2003, la population résidente du canton de Genève s'élève à environ 434'500 habitants, soit une croissance de +24% en un peu plus de 20 ans (+0,9% en moyenne par an<sup>1</sup>). Avec une augmentation de +1,6% par rapport à 2002, l'année 2003 enregistre l'un des taux de croissance les plus forts depuis le début des années 1970<sup>2</sup> (Figure B1.1).

L'accroissement démographique du canton entre 1980 et 2003 résulte principalement des migrations. L'accroissement migratoire (différence entre les entrées et les sorties du canton de Genève) représente 63,5% de l'augmentation de la population résidente du canton durant toute cette période, alors que l'accroissement naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période) en représente à peine un peu plus du tiers (36,5%). L'accroissement de la population de nationalité étrangère participe pour près des trois quarts à l'accroissement total de la population du canton. Passant de 115'000 à 168'000 entre 1980 et 2003, la population de nationalité étrangère représente, en 2003, 39% de la population résidente (+6 points). La population résidente de nationalité suisse a, quant à elle, augmenté principalement grâce aux naturalisations.

### Une pyramide des âges caractéristique des pays confrontés au vieillissement de leur population

Figure  
B1.2

Genève se caractérise par une pyramide des âges en forme d'ogive, caractéristique des pays industrialisés<sup>3</sup>: les adultes sont plus nombreux que les jeunes et les personnes âgées occupent une place relativement importante. Une pyramide de cette forme est le résultat d'une faible natalité, d'une tendance au vieillissement et de l'arrivée de jeunes adultes étrangers (Figure B1.2).

Figure  
B1.3

En 2003, 22% des habitants du canton sont âgés de moins de 20 ans, 64% sont âgés de 20 à 64 ans et 14% ont plus de 65 ans. Entre 1980 et 2003, le vieillissement de la population résidente s'est légèrement accentué: la part des jeunes de moins de 20 ans a diminué (-2 points) au profit des autres groupes d'âge et surtout des plus de 65 ans (Figure B1.3). En effet, en 1980, on comptait, dans la population résidente, 55 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes âgés de 0 à 19 ans (indice de «vieillesse de la population»), alors qu'en 2003 on en compte 11 de plus. Cependant, le rapport de dépendance total (nombre de personnes âgées de 0 à 19 ans et de 65 ans et plus rapporté aux 20-64 ans) (voir «Pour comprendre ces résultats») est pour l'instant stable, avec 57 personnes généralement dépendantes économiquement pour 100 adultes potentiellement en âge de travailler<sup>4</sup>. Ce rapport se mettra à augmenter dans les années 2010 lorsque les premières cohortes nées après la Seconde Guerre mondiale atteindront 65 ans.

## L'immigration atténue le vieillissement de la population du canton de Genève

La présence des étrangers à Genève contribue à rajeunir la population totale. D'une manière générale, les étrangers qui s'installent dans le canton, quel que soit le motif de leur immigration (exercice d'une activité lucrative, regroupement familial, formation, etc.) sont relativement jeunes et en âge de travailler: 14% des immigrants de nationalité étrangère arrivés durant l'année 2003 ont moins de 15 ans, 66% ont entre 15 et 39 ans, 18% ont entre 40 et 59 ans et 2% ont 60 ans ou plus (*Figure B1.4*). Cela a donc un effet positif sur le rapport de dépendance (diminution de la charge d'inactifs par adulte en âge de travailler).

*Figure  
B1.4*

## La croissance démographique touche actuellement plutôt les petites communes du canton

Le canton de Genève est un territoire exigu. L'accroissement démographique de la population se fait par extension de la zone urbaine. Certaines petites communes situées en zone rurale comme Avusy, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Gy ont connu une forte croissance démographique entre 1980 et 2003 comparativement aux communes-villes déjà très peuplées (*Figures B1.5 et B1.6*).

*Figures  
B1.5  
B1.6*

D'après le recensement 2000, 54% des résidents du canton habitaient à la même adresse cinq ans auparavant. Dans cet intervalle de temps, environ 30% avaient déménagé à l'intérieur du canton (soit dans la même commune, soit dans une autre commune) et 12% étaient arrivés dans le canton (4% résidaient dans un autre canton et 8% à l'étranger cinq ans auparavant) (*Figure B1.7*).

*Figure  
B1.7*

## Une population plus hétérogène qu'auparavant

Depuis longtemps «terre d'accueil», le canton de Genève se caractérise par une grande diversité culturelle et linguistique. Parmi les 61% de Suisses résidant à Genève, un peu plus de la moitié seulement est d'origine genevoise, l'autre moitié étant originaire d'un autre canton<sup>5</sup>, les étrangers représentant quant à eux près de 39% de la population résidente du canton (*Figure B1.8*). Les nationalités étrangères présentes à Genève ne sont pas tout à fait les mêmes aujourd'hui qu'en 1980. En 2003, un peu moins de 74% des étrangers sont de nationalité européenne (contre 82% en 1980) et 26% sont originaires d'un autre continent (Amérique 8%, Afrique 9% et Asie 8%) (*Figure B1.9*). Par ailleurs, la provenance des étrangers européens résidant à Genève en 2003 est différente: ils sont Italiens, Espagnols ou Français dans 46% des cas contre 77% en 1980. Quasiment absents en 1980, les Portugais représentent 25% des étrangers résidant à Genève en 2003, et les étrangers originaires des pays de l'ex-Yougoslavie en représentent 8%.

*Figures  
B1.8  
B1.9*

## Plus de 80% des résidents de nationalité étrangère sont des résidents de longue durée

La population résidente de nationalité étrangère est constituée dans 81% des cas de résidents de longue durée; 2,5% sont des résidents de courte durée, 13,5% relèvent du statut de fonctionnaire international et 3% du domaine de l'asile (*voir «Pour comprendre ces résultats» et Annexe 5, La population résidente*). Les résidents de longue durée comme ceux de courte durée ont, à plus de 80%, une nationalité européenne. Les fonctionnaires internationaux viennent évidemment des différents continents<sup>6</sup>. Quant aux personnes relevant du domaine de l'asile, elles sont majoritairement originaires des pays de l'ex-Yougoslavie et d'Afrique (Somalie, Congo et Angola principalement) (*Figure B1.10*).

*Figure  
B1.10*

## Comparaisons intercantonales

La structure démographique du canton de Genève s'est fortement modifiée au cours des années 1990, comme dans le reste de la Suisse. Le nombre moyen d'enfants par femme (*voir «Pour comprendre ces résultats» – Indice conjoncturel de fécondité*) se situe, en 2003 dans le canton de Genève, à 1,30 enfant par femme contre 1,49 en 1991 (source OCSTAT), cet indice étant respectivement de 1,39 enfant par femme

Figures  
B1.11  
B1.12

en 2003 et de 1,58 en 1991 pour l'ensemble des femmes résidant en Suisse (source OFS), c'est-à-dire une fécondité loin de permettre le renouvellement «naturel» de la population<sup>7</sup>. Par comparaison, en 2002, l'indice conjoncturel de fécondité de la France est de 1,89, celui de l'Allemagne est de 1,31 et celui de l'Italie de 1,26.

Affichant l'une des proportions de jeunes (0-19 ans) résidents permanents (voir «*Pour comprendre ces résultats*» et *Annexe 5, La population résidente*) les plus faibles de Suisse (Figure B1.11) mais surtout la plus forte proportion d'étrangers (38%) parmi la population résidente permanente (Figure B1.12), Genève se place cependant parmi les cantons suisses les moins marqués par le vieillissement démographique. D'après les dernières prévisions réalisées par l'Office fédéral de la statistique (selon le scénario «tendance», c'est-à-dire prolongeant les évolutions observées au cours des dernières années), la population résidente permanente de la Suisse croîtra jusqu'en 2026, où elle atteindra 7'556'000 personnes, et diminuera ensuite jusqu'à 7'431'000 résidents permanents en 2040 (+2% entre 2001 et 2040). La population résidente permanente du canton de Genève augmentera quant à elle continuellement, mais de plus en plus faiblement, jusqu'en 2040, pour atteindre 480'200 résidents permanents (+16% entre 2001 et 2040).

## Notes

- <sup>1</sup> Ce qui revient à un doublement de la population en 75 ans environ.
- <sup>2</sup> Genève fait partie, avec les cantons de Fribourg, du Valais, de Vaud et de Schwyz, des cantons suisses qui ont, en 2003, un taux de croissance de la population résidente permanente supérieur à 1% (celui de la Suisse étant de 0,7%) (Statistique de l'état annuel de la population [ESPOP] 2003, OFS). Par ailleurs, pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux d'accroissement annuel de la population en 2003 est de 0,4% (source Eurostat). Enfin, d'après les dernières prévisions de l'OFS, la population résidente permanente du canton de Genève devrait atteindre 480'200 habitants (selon le scénario «tendance») à l'aube de 2040 grâce à un solde migratoire positif et à un nombre plus élevé de naissances que de décès.
- <sup>3</sup> Dans les pays industrialisés, la forme de la pyramide des âges est en général étroite à la base en raison de la faiblesse de la fécondité (réduction du nombre de naissances depuis la fin des années 1960 avec le changement de mode de vie, l'accroissement des richesses et la généralisation des moyens de contraception moderne). Les «flancs» de la pyramide peuvent être convexes, traduisant l'importante natalité des années 1945-1965 (baby-boom). La partie supérieure est relativement large, illustrant la proportion assez élevée de personnes âgées. Le sommet va évidemment en s'effilant en raison de la mortalité des personnes très âgées, et la dissymétrie de la partie supérieure et du sommet s'explique par le fait que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes. Dans certains pays, les classes creuses correspondent à des pertes de vies humaines dues à une guerre et les classes saillantes peuvent signaler une phase importante d'immigration.
- <sup>4</sup> Le canton de Genève se caractérise, en 2002, comme les cantons de Zurich et de Zoug, par un rapport de dépendance jeunesse (les 0-19 ans rapportés aux 20-64 ans) et vieillesse (les 65 ans et plus rapportés aux 20-64 ans) en-dessous de la moyenne suisse.
- <sup>5</sup> Rappelons qu'en Suisse, on distingue le lieu d'origine (droit transmis héréditairement quel que soit le lieu de naissance) et le lieu de naissance. Les Suisses originaires d'un autre canton, les «Confédérés», ne sont pas forcément des migrants et ont pu naître à Genève. Durant le temps de son séjour dans un autre canton que son canton d'origine, un citoyen suisse dépose ses papiers d'origine dans sa commune de domicile et reçoit un permis d'établissement de Confédération.
- <sup>6</sup> La dotation des postes permanents au sein du système des Nations Unies est soumise à des quotas visant à assurer une représentation équitable de tous les pays membres parmi le personnel civil international. Par ailleurs, Genève abrite de nombreuses représentations gouvernementales officielles (consulats) et missions permanentes auprès des Nations Unies (les missions permanentes assurent la représentation de leur pays auprès de l'Organisation des Nations Unies).
- <sup>7</sup> Sachant qu'il naît un peu plus de garçons que de filles, le remplacement d'une génération de femmes n'est assuré que si la descendance finale est légèrement supérieure à 2 (30 ans plus tard environ, les femmes en âge de procréer sont toujours aussi nombreuses). Avec un ICF légèrement inférieur à 2, le remplacement des générations peut être assuré par des effets de calendrier (report des naissances dans le temps, par exemple après la fin des études, après avoir trouvé un emploi stable, etc.). Toutefois, dans le cas de la Suisse et du canton de Genève, la valeur de l'ICF, très inférieure à 2, indique que le niveau de fécondité actuel est loin de pouvoir assurer le renouvellement naturel.

## Liste des figures

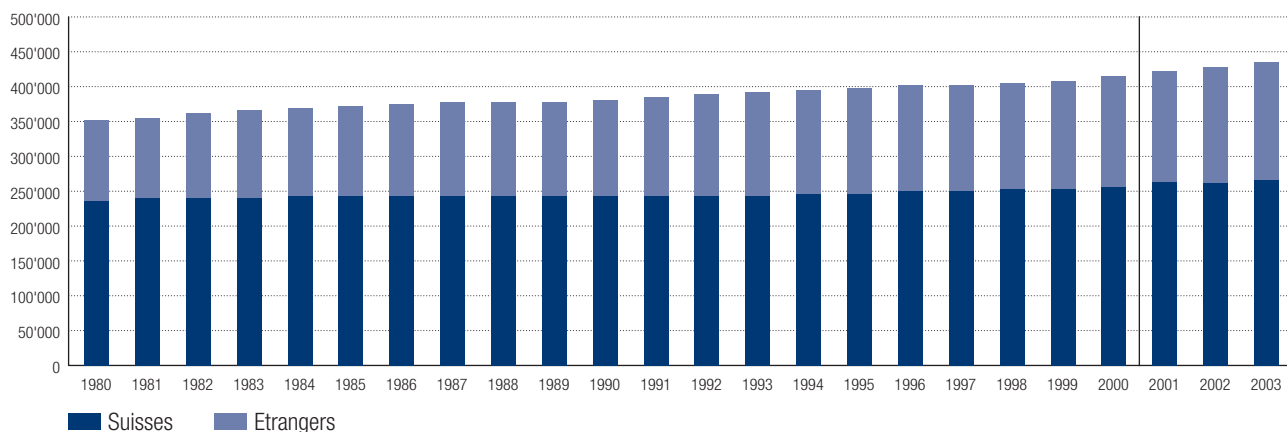
### Vue d'ensemble

- B1.1 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon la nationalité, 1980-2003
- B1.2 Pyramide des âges de la population résidente du canton de Genève, selon le sexe et la nationalité, 2003
- B1.3 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon le groupe d'âge, 1980-2003
- B1.4 Population résidente du canton de Genève et immigrants étrangers à Genève, selon le groupe d'âge, 2003
- B1.5 Population résidente du canton de Genève selon la commune, 2003
- B1.6 Taux de croissance moyen entre 1980 et 2003 de la population résidente, selon la commune
- B1.7 Population résidente du canton de Genève, selon le domicile cinq ans avant le recensement, 2000
- B1.8 Population résidente du canton de Genève, selon la nationalité (ou l'origine pour les Suisses), 2003
- B1.9 Evolution de la population résidente de nationalité étrangère du canton de Genève, selon la nationalité, 1980-2003
- B1.10 Population résidente de nationalité étrangère du canton de Genève, selon le type d'autorisation de résidence et la nationalité, 2003

### Comparaisons intercantionales

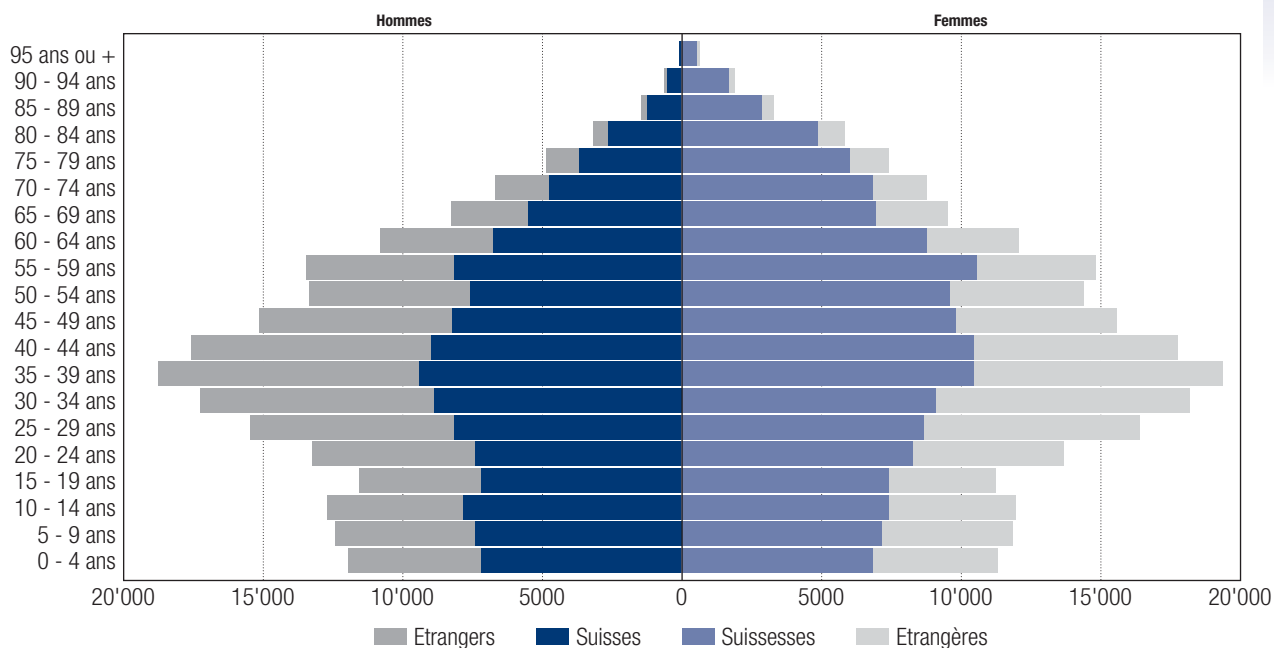
- B1.11 Part des 0-19 ans dans la population résidente permanente, selon le canton, 2002
- B1.12 Part des étrangers dans la population résidente permanente, selon le canton, 2003

Figure B1.1 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon la nationalité, 1980-2003



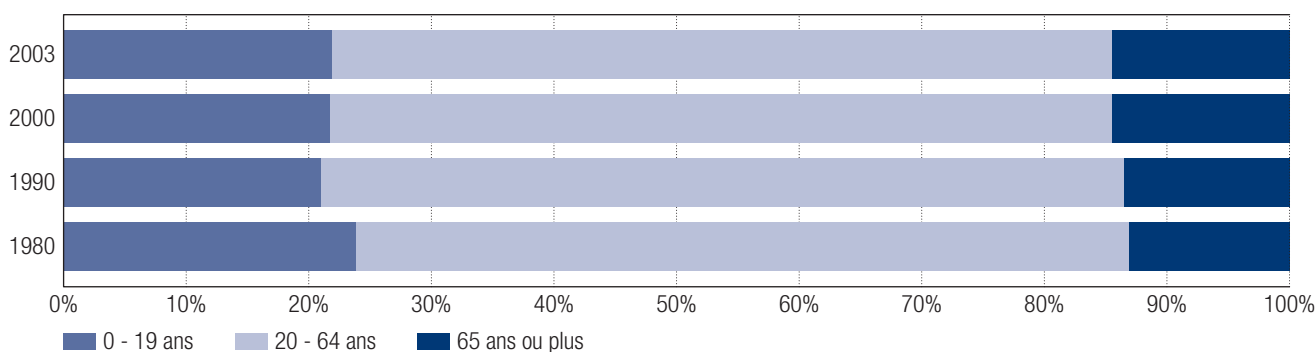
N.B. Une nouvelle définition de la population résidente (comprenant toutes les personnes relevant du domaine de l'asile) a été appliquée à partir des données de 2001 (voir «Pour comprendre ces résultats»).  
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure B1.2 Pyramide des âges de la population résidente du canton de Genève, selon le sexe et la nationalité, 2003



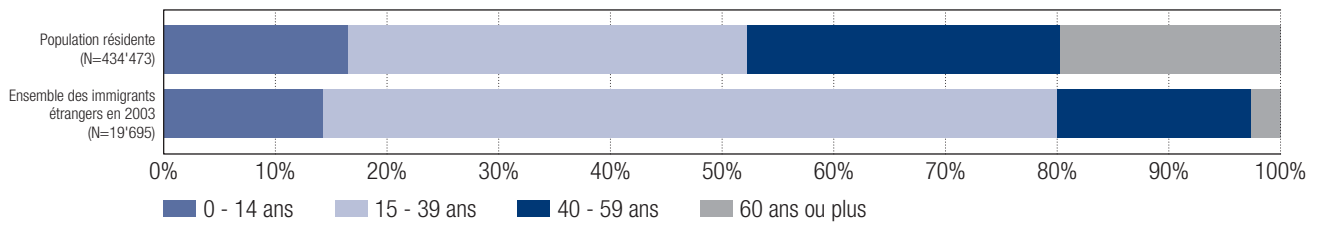
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure B1.3 Evolution de la population résidente du canton de Genève, selon le groupe d'âge, 1980-2003



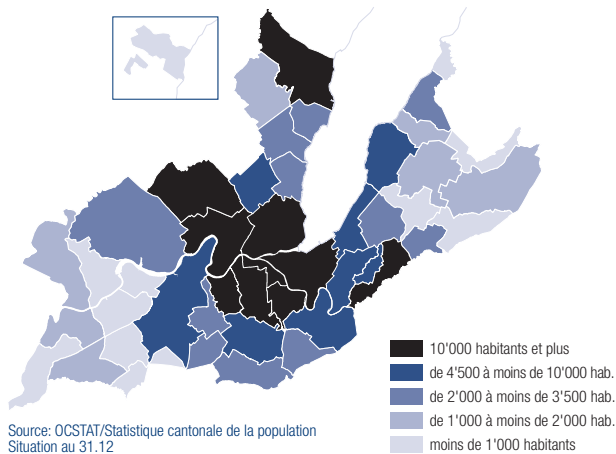
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure B1.4 Population résidente du canton de Genève et immigrants étrangers à Genève, selon le groupe d'âge, 2003



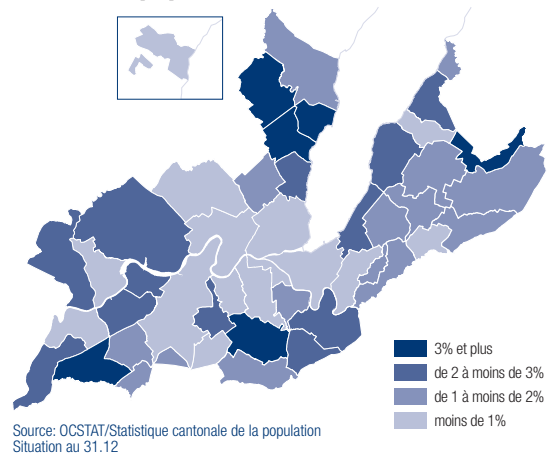
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12 et chiffres annuels pour les immigrants étrangers

Figure B1.5 Population résidente du canton de Genève, selon la commune, 2003



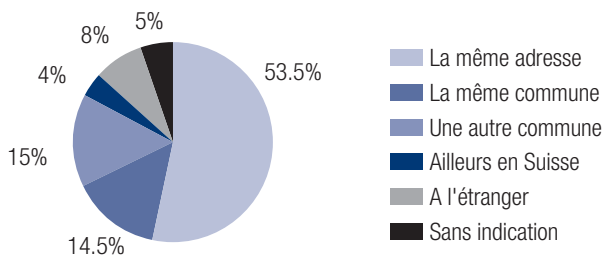
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population Situation au 31.12

Figure B1.6 Taux de croissance moyen entre 1980 et 2003 de la population résidente, selon la commune



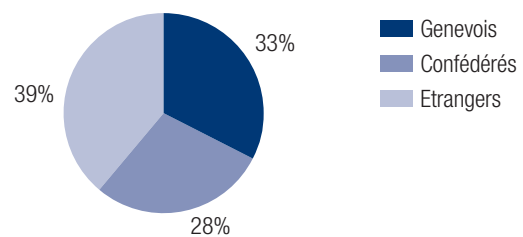
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population Situation au 31.12

Figure B1.7 Population résidente du canton de Genève, selon le domicile cinq ans avant le recensement, 2000



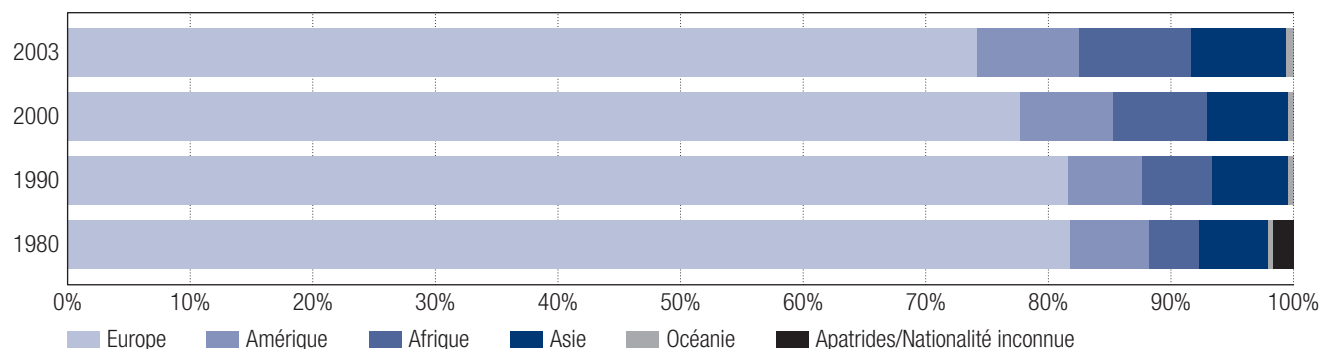
Source: Office fédéral de la statistique/Recensement fédéral de la population

Figure B1.8 Population résidente du canton de Genève, selon la nationalité (ou l'origine pour les Suisses), 2003



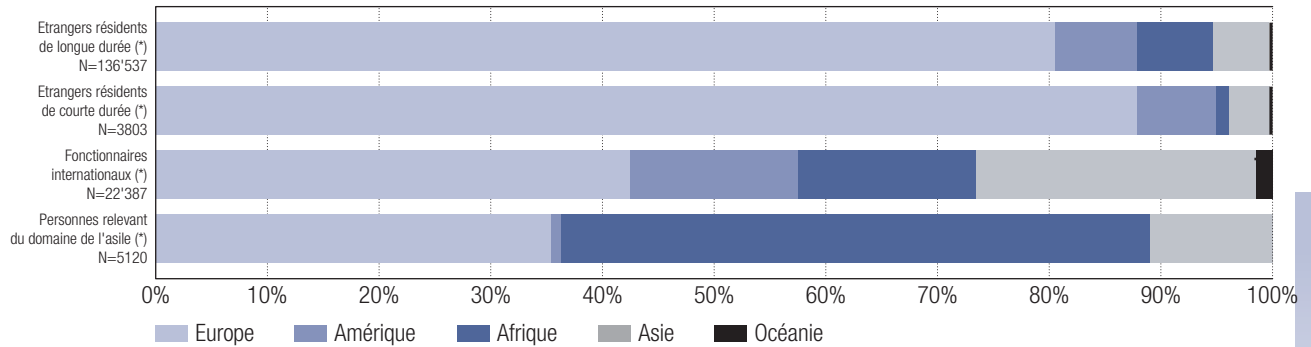
Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

Figure B1.9 Evolution de la population résidente de nationalité étrangère du canton de Genève, selon la nationalité, 1980-2003



Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

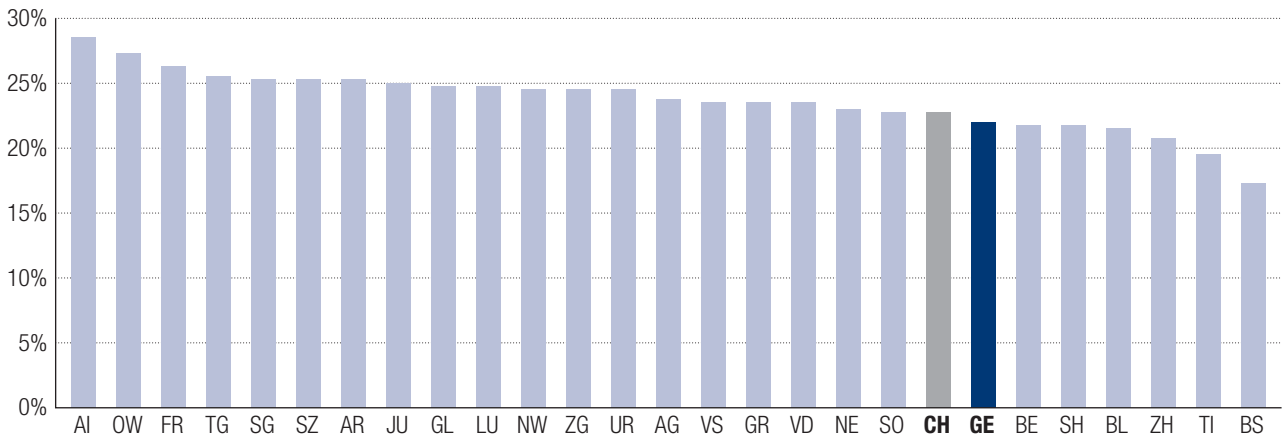
Figure B1.10 Population résidente de nationalité étrangère du canton de Genève, selon le type d'autorisation de résidence et la nationalité, 2003



(\*) Pour les définitions de ces types d'autorisation, voir «Pour comprendre ces résultats». Source: OCSTAT/Statistique cantonale de la population/Situation au 31.12

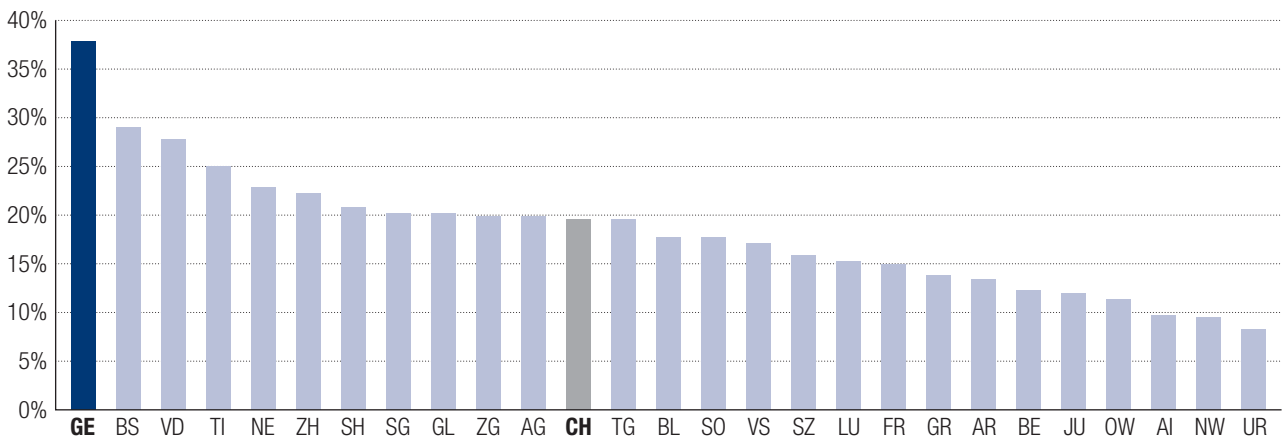
### Comparaisons intercantionales

Figure B1.11 Part des 0-19 ans dans la population résidente permanente, selon le canton, 2002



N.B. Résultats préliminaires, avant l'adaptation au Recensement fédéral de la population (RFP) 2000. Source: Office fédéral de la statistique/Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 2002

Figure B1.12 Part des étrangers dans la population résidente permanente, selon le canton, 2003



N.B. Résultats définitifs, après l'adaptation au Recensement fédéral de la population (RFP) 2000. Source: Office fédéral de la statistique/Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 2003

## Pour comprendre ces résultats

L'ensemble des données proviennent soit de la Statistique cantonale de la population, soit du Recensement fédéral de la population (RFP), soit encore de la Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP).

### Statistique cantonale de la population

Produite mensuellement par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) à partir des informations contenues dans la base de données des habitants gérée par l'Office cantonal de la population (OCP), cette statistique fournit l'effectif de la population résidente selon diverses caractéristiques (sexe, âge, nationalité, type de permis, commune, etc.) et les mouvements de population (naissances, décès, migrations, etc.). Suite à l'examen en 2002 de la cohérence méthodologique, de l'exhaustivité et de la qualité de cette statistique, elle inclut dorénavant toutes les personnes relevant du domaine de l'asile (nouvelle définition appliquée rétroactivement à partir des données 2001).

### Recensement fédéral de la population

Le recensement de la population est réalisé tous les 10 ans, sur mandat des Chambres fédérales et du Conseil fédéral, par l'Office fédéral de la statistique en étroite collaboration avec les cantons et les communes. Un questionnaire individuel est rempli par toute personne résidant en Suisse au moment du recensement. S'y ajoutent un questionnaire ménage pour l'ensemble des ménages, ainsi que le bordereau maison pour les propriétaires de bâtiments à usage d'habitation et les propriétaires de logement ou leurs représentants.

### Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

La Statistique de l'état annuel de la population, réalisée par l'Office fédéral de la population, mesure chaque année la population résidente permanente de l'ensemble des communes de Suisse. Elle se base sur les résultats du dernier recensement fédéral de la population, sur ceux des statistiques de la population étrangère (registre central des étrangers, naturalisations), des mouvements naturels (naissances, décès) et des mouvements migratoires des citoyens suisses (arrivées et départs).

### Population résidente

La population résidente du canton de Genève comprend tous les Suisses et tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation officielle de domicile, qui habitent effectivement dans le canton. Cette définition est donc basée sur la notion de domicile économique (par opposition à celle de domicile légal). Ainsi, sont pris en compte les Confédérés qui ont conservé leur domicile légal dans leur canton d'origine mais qui habitent Genève la plus grande partie de leur temps. Quant à la population résidente de nationalité étrangère, elle inclut les étrangers résidents de longue durée, les étrangers résidents de courte durée, les fonctionnaires internationaux et les personnes relevant du domaine de l'asile. La définition de la population résidente permanente diffère légèrement, excluant notamment les étrangers résidents de courte durée et les personnes relevant du domaine de l'asile (voir *Annexe 5, La population résidente*).

### Immigrant étranger

Personne de nationalité étrangère en provenance de l'extérieur du canton de Genève (déplacement ayant pour effet de transférer la résidence ou le domicile de la personne concernée).

### Taux de croissance de la population

La croissance de la population se mesure entre deux 1<sup>ers</sup> janvier (ou 31 décembre) successifs, pour 100 habitants, en divisant l'accroissement total (naissances – décès + solde migratoire) durant l'année par la population enregistrée en début d'année (ou parfois par la population moyenne de l'année). La croissance moyenne par an est calculée dans cet indicateur de la façon suivante:

$P_{1980}$  étant l'effectif de la population en début d'observation au 31.12 de l'année 1980, et  $P_{2003}$  l'effectif de la population en fin d'observation au 31.12 de l'année 2003, le taux de croissance global de la population entre 1980 et 2003 est le rapport  $\frac{P_{2003}}{P_{1980}} - 1$

La croissance a été en moyenne, chaque année, égale à  $\sqrt[23]{\frac{P_{2003}}{P_{1980}}} - 1$

### Rapport de dépendance

Les rapports de dépendance (total, celui des jeunes et celui des personnes âgées) donnent des indications sur la charge que représente la population dépendante économiquement pour la population active. Ils se calculent en rapportant l'effectif de la population aux âges généralement inactifs (moins de 20 ans et/ou 65 ans ou plus) à l'effectif de la population en âge de travailler (20-64 ans).

### Indice conjoncturel de fécondité (ICF)

Techniquement, l'indice conjoncturel de fécondité est égal à la somme des taux de fécondité par âge (nombre de naissances vivantes enregistrées durant une année civile chez les femmes d'un âge donné, rapporté à l'effectif des femmes de cet âge en milieu d'année). L'ICF est une mesure transversale qui exprime le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui aurait, tout au long de sa vie féconde, le comportement de fécondité observé pendant une année aux différents âges. Il se distingue donc de la mesure longitudinale qu'est la descendance finale (nombre moyen d'enfants par femme de telle génération), les naissances pouvant être reportées d'une année à l'autre (effet de calendrier).

## Références

- *Bilan et état de la population du canton de Genève en 2003*, Données statistiques n° 2004 / 4, Genève, avril 2004.
- *Portrait démographique de la Suisse*, Edition 2003, OFS.
- *L'évolution démographique des cantons de 2002 à 2040*. Le scénario «tendance» AR-00-2002, 2004, OFS.



# Contexte économique

## Mots clés

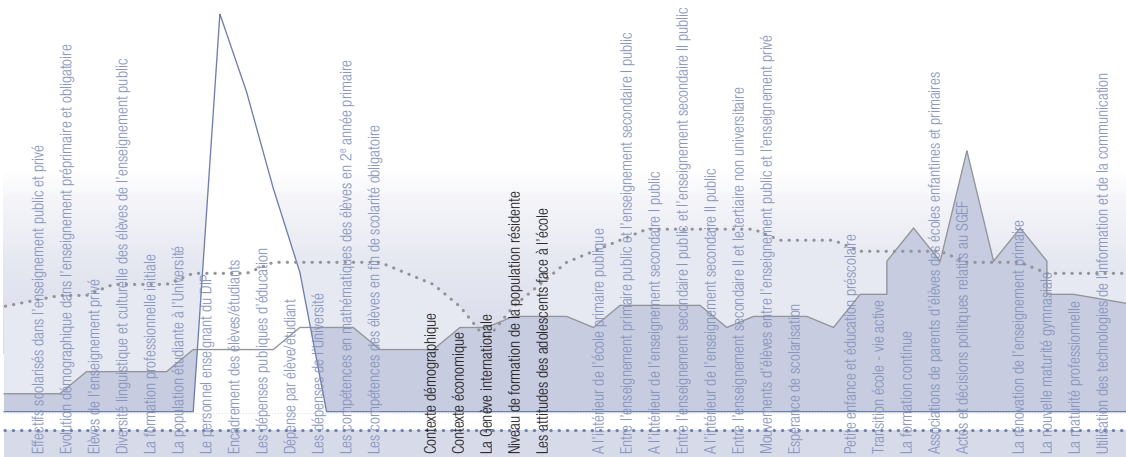
**Taux d'activité, taux de chômage, chômeurs inscrits, travailleurs frontaliers, revenu cantonal, PIB, indice des prix à la consommation, niveaux de prix comparés**

L'économie genevoise est une économie prospère, marquée par un niveau de vie élevé. Cependant, elle a connu, durant les vingt dernières années, une période de transformations importantes. L'étendue du secteur industriel s'est fortement réduite au profit d'une expansion importante du secteur tertiaire. Entre 1985 et 1990, Genève a connu une période placée sous le signe de la haute conjoncture, suivie d'une période de stagnation voire de récession entre 1991 et 1996. La reprise économique amorcée en 1997 semble en panne depuis les années 2001-2002.

Ces transformations et évolutions économiques ont des effets sur le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), le poussant à innover, à ajuster ses pratiques et ses structures.

Cet indicateur présente différents paramètres de l'économie genevoise permettant de mieux comprendre certains aspects du fonctionnement du SGEF tels que la structure des emplois, le taux net d'activité, le taux de chômage, les effectifs des travailleurs frontaliers, l'évolution du revenu cantonal, la répartition des revenus, l'indice genevois des prix à la consommation.

Cet indicateur propose également des comparaisons intercantionales et internationales.



**L'**entrée des jeunes sur le marché du travail est plus tardive à Genève que dans le reste de la Suisse, la scolarisation étant plus longue et la formation professionnelle moins fréquente. La population active genevoise se féminise et en 2003, les résidentes genevoises représentent 47% de la population active. Genève est le canton de Suisse le plus touché par le chômage mais a un revenu cantonal par habitant légèrement supérieur à la moyenne suisse.

Pôle économique du bassin franco-valdo-genevois, le canton de Genève compte, en 2003, 39'000 travailleurs frontaliers. Les prix à Genève, comme dans le reste de la Suisse, sont stables, tout en restant parmi les plus élevés des pays de l'OCDE.

## Vue d'ensemble

### Le tissu économique genevois est fortement axé sur les services

Figure  
B2.1

Le secteur tertiaire, particulièrement développé à Genève, représentait en 2001 85% des emplois contre 79% des emplois en 1985 (Figure B2.1). Dans ce secteur, ce sont les branches *immobilier, services aux entreprises* et *santé et activités sociales* qui ont le plus progressé en termes d'emplois entre 1985 et 2001 (respectivement +12'700 et +11'800 emplois). Vient ensuite le *secteur public international* qui a vu ses effectifs augmenter entre 1985 et 2001 (+5400 emplois) (voir également Indicateur B3, *La Genève internationale*). Dans le secteur tertiaire, la branche *commerce et réparation* perd toutefois 6900 emplois.

Le secteur secondaire a quant à lui perdu 10'000 emplois: -5000 emplois dans la construction et -5800 emplois dans les industries manufacturières, à l'exception de la fabrication d'équipements électriques, mécanique de précision (horlogerie essentiellement) qui reste stable (+500 emplois).

«Canton-ville», Genève compte évidemment peu d'emplois dans le secteur primaire (agriculture) qui représente environ 1% des emplois.

### Une entrée plus tardive sur le marché du travail...

Lors du dernier recensement fédéral de la population en 2000, Genève affichait globalement un taux net d'activité de 76% pour la population âgée de 15 à 64 ans, soit une proportion plus faible que pour l'ensemble de la Suisse (79%) de personnes actives professionnellement parmi la population résidente. Cette différence est plus prononcée pour les hommes que pour les femmes: le taux net d'activité des hommes est de 83% à Genève (soit le 25<sup>e</sup> rang devant Bâle-Ville, autre «canton-ville») contre 87,5% pour l'ensemble de la Suisse, celui des femmes étant respectivement de 69,4% contre 70,2%.

Figure  
B2.2

L'entrée plus tardive à Genève sur le marché du travail est due en partie à une scolarisation plus longue (ce qui engendre un supplément de coûts pour l'éducation) (voir Indicateur A9, *Les dépenses publiques d'éducation*), puisque le taux d'activité des 15-24 ans à Genève est très inférieur à celui de la Suisse (50% contre 65% pour l'ensemble de la Suisse), alors que les taux pour les 25-34 ans et les 35-44 ans sont identiques à ceux de la Suisse (entre 86% et 87%) (Figure B2.2). Par ailleurs, le moindre attrait pour les formations professionnelles et notamment l'apprentissage, comparativement à la Suisse alémanique (voir Indicateur A5, *La formation professionnelle initiale*) contribue à retarder l'entrée sur le marché du travail<sup>1</sup>.

### Les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie active

Bien que les hommes demeurent en 2000 plus nombreux, en proportion, à être actifs professionnellement que les femmes, on observe une féminisation de la population active à Genève: les femmes représentent 47% de l'ensemble de la population active âgée de 15 à 64 ans en 2000, contre seulement 40% en 1980. Selon le recensement de 2000, parmi la population âgée de 15 à 64 ans, 69% des résidentes genevoises

sont en activité contre 56% au recensement de 1980. Entre 25 et 50 ans, 80% des Genevoises en âge de travailler sont «occupées» ou à la recherche d'un emploi (Figure B2.3). Le «creux» dû au cycle familial, observé dans la courbe d'activité des femmes, tend à être de moins en moins important. Cette présence sur le marché du travail des femmes en âge d'avoir des enfants va de pair avec le développement du travail à temps partiel.

Figure  
B2.3

## Genève, le canton suisse le plus touché par le chômage

Après avoir culminé à plus de 16'000 personnes en 1997, le nombre de chômeurs inscrits à Genève s'est mis à diminuer régulièrement jusqu'au milieu de l'année 2001 où l'on a enregistré un peu moins de 8500 chômeurs. Depuis fin 2001, le nombre de chômeurs inscrits augmente de nouveau. A la fin 2003, ce nombre atteint plus de 15'000 chômeurs inscrits, ce qui correspond à un taux de chômage de 6,5% (Figure B2.4). Les jeunes sont particulièrement touchés avec un taux de chômage dépassant 8% pour les 25-29 ans. Genève est de loin le canton le plus touché du pays par le chômage puisque l'on enregistre en 2003 un taux de chômage de 3,7% pour l'ensemble de la Suisse (Figures B2.5 et B2.6), la Suisse faisant partie des pays de l'OCDE qui ont les taux de chômage les plus faibles (Figure B2.7).

Figures  
B2.4  
B2.5  
B2.6  
B2.7

## 39'000 frontaliers viennent travailler dans le canton de Genève

En raison de la position géographique et économique du canton de Genève (pôle économique du bassin franco-valdo-genevois), les frontaliers ont toujours constitué une composante importante de la main d'œuvre genevoise. Après avoir enregistré une baisse entre 1990 et 1997, le nombre de travailleurs frontaliers dans le canton de Genève est reparti à la hausse en 1998, avec le redémarrage de l'économie genevoise, et s'élève à la fin 2003 à plus de 39'000 personnes (Figure B2.8). L'évolution de ces dernières années est cependant délicate à analyser avec la mise en place de la libre circulation des personnes (voir Annexe 6, Les accords bilatéraux), l'enregistrement des permis frontaliers (régularisations de situations, délais, etc.) ayant été perturbé durant cette période.

Figure  
B2.8

En 2003, 80% des travailleurs frontaliers dans le canton de Genève viennent du département français de la Haute-Savoie (Saint-Julien-en-Genevois, Annemasse, Gaillard, Evian-les-Bains, Annecy), le restant provenant du département de l'Ain (Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, Gex, Divonne-les-Bains, Bellegarde-sur-Valsérine) (Figure B2.9).

Figure  
B2.9

## Un revenu cantonal par habitant légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la Suisse en 2001

Le revenu cantonal est le seul indicateur de richesse produite disponible à l'échelle des cantons. Il prend en compte l'ensemble des rémunérations des facteurs de production (travail et capital) qui incombent aux agents économiques (ménages, sociétés, administrations, etc.) résidant sur le territoire cantonal (le PIB, produit intérieur brut, est quant à lui fondé sur le critère de territoire de l'activité économique; pour plus de détails (voir «Pour comprendre ces résultats»). En 2001, le revenu cantonal genevois par habitant est de 49'969 francs<sup>2</sup> et dépasse de 3000 francs le revenu national par habitant observé pour l'ensemble de la Suisse. La baisse du revenu cantonal genevois par habitant entre 2000 et 2001 a été plus forte que celle du revenu national par habitant (-13% contre -3%). Cette baisse est due principalement au fort recul du revenu des sociétés de capitaux (Figure B2.10).

Figure  
B2.10

Le canton de Genève fait toutefois partie des cantons suisses qui ont un revenu cantonal par habitant élevé et figure en 2001 au 6<sup>e</sup> rang des cantons les plus riches. Le revenu cantonal par habitant le plus élevé est celui du canton de Zoug (71'733 francs), le plus bas étant celui du canton du Jura (33'616 francs) (Figure B2.11).

Figure  
B2.11

Sur le plan international, en termes de PIB cette fois-ci, la Suisse a l'un des PIB par habitant les plus élevés des pays de l'OCDE en 2002, avec 30'500 US \$ par habitant, et se situe au 5<sup>e</sup> rang derrière le Luxembourg (49'400 US \$ par habitant), les Etats-Unis, la Norvège et l'Irlande (Figure B2.12).

Figure  
B2.12

Figure  
B2.13

Le niveau de richesse d'un pays ne renseigne cependant pas sur la façon dont se répartit cette richesse au sein de celui-ci. Les études sur la concentration des revenus donnent une idée de la plus ou moins grande inégalité du système économique. Ainsi, en 2000, les 20% des ménages genevois les plus pauvres détenaient 5% des revenus totaux, alors que les 10% les plus riches en détenaient le tiers. La répartition des revenus semble un peu plus inégale à Genève qu'au niveau de l'ensemble de la Suisse où les 10% les plus riches cumulaient en 1998 24% des revenus (Figure B2.13).

## Des prix stables mais très élevés

Figure  
B2.14

L'indice des prix à la consommation permet de mesurer l'évolution du niveau général des prix à la consommation au cours du temps (voir «Pour comprendre ces résultats»). Après une augmentation des prix plus élevée au début des années 1990 qu'auparavant, le renchérissement du coût de la vie a sensiblement diminué. A partir de 1994, la variation annuelle de l'indice n'a plus dépassé le taux de 2% à Genève comme dans le reste de la Suisse, respectant ainsi les objectifs fixés par la Banque nationale suisse (un renchérissement annuel inférieur à 2% est considéré comme une stabilité des prix) (Figure B2.14).

Figure  
B2.15

Parmi les pays de l'OCDE, cette stabilité des prix classe la Suisse au 2<sup>e</sup> rang, juste derrière le Japon. Le niveau général des prix a augmenté de +2,3% entre 2000 et 2003 en Suisse, alors que sur cette même période il augmentait par exemple de +4,5% en Allemagne, de +5,8% en France et de +8,1% en Italie (Figure B2.15).

Figure  
B2.16

Les «niveaux de prix comparés» permettent, quant à eux, de comparer le nombre d'unités monétaires nationales nécessaire pour acheter, dans chaque pays, un même panier représentatif de biens et services. Ce panier représentatif, dont le coût est fixé à CHF 100.- en Suisse, coûterait par exemple moins cher en France (CHF 77.-) et aux Etats-Unis (CHF 67.-) (Figure B2.16).

## Notes

<sup>1</sup> De plus, les apprentis sont comptabilisés dans la population active.

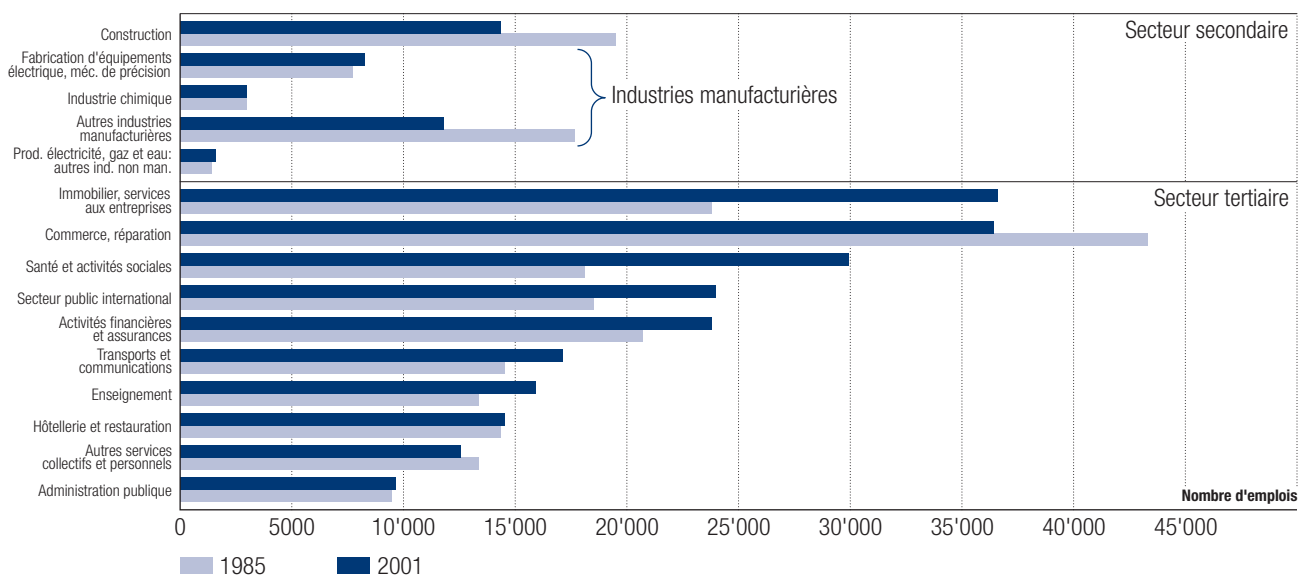
<sup>2</sup> Données provisoires publiées par l'Office fédéral de la statistique.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

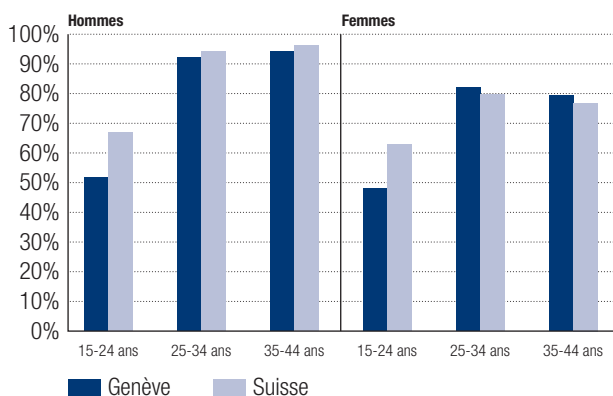
- B2.1 Nombre d'emplois, selon l'activité économique, 1985 et 2001
- B2.2 Taux d'activité de la population résidente du canton de Genève, selon le sexe et le groupe d'âge, 2000
- B2.3 Evolution du taux d'activité de la population résidente féminine du canton de Genève, selon le groupe d'âge, 1980, 1990 et 2000
- B2.4 Taux de chômage dans le canton de Genève, selon le groupe d'âge, 2003
- B2.5 Evolution du taux de chômage dans le canton de Genève et en Suisse, 1995-2003
- B2.6 Taux de chômage, selon le canton, 2003
- B2.7 Taux de chômage standardisés pour certains pays de l'OCDE, 2003
- B2.8 Evolution de l'effectif des travailleurs frontaliers dans le canton de Genève, 1981-2003
- B2.9 Travailleurs frontaliers occupés dans le canton de Genève, selon la commune de résidence, 2003
- B2.10 Evolution du revenu cantonal genevois et suisse par habitant, en francs courants, 1990-2001
- B2.11 Revenu cantonal par habitant, selon le canton, 2001
- B2.12 Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour certains pays de l'OCDE, en US \$ (en PPA courantes), 2002
- B2.13 Concentration des revenus des ménages (courbe de Lorenz) pour Genève en 2000 et la Suisse en 1998
- B2.14 Evolution de l'Indice genevois et suisse des prix à la consommation, 1994-2003
- B2.15 Indice des prix à la consommation harmonisé pour certains pays de l'OCDE (base 100: année 2000), 2003
- B2.16 Niveaux de prix comparés pour certains pays de l'OCDE, 2003

Figure B2.1 Nombre d'emplois(\*), selon l'activité économique, 1985 et 2001



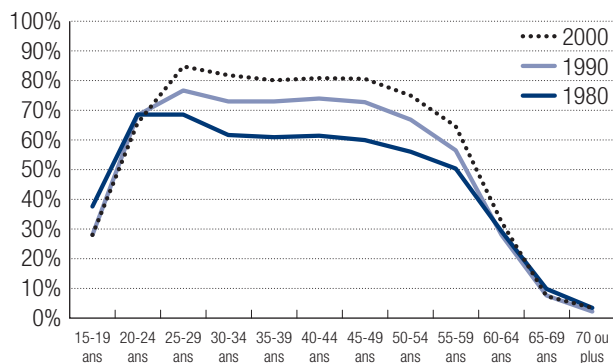
(\*) Sans le secteur primaire.  
Source: OCSTAT, Recensement fédéral des entreprises

Figure B2.2 Taux d'activité de la population résidente du canton de Genève, selon le sexe et le groupe d'âge, 2000



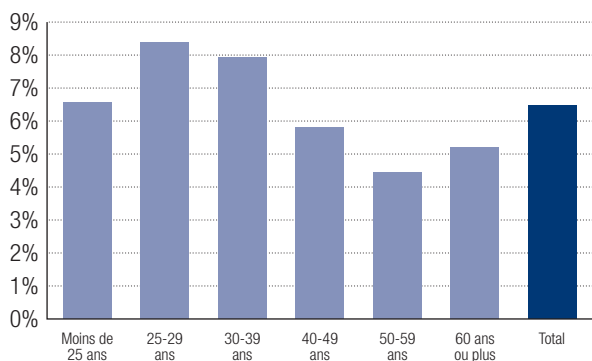
Source: OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève/OFS, Recensement fédéral de la population

Figure B2.3 Evolution du taux d'activité de la population résidente féminine du canton de Genève, selon le groupe d'âge, 1980, 1990 et 2000



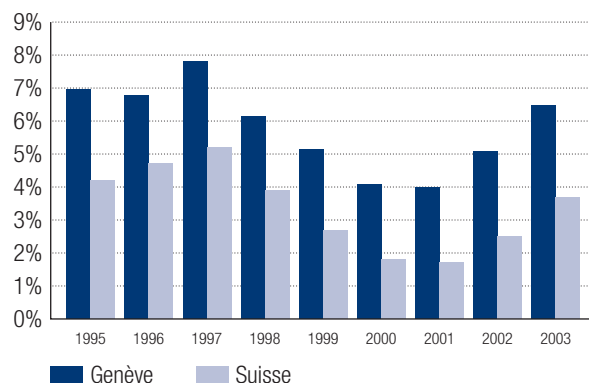
Source: OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève/OFS, Recensement fédéral de la population

Figure B2.4 Taux de chômage(\*) dans le canton de Genève, selon le groupe d'âge, 2003



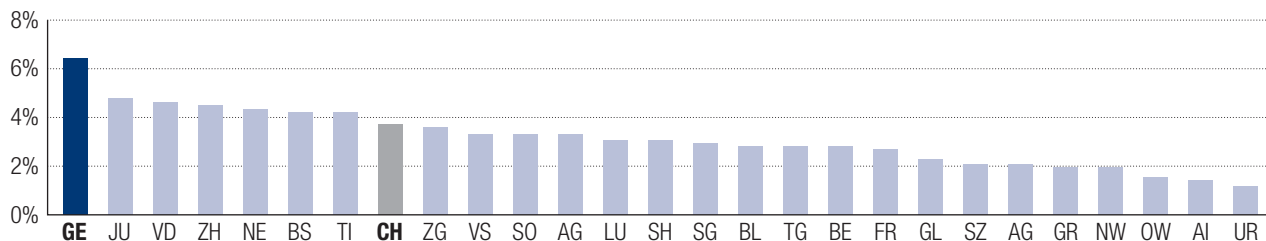
(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats».  
Source: OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève/OFS, Recensement fédéral de la population

Figure B2.5 Evolution du taux de chômage(\*) dans le canton de Genève et en Suisse, 1995-2003



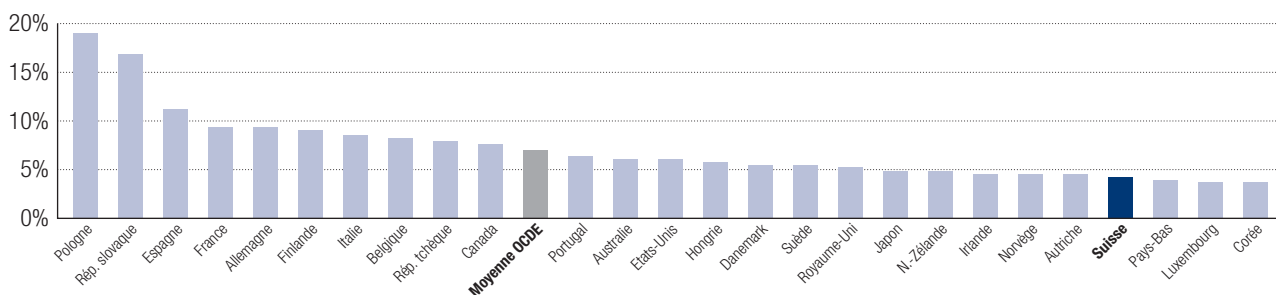
(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats».  
Source: OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève/OFS, Recensement fédéral de la population

Figure B2.6 Taux de chômage(\*), selon le canton, 2003



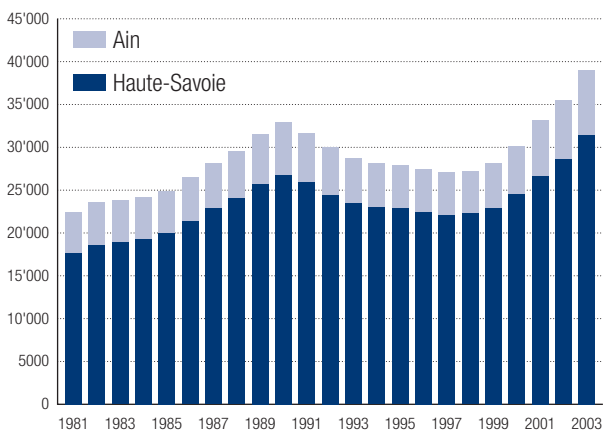
(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats». Source: Office fédéral de la statistique

Figure B2.7 Taux de chômage standardisés(\*) pour certains pays de l'OCDE, 2003(\*\*)



(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats». (\*\*) Données provisoires. Source: OCDE, Principaux indicateurs économiques

Figure B2.8 Evolution de l'effectif des travailleurs frontaliers dans le canton de Genève, 1981-2003



Source: OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève

Figure B2.9 Travailleurs frontaliers occupés dans le canton de Genève, selon la commune de résidence, 2003

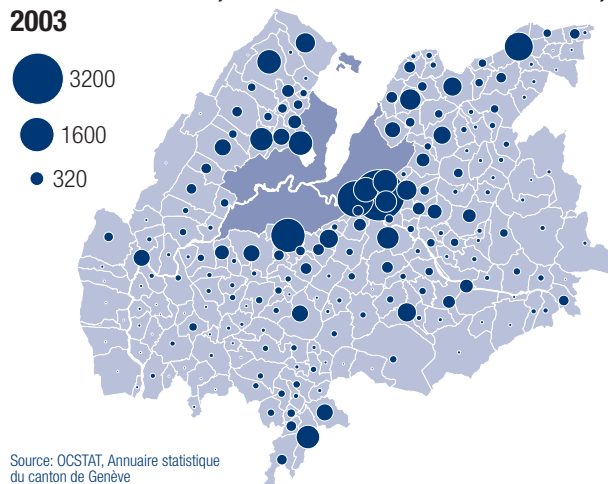
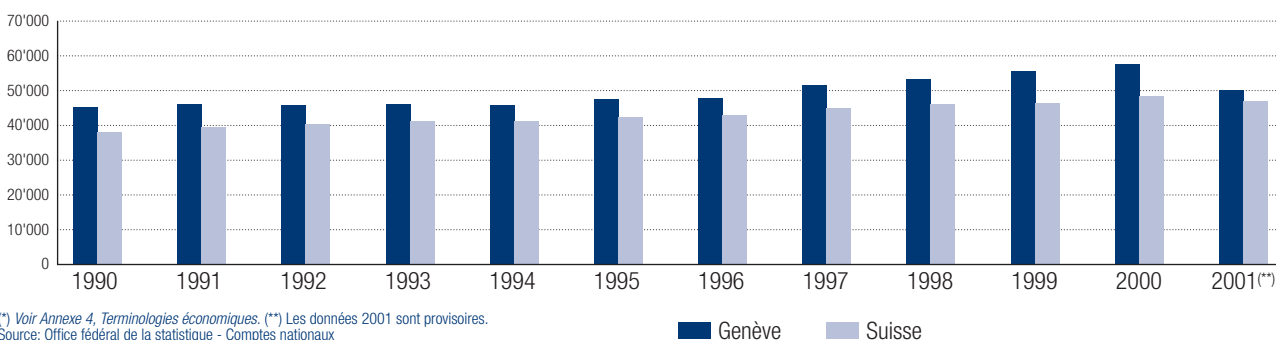


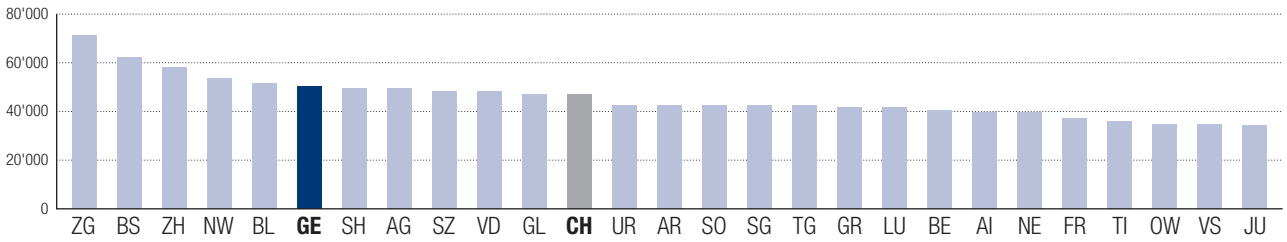
Figure B2.10 Evolution du revenu cantonal genevois et suisse par habitant, en francs courants(\*), 1990-2001



(\*) Voir Annexe 4, Terminologies économiques. (\*\*) Les données 2001 sont provisoires. Source: Office fédéral de la statistique - Comptes nationaux

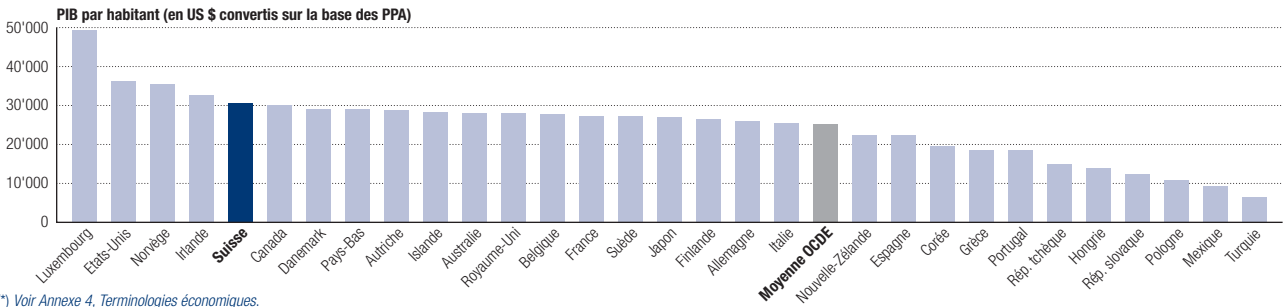
■ Genève ■ Suisse

Figure B2.11 Revenu cantonal par habitant, selon le canton, 2001(\*)



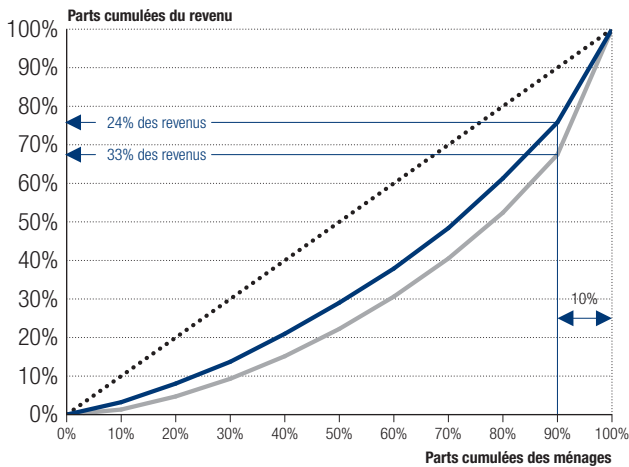
(\*) Données provisoires.  
Source: Office fédéral de la statistique - Comptes nationaux

Figure B2.12 Produit intérieur brut (PIB) par habitant pour certains pays de l'OCDE, en US \$ (en PPA courantes(\*)), 2002



(\*) Voir Annexe 4, Terminologies économiques.  
Source: Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Principaux agrégats, Volume 1

Figure B2.13 Concentration des revenus des ménages (courbe de Lorenz) pour Genève en 2000 et la Suisse en 1998

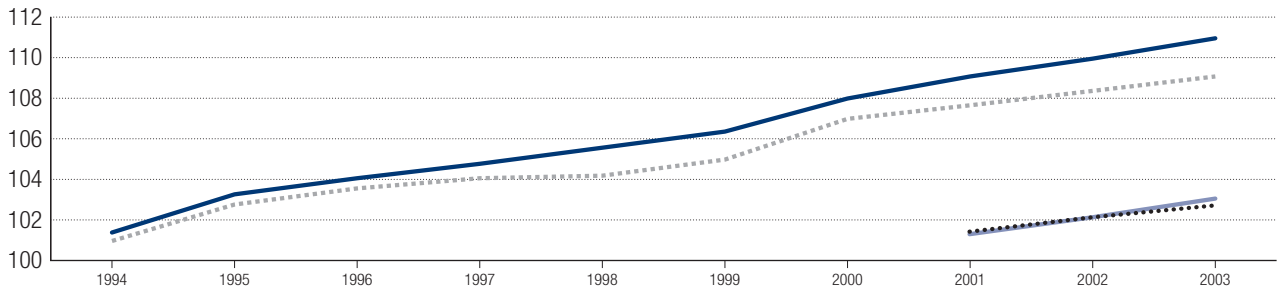


La courbe de Lorenz sert à mesurer la concentration des revenus. La bissectrice (en pointillés noirs sur le graphique) correspond à l'équirépartition parfaite des revenus dans la population: 10% de la population reçoit 10% du revenu total, 20% de la population en reçoit 20%, etc. Plus la courbe s'éloigne de la bissectrice, plus la répartition des revenus est inégale: on dit alors que la concentration est plus forte.

- ..... Equirépartition parfaite
- Suisse (en 1998)
- Genève (en 2000)

Source: IDHEAP / Administration fiscale cantonale / Office fédéral de la statistique - Enquête sur le revenu et la consommation en 1998 (ERC 98)

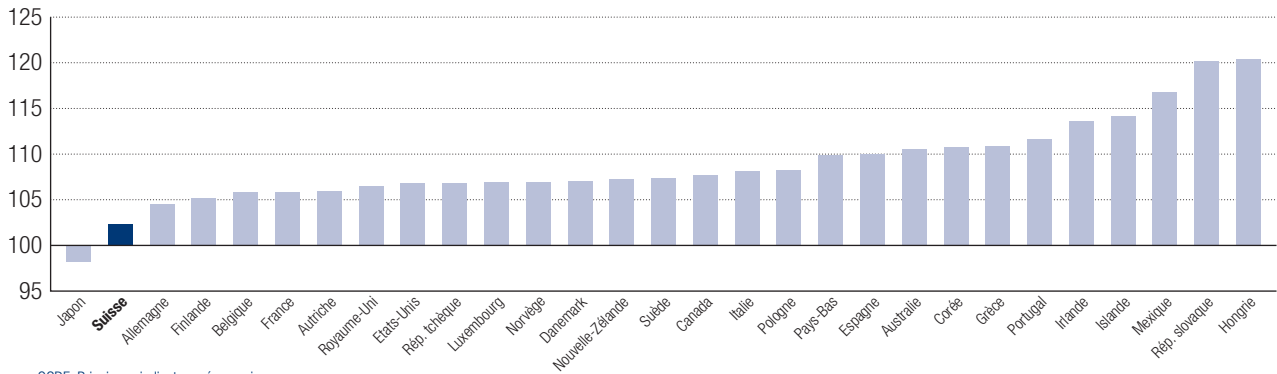
Figure B2.14 Evolution de l'Indice genevois et suisse des prix à la consommation, 1994 - 2003



Source: OCSTAT, Annuaire statistique du canton de Genève/Office fédéral de la statistique

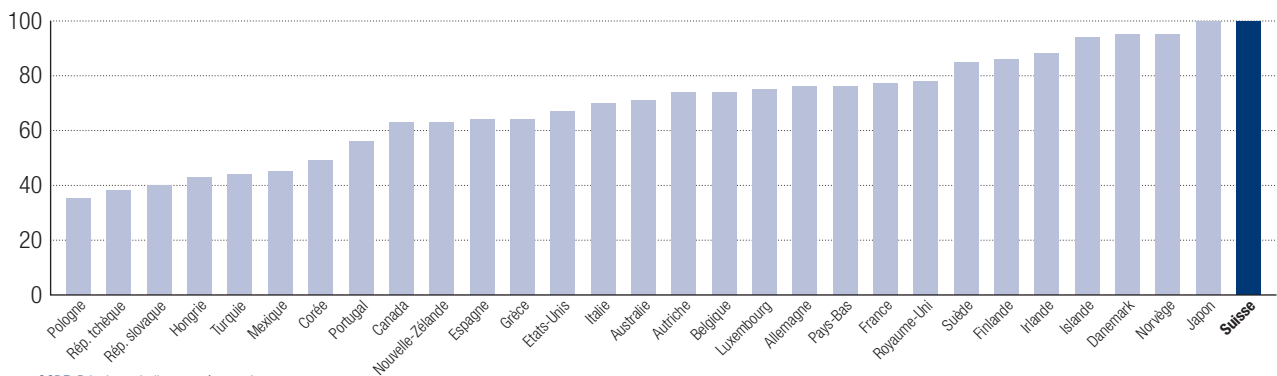
- ..... Indice suisse (mai 1993=100)
- Indice genevois (mai 1993=100)
- ..... Indice suisse (mai 2000=100)
- Indice genevois (mai 2000=100)

Figure B2.15 Indice des prix à la consommation harmonisé pour certains pays de l'OCDE (base 100: année 2000), 2003



Source: OCDE, Principaux indicateurs économiques

Figure B2.16 Niveaux de prix comparés pour certains pays de l'OCDE, 2003



Source: OCDE, Principaux indicateurs économiques



## Pour comprendre ces résultats

### Taux d'activité

Le taux d'activité est égal à la proportion d'actifs dans la population résidente. Les actifs sont les personnes actives occupées et les personnes sans emploi.

- Les personnes actives occupées sont les personnes âgées de 15 à 61 ans (femmes) et de 15 à 64 ans (hommes) ayant une activité professionnelle en Suisse qui représente au minimum 1 heure par semaine (la valeur-seuil était de 6 heures en 1970 et 1980, d'où rupture de série entre 1980 et 1990).
- Les personnes sans emploi sont les personnes âgées de 15 à 61 ans (femmes) et de 15 à 64 ans (hommes)
  - qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
  - qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes,
  - et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Cette définition, qui correspond aux normes internationales, est donc différente de celle de «chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement» dont les effectifs sont publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco).

### Chômeurs inscrits

Personnes inscrites auprès d'un office du travail (à Genève: Office cantonal de l'emploi), n'exerçant aucune activité économique rémunérée, immédiatement disponibles en vue d'un placement, touchant ou non une indemnité de chômage.

### Taux de chômage

Seuls les chômeurs inscrits entrent dans le calcul du taux de chômage. Ce dernier est donc calculé en rapportant les chômeurs inscrits à l'effectif de la population résidente active, dénombrée lors de recensement fédéral de la population. De 1995 à 1999, la population de référence est celle du recensement de 1990 (206'054 actifs résidant dans le canton de Genève) et pour les années 2000 à 2003, celle du recensement de 2000 (220'545 résidents actifs), d'où rupture de série entre 1999 et 2000.

### Taux de chômage standardisés

Ils désignent le pourcentage de chômeurs par rapport à la population active civile (emploi total à l'exclusion des forces armées et chômeurs). Les définitions de l'emploi et du chômage sont celles adoptées par «les directives de l'OIT» à une exception près: les estimations de l'emploi et du chômage proviennent d'enquêtes sur la population active qui ne concernent que les ménages privés et excluent tous les individus vivant dans des institutions. L'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) calcule les taux de chômage standardisés pour les pays membres de l'Union européenne et la Norvège. L'OCDE est responsable de la collecte des données et du calcul pour les autres pays membres de l'OCDE.

### Travailleurs frontaliers

Les statistiques des travailleurs frontaliers dans le canton de Genève sont établies par l'Office cantonal de la statistique, à partir du fichier des frontaliers géré par l'Office cantonal de la population (OCP). D'une façon générale, le terme de frontalier désigne un travailleur étranger qui exerce une activité lucrative en Suisse (uniquement dans les cantons frontaliers), tout en conservant son domicile à la périphérie des frontières de la Suisse, quelle que soit sa nationalité (*Voir également Annexe 6, Les accords bilatéraux*). Les Suisses et les binationaux ne sont donc pas pris en compte; il en va de même des employés des organisations internationales gouvernementales qui résident en France [OCSTAT].

### Revenu cantonal, Produit intérieur brut (PIB)

Le revenu cantonal inclut tous les revenus touchés par les agents économiques (travail et capital) résidant dans le canton pour leur participation à une activité productive, où qu'elle soit réalisée (*voir Annexe 4, Terminologies économiques, pour plus de précisions*). Le revenu cantonal de l'année 2001 est une donnée provisoire calculée par l'OFS. Pour les comparaisons internationales, les PIB sont en US \$ et sont calculés en utilisant les parités de pouvoir d'achat courantes (PPA) (*voir également Annexe 4*).

### Indices des prix à la consommation (IPC)

L'objectif de l'indice genevois des prix à la consommation est de mesurer l'évolution du niveau général des prix à la consommation en enregistrant la variation des prix de la quasi-totalité des biens et services consommés par les ménages entre une période de base (mai 2000 actuellement) et une période variable (mois courant). Le panier-type des biens et services dont les prix sont relevés se base sur 222 postes de dépenses, partagés en plus de 1000 variétés. Les pondérations du panier-type sont établies au moyen d'enquêtes sur la consommation des ménages. Pour tous les biens et services autres que les loyers, l'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'OFS et l'indice genevois des prix à la consommation ont un champ d'observation, une structure, des pondérations, une base et un mode de calcul identiques. Les différences ne portent que sur les prix observés puisque ceux-ci sont relevés dans le canton pour l'indice genevois et dans l'ensemble du pays pour l'indice suisse (*voir également Annexe 4, Terminologies économiques*).

Pour les comparaisons internationales, l'OCDE publie des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Ils sont calculés par les instituts statistiques des différents Etats membres sur la base d'une couverture et d'une méthode harmonisées (voir Eurostat 2004). Les IPCH peuvent ainsi différer des indices des prix à la consommation nationaux. Par ailleurs, la répartition des achats de biens et de services et la nature précise de certains biens et services varient en réalité d'un pays à l'autre; il n'y a donc pas de panier uniforme s'appliquant à tous les pays. Les IPCH reflètent cette réalité en se basant sur les dépenses et les prix représentatifs dans chaque pays et non sur un «panier moyen».

### Niveau de prix comparés

Les niveaux de prix comparés sont définis comme les rapports de PPA de la consommation finale privée et des taux de changes. Ce rapport donne le nombre d'unités monétaires nationales permettant d'acheter, dans chaque pays, le même panier représentatif de biens et services. Il mesure donc le degré de supériorité ou d'infériorité du niveau des prix de produits nationaux par rapport aux produits correspondants d'un autre pays.

## Références

- Le site de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT): <http://www.geneve.ch/statistique/>
- Le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS): <http://www.statistik.admin.ch/>
- Le site de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): <http://www.oecd.org/>
- Eurostat (2004). *Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), Petit guide de l'utilisateur*. Luxembourg: Eurostat.

# La Genève internationale

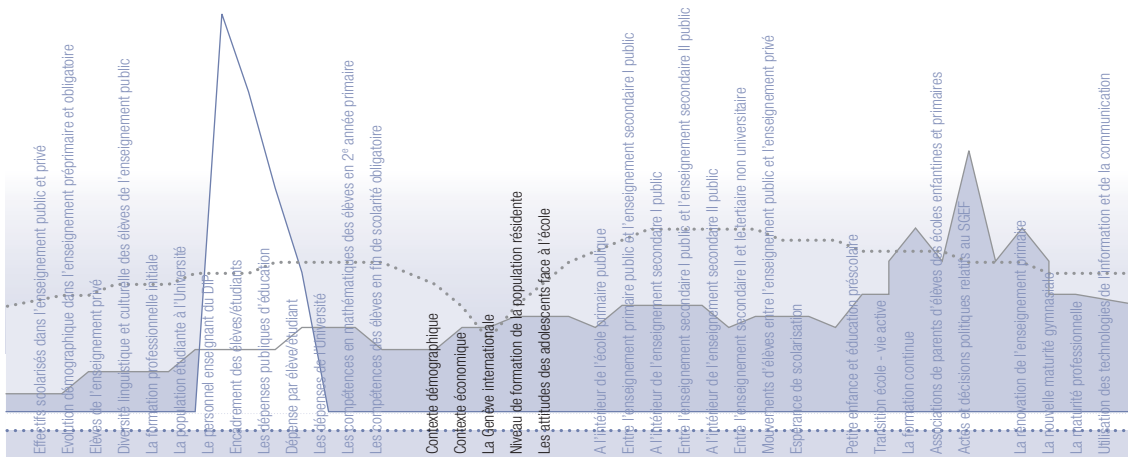
## Mots clés

**Organisations internationales, multinationales, emploi, écoles privées, métropole, cosmopolitisme**

Abritant notamment le siège européen des Nations Unies, Genève est un centre important pour de nombreuses organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi que pour de grandes entreprises multinationales, qui en font une ville à part.

Cette grande ouverture de Genève sur le monde a des conséquences importantes tant pour le contexte cantonal en général que pour son système d'enseignement et de formation.

Cet indicateur vise à dresser un bref panorama de la dimension internationale de Genève ainsi que de son impact sur le marché du travail et l'offre de formation.



T

S II

S I

P

E

IPE

**G**enève, siège de nombreuses organisations internationales, a vu la «communauté internationale» s'accroître au cours des dernières décennies. Sources d'emploi non négligeables avec 9% des emplois du canton, les organisations internationales ont surtout un effet indirect sur l'économie genevoise par leur activité confériencière (hôtellerie, commerces et services). Par ailleurs, cette grande ouverture sur l'extérieur facilite l'implantation d'entreprises multinationales sur le territoire genevois. Cette dimension internationale n'est pas sans impact sur le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF): outre l'accueil des enfants de la «communauté internationale» qui contribue à façonner le SGEF, elle a favorisé la création de certaines filières de formation (Institut universitaire des Hautes études internationales et Institut universitaire des études du développement).

## Vue d'ensemble

### Genève, carrefour de rencontres internationales

La Genève internationale est composée des organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales et des représentations d'Etats étrangers (voir «Pour comprendre ces résultats»). Parmi les organisations internationales gouvernementales (OIG) siégeant à Genève, on dénombre l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) fondée en 1954, l'Organisation internationale du travail (OIT, anciennement BIT) issue de la Première Guerre mondiale, et d'autres apparues à partir de 1945 sous l'égide des Nations Unies: Office des Nations Unies (ONUG), Organisation mondiale du commerce (OMC), Union internationale des télécommunications (UIT), etc. Genève accueille également plus de 170 organisations internationales non gouvernementales (OING) dont la plus ancienne est le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Enfin, plus de 150 Etats étrangers sont représentés à Genève par une mission ou une représentation permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales.

### Une communauté internationale en accroissement

En 2003, la «communauté internationale» vivant dans la région genevoise est constituée de près de 30'000 personnes employées, auxquelles il faut ajouter les membres de leurs familles (Figure B3.1). Les effectifs employés dans les organisations internationales ont augmenté de 52% entre 1980 et 2003 (Figure B3.2). Cette croissance n'est cependant pas uniforme et est essentiellement imputable au personnel non permanent qui a presque triplé depuis 1980, résultat d'un changement de politique de recrutement au sein des Nations Unies. Le personnel régulier des organisations internationales gouvernementales, bénéficiant d'une carte de légitimation, a quant à lui progressé de 13%.

Figures  
B3.1  
B3.2

### Une source d'emploi non négligeable

Les organisations internationales installées à Genève constituent des sources d'emploi non négligeables au sein du marché du travail cantonal avec 9% des emplois du canton de Genève en 2001 (Figure B3.3). Cependant, depuis 1980, le nombre de Suisses employés par les organisations est en déclin avec une baisse de près de la moitié des effectifs sur la période, et l'entrée de la Suisse au sein de l'ONU en septembre 2002 n'a pas donné lieu à une augmentation des effectifs suisses parmi les employés des organisations internationales en 2003.

Figure  
B3.3

La Genève internationale apporte cependant un soutien indirect à l'économie genevoise par le versement de salaires à des résidents, mais aussi par des achats de biens et services auprès d'entreprises privées genevoises: on estime que 14'000 emplois de l'économie privée sont générés à Genève par la présence des organisations internationales et des missions, principalement dans la restauration et l'hôtellerie, en raison du nombre important de conférences. Chaque année, environ 3000 chefs d'Etats ou de gouvernements,

ministres et autres personnalités officielles viennent à Genève. En 2002, les OIG ont accueilli plus de 3600 réunions internationales, soit près de 20'000 séances d'une demi-journée, auxquelles ont participé plus de 130'000 délégués et experts<sup>1</sup>.

Toutefois, l'impact des organisations internationales sur l'économie genevoise consiste surtout dans un effet de synergie favorisant l'implantation d'entreprises dans le canton. Genève accueille en effet un très grand nombre d'entreprises multinationales<sup>2</sup> qui jouent un rôle important dans le tissu économique genevois: banques internationales, trading, télécommunications ou industries de haute technologie à forte valeur ajoutée (industrie chimique, produits pharmaceutiques, industrie horlogère de pointe, etc.). L'attrait des multinationales pour Genève repose sur sa grande ouverture internationale, sa main d'œuvre qualifiée, la présence d'un aéroport et ses conditions fiscales avantageuses (exonérations de taxes aux nouvelles entreprises).

## Un impact sur le système d'enseignement

Du point de vue du système d'enseignement, la «communauté internationale» implantée à Genève a vraisemblablement des demandes particulières vis-à-vis de l'éducation découlant de son cosmopolitisme et de sa situation sociale, qui façonnent en partie le système genevois d'enseignement et de formation. Les enfants de la communauté internationale fréquentent souvent des écoles privées qui offrent un enseignement en langues étrangères correspondant parfois aux programmes scolaires d'autres pays (Ecole internationale, Collège du Léman, British-English School, Deutsche Schule Genf) et dont les frais d'écologie sont compensés par des allocations versées par les organisations internationales et missions diplomatiques. Certes, dans plus de la moitié des cas, les fonctionnaires internationaux permanents résident hors du canton de Genève (principalement en France voisine, et plus rarement dans un autre canton suisse) (*Figure B3.4*). Toutefois, les écoles privées à dimension internationale accueillent parmi leurs élèves bon nombre de non-résidents (*voir Indicateur A3, Elèves de l'enseignement privé*).

*Figure  
B3.4*

La dimension internationale, en contribuant à la tertiarisation de l'économie genevoise, se répercute au niveau des programmes d'enseignement offerts après la scolarité obligatoire. A l'issue de la scolarité obligatoire, les élèves entreprennent beaucoup plus souvent à Genève que dans les autres cantons suisses une formation générale au détriment de la formation professionnelle en apprentissage (*voir Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*). Par ailleurs, le système genevois d'enseignement et de formation propose des formations universitaires à vocation internationale, notamment l'Institut universitaire des Hautes études internationales (IUHEI) et l'Institut universitaire des études du développement (IUED) qui sont une particularité du SGEF et attirent nombre d'étudiants étrangers, mais aussi des Genevois ou des Suisses originaires d'autres cantons (*Figure B3.5*).

*Figure  
B3.5*

## Notes

- <sup>1</sup> Ce chiffre, en croissance régulière, a considérablement augmenté en 2002 en raison des événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis qui ont fait préférer un pays «neutre» pour abriter les réunions internationales.
- <sup>2</sup> En 2001, 569 multinationales ou filiales de groupes multinationaux recensées dans le canton de Genève rassemblent un peu moins de 57'000 emplois. Le personnel employé est de nationalité étrangère dans 42% des cas.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- B3.1 Nombre d'emplois dans les organisations internationales siégeant à Genève, 1980-2003
- B3.2 Evolution des emplois dans les organisations internationales siégeant à Genève, 1980-2003
- B3.3 Part des activités extra-territoriales dans l'emploi à Genève, 1991 et 2001
- B3.4 Répartition du personnel des organisations internationales (OIG et OING), selon la nationalité et le lieu de résidence, 2003
- B3.5 Domicile à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires des étudiants de l'IUHEI et de l'IUED, 2002

Figure B3.1 Nombre d'emplois dans les organisations internationales siégeant à Genève, 1980-2003

	1980	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Organisations internationales gouvernementales (OIG)</b>						
Personnel régulier (a) Suisses	1855	1637	1494	1303	1146	987
Etrangers	9416	10'281	10'600	11'026	11'045	11'740
Personnel temporaire (b)	3504	3258	4327	5735	5752	10'332
<b>Sous-total OIG</b>	<b>14'775</b>	<b>15'176</b>	<b>16'421</b>	<b>18'064</b>	<b>17'943</b>	<b>23'059</b>
<b>Organisations internationales non gouvernementales (OING) (c)</b>						
Personnel régulier (a) Suisses	842	1103	1099	1246	1096	1141
Etrangers	1240	1309	1329	1438	1512	1541
Personnel temporaire (b)	277	337	279	311	406	343
<b>Sous-total OING</b>	<b>2359</b>	<b>2749</b>	<b>2707</b>	<b>2995</b>	<b>3014</b>	<b>3025</b>
<b>Missions permanentes (d)</b>	<b>2377</b>	<b>2857</b>	<b>3592</b>	<b>3232</b>	<b>3433</b>	<b>3602</b>
<b>Total</b>	<b>19'511</b>	<b>20'782</b>	<b>22'720</b>	<b>24'291</b>	<b>24'390</b>	<b>29'686</b>

(a) Titulaires d'une carte de légitimation.

(b) Autres personnes: personnel temporaire, visiteurs, boursiers, attachés et consultants, personnel en prestation de service ou en régie.

(c) L'enquête concerne les dix principales OING établies à Genève qui rassemblent plus des deux tiers des effectifs occupés par ce type d'organisation.

(d) Chiffres estimés.

Source: Office cantonal de la statistique - Enquête sur les organisations internationales

Figure B3.2 Evolution des emplois dans les organisations internationales siégeant à Genève, 1980-2003

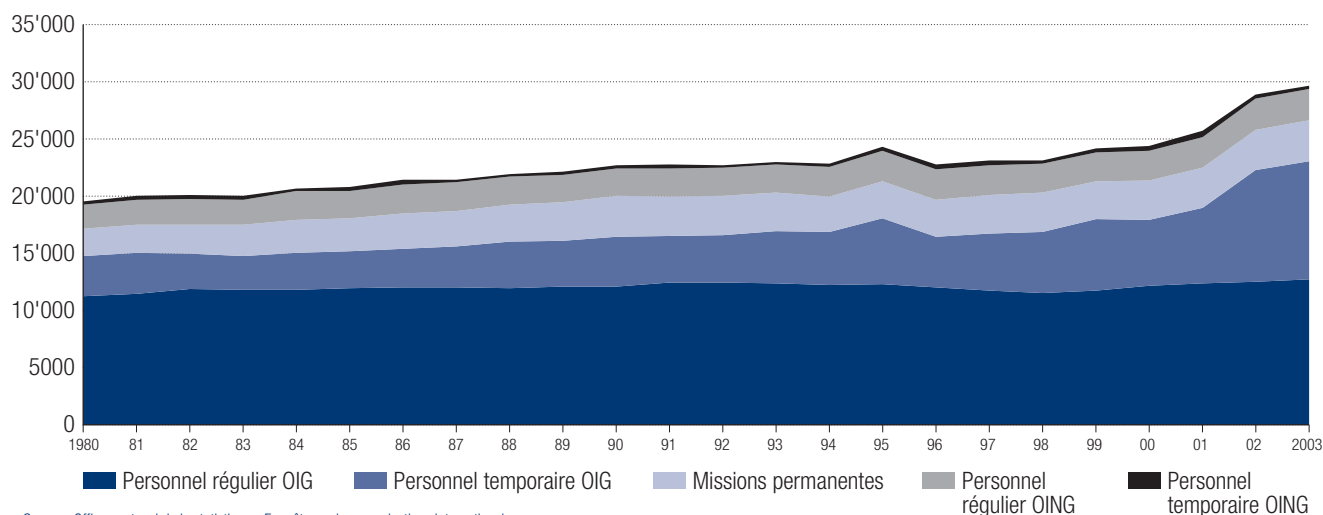


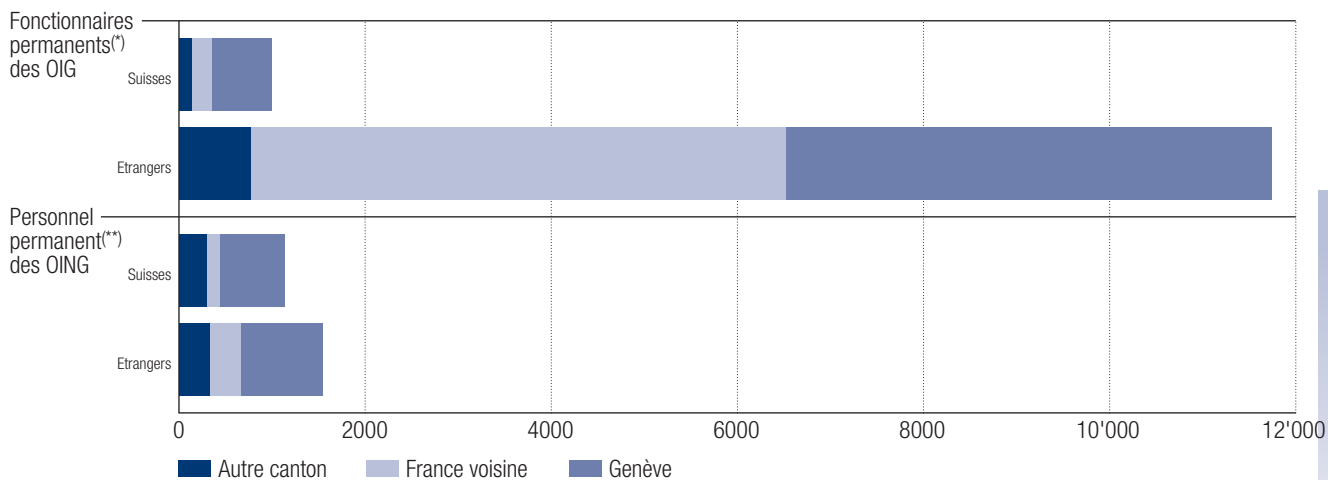
Figure B3.3 Part des activités extra-territoriales(\*) dans l'emploi à Genève, 1991 et 2001

	1991	2001	Evolution 1991-2001
Nombre total d'emplois à Genève	261'464	262'451	+ 0.4%
dont activités extra-territoriales(*)	23'230 (8.9%)	23'981 (9.1%)	+ 3.2%

(\*) Consulats, ambassades et organisations internationales gouvernementales.

Source: Office cantonal de la statistique - Recensement fédéral des entreprises - Recensement de l'agriculture

Figure B3.4 Répartition du personnel des organisations internationales (OIG et OING), selon la nationalité et le lieu de résidence, 2003

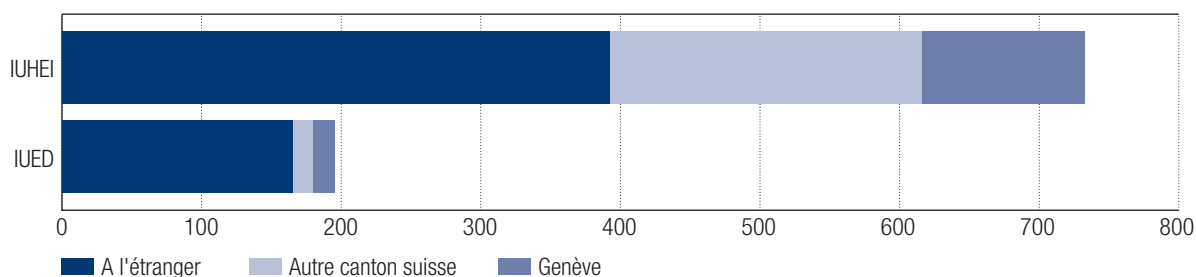


(\*) Titulaires d'une carte de légitimation.

(\*\*) L'enquête concerne les dix principales OING établies à Genève qui rassemblent plus des deux tiers des effectifs occupés par ce type d'organisation.

Source: Office cantonal de la statistique - Enquête sur les organisations internationales 2003

Figure B3.5 Domicile à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires des étudiants de l'IUHEI(\*) et de l'IUED(\*\*), 2002



(\*) IUHEI: Institut universitaire de Hautes études internationales.

(\*\*) IUED: Institut universitaire d'études du développement.

Source: Statistiques universitaires de Genève

## Pour comprendre ces résultats

### Enquête auprès des organisations internationales

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) suit chaque année l'évolution des emplois, des dépenses et de l'activité conférencière auprès des organisations internationales basées à Genève. Cette enquête porte sur toutes les organisations internationales gouvernementales et sur les dix principales organisations internationales non gouvernementales.

Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête (2003) alors que les données afférentes aux réunions accueillies par les organisations internationales concernent l'année précédente (2002).

### Les organisations internationales (OIG)

La constitution des organisations internationales gouvernementales résulte de l'adoption d'un traité international auquel trois Etats au moins ont adhéré. Ce sont des institutions durables qui réunissent des représentants des Etats membres pour remplir des fonctions d'intérêt international. Pour son fonctionnement, chaque organisation internationale gouvernementale dispose d'un corps d'agents appelés fonctionnaires internationaux.

Dix-sept organisations internationales gouvernementales sont établies à Genève:

ONUG: Office des Nations Unies à Genève

Dans le cadre de l'enquête, l'ONU répond aussi pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (rattaché à l'UNICEF), les bureaux de liaison de la FAO et du FMI, ainsi que pour l'ITC.

AELE: Association européenne de libre-échange

BIE: Bureau international d'éducation, rattaché à l'UNESCO

BITH: Bureau international des textiles et de l'habillement (enquêté depuis 1990)

CERN: Organisation européenne pour la recherche nucléaire

Cour de l'OSCE: Cour de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OIM: Organisation internationale pour les migrations

OIPC: Organisation internationale de protection civile

OIT: Organisation internationale du travail (anciennement BIT)

OMC: Organisation mondiale du commerce

OMM: Organisation météorologique mondiale

OMPI: Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

OMS: Organisation mondiale de la santé

South Centre (enquêté depuis 1999)

UIP: Union interparlementaire

UIT: Union internationale des télécommunications

UPOV: Union internationale pour la protection des obtentions végétales (enquêté depuis 1985)

### Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Les organisations internationales non gouvernementales sont des associations sans but lucratif, indépendantes des gouvernements, organisées au niveau international. Leurs buts sont multiples et se rapportent à de nombreux domaines économiques, scientifiques et culturels. Leurs activités complètent souvent l'action des OIG.

L'enquête concerne les dix principales OING établies à Genève (parmi les 170 ONG siégeant à Genève) et regroupant plus des deux tiers des employés de ce type d'organisation:

CEI: Commission électrotechnique internationale

CICR: Comité international de la Croix-Rouge

COE: Conseil œcuménique des églises

FEIG: Fondation de l'Ecole internationale de Genève

FLM: Fédération luthérienne mondiale

IATA: Association du transport aérien international

IFRC: Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Institut Battelle (développement de nouvelles technologies)

ISO: Organisation internationale de normalisation

UER: Union européenne de radio-télévision

## Références

- OCSTAT (2004). *Les organisations internationales à Genève et en Suisse. Résultats de l'enquête 2003*. Données statistiques n° 2004 / 1, Genève: Office cantonal de la statistique.



# Niveau de formation de la population résidente

## Mots clés

Niveau de formation atteint, population résidente, chômage, personnes sans emploi, situation professionnelle, salaire

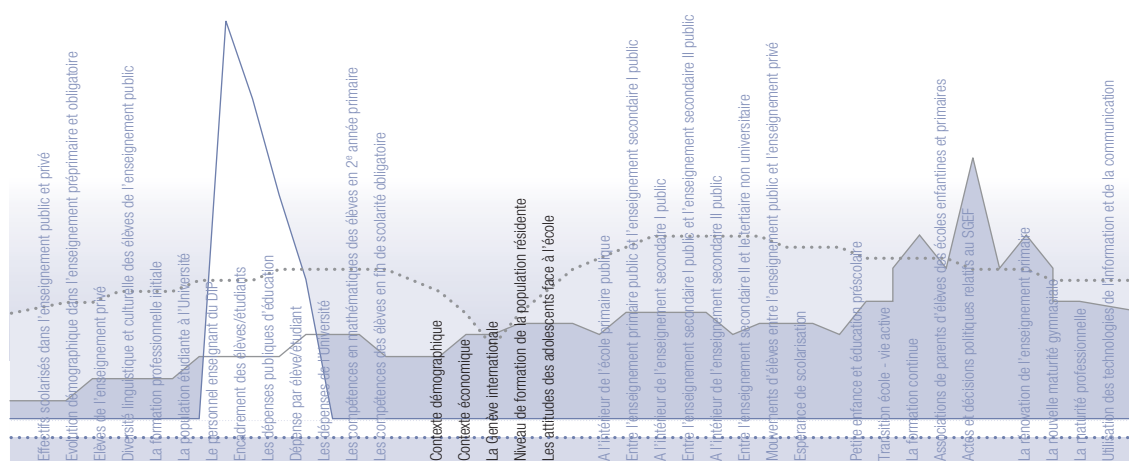
Dans nos sociétés occidentales, même si cela est difficilement mesurable, il y a un consensus sur le fait qu'un bon niveau de culture générale contribue à l'épanouissement personnel, à l'amélioration de la santé, à une plus grande participation à la vie civique et à une moindre criminalité.

Davantage de données mettent par contre en évidence que l'élévation du niveau de formation a des répercussions bénéfiques pour les individus en augmentant leur taux d'emploi et leur rémunération. Les personnes n'ayant pas les compétences requises pour s'adapter aux transformations de la production et/ou aux changements de l'organisation du travail se trouvent souvent discriminées sur le marché de l'emploi.

En dehors de ces avantages individuels, l'investissement dans le capital humain a un impact sur la croissance économique, même s'il est également assez difficile de chiffrer ce dernier<sup>1</sup>.

Cet indicateur fournit des éléments sur le niveau de formation de la population résidente en fonction du genre (hommes/femmes), et renseigne notamment sur le degré d'égalité de l'accès à l'éducation et sur les bénéfices qu'hommes et femmes retirent en termes d'emploi et de rémunération.

Il présente également des comparaisons intercantionales et internationales en matière de niveau de formation atteint par la population adulte.



**Le niveau de formation atteint par la population adulte résidant à Genève augmente au fil des générations, et les écarts de formation entre hommes et femmes sont plus faibles chez les 25-39 ans que chez leurs aînés. Le fait d'avoir un diplôme semble protéger en partie contre le chômage, mais certains diplômes sont plus protecteurs: les personnes ayant achevé une formation professionnelle de niveau secondaire II sont proportionnellement moins souvent que les autres à la recherche d'un emploi. Hommes et femmes ne tirent pas parti de leurs études de la même façon: les femmes accèdent plus rarement que les hommes aux postes à responsabilité, même lorsqu'elles sont titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire. Par ailleurs, les écarts salariaux se creusent entre hommes et femmes avec le niveau de formation. Alors que la Suisse arrive loin derrière la plupart des pays de l'OCDE en ce qui concerne la part de femmes diplômées de l'enseignement tertiaire, Genève se distingue des autres cantons avec une proportion élevée de femmes titulaires d'un diplôme supérieur.**

## Vue d'ensemble

### Un niveau de formation qui augmente au fil des générations

Figure  
B4.1

Le niveau de formation atteint par la population résidente dans le canton de Genève augmente au fil des générations. Selon le recensement fédéral de la population réalisé en 2000, la part de résidents qui n'ont pas continué leurs études au-delà de la scolarité obligatoire (niveau primaire et secondaire I) est plus faible chez les 25-39 ans (18%) que chez les 55-69 ans (26%) alors que la part des résidents ayant suivi une formation de niveau tertiaire y est nettement plus élevée (respectivement 38% contre 30%) (Figure B4.1).

Figure  
B4.2

En 2003, selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), si l'on s'en tient à la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans (voir «Pour comprendre ces résultats» et Annexe 5, La population résidente), c'est-à-dire en âge de travailler et ayant le plus souvent achevé sa formation, 41% de la population masculine a une formation de niveau tertiaire (formation ou école professionnelle supérieure, HES, université), contre seulement 32% de la population féminine (Figure B4.2). La proportion de personnes sans aucune formation ou n'ayant suivi que la scolarité obligatoire s'élève à 15% pour les hommes et 18% pour les femmes.

Figure  
B4.3

Ces écarts entre hommes et femmes sont nettement plus faibles chez les 25-39 ans que chez leurs aînés. Par exemple, en 2003, la proportion de femmes ayant achevé une formation de niveau tertiaire est inférieure de 11 à 13 points environ à celle des hommes pour les résidents permanents âgés de 40 ans ou plus, et est inférieure de seulement 5 points chez les 25-39 ans (Figure B4.3). De même, la proportion de femmes n'ayant pas fait d'études au-delà de la scolarité obligatoire est supérieure de 4 points à celle des hommes pour les résidents âgés de 40 ans ou plus et d'à peine 1 point chez les 25-39 ans.

Figure  
B4.4

Les personnes résidant dans le canton de Genève n'ont pas le même niveau ni le même type de formation selon qu'elles ont effectué ou non la majeure partie de leur scolarité obligatoire en Suisse. Pour les hommes comme pour les femmes, la proportion de personnes ayant poursuivi leurs études au-delà de la scolarité obligatoire est beaucoup plus élevée lorsque cette dernière a été effectuée en Suisse (Figure B4.4). Les résidents formés en Suisse ont plus souvent suivi une formation professionnelle de niveau secondaire II que les résidents qui ont suivi toute leur scolarité (ou la plus grande partie) à l'étranger. Les hommes formés en Suisse ont légèrement plus souvent que leurs homologues formés à l'étranger une formation de niveau tertiaire. L'inverse s'observe pour les femmes.

### Certains diplômes sont plus protecteurs contre le chômage

Figure  
B4.5

Le fait d'avoir un diplôme protège en partie contre le chômage. En 2003, selon l'ESPA, 7,4% de l'ensemble des personnes actives sont sans emploi et en recherchent activement un<sup>2</sup> alors que cette part dépasse 11% lorsque le niveau de formation est peu élevé (scolarité obligatoire) (Figure B4.5). Tous les diplômes ne semblent cependant pas avoir ce rôle protecteur: en 2003, près de 11% des personnes ayant achevé une formation générale de niveau secondaire II (diplôme de culture générale, maturité gymnasiale) et près de 7% de celles qui ont achevé une formation de niveau tertiaire (formation professionnelle supérieure, HES, université) sont à la recherche d'un emploi. C'est par contre le cas de seulement 4% des personnes ayant achevé une formation professionnelle de niveau secondaire II.

## Les femmes ont toujours du mal à accéder aux postes à responsabilité

D'une manière générale, la situation professionnelle des individus s'améliore avec leur niveau de formation. Ainsi, en 2003, 70% des personnes actives occupées n'ayant pas poursuivi leurs études au-delà de la scolarité obligatoire occupent une position de salarié sans fonction de chef contre 55% des personnes ayant suivi une formation de niveau secondaire II et 41% des personnes ayant suivi une formation de niveau tertiaire (Figure B4.6).

Figure  
B4.6

Cependant, hommes et femmes ne tirent pas parti de leurs études de la même façon. Quel que soit leur niveau de formation, les femmes sont proportionnellement plus souvent que les hommes dans la situation de salariés sans fonction de chef et occupent au contraire beaucoup moins souvent des fonctions à responsabilités ou des postes de direction: les femmes représentent 57% des salariés sans fonction de chef, 41% des personnes exerçant une fonction de chef et seulement 31% des membres de direction.

Ce moindre accès des femmes à des postes à responsabilités est plus accentué parmi les personnes disposant d'un diplôme tertiaire. Si la moitié des hommes actifs occupés et ayant suivi une formation de niveau tertiaire accèdent à une fonction de chef ou à un poste de direction, les femmes actives occupées de même niveau de formation sont seulement 34% à accéder à ce genre de situation professionnelle.

## Des écarts salariaux hommes-femmes qui se creusent avec le niveau de formation

La situation professionnelle s'améliorant avec le niveau de formation, il n'est pas surprenant d'observer que les salaires augmentent avec ce dernier<sup>3</sup>. En 2000, la moitié des personnes résidant à Genève et titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) perçoivent moins de 5608 francs alors que la moitié des personnes titulaires d'un diplôme tertiaire perçoivent moins de 9697 francs (Figure B4.7). Par ailleurs, le fait d'avoir obtenu une certification procure un gain financier: le salaire médian des hommes ayant obtenu un CFC est supérieur de 26% à celui des hommes qui n'ont pas achevé leur formation professionnelle.

Figure  
B4.7

Le gain financier apporté par l'élévation du niveau de formation est moindre pour les femmes<sup>4</sup> et l'écart hommes-femmes a tendance à se creuser à mesure que le niveau de formation s'élève. Lorsqu'ils sont titulaires d'un CFC, le salaire médian des hommes et des femmes est relativement proche. Par contre, le salaire médian des femmes titulaires d'un diplôme tertiaire est de 30% inférieur à celui des hommes ayant ce même niveau de formation. Cette inégalité salariale traduit évidemment en partie le fait qu'hommes et femmes n'occupent pas les mêmes positions professionnelles lorsqu'ils ont suivi des études de niveau tertiaire (l'éventail des postes possibles étant alors beaucoup plus grand pour les hommes). Une étude récente de l'OFS a montré qu'à formation, position et compétence égales, les femmes demeurent pénalisées sur le plan salarial en Suisse<sup>5</sup>.

## Comparaisons intercantionales et internationales

### Un niveau de formation assez différent de celui du reste de la Suisse

Comparativement aux autres cantons suisses, la population résidente permanente (25-64 ans) du canton de Genève se caractérise par une proportion légèrement plus importante de personnes très peu qualifiées, n'ayant pas prolongé leurs études au-delà de la scolarité obligatoire, mais surtout par une plus grande proportion de personnes hautement qualifiées, en particulier dans le cas des femmes (Figure B4.8). En 2003, la proportion de résidentes ayant achevé une formation tertiaire est nettement plus élevée à Genève (32%) que dans les autres cantons suisses (17% en moyenne).

Figure  
B4.8

Moins de la moitié des femmes résidant à Genève ont seulement une formation de niveau secondaire, alors que cette proportion approche, voire dépasse les deux tiers dans les autres cantons suisses (58% dans le canton de Vaud, 65% dans le canton de Zurich et 71% dans le canton de Berne). Le même constat s'applique aussi aux hommes résidant à Genève, parmi lesquels la part de ceux qui sont titulaires seulement d'un diplôme secondaire est moindre par rapport aux autres cantons suisses (44% contre plus de 54% en moyenne dans les autres cantons suisses)<sup>6</sup>.

Figure  
B4.9

## Un niveau de formation plus élevé en Suisse que dans la plupart des pays de l'OCDE

La Suisse fait partie des pays où la proportion de résidents âgés de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau de formation égal ou supérieur au niveau secondaire II est la plus élevée: en 2001, c'est le cas de 90% des hommes et 85% des femmes contre respectivement 66% et 62% en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE (Figure B4.9).

Quant au niveau tertiaire (universitaire ou non), l'écart entre hommes et femmes est plus élevé en Suisse que dans les autres pays de l'OCDE. Le niveau tertiaire est atteint par 35% des hommes et 16% des femmes résidant en Suisse, contre 24% et 22% en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ces pourcentages placent la Suisse au 4<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE en ce qui concerne la part d'hommes très diplômés, derrière le Canada, les Etats-Unis et le Japon, mais très loin derrière, au 20<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE, en ce qui concerne la part de femmes très diplômées.

### Notes

- <sup>1</sup> Des travaux de l'OCDE ont montré que «dans les pays membres de l'OCDE, une année supplémentaire d'études aboutit en moyenne et à long terme, à un accroissement de la production par habitant de 4 à 7 pour-cent». *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social* (2001). Paris: OCDE.
- <sup>2</sup> La définition des «personnes sans emploi» diffère de celle des «chômeurs inscrits» retenue par le seco (voir «Pour comprendre ces résultats»). En 2003, le taux de chômage est de 6,9% à Genève et de 4,1% pour l'ensemble de la Suisse.
- <sup>3</sup> Le pourcentage d'accroissement du revenu consécutif à un accroissement unitaire du nombre d'années d'études a été estimé en Suisse à +9% pour les hommes et +8% pour les femmes. Groupe européen de recherche sur l'équité des systèmes éducatifs, Service de pédagogie théorique et expérimentale (2003).
- <sup>4</sup> Une étude récente de l'OCSTAT a cependant mis en évidence que les inégalités salariales entre hommes et femmes sont moindres à Genève que dans le reste de la Suisse: «En 2000 le salaire médian masculin atteignait 5959 francs alors que celui des femmes atteignait 5358 francs. Les salaires médians sont donc inférieurs de 11% à ceux des hommes en 2000. Si cette différence de 11% est certes loin d'être négligeable, elle est cependant inférieure à celle observée dans l'ensemble du pays qui se monte à 21%». OCSTAT (2004).
- <sup>5</sup> «A l'intérieur de la même branche, à niveau égal de formation, de qualification du poste occupé ou encore selon la même position hiérarchique, le salaire des femmes continue à être systématiquement inférieur à celui des hommes. A titre d'exemple, les femmes qui bénéficient d'une formation universitaire et qui occupent une fonction de cadre supérieur gagnent en moyenne 29,8% de moins que les hommes avec le même profil». OFS: *Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires 2002*, communiqué de presse du 18 novembre 2003.
- <sup>6</sup> Ceci est vraisemblablement à mettre en lien avec la part plus faible de Genevois effectuant un apprentissage (voir Indicateur A5, *La formation professionnelle initiale*).

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- B4.1 Niveau de formation atteint par la population résidente, selon le groupe d'âge, 2000
- B4.2 Niveau le plus élevé de la formation achevée de la population résidente, selon le genre et le groupe d'âge, 2003
- B4.3 Répartition de la population résidente, selon le niveau le plus élevé de la formation achevée et le groupe d'âge: écarts hommes/femmes (en points de %), 2003
- B4.4 Niveau le plus élevé de la formation achevée de la population résidente, selon le genre et le lieu de la scolarité obligatoire, 2003
- B4.5 Statut sur le marché du travail de la population active, selon la formation achevée, 2003
- B4.6 Situation professionnelle de la population active occupée, selon la formation achevée et le genre, 2003
- B4.7 Salaire mensuel brut médian standardisé dans le secteur privé, selon le genre et le niveau de formation, 2000

### Comparaisons intercantionales et internationales

- B4.8 Niveau le plus élevé de la formation achevée de la population résidente (25-64 ans), selon le genre et le canton, 2003
- B4.9 Niveau de formation au moins atteint par la population résidente (25-64 ans) pour certains pays de l'OCDE, selon le genre, 2001

Figure B4.1 Niveau de formation atteint par la population résidente, selon le groupe d'âge, 2000

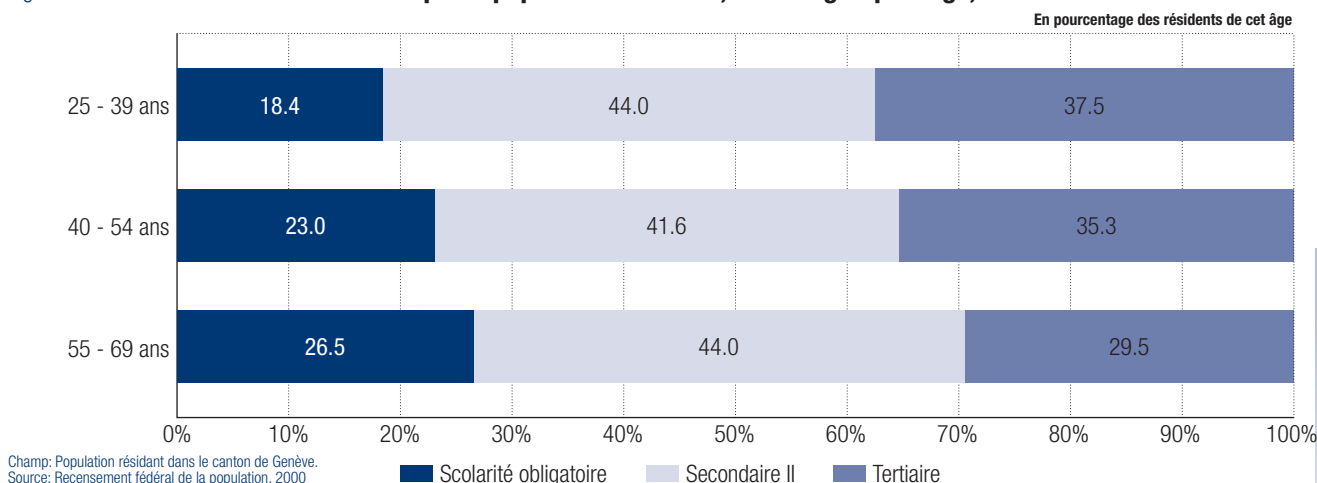


Figure B4.2 Niveau le plus élevé de la formation achevée de la population résidente, selon le genre et le groupe d'âge, 2003

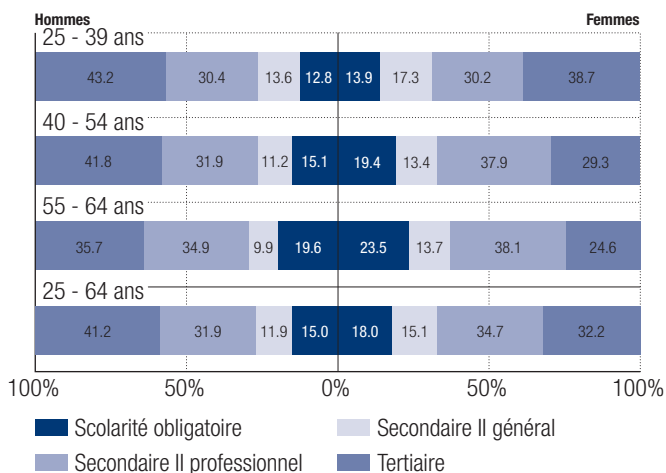


Figure B4.3 Répartition de la population résidente, selon le niveau le plus élevé de la formation achevée et le groupe d'âge: écarts hommes/femmes (en points de %), 2003

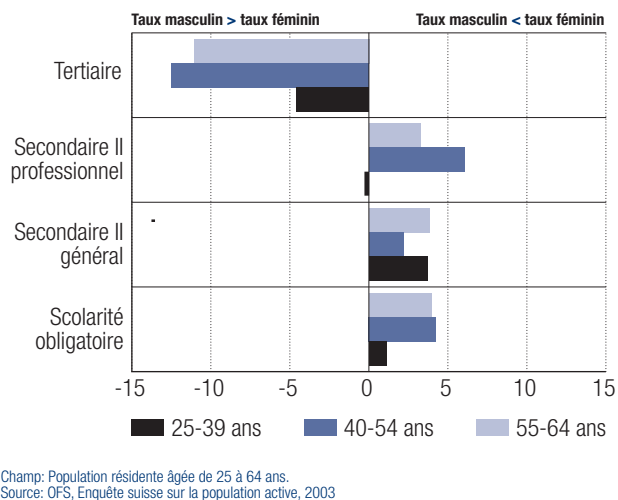


Figure B4.4 Niveau le plus élevé de la formation achevée de la population résidente, selon le genre et le lieu(\*) de la scolarité obligatoire, 2003

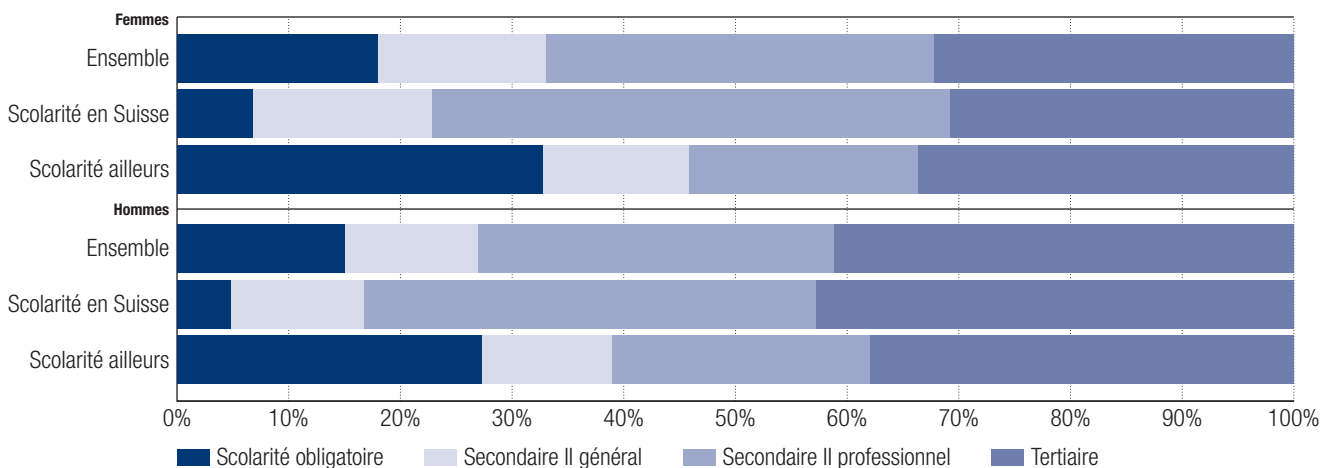
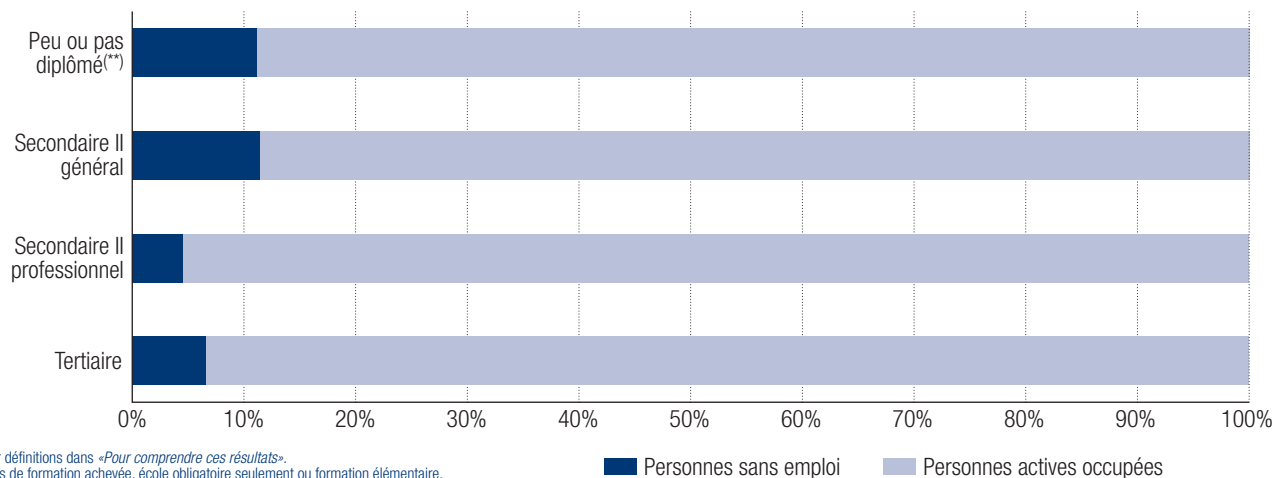
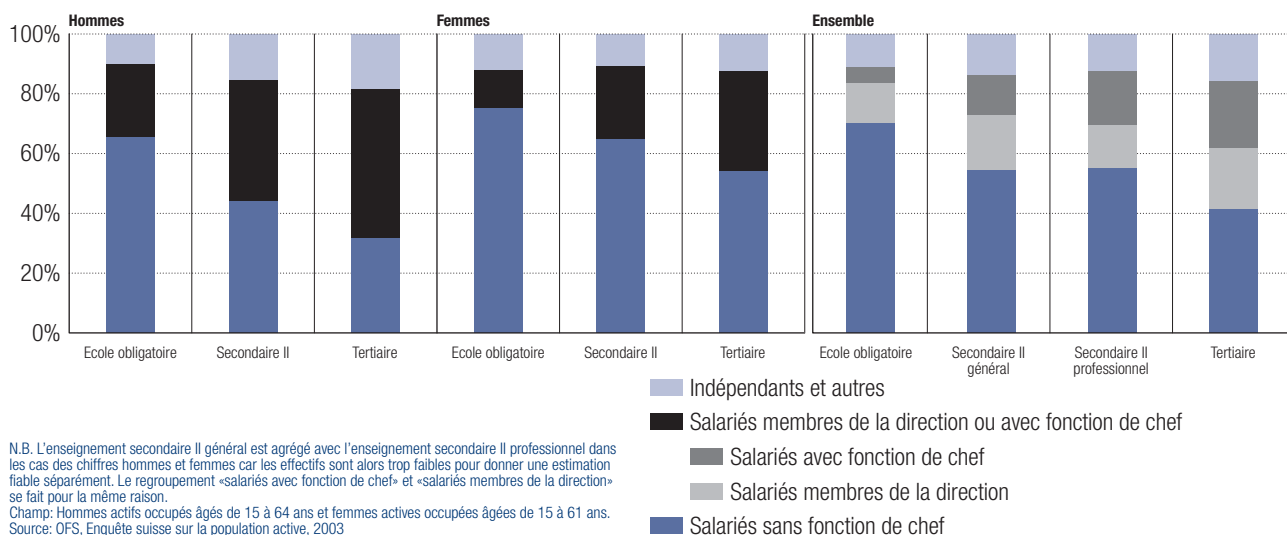


Figure B4.5 Statut sur le marché du travail(\*) de la population active, selon la formation achevée, 2003



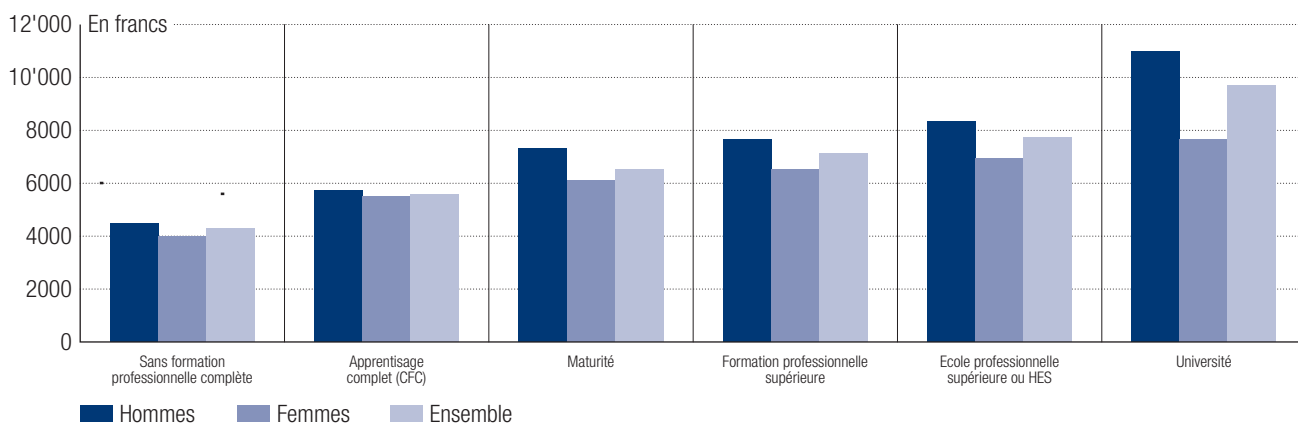
(\*) Voir définitions dans «Pour comprendre ces résultats».  
 (\*\*) Pas de formation achevée, école obligatoire seulement ou formation élémentaire.  
 Champ: Hommes âgés de 15 à 64 ans et femmes âgées de 15 à 61 ans.  
 Source: OFS, Enquête suisse sur la population active, 2003

Figure B4.6 Situation professionnelle de la population active occupée, selon la formation achevée et le genre, 2003



N.B. L'enseignement secondaire II général est agrégé avec l'enseignement secondaire II professionnel dans les cas des chiffres hommes et femmes car les effectifs sont alors trop faibles pour donner une estimation fiable séparément. Le regroupement «saliés avec fonction de chef» et «saliés membres de la direction» se fait pour la même raison.  
 Champ: Hommes actifs occupés âgés de 15 à 64 ans et femmes actives occupées âgées de 15 à 61 ans.  
 Source: OFS, Enquête suisse sur la population active, 2003

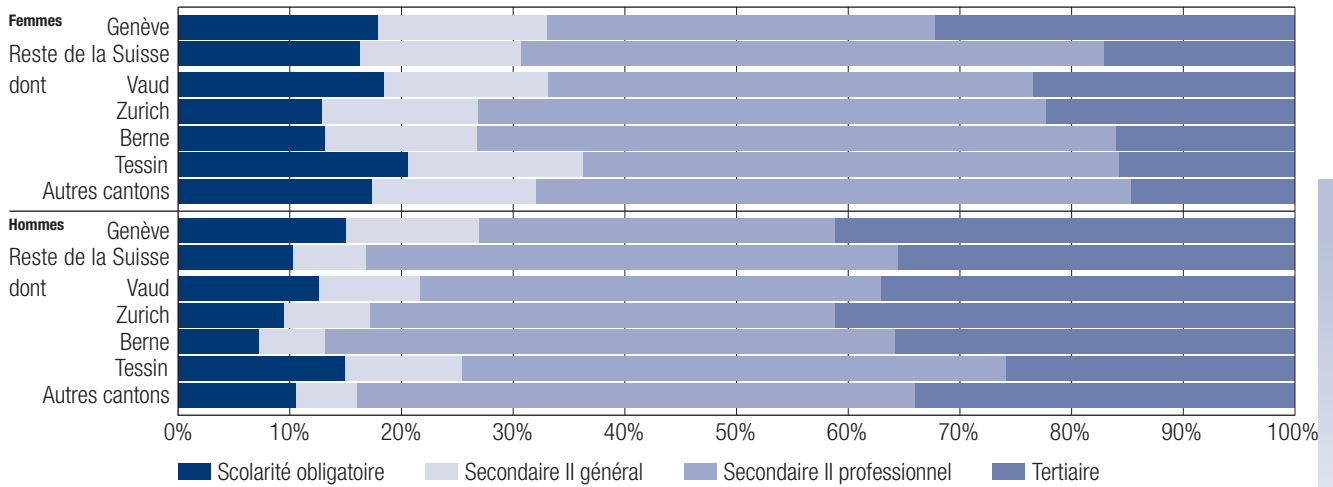
Figure B4.7 Salaire mensuel brut médian standardisé(\*) dans le secteur privé, selon le genre et le niveau de formation, 2000



(\*) Voir définition dans «Pour comprendre ces résultats».  
 Source: OFS, Enquête sur le niveau et la structure des salaires, 2000

## Comparaisons intercantionales et internationales

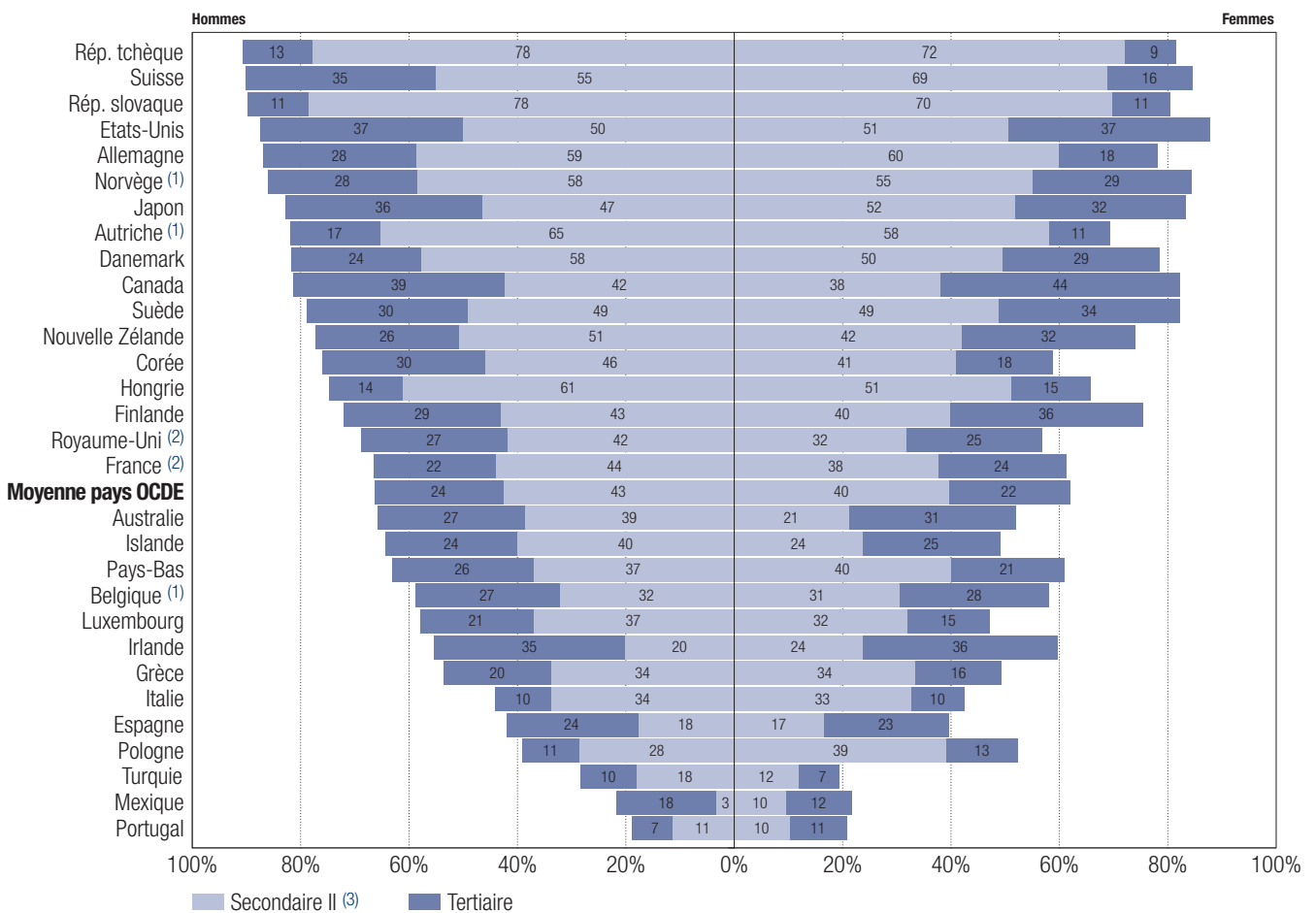
Figure B4.8 Niveau le plus élevé de la formation achevée(\*) de la population résidente (25-64 ans), selon le genre et le canton, 2003



(\*) Voir définition dans «Pour comprendre ces résultats».  
Source: OFS, Enquête suisse sur la population active, 2003

B  
4

Figure B4.9 Niveau de formation au moins atteint par la population résidente (25-64 ans) pour certains pays de l'OCDE, selon le genre, 2001



(1) Année de référence 2000.  
(2) Toutes les formations du niveau 3 de la CITE ne remplissent pas les critères minimum correspondant aux formations longues du niveau 3C de la CITE.  
(3) Les formations courtes (moins de 2 ans) de CITE 3C sont exclus de la catégorie «secondaire II».  
Source: OCDE, Regards sur l'éducation, 2002

## Pour comprendre ces résultats

### Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Depuis 1991, sur mandat du Conseil fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise chaque année auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans au moins, l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Cette enquête a pour but de fournir des données sur le monde du travail et sur la vie professionnelle en général. Elle permet également de mieux connaître les conditions dans lesquelles vivent les personnes sans emploi, les retraités, les femmes au foyer ainsi que les étudiants.

En raison de la méthode de relevé, les résultats de l'enquête présentés ici se rapportent à la population résidente permanente uniquement (voir *Annexe 5, La population résidente*). Par conséquent, ils ne prennent pas en considération certains groupes d'étrangers, tels que les frontaliers, les titulaires d'un permis de courte durée de moins de 12 mois et les requérants d'asile. Depuis l'année 2000, Genève dispose d'un échantillon élargi qui permet de faire les analyses au niveau cantonal. Les comparaisons intercantionales reposent sur les cantons ou régions pour lesquels au moins 2000 entretiens ont été réalisés.

- Les **personnes sans emploi** sont les personnes
  - qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
  - qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes,
  - et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Cette définition, qui correspond aux normes internationales, est donc différente de celle de «chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement» dont les effectifs sont publiés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco).

- Les **personnes actives occupées** sont les personnes ayant une activité professionnelle en Suisse qui représente au minimum 1 heure par semaine.

### Enquête sur le niveau et la structure des salaires (LSE)

L'Office fédéral de la statistique réalise une enquête sur le niveau et la structure des salaires en Suisse tous les deux ans depuis 1994. Dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes instituée par les accords bilatéraux et afin de suivre l'évolution des salaires, l'Etat de Genève a décidé de financer un élargissement de l'échantillon de cette enquête à partir de 2000 afin de disposer de données représentatives à l'échelle du canton. L'enquête porte sur les employés des entreprises de toute taille et de toute branche à l'exception de l'agriculture. Les résultats du canton de Genève concernent uniquement le secteur privé. Pour des raisons de représentativité, les données salariales de la LSE 2000 provenant du secteur public ont dû être écartées de l'analyse.

### Salaire mensuel brut standardisé

Les montants relevés sont convertis en salaires mensuels standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps (4,33 semaines à 40 heures de travail). Cette conversion permet d'établir des comparaisons indépendamment du nombre d'heures effectuées.

Composantes du salaire: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales), les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième de l'éventuel treizième (ou énième) salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers.

### Salaire médian

Le salaire médian est le niveau de salaire qui partage la population en deux sous-populations égales: il y a autant de personnes qui perçoivent moins que ce niveau de salaire (50% de la population) que de personnes qui perçoivent plus que ce niveau de salaire (50% de la population). A la différence de la moyenne, la valeur médiane permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes, en particulier des salaires élevés, raison pour laquelle on la préfère à la moyenne dans les études sur les revenus.

### Niveaux de formation

- Ecole obligatoire (enseignement primaire et enseignement secondaire I)
- Enseignement secondaire II général (maturité gymnasiale, baccalauréat, diplôme de culture générale)
- Enseignement secondaire II professionnel (formation professionnelle en système dual, formation professionnelle en école à plein temps, formation élémentaire)
- Enseignement tertiaire (formation professionnelle supérieure, université, hautes écoles)

Aucun individu de l'échantillon ne possède une maturité professionnelle dans l'échantillon. Les non-réponses ont été exclues.

## Références

- OCDE (2002). *Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE 2002*, Paris: OCDE.
- OCSTAT (2004). *Les communes genevoises vues par le recensement*. Volume 1: Population, Hors série n°3, Genève: Office cantonal de la statistique.
- OCSTAT (2003). *Les salaires dans le canton de Genève, en 2000*. Communications Statistiques n°14, Genève: Office cantonal de la statistique.
- OCSTAT (2004). *Les salaires dans le canton de Genève, évolution entre 1991 et 2000*. Communications statistiques n°15, Genève: Office cantonal de la statistique.
- Groupe européen de recherche sur l'équité des systèmes éducatifs, Service de pédagogie théorique et expérimentale (2003). *L'équité des systèmes éducatifs européens*. Université de Liège (mise en circulation publique juin 2003).



# Les attitudes des adolescents face à l'école

## Mots clés

Adolescents, Cycle d'orientation, sentiment d'insécurité, victimisation

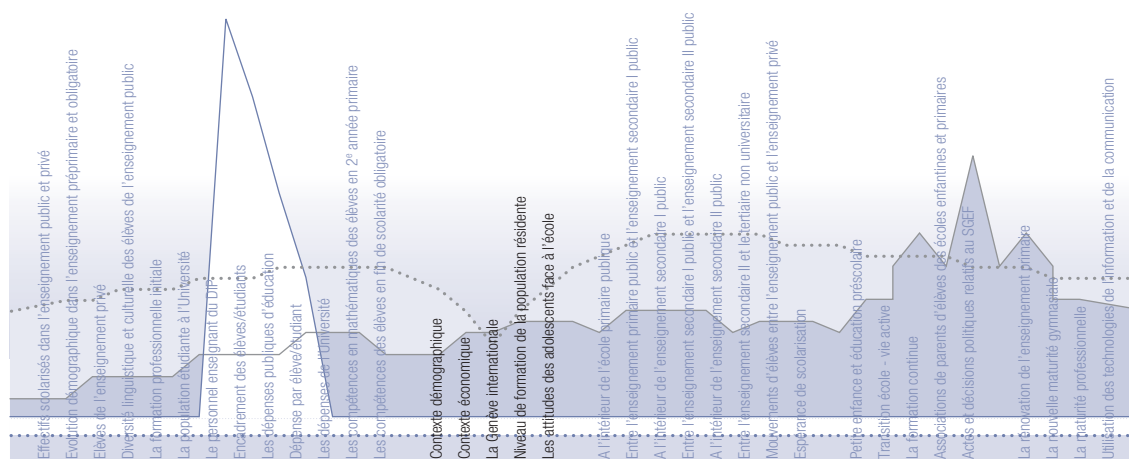
L'adolescence est une période de la vie humaine marquée par la transition. L'adolescent est simultanément confronté à des transformations physiologiques et psychologiques, ainsi qu'à leurs conséquences sociales, et vit une phase déterminante pour son orientation scolaire.

Cette période de la vie correspond à une période particulière de la scolarisation, celle de la fin de la scolarité obligatoire. Les conditions de traversée de celle-ci et les résultats individuels vont jouer, pour chaque élève, un rôle déterminant quant à la suite de sa formation, en rendant possible ou non l'accès à certaines filières, à certaines qualifications.

Cet indicateur utilise les données d'une enquête internationale menée en Suisse par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, qui aborde notamment le thème de l'école. Ces données reposent sur des déclarations d'élèves, et peuvent donc être en décalage avec ce qu'ils pensent et/ou avec la réalité.

Il s'intéresse à certaines attitudes des adolescents scolarisés au Cycle d'orientation (enseignement secondaire I public, CITE 2) face à l'école, qui rendent compte de dimensions de la vie scolaire quotidienne telles que l'intérêt pour l'école, le stress, le temps consacré aux devoirs, la fatigue, l'insécurité ressentie et vécue. Compte tenu des limites de ce type d'enquête, cet indicateur pose cependant plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Etant donné la taille restreinte de l'échantillon, ces dimensions sont déclinées selon le genre (fille/garçon) tous degrés confondus, et selon le degré (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) tous genres confondus.



**Interrogés sur l'école dans le cadre d'une enquête portant sur la vie des adolescents, plus du tiers des élèves d'un échantillon d'élèves scolarisés au Cycle d'orientation déclarent ne pas aimer l'école et près d'un élève sur deux déclare s'y ennuyer. Le temps que les élèves déclarent consacrer aux devoirs présente de grandes disparités et est plus élevé en 7<sup>e</sup> qu'en 9<sup>e</sup> année. Les élèves se disant les plus stressés par le travail scolaire sont également ceux qui affirment consacrer plus de deux heures par jour à leurs devoirs. La très grande majorité des élèves dit se sentir en sécurité à l'école, mais 25% des filles et 15% des garçons interrogés affirment ne pas s'être sentis en sécurité à l'école au moins une fois au cours des douze derniers mois.**

## Vue d'ensemble

Une enquête, réalisée au printemps 2002 sur la vie quotidienne des élèves, apporte des informations relatives à la façon dont les adolescents scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année<sup>1</sup> vivent l'école: intérêt ou ennui, stress, fatigue, insécurité ressentie ou vécue. Cette enquête repose sur les déclarations des élèves et comporte donc des limites bien connues, puisqu'il peut y avoir un net décalage entre ce que disent les élèves, ce qu'ils pensent, et enfin la réalité (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

### Un goût mitigé pour l'école

Figure  
B5.1

Interrogés sur ce qu'ils pensent de l'école, plus du tiers des élèves enquêtés dit ne pas aimer l'école (*pas beaucoup* ou *pas du tout*)<sup>2</sup>. Cela est nettement plus marqué chez les garçons, qui sont 45% à afficher cette opinion, que chez les filles (30%) (*Figure B5.1*). Ces proportions sont assez similaires à ce que l'on obtient pour les élèves âgés de 12 à 15 ans de l'ensemble de la Suisse<sup>3</sup>.

Les élèves de 9<sup>e</sup> année, c'est-à-dire les plus âgés de l'échantillon, ont l'opinion la plus positive de l'école puisque près de 30% d'entre eux affirment aimer beaucoup l'école contre seulement 15% des élèves de 8<sup>e</sup> et 22% des élèves de 7<sup>e</sup> année.

### Près d'un élève sur deux dit s'ennuyer à l'école

Figure  
B5.2

Près d'un élève sur deux (47%) déclare que l'école est *souvent* ou *très souvent ennuyeuse*, cette proportion semblant être beaucoup plus élevée à Genève que pour l'ensemble de la Suisse<sup>4</sup>. L'interprétation de cette sur-représentation s'avère toutefois délicate, puisqu'il s'agit de déclarations d'élèves faites dans un cadre scolaire et que ces dernières sont nécessairement empreintes des représentations de ce que l'on peut s'autoriser à dire ou écrire dans le milieu scolaire, représentations pouvant varier d'un canton à l'autre. Les filles s'avèrent moins critiques (ou s'autorisent peut-être moins à l'être) que les garçons puisqu'elles ne sont que 38% à déclarer éprouver ce sentiment contre 57% des garçons (*Figure B5.2*). Plus de six élèves sur dix de classe de 8<sup>e</sup> disent trouver l'école *souvent* ou *très souvent ennuyeuse*, les élèves de 7<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> étant un peu moins souvent dans ce cas (40%). Cet intérêt plutôt mitigé pour l'école ne se traduit pas par un comportement d'absentéisme puisque seulement un élève sur dix déclare avoir «séché» les cours au moins une fois par mois au cours de l'année écoulée.

### Peu de stress lié au travail scolaire

Figure  
B5.3

Les trois quarts des élèves interrogés affirment être *peu* ou *pas du tout stressés* par le travail scolaire (*Figure B5.3*). Les faibles différences entre genres et entre degrés ne sont pas jugées statistiquement significatives: 28% des filles et 23% des garçons déclarent éprouver du stress à cause du travail scolaire; c'est également le cas de 26% des élèves de 7<sup>e</sup>, de 29% des élèves de 8<sup>e</sup> et de 22% des élèves de 9<sup>e</sup>.

## Temps consacré aux devoirs: grandes disparités entre les élèves

Le temps de travail consacré aux devoirs est très variable: environ 60% des élèves enquêtés affirment travailler au moins une heure pour leurs devoirs les jours d'école, dont 25% au moins deux heures, 40% des élèves affirmant quant à eux travailler au maximum une demi-heure pour leurs devoirs, voire pas du tout (Figure B5.4). Le stéréotype, largement véhiculé, de filles plus studieuses que les garçons n'est pas contredit ici, puisque 30% des adolescentes et 20% des adolescents consacrent plus de deux heures à leurs devoirs, et que 34% des adolescentes et 46% des adolescents y consacrent moins d'une demi-heure.

La quantité de travail scolaire fournie selon le degré fréquenté présente des différences plus sensibles qui peuvent surprendre au premier abord: c'est au 9<sup>e</sup> degré que les élèves déclarent travailler le moins longtemps pour l'école, 56% d'entre eux consacrant au maximum une demi-heure à leurs devoirs les jours d'école, alors que c'est le cas de 39% des élèves de 8<sup>e</sup> et de 27% de ceux de 7<sup>e</sup>.

L'année de 7<sup>e</sup> représente une année importante de transition (nouvel établissement, nouvelles matières, nouvelle organisation de l'enseignement) qui nécessite certainement une quantité supérieure de travail scolaire pour s'adapter à ces modifications. Une étude du SRED a d'ailleurs clairement montré que la 7<sup>e</sup> année était perçue par les élèves comme plus difficile que la 6<sup>e</sup> année<sup>5</sup>.

Il est également possible que les élèves de 9<sup>e</sup>, qu'ils soient insérés dans les filières pré-gymnasiales ou non à la fin de leur scolarité obligatoire, aient le sentiment que leur orientation vers un 10<sup>e</sup> degré est déjà largement déterminée (Collège, Ecole de culture générale, apprentissage, etc.), d'autant que l'enquête a eu lieu en fin d'année scolaire, et ne s'investissent plus autant qu'auparavant dans le travail scolaire.

Si le temps consacré aux devoirs est difficilement interprétable, puisque le temps nécessaire est tout autant dépendant de la quantité de devoirs que des capacités personnelles des élèves, l'examen de la relation entre le stress ressenti par les élèves et le temps de travail journalier consacré aux devoirs laisse clairement apparaître que les deux phénomènes sont fortement corrélés (Figure B5.5). Alors que 45% des élèves se disant *peu* ou *pas stressés* par le travail scolaire consacrent au maximum une demi-heure à leurs devoirs les jours d'école, une proportion équivalente des élèves se sentant *assez* ou *très stressés* y dédient au minimum deux heures.

## Des adolescents fatigués

Quelle qu'en soit la cause (bien-être psychologique, hygiène de vie, changements hormonaux, organisation et occupation du temps, horaires et rythmes scolaires, etc.), la fatigue ressentie par les adolescents affecte leurs attitudes et leurs aptitudes scolaires. Or, il apparaît que, les jours d'école, environ un élève sur deux se sent fatigué un à plusieurs matins par semaine et que seulement un sur cinq dit n'être *jamaïs* ou *rarement fatigué* (Figure B5.6). Filles et garçons ne se distinguent pas en la matière, tout comme les élèves des différents degrés scolaires.

## Insécurité ressentie et vécue

La très grande majorité des élèves interrogés dit se sentir en sécurité à l'école, mais la proportion d'adolescents affirmant ne s'être pas sentis en sécurité à l'école au moins une fois au cours des douze derniers mois est loin d'être marginale, puisque c'est le cas de 25% des filles et de 15% des garçons (Figure B5.7).

Pour les garçons, le sentiment d'insécurité semble aller souvent de pair avec le fait d'avoir été victime d'un «fait de violence» à l'école (vol, racket, bagarres). Le taux de victimisation, c'est-à-dire non plus la proportion d'élèves ayant un sentiment d'insécurité mais celle d'élèves disant avoir été victimes de certaines manifestations de violence, est en effet équivalente puisque 13% des garçons disent avoir été victimes de vol, de racket ou de brutalité au moins une fois au cours des douze derniers mois. Pour les filles, le lien semble moins direct puisque 14% d'entre elles disent avoir été victimes d'un fait de violence au cours des douze derniers mois et qu'elles sont 25% à déclarer avoir éprouvé un sentiment d'insécurité au cours de cette période.

Figure  
B5.4

Figure  
B5.5

Figure  
B5.6

Figure  
B5.7

Les élèves ne semblent pas par contre ressentir plus ou moins d'insécurité à l'école selon le degré fréquenté, aucune différence statistiquement significative n'étant observée. Une étude réalisée à Genève en 1998 auprès d'élèves du Cycle d'orientation<sup>6</sup> a déjà montré que le sentiment d'insécurité au sein de l'école n'est pas plus fort pour les élèves de 7<sup>e</sup> année que pour les élèves des autres années, mais que ce sentiment devient plus fréquent à l'extérieur de l'école.

La prise en compte de ces trois types de faits de violence dans un même indice de victimisation tient à la faiblesse (et l'on ne va pas s'en plaindre) des effectifs concernés dans l'enquête, qui ne peut permettre de donner des estimations de la part de victimes de chaque type de fait pour l'ensemble de la population scolarisée au Cycle d'orientation. Le choix technique de regrouper ces trois types de faits de violence a comme conséquence de donner au taux de victimisation un niveau peut-être plus élevé qu'il n'est en réalité, puisque les vols représentent plus de la moitié des déclarations de «faits de violence». Or, sans vouloir en minimiser l'importance, le vol d'un blouson ou d'un objet de valeur quelconque, même s'il est vécu péniblement par l'adolescent et contribue vraisemblablement au sentiment d'insécurité, n'a peut-être pas la même portée psychologique qu'un racket, une bagarre avec un autre élève, voire une séance organisée de tabassage. Enfin, ces faits demeurent ponctuels, les cas d'adolescents victimes de faits répétés demeurant heureusement très exceptionnels.

## Notes

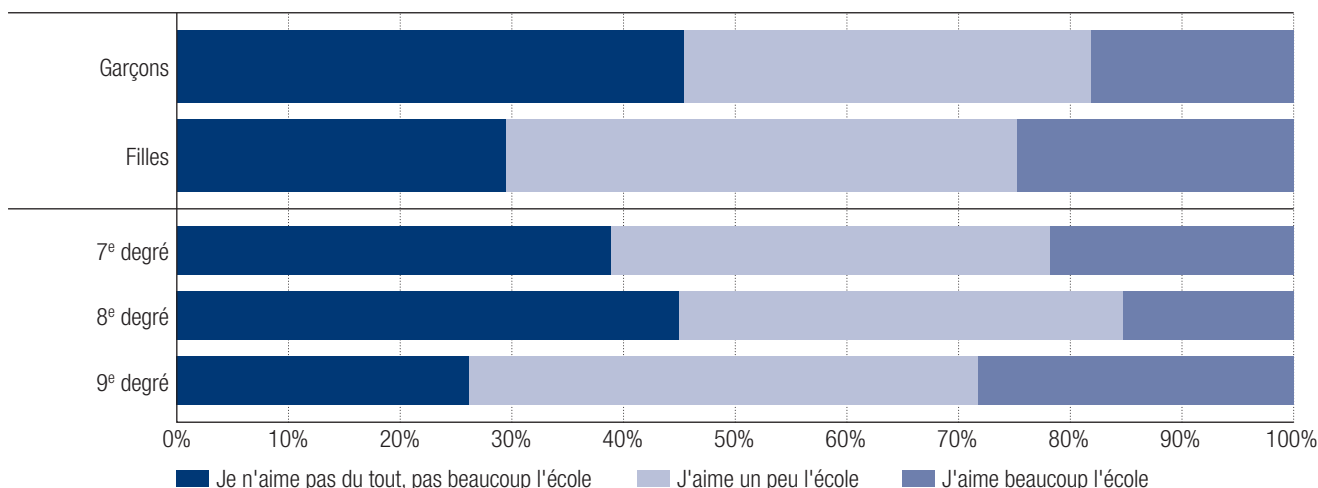
- <sup>1</sup> Le champ de l'enquête est constitué d'élèves de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> mais les résultats présentés ici se restreignent au Cycle d'orientation (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>). Ces élèves sont théoriquement âgés de 12 à 15 ans mais ils peuvent être plus jeunes ou plus âgés en fonction de leur avance ou retard scolaire.
- <sup>2</sup> L'intérêt pour l'école était d'abord mesuré par une question d'opinion très générale: «Cette année, que penses-tu de l'école?»
- <sup>3</sup> Les résultats suisses ne sont pas directement comparables, car ils sont donnés par âge détaillé et non par degré d'enseignement. En se restreignant aux élèves âgés de 12 à 15 ans, le champ d'observation est proche de celui des élèves scolarisés au Cycle d'orientation mais pas tout à fait identique, puisque certains élèves de 12 ans sont à l'école primaire.
- <sup>4</sup> La proportion d'élèves de 12 à 15 ans déclarant que l'école est *souvent* ou *très souvent ennuyeuse* est d'environ 30% pour l'ensemble de la Suisse. La proportion plus élevée à Genève d'élèves disant s'ennuyer souvent à l'école par rapport à d'autres cantons, a déjà été mise en évidence lors de l'enquête PISA 2000 (54% des élèves de 9<sup>e</sup> année à Genève, 49% à Neuchâtel, 48% dans le canton de Vaud, 43% dans le Jura, 37% à Fribourg, 36% en Valais). Des travaux ont par ailleurs montré que l'attitude des élèves de 9<sup>e</sup> envers l'école selon les différents cantons suit la même courbe que celle des performances au test PISA: plus les attitudes sont positives, plus les performances sont élevées (voir Moreau J., Pagnossin E., Tièche Christianat C., Kaiser C., Nidegger C. [2003]).
- <sup>5</sup> Bain D., Davaud C., Favre B., Hexel D., Jaeggi J.-M., Lurin J., Rastoldo F., Soussi A. (2000).
- <sup>6</sup> 1749 élèves sélectionnés dans les 17 Cycles d'orientation de Genève (voir Clémence A., Rochat Fr., Cortolezzis C., Dumont P., Egloff M., Kaiser Cl. [2001]).

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

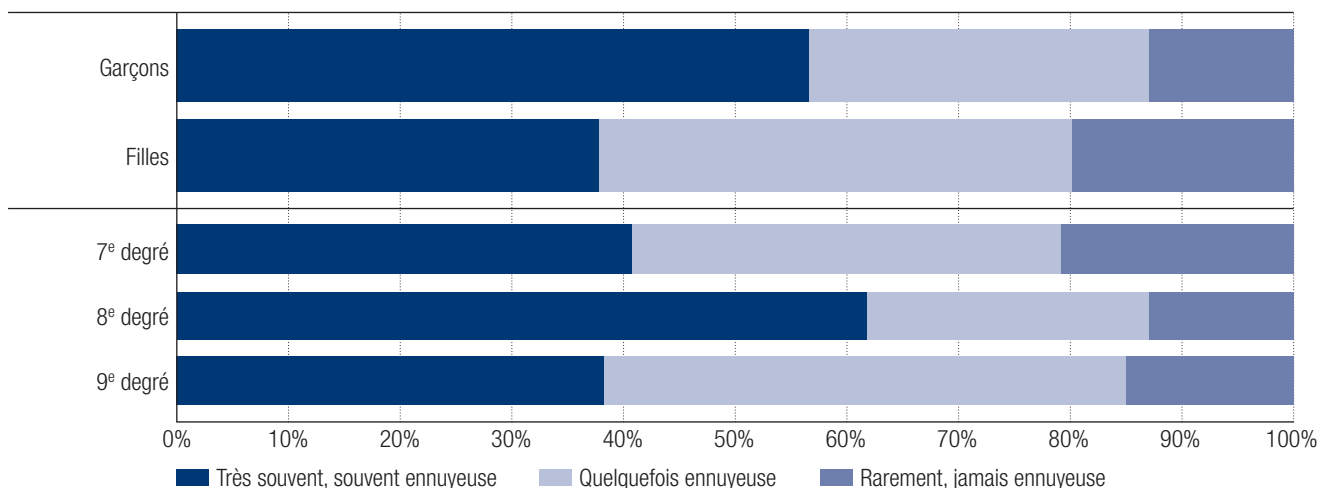
- B5.1 Goût pour l'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002
- B5.2 L'ennui à l'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002
- B5.3 Stress généré par le travail scolaire, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002
- B5.4 Temps consacré aux devoirs les jours d'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002
- B5.5 Temps consacré aux devoirs les jours d'école, selon le stress ressenti, 2002
- B5.6 Fatigue le matin les jours d'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002
- B5.7 Proportion d'élèves qui ne se sont pas sentis en sécurité à l'école ou ayant été victimes d'un fait de violence à l'école au moins une fois au cours des 12 derniers mois, selon le genre, 2002

Figure B5.1 Goût pour l'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002



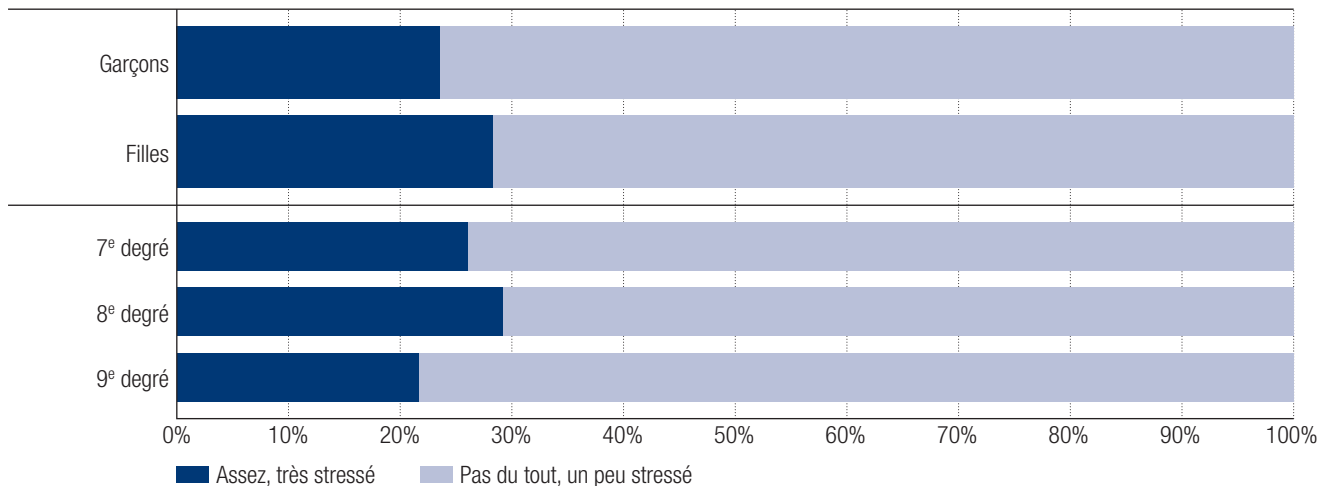
N.B. Question posée: «Cette année-ci, que penses-tu de l'école?». Pour l'ensemble des élèves âgés de 12 à 15 ans (c'est-à-dire théoriquement scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année), la proportion de ceux ayant répondu *pas du tout* ou *pas beaucoup* s'élève à 31% en Suisse.  
Source: Enquête ISPA/HBSC

Figure B5.2 L'ennui à l'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002



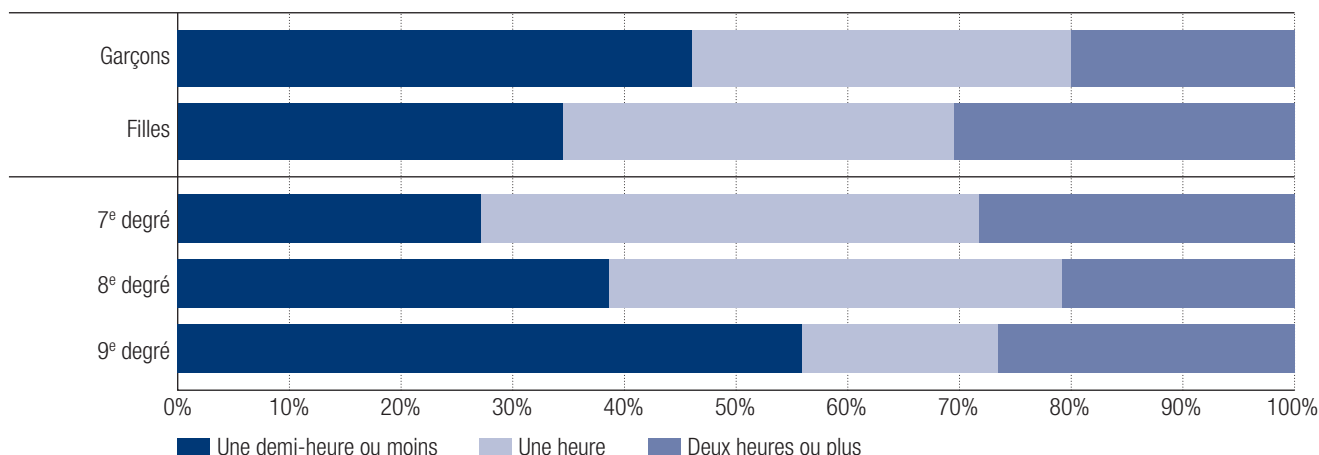
N.B. Question posée: «Est-ce que tu penses que l'école est ennuyeuse?». Pour l'ensemble des élèves âgés de 12 à 15 ans (c'est-à-dire théoriquement scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année), la proportion de ceux ayant répondu *très souvent* ou *souvent* s'élève à 30% en Suisse.  
Source: Enquête ISPA/HBSC

Figure B5.3 Stress généré par le travail scolaire, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002



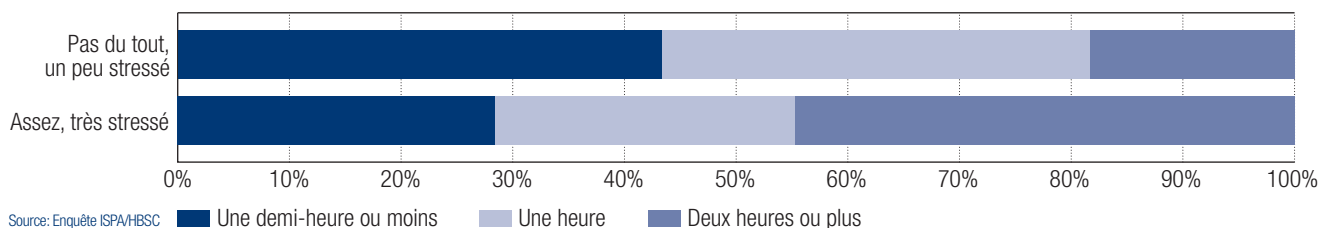
N.B. Question posée: «Es-tu stressé par le travail scolaire?». Pour l'ensemble des élèves âgés de 12 à 15 ans (c'est-à-dire théoriquement scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année), la proportion de ceux ayant répondu *assez* ou *très stressé* s'élève à 24% en Suisse.  
Source: Enquête ISPA/HBSC

Figure B5.4 Temps consacré aux devoirs les jours d'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002



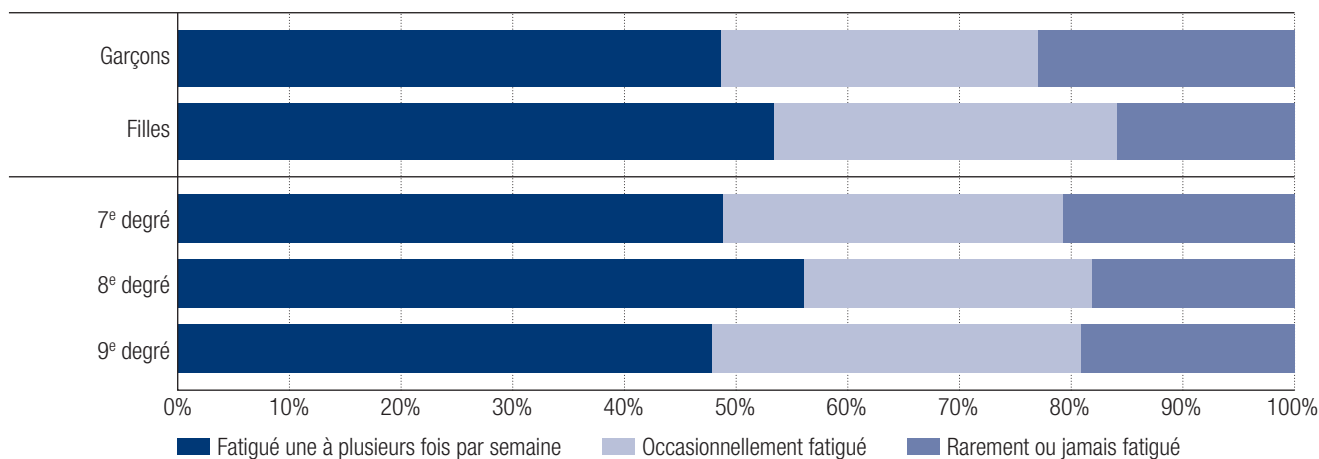
N.B. Question posée: «Généralement, à peu près combien d'heures par jour consacres-tu à tes devoirs en dehors des heures d'école? ... Les jours d'école». Pour l'ensemble des élèves âgés de 12 à 15 ans (c'est-à-dire théoriquement scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année), la proportion de ceux ayant répondu *une demi-heure ou moins* s'élève à 33% en Suisse.  
Source: Enquête ISPA/HBSC

Figure B5.5 Temps consacré aux devoirs les jours d'école, selon le stress ressenti, 2002



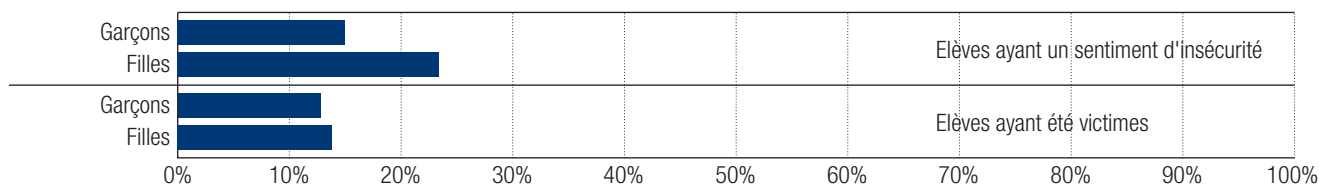
Source: Enquête ISPA/HBSC

Figure B5.6 Fatigue le matin les jours d'école, selon le genre et le degré d'enseignement, 2002



N.B. Question posée: «T'arrive-t-il d'être fatigué-e le matin lorsque tu vas à l'école?». Pour l'ensemble des élèves âgés de 12 à 15 ans (c'est-à-dire théoriquement scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année), la proportion de ceux qui se sont sentis *fatigués une à plusieurs fois par semaine* s'élève à 46% en Suisse.  
Source: Enquête ISPA/HBSC

Figure B5.7 Proportion d'élèves qui ne se sont pas sentis en sécurité à l'école ou ayant été victimes d'un fait de violence(\*) à l'école au moins une fois au cours des 12 derniers mois, selon le genre, 2002



N.B. Question posée: «Au cours des 12 derniers mois, laquelle ou lesquelles de ces situations as-tu vécues à l'école? – Je ne me sentais pas en sécurité à l'école – je me suis fait frapper – je me suis fait racketter – je me suis fait voler». Pour l'ensemble des élèves âgés de 12 à 15 ans (c'est-à-dire théoriquement scolarisés de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année), la proportion de ceux qui ne se sont *pas sentis en sécurité* au moins une fois au cours des 12 derniers mois s'élève à 18% en Suisse.  
(\*) Par fait de violence on entend: s'est fait frapper ou racketter ou voler au moins une fois au cours des 12 derniers mois.  
Source: Enquête ISPA/HBSC

## Pour comprendre ces résultats

### L'enquête ISPA / HBSC

L'enquête HBSC (Health Behaviour in School-Aged Children) est une étude internationale et quadriennale réalisée sous l'égide de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) visant à récolter des données concernant la vie quotidienne, la santé et les comportements dommageables ou bénéfiques à la santé des élèves âgés de 11 à 16 ans et leurs éventuelles modifications au cours du temps; 36 pays participent à cette enquête.

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) conduit cette enquête en Suisse tous les quatre ans (1986, 1990, 1994, 1998 et 2002), avec le soutien financier de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des cantons.

L'enquête réalisée se base sur un questionnaire standardisé, composé du questionnaire de l'étude HBSC et de quelques questions ajoutées par l'ISPA.

Les consignes d'enquête sont les suivantes: le questionnaire doit être rempli en classe dans des conditions similaires à celles d'un examen (les élèves n'ont pas le droit de parler entre eux, l'adulte surveillant le déroulement du remplissage du questionnaire ne doit pas aider à interpréter des questions). Les élèves sont assurés que cette enquête est totalement anonyme (pas de nom sur le questionnaire, questionnaire mis sous enveloppe cachetée par l'élève lui-même).

### L'échantillon de l'enquête suisse

Au niveau national, l'échantillon a été constitué par un tirage aléatoire de classes de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> d'après le fichier de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui répertorie toutes les classes des écoles publiques de Suisse. Afin de permettre des analyses sur le plan cantonal, un sur-échantillonnage a été effectué dans les cantons qui en avaient fait la demande, comme c'est le cas du canton de Genève. La récolte des données a eu lieu entre mars et juin 2002.

### Les résultats genevois

Les résultats reposent sur l'échantillon genevois 2002 de l'enquête suisse. Contrairement à celle-ci qui publie les résultats par âge (de 11 à 16 ans), les résultats genevois présentés dans cet indicateur portent exclusivement sur les 557 élèves des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés (CO, enseignement secondaire I public, CITE 2) afin de saisir les opinions et attitudes des élèves pendant une période importante de leur orientation scolaire.

Afin de ne pas sur-représenter certaines catégories d'adolescents dans les résultats, les données ont été redressées en se calant sur la structure par âge, genre, nationalité (Suisse ou autres nationalités) et degré d'enseignement (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>) des élèves du CO présents dans la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique, pour l'année correspondante (c'est-à-dire les élèves présents dans ces degrés au 31.12.2001). Ces informations demeurent malgré tout empreintes d'une certaine fragilité puisque des variables comme, par exemple, la filière suivie (classe hétérogène, regroupement A ou B) ou la catégorie socioprofessionnelle des parents n'ont pu être contrôlées.

Compte tenu de la faiblesse des effectifs de l'échantillon, les ventilations ont seulement été réalisées par genre (filles/garçons) tous degrés confondus, et par degré (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>) tous genres confondus. Certains items ont été regroupés pour avoir des effectifs suffisants.

## Références

- Kuendig H., Kuntsche E., Delgrande Jordan M., & Schmid H. (2003). *Enquête sur les comportements de santé des élèves de 11 à 16 ans – Une statistique descriptive des données 2002 du canton de Genève*. Lausanne: Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies.
- Le rapport suisse peut être consulté sur le site de l'ISPA à l'adresse suivante: <http://www.sfa-ispa.ch>
- Pour plus d'informations sur la méthodologie, consulter le site de l'HBSC: <http://www.hbsc.org/> (voir en particulier le protocole international) et le rapport international 2002.
- Moreau J., Pagnossin E., Tièche Christinat C., Kaiser C., Nidegger C. (2003). *PISA 2000: Compétences des élèves et leur contexte: quelques éclairages sur l'environnement familial, culturel, scolaire et les stratégies d'apprentissage des élèves*. Neuchâtel: Institut de recherche et documentation pédagogique (IRDp) (03.10).
- Bain D., Davaud C., Favre B., Hexel D., Jaeggi J.-M., Lurin J., Rastoldo F., Soussi A. (2000). *Hétérogénéité et différenciation au Cycle d'orientation*. Genève: SRED.
- Clémence A., Rochat Fr., Cortolezzis C., Dumont P., Egloff M., Kaiser Cl. (2001). *Scolarité et adolescence. Les motifs de l'insécurité*. Bern, Stuttgart, Wien: Haupt.





## Section C

# Transitions d'élèves durant leur parcours scolaire

### Points forts

La section C est d'abord constituée de six indicateurs visant à présenter les flux des élèves à travers les niveaux de l'enseignement public, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement tertiaire. Chaque indicateur présente les transitions d'élèves soit à l'intérieur d'un niveau d'enseignement (*indicateurs C1, C3, C5*), soit entre deux niveaux d'enseignement (*indicateurs C2, C4, C6*). Un septième indicateur présente les mouvements entre l'enseignement public et l'enseignement privé (*indicateur C7*) et enfin, un dernier indicateur donne l'évolution de la durée moyenne de scolarisation au cours des deux dernières décennies (*indicateur C8*).

#### Les cursus scolaires des élèves de l'enseignement primaire public sont nettement différenciés selon le genre et le milieu social d'origine.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à suivre une scolarité linéaire. Les enfants des milieux défavorisés sont, aujourd'hui encore, plus souvent concernés par le redoublement et par l'orientation en filière spécialisée que les enfants des milieux favorisés.

*Indicateur C1, Transitions à l'intérieur de l'école primaire publique*

#### La grande majorité des élèves sortant de la dernière année de l'enseignement primaire public (6P) et scolarisés au Cycle d'orientation va en regroupement A, filière à exigences scolaires étendues (65% en 2003).

16% des élèves vont en regroupement B (filière à exigences scolaires moindres); 17% vont en 7<sup>e</sup> hétérogène dans l'un des trois Cycles d'orientation à option (sans distinction de filière). Les filles vont plus souvent en regroupement A que les garçons (68% contre 63%). Cette première orientation est par ailleurs déjà marquée socialement: 74% des enfants de cadres supérieurs vont en regroupement A contre seulement 57% des enfants d'ouvriers.

*Indicateur C2, Transitions entre l'enseignement primaire public et l'enseignement secondaire I public*

#### Entre 1980 et 2003, la proportion d'élèves fréquentant la filière à exigences scolaires étendues a continuellement augmenté pour les trois degrés du Cycle d'orientation.

Avec la nouvelle organisation du Cycle d'orientation, les chances d'accès à la filière à exigences scolaires étendues (7<sup>e</sup> LS ou regroupement A) ont continué à s'ouvrir à davantage d'élèves, même si elles restent marquées socialement. Les réorientations entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> sont devenues plus sélectives (de LS/A vers le regroupement B, filière à exigences scolaires moindres), les promotions (de B vers A) étant devenues moins fréquentes qu'auparavant.

*Indicateur C3, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire I public*

C1

C

C2

C3

## C4

**A l'issue du Cycle d'orientation, les jeunes se dirigent plus fréquemment qu'auparavant vers la filière gymnasiale. L'entrée directe en formation professionnelle en système dual (entreprise et école) n'a cessé de décroître (7% des élèves en 2003 contre 22% en 1980).**

Selon le regroupement (A ou B) suivi en 9<sup>e</sup> année, les orientations des élèves dans l'enseignement secondaire II public sont très différentes. Près de 70% des élèves sortant d'une classe du regroupement A débutent une formation gymnasiale et 20% s'orientent vers une formation professionnelle en école à plein temps. Les élèves sortant du regroupement B du Cycle d'orientation pour entrer dans l'enseignement secondaire II public se dirigent en 2003 vers un complément de formation ou une structure d'insertion ou d'accueil dans 37% des cas, vers une formation professionnelle en école à plein temps (32%) ou vers un apprentissage combiné entreprise/école (16%).

*Indicateur C4, Transitions entre l'enseignement secondaire I public et l'enseignement secondaire II public*

## C5

**Le 10<sup>e</sup> degré est suivi d'une réorientation pour un nombre non négligeable d'élèves.**

12% des élèves de première année du Collège (formation gymnasiale) et 9% des élèves suivant une formation professionnelle dans une école à plein temps se réorientent vers d'autres filières de l'enseignement secondaire II public l'année suivante.

**Les jeunes vont plus souvent jusqu'à l'obtention d'au moins un diplôme de niveau secondaire II.**

Le nombre de certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques rapporté au nombre de personnes de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent ces formations) est passé de 60% en 1980 à 76% en 2003. Cette proportion peut paraître faible, mais elle ne prend pas en compte les élèves ayant obtenu une certification dans une école privée (environ 11%).

**Les différences sociales perdurent dans la certification de niveau secondaire II.**

L'écart entre la proportion d'enfants de cadres supérieurs et dirigeants et celle des enfants d'ouvriers obtenant une maturité gymnasiale reste élevé en 2003 (les proportions étant respectivement de 61% et 20%, contre 67% et 18% en 1980).

*Indicateur C5, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II public*

### C6

#### **Les effectifs des nouveaux inscrits dans une formation de niveau tertiaire ont fortement augmenté entre 1980 et 2003 (+31%).**

Cette augmentation est due à l'allongement de la durée des études, mais aussi à l'élargissement de la voie des études de niveau tertiaire avec la création rapprochée de la maturité professionnelle et des Hautes écoles spécialisées.

*Indicateur C6, Transitions entre l'enseignement secondaire II public et l'enseignement tertiaire public*

### C7

#### **Les échanges entre l'enseignement public et l'enseignement privé concernent chaque année moins de 900 élèves.**

Tous niveaux d'enseignement CITE 0 à 3 confondus, les écoles publiques voient partir très légèrement plus d'élèves vers les écoles privées (500 élèves) qu'elles n'en reçoivent de ces dernières (400 élèves). La proportion de départs de l'enseignement public vers le privé est stable depuis 1980.

*Indicateur C7, Mouvements d'élèves entre enseignement public et enseignement privé*

### C8

#### **L'espérance de scolarisation à 4 ans s'est accrue d'environ une année entre 1980 et 2003, passant de 15,5 à 16,4 années.**

Cette augmentation est principalement due à un allongement de la scolarisation après la scolarité obligatoire. Cet allongement s'explique non seulement par une augmentation de la certification mais aussi en partie par l'allongement et la complexification des parcours scolaires (notamment réorientations à l'issue du 10<sup>e</sup> degré).

*Indicateur C8, Espérance de scolarisation*

# C



# A l'intérieur de l'école primaire publique (CITE 1)

## Mots clés

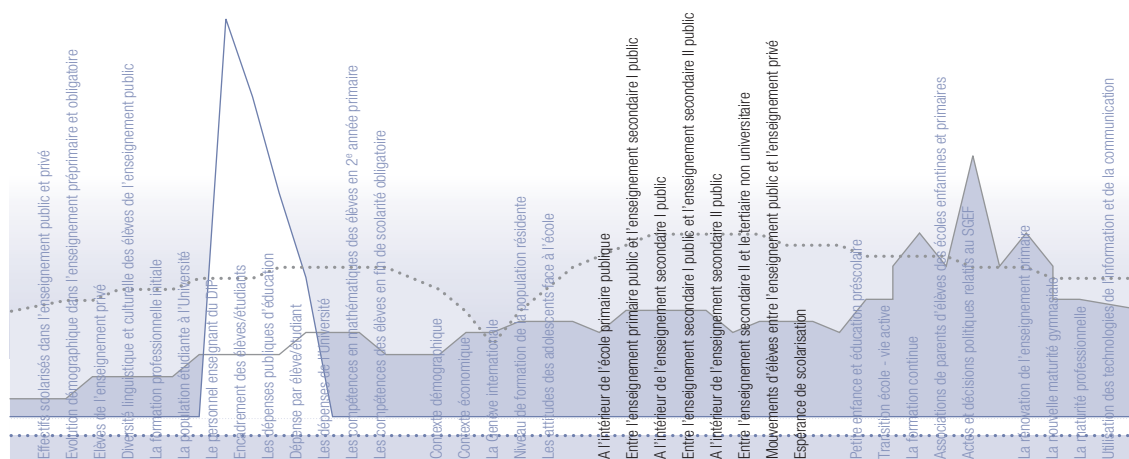
Transitions, enseignement primaire, parcours scolaire, redoublement

L'école primaire représente le premier socle de la scolarité obligatoire, décomposé en six degrés (1<sup>ère</sup> primaire à 6<sup>e</sup> primaire), les deux premiers degrés composant avec l'école enfantine la division élémentaire, et les quatre derniers la division moyenne. Cependant, des différenciations de cursus scolaires existent pour certains élèves à la fin de chaque année scolaire: être promu au degré supérieur, redoubler le degré, en sauter un, être orienté vers une filière spécialisée, quitter le système d'enseignement public genevois pour l'enseignement privé ou pour un autre canton ou l'étranger.

Cet indicateur rend compte des écarts à la situation la plus fréquente, à savoir la promotion au degré supérieur, en donnant la situation en 2003 des élèves scolarisés en 2002 dans les différents degrés de l'enseignement primaire public.

Il rend également compte de la situation en 2003 de la cohorte des élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire six ans auparavant, lesquels, dans le cas d'un cursus linéaire (passage au degré suivant de l'école publique), sont en 2003 au 7<sup>e</sup> degré du Cycle d'orientation (début du secondaire I public). La situation en 2003 de cette cohorte d'élèves est mise en relation avec le genre (filles/garçons) et la catégorie socioprofessionnelle des parents (CSP).

Il fournit enfin un état actuel du redoublement dans l'enseignement primaire public et de son évolution au cours des deux dernières décennies.



T
S II
S I
<b>P</b>
E
IPE



**En 2003, selon le degré suivi l'année précédente dans l'enseignement primaire public, 91 à 95% des élèves sont promus dans le degré suivant; 1% est parti dans l'enseignement privé et moins de 1% dans une filière spécialisée; 2 à 3% des élèves ont quitté le canton de Genève. Le redoublement, qui concerne globalement un peu plus de 2% des élèves, affecte particulièrement les trois premiers degrés de l'enseignement primaire et est vraisemblablement lié à des difficultés dans l'apprentissage de la lecture. Les cursus scolaires des élèves du primaire sont nettement différenciés selon le genre et le milieu social d'origine. Ainsi, les filles ont une scolarité plus régulière que les garçons et les enfants des milieux défavorisés ont, aujourd'hui encore, un taux de redoublement plus élevé que les autres enfants et sont également plus fréquemment orientés vers la filière spécialisée.**

## Vue d'ensemble

### Plus de 91% des élèves de l'enseignement primaire public sont promus dans le degré suivant

Figure  
C1.1

En 2003, quel que soit le degré suivi l'année précédente dans l'enseignement primaire public, plus de 91% des élèves sont promus dans le degré suivant (Figure C1.1). Le redoublement, qui concerne globalement un peu plus de 2% des élèves, semble cependant intervenir à des moments-clés. Il est en effet concentré durant les trois premiers degrés de l'enseignement primaire qui correspondent à la période des apprentissages fondamentaux, et est vraisemblablement entraîné par des difficultés dans la maîtrise de la lecture<sup>1</sup>. Par ailleurs, le redoublement est le plus fréquent en 2<sup>e</sup> primaire (3,9%) lors de la transition entre la division élémentaire et la division moyenne. A l'inverse, moins de 1% des élèves qui étaient en 6<sup>e</sup> primaire en 2002 ont redoublé ce degré en 2003.

L'orientation vers les filières spécialisées (voir «Pour comprendre ces résultats») est stable tout au long des six degrés, et concerne moins d'un élève sur cent. Le passage vers les écoles privées est lui aussi relativement marginal et se concentre plus particulièrement en fin de primaire lors de la transition vers le secondaire I (CITE 2), où cette proportion atteint 2,3%. Le saut d'un degré est très rare (0,2 à 0,5%) et c'est la 2<sup>e</sup> primaire qui est le degré le plus concerné (1% des élèves de 1<sup>ère</sup> primaire passent directement en 3<sup>e</sup> primaire).

La mobilité géographique des familles fait qu'à chaque degré, 2 à 3% des élèves quittent le système d'enseignement genevois et sont scolarisés ailleurs en Suisse ou à l'étranger.

### La part des élèves redoublant dans l'enseignement primaire public s'est stabilisée autour de 2%

Figure  
C1.2

Aux alentours de 3 à 4% dans les années 1980, la part des élèves redoublant dans l'enseignement primaire public<sup>2</sup>, tous degrés confondus, se stabilise autour de 2% depuis le milieu des années 1990 (voir «Pour comprendre ces résultats» et Figure C1.2). La baisse du redoublement est un phénomène complexe qui ne peut être réduit à une simple augmentation des compétences ou acquis des élèves<sup>3</sup> et un débat sur son utilité s'est développé dans les années 1990: faible effet bénéfique du redoublement par rapport à son coût financier mais surtout humain (les élèves qui redoublent au primaire restent souvent des élèves en difficulté et ont moins de chances que les autres d'être admis dans les filières pré-gymnasiales de l'enseignement secondaire I<sup>4</sup>), réflexions pédagogiques encourageant la remédiation durant un parcours fluide des élèves, qui se sont concrétisées par la rénovation de l'école primaire centrée sur le respect des rythmes individuels d'apprentissage (voir Indicateur E1, *La rénovation de l'enseignement primaire*). Par ailleurs, après la parution en 1993 du «rapport Hutmacher», de nouvelles dispositions en matière de redoublement au cours de l'enseignement primaire ont été introduites<sup>5</sup>.

## Des cursus scolaires différenciés selon le genre et l'origine sociale

L'observation longitudinale de la cohorte des élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire à la rentrée 1997 montre que près des trois quarts de ces élèves traversent normalement leurs années d'école primaire dans l'enseignement public à Genève, sans incident ou changement de parcours, et sont présents au Cycle d'orientation (enseignement secondaire I public) six ans après (voir «Pour comprendre ces résultats» et Figure C1.3).

Figure  
C1.3

Un peu plus de 8% de ces élèves ont accumulé une année de retard (exceptionnellement deux) en redoublant un degré au cours de cette période de six ans<sup>6</sup>. Par ailleurs 3% ont quitté l'enseignement général pour une filière spécialisée et presque 5% se sont dirigés vers des écoles privées. Les mouvements migratoires font que près de 11% des élèves de cette cohorte ont poursuivi leur scolarité dans un autre système scolaire.

Les parcours scolaires se différencient selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le genre des élèves. Les filles sont ainsi plus nombreuses à suivre une scolarité linéaire (76% pour les filles contre 70% pour les garçons) et elles redoublent moins souvent (7% contre 10%) (Figure C1.4). Ces chiffres sont un indice des meilleures performances scolaires des filles qui s'observent par ailleurs aux autres étapes du parcours scolaire (voir Indicateur A13, *Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire*).

Figure  
C1.4

Les cursus scolaires des élèves du primaire sont plus nettement différenciés selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (Figure C1.5). La scolarité linéaire est beaucoup moins fréquente pour les enfants d'ouvriers ou qui relèvent de la catégorie «divers et sans indication» (cette catégorie regroupe notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.). Le retard scolaire les touche davantage que les autres enfants (respectivement 13% et 16% contre 8% en moyenne) tout comme l'orientation vers les filières spécialisées (respectivement 4,6% et 9% contre 3% en moyenne).

Figure  
C1.5

Le redoublement apparaît alors comme l'une des réponses principales auxquelles recourt l'enseignement primaire public pour faire face aux difficultés (notamment dans l'apprentissage de la lecture) des enfants de milieu populaire<sup>7</sup>, l'école privée pouvant être une réponse pour celles des enfants de milieu favorisé.

Les orientations vers les écoles privées, alors que la scolarité primaire avait débuté dans l'enseignement public, sont en effet beaucoup plus fréquentes pour les élèves de milieux favorisés: 13% des enfants de cadres supérieurs qui étaient inscrits en 1<sup>ère</sup> primaire de l'enseignement public six ans auparavant, fréquentent en 2003 une école privée.

Face à des difficultés dans l'enseignement public, le passage par le privé pourrait apparaître ici comme une stratégie des familles de couches supérieures qui n'accepteraient pas la solution proposée par les enseignants et développeraient leur propre stratégie (éviter le redoublement, doubler dans le privé plutôt que dans le public)<sup>8</sup> ou comme un signe de désaccord avec l'enseignement public. En comparaison avec la cohorte de 1993<sup>9</sup>, les départs vers le privé ont plus que doublé (passant de 5,8 à 12,7%) pour les enfants des milieux les plus favorisés.

Enfin, les enfants des catégories «cadres supérieurs» et «divers et sans indication» sont géographiquement plus mobiles que les autres (bien que pour des raisons différentes) et c'est parmi eux qu'on compte le plus d'élèves qui quittent le système scolaire genevois<sup>10</sup>.

## Notes

- <sup>1</sup> Favre B., Nidegger C., Osiek F., Saada E.-H. (1999).
- <sup>2</sup> Les élèves quittant l'enseignement public pour redoubler leur degré dans l'enseignement privé ne sont pas inclus.
- <sup>3</sup> Le redoublement est une construction sociale du système éducatif reposant sur des considérations budgétaires, pédagogiques ou d'excellence scolaire. Cf. Perrenoud P. (1996).
- <sup>4</sup> Hutmacher W. (1993).
- <sup>5</sup> «Le prolongement [...] du cycle d'un an n'est possible qu'une seule fois durant l'ensemble de la scolarité primaire. La procédure définitive sera formalisée lors de la mise en place des cycles d'apprentissage. Avant la mise en place effective des cycles d'apprentissage [...] les dispositions en vigueur ces dernières années restent valables, à savoir [...] pour le prolongement, la décision prise sous la responsabilité de l'inspecteur, après consultation de l'enseignant, de l'équipe enseignante et des parents» (aide mémoire concernant le livret scolaire – Direction de l'enseignement primaire, 2003). Même si ces dispositions ne sont pas définitivement formalisées, il est possible qu'elles aient eu un impact sur les pratiques de redoublement dans l'enseignement primaire depuis la sortie de ce rapport.
- <sup>6</sup> L'année de retard peut être due à diverses raisons: redoublement pour difficultés scolaires, maladie, aller-retour entre la division ordinaire et la filière spécialisée, etc.
- <sup>7</sup> Favre B., Nidegger C., Osiek F., Saada E.-H. (1999).
- <sup>8</sup> Favre B., Nidegger C., Osiek F., Saada E.-H. (1999).
- <sup>9</sup> Le système d'enseignement et de formation genevois. Ensemble d'indicateurs. Edition 2001.
- <sup>10</sup> Ces départs sont, en général, compensés par des arrivées non prises en compte dans l'observation de la cohorte.

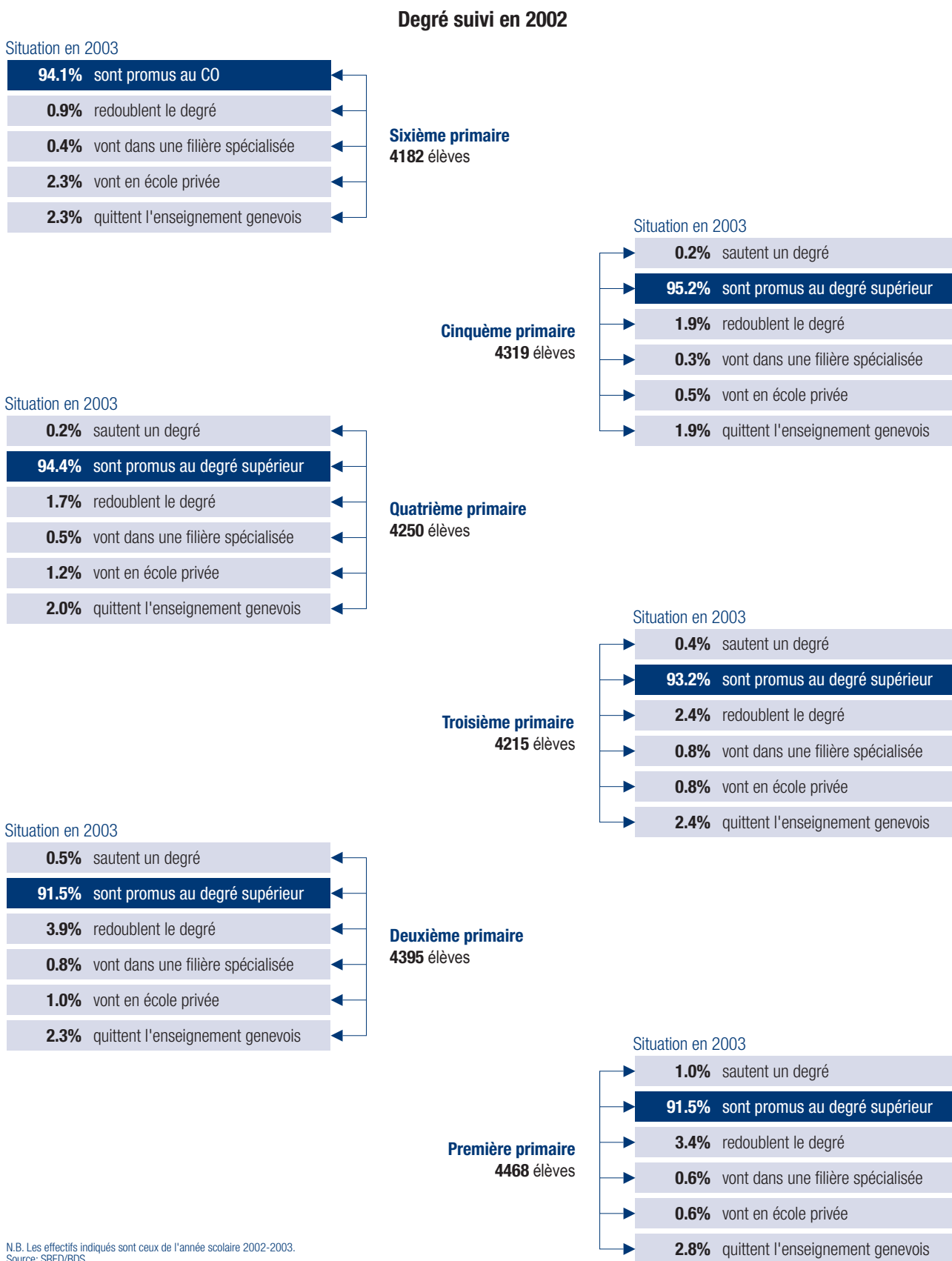
## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- C1.1 Situation scolaire en 2003 des élèves scolarisés dans chaque degré de l'enseignement primaire public en 2002
- C1.2 Redoublement dans l'enseignement primaire public, 1980-2003
- C1.3 Situation scolaire en 2003 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997
- C1.4 Situation scolaire en 2003 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997, selon le genre
- C1.5 Situation scolaire en 2003 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

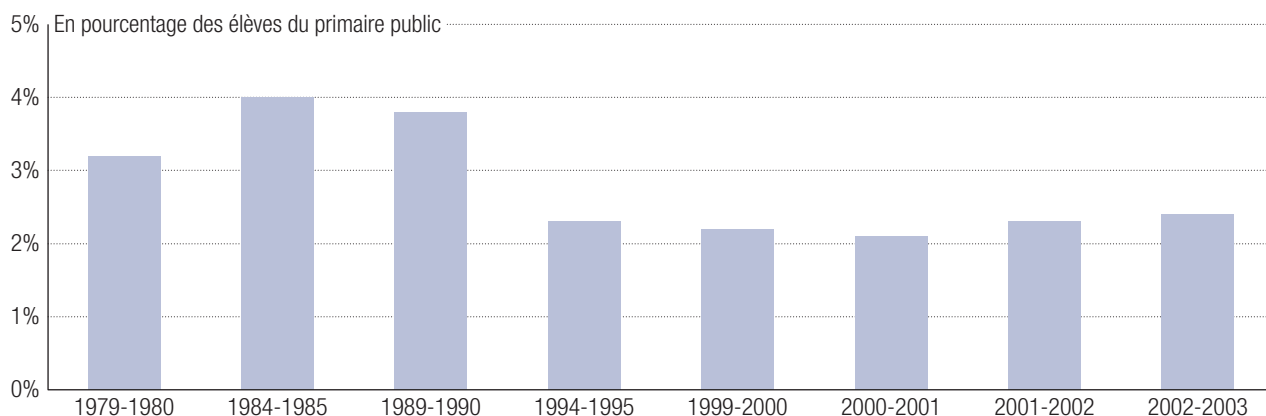


Figure C1.1 Situation scolaire en 2003 des élèves scolarisés dans chaque degré de l'enseignement primaire public en 2002



N.B. Les effectifs indiqués sont ceux de l'année scolaire 2002-2003.  
Source: SRED/BDS

Figure C1.2 Redoublement(\*) dans l'enseignement primaire public(\*\*) 1980-2003

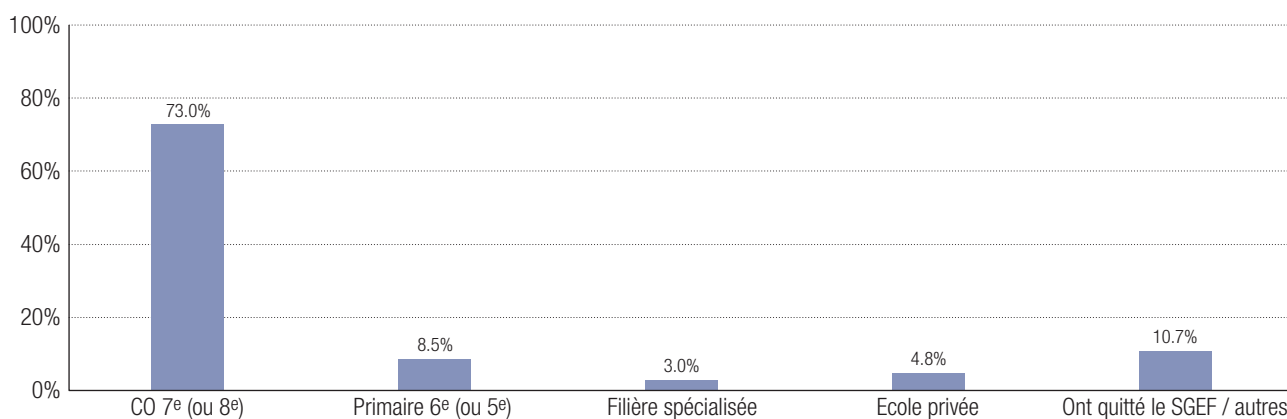


(\*) Elèves inscrits dans le même degré de l'enseignement public au 31.12.T et au 31.12.T+1.

(\*\*) Elèves de la division ordinaire de l'enseignement primaire public.

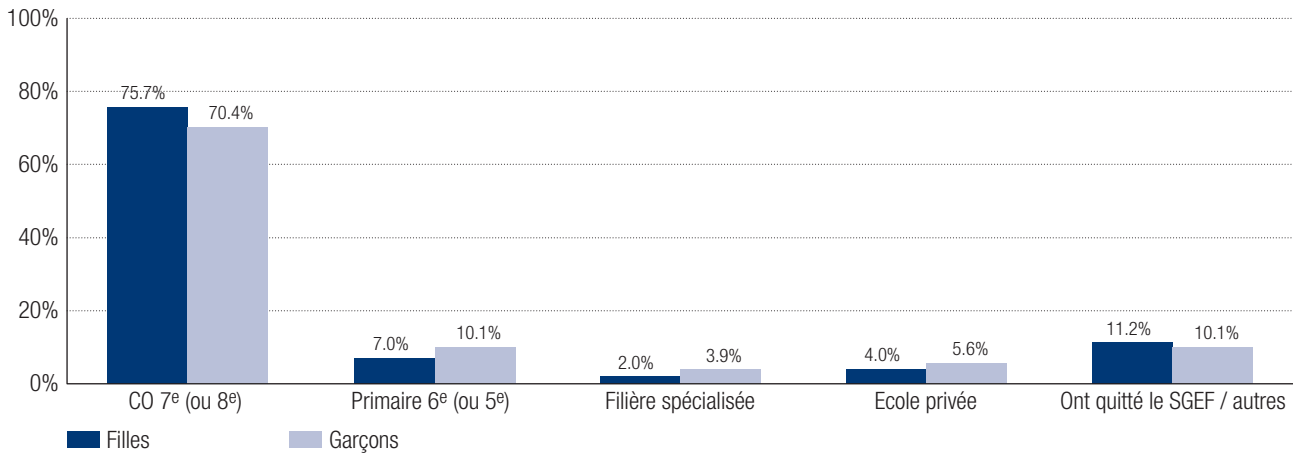
Source: SRED/BDS

Figure C1.3 Situation scolaire en 2003 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997



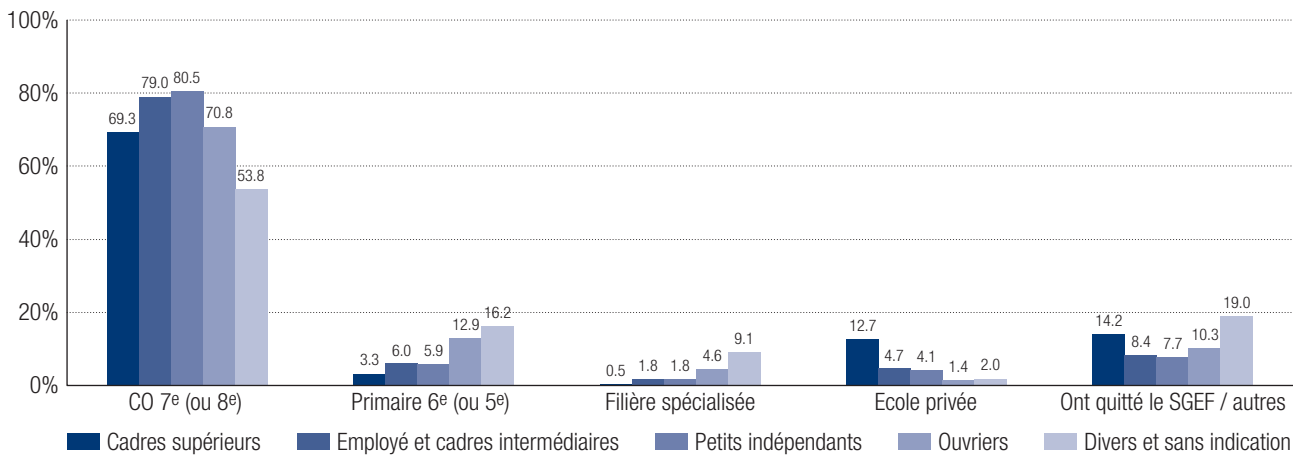
Source: SRED/BDS

Figure C1.4 Situation scolaire en 2003 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997, selon le genre



Source: SRED/BDS

Figure C1.5 Situation scolaire en 2003 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



Source: SRED/BDS

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois.

### Transitions d'élèves

Les transitions des élèves ont été standardisées en six catégories.

Les élèves...

- sont promus au degré supérieur dans l'enseignement public
- sautent un degré dans l'enseignement public
- redoublent dans l'enseignement public
- vont dans une filière spécialisée
- vont dans une école privée
- quittent le système d'enseignement genevois.

### Situation scolaire en 2003 des élèves scolarisés en 2002

L'observation de ces transitions est basée sur les élèves qui étaient scolarisés dans chaque degré de l'enseignement primaire public durant l'année scolaire 2002-2003 (effectifs présents au 31/12/2002) pour lesquels on observe la situation l'année scolaire 2003-2004 (au 31/12/2003).

### Redoublement

Le nombre des élèves redoublant en T+1 leur degré dans l'enseignement public est rapporté au total des élèves qui étaient scolarisés dans l'enseignement public l'année T. Il s'agit donc d'un taux de redoublement dans l'enseignement ordinaire public. Les élèves qui redoublent leur degré dans l'enseignement privé, tout comme ceux qui partent vers une filière spécialisée, ne sont pas pris en compte au numérateur.

### Situation en 2003 des élèves scolarisés en 1P en 1997

Le principe de l'étude de ces transitions repose sur le suivi d'une cohorte, c'est-à-dire ici l'observation des parcours d'un ensemble d'élèves qui commencent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public en entrant en 1<sup>ère</sup> primaire la même année (1997). Cela permet de rendre compte des écarts par rapport au cursus standard (cursus linéaire au sein de l'enseignement public) qui est d'arriver au 7<sup>e</sup> degré du Cycle d'orientation à la rentrée scolaire 2003/2004. Les parcours de ce groupe d'élèves se différencient en effet dès la première année; le plus grand nombre avancent régulièrement dans leur scolarité, mais d'autres élèves divergent du parcours «normal» en redoublant un ou plusieurs degrés, en passant par l'enseignement spécialisé ou par l'enseignement privé, ou encore en quittant le canton.

On exclut donc de cette observation un certain nombre d'élèves qui sont arrivés à Genève alors qu'ils ont commencé leur scolarité primaire ailleurs (dans un autre canton, à l'étranger ou dans une école privée).

Par ailleurs, les allers-retours entre deux catégories (par exemple un élève qui serait parti dans la filière spécialisée, puis revenu dans la division ordinaire) ne sont pas pris en compte.

### Filière spécialisée

L'école primaire genevoise est composée de deux divisions: la division ordinaire et la division spécialisée rattachée au Service médico-pédagogique. «Lorsque la santé ou le développement de l'enfant l'exige, le Département de l'instruction publique peut placer l'élève, après examen approfondi de la situation, dans une classe ou une institution spécialisée [...]. L'intégration dans la division spécialisée n'est prise que dans l'intérêt de l'enfant» (*Ecole primaire, école première*, Direction générale de l'enseignement primaire, Département de l'instruction publique). La diversité des structures spécialisées comprend trois secteurs: les déficiences sensorielles, les handicaps mentaux, les difficultés importantes d'adaptation scolaire et sociale. Ces structures «permettent d'offrir à chaque enfant les mesures spécifiques adaptées à sa déficience, son handicap ou à ses troubles, en vue de la meilleure intégration possible tant sur le plan scolaire que sur le plan de l'insertion professionnelle».

Cela étant, outre le fait que l'intégration et le maintien dans la division ordinaire restent une priorité absolue, le nombre restreint de places offertes dans la filière spécialisée rend actuellement celle-ci réservée aux situations les plus graves et limite son accès pour certains enfants en difficultés qui nécessiteraient un accompagnement médico-psychologique.

---

## Références

- Hutmacher W. (1993). *Quand la réalité résiste à la lutte contre l'échec scolaire, analyse du redoublement dans l'enseignement primaire genevois*, Genève, Service de la recherche sociologique, Cahier n° 36.
- Favre B., Nidegger C., Osiek F., Saada E.-H. (1999). *Le changement: un long fleuve tranquille ?*, Genève, Service de la recherche en éducation.
- Perrenoud P. (1996). *Lorsque le sage montre la lune... l'imbécile regarde le doigt*. De la critique du redoublement à la lutte contre l'échec scolaire, Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.
- *Le système d'enseignement et de formation genevois. Ensemble d'indicateurs (2001)*. Genève, Service de la recherche en éducation.

# Entre l'enseignement primaire public (CITE 1) et l'enseignement secondaire I public (CITE 2)

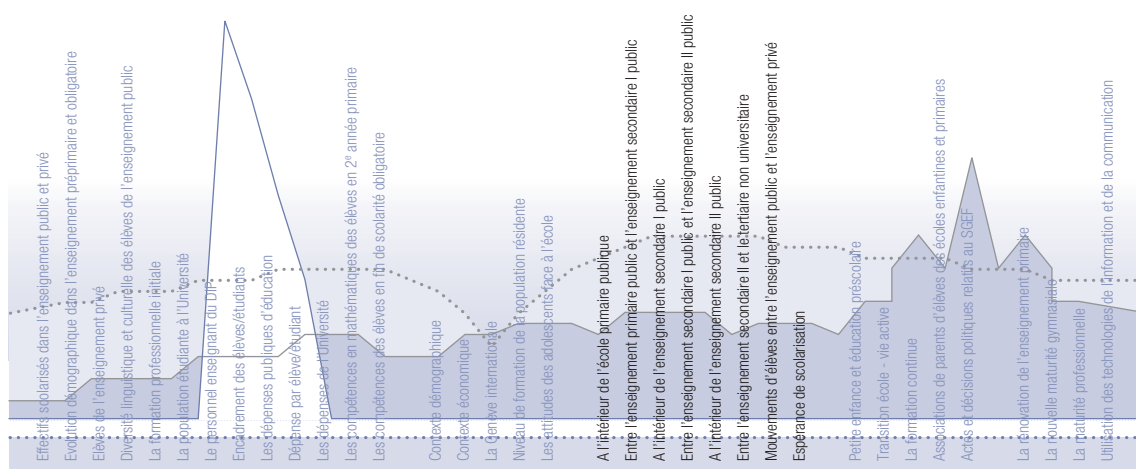
## Mots clés

### Transitions, enseignement primaire, enseignement secondaire I (Cycle d'orientation)

Le passage de l'enseignement primaire public (CITE 1) à l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2) est un moment-clé de la scolarité des élèves, orientés pour la première fois dans des filières différenciées selon leurs résultats scolaires (sauf pour 17% des élèves entrant en classes hétérogènes en 7<sup>e</sup> année, pour lesquels la différenciation est reportée en 8<sup>e</sup> année).

Cet indicateur rend compte de la situation l'année T+1, dans les filières/regroupements du secondaire I public, des élèves scolarisés en 6<sup>e</sup> année primaire publique l'année précédente T, selon le genre (garçons/ filles) et la catégorie socioprofessionnelle des parents.

T
S II
<b>S I</b>
<b>P</b>
E
IPE



**L'entrée au Cycle d'orientation est le premier moment où une orientation en filières différenciées selon les résultats scolaires s'opère pour la plupart des élèves. En 2003, 65% des élèves sortis de 6<sup>e</sup> primaire publique vont en regroupement A, 16% en regroupement B/C, 2% sont dirigés vers une classe-atelier ou une classe d'accueil. Les 17% d'élèves restants vont quant à eux dans une 7<sup>e</sup> hétérogène. Les filles et les enfants de cadres supérieurs et dirigeants vont plus souvent en regroupement A que les garçons et les enfants d'ouvriers.**

## Vue d'ensemble

L'entrée dans l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, ci-après CO) est le premier moment où une orientation en filières différenciées selon les résultats scolaires s'opère pour la plupart des élèves (sauf pour les élèves des classes hétérogènes). Depuis la rentrée scolaire de 2000, avec la mise en place de la nouvelle grille horaire identique pour tous, les collèges à sections ont changé d'organisation. Dorénavant les élèves sont répartis dans les regroupements A (exigences scolaires étendues), B ou C (exigences scolaires moindres) (voir «*Pour comprendre ces résultats*» et Indicateur C3, *Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire I public*).

Figure  
C2.1a

La majorité des élèves issus de la 6<sup>e</sup> primaire publique et scolarisés au CO est orientée dans une filière de type LS/regroupement A. Cette proportion est en augmentation constante, passant de 55% en 1980 à 65% en 2003. Inversement, les élèves orientés en 7<sup>e</sup> dans la filière de type GP/regroupement BC sont de moins en moins nombreux (26% en 1980 contre 16% en 2003). Sur cette même période, la proportion d'élèves scolarisés dans des classes hétérogènes est restée plus ou moins stable<sup>1</sup> (Figure C2.1a).

L'orientation vers les classes-ateliers et classes d'accueil du CO est marginale. Les classes d'accueil concernent les élèves migrants qui ont besoin d'une scolarité adaptée en raison de leur méconnaissance du français.

Figure  
C2.1b

En 2003, les filles sont toujours plus fréquemment orientées dans une filière type LS/regroupement A que les garçons (68% contre 63% en 2003 et 59% contre 51% en 1980) (Figure C2.1b).

Figure  
C2.1c

Cette première orientation est déjà marquée socialement. En effet, en 2003, près des trois quarts des enfants de cadres supérieurs et dirigeants issus de la 6<sup>e</sup> primaire publique et scolarisés au CO sont orientés dans une filière de type LS/regroupement A, alors que ce n'est le cas que d'un peu plus de la moitié des enfants d'ouvriers. Si le CO a largement ouvert l'accès aux filières scolaires exigeantes, il n'y a pas eu de réelle démocratisation, les écarts séparant les orientations des enfants de cadres supérieurs et celles des enfants d'ouvriers étant assez constants entre 1980 et 2003 (Figure C2.1c).

## Notes

<sup>1</sup> L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

C2.1 Evolution de la répartition dans les filières/regroupements de l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation) des élèves scolarisés en 6<sup>e</sup> primaire publique l'année précédente, 1980-2003

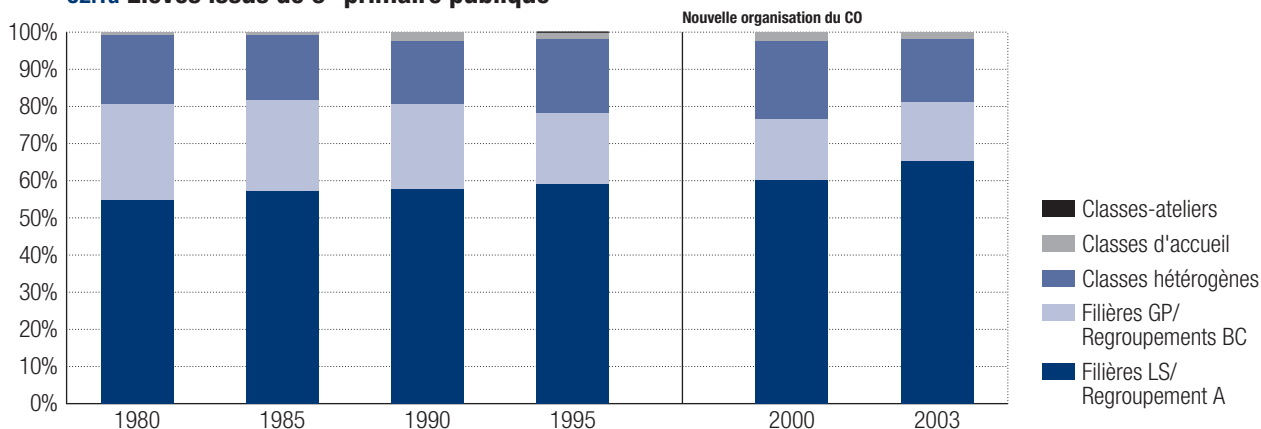
C2.1a Elèves issus de 6<sup>e</sup> primaire publique

C2.1b Elèves issus de 6<sup>e</sup> primaire publique, selon le genre (garçons/filles)

C2.1c Elèves issus de 6<sup>e</sup> primaire publique, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents

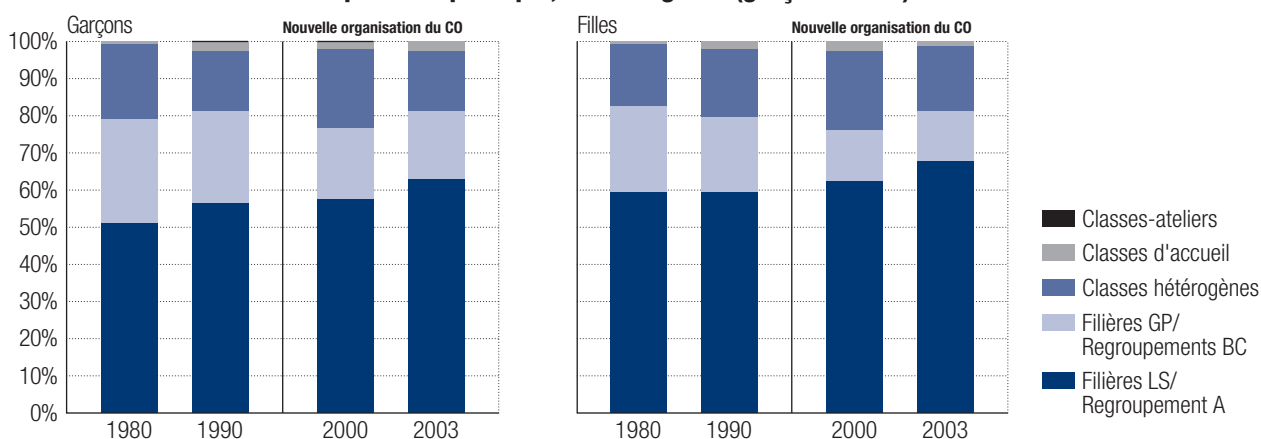
Figure C2.1 Evolution de la répartition dans les filières/regroupements de l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation) des élèves scolarisés en 6<sup>e</sup> primaire publique l'année précédente, 1980-2003

C2.1a Elèves issus de 6<sup>e</sup> primaire publique



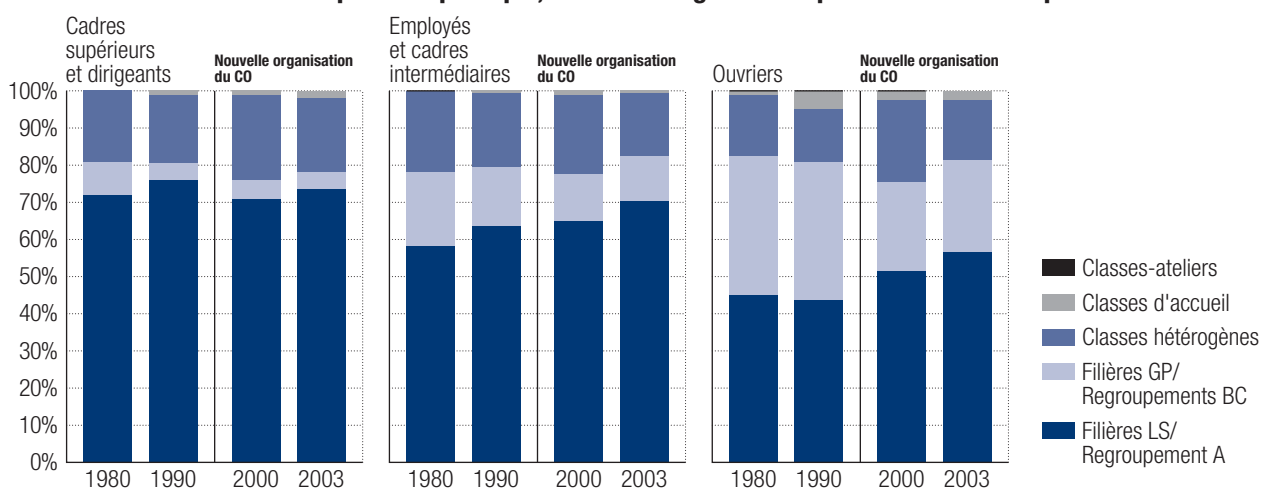
N.B. L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires. Par ailleurs, un nouveau CO à sections, le Cycle de Montbrillant, existe depuis 2003.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

C2.1b Elèves issus de 6<sup>e</sup> primaire publique, selon le genre (garçons/filles)



N.B. L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires. Par ailleurs, un nouveau CO à sections, le Cycle de Montbrillant, existe depuis 2003.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

C2.1c Elèves issus de 6<sup>e</sup> primaire publique, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



N.B. L'orientation vers les classes hétérogènes est liée au lieu de résidence des élèves et non aux résultats scolaires. Par ailleurs, un nouveau CO à sections, le Cycle de Montbrillant, existe depuis 2003.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et les formations professionnelles privées).

### Transitions d'élèves

Les transitions des élèves ont été standardisées en cinq catégories. Les élèves vont...

- en filière LS pour les élèves des sections latine, scientifique (et des classes «sport et art») jusqu'en 1999; en regroupement A à partir de 2000 (exigences scolaires étendues);
- en filière GP pour les élèves des sections générale et pratique jusqu'en 1999; en regroupement BC à partir de 2000 (exigences scolaires moindres);
- en classes hétérogènes pour les élèves des classes hétérogènes et des classes d'orientation;
- en classes d'accueil (filière spécialisée du secondaire I);
- en classes-ateliers (filière spécialisée du secondaire I).

### Situation scolaire en T+1 des élèves scolarisés en T

L'observation de ces transitions concerne les élèves qui sont scolarisés en 6<sup>e</sup> primaire publique (dernière année de l'enseignement primaire) une année T (effectifs présents au 31/12 de cette année) et suivent une formation de niveau secondaire I dans une école publique (CO) l'année T+1. Dans les figures, les données 2003 concernent donc les élèves scolarisés en 6<sup>e</sup> primaire en 2002 et au CO en 2003. Les élèves qui redoublent, vont dans l'enseignement privé ou quittent le système d'enseignement genevois ne sont donc pas pris en compte.

### Organisation (et admission) de l'enseignement secondaire I public (CO)

Pour accéder à la filière LS, il fallait avoir obtenu à la fin de la 6<sup>e</sup> primaire un niveau de notes supérieur à 4 en «français I – expression et compréhension», en «français II – maîtrise technique» et en mathématiques. Pour la filière GP, les normes de promotion étaient moins élevées (deux notes à 3.5 et une note à 3 au minimum pour la section G, et être promu de 6<sup>e</sup> primaire pour la section P).

Depuis la rentrée scolaire de 2000, avec la mise en place de la nouvelle grille horaire identique pour tous, les collèges à sections ont changé d'organisation. Dorénavant, les élèves sont répartis dans les regroupements A, B ou C.

Le regroupement A comprend les classes à effectifs «ordinaires» (24 élèves maximum) pour les élèves promus de 6<sup>e</sup> primaire avec une note annuelle d'au moins 4 dans les trois disciplines de passage (français I, français II et mathématiques); les regroupements B et C comprennent les classes à effectifs «réduits» (13 à 18 élèves maximum) pour les autres élèves.

Les classes hétérogènes sont des classes qui accueillent sans distinction de filière l'ensemble des élèves admis au secondaire I. Elles regroupent les élèves des classes hétérogènes de trois établissements (sur 18 depuis 2003) et les classes d'orientation de deux autres établissements.

Par ailleurs, certaines classes répondent à des besoins pédagogiques plus spécifiques:

- les classes d'accueil, recevant des enfants non-francophones jusqu'à leur intégration dans une classe ordinaire;
- les classes-ateliers, recevant des élèves accomplissant leur dernière année de scolarité obligatoire, qui ont de trop grandes lacunes sur le plan scolaire pour suivre dans un regroupement ordinaire et/ou qui ont de la peine à s'intégrer dans la structure scolaire;
- les classes «sport et art» destinées à des élèves qui ont atteint un haut niveau sportif ou artistique (assimilées au regroupement A).

## Références

- Direction générale du Cycle d'orientation (2003). *Cap C'O n°14*. Genève: DGCO-DIP.
- Rastoldo F., Evrard A. (2004). *La nouvelle organisation du Cycle d'orientation. Rapport I: Transitions scolaires de la première volée d'élèves soumise à la nouvelle structure du secondaire I*. Genève: SRED.



# A l'intérieur de l'enseignement secondaire I public (CITE 2)

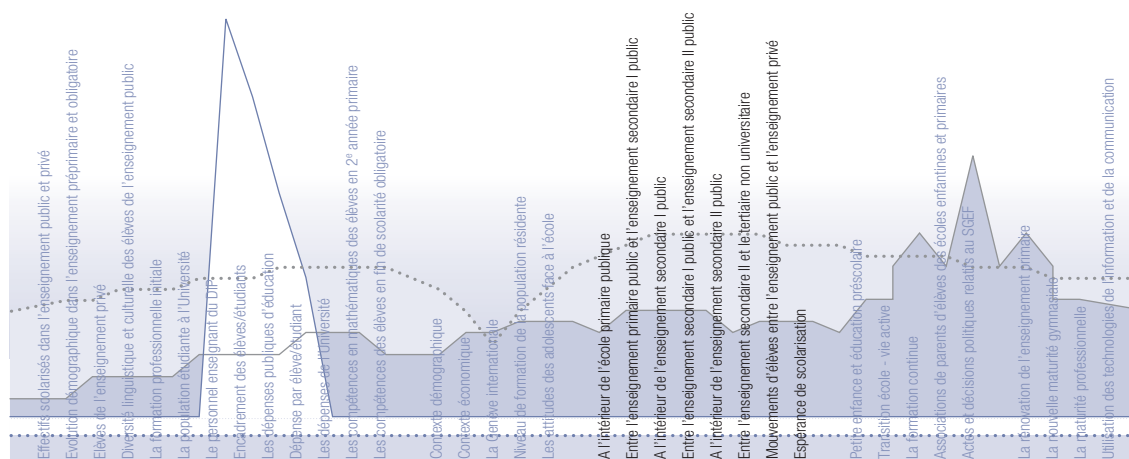
## Mots clés

### Transitions, enseignement secondaire I (Cycle d'orientation), suivi de cohorte

Depuis septembre 2000, le Cycle d'orientation a introduit toute une série de changements dans l'organisation de la scolarité des élèves entre le 7<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> degré: nouvelle grille horaire, réécriture des plans d'études, suppression des filières d'enseignement pour une organisation en «regroupements» (à exigences scolaires étendues ou à exigences scolaires moindres), redéfinition des conditions de promotion entre les différents degrés et à l'enseignement secondaire II public (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Cet indicateur appréhende l'évolution de la répartition des élèves selon la section ou le regroupement par degré (classes hétérogènes et classes d'accueil non comprises) ainsi que l'évolution de la proportion d'élèves scolarisés en 7<sup>e</sup> LS/A (exigences scolaires étendues), selon la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Il saisit également les transitions de différentes cohortes d'élèves entrant en 7<sup>e</sup> au CO et permet de voir comment s'opèrent les orientations durant les trois degrés du CO.



T
S II
<b>S I</b>
P
E
IPE



**Entre 1980 et 2003, la sélection à l'entrée du Cycle d'orientation est devenue moins forte et la proportion d'élèves fréquentant les filières à exigences scolaires étendues (section LSM ou regroupement A) a continuellement augmenté pour les trois degrés. Cependant, si l'accès aux filières à exigences scolaires étendues a été largement ouvert pour toutes les catégories d'élèves, on n'observe pas de réelle démocratisation, la probabilité de se retrouver dans telle ou telle filière variant toujours significativement selon le milieu social d'origine de l'élève. Enfin, la répartition entre les regroupements A et B/C est de la même nature que celle qui existait entre les sections LSM et les sections G/P, et ceci pour l'ensemble des trois degrés.**

## Vue d'ensemble

L'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation ou CO, CITE 2), tel qu'il est conçu à Genève, conclut la scolarité obligatoire. Le CO organise les trois degrés de la fin de la scolarité obligatoire en filières différenciées selon les résultats scolaires (sauf pour les élèves des classes hétérogènes<sup>1</sup> dans les collèges à niveaux et options). Depuis la rentrée scolaire de 2000, avec la mise en place de la nouvelle grille horaire identique pour tous, les collèges à sections ont changé d'organisation. Dorénavant, les élèves sont répartis dans les regroupements A (exigences scolaires étendues), B ou C (exigences scolaires moindres), les collèges à niveaux et options attribuant un profil à l'élève (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

## Une diminution continue de la sélection à l'entrée du Cycle d'orientation...

*Figures  
C3.1a  
C3.1b  
C3.1c*

Entre 1980 et 2003, la proportion d'élèves fréquentant les filières à exigences scolaires étendues (section LSM ou regroupement A) a continuellement augmenté pour les trois degrés, et surtout au 7<sup>e</sup> degré pour lequel cette proportion est passée de 68% à 78% des élèves (*Figures C3.1a à C3.1c; voir également Indicateur C2, Transitions entre l'enseignement primaire public et l'enseignement secondaire I public*). Toutefois, l'écart relativement constant entre la proportion d'élèves dans l'une ou l'autre filière au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> degrés montre que la sélection durant le CO est restée à peu près la même depuis 20 ans. L'introduction de la nouvelle organisation du CO pour les élèves qui étaient en 7<sup>e</sup> en 2000 (première volée concernée<sup>2</sup>, les élèves en classe de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> en 2000 continuant à fonctionner selon l'ancienne organisation) n'affecte pas cette tendance générale, la répartition des élèves entre les deux regroupements étant, dans la nouvelle structure du CO, globalement identique à celle observée dans l'ancien système à sections.

## ...sans pour autant que les chances d'accès aux filières à exigences étendues soient égales quel que soit le milieu social de l'élève

*Figure  
C3.2*

Bien que la part des élèves scolarisés dans la filière à exigences scolaires étendues du 7<sup>e</sup> degré du CO ait augmenté pour les enfants de cadres supérieurs et dirigeants et pour les enfants d'ouvriers (*Figure C3.2*), la sélection scolaire n'est pas indépendante de l'origine sociale des élèves (*voir également Indicateur C2, Transitions entre l'enseignement primaire public et l'enseignement secondaire I public*), la probabilité de se retrouver dans telle ou telle filière variant significativement selon le milieu social d'origine de l'élève.

En effet, l'écart entre les orientations des élèves selon le milieu social d'origine, s'il a diminué au cours du temps, est resté assez important (progression presque parallèle des deux courbes). Entre 1980 et 2003, l'écart est passé de 37% à 27%, mais en 2003, près de 95% des enfants de cadres supérieurs et dirigeants fréquentent la filière à exigences étendues au 7<sup>e</sup> degré (sans les classes hétérogènes et les classes d'accueil) contre seulement 67% des enfants d'ouvriers. L'accès aux filières à exigences scolaires étendues a donc

été largement ouvert pour toutes les catégories d'élèves, mais sans parvenir réellement à imposer une démocratisation qui aurait eu pour corollaire une réduction significative des différences entre les proportions d'élèves des divers milieux sociaux.

## La traversée du CO: une continuité des tendances

La répartition entre les regroupements A et B/C est de même nature que celle qui existait entre les sections LSM et G/P, et ceci pour l'ensemble des trois degrés. Toutefois, la proportion d'élèves dans le regroupement A (pour les trois degrés) est plus élevée que celle dans les anciennes sections LSM, en raison de la poursuite de l'ouverture de la filière scolairement la plus exigeante.

Avec l'ancien système des sections, on pouvait noter, entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup>, une première phase de réorientation «équilibrée» dans les transferts entre sections LSM et G/P: autant de passages de LS vers G (plus rarement vers P) que de passages de G vers LSM (M le plus souvent) (Figure C3.3a). Une seconde phase d'orientation, clairement sélective, était observée entre la 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup>: passages essentiellement des sections LSM vers la section G. Avec la nouvelle organisation du CO, la 7<sup>e</sup> LS/A a continué à s'ouvrir à davantage d'élèves, mais la première phase de réorientation est plus sélective (de LS/A en B) que promotionnelle (de GP/BC en A)<sup>3</sup>. La seconde phase reste essentiellement sélective (de A vers B), les promotions de B vers A restant très marginales mais un peu plus fréquentes depuis la réforme<sup>4</sup> (Figure C3.3b).

Les redoublements des élèves du regroupement LS/A paraissent moins fréquents que dans le système des sections (surtout au 8<sup>e</sup> degré). Les orientations vers les classes-ateliers (entre la 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup>) ont doublé, une explication possible étant que l'accord préalable des parents n'est plus indispensable.

Ces résultats et tendances ne reposant que sur les deux premières cohortes d'élèves dans la nouvelle organisation du CO, ils devront être confirmés par l'observation des prochaines cohortes.

Les collèges à niveaux et options (classes hétérogènes) ont aussi connu des transformations, mais les changements structurels sont de moindre envergure pour ces établissements car ils ne concernent que la définition des options et les normes de passage entre degrés. En revanche les modalités de regroupement des élèves restent inchangées. Ainsi, on ne note pas de différences significatives dans les orientations des élèves entre la 7<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> dans les collèges à niveaux et options (Figures C3.3c et C3.3d).

Figures  
C3.3a  
C3.3b

Figures  
C3.3c  
C3.3d

C  
3

## Notes

- <sup>1</sup> Trois établissements sur dix-huit connaissent une structure différente: les classes sont hétérogènes avec toutefois une différenciation par niveau pour les mathématiques et l'allemand dès le 8<sup>e</sup> degré.
- <sup>2</sup> L'appellation de 7<sup>e</sup> LS est néanmoins restée en vigueur la première année.
- <sup>3</sup> Dans la mesure où la sélection à l'entrée du CO est moins forte, ne sont dans le regroupement B que des élèves qui ont d'importantes difficultés d'apprentissage. Le rattrapage scolaire nécessaire pour aller en 8<sup>e</sup> dans la filière la plus exigeante est donc plus substantiel et son occurrence plus faible. De plus, la section M, qui commençait en 8<sup>e</sup> et correspondait dans les faits à une orientation promotionnelle pour les meilleurs élèves de G (Gabriel, 1995) a été supprimée avec la nouvelle réorganisation du CO.
- <sup>4</sup> Ceci est probablement dû aux nouvelles normes de promotion qui se basent sur la moyenne générale et non plus sur la moyenne de quelques disciplines seulement.

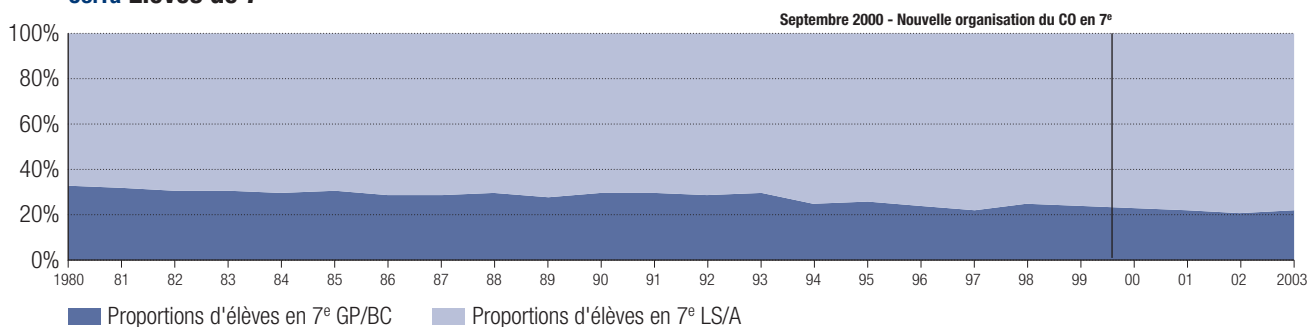
## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- C3.1 Evolution de la répartition des élèves, selon la section ou le regroupement par degré (classes hétérogènes et classes d'accueil non comprises), 1980-2003
- C3.1a Elèves de 7<sup>e</sup>
  - C3.1b Elèves de 8<sup>e</sup>
  - C3.1c Elèves de 9<sup>e</sup>
- C3.2 Evolution de la proportion des élèves scolarisés en 7<sup>e</sup> LS/A, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1980-2003
- C3.3 Suivi de cohorte au Cycle d'orientation
- C3.3a Pour 1000 élèves entrant dans un 7<sup>e</sup> degré à sections entre 1993 et 1996
  - C3.3b Pour 1000 élèves entrant dans un 7<sup>e</sup> degré à regroupements en 2001
  - C3.3c Pour 1000 élèves entrant en 7<sup>e</sup> hétérogène, volées de 1993 à 1996
  - C3.3d Pour 1000 élèves entrant en 7<sup>e</sup> hétérogène en 2001, nouvelle grille horaire

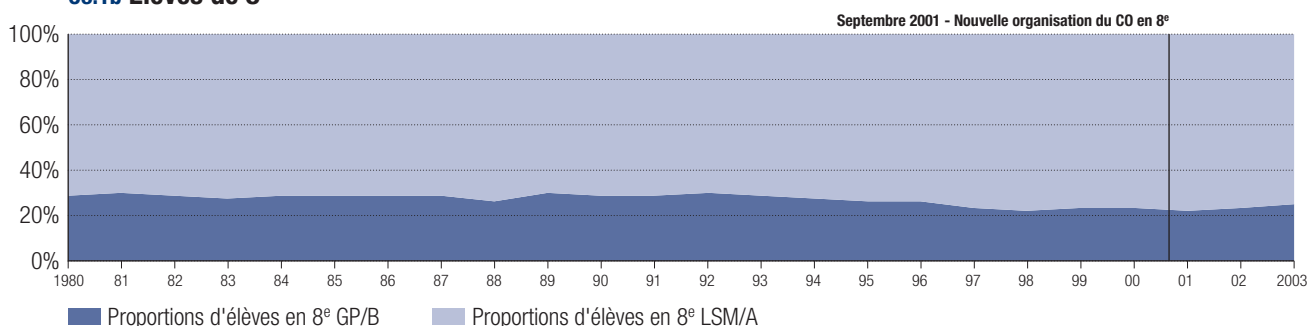
Figure C3.1 Evolution de la répartition des élèves, selon la section ou le regroupement par degré (classes hétérogènes et classes d'accueil non comprises), 1980-2003

C3.1a Elèves de 7<sup>e</sup>



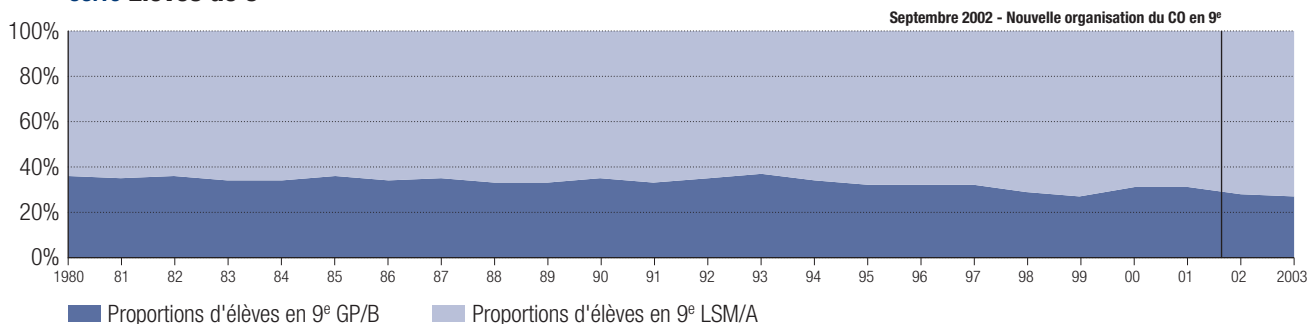
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

C3.1b Elèves de 8<sup>e</sup>



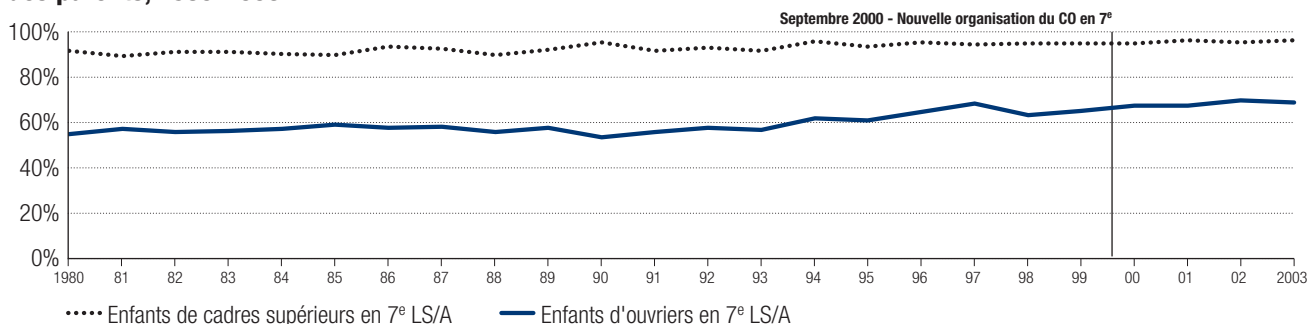
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

C3.1c Elèves de 9<sup>e</sup>



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

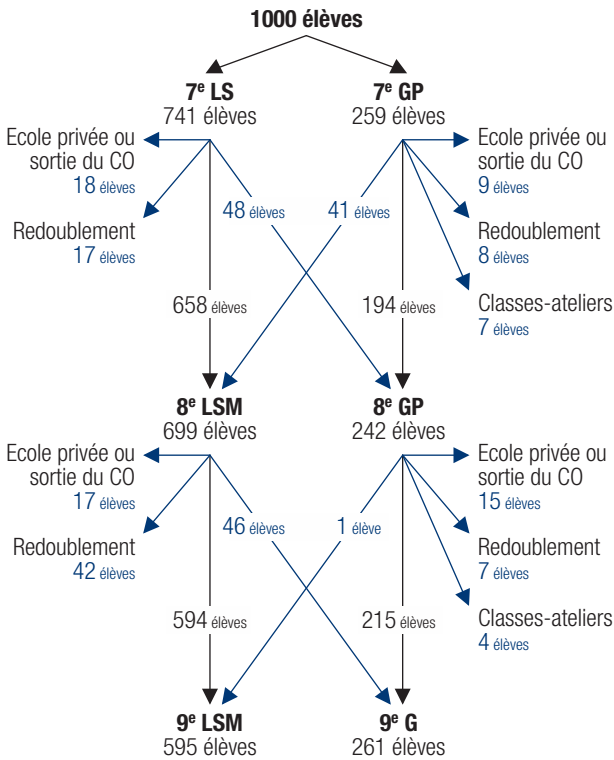
C3.2 Evolution de la proportion des élèves scolarisés en 7<sup>e</sup> LS/A, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1980-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

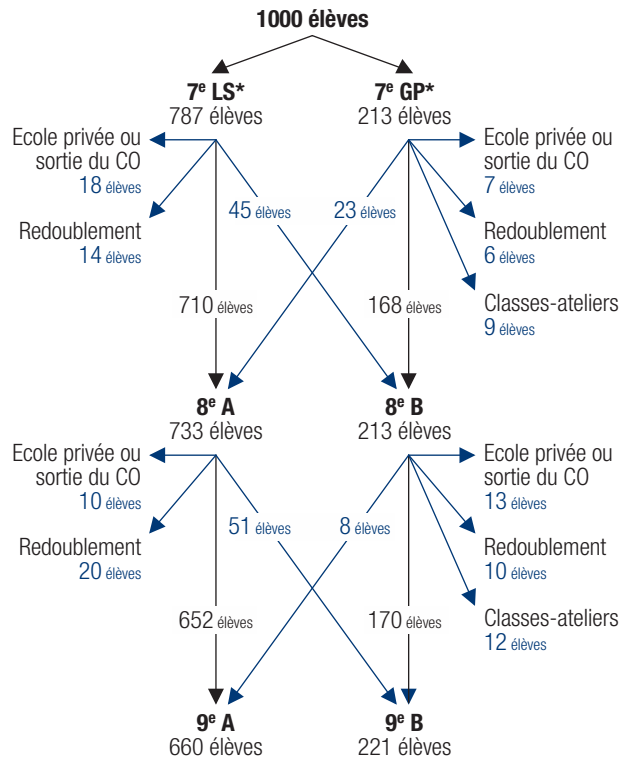
Figure C3.3 Suivi de cohorte au Cycle d'orientation

**C3.3a Pour 1000 élèves entrant dans un 7<sup>e</sup> degré à sections entre 1993 et 1996**



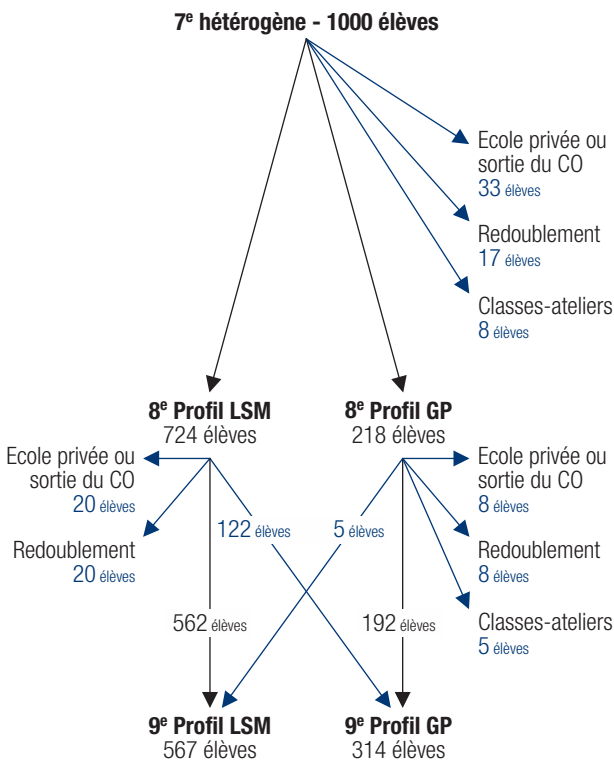
Source: SRED

**C3.3b Pour 1000 élèves entrant dans un 7<sup>e</sup> degré à regroupements en 2001**



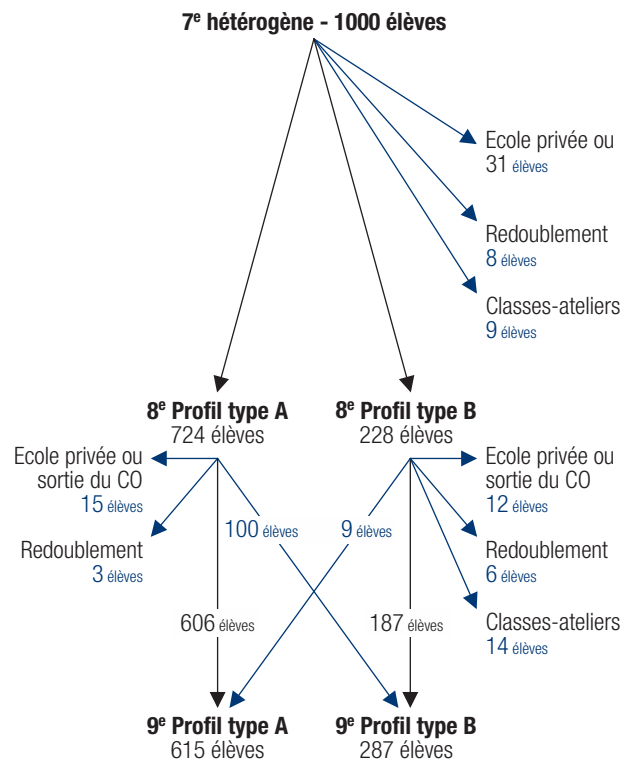
\* Les appellations "LS" et "GP" sont restées en vigueur les premières années. Source: SRED

**C3.3c Pour 1000 élèves entrant en 7<sup>e</sup> hétérogène, volées de 1993 à 1996**



Source: SRED

**C3.3d Pour 1000 élèves entrant en 7<sup>e</sup> hétérogène en 2001, nouvelle grille horaire**



Source: SRED

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées).

### La nouvelle organisation du Cycle d'orientation

Depuis septembre 2000, le Cycle d'orientation (CO) a introduit une série de changements dans l'organisation de la scolarité des élèves du 7<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> degré. Ces changements ont remodelé la structure d'enseignement, avec notamment l'introduction d'une nouvelle grille horaire pour les élèves, la suppression des filières d'enseignement qui organisaient jusque là le CO, le changement des conditions de promotion entre les différents degrés et les différentes filières, ainsi que celui des conditions de promotion au secondaire II.

Auparavant, les élèves étaient orientés dans des sections distinctes: latine (L), scientifique (S) et moderne (M) pour celles à exigences scolaires étendues, générale (G) et pratique (P) pour celles à exigences scolaires moindres. La section moderne n'apparaissait qu'aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés, la section pratique qu'aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> degrés (ces élèves étaient ensuite orientés vers la section générale).

Actuellement, le CO est organisé en regroupements, assortis d'options: regroupement A pour la filière à exigences scolaires étendues comprenant les options latin, sciences, arts (dès la 8<sup>e</sup>) et regroupement B et C (C uniquement en 7<sup>e</sup>) pour la filière à exigences scolaires moindres avec les options sciences ou arts (dès la 8<sup>e</sup>).

Par ailleurs, trois établissements connaissent une structure différente, constituée d'un 7<sup>e</sup> degré hétérogène et, pour les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés, de classes hétérogènes pour la plupart des cours, de niveaux pour l'allemand et les mathématiques et de choix d'options. Selon les niveaux en allemand et mathématiques, les classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> sont assimilées au regroupement A ou B. Cette structure est restée la même, excepté les choix d'options qui sont identiques à la structure par regroupement (latin, sciences et arts).

### Transitions d'élèves

Les transitions à l'intérieur du CO sont standardisées. Les élèves...

- sont promus au degré suivant,
- sont réorientés,
- redoublent,
- partent pour une école privée ou quittent le système d'enseignement et de formation genevois.

On observe le parcours à travers le CO d'une cohorte d'élèves entrant en 7<sup>e</sup> en suivant les situations scolaires d'une année à l'autre des élèves de la cohorte. La standardisation des effectifs à 1000 élèves permet de neutraliser les effets dus à la fluctuation de la taille des différentes cohortes.

## Références

- Evrard A., Rastoldo F. (2004). *La nouvelle organisation du Cycle d'orientation. Rapport I: Transitions scolaires de la première volée d'élèves soumise à la nouvelle structure du secondaire I*. Genève: SRED.
- Direction générale du Cycle d'orientation (2002). *Cap C'O n°13*. Genève: DGCO-DIP.
- DIP (2003). *Après la scolarité obligatoire, édition 03-04*. Genève: Département de l'instruction publique.
- Evrard A., Rastoldo F., coll. Marina Decarro (2001). *Transitions entre le secondaire I et le secondaire II des élèves de 9<sup>e</sup> (volée 98-99)*. Genève: SRED.
- Gabriel F. (Ed.) (1995). «...nous on s'en fout, on est en G...» Genève: Centre de recherches psychopédagogiques du Cycle d'orientation.

# Entre l'enseignement secondaire I public (CITE 2) et l'enseignement secondaire II public (CITE 3)

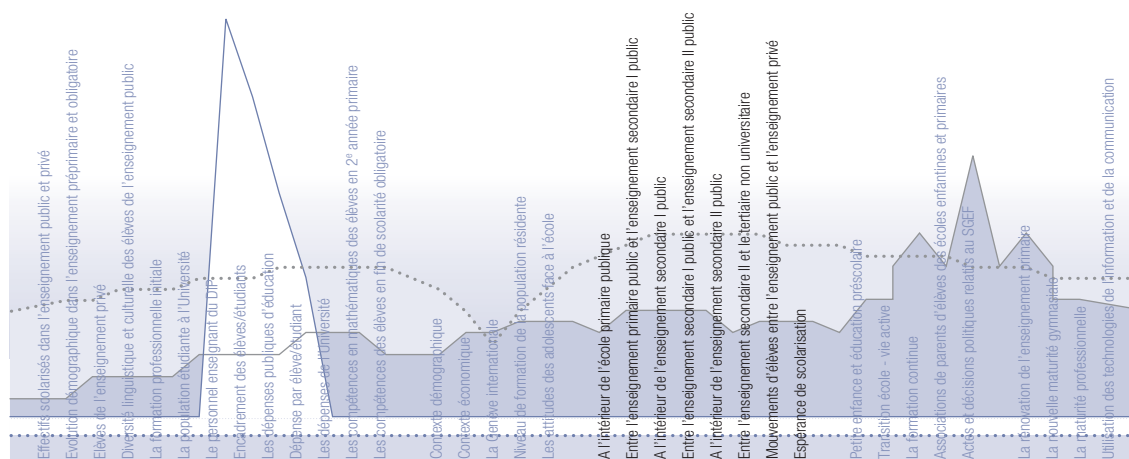
## Mots clés

**Transitions, enseignement secondaire I (Cycle d'orientation), enseignement secondaire II (postobligatoire), réorientations**

Le passage de l'enseignement secondaire I public (Cycle d'orientation, CITE 2) à l'enseignement secondaire II public (CITE 3) tend à devenir progressivement le moment le plus déterminant dans le processus d'orientation des élèves, ces derniers étant confrontés à des choix qui ont une incidence sur leur avenir professionnel. Bien que ce niveau d'enseignement ne fasse pas partie de la scolarité obligatoire, la quasi-totalité des élèves sortant de l'enseignement secondaire I poursuivent leur scolarité dans une formation de niveau secondaire II et les sorties du système d'enseignement sont très réduites (*voir Indicateur C3, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire I public et Indicateur C8, Espérance de scolarisation*).

Cet indicateur rend compte de la situation l'année T+1, dans les filières du secondaire II public, des élèves scolarisés au Cycle d'orientation (CO) l'année précédente T, tous profils confondus et selon le profil des élèves au CO (sections LSM ou G, regroupement A ou B).

En outre, la transition entre le secondaire I et le secondaire II publics ne s'opérant pas toujours en une seule année, cet indicateur donne la situation l'année qui suit un 10<sup>e</sup> degré (première année de l'enseignement secondaire II public) selon la filière débutée au 10<sup>e</sup> degré: promotion dans la même filière, redoublement dans la même filière, changement de filière, sortie du système genevois d'enseignement et de formation.



T
S II
S I
P
E
IPE

**A** l'issue du Cycle d'orientation, les jeunes se dirigent plus fréquemment qu'auparavant vers la filière gymnasiale (50% des élèves en 2003 contre 38% en 1980). L'orientation au postobligatoire est différenciée selon le profil des élèves au CO: près de 70% des élèves sortant du regroupement A et entrant au secondaire II public en 2003 commencent une formation gymnasiale; les élèves du regroupement B se dirigeant vers le postobligatoire vont, quant à eux, vers un complément de formation ou une structure d'insertion ou d'accueil dans 37% des cas ou encore vers une formation professionnelle à plein temps (34%). Le processus d'orientation s'effectue cependant parfois sur deux ans. Si 65% des élèves ayant commencé une formation postobligatoire en 2002 sont promus dans la même filière en 2003, 12% doublent dans la même filière, 9% ont changé d'orientation, le reste ayant quitté le système d'enseignement ou étant parti dans l'enseignement privé.

## Vue d'ensemble

Le Cycle d'orientation (CO) marque la fin de la scolarité obligatoire. A la sortie de celui-ci, la quasi-totalité des élèves accède à une formation de niveau secondaire II (postobligatoire)<sup>1</sup> selon trois voies possibles: formation gymnasiale (Collège de Genève qui mène à la maturité gymnasiale), formation culture générale (Ecole de culture générale qui mène au degré diplôme) ou bien formation professionnelle en école (plein temps) ou en entreprise (duale). L'accès aux différentes formations existantes est conditionné par des critères relatifs aux filières suivies au CO et par les notes obtenues<sup>2</sup>.

La rentrée 2003 a connu nombre de changements en ce qui concerne les critères d'admission et l'organisation des formations de niveau secondaire II, ce qui en fait une année de rupture prononcée du point de vue des transitions. Par exemple, depuis 2003 des compléments de formation (dispensés à l'Ecole de commerce et à l'Ecole de culture générale) ont été mis en place pour les élèves, promus ou non, n'ayant pas atteint les objectifs scolaires attendus pour intégrer une formation postobligatoire et leur donner la possibilité d'en intégrer une ultérieurement.

Figure  
C4.1a

Entre 1980 et 2003, les élèves provenant du CO (toutes sections et regroupements confondus) et entrant dans l'enseignement secondaire II public s'orientent plus fréquemment vers la filière gymnasiale. Celle-ci accueille, en 2003, plus de 50% des élèves contre 38% en 1980 (Figure C4.1a). Cette augmentation est en partie due à la distinction, à partir de 1994, des filières maturité et diplôme de l'Ecole de commerce dès le 1<sup>er</sup> degré (voir «Pour comprendre ces résultats»).

L'entrée directe dans un apprentissage en système dual à l'issue du CO n'a cessé de décroître et concerne, en 2003, seulement 7% des élèves contre 22% en 1980. Cela s'explique en partie par le fait que la plupart des apprentis en système dual ne commencent pas ce type de formation directement à l'issue du CO, mais font au préalable une première année dans une école de l'enseignement secondaire II (second choix des élèves et exigences plus élevées des entreprises) (voir Indicateur A5, La formation professionnelle initiale).

L'entrée dans un complément de formation ou une structure d'insertion ou d'accueil est devenue de plus en plus fréquente depuis 1980 avec le doublement en vingt ans de la part concernée d'une volée. La forte augmentation, entre 2000 et 2003, de la part des élèves entrant dans ces classes (passant de 5 à 14%) est due en partie à l'augmentation du nombre d'élèves ayant des difficultés à entrer directement après le CO dans une filière menant à une certification, mais aussi en partie à des changements structurels avec la création des compléments de formation en 2003 et la disparition des classes préparatoires de l'Ecole de commerce. En effet, les années précédentes, avant de commencer un apprentissage, une partie de ces élèves allaient en classe préparatoire de l'Ecole de commerce ou en 1<sup>ère</sup> année de l'Ecole de culture générale.

La diminution en 2003 de la proportion d'élèves commençant une formation degré diplôme à l'Ecole de culture générale (6% en 2003 contre 11% en 2000) est parallèle à l'augmentation de celle des élèves débutant une formation professionnelle à plein temps (de 16% en 2000 à 23% en 2003). Certains élèves ont en effet plus souvent opté en 2003 pour l'Ecole de commerce, du fait de l'harmonisation des conditions d'admission à l'entrée de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole de commerce et de la création des compléments de formation.



## Orientation différenciée selon le profil des élèves au Cycle d'orientation

Selon la section ou, depuis 2003, le regroupement (A ou B) suivi en fin de 9<sup>e</sup>, les orientations des élèves dans l'enseignement secondaire II public sont très différentes. En dehors des aspirations des élèves, ces écarts tiennent évidemment en grande partie au fait que, même promus, les élèves du regroupement B n'ont pas nécessairement accès à toutes les formations. En 2003, près de 70% des élèves sortant d'une classe de regroupement A et entrant au secondaire II public débutent une formation gymnasiale, et un peu plus de 20% s'orientent vers une formation professionnelle plein temps (*Figure C4.1b*).

*Figure  
C4.1b*

Les élèves sortant des classes du regroupement B du CO pour entrer au secondaire II public se dirigent quant à eux en 2003 vers un complément de formation ou une structure d'insertion ou d'accueil dans 37% des cas; 32% commencent une formation professionnelle plein temps, 16% une formation professionnelle en système dual, 11% une formation degré diplôme; 4% des élèves du regroupement B intègrent un 10<sup>e</sup> degré au Collège de Genève (*Figure C4.1c*).

*Figure  
C4.1c*

## Un processus d'orientation sur deux ans

Le processus d'orientation et de sélection, commencé à l'issue du CO, se continue après l'entrée dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Globalement, le taux de réorientation à l'issue du 10<sup>e</sup> degré a diminué entre 1980 et 1990 et est assez stable depuis. Ceci s'explique par des plus forts taux de promotion et de redoublement: en 2003, 65% des élèves ayant commencé leur formation secondaire II l'année précédente ont été promus dans la même filière, 12% ont redoublé leur première année, 9% ont changé d'orientation et 12% ne sont plus scolarisés dans une école publique ou privée du canton (*Figures C4.2a à C4.2d*). Les départs de l'enseignement secondaire II public vers l'enseignement privé sont très marginaux (1% des élèves).

*Figures  
C4.2a  
C4.2b  
C4.2c  
C4.2d*

La part des élèves de la filière professionnelle à plein temps qui changent de filière est passée de 38% à 9% entre 1980 et 2003. Cette diminution est en grande partie due au fait que les filières maturité et diplôme de l'Ecole de commerce n'étaient pas différenciées dans le premier degré en 1980. Les élèves préparant la maturité commerciale étaient alors considérés comme changeant de filière la deuxième année.

Il y a relativement peu de réorientations de la formation professionnelle duale vers une autre filière. C'est par contre la filière où le taux de personnes quittant le système d'enseignement genevois est le plus élevé sur toute la période.

La diminution du taux de doublage des élèves de la filière gymnasiale est due au changement de règlement intervenu en 1998 qui attribue à l'école, et non plus à l'élève, la décision de redoubler ou non. Ceci explique, entre autres, l'augmentation de 5 points de la proportion d'élèves du Collège qui se réorientent vers une autre filière.

## Notes

<sup>1</sup> Parmi les élèves inscrits au CO en 2002, 6% ne sont pas inscrits dans une école genevoise au 31.12.2003, certains élèves pouvant avoir quitté le canton.

<sup>2</sup> Voir Cap C'O n°13.

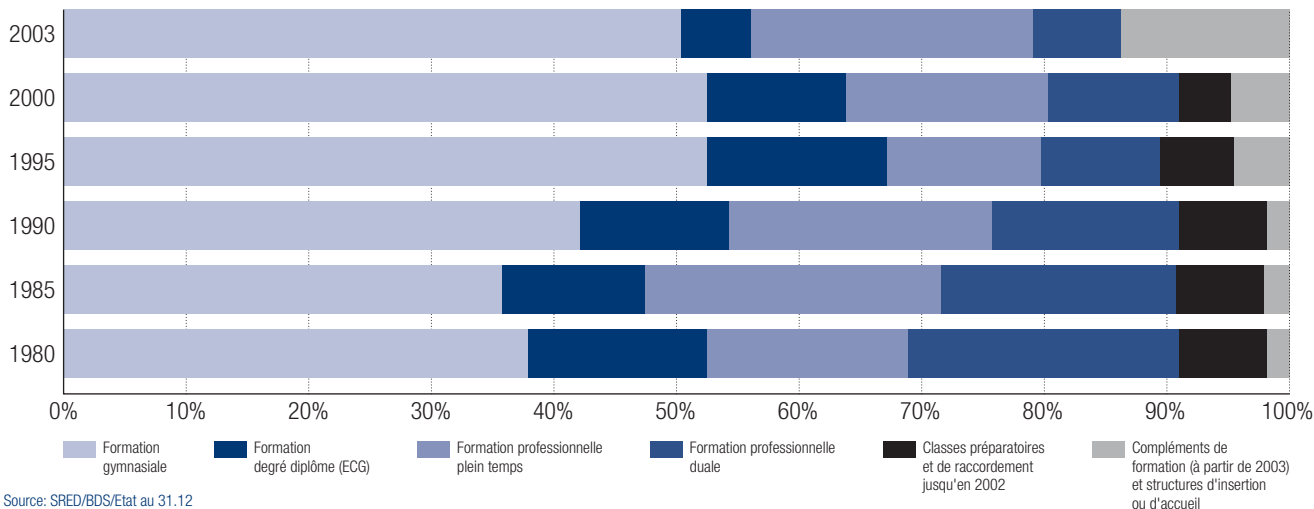
## Liste des figures

### Vue d'ensemble

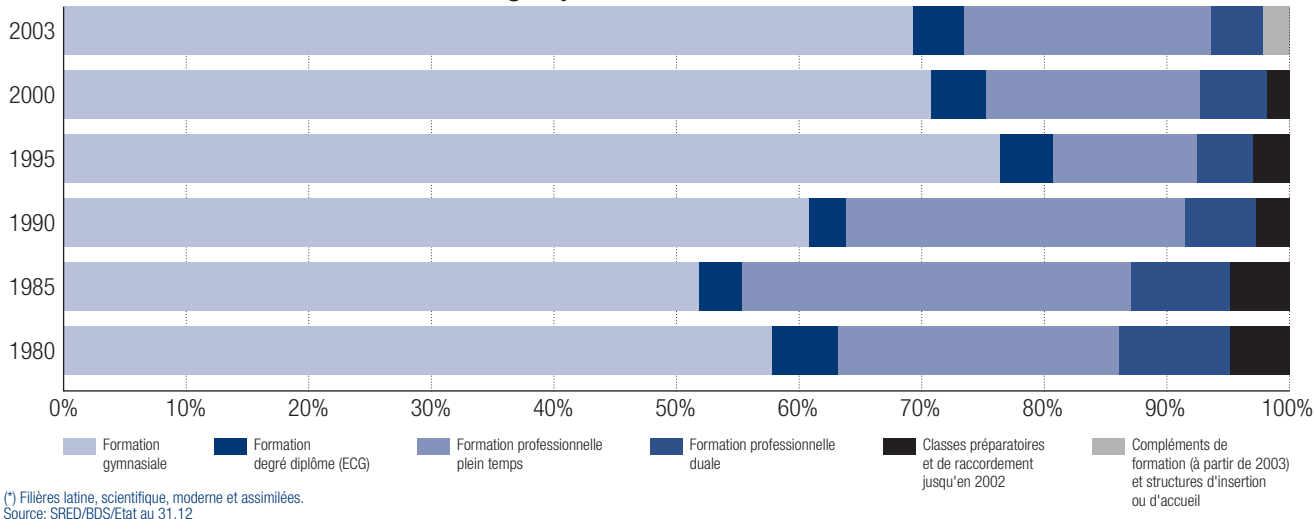
- C4.1 Evolution de la répartition dans les filières de l'enseignement secondaire II public des élèves scolarisés au CO l'année précédente, 1980-2003
  - C4.1a Ensemble des élèves issus du CO
  - C4.1b Profil au CO: section LSM ou regroupement A
  - C4.1c Profil au CO: section G ou regroupement B
- C4.2 Evolution des transitions des élèves scolarisés dans le 10<sup>e</sup> degré (1<sup>ère</sup> année de l'enseignement secondaire II public) l'année précédente, selon la filière, 1980-2003
  - C4.2a Elèves promus dans la même filière
  - C4.2b Elèves redoublant dans la même filière
  - C4.2c Elèves changeant de filière dans l'enseignement public
  - C4.2d Elèves quittant le SGEF après le 10<sup>e</sup> degré sans certification de niveau secondaire II

Figure C4.1 Evolution de la répartition dans les filières de l'enseignement secondaire II public des élèves scolarisés au CO l'année précédente, 1980-2003

C4.1a Ensemble des élèves issus du CO



C4.1b Profil au CO: section LSM(\*) ou regroupement A



C4.1c Profil au CO: section G(\*) ou regroupement B

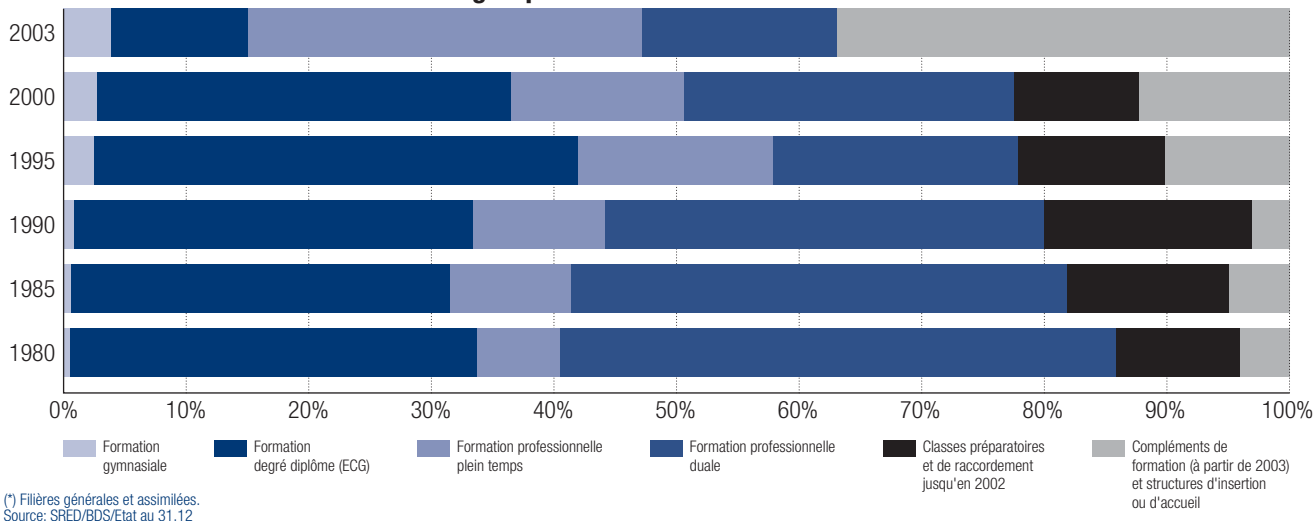
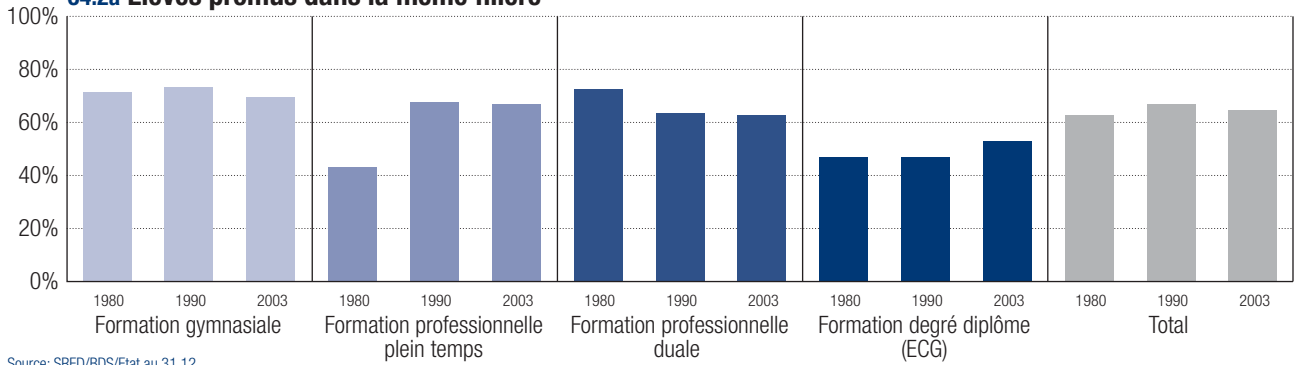


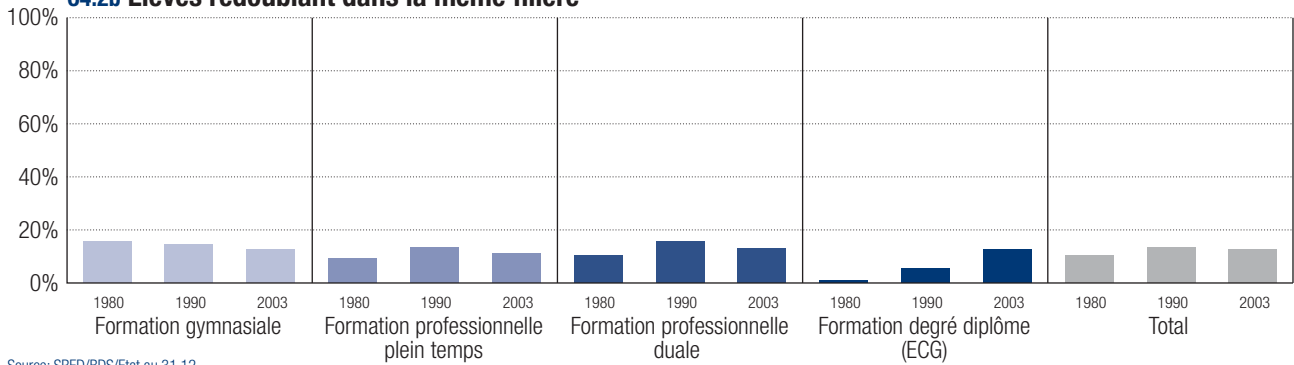
Figure C4.2 Evolution des transitions des élèves scolarisés dans le 10<sup>e</sup> degré (1<sup>ère</sup> année de l'enseignement secondaire II public) l'année précédente, selon la filière, 1980-2003

**C4.2a Elèves promus dans la même filière**



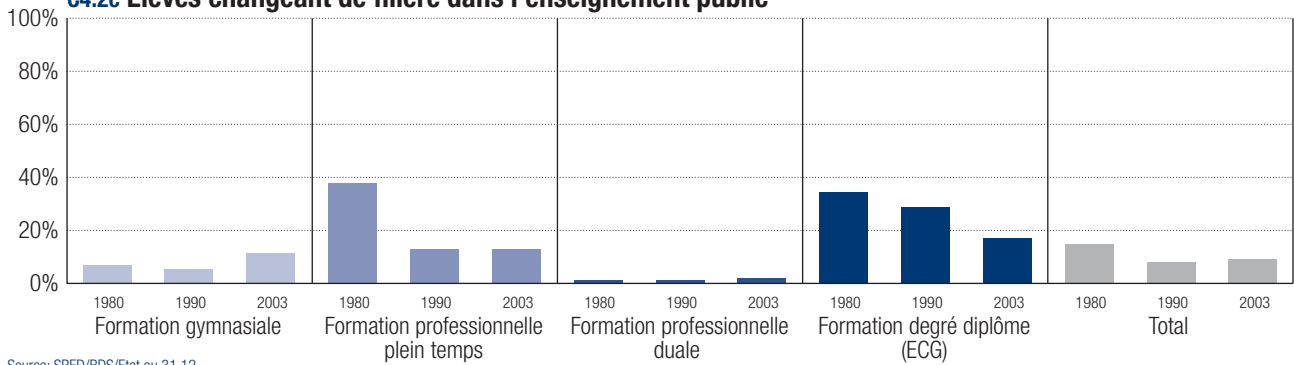
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

**C4.2b Elèves redoublant dans la même filière**



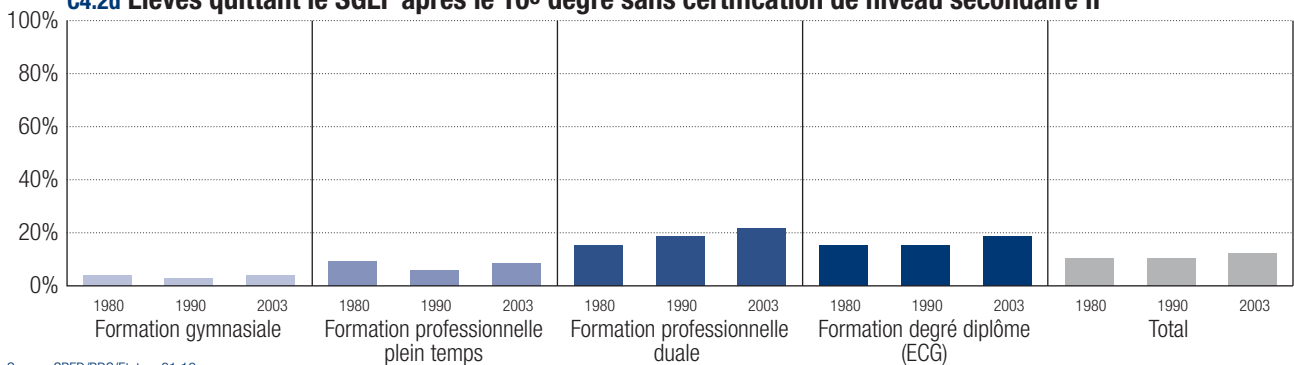
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

**C4.2c Elèves changeant de filière dans l'enseignement public**



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

**C4.2d Elèves quittant le SGEF après le 10<sup>e</sup> degré sans certification de niveau secondaire II**



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées).

### Transitions d'élèves

Les transitions des élèves, entre l'enseignement secondaire I et l'enseignement secondaire II publics, ont été standardisées en six catégories. Les élèves...

- suivent une formation gymnasiale,
- suivent une formation professionnelle à plein temps,
- suivent une formation professionnelle duale,
- suivent une formation de degré diplôme (Ecole de culture générale),
- vont dans des classes préparatoires et de raccordement (jusqu'en 2002),
- vont dans des classes d'accueil et d'insertion (dispositifs d'insertion pour migrants, pré-apprentissages) et des compléments de formation (à partir de 2003).

### Situation scolaire en T+1 des élèves scolarisés en T

- Entre l'enseignement secondaire I et l'enseignement secondaire II publics:

L'observation de ces transitions est basée sur les élèves qui sont scolarisés au CO (quel que soit le degré) une année T (effectifs présents au 31/12 de cette année) et suivent une formation de niveau secondaire II dans une école publique l'année T+1. Dans les figures, les données 2003 concernent donc les élèves scolarisés au CO en 2002 et dans le secondaire II en 2003.

- Entre la première année de l'enseignement secondaire II public et l'année suivante:

L'étude de ces transitions (promotion, redoublement dans la même filière, changement de filière, sortie du SGEF) ne porte pas sur la même cohorte que précédemment puisqu'il s'agit d'élèves scolarisés dans un 10<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire II en 2002.

### Changements dans les filières ayant occasionné des ruptures des séries

Ecole de commerce: la distinction entre filière professionnelle (diplôme) et gymnasiale (maturité) n'existe pas de façon permanente et identique, en raison des restructurations de cette école. Lorsque cela a été possible, la maturité commerciale ou socio-économique est assimilée à la filière gymnasiale, le diplôme à la filière de formation professionnelle à plein temps. Quand il n'y a pas de distinction possible entre maturité et diplôme, la formation à l'Ecole de commerce est assimilée à la formation professionnelle à plein temps. Ainsi, les élèves issus de l'enseignement secondaire I et s'orientant à l'Ecole de commerce sont intégrés:

- en 1980 et 1985: dans la filière de formation professionnelle à plein temps pour le premier degré, puis pour le deuxième degré, selon leur orientation interne, soit en filière gymnasiale, soit en filière de formation professionnelle à plein temps;
- en 1990: dans la filière de formation professionnelle à plein temps pour les premier et deuxième degrés;
- en 1995: à partir du premier degré, soit dans la filière gymnasiale (maturité), soit dans la filière de formation professionnelle à plein temps (diplôme);
- depuis 1998: avec la réforme de la maturité, la filière maturité de l'Ecole de commerce n'existe plus.

Cycle d'orientation: la volée des élèves issus du CO et entrant dans une formation de l'enseignement secondaire II public en 2003 est la première qui a suivi ce nouveau cursus de l'enseignement secondaire I (regroupements A, B) (*voir Indicateur C3, Transitions à l'intérieur du secondaire I public*).

Compléments de formation: à partir de 2003, pour les élèves issus du CO, promus ou non, qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité dans une filière menant à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire II, des compléments de formation ont été mis en place en vue d'une admission ultérieure à l'Ecole de culture générale et à l'Ecole de commerce (ces compléments sont comptabilisés avec les classes d'accueil et d'insertion). Ceci a eu pour corollaire la disparition des classes préparatoires de l'Ecole de commerce.

Critères d'admission à l'Ecole de culture générale et à l'Ecole de commerce: les critères d'admission pour la préparation du diplôme de culture générale et du diplôme de commerce ont été harmonisés en 2003. De ce fait, l'entrée à l'Ecole de commerce est un peu plus facile qu'auparavant et celle à l'Ecole de culture générale plus difficile.

## Références

- Direction générale du Cycle d'orientation (2002). *Cap C'O n°13*. Genève: DGCO-DIP.
- DIP (2003). *Après la scolarité obligatoire, édition 03-04*. Genève: Département de l'instruction publique.
- Evvard A., Rastoldo F., coll. Marina Decarro N. (2001). *Transitions entre le secondaire I et le secondaire II des élèves de 9e (volée 98-99)*. Genève: SRED.
- Rastoldo F., Marina Decarro N. (2000). *Transitions de l'enseignement obligatoire au postobligatoire: orientation des élèves à la fin du Cycle d'orientation genevois en 1998*. Note d'information du SRED n°5. Genève: SRED.

# A l'intérieur de l'enseignement secondaire II public (CITE 3)

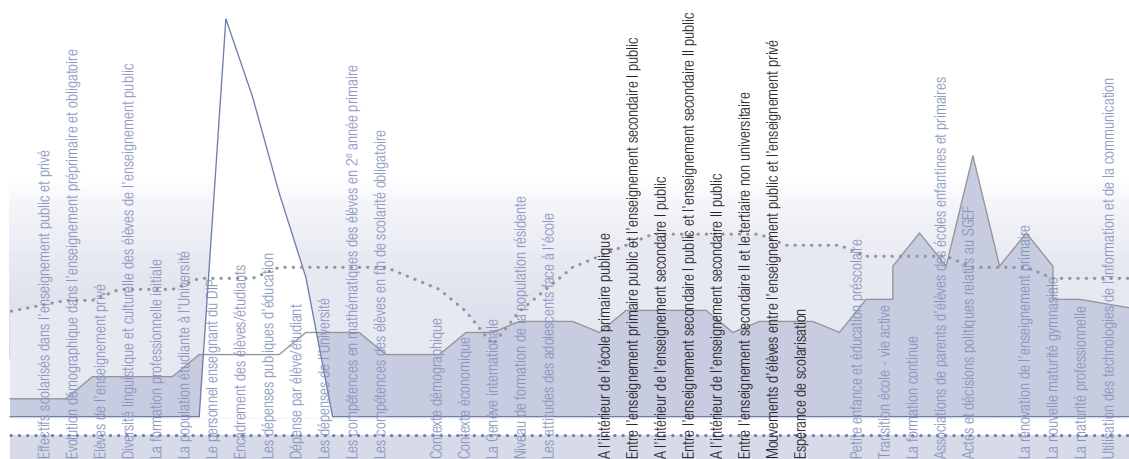
## Mots clés

### Transitions, enseignement secondaire II (postobligatoire)

L'enseignement secondaire II public (CITE 3) est organisé en filières (et écoles) distinctes: filière gymnasiale, filière professionnelle en école à plein temps, filière professionnelle en système dual, et filière de culture générale menant au «degré diplôme» (voir «*Pour comprendre ces résultats*»). Les effectifs inscrits dans ces différentes filières et l'éventail des certifications délivrées à l'issue de ce cycle de formation donnent une image relativement précise de la formation de niveau secondaire II d'une cohorte complète de jeunes gens et jeunes filles entre 15 et 19 ans.

Cet indicateur rend compte de la situation l'année T+1 des élèves scolarisés dans les filières du secondaire II public l'année précédente T, selon la filière et le degré, et montre ainsi comment le processus d'orientation initié à la fin de la scolarité obligatoire (voir *Indicateur C4, Transitions entre l'enseignement secondaire I et l'enseignement secondaire II*) se poursuit durant la scolarité postobligatoire.

Il donne également la répartition des diplômes délivrés par les écoles publiques de niveau secondaire II selon la filière, le genre des élèves (filles/garçons) et la catégorie socioprofessionnelle des parents.



T

S II

S I

P

E

IPE

C  
5

**Le 10<sup>e</sup> degré est suivi d'une réorientation pour un nombre non négligeable d'élèves: 12% des élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> année de Collège en 2002 et 9% des élèves du 1<sup>er</sup> degré de la filière professionnelle à plein temps se sont dirigés vers une autre filière du secondaire II public en 2003. Depuis 1980, les jeunes poursuivent de plus en plus souvent leur formation au moins jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II. Le type de formation suivi a également évolué avec une diminution des effectifs dans la formation professionnelle duale et une augmentation de ceux préparant une maturité gymnasiale ou professionnelle. Les différences sociales perdurent puisque l'écart entre la proportion d'enfants de cadres supérieurs et celle d'enfants d'ouvriers obtenant une maturité gymnasiale est resté élevé (61% contre 20%).**

## Vue d'ensemble

L'enseignement secondaire II marque le début de la scolarité non obligatoire. A la sortie de celui-ci, les élèves peuvent obtenir un diplôme de niveau secondaire II qui permet d'accéder soit à des formations de niveau tertiaire, soit au marché du travail.

Figures  
C5.1a  
C5.1b  
C5.1c  
C5.1d

Dans la *filière gymnasiale*, tous degrés confondus, la part des élèves promus ou finissant avec succès leur année est passée de 76% à 81%, entre 1980 et 1990, et est restée stable depuis. Durant toute la période, la proportion d'élèves inscrits au Collège de Genève<sup>1</sup> quittant le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) sans certification<sup>2</sup> de niveau secondaire II est plus faible que dans les autres filières. Depuis 1980, le taux de redoublement a diminué pour atteindre son niveau le plus bas en 2000 en raison du changement de règlement qui attribue à l'école et non plus à l'élève la décision de redoubler ou non. C'est pour cette même raison que le nombre d'élèves changeant de filière a augmenté en 2000. Les élèves dans cette situation restent cependant relativement peu nombreux et cela est essentiellement le fait des élèves du 1<sup>er</sup> degré (Figures C5.1a à C5.1d).

Dans la *filière professionnelle à plein temps*, la proportion des élèves changeant de filière était très importante en 1980, comparativement à 2003 (23% contre 8%). Cette forte variation est due à l'évolution de l'Ecole de commerce au cours du temps (voir «Pour comprendre ces résultats»). Le taux de redoublement dans cette filière a par contre augmenté, passant de 9% en 1980 à 13% en 2003.

La part des élèves promus ou certifiés dans la *formation professionnelle duale* a baissé de près de 9 points entre 1980 et 2003, passant de 81% à 72%. Dans la même période, les taux de redoublement ont augmenté (6 à 10 % des élèves) et les changements de filière sont rares (moins de 1% des élèves). La part des élèves de cette filière quittant le SGEF sans certification a augmenté de 5 points entre 1990 et 2000, passant de 12% à 17%, et représente en 2003 16% des jeunes qui suivaient un apprentissage en 2002.

La *formation degré diplôme* a un taux d'élèves promus ou certifiés stable entre 1980 et 2003 (autour de 60%). En 1980 et 1990, 20% des élèves de l'Ecole de culture générale ont changé de filière. En 2003, ils ne sont plus que 12%. Une hypothèse d'explication peut être la moindre attractivité de certaines places offertes ou au contraire les exigences trop élevées des employeurs, puisque l'entrée en apprentissage était l'une des principales réorientations de ces élèves à la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Conjointement, on constate une augmentation du taux de redoublement qui passe de 2% en 1980 à 12% en 2003.

## Nombreuses réorientations après la 10<sup>e</sup> année

Figure  
C5.2

Dans la *filière gymnasiale*, les taux de promotion croissent à chaque degré: 94% des élèves inscrits en 2002 en 4<sup>e</sup> degré du Collège de Genève ont obtenu leur maturité en 2003, alors que 70% des élèves inscrits au 1<sup>er</sup> degré du Collège en 2002 poursuivent leur scolarité au 2<sup>e</sup> degré en 2003. Le 1<sup>er</sup> degré du Collège représente un moment de sélection: 13% redoublent leur 1<sup>er</sup> degré et 12% des élèves se réorientent en 2003 vers d'autres filières de l'enseignement secondaire II public (les redoublements concernent 8%, 8% et 4% des élèves pour les trois degrés suivants, et les réorientations respectivement 6%, 2% et 0%) (Figure C5.2).

Dans la *filière professionnelle à plein temps*, les taux de promotion croissent jusqu'au 3<sup>e</sup> degré, passant de 67% à 76%, parallèlement à la diminution progressive de la part des élèves qui changent d'orientation et de celle des élèves quittant le SGEF sans certification. Ainsi, à la fin du 3<sup>e</sup> degré, 76% des élèves sont certifiés ou poursuivent un 4<sup>e</sup> degré<sup>3</sup>. C'est également à la fin du 1<sup>er</sup> degré que les réorientations vers d'autres filières sont les plus nombreuses, concernant plus de 9% des élèves contre 3% à la fin du 3<sup>e</sup> degré. La part des élèves quittant le SGEF sans certification est également plus importante à la fin du 1<sup>er</sup> degré qu'à la fin du 3<sup>e</sup> (8% contre 3%). Les redoublements sont quant à eux légèrement plus importants l'année de la certification (3<sup>e</sup> degré) qu'au 1<sup>er</sup> degré (18% contre 14%). Les trois quarts des élèves poursuivant un 4<sup>e</sup> degré sont certifiés à la fin de ce degré. Les redoublements sont peu nombreux (5%). Les élèves ayant échoué à l'examen de fin d'apprentissage conservent toutefois le droit de repasser celui-ci ultérieurement. Ainsi, parmi les 14% d'élèves quittant en 2003 le SGEF sans certification, un certain nombre obtiendra le diplôme plus tard.

Dans la *filière professionnelle duale*, 63% des élèves qui suivaient en 2002 un 1<sup>er</sup> degré sont, en 2003, promus au 2<sup>e</sup> degré. Plus de 80% des élèves sont certifiés à la fin du 3<sup>e</sup> degré ou poursuivent un 4<sup>e</sup> degré<sup>3</sup>. Les élèves suivant une formation professionnelle en système dual sont ceux qui changent le moins de filière (4% au 1<sup>er</sup> degré et moins de 1% dans les autres degrés). Cependant, un certain nombre d'apprentis change de profession apprise (4 à 5% des apprentis tous degrés confondus). Les départs sans certification sont plus fréquents que dans la filière professionnelle à plein temps, et ce dans tous les degrés. Comme pour la filière professionnelle à plein temps, ceux qui quittent le système scolaire genevois sans certification ont la possibilité de se représenter ultérieurement à l'examen (*voir aussi Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*).

Dans la *filière de degré diplôme* (Ecole de culture générale), la part des élèves promus au degré suivant passe de 53% à l'issue du 1<sup>er</sup> degré à 69% de certifiés après le 3<sup>e</sup> et dernier degré. Le changement de filière est très élevé puisqu'il concerne, en 2003, 17% des élèves qui étaient au 1<sup>er</sup> degré en 2002 et 10% des élèves qui étaient au 2<sup>e</sup> degré. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que la plupart des apprentis en système dual ne commencent pas ce type de formation directement à l'issue du Cycle d'orientation, mais plutôt à l'issue d'une 10<sup>e</sup> année (*voir Indicateur C4, Entre le secondaire I et le secondaire II*) voire après une 11<sup>e</sup> année, effectuées en particulier à l'Ecole de culture générale.

## Les jeunes vont plus souvent jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire II

La réussite à l'issue de la formation de niveau secondaire II se marque par la délivrance d'un diplôme: maturité gymnasiale, maturité professionnelle, diplôme de culture générale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, attestation de formation élémentaire. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à aller jusqu'à l'obtention d'au moins un diplôme de niveau secondaire II, puisque le nombre de certifications délivrées par les écoles publiques de ce niveau rapporté à la population résidente âgée de 19 ans est passé progressivement de 60% en 1980 à 76%<sup>4</sup> en 2003 (*Figure C5.3 et voir «Pour comprendre ces résultats»*). Cette évolution est due pour l'essentiel à la hausse du nombre de maturités gymnasiales et professionnelles délivrées (de 20% à 33%) (*voir Indicateur E3, La maturité professionnelle*) ainsi qu'à l'augmentation du nombre de diplômes de culture générale délivrés.

La répartition des diplômes délivrés entre 1980 et 2003 montre en effet une évolution du type de formation suivi par les jeunes. La part des diplômés de niveau secondaire II obtenant un certificat fédéral ou cantonal de capacité a diminué au cours des deux dernières décennies: ils étaient près de 53% en 1980 et ne sont plus que 36% à être dans ce cas en 2003 (*Figure C5.4a*). Dans le même laps de temps, la proportion des diplômés de niveau secondaire II ayant une maturité gymnasiale a légèrement augmenté, passant de 33% à 35%, et celle ayant une maturité professionnelle atteint plus de 9% en 2003.

Figure  
C5.3

Figure  
C5.4a

## Les femmes sont plus nombreuses à obtenir au moins une certification de niveau secondaire II

Figure  
C5.4b

En 2003, les femmes sont plus nombreuses à avoir au moins une certification de niveau secondaire II public. Le nombre de certifications délivrées par les écoles publiques de ce niveau rapporté à la population résidente âgée de 19 ans est de 82% pour les femmes et de 70% pour les hommes. La répartition des diplômes délivrés selon le genre (hommes/femmes) montre par ailleurs que les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes à obtenir une maturité gymnasiale ou un diplôme de culture générale (51% des diplômes délivrés aux femmes contre 32% pour les hommes), tandis que les hommes demeurent plus nombreux à obtenir un certificat fédéral de capacité (43% contre 29%) (*voir également Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*). Quant à la maturité professionnelle, elle est délivrée deux fois plus souvent à des hommes (13%) qu'à des femmes (6%) (*Figure C5.4b*).

## Des différences sociales qui perdurent dans la certification de niveau secondaire II

Figure  
C5.4c

La répartition des diplômes délivrés selon la catégorie socioprofessionnelle montre que les disparités perdurent dans le temps. Ainsi, entre 1980 et 2003, l'écart entre la proportion d'enfants de cadres supérieurs et dirigeants obtenant une maturité gymnasiale et celle des enfants d'ouvriers est resté élevé (61% contre 20%) (*Figure C5.4c*). Un peu moins de la moitié des enfants d'ouvriers ayant un diplôme de niveau secondaire II ont un certificat fédéral de capacité (45%). La maturité professionnelle représente, quant à elle, 8 à 10% des diplômes délivrés quel que soit le milieu dont sont issus les élèves.

L'attestation de formation élémentaire, certifiant une formation de base consistant à acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation de procédés simples de fabrication ou de travail, est destinée aux jeunes ne pouvant pas entreprendre un apprentissage. Cette attestation est essentiellement obtenue par des jeunes issus de milieux ouvriers, et concerne en 2003 3% des diplômes qui sont délivrés aux enfants de ces milieux.

### Notes

- <sup>1</sup> Le Collège de Genève regroupe les écoles publiques dispensant une formation gymnasiale, sauf le Collège pour adultes.
- <sup>2</sup> Il s'agit des élèves non certifiés qui ne fréquentent aucune école (publique ou privée, recensée dans la base de données scolaires) à Genève en 2003 alors qu'ils étaient scolarisés dans une formation de niveau secondaire II de l'enseignement public en 2002. Certains continuent leur scolarité dans un autre canton ou pays, d'autres interrompent momentanément leur scolarité (stage, séjour linguistique, etc.) ou la cessent définitivement. Faute de données, il n'est pas possible d'évaluer le nombre d'élèves qui continuent leur formation hors du canton ou reprennent une formation ultérieurement. Ce taux ne peut donc être considéré ni comme un taux d'échec dans la filière, ni comme un taux de décrochage scolaire.
- <sup>3</sup> Les CFC n'ont pas tous la même durée de formation. La majorité des CFC sont d'une durée de 3 ans, parfois de 4 ans, mais quelques CFC comme par exemple vendeur/vendeuse se font en 2 ans. Les maturités professionnelles se font soit en 3 ou 4 ans pendant le CFC (maturité intra-CFC), soit en un an après le CFC ou le diplôme (Ecole de commerce) (maturité post-CFC ou post-diplôme).
- <sup>4</sup> Cette proportion peut paraître faible, mais elle ne comprend pas les diplômés de l'enseignement privé. Si l'on inclut les certifications délivrées par l'enseignement privé et les CFC délivrés au titre de l'article 41, elle atteint 93%.

### Liste des figures

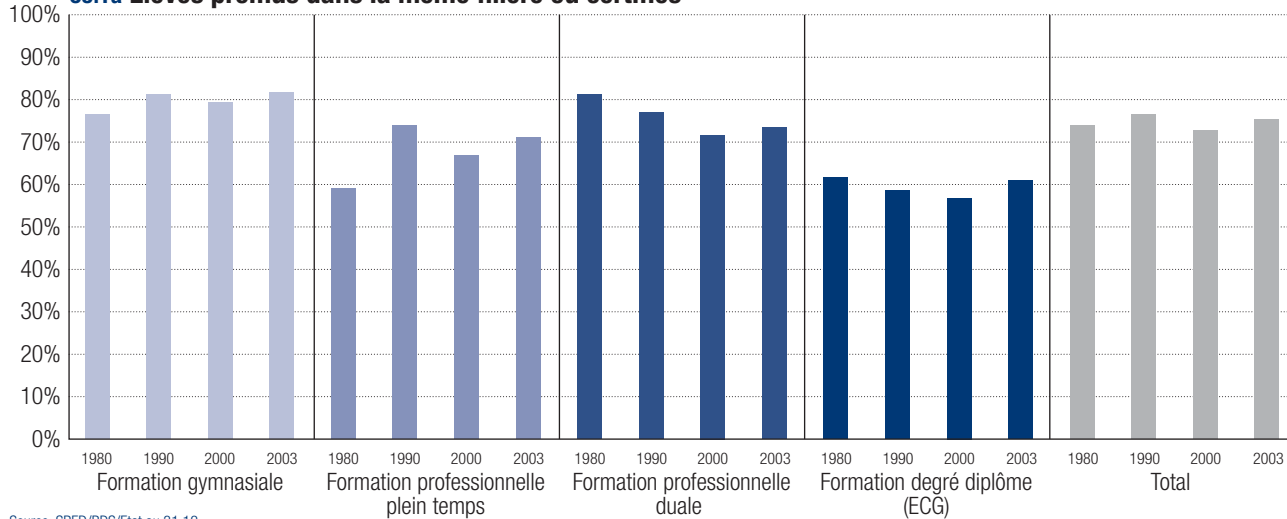
#### Vue d'ensemble

- C5.1 Evolution des transitions des élèves en formation l'année précédente dans l'enseignement secondaire II public (tous degré confondus), selon la filière, 1980-2003
  - C5.1a Elèves promus dans la même filière ou certifiés
  - C5.1b Elèves redoublant dans la même filière
  - C5.1c Elèves changeant de filière dans l'enseignement public
  - C5.1d Elèves quittant le SGEF sans certification de niveau secondaire II
- C5.2 Situation scolaire en 2003 des élèves en formation dans l'enseignement secondaire II public en 2002, selon la filière suivie et le degré
- C5.3 Evolution de la part des diplômes de l'enseignement secondaire II public dans la certification des jeunes de 19 ans, selon le type de diplôme, 1980-2003
- C5.4 Evolution de la répartition des diplômes délivrés par les écoles publiques de niveau secondaire II, 1980-2003
  - C5.4a Ensemble des diplômes délivrés
  - C5.4b Diplômes délivrés selon le genre (hommes/femmes)
  - C5.4c Diplômes délivrés selon la catégorie socioprofessionnelle des parents



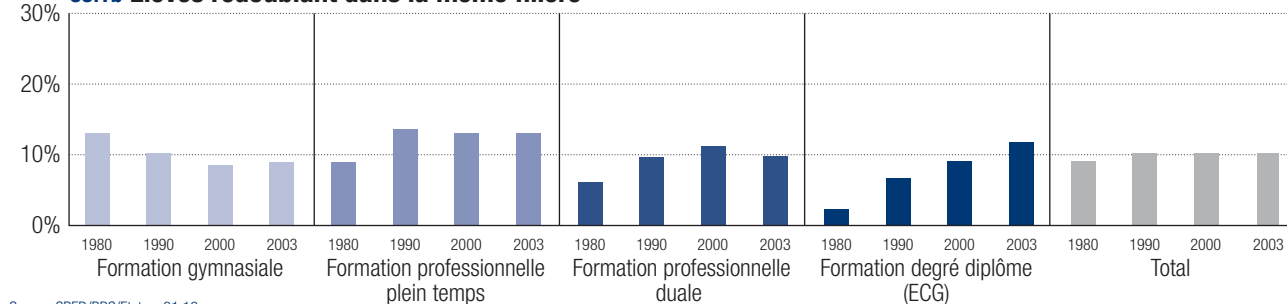
Figure C5.1 Evolution des transitions des élèves en formation l'année précédente dans l'enseignement secondaire II public (tous degré confondus), selon la filière, 1980-2003

C5.1a Elèves promus dans la même filière ou certifiés



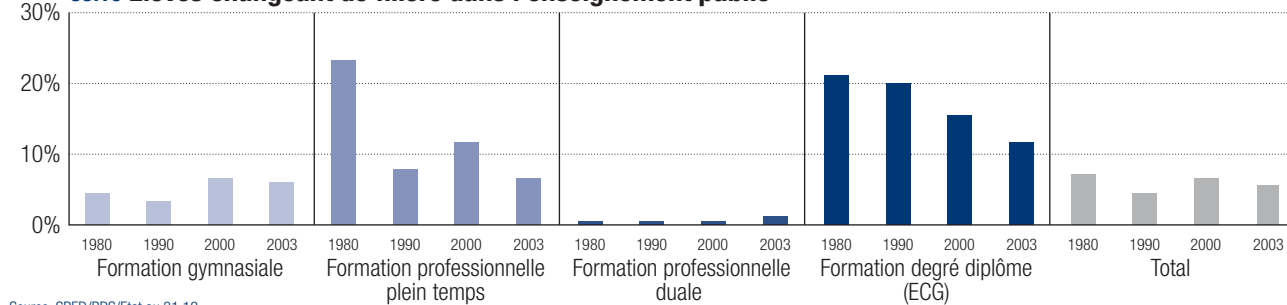
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

C5.1b Elèves redoublant dans la même filière



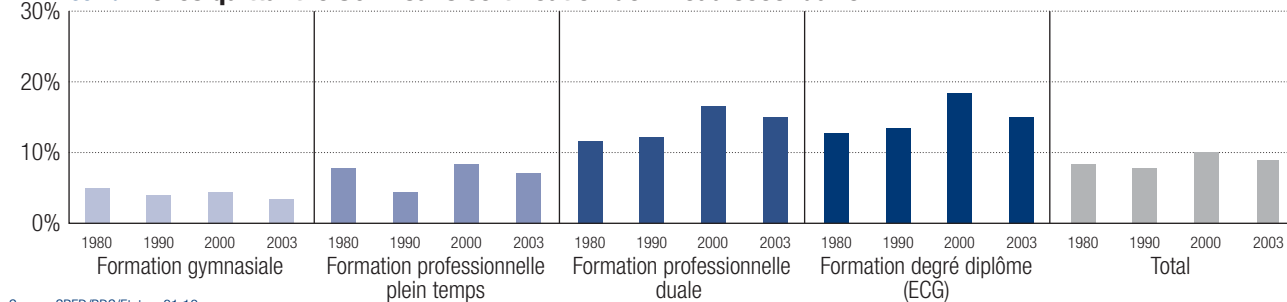
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

C5.1c Elèves changeant de filière dans l'enseignement public



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

C5.1d Elèves quittant le SGEF sans certification de niveau secondaire II



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure C5.2 Situation scolaire en 2003 des élèves en formation dans l'enseignement secondaire II public en 2002, selon la filière suivie et le degré

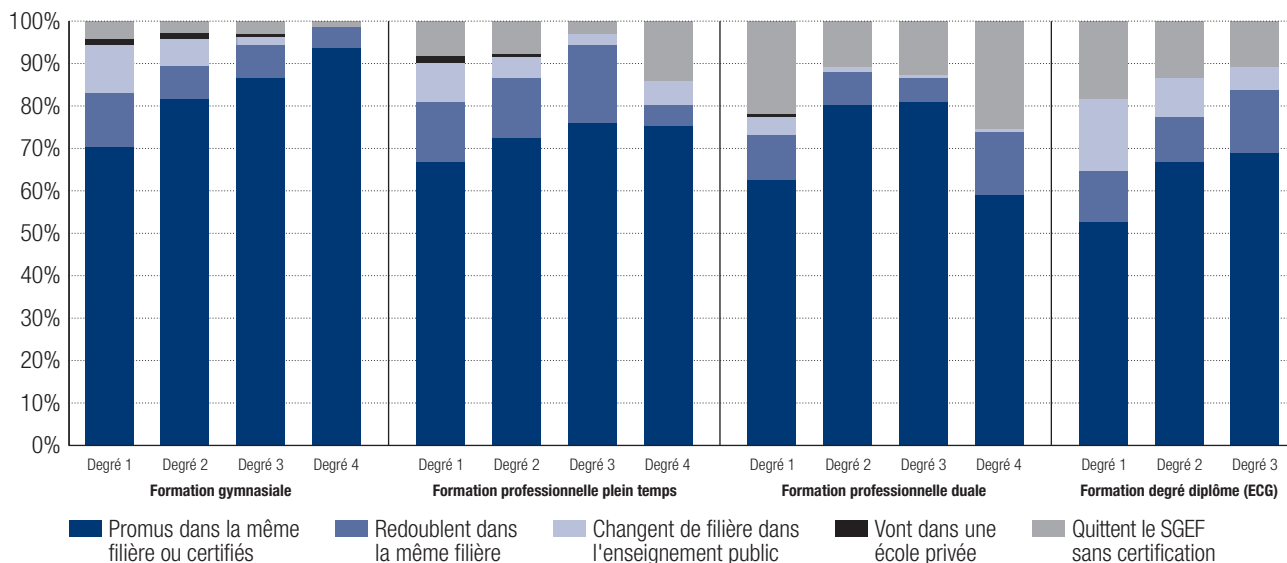


Figure C5.3 Evolution de la part des diplômés de l'enseignement secondaire II public dans la certification des jeunes de 19 ans(\*), selon le type de diplôme, 1980-2003

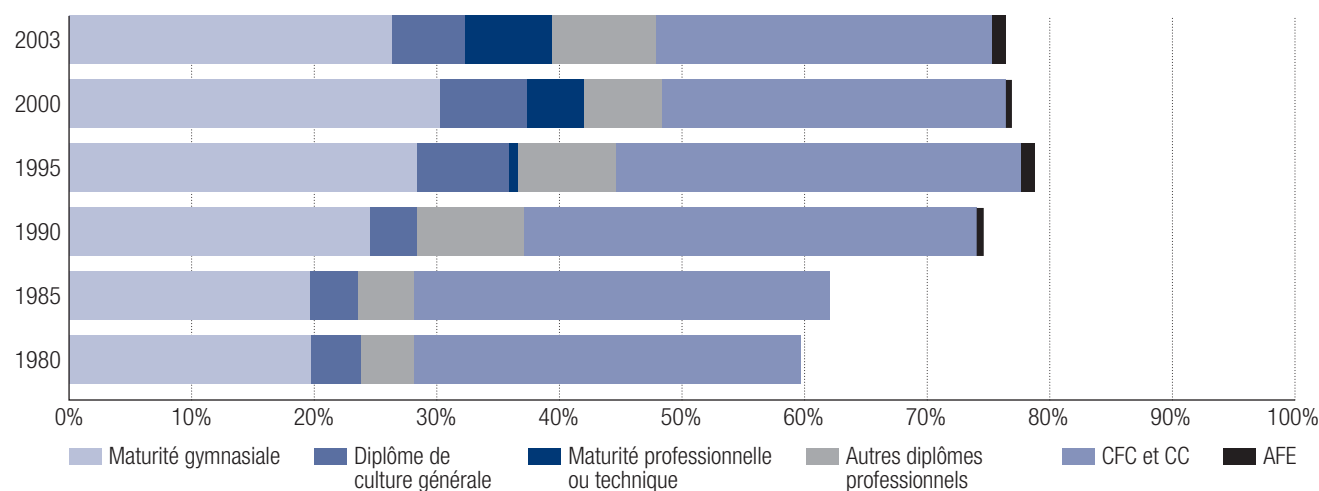
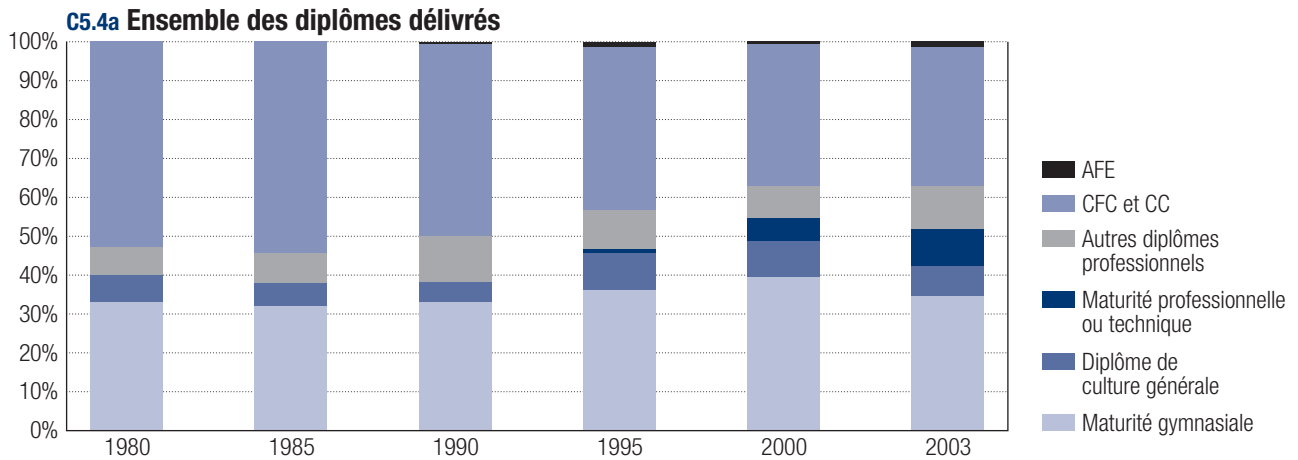
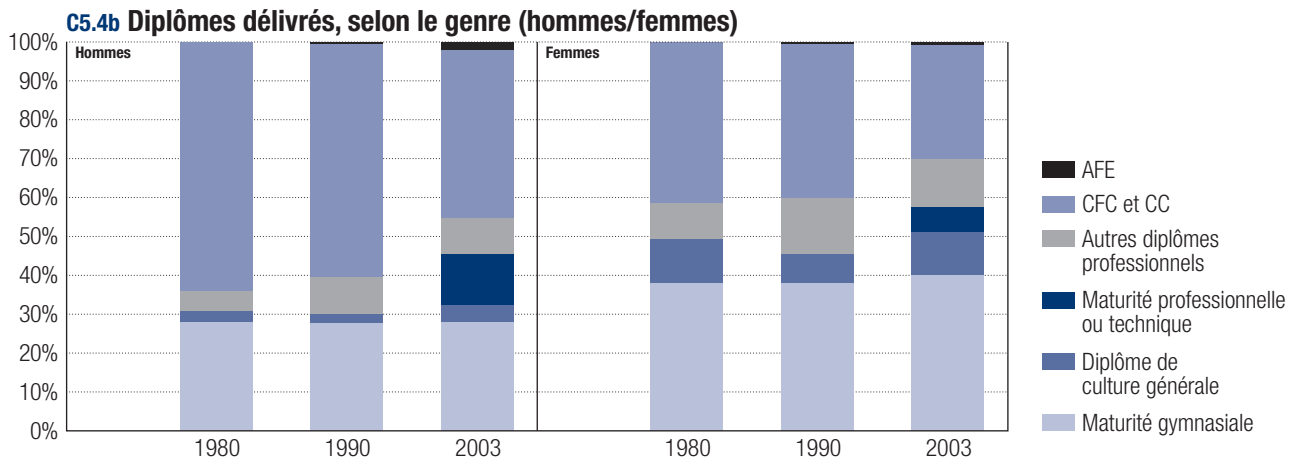


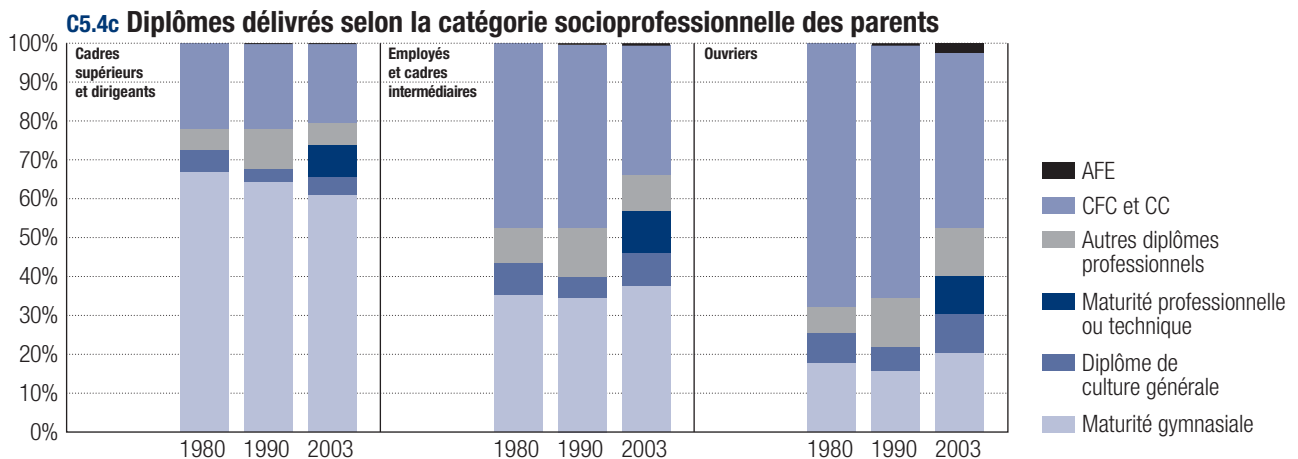
Figure C5.4 Evolution de la répartition des diplômes délivrés par les écoles publiques de niveau secondaire II (en %), 1980-2003



AFE: Attestation de formation élémentaire.  
 CFC: Certificat fédéral de capacité – CC: Certificat cantonal de capacité.  
 Autres diplômes professionnels: diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, diplôme de l'Ecole d'arts appliqués.  
 N.B. L'année mentionnée est celle de l'année d'obtention du diplôme (par exemple en 1980 ont été diplômés les élèves de l'année scolaire 1979/1980).  
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12



AFE: Attestation de formation élémentaire.  
 CFC: Certificat fédéral de capacité – CC: Certificat cantonal de capacité.  
 Autres diplômes professionnels: diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, diplôme de l'Ecole d'arts appliqués.  
 N.B. L'année mentionnée est celle de l'année d'obtention du diplôme (par exemple en 1980 ont été diplômés les élèves de l'année scolaire 1979/1980).  
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12



AFE: Attestation de formation élémentaire.  
 CFC: Certificat fédéral de capacité – CC: Certificat cantonal de capacité.  
 Autres diplômes professionnels: diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, diplôme de l'Ecole d'arts appliqués.  
 N.B. L'année mentionnée est celle de l'année d'obtention du diplôme (par exemple en 1980 ont été diplômés les élèves de l'année scolaire 1979/1980).  
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées).

### Les filières de l'enseignement secondaire II public

La scolarité de niveau secondaire II de l'enseignement public est organisée en filières (et écoles) distinctes. Dans cet indicateur, les filières ont été standardisées en quatre catégories:

1. Filière gymnasiale: préparation d'une maturité, y compris la maturité commerciale ou économique.
2. Filière professionnelle se déroulant en école à plein temps: préparation d'un certificat de capacité fédéral ou cantonal dans une école à plein temps; diplôme de commerce, Ecole d'ingénieurs degrés 1 à 3, Ecole d'enseignement technique, Centre horticole de Lullier, maturité professionnelle.
3. Filière professionnelle en système dual: préparation d'un certificat de capacité fédéral ou cantonal en école et en entreprise, formation élémentaire du Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (CEPTA), maturité professionnelle.
4. Filière de degré diplôme: Ecole de culture générale.

Les élèves scolarisés dans les classes d'accueil, d'insertion, de la Société genevoise pour l'intégration d'adolescent-e-s et d'adultes (SGIPA), les classes préparatoires et de raccords (sauf celles de l'Ecole des Arts appliqués), les compléments de formation et la formation pour adultes ne sont pas pris en compte dans cet indicateur (les orientations vers ces classes/filières de formation sont présentées dans l'[Indicateur C4, Transitions entre l'enseignement secondaire I et l'enseignement secondaire II](#)).

### Transitions d'élèves

Les transitions des élèves ont été standardisées en cinq catégories. Les élèves:

- sont promus dans la même filière ou certifiés,
- redoublent dans la même filière,
- changent de filière dans l'enseignement public,
- vont dans une école privée,
- quittent le système genevois d'enseignement et de formation sans certification de niveau secondaire II.

### Situation scolaire en T+1 des élèves scolarisés en T

L'observation de ces transitions repose sur les élèves qui ont suivi une formation de l'enseignement secondaire II public une année T (effectifs présents au 31/12 de cette année) pour lesquels on observe la situation au 31/12 de l'année T+1. Dans les figures, les données 2003 concernent donc la situation au 31/12/2003 des élèves qui suivaient une formation de l'enseignement secondaire II public au 31/12/2002.

### Certification/diplôme de niveau secondaire II

Le nombre de diplômes délivrés par les écoles publiques de niveau secondaire II rapporté à la population résidente de 19 ans permet d'estimer la part de l'enseignement public de niveau secondaire II dans la certification des jeunes. C'est en effet à cet âge théorique que s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual dans lesquels l'entrée se fait essentiellement après un 10<sup>e</sup> degré.

Les diplômes ont été regroupés en six catégories:

- maturité gymnasiale (classique, moderne, latine, scientifique, artistique, commerciale, socio-économique, à option),
- diplôme de culture générale (Ecole de culture générale),
- maturité professionnelle (créée en 1994) ou technique,
- autres diplômes professionnels (diplôme de commerce, diplôme de fleuriste et d'horticulteur),
- certificat fédéral de capacité et certificat cantonal de capacité (CFC et CC),
- attestation de formation élémentaire (AFE).

### Rupture des séries: le cas de l'Ecole de commerce

La distinction entre filière professionnelle (diplôme) et gymnasiale (maturité) n'existe pas de façon permanente et identique au cours des ans, en raison des restructurations de cette école. Lorsque cela a été possible, la maturité commerciale ou socio-économique est assimilée à la filière gymnasiale, le diplôme à la filière de formation professionnelle à plein temps. Quand il n'y a pas de distinction possible entre maturité et diplôme, la formation à l'Ecole de commerce est assimilée à la formation professionnelle à plein temps (*pour plus de détails, voir Indicateur C4, «Pour comprendre ces résultats»*).

## Références

- DIP (2003). *Après la scolarité obligatoire, édition 03-04*. Genève: Département de l'instruction publique.

# Entre l'enseignement secondaire II (CITE 3) (public ou privé) et l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6)

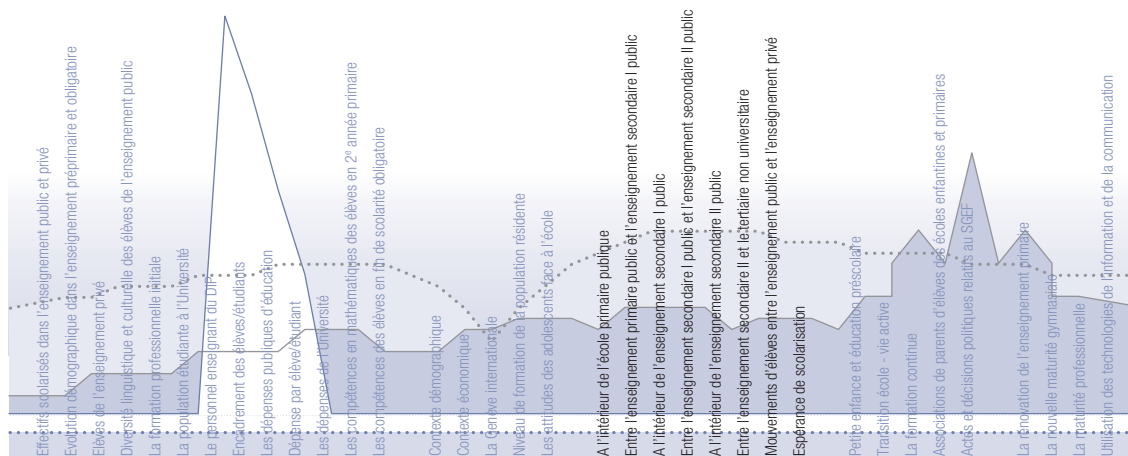
## Mots clés

Transitions, enseignement secondaire II, enseignement tertiaire, Hautes écoles spécialisées

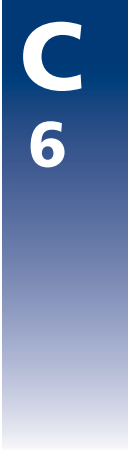
A l'issue de la scolarité de niveau secondaire II (CITE 3), les diplômés peuvent soit entrer sur le marché du travail, soit continuer un cursus d'études de niveau tertiaire (CITE 4<sup>1</sup> à 6: Université, Hautes écoles spécialisées, écoles professionnelles supérieures, etc.). La seconde option est choisie par un nombre de jeunes de plus en plus important (*voir Indicateur C8, Espérance de scolarisation*).

Cet indicateur fournit les effectifs des nouveaux inscrits selon les différents types de formations de l'enseignement tertiaire (enseignement professionnel supérieur, Hautes écoles spécialisées et Université) ainsi que leur évolution entre 1980 et 2003.

Il rend également compte de la situation scolaire l'année précédente T-1 des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire non universitaire (*voir «Pour comprendre ces résultats»*) l'année T.



T
S II
S I
P
E
IPE



**Entre 1980 et 2003, les effectifs des étudiants nouvellement inscrits dans une formation de niveau tertiaire ont augmenté de 31%. La proportion d'étudiants non scolarisés à Genève l'année précédant leur première inscription dans une formation de niveau tertiaire (hors Université) est passée de 62 à 77% entre 1980 et 2003. Cette augmentation est en partie due à la venue d'étudiants d'autres cantons, de France voisine ou d'autres pays étrangers, mais aussi à une transition entre l'enseignement secondaire II et l'enseignement de niveau tertiaire (hors Université) pas toujours directe (stage professionnel, Université, année sabbatique).**

## Vue d'ensemble

Figure  
C6.1

Les effectifs des nouveaux inscrits dans une formation de niveau tertiaire ont augmenté de 31% entre 1980 et 2003 (+18% dans le cas de l'Université, +66% pour les autres formations tertiaires) (Figure C6.1) alors que la population résidente âgée de 18 à 22 ans (âges fréquents de l'entrée dans les formations de niveau tertiaire) a diminué de 4% sur la même période.

Figure  
C6.2

Cette forte croissance est due à divers facteurs. Les jeunes ont tendance à poursuivre plus longtemps leurs études (voir Indicateur C8, *Espérance de scolarisation*). La création rapprochée de la maturité professionnelle, en 1994, et des Hautes écoles spécialisées (HES) à partir de 1997, a permis d'élargir la voie des études de niveau tertiaire. Bien que l'Université ait enregistré une croissance de ses effectifs de nouveaux étudiants entre 1980 et 2003, la part de nouveaux étudiants qui s'inscrivent à l'Université a baissé de 8 points sur cette période (73% des nouveaux inscrits dans le tertiaire en 1980 contre 65% en 2003) au profit de ces nouvelles formations tertiaires (Figure C6.2). La baisse de 28% des effectifs des écoles professionnelles supérieures, au cours de la même période, est liée à la transformation de formations d'écoles professionnelles supérieures en formations HES.

Figures  
C6.3  
C6.4

L'observation sur 20 ans de la situation scolaire des étudiants l'année précédant leur première inscription dans une formation de niveau tertiaire (hors Université) à Genève montre que bon nombre d'entre eux n'étaient pas scolarisés dans une école genevoise l'année précédente<sup>2</sup> (Figures C6.3 et C6.4). Entre 1980 et 2003, ils sont de plus en plus nombreux à être dans ce cas (passant de 62 à 77%), les raisons étant à chercher dans la venue d'étudiants d'autres cantons (Vaud principalement) et de France voisine ou d'un autre pays étranger, mais aussi dans le fait que la transition entre l'enseignement de niveau secondaire II et l'enseignement de niveau tertiaire (hors Université) n'est pas toujours directe pour les élèves genevois: un peu moins de la moitié des élèves non scolarisés à Genève l'année précédente étaient, en effet, inscrits dans une école genevoise au cours des quatre années auparavant. Avant d'entrer dans une école genevoise de niveau tertiaire non universitaire, les étudiants peuvent avoir fait un stage professionnel, étudié une année à l'Université, pris une année sabbatique, etc.

L'évolution des formations au cours des ans joue également un rôle. Ainsi, la diminution de cette proportion entre 1985 et 1990 peut s'expliquer par la création de la formation commerciale pour porteurs de maturité (Ecole de commerce) qui peut être suivie par des jeunes ayant obtenu leur maturité depuis plus d'un an avant leur première inscription. Instaurée dès 1994, la possibilité de faire une maturité professionnelle post-CFC ou post-diplôme après avoir obtenu une certification plusieurs années auparavant participe à ce phénomène. Enfin, y contribuent également la création en 1997 des Hautes écoles spécialisées qui accueillent des jeunes venant d'autres cantons ou des étudiants ayant terminé depuis plusieurs années leur cursus d'études secondaire II, tout comme la possibilité de suivre des formations de mise à niveau telle que la classe propédeutique de l'Ecole d'arts appliqués<sup>3</sup>.

## Notes

<sup>1</sup> Voir «Pour comprendre ces résultats».

<sup>2</sup> Ou du moins non recensés dans la Base de données scolaires.

<sup>3</sup> La classe propédeutique de l'Ecole d'arts appliqués est une classe de mise à niveau professionnel; elle est réservée aux titulaires d'une maturité gymnasiale/baccalauréat ou d'une maturité professionnelle non spécifique à la filière choisie au sein de la HEAA. Cette classe a pour but de développer les dons et les qualités des étudiants et de les préparer à l'entrée dans une filière de la Haute école d'arts appliqués.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- C6.1 Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, selon le type de formation, 1980 et 2003
- C6.2 Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, selon les écoles, 2003
- C6.3 Répartition des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire (hors Université), selon le type de formation suivie l'année précédente, 2003
- C6.4 Evolution de la part des scolarisés et des non-scolarisés à Genève l'année précédente parmi les nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire (hors Université), 1980-2003

Figure C6.1 Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, selon le type de formation, 1980 et 2003

	1980		2003		Evolution 1980-2003
	Effectif	En %	Effectif	En %	En %
<b>Formations tertiaires non universitaires</b>	945	27%	1571	35%	+66%
Ecoles professionnelles supérieures	945	27%	683	15%	-28%
Hautes écoles spécialisées	-	-	888	20%	-
<b>Université(*)</b>	2522	73%	2977	65%	+18%
<b>Total</b>	<b>3467</b>	<b>100%</b>	<b>4548</b>	<b>100%</b>	<b>+31%</b>

(\*) Effectif de l'Université sans les instituts en relation avec elle (Institut universitaire de Hautes études internationales, Institut universitaire d'études du développement, Institut océanographique de Bossey).  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12/Statistiques universitaires

Figure C6.2 Nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, selon les écoles, 2003

Types de formations de l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6) suivies en 2003		Effectifs	En %
<b>Ecoles genevoises de la HES-SO(*)</b>	Haute école d'arts appliqués	50	1.1%
	Ecole supérieure des Beaux-arts	61	1.3%
	Haute école de gestion en emploi	30	0.7%
	Haute école de gestion à plein temps	126	2.8%
	Haute école d'ingénieurs à plein temps	168	3.7%
	Haute école d'ingénieurs en emploi	-	-
	Haute école d'agronomie	123	2.7%
<b>Ecoles genevoises de la HES-S2(**)</b>	Haute école de santé (1)	193	4.2%
	Haute école de travail social (2)	137	3.0%
<b>Santé, social</b>	SEFOS soins infirmiers (1)	41	0.9%
	CEFOPS (2)	123	2.7%
<b>Musique</b>	Institut Jaques-Dalcroze	9	0.2%
	Conservatoire de musique	176	3.9%
<b>Autres formations</b>	Ecole de commerce (FCPM (3) et matu post-CFC)	186	4.1%
	Ecole d'arts appliqués (propédeutique & matu post-CFC)	67	1.5%
	Ecole d'enseignement technique (passerelle HES)	21	0.5%
	CEPTA (4) (techniciens & matu post-CFC)	60	1.3%
<b>Université (5)</b>		2977	65.5%
<b>Ensemble</b>		<b>4548</b>	<b>100.0%</b>

(\*) Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

(\*\*) Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande.

(1) Service de formation spécialisée de l'Hôpital universitaire de Genève (HUG).

(2) Centre de formation professionnelle santé-social (anciennement CEPSP).

(3) Formation commerciale pour porteurs de maturité.

(4) Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (uniquement techniciens et maturité professionnelle post-CFC).

(5) Effectif de l'Université sans les instituts en relation avec elle (Institut universitaire de Hautes études internationales, Institut universitaire d'études du développement, Institut océanographique de Bossey).

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12/Statistiques universitaires

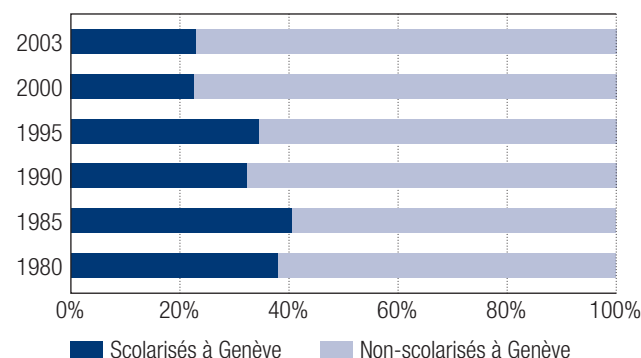
Figure C6.3 Répartition des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire (hors Université), selon le type de formation suivie l'année précédente, 2003

Formation suivie en 2002	Nombre de nouveaux inscrits	
	Effectif	En %
Formation gymnasiale	25	1.6%
Formation professionnelle	273	17.4%
Ecole de culture générale	26	1.7%
Enseignement privé	-	-
Formations pour adultes	32	2.0%
Non scolarisés à Genève en 2002(*)	1213	77.2%
<b>Ensemble</b>	<b>1571</b>	<b>100%</b>

(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats».

Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure C6.4 Evolution de la part des scolarisés et des non-scolarisés à Genève l'année précédente parmi les nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire (hors Université), 1980-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12



## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites d'une part de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées), et d'autre part des statistiques de l'Université. Les effectifs des étudiants inscrits à l'Université se réfèrent à l'année académique; ils ne comprennent pas les candidats au doctorat non immatriculés, les étudiants en formation continue et les auditeurs libres. Les années se réfèrent à l'année de la rentrée académique. Ainsi, 2003 se rapporte à l'année universitaire 2003/2004.

### Enseignement tertiaire

- **Formations professionnelles supérieures (CITE 4 et 5B)**: Centre de formation professionnelle santé-social (sauf apprentissages), Service de formation spécialisée de l'Hôpital universitaire de Genève (soins infirmiers), Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (techniciens et maturité professionnelle post-CFC), Conservatoire de musique, Institut Jaques-Dalcroze, Ecole supérieure d'arts visuels (jusqu'en 1999), Ecole supérieure des arts décoratifs (jusqu'en 1996), études pédagogiques de l'enseignement primaire (jusqu'en 1994), degrés 4 et 5 de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (jusqu'en 1997), classes passerelles HES de l'Ecole d'enseignement technique, classe de propédeutique de l'Ecole d'arts appliqués, Ecole supérieure d'informatique de gestion, les troisième degré et suivants des Hautes écoles de santé et de travail social (pour les formations ayant débuté avant 2002).

Les formations de niveau CITE 4 sont ici assimilées à de l'enseignement tertiaire, car elles concernent des élèves qui ont déjà achevé un programme de niveau CITE 3, même s'il s'agit plutôt d'enseignement post-secondaire hors tertiaire dont le niveau n'est pas beaucoup plus avancé que l'enseignement secondaire II.

- **Hautes écoles spécialisées (CITE 5A) (écoles genevoises)**: la Haute école de gestion et d'information documentaire, la Haute école d'ingénieurs, la Haute école d'arts appliqués, la Haute école d'agronomie et l'Ecole supérieure des Beaux-arts (depuis 1999), les premier et deuxième degrés des Hautes écoles de santé et de travail social (depuis 2002).

- **Université (CITE 5A et 6)**: Université de Genève. Les effectifs des instituts en relation avec l'Université (Institut universitaire de Hautes études internationales, Institut universitaire d'études du développement, Institut œcuménique de Bossey) ne sont pas pris en compte.

### Nouveaux inscrits

Est considéré comme «nouvel inscrit» dans une Haute école spécialisée ou dans une école professionnelle supérieure un étudiant n'ayant fréquenté ni l'un ni l'autre de ces types de formation auparavant.

Est considéré comme «nouvel inscrit» à l'Université tout étudiant inscrit pour la première fois à l'Université de Genève.

### Transitions d'élèves

Les situations scolaires des nouveaux inscrits ont été standardisées en six catégories. L'année précédant leur inscription dans une formation tertiaire, les élèves:

- suivaient une formation gymnasiale,
- suivaient une formation professionnelle,
- étaient scolarisés à l'Ecole de culture générale,
- étaient scolarisés dans l'enseignement privé,
- suivaient une formation pour adultes,
- n'étaient pas scolarisés à Genève.

### Situations scolaires en T-1 des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire non universitaire en T

L'analyse de ces transitions est fondée sur les nouveaux inscrits dans une formation de l'enseignement tertiaire en T (effectifs présents au 31/12 de cette année) pour lesquels on observe la situation au 31/12 de l'année précédente T-1. Dans la figure, les données 2003 concernent donc la situation au 31/12/2002 des nouveaux inscrits dans une formation de l'enseignement tertiaire au 31/12/2003.

### Elèves «non scolarisés à Genève»

Parmi les «non scolarisés à Genève» sont comptabilisés des élèves qui peuvent provenir d'autres cantons, d'autres pays, mais également des élèves qui n'étaient pas enregistrés dans une école genevoise recensée dans la base de données scolaires tout en résidant dans le canton l'année précédente. Il peut s'agir notamment d'élèves ayant fait un stage professionnel en entreprise, ayant pris une année sabbatique, d'élèves qui étaient étudiants à l'Université, etc.

Dans ce dernier cas, il est en effet impossible de mettre en relation les données issues de la BDS du DIP et celles provenant de l'Université, ce qui contraint à considérer un étudiant à l'Université en 2002 qui commence une HES ou une formation professionnelle supérieure en 2003 comme un nouvel inscrit dans l'enseignement tertiaire non universitaire (et donc non scolarisé dans une école genevoise l'année précédente). Pour les mêmes raisons, on ne peut connaître la situation en 2002 dans une école genevoise, des nouveaux étudiants de l'Université en 2003.



# Mouvements d'élèves entre enseignement public et enseignement privé (CITE 0 à 3)

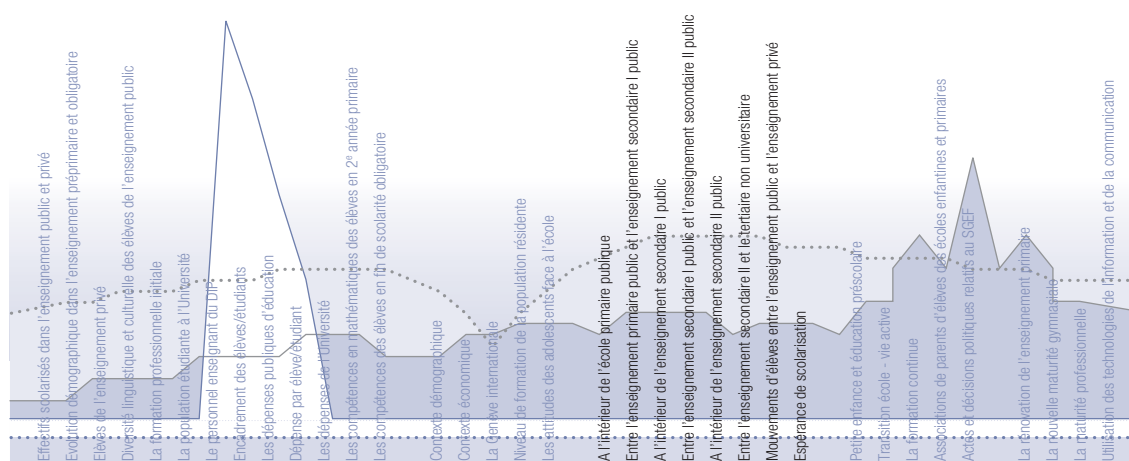
## Mots clés

Enseignement public, enseignement privé, départs vers le privé, arrivées du privé

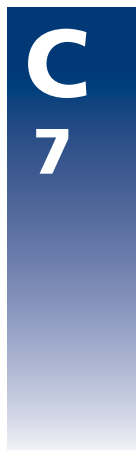
A Genève, deux sous-systèmes d'enseignement coexistent à l'intérieur du SGEF: l'enseignement public et l'enseignement privé non subventionné. L'enseignement privé fournit à une partie de la population une gamme de choix alternatifs aux options éducatives de l'enseignement public (programmes scolaires étrangers, choix pédagogiques particuliers comme par exemple les méthodes actives, les écoles Montessori, etc.).

Si la quasi-totalité des élèves effectue la scolarité préprimaire, obligatoire et secondaire II dans un même sous-système d'enseignement, certains élèves passent de l'un à l'autre pour des raisons que l'on ne connaît pas mais sur lesquelles on peut formuler quelques hypothèses: choix stratégiques par rapport à des difficultés scolaires, rejet d'un système par rapport à l'autre à un moment donné, attentes parentales non remplies, charge financière supportable ou non.

Cet indicateur fournit des informations sur les mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé (départs, arrivées et solde migratoire) tous niveaux d'enseignement confondus (CITE 0 à 3), ainsi que pour chacun de ces niveaux: enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), enseignement secondaire I (CITE 2), enseignement secondaire II (CITE 3).



T
S II
S I
P
E
IPE



**C**haque année, ce n'est qu'un nombre très restreint d'élèves (moins de 900 élèves, soit un peu plus de 1% des élèves scolarisés) qui change de sous-système d'enseignement (public ou privé). Les élèves, tous niveaux confondus, sont légèrement plus nombreux à quitter les écoles publiques pour les écoles privées qu'inversement. Le solde pour l'enseignement public (arrivées du privé *moins* départs vers le privé) est négatif pour l'enseignement préprimaire et primaire et quasiment nul pour l'enseignement secondaire I.

## Vue d'ensemble

### Les échanges entre l'enseignement public et l'enseignement privé concernent, chaque année, moins de 900 élèves

Les mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé, tous niveaux d'enseignement confondus (CITE 0 à 3) (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), concernent seulement un nombre restreint d'élèves. En effet, entre 1980 et 2003, moins de 900 élèves (soit un peu plus de 1% des élèves scolarisés dans ces niveaux d'enseignement) ont changé chaque année de sous-système d'enseignement, quittant l'enseignement public pour l'enseignement privé ou inversement. Un élève commençant sa scolarité dans l'un ou l'autre des deux sous-systèmes d'enseignement a donc tendance à y rester.

Figure  
C7.1

Tous niveaux d'enseignement confondus, les écoles publiques voient partir vers les écoles privées légèrement plus d'élèves (500 départs vers le privé) qu'elles n'en reçoivent de leur part (400 arrivées en provenance du privé) (Figure C7.1). En 1995, le solde pour l'enseignement public (arrivées du privé *moins* départs vers le privé), positif de près de 150 élèves, peut s'expliquer par la crise économique qu'a connue Genève au milieu des années 1990 et qui a contraint certaines familles à renoncer à poursuivre la scolarité de leur(s) enfant(s) dans une école privée en raison de frais d'écologie élevés.

### Les départs du public vers le privé représentent 0,8% des effectifs scolarisés dans l'enseignement public

Figure  
C7.2

En 2003, le nombre de départs<sup>1</sup> de l'enseignement public vers le privé, tous niveaux confondus (CITE 0 à 3), représente à peine 0,8% des effectifs scolarisés (65'000 élèves) cette année-là dans ces niveaux de l'enseignement public (Figure C7.2). Cette proportion, stable depuis 1980, est un peu plus élevée dans l'enseignement préprimaire et primaire (1%) que dans l'enseignement secondaire I (0,8%) ou secondaire II (0,4%). La majeure partie des élèves qui quittent l'enseignement public pour l'enseignement privé le font en effet pendant la scolarité primaire. Ces départs ne représentent pas une perte d'effectifs, puisqu'ils sont compensés en partie par des arrivées du privé.

### Les élèves quittent un peu plus souvent l'enseignement préprimaire et primaire public pour l'enseignement privé que l'inverse

Figure  
C7.3

Au niveau de l'enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), les mouvements d'élèves entre public et privé concernent, départs et arrivées confondus, 400 à 500 élèves selon l'année sur la période 1980-2003. Les départs étant un peu plus nombreux que les arrivées en provenance du privé, le solde est négatif pour les écoles enfantines et primaires publiques durant toute cette période (entre 130 et 180 élèves selon l'année, hormis en 1995, où le solde est également négatif mais de seulement une cinquantaine d'élèves) (Figure C7.3).

Les mouvements entre public et privé s'observent durant la scolarité au sein d'un ordre d'enseignement ou lors de la transition entre deux ordres d'enseignement, ces mouvements ne relevant pas forcément des mêmes préoccupations parentales. Les départs vers l'enseignement privé sont proportionnellement plus fréquents à l'issue de la scolarité primaire lors de la transition primaire-secondaire I que durant celle-ci: en 2003, on comptabilise 350 départs du préprimaire et primaire public pour l'enseignement privé, dont environ 90 à la sortie de l'enseignement primaire public vers le secondaire I privé<sup>2</sup> (*voir également Indicateur C1, Transitions à l'intérieur de l'école primaire*). Le même phénomène de transition s'observe pour les mouvements du privé vers le public puisque sur un total de 230 élèves venant de l'enseignement primaire privé, on en comptabilise 60 arrivant au Cycle d'orientation.

## Le solde des échanges entre le Cycle d'orientation et l'enseignement secondaire I privé est quasiment nul

En ce qui concerne le niveau secondaire I, les mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé concernent au total près de 200 élèves chaque année, entre 1980 et 2003. Les départs étant largement compensés par des arrivées en provenance des écoles privées (de niveau primaire ou secondaire I), le bilan est quasiment nul pour le Cycle d'orientation (CO), si l'on excepte le solde positif de 100 élèves pour le CO en 1995 (*Figure C7.4*). Jusqu'en 1990, les élèves arrivant au CO en provenance du privé étaient en majorité scolarisés dans l'enseignement secondaire I l'année précédente. Depuis 1990, ils proviennent majoritairement de l'enseignement primaire: en 2003, plus de 60% des arrivées de l'enseignement privé au CO concernent des élèves sortant de l'enseignement primaire, contre moins de 45% en 1980.

Figure  
C7.4

## L'offre de formation de l'enseignement secondaire II public attire quelques élèves scolarisés auparavant dans le privé

Enfin, pour l'enseignement secondaire II (CITE 3) (uniquement de type général dans le cas de l'enseignement privé comme la préparation à la maturité, au baccalauréat ou Abitur) (*voir «Pour comprendre ces résultats»*), les mouvements d'élèves entre l'enseignement public et l'enseignement privé concernent également près de 200 élèves chaque année, entre 1980 et 2003 (*Figure C7.5*). Le bilan positif pour les écoles publiques durant toute cette période (entre 50 et 100 élèves selon l'année) peut s'expliquer par l'offre de formation de l'enseignement public de niveau secondaire II, qui n'a pas son équivalent dans l'enseignement privé comme par exemple les formations dispensées par l'Ecole de culture générale, l'Ecole de commerce, l'Ecole d'enseignement technique ou encore les formations professionnelles du CEPTA. En 2003, trois élèves sur quatre arrivant dans l'enseignement secondaire II public en provenance d'une école privée viennent du niveau secondaire I.

Figure  
C7.5

## Notes

<sup>1</sup> Les départs de l'enseignement public pour l'enseignement privé ne représentent pas la perte d'effectifs de l'enseignement public; c'est le solde (arrivées du privé moins départs vers le privé) qui nous donne cette information.

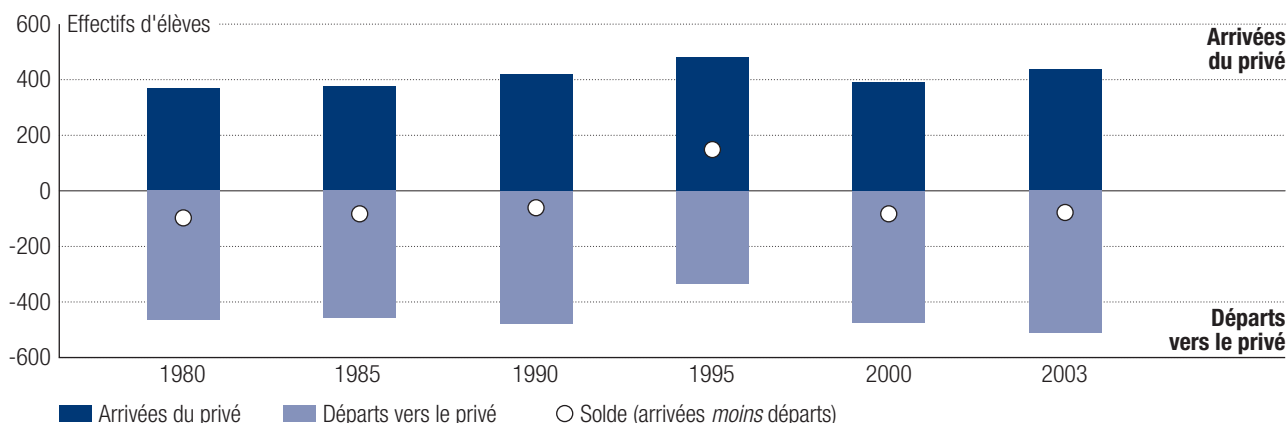
<sup>2</sup> C'est-à-dire deux fois plus que si les départs étaient uniformément répartis durant toute la scolarité préprimaire et primaire.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- C7.1 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé, tous niveaux d'enseignement confondus (CITE 0 à 3), 1980-2003
- C7.2 Proportion d'élèves quittant l'enseignement public pour l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement (en %), 1980-2003
- C7.3 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé affectant les effectifs de l'enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), 1980-2003
- C7.4 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé affectant les effectifs de l'enseignement secondaire I (CITE 2), 1980-2003
- C7.5 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé affectant les effectifs de l'enseignement secondaire II (CITE 3), 1980-2003

Figure C7.1 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé, tous niveaux d'enseignement confondus(\*) (CITE 0 à 3), 1980-2003



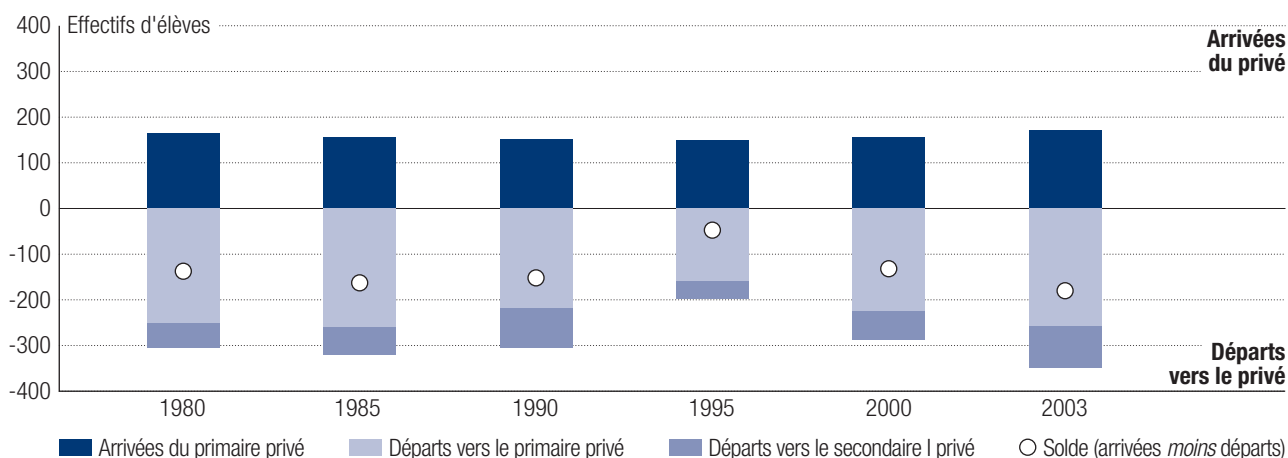
(\*) Les formations professionnelles de niveau secondaire II dispensées par les écoles privées ne sont pas recensées dans la BDS. L'enseignement secondaire II recouvre donc toutes les formations de niveau secondaire II (y compris les formations professionnelles) pour l'enseignement public et seulement les formations de type général comme la préparation à la maturité, au baccalauréat ou Abitur pour l'enseignement privé.  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure C7.2 Proportion d'élèves quittant l'enseignement public pour l'enseignement privé, selon le niveau d'enseignement (en %), 1980-2003

	Nombre de départs vers le privé					
	Nombre d'élèves scolarisés dans le public l'année précédente					
	1980	1985	1990	1995	2000	2003
Enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1)	1.0	1.2	1.1	0.7	0.8	1.0
Cycle d'Orientation (CITE 2)	0.9	0.8	0.8	0.6	0.8	0.8
Enseignement secondaire II (CITE 3)	0.3	0.3	0.5	0.4	0.6	0.4
Ensemble	0.8	0.8	0.9	0.6	0.8	0.8

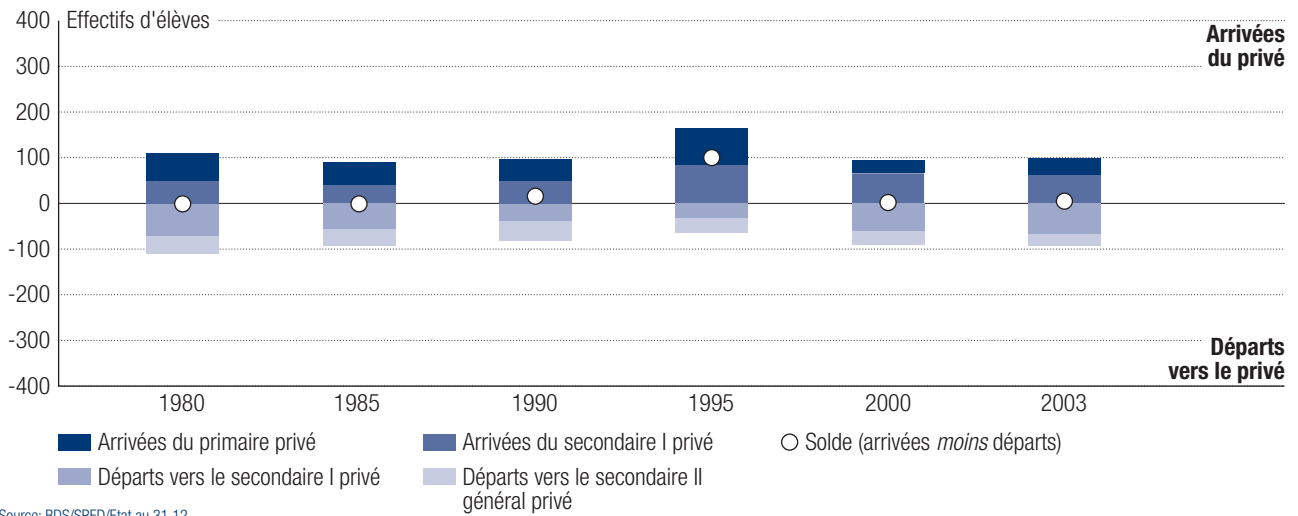
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure C7.3 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé affectant les effectifs de l'enseignement préprimaire et primaire (CITE 0 et 1), 1980-2003



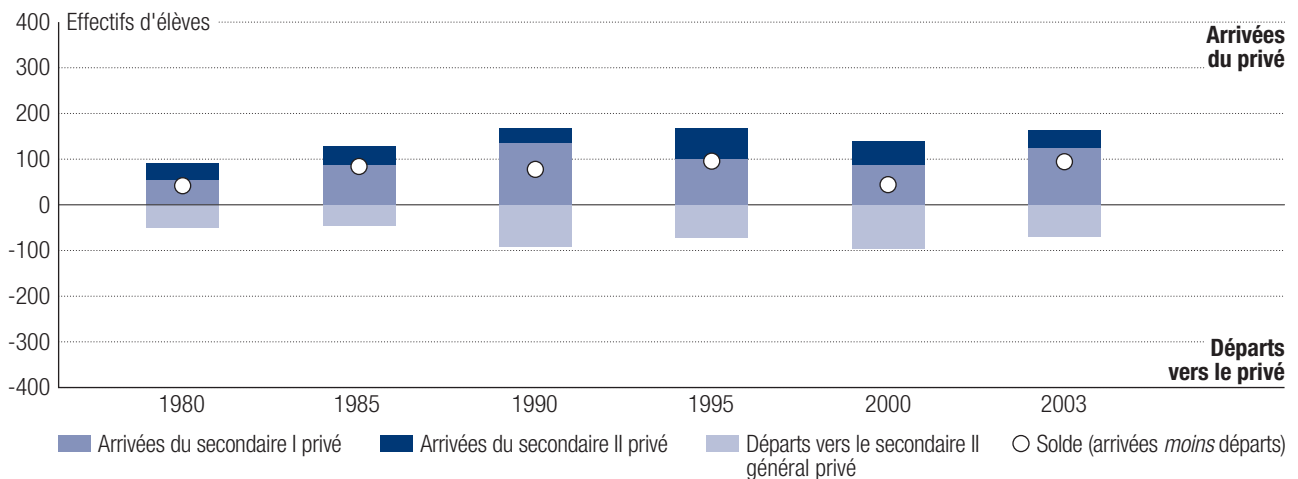
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure C7.4 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé affectant les effectifs de l'enseignement secondaire I (CITE 2), 1980-2003



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure C7.5 Mouvements d'élèves avec l'enseignement privé affectant les effectifs de l'enseignement secondaire II(\*) (CITE 3), 1980-2003



(\*) Les formations professionnelles de niveau secondaire II dispensées par les écoles privées ne sont pas recensées dans la BDS. L'enseignement secondaire II recouvre donc toutes les formations de niveau secondaire II (y compris les formations professionnelles) pour l'enseignement public et seulement les formations de type général comme la préparation à la maturité, au baccalauréat ou Abitur pour l'enseignement privé.  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

## Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois, public et privé, présents au 31 décembre d'une année considérée (certains élèves pouvant être domiciliés dans un autre canton suisse ou en France voisine).

### Population retenue

Il s'agit des élèves scolarisés en T-1 dans l'enseignement public, allant vers l'enseignement privé en T; et des élèves scolarisés en T-1 dans l'enseignement privé, allant vers l'enseignement public en T.

### Enseignement privé

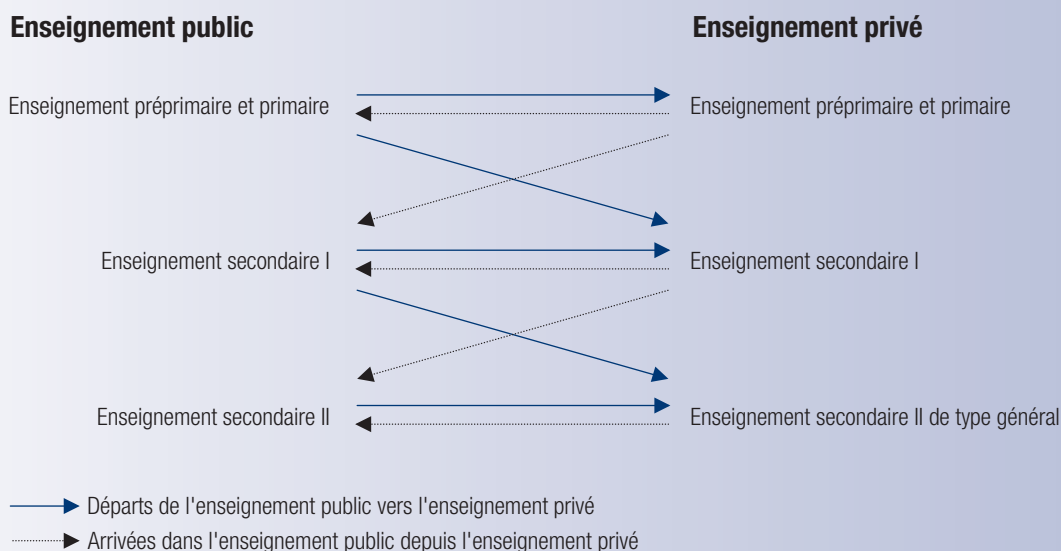
Sont prises en compte les écoles privées dispensant une formation de niveau préprimaire (CITE 0), primaire (CITE 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II (CITE 3) de type général (comme la préparation à la maturité, au baccalauréat, Abitur), les établissements privés offrant des formations professionnelles n'étant pas recensés dans la BDS.

### Enseignement public

Sont prises en compte les écoles dispensant une formation de niveau préprimaire, primaire, secondaire I et secondaire II de type général ou professionnel.

### Echanges entre le public et le privé

Les départs d'un sous-système d'enseignement vers un autre peuvent avoir lieu au sein du même niveau d'enseignement (par exemple du primaire public vers le primaire privé ou inversement) ou lors d'une transition entre deux niveaux d'enseignement (par exemple du primaire privé vers le Cycle d'orientation).



## Références

- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, sur le site du SRED : <http://www.geneve.ch/sred/publications/docsred>



# Espérance de scolarisation

## Mots clés

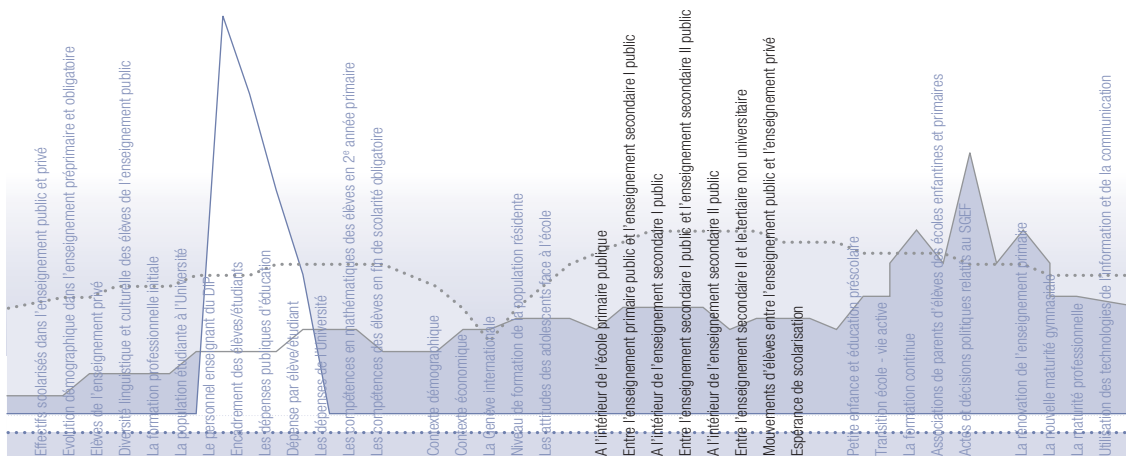
### Espérance de scolarisation, taux nets de scolarisation

L'espérance de scolarisation est l'indice synthétique usuellement adopté pour apprécier la durée de scolarisation dans un pays donné et donc renseigner sur le niveau de qualification de la population.

L'espérance de scolarisation correspond au nombre moyen «théorique» d'années de scolarisation que peut «espérer» atteindre un enfant d'un âge donné. C'est une estimation ponctuelle, qui est le reflet de la situation scolaire d'une année donnée observée aux différents âges, et qui considère qu'un enfant entrant aujourd'hui à l'école adoptera tout au long de son parcours scolaire à venir les comportements de scolarisation actuels (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Cet indicateur montre l'évolution de la durée de la scolarisation à Genève au cours des deux dernières décennies. Son interprétation est toutefois relativement complexe. Une tendance générale à la hausse ou à la baisse de l'espérance de scolarisation peut tenir à des facteurs structurels comme les choix d'orientation (appréciation ou dépréciation de filière plus ou moins longue) ou les taux de redoublement. D'autres facteurs plus ponctuels peuvent influencer sur la durée de scolarisation. Par exemple, la conjoncture économique peut soit favoriser l'interruption (opportunités d'emploi), soit inciter à prolonger les études au-delà de la scolarité obligatoire (chômage, précarité de l'emploi). Par ailleurs, un allongement de l'espérance de scolarisation ne signifie pas que l'ensemble de la population en bénéficie.

Cet indicateur présente en outre des comparaisons internationales.



- T
- S II
- S I
- P
- E
- IPE

**L'espérance de scolarisation à 4 ans à Genève s'est allongée d'une année entre 1980 et 2003, passant de 15,5 à 16,4 années. Cet accroissement est essentiellement imputable à l'allongement de la scolarité après l'école obligatoire. Les jeunes adultes sont en effet de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études au-delà de 20 ans: en 1980, 30% des personnes âgées de 20 ans résidant dans le canton de Genève étaient scolarisées; elles sont près de 43% en 2003.**

## Vue d'ensemble

### L'espérance de scolarisation à 4 ans s'est accrue d'environ une année en un peu plus de vingt ans

Figure  
C8.1

L'«espérance de scolarisation» donne une estimation du nombre d'années pendant lesquelles un enfant d'un âge donné peut s'attendre à être scolarisé au cours de sa vie, en fonction des taux de scolarisation du moment (voir «Pour comprendre ces résultats»). Un enfant de 4 ans entrant en 1<sup>ère</sup> enfantine en 2003 peut s'attendre à passer environ 16,4 années dans le système scolaire, à raison d'environ 1,9 année en école enfantine, 9,1 années d'enseignement primaire et secondaire I (ce qui correspond à la durée théorique de la scolarité obligatoire), 3,8 années d'enseignement secondaire II et 1,7 année d'enseignement tertiaire (Figure C8.1).

Figure  
C8.2

En un peu plus de vingt ans, la durée théorique de scolarisation pour un enfant de 4 ans a connu un gain de près d'une année puisqu'elle s'élevait à 15,5 années en 1980 (Figure C8.2).

Cette augmentation de l'espérance de scolarisation entre 1980 et 2003 est due à un allongement de la scolarisation en dehors de la scolarité obligatoire, et non à des redoublements plus nombreux durant cette dernière, puisque l'espérance de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire I est quasi égale au nombre d'années théoriques qu'un élève genevois doit effectuer dans la scolarité obligatoire<sup>1</sup>.

L'allongement de l'espérance de scolarisation à 4 ans révolus entre 1980 et 2003 tient essentiellement aux gains de scolarisation dans l'enseignement secondaire II et tertiaire. En 2003, un enfant âgé de 4 ans révolus peut s'attendre, au cours de sa scolarité à venir, à passer près de 5 mois de plus qu'en 1980 dans l'enseignement secondaire II et près de 6 mois de plus dans l'enseignement tertiaire. Avant la scolarité obligatoire, seul un gain de scolarisation d'à peine plus d'un mois est observé pour l'enseignement préprimaire en un peu plus de deux décennies.

Figure  
C8.3

En 1980, la scolarisation des enfants de 4 ans avant l'école obligatoire était en effet déjà massive, puisque près de 70% des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 décembre et 95% des enfants de 5 ans révolus fréquentaient alors les classes enfantines. En 2003, c'est le cas de respectivement 82% des enfants âgés de 4 ans révolus et 97% des enfants de 5 ans révolus au 31 décembre (Figure C8.3 et voir Indicateur D1, *Petite enfance et enseignement préprimaire*), cette augmentation ayant un faible impact en terme de durée moyenne de scolarisation<sup>2</sup>.

La quasi-totalité des jeunes est en formation après l'âge théorique de fin de scolarité obligatoire, puisque 88% des adolescents âgés de 16 ans révolus au 31 décembre sont scolarisés en 2003 contre 80% en 1980. L'allongement de la scolarité entre 1980 et 2003 a particulièrement concerné les résidents âgés de 20 à 22 ans. En 1980, 30% des résidents âgés de 20 ans, 24% de ceux de 21 ans et 19% de ceux de 22 ans étaient scolarisés. Un peu plus de vingt ans plus tard, c'est le cas de respectivement 42%, 37% et 30% des résidents du même âge.

Les 12% d'élèves résidant à Genève et non scolarisés à 16 ans à Genève ne doivent cependant pas être interprétés comme étant sortis de toute formation. Certains d'entre eux peuvent suivre une formation professionnelle dans une école privée, d'autres peuvent avoir une interruption momentanée de leur scolarité

à Genève en étant scolarisés à l'étranger (France voisine ou autre pays de façon temporaire) (élèves non recensés dans la base de données scolaires). D'autres peuvent toutefois être déjà en activité puisqu'en 2000, le taux d'activité était de 21% pour les jeunes âgés de 16 ans (une partie de ces actifs étant des apprentis, mais pas uniquement).

Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de scolarisation traduit une augmentation du niveau de certification de la population résidente, mais aussi un allongement et une complexification des parcours scolaires avant l'obtention d'une certification, l'orientation-sélection se faisant encore durant le 10<sup>e</sup> degré (voir *Indicateur C4, Transitions entre le secondaire I public et le secondaire II public, et Indicateur C5, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II*). Une autre raison est un usage différent de l'institution scolaire par les jeunes et leurs familles (hausse de la demande d'éducation, recherche d'une certification), fortement relayé par l'institution scolaire elle-même (éviter les sorties du système d'éducation sans certification). On trouve ainsi en 2003 une part non négligeable de jeunes âgés de 20 ou 21 ans dans l'enseignement secondaire II: respectivement 18% et 11% des jeunes résidents de 20 et 21 ans (*Figure C8.4*), contre 12% et 5% en 1980, notamment en raison des entrées plus tardives dans la formation professionnelle (voir *Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*).

Figure  
C8.4

## Comparaisons internationales

Bien que les comparaisons internationales doivent être prises avec beaucoup de précautions (voir «*Pour comprendre ces résultats*»), l'espérance de scolarisation en Suisse d'un enfant âgé de 5 ans en 2001 est, tous niveaux d'enseignement confondus, inférieure à la moyenne des pays membres de l'OCDE (16,5 ans contre 16,9 ans). Cela place la Suisse au 18<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE, immédiatement après la France (*Figure C8.5*).

Figure  
C8.5

Cette situation est due en grande partie au nombre relativement faible, en comparaison internationale, de personnes suivant une formation tertiaire. L'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est, en Suisse, l'une des plus faibles observées parmi les pays de l'OCDE (1,8 année contre 2,6 pour la moyenne des pays de l'OCDE) et place la Suisse au 24<sup>e</sup> rang, juste devant la République tchèque, la Slovaquie, la Turquie et le Mexique (*Figure C8.6*).

Figure  
C8.6

Ces comparaisons internationales sont toutefois à prendre avec précaution, car elles ne font pas la distinction entre la scolarisation à temps plein et à temps partiel, ce qui allonge l'espérance de scolarisation pour des pays comme l'Australie, la Belgique, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède, dont une proportion assez importante des effectifs est scolarisée à temps partiel<sup>3</sup>. Par ailleurs, l'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire dépend tout à la fois de l'accès à ce niveau d'enseignement, de la durée théorique des études, et des possibilités offertes en matière de formations doctorales.

## Notes

<sup>1</sup> Depuis 1990, on assiste d'ailleurs à une diminution des redoublements durant la scolarité obligatoire (voir *Indicateur C1, Transitions à l'intérieur de l'école primaire publique, et Indicateur C3, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire I public*). Cela étant, il existe néanmoins des redoublements durant la scolarité obligatoire. Le fait que la durée moyenne de scolarisation soit quasi égale à la durée théorique est dû aux taux nets de scolarisation qui ne sont pas de 100% (certains enfants résidents n'étant pas scolarisés dans le canton). Si les taux de scolarisation dans le canton étaient de 100% dans le cas de la scolarité obligatoire, la durée moyenne de scolarisation serait légèrement supérieure (environ 6,2 années pour le primaire et 3,1 années pour le secondaire I) en 2003.

<sup>2</sup> «12% d'enfants résidents scolarisés une année donnée» équivaut à considérer que chaque enfant résident bénéficie de 0,12 année de scolarisation, soit 1,4 mois (voir «*Pour comprendre ces résultats*»).

<sup>3</sup> L'OCDE calcule également une espérance de scolarisation, tous niveaux d'enseignement confondus, en différenciant temps plein et temps partiel. La Suisse est alors au 13<sup>e</sup> rang pour le temps plein et au 17<sup>e</sup> rang pour le temps partiel.

## Liste des figures

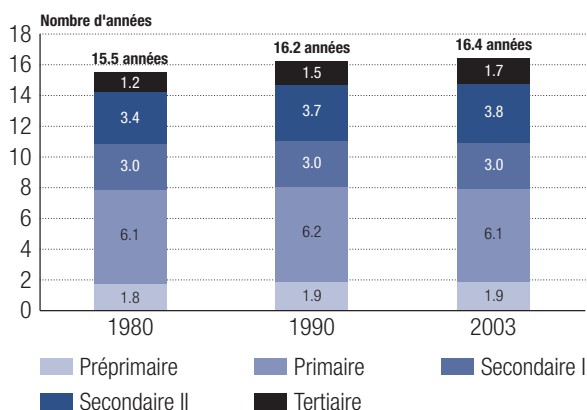
### Vue d'ensemble

- C8.1 Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, par niveau d'enseignement, 1980-2003
- C8.2 Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon leur âge, 1980 et 2003
- C8.3 Taux nets de scolarisation à Genève par âge, 1980 et 2003
- C8.4 Taux nets de scolarisation à Genève par âge et niveau d'enseignement, 2003

### Comparaisons internationales

- C8.5 Espérance de scolarisation des enfants de 5 ans, tous niveaux d'enseignement confondus, pour certains pays de l'OCDE, 2001
- C8.6 Espérance de scolarisation des enfants de 5 ans dans l'enseignement tertiaire, pour certains pays de l'OCDE, 2001

Figure C8.1 Espérance de scolarisation des enfants de 4 ans résidant à Genève, par niveau d'enseignement, 1980-2003



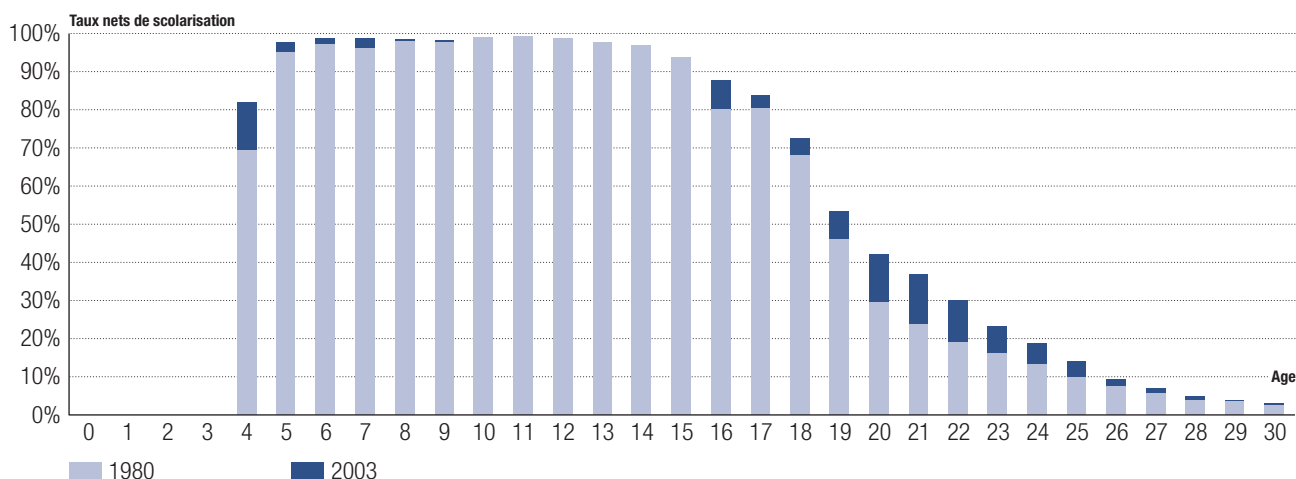
Champ: population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.  
Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT

Figure C8.2 Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon leur âge, 1980 et 2003

	Nombre hypothétique d'années de scolarisation		
	1980	2003	Gain
4 ans	15.5	16.4	11 mois
6 ans	13.9	14.6	9 mois
15 ans	5.1	5.8	9 mois
20 ans	1.4	1.9	7 mois

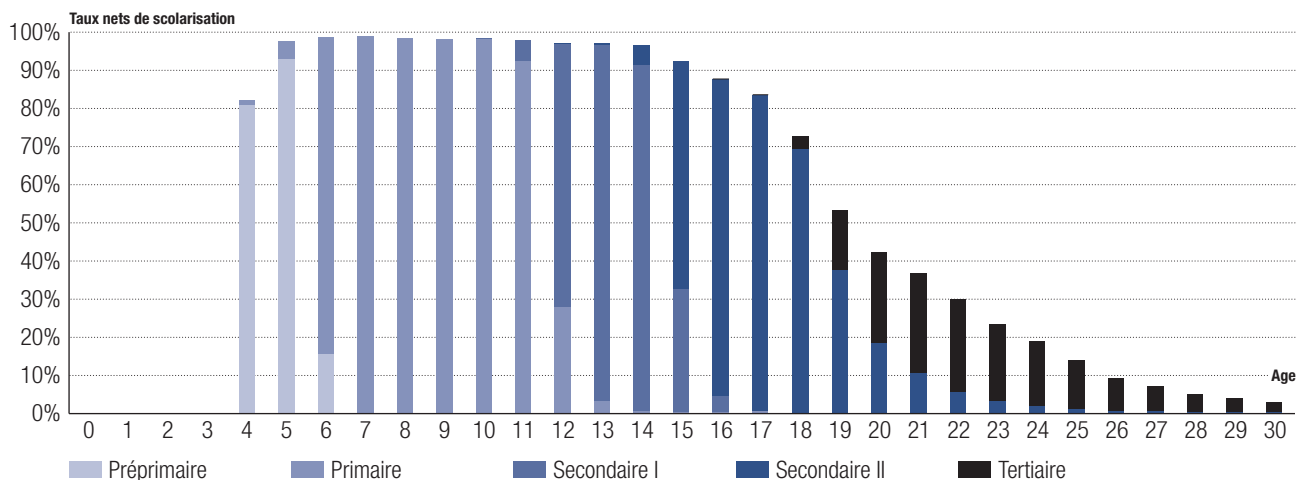
N.B. Compte tenu des arrondis, l'espérance totale de scolarisation est légèrement différente de la somme des espérances de scolarisation par niveau d'enseignement.  
Champ: population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.  
Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT

Figure C8.3 Taux nets de scolarisation à Genève par âge, 1980 et 2003



Champ: population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.  
Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT

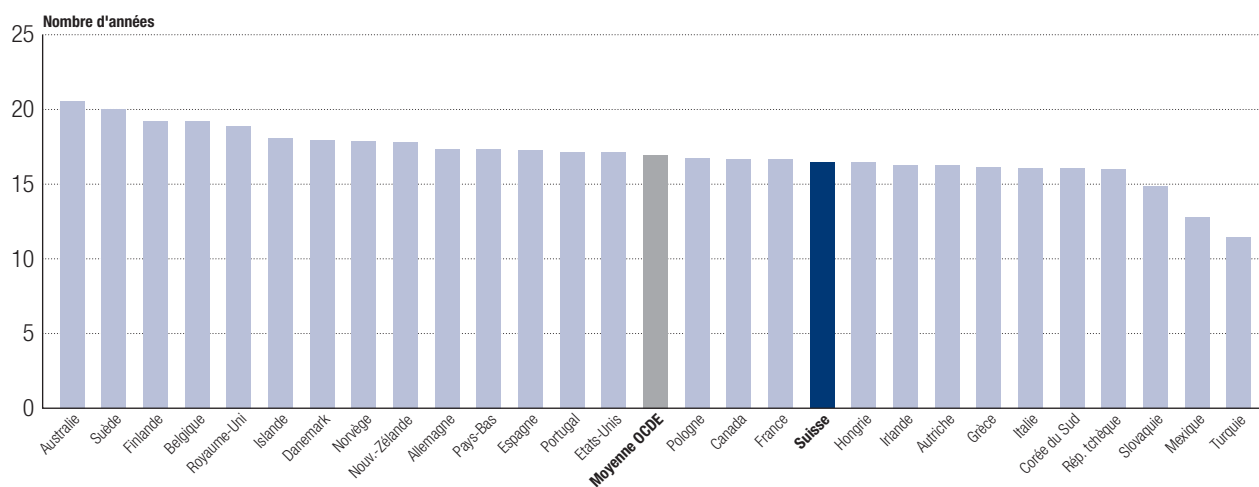
Figure C8.4 Taux nets de scolarisation à Genève par âge et niveau d'enseignement, 2003



Champ: population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.  
Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT

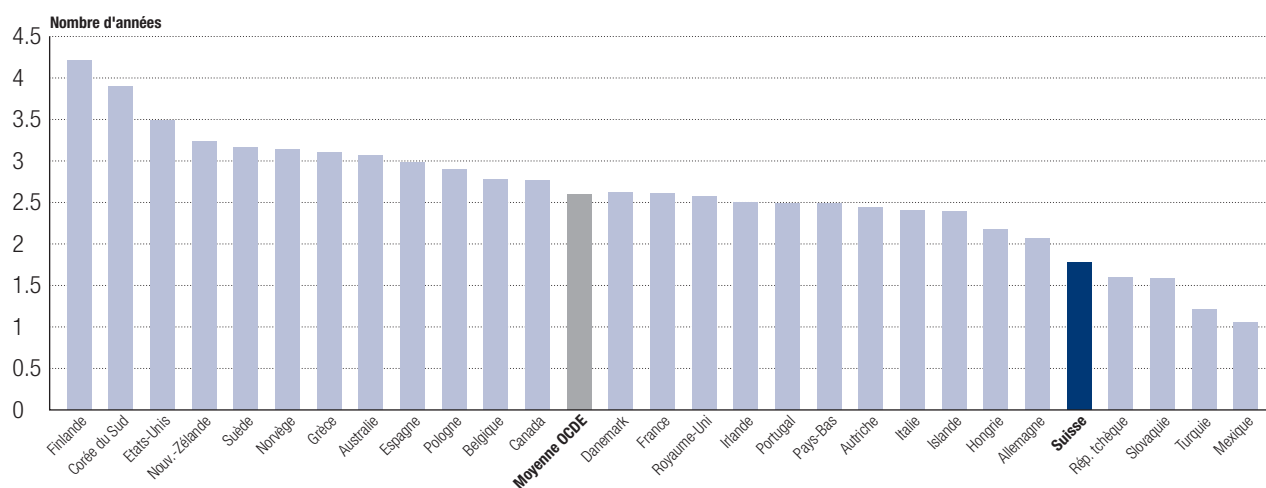
## Comparaisons internationales

Figure C8.5 Espérance de scolarisation des enfants de 5 ans, tous niveaux d'enseignement confondus, pour certains pays de l'OCDE, 2001



Source: OCDE, Regards sur l'éducation, 2003

Figure C8.6 Espérance de scolarisation des enfants de 5 ans dans l'enseignement tertiaire, pour certains pays de l'OCDE, 2001



Source: OCDE, Regards sur l'éducation, 2003

N.B. L'espérance de scolarisation d'un Genevois à partir de 5 ans est égale en 2001 à 16,6 années, tous niveaux d'enseignement confondus, dont 1,6 années dans l'enseignement tertiaire. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de l'ensemble de la Suisse (16,5 années, tous niveaux confondus, et 1,8 année dans l'enseignement tertiaire). Ce calcul n'est cependant pas directement comparable à celui qui est réalisé par l'OCDE pour l'ensemble de la Suisse, même en ayant le même âge de départ, en raison d'autres différences: par exemple l'OCDE ne prend en compte que les premières inscriptions dans une formation d'un niveau donné alors que l'indicateur SRED ne distingue pas les premières inscriptions des autres; l'OCDE prend en compte la scolarisation au-delà de 30 ans alors que l'indicateur SRED s'arrête à cet âge; l'OCDE intègre dans son calcul les étudiants étrangers résidant dans le pays et ne distingue évidemment pas les étudiants selon leur canton d'origine, alors que l'indicateur SRED ne prend en compte pour le primaire et le secondaire que les élèves résidents et scolarisés dans le canton de Genève (et non, par exemple, ceux dont le nombre est inconnu, qui sont scolarisés dans le canton de Vaud ou en France voisine) et pour le tertiaire uniquement les étudiants qui étaient domiciliés à Genève à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires II et non les étudiants provenant d'un autre canton ou d'un autre pays. Hormis la première différence, toutes les autres tendent à sous-estimer l'espérance de scolarisation genevoise par rapport à l'espérance suisse calculée par l'OCDE. Même s'il apparaît que l'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire est vraisemblablement assez similaire à Genève et dans les autres cantons suisses, ces différences méthodologiques doivent cependant inciter à la plus grande prudence dans d'éventuelles comparaisons.

## Pour comprendre ces résultats

### Espérance de scolarisation

L'espérance de scolarisation est un indicateur synthétique usuel qui exprime la durée hypothétique moyenne des études d'un enfant d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée pendant une année aux différents âges. Techniquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux nets de scolarisation observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Ce calcul comporte donc un certain nombre de postulats qu'il convient de connaître:

- C'est une mesure transversale qui exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation une année donnée et non une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires réelles des individus. Cette approche revient à considérer que les taux nets de scolarisation par âge observés une année donnée sont identiques à ceux d'une cohorte dont le comportement de scolarisation serait suivi chaque année. Or, à l'exception d'une population stable (taux nets de scolarisation constants dans le temps), l'espérance de scolarisation reflète évidemment des comportements de générations qui ne se reproduiront pas nécessairement pour les enfants âgés par exemple de 4 ans aujourd'hui.
- Un taux net de scolarisation de 80% (80% des individus résidents d'un âge donné sont scolarisés durant une année) équivaut à considérer que chaque enfant résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.
- Chaque élève/étudiant est considéré scolarisé à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel.

Par ailleurs, un allongement de l'espérance de scolarisation au cours du temps ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de cet allongement.

### Taux nets de scolarisation

Les taux nets de scolarisation, pour un âge donné, sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidentes qui sont scolarisées dans l'enseignement public et privé à l'ensemble de la population résidente du même âge.

Ils sont calculés à partir des données provenant de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation, des statistiques de l'Université et des statistiques cantonales de la population.

Sont également pris en compte les étudiants qui ont achevé leur scolarité de niveau secondaire II à Genève mais poursuivent leurs études supérieures dans un autre canton (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Université de Neuchâtel, etc.).

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est légèrement sous-estimée pour différentes raisons:

- Les établissements privés offrant des formations professionnelles, des formations de niveau tertiaire ou universitaire, ne sont pas recensés dans la BDS.
- Durant la scolarité obligatoire (entre 6 et 14 ans), les taux nets de scolarisation calculés sont inférieurs à 100% du fait de la scolarisation d'un certain nombre de résidents genevois à l'extérieur du canton de Genève (canton de Vaud et France voisine notamment) et qui sont donc absents de notre base de données scolaires.
- Les étudiants arrivés de l'étranger ou d'un autre canton suisse après leurs études secondaires II et résidant à Genève sont comptabilisés parmi la population résidente s'ils ont fait une demande d'autorisation de domicile pour venir étudier dans le canton de Genève et non parmi les scolarisés (leur comportement d'étude n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève).
- Les taux nets de scolarisation, calculés jusqu'à 30 ans, peuvent également être sensibles à l'arrivée de migrants adultes à caractère économique qui viennent augmenter la population résidente.

### Comparaisons internationales

Etant donné la diversité des structures politiques des pays (gouvernements centraux ou fédéraux) et l'existence possible de plusieurs systèmes éducatifs au sein d'un même pays, comme c'est le cas en Suisse mais également en Allemagne, l'espérance de scolarisation calculée pour un pays peut recouvrir des réalités très diverses qui rendent délicates les comparaisons entre pays.

Par ailleurs, la fin de la scolarité obligatoire n'est pas identique dans chaque pays (entre 14 et 18 ans pour les pays membres de l'OCDE) et la scolarisation à temps partiel est plus développée dans certains pays que dans d'autres. De plus, ni la durée de l'année scolaire, ni la qualité de l'enseignement ne sont nécessairement identiques dans chaque pays. La prudence s'impose donc pour interpréter ces comparaisons internationales.

## Références

- OCDE (2003). *Regards sur l'éducation, Les indicateurs de l'OCDE*. Paris: OCDE.
- Le site de l'OCDE: [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

# Section D

## A la périphérie du SGEF

### Points forts

Les cinq indicateurs de la section D tentent de saisir la manière dont le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) interagit avec son environnement, comme par exemple les institutions de la petite enfance dispensant une éducation préscolaire (*indicateur D1*), le monde du travail et la conjoncture économique (*indicateur D2*), la formation continue (*indicateur D3*), la collaboration école-familles (*indicateur D4*) ou les acteurs politiques (*indicateur D5*).

**La demande sociale de garde et d'éducation de la petite enfance, fortement liée à la propension des mères de jeunes enfants à exercer une activité professionnelle, est devenue de plus en plus importante.**

L'offre de places d'accueil, notamment en crèche, est insuffisante et l'on estime qu'il manquait en 2001 environ 2500 places dans le canton pour satisfaire la demande.

**Après s'être fortement accrue jusqu'au milieu des années 1990, la fréquentation du premier degré de l'école enfantine s'est stabilisée.**

En 2003, 82% des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 décembre fréquentent l'école enfantine, contre 43% en 1970. Si l'on prend en compte l'âge d'entrée possible à l'école enfantine publique (4 ans révolus au 31 octobre), 95% des enfants concernés fréquentent l'enseignement préprimaire bien qu'il ne soit pas obligatoire.

**La préscolarisation à 3 ans, si elle existait, serait choisie par la moitié des familles résidant dans le canton de Genève.**

Les raisons évoquées valorisent les apports éducatifs de l'école mais une partie des familles est attirée par une prise en charge gratuite de la garde et de l'éducation des petits. Cette attirance pour une préscolarisation à 3 ans est également à mettre en lien avec la pénurie de places d'accueil dans les institutions de la petite enfance (IPE), puisque les parents dont le ou les enfants fréquentent une IPE sont plus réticents à l'égard d'une préscolarisation à 3 ans.

*Indicateur D1, Petite enfance et éducation préscolaire*

**18 mois après l'obtention de leur diplôme de niveau secondaire II public, 50% des jeunes continuent leur formation, 43% occupent un emploi, 4% en cherchent un et 3% ne sont ni en formation ni sur le marché du travail.**

L'orientation (études ou marché du travail) après l'obtention du diplôme est bien évidemment liée à la nature de celui-ci; 89% des titulaires d'une maturité gymnasiale et 59% des titulaires d'une maturité professionnelle ou d'un diplôme de l'Ecole de culture générale continuent leurs études. La poursuite des études concerne 26% des jeunes ayant acquis un CFC en école à plein temps et seulement 9% des jeunes l'ayant acquis en apprentissage dual (entreprise et école).

**Près de 80% des jeunes exerçant une activité professionnelle rémunérée bénéficient d'un contrat stable de durée indéterminée.**

Alors que les jeunes diplômés de juin 2001 étaient confrontés à une conjoncture économique assez difficile, leur situation professionnelle sur le marché du travail 18 mois après est relativement bonne: 8% seulement des diplômés présents sur le marché du travail recherchent un emploi et 16% ont connu une période de chômage. A caractéristiques individuelles et diplôme égaux, les jeunes de nationalité étrangère semblent avoir moins de difficultés à accéder à un premier emploi lorsqu'ils ont une nationalité européenne comparativement aux jeunes de nationalité non européenne.

*Indicateur D2, Transition école – vie active*

# D1

# D

# D2

## D3

### **Un peu plus du tiers des résidents du canton de Genève a participé en 2003 à des cours de formation continue. Les personnes les plus formées bénéficient davantage de la formation continue.**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la nouvelle loi genevoise sur la formation continue vise à assurer à la population un large accès à la formation continue, mais surtout à donner aux personnes ayant un faible bagage scolaire la possibilité d'améliorer leur formation. Ce sont toutefois les personnes les mieux formées qui participent le plus à des cours de formation: 40% des actifs ayant une formation de niveau tertiaire ont participé à au moins un cours de formation continue, contre seulement 14% des actifs ayant uniquement achevé l'école obligatoire.

*Indicateur D3, La formation continue*

## D4

### **L'adhésion aux associations de parents d'élèves (APE) des écoles primaires et enfantines publiques est plus élevée pour les APE représentant une seule école, dans les zones plutôt rurales, ou lorsque la population scolaire est de milieu plutôt aisé.**

Les conditions favorables à la vie associative sont plus facilement réunies en zones plutôt rurales, où se tissent des relations interpersonnelles, qu'en milieu fortement urbanisé. Par ailleurs, si les aspirations scolaires des familles des catégories populaires sont élevées, les classes moyennes cultivées et supérieures se sentent en général plus habilitées à participer au débat scolaire.

### **L'organisation de fêtes et les projets d'aménagement sont au centre des activités des APE; la sécurité des enfants et la violence sont les sujets de débats les plus fréquents.**

La sécurité sur le chemin de l'école, le *pédibus*, la violence et les incivilités sont des sujets qui chacun ont été abordés par le quart des APE avec les parents.

*Indicateur D4, Les associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires*

## D5

### **L'activité du Grand Conseil dans le secteur de l'enseignement s'est intensifiée au cours des dernières législatures. Les objets transversaux et les questions de planification et de ressources dominent les débats.**

Ce sont les objets non spécifiques à un niveau d'enseignement (compétences des élèves, violence à l'école, incivilités et déprédations, manifestations d'élèves, discriminations, enseignement de disciplines, etc.) qui ont été les plus nombreux dans les débats politiques. Les questions de planification (ouvertures, fermetures d'établissements ou de classes, définitions des contenus d'enseignement) ainsi que de ressources sont au premier rang des préoccupations des député-e-s dans le champ éducatif.

*Indicateur D5, Actes et décisions politiques relatifs au SGEF*



# Petite enfance et éducation préscolaire (CITE 0)

## Mots clés

**Education préscolaire, petite enfance, institutions de la petite enfance (IPE), enseignement préprimaire, école enfantine**

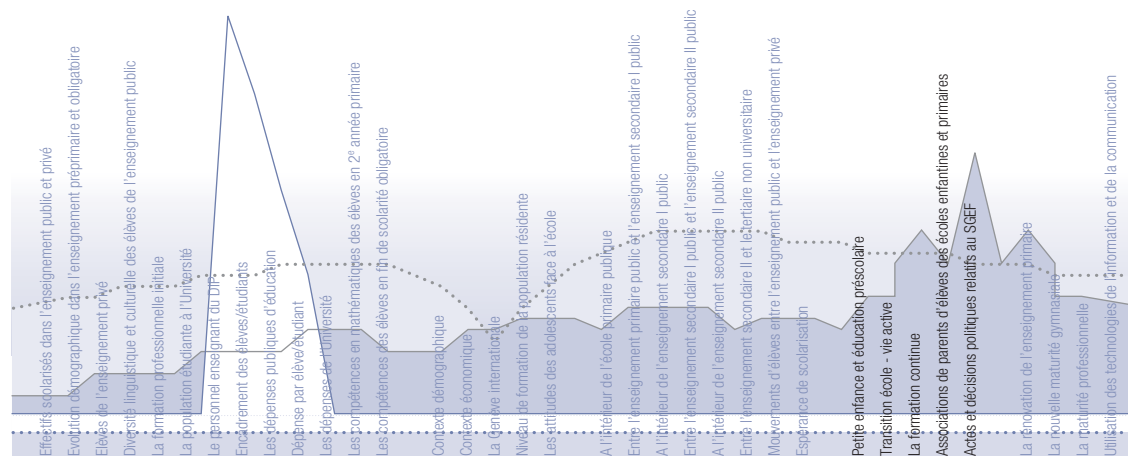
Dans les sociétés de la connaissance, le niveau de formation est encore plus déterminant qu'autrefois. De ce fait, la demande d'éducation et d'apprentissage des jeunes enfants n'a fait qu'augmenter. Par ailleurs, l'attrait pour une éducation de qualité pour les tout jeunes enfants est fortement encouragé par la professionnalisation des métiers de la petite enfance, la prolifération du matériel pédagogique mis à disposition des parents, la vulgarisation des connaissances sur le développement des tout-petits, etc.

La demande sociale accrue de services de garde et d'éducation pour les petits enfants s'est par ailleurs accentuée avec la participation grandissante des femmes dans tous les secteurs de la vie active.

Parallèlement, la question d'une anticipation de la scolarisation des jeunes enfants (dès 3 ans, voire dès 2 ans) se pose depuis quelques années. Le débat controversé en France sur l'école maternelle à 2 ans montre que cette question trouve difficilement une réponse univoque. Jusqu'à 4 ans, la mentalité de l'enfant, les particularités de son fonctionnement intellectuel et social, l'importance de ses besoins affectifs sont tels que tout cadre institutionnel devrait nécessairement s'adapter en priorité aux besoins du développement de l'enfant.

Cet indicateur porte sur les dispositifs d'éducation préscolaire existant dans le canton de Genève qui couvrent la période avant la scolarité obligatoire: les institutions de la petite enfance (taux de fréquentation, taux d'offre) et l'enseignement préprimaire (taux de scolarisation à 4 et 5 ans, effectifs scolarisés). Il fournit également des informations relatives à l'opinion des familles ayant de jeunes enfants à l'égard d'une préscolarisation à 3 ans.

Cet indicateur offre aussi des comparaisons intercantoniales et internationales.



T
S II
S I
P
E
IPE

# D 1

**Les institutions de la petite enfance (IPE) jouent un rôle important dans le paysage éducatif genevois puisqu'une grande majorité d'enfants y bénéficient d'une socialisation préalable d'au moins une année avant d'entrer à l'école enfantine. L'offre de places est toutefois loin d'être suffisante pour répondre à la demande d'accueil, en particulier en crèche.**

**La fréquentation du premier degré de l'enseignement préprimaire (public ou privé) s'est accrue de façon spectaculaire au cours des trente dernières années. En 2003, 95% des enfants âgés de 4 ans au 31 octobre sont accueillis dans l'enseignement préprimaire, bien qu'il soit non obligatoire. Aujourd'hui se pose la question d'une préscolarisation avancée à 3 ans, pour laquelle la moitié des familles résidentes ayant de jeunes enfants opteraient si la possibilité existait à Genève.**

## Vue d'ensemble

Les dispositifs d'éducation préscolaire existant dans le canton de Genève pour la période avant la scolarité obligatoire comprennent d'une part l'enseignement préprimaire et d'autre part les institutions de la petite enfance. L'enseignement préprimaire gratuit fait partie intégrante du système éducatif et dispense un programme d'activités organisées et suivies dont l'intention est de préparer les enfants à la scolarité primaire en favorisant leur développement intellectuel, affectif et social. Particularité genevoise difficilement comparable aux dispositifs d'éducation préscolaire développés ailleurs<sup>1</sup>, il est offert aux enfants à partir de 4 ans, soit deux années avant l'âge de l'obligation scolaire fixé à 6 ans. Avant l'école enfantine, la prise en charge de la petite enfance, axée sur l'éducation et la garde, est offerte par des structures collectives porteuses d'un projet pédagogique qui relèvent majoritairement du secteur privé subventionné par les communes.

### En amont de l'école enfantine, les institutions de la petite enfance

Les institutions de la petite enfance (IPE) offrent un accueil pour une fréquentation régulière, à plein temps ou à temps partiel, pour les jeunes enfants, depuis la naissance dans le cas des crèches et espaces de vie enfantine, et à partir de 18 mois ou 2 ans pour les jardins d'enfants et garderies.

Figure  
D1.1

Cette offre institutionnelle, dont l'accès est payant, joue un rôle important dans le contexte éducatif genevois par le grand nombre d'enfants accueillis (près de 8000 enfants âgés de moins de 4 ans en 2002) et par les prestations socio-éducatives de qualité dispensées. Ainsi, une majorité d'enfants entre à l'école enfantine en ayant déjà bénéficié d'une socialisation préalable d'au moins une année: 69% des enfants âgés de 3 ans au 31 octobre 2002 et résidant à Genève étaient inscrits régulièrement au moins une demi-journée par semaine dans une IPE, dont 50% dans un jardin d'enfants ou une garderie (Figure D1.1). Le taux de fréquentation des IPE est également important pour les plus petits: 50% pour les enfants de 2 ans et 30% pour ceux de 1 an.

Figure  
D1.1

Certaines de ces structures collectives offrent aussi bien des prestations éducatives qu'un service de garde durant la journée, ce qui les rend plus attractives que d'autres modes de garde et d'éducation, tels qu'une famille d'accueil de jour, une personne engagée à domicile ou encore la parentèle (proche ou éloignée). Selon leurs besoins et leurs conceptions éducatives, mais aussi selon l'offre disponible, les parents peuvent confier leurs enfants à l'un ou l'autre de ces modes de garde. Ainsi, la part d'enfants confiés à un mode de garde extra-parental est supérieure au taux de fréquentation des IPE: 86% des enfants résidents de 3 ans sont confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine à une personne autre que les parents (dont 69% à une IPE) (Figure D1.1). C'est également le cas de 82% des enfants de 2 ans et de 68% des enfants âgés de 1 an en octobre 2002.

Figure  
D1.2

La demande sociale de garde et d'éducation, fortement liée à la propension des mères de jeunes enfants à exercer une activité professionnelle, par obligation ou par choix, est devenue de plus en plus importante (voir Indicateur B2, Contexte économique), mais l'augmentation de l'offre institutionnelle est loin d'être suffisante, en particulier en crèche. On comptait, en 2001, 29 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 4 ans contre 21 places pour 100 enfants en 1987 (Figure D1.2). En 2002, on estimait qu'il manquait plus de 2500 places dans les IPE pour satisfaire les besoins d'accueil des enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton.

## Une fréquentation généralisée de l'école à 4 ans

Dans le canton de Genève, si l'école accueillait déjà en 1970 la quasi-totalité des enfants de 5 ans (93% en 1970 et 98% en 2003), c'est la fréquentation du premier degré de l'enseignement préprimaire (public ou privé) qui s'est accrue de façon spectaculaire au cours des trente dernières années: en 1970, moins de la moitié des enfants résidents âgés de 4 ans révolus au 31 décembre y étaient inscrits, alors que cette proportion est de 80% en 2003 (Figure D1.3). Si l'on prend en compte l'âge réel d'entrée possible à l'école publique (c'est-à-dire avoir 4 ans révolus au plus tard au 31 octobre), la fréquentation scolaire est encore plus élevée puisqu'en 2003, 95% de ces enfants entrent effectivement à l'école<sup>2</sup>. Bien que non obligatoire, la fréquentation des classes enfantines s'est donc généralisée à l'ensemble de la population concernée et la mise en place d'objectifs d'apprentissage incluant les deux degrés enfantins dans le premier cycle de la division élémentaire renforce l'intégration de l'école enfantine dans le système éducatif genevois.

Figure  
D1.3

## Une évolution des effectifs du préprimaire en phase avec l'évolution démographique

En termes d'effectifs, l'école enfantine a dû faire face à une croissance relativement soutenue entre 1990 et 2003. Les effectifs scolarisés âgés de 4 ans et 5 ans au 31 octobre sont passés de 7200 à près de 9300 élèves (+30%) sur cette période (Figure D1.4), augmentation surtout liée à l'évolution démographique. En effet, l'augmentation des taux de scolarisation à 4 et 5 ans entre 1990 et 2003 explique seulement 15% de l'accroissement des effectifs scolarisés entre les deux dates, alors que les 85% de l'augmentation sont dus au fait que la population résidente en âge d'être scolarisée a fortement progressé durant cette période<sup>3</sup>. Durant la dernière décennie, l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée n'a pas été identique sur l'ensemble du territoire cantonal. La rive gauche du canton – et notamment des communes comme Vandoeuvres (+89%), Plan-les-Ouates (+85%) ou Collonge-Bellerive (+81%) – a connu un dynamisme démographique plus important que la rive droite (Figure D1.5). Compte tenu des niveaux actuels des taux de scolarisation des 4 et 5 ans, ce sont essentiellement les naissances et les mouvements migratoires qui auront à l'avenir un impact sur les effectifs à scolariser dans l'enseignement préprimaire.

Figures  
D1.4  
D1.5

## Une préscolarisation à 3 ans ?

Dans les débats actuels, tant à Genève qu'en Suisse, se pose la question d'une préscolarisation à 3 ans qui est en vigueur ailleurs depuis plusieurs années (France ou Tessin). Dans le canton de Genève, seul l'enseignement privé offre une telle possibilité dont l'accès est payant et reste limité à un petit nombre d'enfants (un peu moins de 150 enfants de 3 ans résidents en 2003). Cela témoigne toutefois d'une demande d'éducation préscolaire de la part de certaines familles résidentes, qui pourrait être partagée par d'autres si l'école publique accueillait gratuitement les enfants à partir de 3 ans. Cette question a été posée à 1500 familles ayant des enfants de moins de 4 ans et résidant dans le canton en octobre 2002, à l'occasion d'une enquête sur les besoins de garde de la petite enfance (voir «Pour comprendre ces résultats»).

La moitié des familles ayant de jeunes enfants opterait pour une préscolarisation dès 3 ans si elle existait à Genève (Figure D1.6). Les raisons évoquées en faveur de cette préscolarisation montrent que les familles valorisent fortement les apports éducatifs de l'école, mais qu'une partie non négligeable d'entre elles est aussi attirée par l'idée d'une prise en charge gratuite de leur enfant. Les familles réticentes considèrent qu'un enfant de 3 ans est trop jeune pour fréquenter l'école et/ou que le cadre scolaire n'est pas adapté pour son âge. Relevons que les familles dont le ou les enfants fréquentent une IPE sont plus réticentes à une préscolarisation à 3 ans, sans doute parce que ces institutions offrent des prestations éducatives adaptées aux enfants, bien que leur accès soit payant.

Figure  
D1.6

En France, aspects éducatifs et économiques s'entremêlent. Par exemple, il ressort clairement qu'une entrée précoce de l'enfant à l'école maternelle est souvent liée à une stratégie économique des familles face au coût de la garde des enfants, en plus de considérations sur les acquisitions de connaissances.

## Comparaisons intercantionales et internationales

En Suisse, une éducation préscolaire gratuite et facultative (*Kindergarten* en Suisse alémanique, école enfantine en Suisse romande et *scuola dell'infanzia* au Tessin) est inscrite depuis 1970 dans toutes les législations cantonales. Avant l'entrée obligatoire à l'école primaire, fixée au plus tôt à l'âge de 6 ans, les enfants bénéficient ainsi d'un droit à une éducation préscolaire d'au moins une année, voire de deux ans dans la grande majorité des cantons, et la quasi-totalité des enfants y accèdent durant l'année précédant la scolarité obligatoire. Depuis 1999, cinq cantons alémaniques ont rendu obligatoire la fréquentation de la deuxième année de l'école enfantine.

Figures  
D1.7  
D1.8

En Suisse, les enfants passent en moyenne 1,9 année dans l'enseignement préprimaire en 2002/03 (*Figure D1.7*). Plus de la moitié des cantons se situent au-dessus de cette moyenne, et notamment le Tessin (2,6 années) qui accueille les enfants dès 3 ans à la *scuola dell'infanzia*. Si les enfants résidant à Genève passent le même nombre d'années dans l'enseignement préprimaire que les enfants du canton d'Argovie (1,96 année), ces deux années se déroulent entre 4 et 6 ans à Genève et entre 5 et 7 ans en Argovie comme d'ailleurs dans beaucoup de cantons. Genève, à l'exception du Tessin, est en effet le seul canton à avoir un taux de scolarisation à 4 ans aussi élevé (*Figure D1.8*).

Figure  
D1.9

En comparaison internationale, la Suisse semble se distinguer assez fortement, avec un taux moyen de scolarisation avant 5 ans de 22%, contre 68% en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE (*Figure D1.9*). Ces données reflètent la diversité de l'offre préscolaire (l'accès n'étant d'ailleurs pas toujours universel et gratuit). La France, la Belgique et l'Italie sont, par exemple, des pays affichant un taux de préscolarisation pour les enfants âgés de 3 à 5 ans élevé, puisque dans ces pays, depuis des décennies, on accueille à l'école les jeunes enfants dès l'âge de 3 ans. Dans les pays scandinaves (Suède, Finlande, Danemark, Norvège), qui ont développé tardivement le secteur préscolaire, celui-ci ne fait pas partie du système scolaire.

### Notes

<sup>1</sup> A l'exception peut-être de l'école maternelle française.

<sup>2</sup> Moins de 250 enfants âgés de 4 ans au 31.10.2003 ne sont pas scolarisés, dont une partie fréquente encore une institution de la petite enfance (IPE).

<sup>3</sup> Les résidents âgés de 4 et 5 ans au 31 octobre sont passés de 7600 à 9500 enfants entre 1990 et 2003, soit une augmentation de +26% sur la période.

## Liste des figures

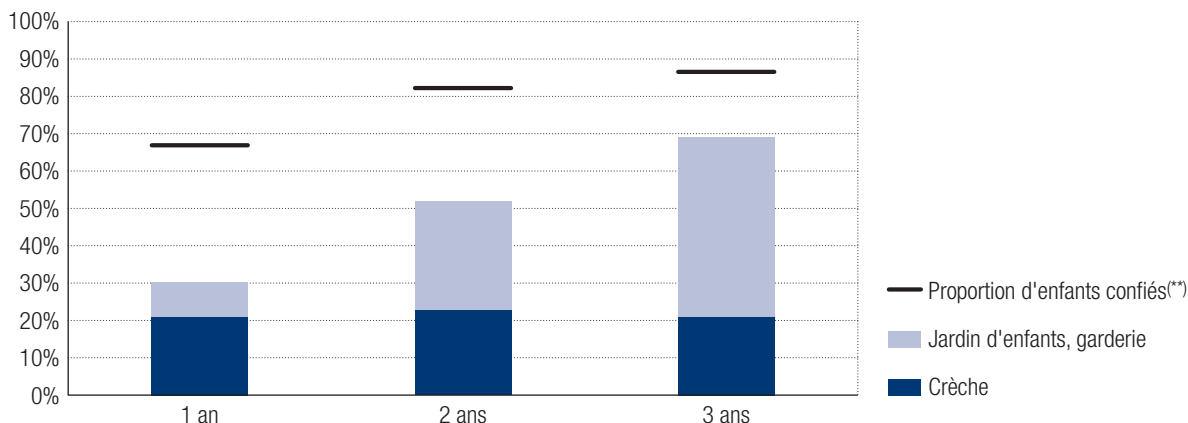
### Vue d'ensemble

- D1.1 Taux nets de fréquentation des institutions de la petite enfance, à 1 an, 2 ans et 3 ans, 2002
- D1.2 Evolution du taux d'offre de places dans les institutions de la petite enfance, 1987-2001
- D1.3 Evolution des taux nets de scolarisation à 4 et 5 ans dans la division élémentaire de l'enseignement primaire (public et privé), 1970-2003
- D1.4 Evolution des effectifs d'enfants âgés de 4 et 5 ans scolarisés dans la division élémentaire de l'enseignement primaire (public et privé), 1980-2000
- D1.5 Evolution des effectifs d'enfants résidents âgés de 4 et 5 ans au 31 octobre, selon la commune, 1990-2003
- D1.6 Principales raisons avancées par les familles avec enfant(s) de moins de 4 ans et résidant dans le canton de Genève, selon leur opinion à l'égard de la préscolarisation à 3 ans, 2002

### Comparaisons intercantionales et internationales

- D1.7 Durée moyenne de fréquentation de l'enseignement préprimaire (public et privé), selon le canton, 2002/03
- D1.8 Taux net de scolarisation à 4 ans dans l'enseignement préprimaire (public et privé), par canton, 2002/03
- D1.9 Taux net de scolarisation jusqu'à 4 ans (y compris) dans des établissements publics et privés, OCDE, 2002

Figure D1.1 Taux nets de fréquentation des institutions de la petite enfance, à 1 an, 2 ans et 3 ans<sup>(\*)</sup>, 2002



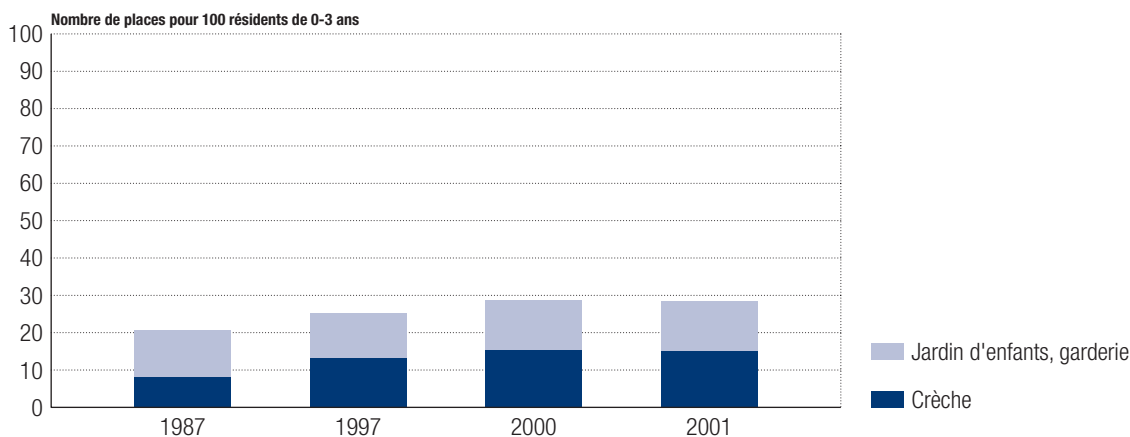
(\*) Age au 31 octobre.

(\*\*) Ensemble des enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée dans la semaine, quel que soit le mode de garde (IPE, famille d'accueil de jour, personne rémunérée à domicile, membre de la parenté proche ou éloignée, voisins/amis). Lecture: 68% des enfants âgés de 1 an sont confiés à un tiers durant la semaine, dont 30% à une institution de la petite enfance (et pour certains d'entre eux également à un autre mode de garde de type individuel). La différence de 38% représente la part d'enfants bénéficiant exclusivement d'un mode de garde autre que les IPE.

N.B. Les IPE fixent en principe un âge d'admission maximum de 4-5 ans, mais la grande majorité des enfants inscrits ont moins de 4 ans, puisque les enfants âgés de 4 ans au 31 octobre sont quasiment tous scolarisés.

Source: SRED/Enquête Besoins de garde de la petite enfance, octobre 2002

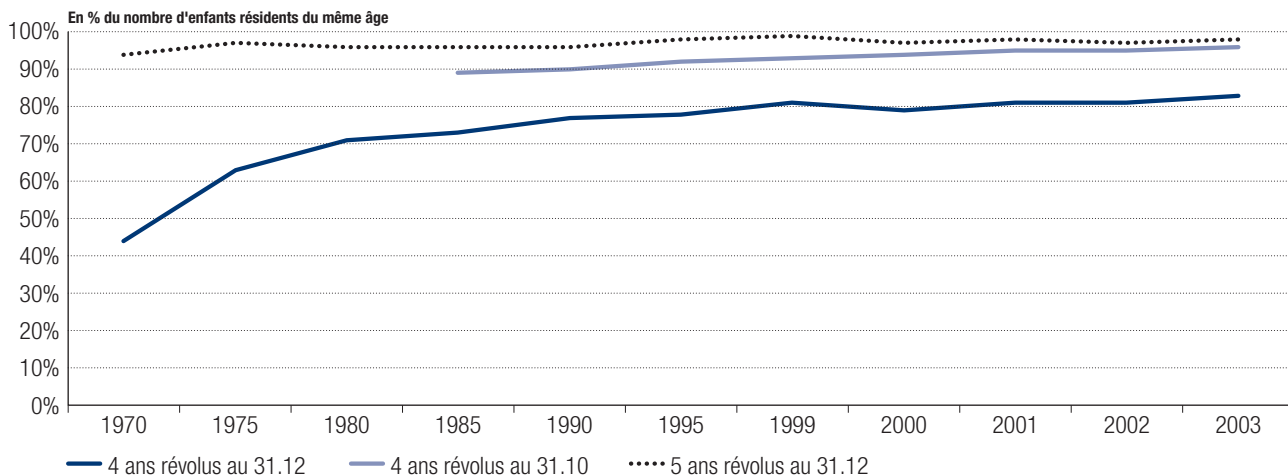
Figure D1.2 Evolution du taux d'offre de places dans les institutions de la petite enfance, 1987-2001



N.B. Les IPE fixent en principe un âge d'admission maximum de 4-5 ans, mais la grande majorité des enfants inscrits ont moins de 4 ans, puisque les enfants âgés de 4 ans au 31 octobre sont quasiment tous scolarisés.

Source: SRED/SP/OCSTAT

Figure D1.3 Evolution des taux nets de scolarisation à 4 et 5 ans dans la division élémentaire de l'enseignement primaire<sup>(\*)</sup> (public et privé), 1970-2003

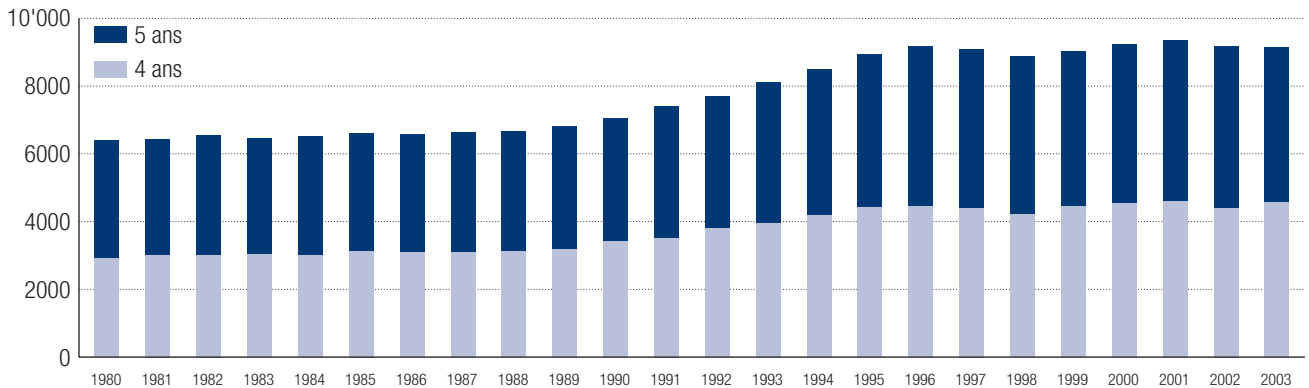


(\*) Scolarisés en 1E, 2E, 1P ou 2P, résidant dans le canton de Genève.

N.B. Les données concernant la population résidente au 31.12 et âgée de 4 ans au 31 octobre sont manquantes de 1970 à 1980, ce qui ne permet pas de calculer les taux de scolarisation.

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12/OCSTAT/OCF

Figure D1.4 Evolution des effectifs d'enfants âgés de 4 et 5 ans(\*) scolarisés dans la division élémentaire de l'enseignement primaire(\*\*) (public et privé), 1980-2000

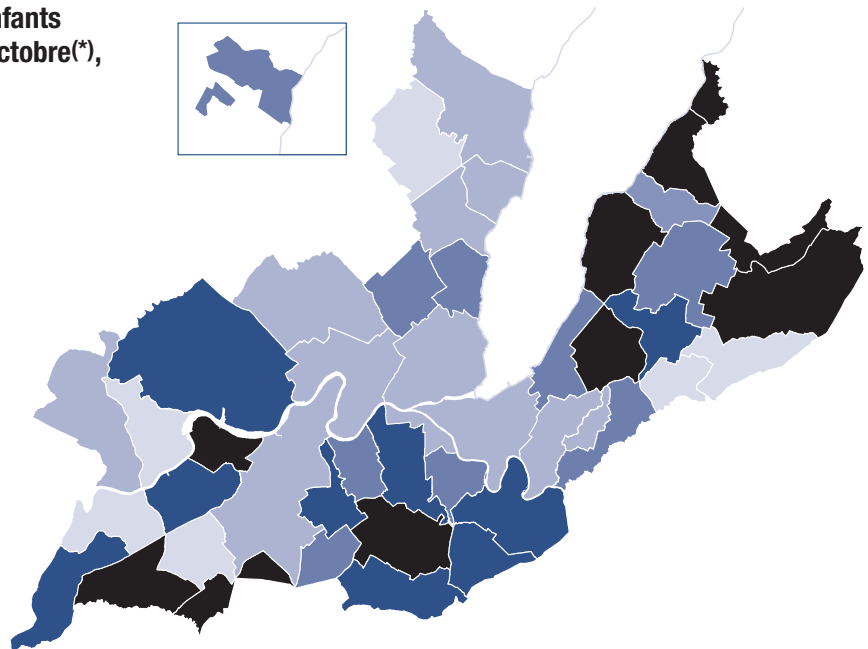


(\*) Age au 31.10 de l'année.  
 (\*\*) Scolarisés en 1E, 2E, 1P ou 2P, résidant ou non dans le canton de Genève.  
 Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure D1.5 Evolution des effectifs d'enfants résidents âgés de 4 et 5 ans au 31 octobre(\*), selon la commune, 1990-2003

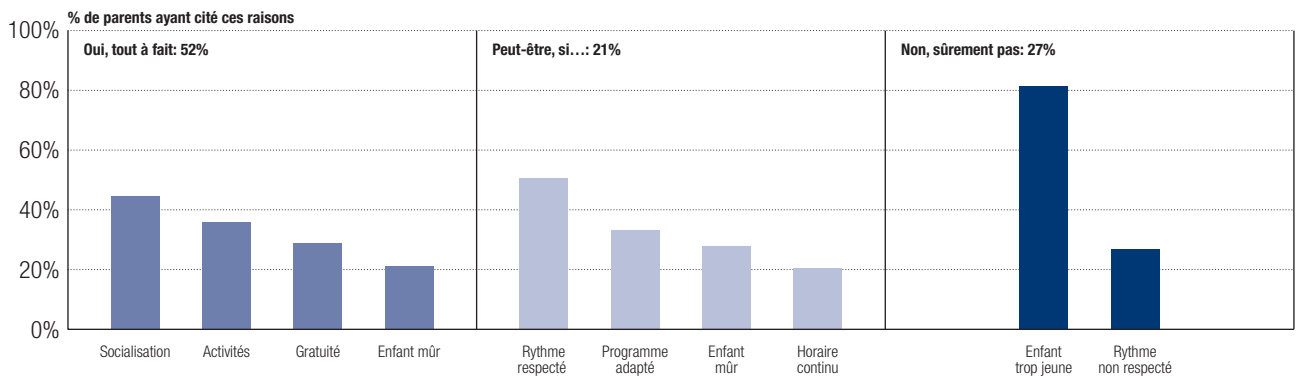
Evolution entre 1990 et 2003 (en %)

- +80% et au-delà
- de +47 à 73%
- de +33 à 44%
- de +4 à 27%
- de -3 à -60%



(\*) Enfants en âge d'être scolarisés en 1E et 2E.  
 Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

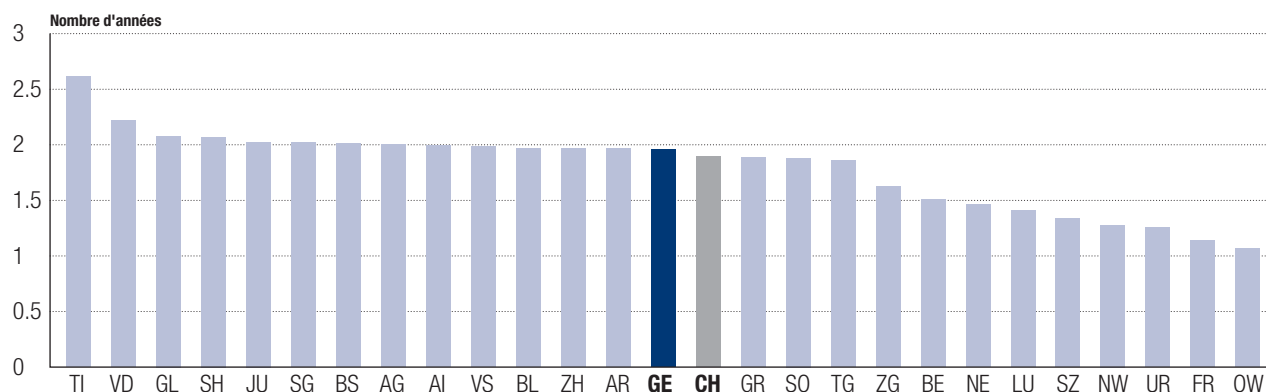
Figure D1.6 Principales raisons avancées par les familles avec enfant(s) de moins de 4 ans(\*) et résidant dans le canton de Genève, selon leur opinion à l'égard de la préscolarisation à 3 ans, 2002



(\*) Au 31.10.2002.  
 Lecture: 52% des familles ont répondu «oui tout à fait» à la question «Si l'école publique accueillait gratuitement les enfants à partir de 3 ans comme en France ou au Tessin, opteriez-vous pour cette possibilité de préscolarisation ?». Parmi ces familles, environ 45% ont cité la socialisation comme l'une des raisons.  
 Source: SRED/Enquête Besoins de garde de la petite enfance, octobre 2002

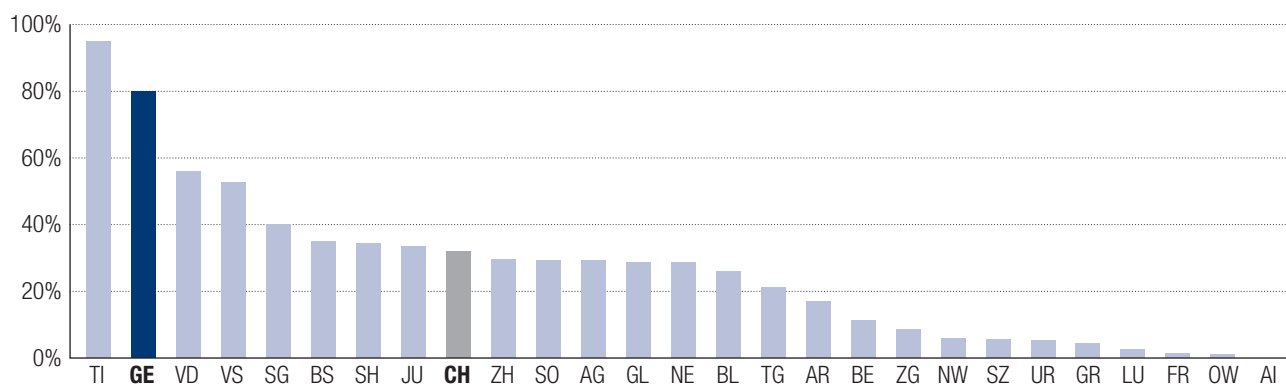
## Comparaisons intercantionales et internationales

Figure D1.7 Durée moyenne de fréquentation(\*) de l'enseignement préprimaire (public et privé), selon le canton, 2002/03



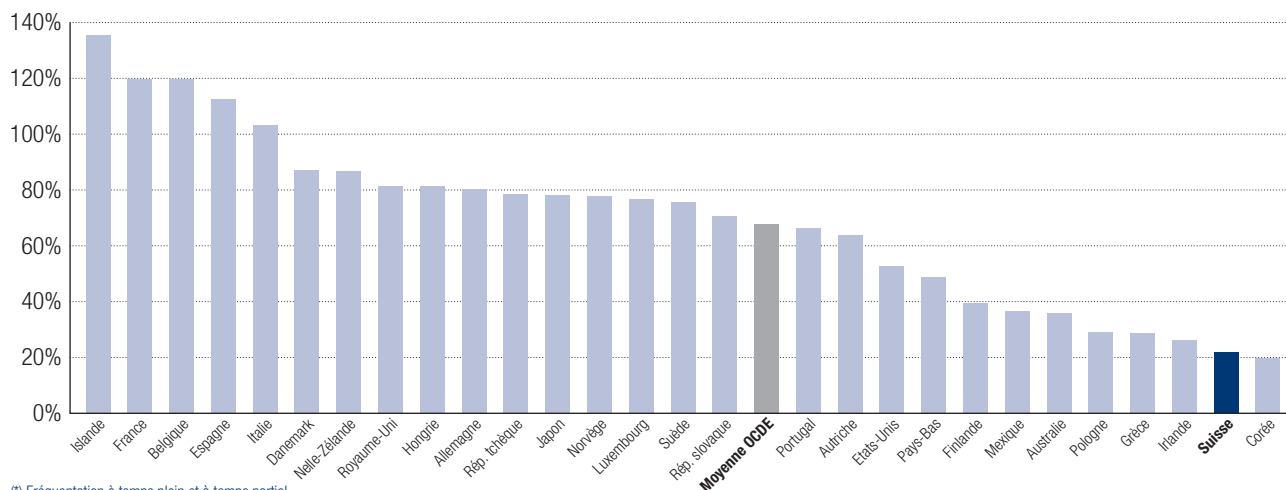
(\*) La durée moyenne de fréquentation de l'enseignement préprimaire est obtenue en sommant les taux nets de fréquentation des enfants de 3 à 7 ans (voir «Pour comprendre ces résultats»).  
N.B. Le chiffre de la durée moyenne du préprimaire dans le canton de Genève publié ici est inférieur à celui publié par l'OFS, car il exclut ici les effectifs des enfants fréquentant une institution de la petite enfance.  
Source: Office fédéral de la statistique

Figure D1.8 Taux net de scolarisation à 4 ans dans l'enseignement préprimaire (public et privé), par canton, 2002/03



Source: Office fédéral de la statistique

Figure D1.9 Taux net de scolarisation(\*) jusqu'à 4 ans (y compris) dans des établissements publics et privés, OCDE, 2002



(\*) Fréquentation à temps plein et à temps partiel.  
N.B. Le taux rapporte le nombre de scolarisés âgés de 4 ans ou moins à la population résidente âgée de 3 à 4 ans. Dans la plupart des cas, le champ du numérateur et du dénominateur est le même (enfants de 3 et 4 ans). Dans d'autres cas (Islande, France, Belgique), un nombre significatif d'enfants de moins de 3 ans est pris en compte au numérateur (nombre d'élèves) mais pas au dénominateur (population résidente), ce qui surestime le taux de scolarisation des «4 ans ou moins». Dans le cas de la France par exemple, le tiers des enfants de 2 ans est scolarisé à l'école maternelle et ces enfants sont pris en compte dans le nombre de scolarisés de 4 ans ou moins. Comme la scolarisation à 3 ans est quasiment la règle, le taux calculé pour les «4 ans ou moins» dépasse nécessairement 100%.  
Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2004

D  
1

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (enseignement public et privé), ainsi que de l'enquête sur les Besoins de garde de la petite enfance.

### Taux net de scolarisation à 4 et 5 ans

Ce taux rapporte le nombre d'enfants de 4 ans (respectivement 5 ans) domiciliés dans le canton de Genève et fréquentant la division élémentaire de l'enseignement primaire (public ou privé) au 31 décembre, à la population résidente de cet âge. Les enfants résidant à Genève mais scolarisés dans un autre canton suisse ou en France voisine ne sont pas pris en compte.

Selon les conditions fixées par le concordat intercantonal sur la coordination scolaire, l'âge d'admission en classe de 1<sup>ère</sup> enfantine est de 4 ans révolus au 30 juin de l'année en cours. Cependant, dans le canton de Genève, «les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 octobre (dates de naissance limites) peuvent bénéficier d'une dispense d'âge simple qui leur permet de commencer l'école au mois d'août de l'année en cours. La dispense d'âge simple n'est pas systématiquement accordée. Selon les cas, l'avis de l'inspecteur peut être demandé» (*Ecole primaire, Ecole première*, DIP, 2004).

Pour les enfants de 4 ans, ce taux est donc calculé de deux façons:

- enfants résidents et scolarisés au 31 décembre, âgés de 4 ans révolus au 31 décembre (âge civil),
- enfants résidents et scolarisés au 31 décembre, âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (âge scolaire incluant les quatre mois de dispense).

### Préscolarisation à 3 ans: opinion des familles

En octobre 2002, une enquête a été menée auprès d'environ 1500 familles avec enfant(s) de moins de 4 ans et résidant dans le canton de Genève pour mieux connaître les besoins de garde de la petite enfance. A cette occasion, l'opinion des familles en ce qui concerne une préscolarisation à 3 ans a été recueillie à partir de deux questions:

1. «Si l'école publique accueillait gratuitement les enfants à partir de 3 ans comme en France ou au Tessin, opteriez-vous pour cette possibilité de préscolarisation ? a) non, sûrement pas; b) oui, peut-être/sous certaines conditions; c) oui, tout à fait» et
2. «Pour quelles raisons ?»

Les familles étaient invitées à expliquer leur opinion en énonçant librement une ou plusieurs raisons que l'enquêteur devait classer dans une typologie d'items prédéfinis. Cette typologie regroupait des raisons faisant référence:

- aux capacités et besoins de l'enfant en lien avec son développement ou son degré d'autonomie,
- à la capacité du milieu scolaire de s'adapter aux besoins de l'enfant et aux attentes des parents concernant l'éducation ou l'encadrement,
- aux besoins des parents (prise en charge scolaire de l'enfant avantagée ou non pour les parents).

L'approche du sujet est donc très succincte, puisque l'opinion des familles enquêtées à l'égard de la préscolarisation à 3 ans s'exprime non pas à partir d'une définition précise de celle-ci (programmes, conditions d'accueil, etc.), mais seulement en référence à un modèle d'école maternelle existant en France ou au Tessin. En outre, 52% des familles enquêtées n'avaient pas d'enfant âgé de 4 ans ou plus et n'avaient donc aucune expérience du milieu scolaire actuel.

### Durée moyenne de fréquentation

La durée moyenne de fréquentation de l'enseignement préscolaire est obtenue en sommant les taux nets de fréquentation dans un établissement préscolaire des enfants de 3, 4, 5, 6 et 7 ans. Chaque enfant inscrit correspond, selon le canton, à une année passée au *Kindergarten* (en Suisse alémanique), à l'école enfantine (en Suisse romande) ou à la *scuola dell'infanzia* (en Suisse italienne). Un taux net de fréquentation du préscolaire de 80% (80% des enfants résidents d'un âge donné fréquentent un établissement préscolaire durant une année) équivaut à considérer que chaque enfant résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.

## Références

- Observatoire de la petite enfance (SRED et Ville de Genève) (2001). *La petite enfance en Ville de Genève: indicateurs et tendances*. Genève: Délégation à la petite enfance, Edition 2001, n° 3.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O. Pecorini, M. (2002). *Garde et éducation de la petite enfance dans le canton de Genève: état des lieux de l'offre et de la demande de places d'accueil pour les 0-3 ans en 2001*. Genève: SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O. Pecorini, M. (à paraître 2005). *Besoins de garde de la petite enfance dans le canton de Genève*. Rapport de recherche. Genève: SRED.
- Constructivisme et éducation: *Scolariser la petite enfance ?* (à paraître 2005). Actes du colloque tenu en septembre 2003. Genève: Cahier du SRED n° 11.
- OCDE (2002). Renforcer les programmes destinés à la petite enfance: cadre d'action in *Analyse des politiques d'éducation*. Paris: OCDE.
- OCDE (2004). *Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE 2004*. Paris: OCDE.



# Transition école - vie active

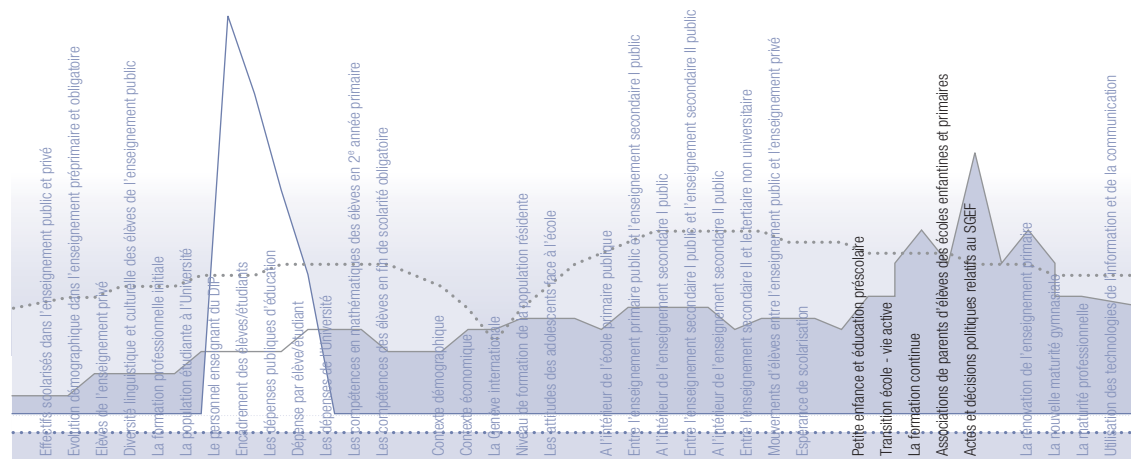
## Mots clés

**Transition école - vie active, marché du travail, chômage, poursuite des études, EOS**

La transition de l'école à la vie active est d'une manière générale considérée comme le passage entre la formation scolaire et une situation professionnelle relativement stable. Cette période peut se comprendre comme la période qui, au plus tôt, débute à la fin de la scolarité obligatoire et se termine lorsque la première formation est achevée et que le travail devient l'activité principale. La réussite de la transition se mesure avec plusieurs paramètres comme par exemple sa durée, ou la compatibilité entre formation suivie et emploi occupé.

L'Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS) effectuée par le SRED depuis la fin des années 1980 s'intéresse à l'orientation que prennent les titulaires d'un diplôme de l'enseignement postobligatoire public genevois (enseignement secondaire II, CITE 3) à un moment privilégié du processus de la transition entre l'école et la vie active, lorsque se fait le partage entre ceux qui poursuivent leur formation vers un troisième cycle d'études et ceux qui quittent la formation pour s'insérer sur le marché du travail (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Cet indicateur renseigne également sur le type d'études poursuivies ultérieurement, en fonction de la filière secondaire II de provenance, et sur la situation sur le marché du travail (branche économique de l'emploi trouvé, éventuelle période de chômage).



T
S II
SI
P
E
IPE

**La quasi-totalité des diplômés de l'enseignement postobligatoire public en 2001 est, 18 mois après l'obtention de leur diplôme, engagée dans des proportions similaires dans une nouvelle formation (50%) ou sur le marché du travail (47%). Les jeunes qui ne sont ni en formation ni dans la vie active représentent une petite minorité (3%). Si, d'une manière générale, les jeunes femmes poursuivent un peu plus fréquemment des études après l'obtention d'un diplôme secondaire II que les jeunes gens (53% contre 48%), c'est l'inverse qui arrive lorsqu'elles ont suivi une formation professionnelle (13% contre 24%). Près de 80% des diplômés exerçant une activité rémunérée après leur diplôme secondaire II bénéficient d'un contrat stable de durée indéterminée et 85% sont embauchés à plein temps. Les jeunes femmes se trouvent plus fréquemment que les jeunes hommes dans une situation professionnelle instable (assistantes, aides, auxiliaires ou stagiaires) et elles travaillent plus fréquemment à temps partiel (20% contre 11%). 16% des jeunes diplômés qui se sont orientés vers le marché du travail ont connu une période de chômage à un moment ou un autre depuis l'obtention de leur diplôme.**

## Vue d'ensemble

Le taux net de scolarisation dans les écoles publiques du canton de Genève diminue rapidement entre 17 ans, âge auquel près de 85% des résidents sont scolarisés en 2003, et 20 ans, âge pour lequel on ne compte plus que 42% de résidents inscrits dans une école genevoise ou à l'Université (*voir Indicateur C8, Espérance de scolarisation*). Si la quasi-totalité des jeunes s'engage dans une formation secondaire II, quels sont ceux qui poursuivent des études à l'Université ou qui entament une formation professionnelle supérieure à l'issue de l'enseignement postobligatoire? Quels sont ceux qui entrent sur le marché du travail? L'Enquête sur l'orientation des élèves diplômés de l'enseignement secondaire II public (EOS) permet de répondre à ces questions en interrogeant l'ensemble des diplômés du niveau secondaire II 18 mois après l'obtention de leur diplôme (*voir «Pour comprendre ces résultats»*).

Figure  
D2.1

La palette des diplômes octroyés à la sortie de l'enseignement secondaire II public est très large, ce qui reflète la grande diversité des filières proposées par l'enseignement postobligatoire à Genève. Celui-ci est structuré en trois filières principales qui donnent les orientations de base: la filière gymnasiale (maturité gymnasiale), la filière de culture générale (diplôme de culture générale) et la filière professionnelle (certificat fédéral ou cantonal de capacité (CFC/CC), maturité professionnelle, diplôme de commerce et diplômes de fleuriste et d'horticulteur/trice du Centre professionnel de Lullier) (*Figure D2.1*).

## Les diplômés du secondaire II public genevois s'orientent dans les mêmes proportions vers la poursuite d'une formation et vers une activité professionnelle

Figure  
D2.2

En décembre 2002, soit 18 mois après l'obtention en juin 2001 de leur diplôme de niveau secondaire II (gymnasial, culture générale ou professionnel), 50% des jeunes titulaires continuent leur formation, 43% occupent un emploi, 4% en cherchant un et 3% ne sont ni en formation ni sur le marché du travail (service militaire, activité familiale non rémunérée, vacances, etc.) (*Figure D2.2*).

Figure  
D2.3

L'orientation (études ou marché du travail) après l'obtention du diplôme est bien évidemment liée à la nature de celui-ci. Les titulaires d'une maturité gymnasiale (à l'exception de la maturité du Collège pour adultes) continuent en grande majorité leurs études (89%) mais 10% d'entre eux se trouvent néanmoins sur le marché du travail (*Figure D2.3*). La poursuite des études concerne 59% des titulaires d'une maturité professionnelle ou d'un diplôme de l'Ecole de culture générale. Une différence s'observe entre les titulaires d'un CFC selon qu'il est acquis en école à plein temps ou en apprentissage dual: 26% des premiers continuent une formation contre 9% des seconds; 70% des premiers entrent sur le marché du travail contre 88% des seconds.

## Les jeunes femmes poursuivent plus fréquemment leurs études que les jeunes gens

Les femmes poursuivent plus fréquemment que les hommes leurs études (53% contre 48%) (Figure D2.4). Ceci est cependant lié en grande partie aux filières de provenance puisque les femmes sont sur-représentées dans la filière gymnasiale (voir Indicateur C5, *Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II public*). En tenant compte de la filière de provenance, les différences entre hommes et femmes ne sont significatives que dans le cas de la filière professionnelle: les hommes poursuivent alors plus souvent une formation que les femmes (24% contre 13%), ces dernières étant plus nombreuses à intégrer le marché du travail (84% contre 73% des hommes).

Figure  
D2.4

## Peu de passages entre filières de formation

8% des diplômés qui poursuivent leurs études passent d'une filière de formation à l'autre une fois leur diplôme obtenu. C'est le cas de 11% des élèves diplômés de la filière gymnasiale qui poursuivent leur formation dans la filière professionnelle (dont 6% en Haute école spécialisée), 88% entrant à l'Université (Figure D2.5). En ce qui concerne les titulaires de l'Ecole de culture générale qui poursuivent leurs études, ils sont 97% à opter pour la filière professionnelle (36% dans une HES, 5% dans une école professionnelle supérieure et 56% dans l'enseignement secondaire II). Les diplômés de la filière professionnelle sont également plutôt rares (2%) à changer de filière pour aller à l'Université, 98% d'entre eux poursuivant dans la filière professionnelle (dont 58% en HES).

Figure  
D2.5

## Près de 80% des diplômés qui exercent une activité rémunérée bénéficient d'un contrat stable de durée indéterminée

Les jeunes sortis de l'enseignement secondaire II public genevois en 2001 ont été confrontés à une conjoncture économique assez difficile. Globalement, cette période a été marquée par un accroissement du chômage pour l'ensemble de la population, passé de 4,0% en 2001 à 5,1% en 2002 (voir Indicateur B2, *Contexte économique*), et par une création d'emplois dans le seul secteur tertiaire.

La situation professionnelle des jeunes sur le marché du travail est cependant caractérisée par une remarquable stabilité des conditions-cadres: près de 80% des diplômés qui exercent une activité rémunérée après avoir obtenu leur diplôme bénéficient d'un contrat stable de durée indéterminée et 20% ont un emploi temporaire de durée déterminée (Figure D2.6). 85% des jeunes diplômés qui commencent une activité professionnelle sont embauchés à plein temps. Les femmes ne jouissent cependant pas des mêmes conditions que les hommes, se trouvant plus fréquemment dans une situation professionnelle instable (auxiliaires, assistantes/aides ou stagiaires) et travaillant plus fréquemment à temps partiel que les hommes (20% contre 11%).

Figure  
D2.6

Les diplômés qui se sont principalement orientés vers le marché du travail à leur sortie de l'enseignement secondaire II en 2001 travaillent en majorité chez des employeurs appartenant au secteur tertiaire (76%), 21% se trouvent dans le secteur industriel et la construction et 3% dans le secteur primaire (agriculture, horticulture, sylviculture). Dans le secteur tertiaire, c'est la branche *activités financières, assurances, immobilier et autres services* qui accueille le plus grand nombre de sortants (25%), suivie par la branche *commerce, réparation, hôtellerie et restauration* (19%) (Figure D2.7). La répartition des diplômés par branche d'activité correspond à la structure de l'emploi dans le canton de Genève selon l'activité économique des établissements publics et privés<sup>1</sup>.

Figure  
D2.7

## 16% des diplômés présents sur le marché du travail ont connu à un moment ou à un autre une période de chômage

En décembre 2002, 8,3% des diplômés présents sur le marché du travail indiquent être à la recherche d'un emploi (taux de sans-emploi), soit environ 4% de l'ensemble des titulaires d'un diplôme obtenu en juin 2001.

Figure  
D2.8

16% des diplômés présents sur le marché du travail ont subi à un moment ou à un autre une période de chômage depuis l'obtention de leur diplôme. Lorsque ces jeunes étaient au chômage, plus de la moitié d'entre eux ont trouvé un emploi un à trois mois après. Les périodes de chômage paraissent assez rares pour les titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme de culture générale présents sur le marché du travail 18 mois après l'obtention de leur diplôme (Figure D2.8). Ceci est dû au fait que la grande majorité des titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme de l'ECG sont encore en formation 18 mois après et il est donc probable que ceux qui se sont insérés sur le marché du travail plutôt que de poursuivre une formation ont bénéficié d'opportunités d'emploi. A l'inverse, le débouché principal des titulaires d'un CFC est l'activité professionnelle, ces derniers ayant moins de voies immédiates pour continuer une formation. Parmi eux, 17 à 18% ont vécu une période de chômage, c'est-à-dire un peu moins que dans le cas des titulaires d'une maturité professionnelle (23%) ou d'un diplôme de l'Ecole de commerce (24%).

Quels sont les facteurs qui déterminent une insertion directe dans le monde du travail dans le cas des diplômés sortant de la filière professionnelle<sup>2</sup> ? Quelles sont les caractéristiques des titulaires qui n'ont pas connu de période de chômage avant d'accéder au premier emploi, comparativement à ceux qui ont connu une phase de chômage ?

Les caractéristiques individuelles (genre) et familiales (statut socioprofessionnel des parents) semblent avoir peu d'effet sur la probabilité de trouver un emploi sans connaître le chômage<sup>3</sup>. En revanche, la nationalité et le titre ont un effet significatif du point de vue statistique. Le fait d'avoir un diplôme de l'Ecole de commerce diminue, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'être engagé sans connaître de période de chômage, comparativement à ceux qui ont obtenu un CFC en formation à plein temps en école. Il ne semble pas y avoir de différence d'accès au premier emploi sans subir de période de chômage selon que le CFC est obtenu en apprentissage dual ou en formation à plein temps en école, toujours toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, à caractéristiques individuelles et diplôme égaux, les jeunes de nationalité étrangère semblent avoir moins de difficulté à accéder à un premier emploi lorsqu'ils sont de nationalité européenne comparativement aux jeunes de nationalité non européenne.

### Notes

<sup>1</sup> Les «autres services collectifs et personnels» incluant les organisations internationales gouvernementales marquent la différence la plus importante entre la proportion de l'emploi cantonal (14%) et la proportion des diplômés recrutés (2%). C'est notamment dû au fait que ces organisations recrutent principalement des spécialistes internationaux selon des conditions d'admission internationales.

<sup>2</sup> Voir «Pour comprendre ces résultats» - Déterminants de l'insertion professionnelle.

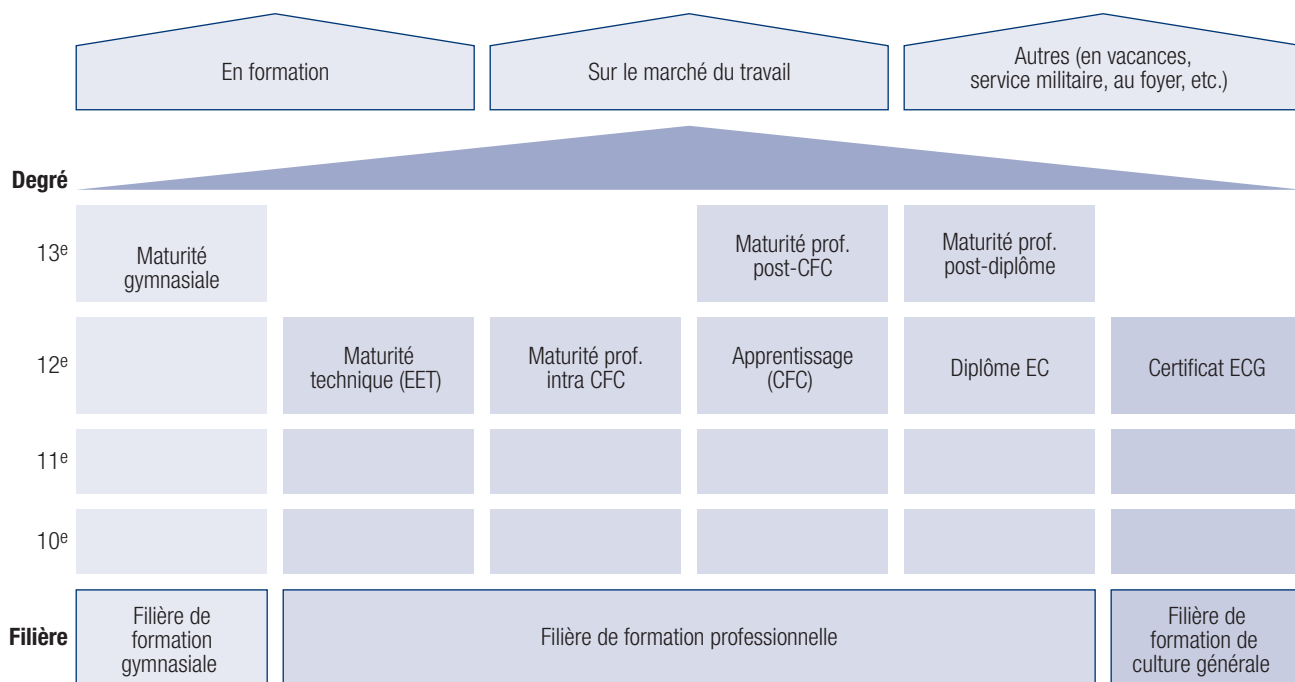
<sup>3</sup> Aucun effet significatif d'un point de vue statistique ne peut être mis en évidence compte tenu des données à disposition pour les titulaires de juin 2001.

### Liste des figures

#### Vue d'ensemble

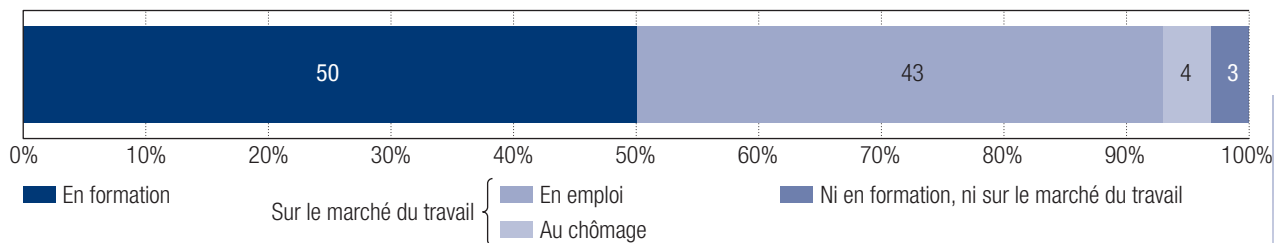
- D2.1 Diagramme des filières de l'enseignement secondaire II public à Genève, 2003
- D2.2 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public, selon l'activité 18 mois après le diplôme, 2002
- D2.3 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public, selon le type de diplôme et l'activité 18 mois après le diplôme, 2002
- D2.4 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public, selon le genre, la filière de provenance et l'activité 18 mois après le diplôme, 2002
- D2.5 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public poursuivant leurs études, selon le type d'études suivies 18 mois après le diplôme et la filière de provenance, 2002
- D2.6 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public insérés sur le marché du travail 18 mois après le diplôme, selon le type de contrat, le taux d'emploi et le genre, 2002
- D2.7 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public occupés sur le marché du travail 18 mois après le diplôme, selon la branche économique, 2002
- D2.8 Proportion de diplômés de l'enseignement secondaire II public présents sur le marché du travail 18 mois après le diplôme, ayant connu une période de chômage, selon le diplôme, 2002

Figure D2.1 Diagramme des filières de l'enseignement secondaire II public à Genève, 2003



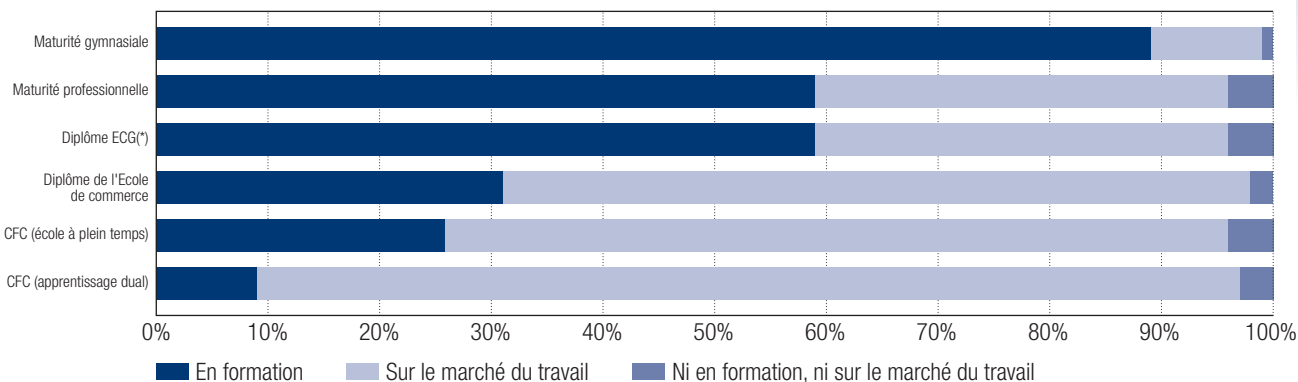
Source: SRED

Figure D2.2 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public, selon l'activité 18 mois après le diplôme, 2002



Source: SRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS)

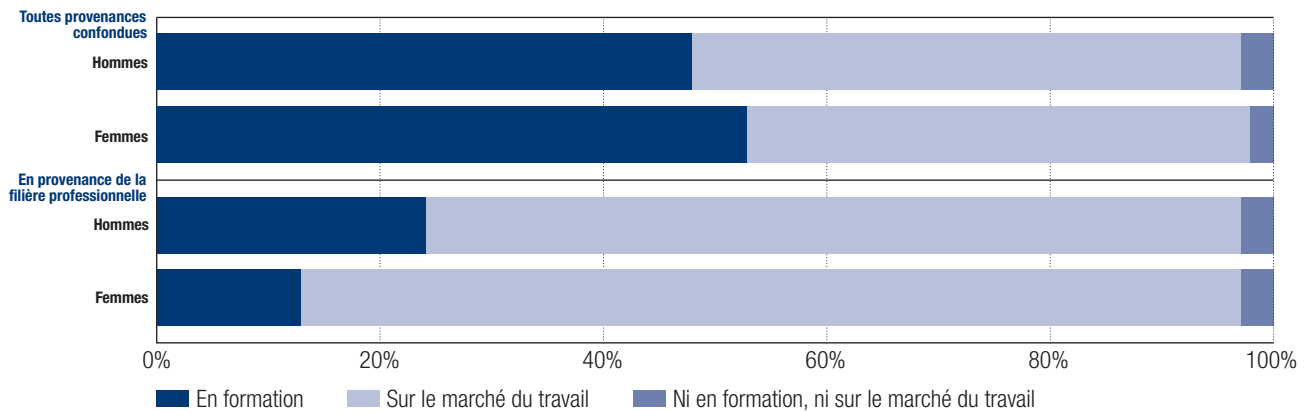
Figure D2.3 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public, selon le type de diplôme et l'activité 18 mois après le diplôme, 2002



(\*) Ecole de culture générale.

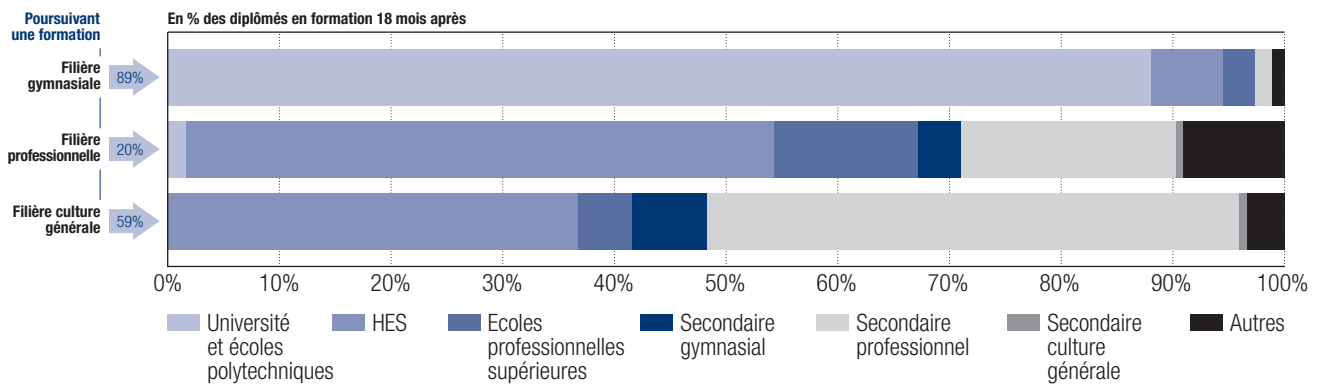
Source: SRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS)

Figure D2.4 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public, selon le genre, la filière de provenance et l'activité 18 mois après le diplôme, 2002



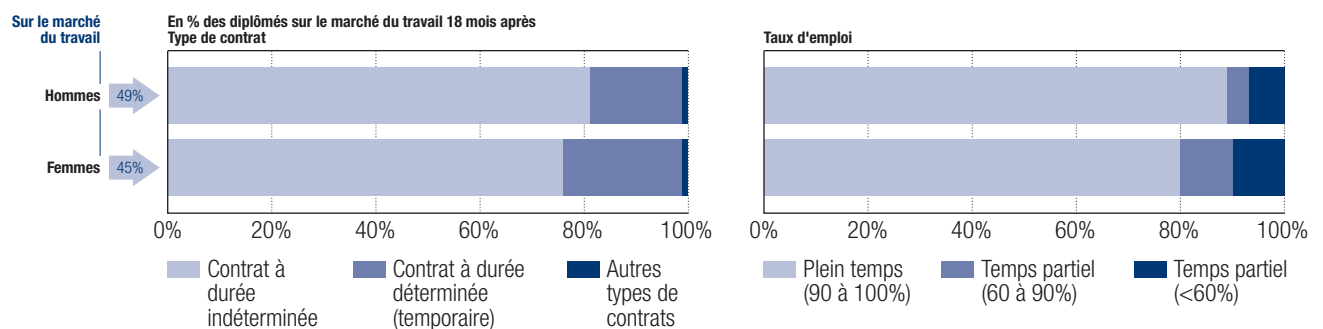
Source: SRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS)

Figure D2.5 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public poursuivant leurs études, selon le type d'études suivies 18 mois après le diplôme et la filière de provenance, 2002



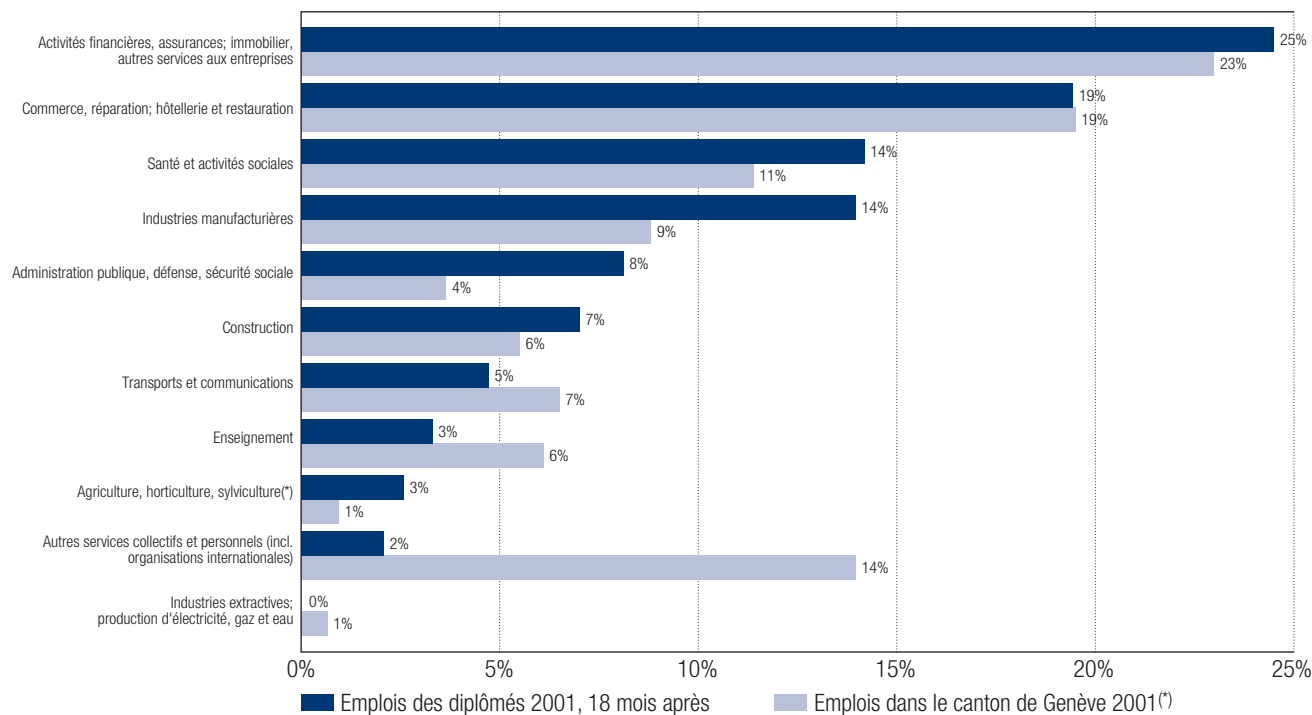
Source: SRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS)

Figure D2.6 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public insérés sur le marché du travail 18 mois après le diplôme, selon le type de contrat, le taux d'emploi et le genre, 2002



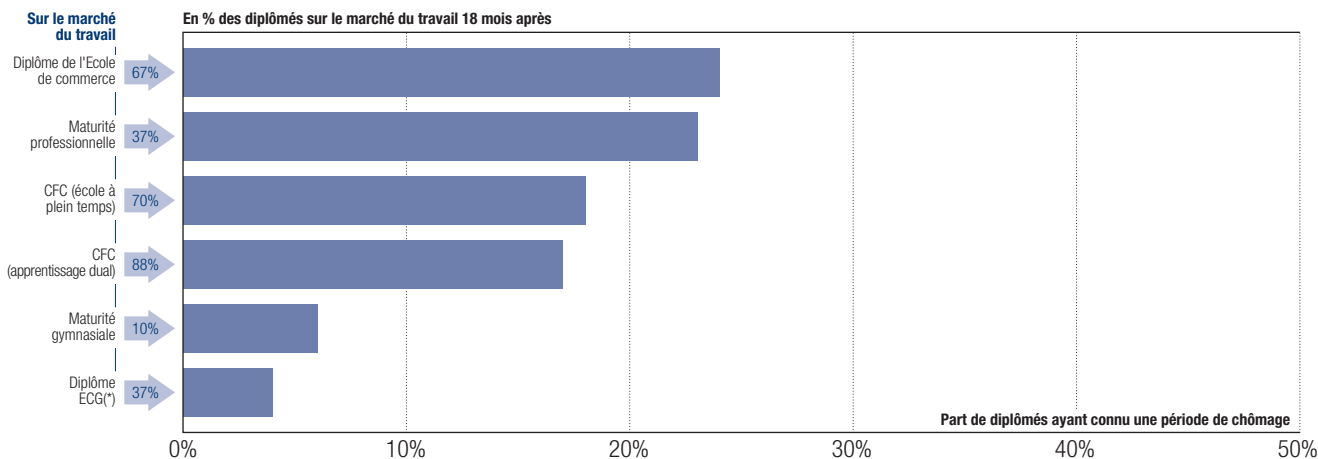
Source: SRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS)

**Figure D2.7 Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire II public occupés sur le marché du travail 18 mois après le diplôme, selon la branche économique, 2002**



(\*) Pour l'agriculture, les données de l'emploi se réfèrent à l'année 2000.  
 Sources: SPRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS);  
 OFS/OCSTAT: Recensement fédéral des entreprises 2001 (secteurs secondaire et tertiaire) - Recensement fédéral de l'agriculture 2000 (secteur primaire)

**Figure D2.8 Proportion de diplômés de l'enseignement secondaire II public présents sur le marché du travail 18 mois après le diplôme, ayant connu une période de chômage, selon le diplôme, 2002**



(\*) Ecole de culture générale.  
 Lecture: les jeunes diplômés de l'Ecole de commerce (67% du total des diplômés de l'Ecole de commerce) ont connu une période de chômage dans 24% des cas.  
 Source: SPRED/Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS)

## Pour comprendre ces résultats

### Enquête EOS

Les enquêtes sur l'orientation des élèves diplômés de l'enseignement secondaire II public (EOS) ont été annuelles au départ (1989-1991) et ont acquis une forme bisannuelle depuis 1992. Les premières éditions enquêtaient les titulaires 6 mois après l'obtention de leur diplôme. Depuis 2001, elle a lieu 18 mois après.

L'enquête est effectuée en collaboration avec des responsables d'établissements scolaires, au moyen d'un questionnaire postal envoyé aux titulaires 18 mois après l'obtention de leur diplôme. En décembre 2002, l'enquête s'est adressée à 3433 diplômés de juin 2001 (dont 3236 de niveau secondaire II et 197 diplômés d'écoles professionnelles supérieures). Le taux de réponse a été de 77%.

Le questionnaire, nominatif, est constitué d'une page recto-verso comportant des questions générales et des questions relatives aux différentes orientations prises. La première question («Quelle était votre activité principale le 2 décembre 2002 ?») sert de filtre pour identifier la principale orientation prise.

Sont exclus de l'enquête: les titulaires provenant des écoles privées, les personnes ayant obtenu une Attestation de formation élémentaire (AFE), les personnes ayant obtenu un Certificat fédéral de capacité (CFC) selon l'article 41 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (l'article 41 donne le droit d'admission à l'examen de fin d'apprentissage aux personnes n'ayant pas appris la profession à condition qu'elles l'aient exercée pendant une période au moins une fois et demie supérieure à celle prescrite par l'apprentissage).

Par ailleurs, les élèves ayant obtenu plus d'un diplôme ont été intégrés une seule fois dans l'enquête (attribution du diplôme le plus élevé en cas de différence de reconnaissance entre les deux diplômes).

Les titres octroyés à la sortie de la formation postobligatoire sont très diversifiés et sont structurés selon les trois filières principales:

- la filière gymnasiale (maturité gymnasiale),
- la filière de culture générale (diplôme de culture générale),
- la filière professionnelle (CFC/CC, maturité professionnelle, diplôme de commerce, diplômes de fleuriste et d'horticulteur/trice du Centre de Lullier).

Les résultats utilisés dans cet indicateur ne portent que sur les titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire II public.

Les titulaires d'un diplôme du secondaire II sont regroupés selon leur activité principale 18 mois après:

- poursuite d'une formation,
- présence sur le marché du travail (en emploi ou à la recherche d'un emploi),
- ni en formation ni sur le marché du travail (vacances, service militaire ou civil, activité familiale au foyer).

### Déterminants de l'insertion professionnelle

Compte tenu des différences de débouchés entre la filière générale et la filière professionnelle, seule l'insertion des titulaires de la formation professionnelle a été étudiée. La probabilité des titulaires de s'insérer sur le marché du travail sans subir de période de chômage a été calculée avec une régression logistique. Ce type d'analyse calcule dans quelle mesure chacune des variables explicatives retenues influence telle situation d'insertion (sans période de chômage *vs* avec période de chômage) en tenant compte de l'incidence de toutes les autres variables explicatives du modèle, c'est-à-dire «toutes choses égales par ailleurs».

Les variables explicatives ont été sélectionnées sur la base des recherches sur les déterminants d'accès au marché du travail: diplômes de la filière professionnelle, genre, statut socioprofessionnel des parents, nationalité.

La situation de référence est celle d'une femme ayant obtenu un CFC par une formation en école à plein temps, provenant d'une famille de milieu ouvrier et d'un pays hors de l'Europe.

## Références

- Müller K., Tomei A. (2004). *Transition de l'école à l'emploi. Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois (EOS): les diplômé-e-s 2001*. Genève: SRED.
- Marina Decarro N. (2002). *Que deviennent les titulaires après l'obtention du diplôme? Résultats de l'enquête sur l'orientation des titulaires des diplômes de l'enseignement postobligatoire et tertiaire non-universitaire public genevois de 1999, 18 mois environ après l'obtention du diplôme*. Genève: SRED.
- OFS (2002). *Jusqu'à présent, le recul conjoncturel affecte avant tout les hommes. Enquête sur la population active de 2002, résultats définitifs*. Communiqué de presse No 0351-0211-10. Neuchâtel: OFS.
- OFS (2002). *Premier recul de l'emploi depuis quatre ans. Le baromètre de l'emploi au 1<sup>er</sup> trimestre 2002*. Communiqué de presse No 0351-0205-40. Neuchâtel: OFS.



# La formation continue

## Mots clés

Formation continue, *Lifelong Learning*, chèque annuel de formation

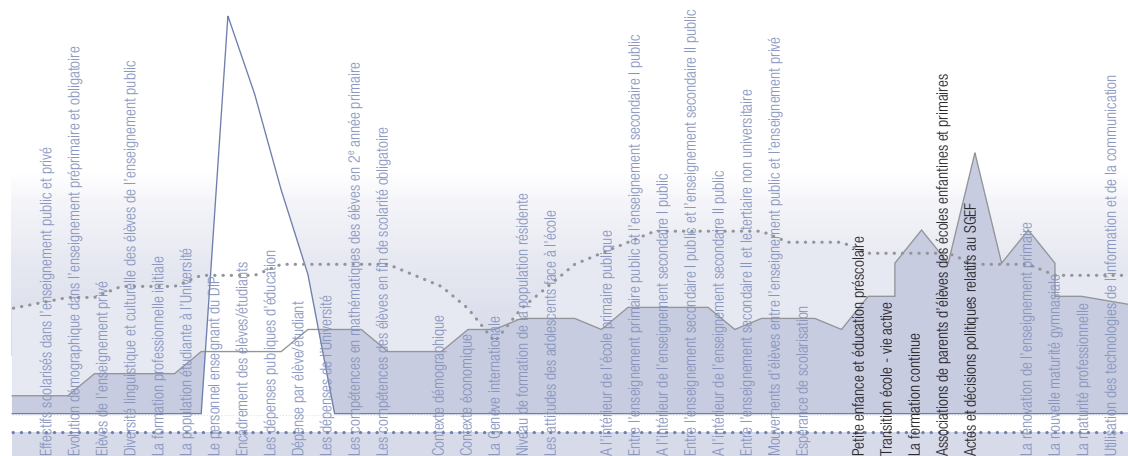
La mise en place de la société de la connaissance, l'accélération des transformations technologiques, les changements rapides des modes de production, la dérégulation du marché entraînant notamment la flexibilité et la précarité des emplois, incitent les individus à se former «tout au long de leur vie» (*Lifelong Learning*) pour s'adapter. La formation continue permet aux adultes de suivre des cours pour diverses raisons. Cela peut être pour des raisons professionnelles, en leur donnant par exemple la possibilité de compléter ou d'améliorer leur formation de base (perfectionnement professionnel, nouvelle fonction dans une entreprise) ou bien encore de se former dans un nouveau domaine professionnel (réorientation professionnelle). La formation continue peut également être entreprise pour des raisons extra-professionnelles ou de loisirs.

Encouragées à Genève par un chèque annuel de formation, les possibilités de formation continue sont variées: cours dans une école publique ou privée, cours en entreprise, formation autodidacte (à l'aide par exemple de didacticiels, de vidéos ou de lectures spécialisées, etc.).

Cet indicateur donne des informations (provenant de l'Enquête suisse sur la population active) relatives à la formation continue à Genève: taux de participation, raisons de la formation suivie (professionnelles/extra-professionnelles), genre (hommes/femmes), formation initiale achevée la plus élevée.

Il fournit en outre la répartition des cours de formation continue selon les organisateurs et la répartition des chèques annuels de formation selon le domaine de la formation.

Cet indicateur présente également des comparaisons intercantionales et internationales.



T
S II
S I
P
E
IPE

# D 3

**Entrée en vigueur en 2001, la nouvelle loi genevoise sur la formation continue encourage les adultes à compléter leur formation. En 2003, un peu plus du tiers de la population résidente permanente a participé à des cours de formation continue. Les femmes ont globalement un taux de participation supérieur à celui des hommes en raison de leur plus grande participation à des cours relevant du domaine extra-professionnel ou des loisirs.**

**Alors que la nouvelle loi genevoise visait principalement les adultes ayant un faible bagage scolaire, ce sont les personnes les mieux formées qui ont le plus recours à la formation continue dans un but professionnel.**

## Vue d'ensemble

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la nouvelle loi genevoise sur la formation continue des adultes vise, entre autres buts, à assurer à la population un large accès à la formation continue, notamment par une politique d'information active (site Internet, brochure de l'OOFP «La formation continue à Genève») et par l'introduction du chèque annuel de formation (CAF). L'objectif premier de la nouvelle loi est d'inciter les adultes, et surtout les adultes sans qualification, à se former et à compléter une formation acquise antérieurement.

### La participation à des cours de formation continue concerne un peu plus du tiers des résidents

Figure  
D3.1

Au cours de l'année 2003, un peu plus du tiers de la population résidente<sup>1</sup> genevoise a suivi au moins un cours de formation continue. Les femmes ont un taux de participation supérieur à celui des hommes (38% des résidentes contre 31% des résidents; 42% des actives contre 34% des actifs), cette différence tenant au fait que les femmes s'investissent plus que les hommes dans une formation continue pour des raisons extra-professionnelles ou de loisirs (10% des actives contre 5% des actifs) (Figure D3.1). La formation continue est cependant fréquemment liée au monde du travail, et près de 70% des résidents ayant suivi au moins un cours de formation continue au cours de l'année 2003 l'ont fait pour des raisons uniquement professionnelles (82% des résidents et 60% des résidentes ayant suivi au moins un cours).

Figures  
D3.2  
D3.3

Les personnes souhaitant compléter leur formation, améliorer leur niveau de formation, élargir leurs connaissances, peuvent également opter pour des formes individuelles ou plus informelles d'apprentissage: lecture spécialisée, suivi de colloques, formation dispensée par des collègues de travail, recours à des médias électroniques, observation. Ainsi, en 2003, lors de l'Enquête suisse sur la population active, 67% de la population active déclarait avoir eu recours à une ou plusieurs de ces méthodes comme modes de formation continue (65% des femmes et 69% des hommes) (Figure D3.2). Quant à la participation à des conférences, séminaires ou congrès, les hommes y participent plus souvent que les femmes: près de 40% des hommes actifs professionnellement et 30% des femmes actives ont assisté à des conférences, congrès ou séminaires dans les douze mois précédant l'enquête (Figure D3.3).

### Les personnes les plus formées profitent davantage de la formation continue

Figure  
D3.4

La participation ou non à des cours de formation continue dans un but professionnel apparaît liée au niveau de la formation déjà achevée. En effet, près de 40% des personnes actives ayant achevé une formation de niveau tertiaire ont participé à au moins un cours de formation continue à but professionnel au cours des 12 derniers mois, alors que c'est le cas d'à peine 14% des personnes actives ayant achevé uniquement la scolarité obligatoire (Figure D3.4). Apparemment, la formation continue, contrairement aux objectifs de la nouvelle loi genevoise sur la formation continue des adultes, donne rarement l'occasion aux personnes qui

ont un faible bagage scolaire d'améliorer leur niveau de formation<sup>2</sup>. Le niveau initial d'études des individus détermine cependant en grande partie la profession qu'ils occupent; or certaines professions nécessitent plus que d'autres des compléments de formation ou une mise à jour des compétences. Ainsi, il apparaît que les personnes ayant une profession scientifique (médecins ou autres professions de la santé, techniciens scientifiques) ou dans l'enseignement sont celles qui ont le plus souvent recours à des cours de formation continue. A l'inverse, les vendeurs, les ouvriers et artisans du bâtiment, de la métallurgie ou des métiers d'arts semblent être peu concernés par les cours de formation continue.

Le tiers des cours professionnels suivis par la population active est organisé par l'employeur, le reste étant organisé par des écoles publiques comme les écoles professionnelles ou spécialisées (22%), des organismes privés comme l'Ecole-Club Migros, des fondations ou associations subventionnées par le DIP comme la Fondation Ifage ou l'Université ouvrière de Genève<sup>3</sup> (13%), ou encore d'autres institutions comme des partis politiques ou des syndicats (24%) (Figure D3.5). Les cours suivis pour des raisons extra-professionnelles sont très souvent organisés par des écoles privées (43%). Les institutions dispensant des cours de formation continue sont nombreuses et proposent souvent des enseignements sur les mêmes thèmes dans les mêmes domaines (langues, informatique, etc.). Afin de se distinguer entre elles dans ce contexte concurrentiel, les institutions mettent en avant la qualité de leur prestation et n'hésitent pas à se faire «certifier». Créé en septembre 2000 au niveau national par le Secrétariat d'état à l'économie (seco) et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), le label de qualité eduQua (voir «Pour comprendre ces résultats») a été octroyé à 78 institutions au 1<sup>er</sup> septembre 2004 à Genève.

Figure  
D3.5

## Un chèque annuel de formation

Le chèque annuel de formation est une initiative du canton de Genève pour aider financièrement les adultes à se former. D'un montant de CHF 750.-, cumulable trois ans et attribué en fonction du revenu brut annuel du demandeur, de sa situation civile et de sa fortune, il finance totalement ou en partie des cours d'une durée minimale de 40 heures qui doivent être utiles sur le plan professionnel. En 2002, 1030 femmes et 666 hommes ont perçu ce chèque annuel de formation<sup>4</sup>; 53% de ces chèques ont été utilisés pour des cours de langues, 16% pour des cours d'informatique, 12% pour des cours dans le domaine de la gestion et l'administration, 6% pour des cours dans le domaine de la santé et le reste dans d'autres domaines (Figure D3.6).

Figure  
D3.6

## Comparaisons intercantionales et internationales

Le Tessin et la région lémanique sont les deux régions qui ont les taux de participation à des cours de formation continue les plus faibles: 25% des résidents dans le cas du Tessin, près de 35% des résidents dans le cas de la région lémanique. En Suisse orientale, centrale, du Nord-ouest ou encore à Zurich, les taux de participation sont supérieurs à 40% des résidents, que ce soit pour les hommes ou les femmes (Figure D3.7).

Figure  
D3.7

Sur le plan international, la Suisse fait toutefois partie, en 2003, des pays<sup>5</sup> dont la participation des adultes à une formation continue est la plus élevée. Elle se trouve au 2<sup>e</sup> rang pour les hommes, derrière la Suède, avec 25% de participation, et au 4<sup>e</sup> rang pour les femmes, derrière la Suède, l'Islande et le Royaume-Uni, avec 24% de participation, la définition de cette participation n'étant pas la même que précédemment<sup>6</sup> (Figure D3.8).

Figure  
D3.8

### Notes

- <sup>1</sup> Il s'agit de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans pour les hommes et de 25 à 61 ans pour les femmes (voir «Pour comprendre ces résultats»).
- <sup>2</sup> Les informations dont on dispose ne permettent pas de savoir si la formation est imposée ou non par l'employeur.
- <sup>3</sup> L'Université ouvrière est une association privée à but non lucratif reconnue d'utilité publique et subventionnée par l'Etat, les communes et la Confédération.
- <sup>4</sup> Ces données sont tirées du rapport d'activité relatif au chèque annuel de formation (CAF) publié par l'OOF. Certaines informations, comme par exemple celles concernant le secteur d'activité professionnelle des bénéficiaires du CAF, comportent trop de non-réponses pour être citées ici.
- <sup>5</sup> Etats membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et les pays candidats (sauf Turquie).
- <sup>6</sup> La formation continue fait ici référence aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi une formation ou un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'enquête, que les formes d'enseignement ou de formation soient pertinentes ou non pour l'emploi actuel ou futur.

## Liste des figures

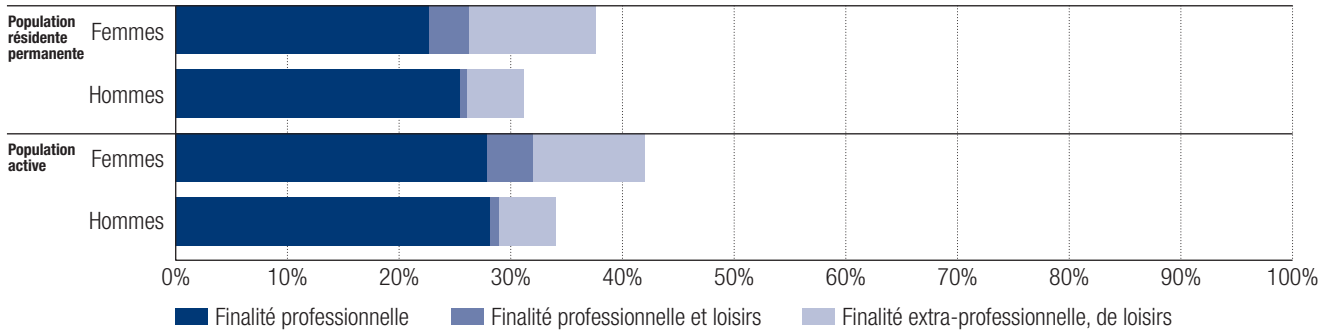
### Vue d'ensemble

- D3.1 Taux de participation à au moins un cours de formation continue dans les 12 derniers mois, selon le genre et la finalité, 2003
- D3.2 Taux de recours à des formes individuelles de formation dans les 12 derniers mois, selon le genre, 2003
- D3.3 Taux de participation à des conférences, séminaires ou congrès dans les 12 derniers mois, selon le genre et la fréquence, 2003
- D3.4 Taux de participation à au moins un cours de formation continue à but professionnel dans les 12 derniers mois, selon la formation achevée la plus élevée, 2003
- D3.5 Répartition des cours de formation continue, selon l'organisateur et la finalité, 2003
- D3.6 Répartition des chèques annuels de formation acceptés, selon le domaine de formation, 2002

### Comparaisons intercantionales et internationales

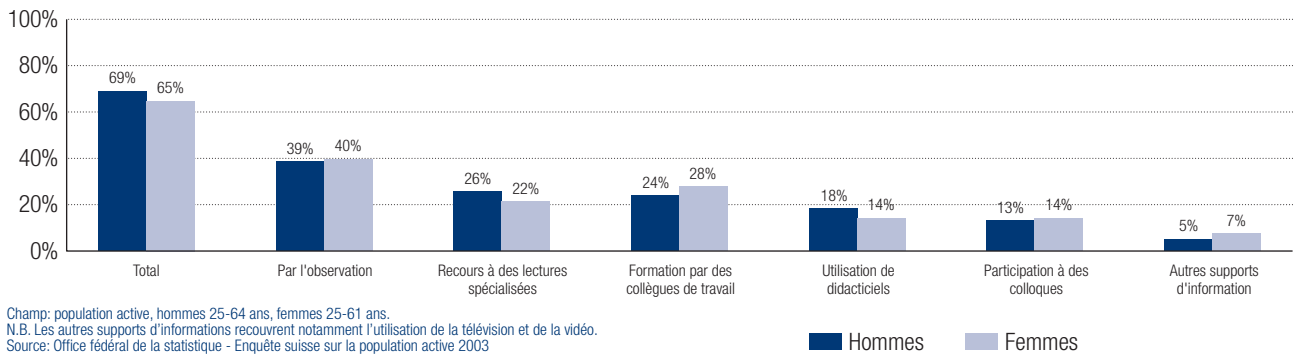
- D3.7 Taux de participation à au moins un cours de formation continue dans les 12 derniers mois, selon le genre, la région et la finalité, 2003
- D3.8 Taux de participation à une formation ou un enseignement au cours des 4 dernières semaines, selon le genre, 2003

Figure D3.1 Taux de participation à au moins un cours de formation continue dans les 12 derniers mois, selon le genre et la finalité, 2003



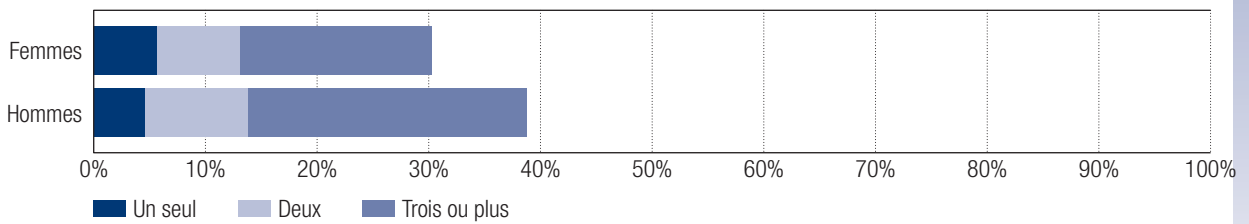
Champ: hommes 25-64 ans, femmes 25-61 ans.  
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active 2003

Figure D3.2 Taux de recours à des formes individuelles de formation dans les 12 derniers mois, selon le genre, 2003



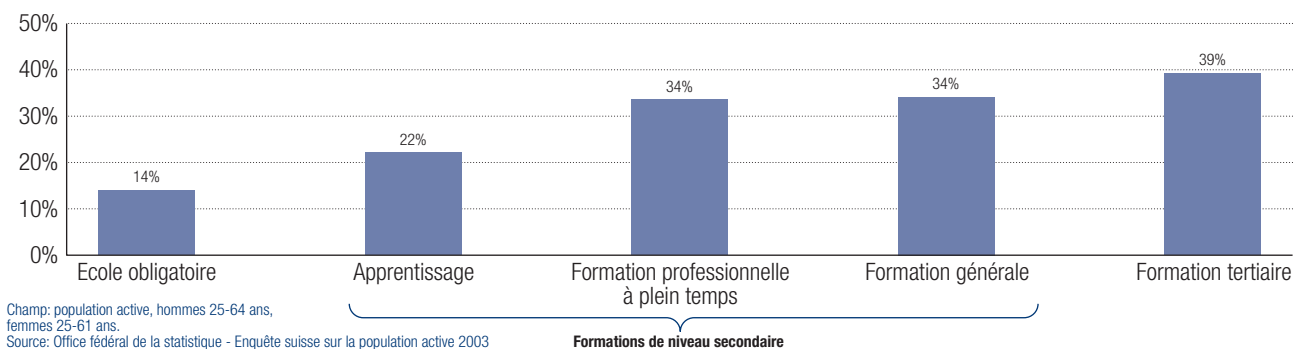
Champ: population active, hommes 25-64 ans, femmes 25-61 ans.  
N.B. Les autres supports d'informations recourent notamment l'utilisation de la télévision et de la vidéo.  
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active 2003

Figure D3.3 Taux de participation à des conférences, séminaires ou congrès dans les 12 derniers mois, selon le genre et la fréquence, 2003



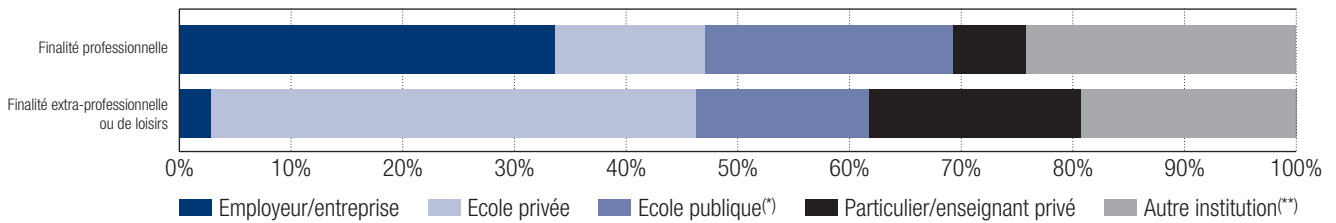
Champ: population active, hommes 25-64 ans, femmes 25-61 ans.  
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active 2003

Figure D3.4 Taux de participation à au moins un cours de formation continue à but professionnel dans les 12 derniers mois, selon la formation achevée la plus élevée, 2003



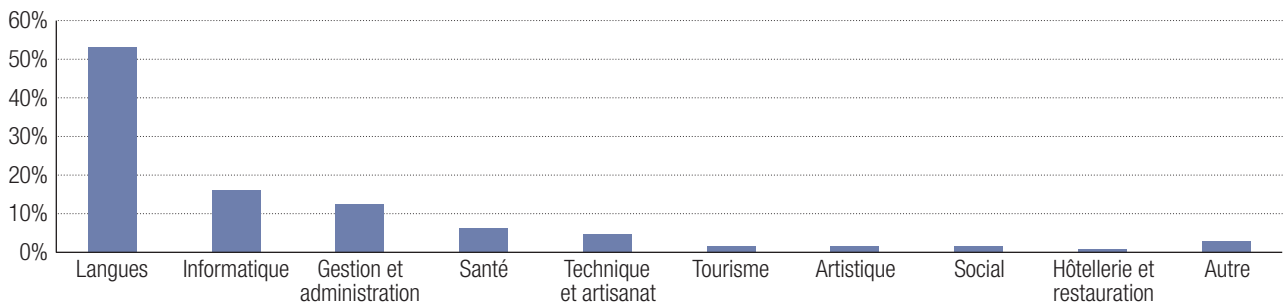
Champ: population active, hommes 25-64 ans, femmes 25-61 ans.  
Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active 2003

Figure D3.5 Répartition des cours de formation continue, selon l'organisateur et la finalité, 2003



(\*) Hautes écoles, écoles spécialisées, écoles professionnelles.  
 (\*\*) Institutions ecclésiastiques, confessionnelles, établissements de formation continue destinés aux enseignants, partis politiques, syndicats, etc.  
 Champ: actifs qui ont participé à une seule formation continue, hommes 25-64 ans, femmes 25-61 ans.  
 N.B. Parmi les personnes de la population active ayant participé à au moins une formation continue, 69% ont participé à une seule.  
 Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active 2003

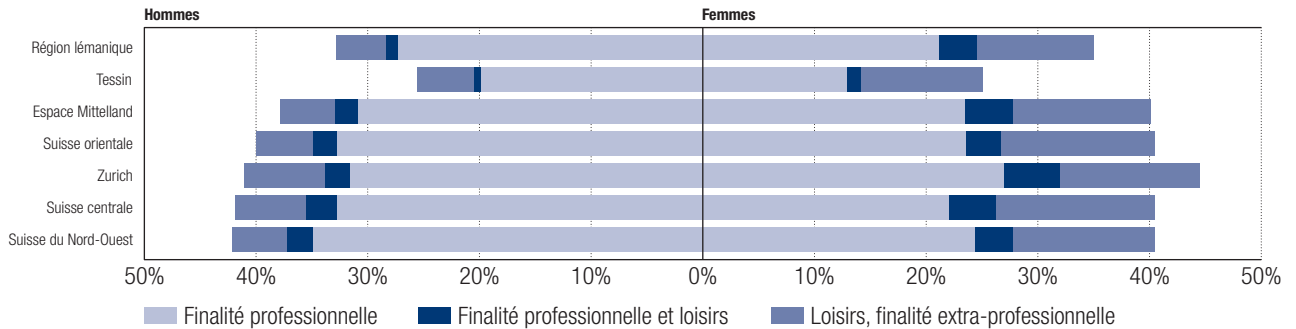
Figure D3.6 Répartition des chèques annuels de formation acceptés, selon le domaine de formation, 2002



Source: OOF/FP/Rapport 2002 - Chèque annuel de formation

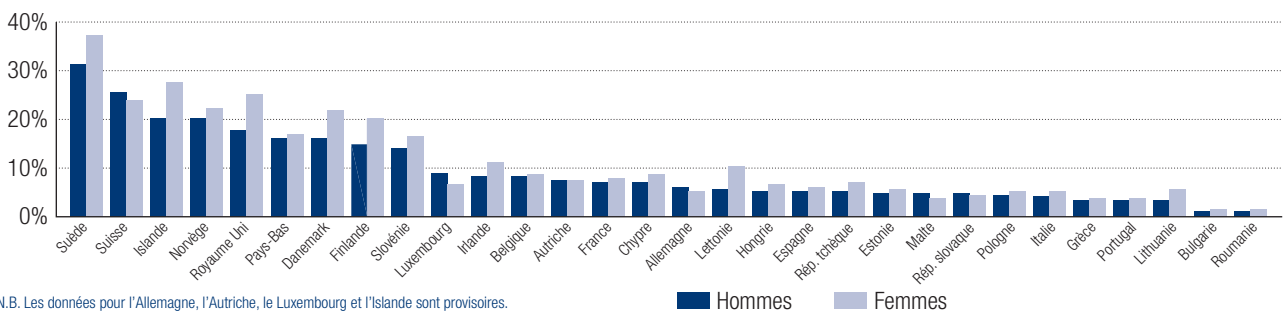
## Comparaisons intercantoniales et internationales

Figure D3.7 Taux de participation à au moins un cours de formation continue dans les 12 derniers mois, selon le genre, la région et la finalité, 2003



Champ: population résidente permanente, hommes 25-64 ans, femmes 25-61 ans.  
 Source: Office fédéral de la statistique - Enquête suisse sur la population active 2003

Figure D3.8 Taux de participation à une formation ou un enseignement au cours des 4 dernières semaines, selon le genre, 2003



N.B. Les données pour l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg et l'Islande sont provisoires.  
 Champ: ensemble de la population âgée de 25 à 64 ans.  
 Source: EUROSTAT

## Pour comprendre ces résultats

### Loi sur la formation continue des adultes (1<sup>er</sup> janvier 2001)

«L'Etat encourage la formation continue des adultes dans tous les domaines d'activités. En règle générale, son action est subsidiaire.»

### Enquête suisse sur la population active

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête annuelle réalisée auprès des ménages par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but principal de fournir des données sur la structure de la population active suisse et sur les comportements en matière d'activité professionnelle.

Comme en 1996 et 1999, le thème de la formation continue a constitué l'un des points forts de l'enquête de 2003, avec toute une série de questions approfondies sur ce thème. La formation continue s'entend, dans ESPA, comme un apprentissage volontaire et ciblé. Ainsi, elle recouvre un large éventail d'activités, certaines de nature individuelle, comme la lecture d'ouvrages spécialisés ou la fréquentation de conférences, d'autres s'inscrivant dans un cadre institutionnel, comme les cours organisés de formation continue. Peu importe que les cours aient une orientation professionnelle ou non, qu'ils soient organisés ou non par l'employeur.

La mesure de la participation à la formation continue est faite en prenant en compte les personnes qui ont achevé au moins un cours pendant l'année précédant l'enquête.

Un cours est qualifié de professionnel lorsqu'il a été désigné comme tel par la personne interrogée lors de l'enquête (critère subjectif).

### Population résidente permanente

L'ESPA concerne les personnes âgées de plus de 14 ans, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'un permis d'établissement ou détenant une autorisation d'une durée de séjour d'au moins 12 mois (*voir Annexe 5, La population résidente*). Les résultats présentés dans cet indicateur ne considèrent que la population résidente âgée de 25 à 64 ans pour les hommes et de 25 à 61 ans pour les femmes, ces personnes ayant vraisemblablement achevé leur formation initiale.

### Population active

La population active est constituée des personnes, âgées de 25 à 61 ans pour les femmes et de 25 à 64 ans pour les hommes, qui sont actives occupées ou sans emploi:

- personnes actives occupées: personnes qui ont travaillé, contre rémunération, au moins 1 heure dans la semaine précédant l'enquête,
- personnes sans emploi: personnes qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de l'enquête, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

### EduQua

EduQua est un certificat suisse de qualité octroyé à des institutions de formation continue. A Genève, cette certification est obligatoire pour que l'institution puisse être subventionnée (loi sur la formation continue des adultes). EduQua détermine six éléments particulièrement déterminants pour la qualité des institutions de formation: l'offre de formation, la communication avec les clients, les modalités de fourniture de la prestation, le personnel (formateurs) affecté à la formation, le succès de la transmission des connaissances ainsi que le processus de garantie et de développement de la qualité.

### Chèque annuel de formation

Ce chèque est une aide publique qui traduit la volonté de l'Etat d'encourager le perfectionnement professionnel des adultes dans tous les domaines d'activités. Il finance jusqu'à 750.- CHF par an des cours (40 heures au minimum) utiles sur le plan professionnel. Ce chèque est attribué en fonction du revenu brut annuel du demandeur, de sa situation civile et de sa fortune. Plus de 600 cours, dispensés par environ 70 institutions genevoises, sont accessibles. Le chèque peut être délivré trois années de suite. Les personnes pouvant bénéficier de ce chèque sont:

- les personnes majeures domiciliées et contribuables dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée,
- les personnes majeures qui sont au bénéfice d'un permis de travailleur frontalier depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée,
- les Confédérés majeurs domiciliés en zone frontalière et qui travaillent dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.

## Références

- Le manuel d'eduQua: [www.eduqua.ch/pdf/manuel\\_eduqua.pdf](http://www.eduqua.ch/pdf/manuel_eduqua.pdf).
- OFS (2004). *La formation continue en Suisse 2003, d'après les enquêtes sur la population active de 1996 à 2003*. Neuchâtel: OFS.
- *Chèque annuel de formation*, Rapport 2002, OOF.
- OFS (2004). *La formation continue en Suisse 2003, recul de la formation continue professionnelle*. Communiqué de presse. Neuchâtel: OFS.





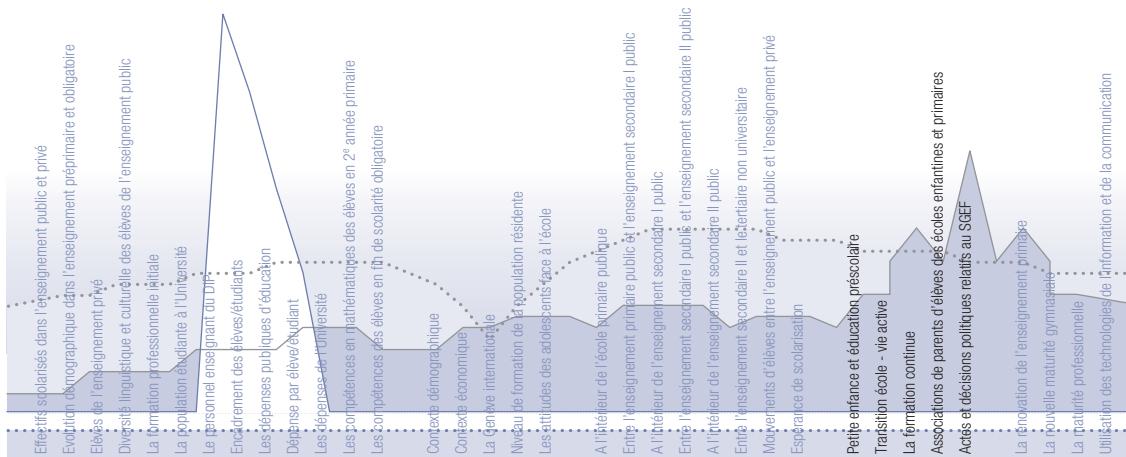
# Associations de parents d'élèves des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1)

## Mots clés

### Associations de parents d'élèves (APE), enseignement primaire

Selon la loi genevoise sur l'instruction publique, l'école doit «compléter l'action éducative de la famille». Réglementairement, les familles sont considérées comme partenaires du système d'enseignement et leurs relations sont pensées sous le signe de la collaboration. Le Département de l'instruction publique reconnaît par ailleurs aux associations de parents d'élèves un statut de représentation des familles (sur la base du volontariat) tant au niveau local que sur le plan cantonal. Si le principe de la collaboration des parents et de l'école est acquis, ses modalités d'application sont l'un des enjeux de la rénovation de l'école primaire.

Cet indicateur est centré sur les associations de parents d'élèves (APE) des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1). Il fournit des renseignements sur les taux d'adhésion, la composition des comités, les activités développées, les sujets débattus avec les parents et/ou le corps enseignant.



**Les associations de parents d'élèves (APE) des écoles primaires et enfantines répertoriées dans le canton de Genève sont au nombre de 77, la majeure partie d'entre elles étant rattachées au Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP). L'adhésion des parents varie de 2 à 66%. Elle est la plus élevée pour les APE représentant des écoles situées plutôt en zone rurale, dans celles où la population scolaire est de milieu plutôt aisé, et pour les APE qui ne représentent qu'une seule école. Avec 85% de présidentes de comités et 82% de membres féminins dans les comités, travaillant souvent à temps partiel, l'engagement des femmes est particulièrement fort dans la vie associative scolaire. Si l'organisation de fêtes et les projets d'aménagement sont au centre des activités des APE, la sécurité des enfants et la violence sont les sujets de débats les plus fréquents.**

## Vue d'ensemble

Figure  
D4.1

Une enquête, réalisée au printemps 2004 auprès des associations de parents d'élèves<sup>1</sup> (APE) des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1), permet de dresser un portrait succinct de leur fonctionnement et de leurs activités. Au moment de l'enquête, 77 associations de parents d'élèves sont répertoriées dans le canton de Genève par le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP). La majeure partie d'entre elles sont membres du GAPP (55), les autres associations étant indépendantes<sup>2</sup> du GAPP (22 dont 8 sont en veilleuse) (Figure D4.1).

## Les associations de parents d'élèves représentent plus souvent les parents de plusieurs écoles

Les APE ayant participé à l'enquête représentent les parents d'une seule école dans un peu moins de la moitié des cas (24 APE sur 55). La situation la plus fréquente est qu'une APE regroupe les parents d'élèves de plusieurs écoles (bâtiments géographiquement séparés), comme par exemple les associations regroupant toutes les écoles d'un même quartier ou d'une même commune, voire de petites communes proches, ou encore les associations rassemblant des écoles correspondant à des divisions différentes, comme par exemple celle des écoles de Vieussieux (division élémentaire) et Franchises (division moyenne). Ainsi, 31 APE regroupent les parents d'élèves de plusieurs écoles, dont 19 concernent plus de 3 écoles, le maximum observé étant l'APE des écoles de Meyrin-Cointrin qui regroupe 8 écoles. Compte tenu de cette diversité de situations, le nombre de membres ayant payé leur cotisation pour l'année scolaire 2003-2004 varie de 12 à 250 selon l'APE.

## Une adhésion très variable à la vie associative scolaire

Figure  
D4.2

Cependant, si le nombre d'adhérents augmente en partie avec le nombre d'élèves scolarisés dans l'école (ou les écoles), l'adhésion des parents n'est pas partout identique. L'APE du Petit-Saconnex enregistre un taux d'adhésion exceptionnel de 100%, car les parents sont membres de fait de l'association dès l'inscription d'un enfant à l'école (aucune cotisation n'est demandée). En moyenne, le taux d'adhésion<sup>3</sup> à une APE (voir «Pour comprendre ces résultats») est de l'ordre de 23%<sup>4</sup>, et varie fortement d'une APE à l'autre (de 2% à 66%), la moitié des APE enregistrant un taux d'adhésion inférieur à 20% (Figure D4.2). Ce taux d'adhésion, déjà souvent relativement faible, ne signifie d'ailleurs pas que les parents membres participent réellement à la vie associative scolaire. Le lien entre les familles et l'école primaire ne semble donc pas systématiquement passer par l'appartenance aux APE à Genève.

Figure  
D4.3

De l'avis de la majorité des membres des comités des APE, le montant des cotisations, variant de 0 à 30 francs par année scolaire, avec un montant moyen de 25 francs, ne semble pas être un frein à la participation des familles. Trois facteurs semblent par contre expliquer en grande partie cette forte variation du taux d'adhésion aux APE: le niveau d'urbanisation de la commune où se situe l'école ou les écoles auxquelles s'adresse l'APE, le nombre d'écoles représentées par l'APE et enfin la composition sociale de la population scolaire. Plus le niveau d'urbanisation est fort, plus le taux d'adhésion est bas (Figure D4.3). Le contexte local dans lequel les APE se développent joue un rôle, car ces groupes se constituent surtout par contacts interpersonnels. Les conditions favorables à la vie associative sont plus facilement réunies en milieu rural qu'en milieu fortement urbanisé, la possibilité de créer des réseaux et de stimuler la participation à des activités étant plus élevée lorsque des relations de voisinage entre les parents existent, ainsi que des relations de proximité avec les écoles.

Autre facteur explicatif important, le nombre d'écoles concernées par l'APE. Les associations qui s'adressent aux parents d'élèves d'une seule école ont en moyenne un taux d'adhésion deux fois plus élevé que celles qui s'adressent aux parents d'élèves de plusieurs écoles (32% contre 15% en moyenne) (Figure D4.4). Il y a sans doute une grande diversité de raisons pour adhérer à une APE, mais il est clair que les logiques d'adhésion sont, pour beaucoup de parents, liées à un intérêt direct pour la scolarité de leur(s) enfant(s) (considérations pratiques et concrètes) et pas forcément pour «l'Ecole» en général. Lorsqu'une APE s'adresse aux parents de plusieurs écoles, les parents peuvent redouter que les questions et problèmes abordés ne correspondent pas forcément à leurs propres préoccupations, ce qui peut expliquer la moindre adhésion. Pour leur part, les APE peuvent également avoir plus de difficulté (temps, organisation, etc.) pour mobiliser les parents d'écoles différentes, compte tenu de la distance géographique et des problématiques peut-être différentes qui s'y posent. Toutefois, même si ce facteur semble avoir un impact notable sur la participation des familles à la vie associative scolaire, interrogés sur le nombre d'écoles auxquelles doit s'adresser une association, les trois quarts des comités des associations représentant plusieurs écoles ne pensent pas qu'une APE doit s'adresser à une seule et unique école.

Figure  
D4.4

Fait déjà observé en 1991<sup>5</sup> et en 2001, plus la proportion d'enfants de cadres supérieurs est élevée, plus le taux d'adhésion est élevé (Figure D4.5). Des études sur la vie associative en général, et sur l'adhésion aux APE en particulier, montrent également que les adhérents appartiennent souvent aux ménages les plus aisés. Par ailleurs, les classes moyennes cultivées et les catégories dirigeantes se sentent en général plus habilitées à participer au débat scolaire que les catégories populaires<sup>6</sup>.

Figure  
D4.5

Les proportions d'élèves de nationalité étrangère ou d'élèves ayant comme langue parlée à la maison une langue autre que le français étant assez fortement positivement corrélées avec le niveau d'urbanisation de la commune, et à l'inverse négativement corrélées avec la proportion d'enfants de cadres supérieurs, il n'est pas étonnant d'observer que plus la part d'élèves non-francophones ou de nationalité étrangère est élevée et plus le taux d'adhésion est bas. Là encore, fait également déjà constaté, si les aspirations scolaires des familles étrangères sont élevées, elles ne s'expriment pas par un investissement dans la vie associative scolaire qui exige un capital scolaire et linguistique qu'elles estiment ne pas avoir.

## Un fort engagement des femmes dans la vie associative scolaire

Les femmes sont particulièrement engagées dans la vie associative des écoles enfantines et primaires puisque 85% des présidents des APE... sont des présidentes. Par ailleurs, plus de 80%, en moyenne, des membres participants au comité des associations interrogées sont des femmes (16 APE ont d'ailleurs un comité composé exclusivement de femmes) (Figure D4.6). Les trois quarts des membres des comités exercent une activité professionnelle, le plus souvent à temps partiel. Contrairement à l'idée habituellement répandue, l'investissement dans la vie associative scolaire est donc plus le fait de femmes actives professionnellement que de femmes restant au foyer pour élever leurs enfants. A Genève, le travail à temps partiel des femmes n'est cependant pas sans lien avec le niveau social de la famille, cette situation se rencontrant plutôt dans les couches sociales les plus favorisées.

Figure  
D4.6

## Institutionnalisation de la collaboration familles-école

Il existe au moins une rencontre institutionnalisée au cours de l'année entre l'APE et le corps enseignant pour plus des deux tiers des APE, voire plusieurs rencontres pour la moitié des APE. Les trois quarts des comités des APE souhaitent la création d'un conseil d'établissement, instance consultative qui serait composée de représentants de l'équipe enseignante, d'autres professionnels de l'école et de représentants de parents, et qui se réunirait régulièrement. A deux exceptions près, les comités qui ne souhaitent pas la création d'un conseil d'établissement ont en général un taux d'adhésion assez élevé.

## Organisation de fêtes et projets d'aménagement

Une APE sur deux seulement dispose d'un moyen d'information aux familles (feuille d'information ou journal différent de celui du GAPP). Par ailleurs, quelques APE disposent de leur propre site internet et d'autres de pages de présentation sur le site internet du GAPP.

Les APE organisent ou participent à des activités très diverses (fêtes, projets d'aménagement ou d'équipement, débats ou conférences, activités périscolaires pour les enfants, marché aux puces, etc.). Au cours des deux dernières années scolaires, la quasi-totalité des APE interrogées (53 sur 55) ont animé ou participé à l'organisation de fêtes (fêtes d'école, promotions, Noël, Escalade, fête communale, etc.) (Figure D4.7). Plus de 8 APE sur 10 ont participé à (ou formulé) des projets d'aménagements ou d'équipements en rapport avec

Figure  
D4.7

la vie scolaire (installation de place de jeux, aménagements de préaux, aménagements visant à renforcer la sécurité des élèves aux abords ou sur le trajet de l'école, création d'un restaurant scolaire, etc.). Des débats ou conférences sur des sujets scolaires (programmes, méthodes pédagogiques, devoirs, etc.) ou généraux (enfance, violence, santé, télévision, etc.) ont été organisés par plus de la moitié des APE. Un peu moins de la moitié ont proposé des activités périscolaires aux enfants (théâtre, jeux, musée, cours de langues, etc.) et un peu plus du tiers ont participé à l'organisation d'un marché aux puces ou troc. Les activités civiques pour les enfants (actions humanitaires écologiques, etc.), les cours pour les parents, ne sont par contre proposés que par un petit nombre d'APE, tout comme la participation à la gestion du restaurant scolaire.

## Préoccupations dominantes: la sécurité des enfants et la violence à l'école

Figure  
D4.8

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, les principaux sujets qui ont fait l'objet de débats lors de séances organisées avec les parents traitaient de la sécurité et du cadre dans lequel évoluent les enfants (la sécurité sur le chemin de l'école, le *pédibus*<sup>7</sup>, la violence et les incivilités). Le quart des APE ont abordé ces sujets avec les parents (Figure D4.8). Les sujets relatifs au fonctionnement, à l'organisation de l'école, à l'«avenir» de l'école (le projet d'école, les notes à l'école) ne semblent pas figurer parmi les préoccupations premières des parents (moins de 10 APE ont abordé ces sujets au cours de l'année scolaire).

Le thème de la violence et des incivilités est également le sujet le plus débattu par les APE avec le corps enseignant, près du tiers des APE ayant eu des séances organisées avec ce dernier sur ce sujet; alors que le projet d'école, qui est l'un des éléments marquants de la rénovation (*voir Indicateur E1, La rénovation de l'enseignement primaire*) a fait l'objet de discussions avec le corps enseignant pour à peine plus d'une APE sur cinq.

## Notes

- <sup>1</sup> Près de 85% des APE répertoriées à la fin mars 2004 par le Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP) ont participé à cette enquête.
- <sup>2</sup> Parmi les APE non-membres du GAPP, certaines ont un statut «d'observatrice» (elles envisagent souvent d'adhérer au GAPP) et assistent aux assemblées sans avoir le droit de vote. Les APE non-observatrices sont souvent délibérément non-membres du GAPP, par exemple parce que leurs statuts ne correspondent pas aux critères du GAPP ou parce qu'elles ne se reconnaissent pas dans le fonctionnement ou les orientations du GAPP. Certaines APE sont dites «en veilleuse», ce qui peut recouvrir plusieurs situations: l'association existe encore statutairement, mais n'a pas ou plus d'activités, ou bien encore l'association n'existe plus, mais son nom, éventuellement ses statuts et ses avoirs sont conservés par le GAPP ou par une autre APE dans la perspective d'une éventuelle reconstitution.
- <sup>3</sup> Le nombre d'adhérents est rapporté au nombre d'élèves scolarisés et non au nombre de familles, qui est inconnu.
- <sup>4</sup> 23% est la moyenne des taux d'adhésion aux APE; le taux moyen d'adhésion, c'est-à-dire le nombre total d'adhérents rapporté au nombre total d'élèves, est quant à lui de 13%. La différence est due à certaines APE qui représentent des écoles ayant un nombre d'élèves très élevé et une adhésion faible.
- <sup>5</sup> Voir Montandon (1991).
- <sup>6</sup> Voir Gros (1999).
- <sup>7</sup> Le *pédibus* consiste en un ramassage scolaire qui se fait à pied. Le groupe d'enfants est mené par des adultes («conducteurs» ou «conductrices») qui le prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants («passagers») en différents endroits de l'itinéraire («arrêts») selon un horaire fixe.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- D4.1 Répartition des APE selon leur appartenance au GAPP, 2004
- D4.2 Taux d'adhésion dans les différentes associations de parents d'élèves (APE), 2004
- D4.3 Taux d'adhésion aux APE et niveau d'urbanisation de la commune où est située l'école, 2004
- D4.4 Taux d'adhésion aux APE et nombre d'écoles représentées par l'APE, 2004
- D4.5 Taux d'adhésion aux APE et proportion d'enfants de cadres supérieurs scolarisés dans l'école, 2004
- D4.6 Répartition des membres des comités des APE selon leur genre et leur taux d'activité professionnelle, 2004
- D4.7 Activités organisées par les APE au cours des années 2003 et 2004
- D4.8 Sujets ayant fait l'objet de débats lors de séances organisées avec les parents et/ou avec le corps enseignant au cours de l'année scolaire 2003/2004

Figure D4.1 Répartition des APE selon leur appartenance au GAPP, 2004

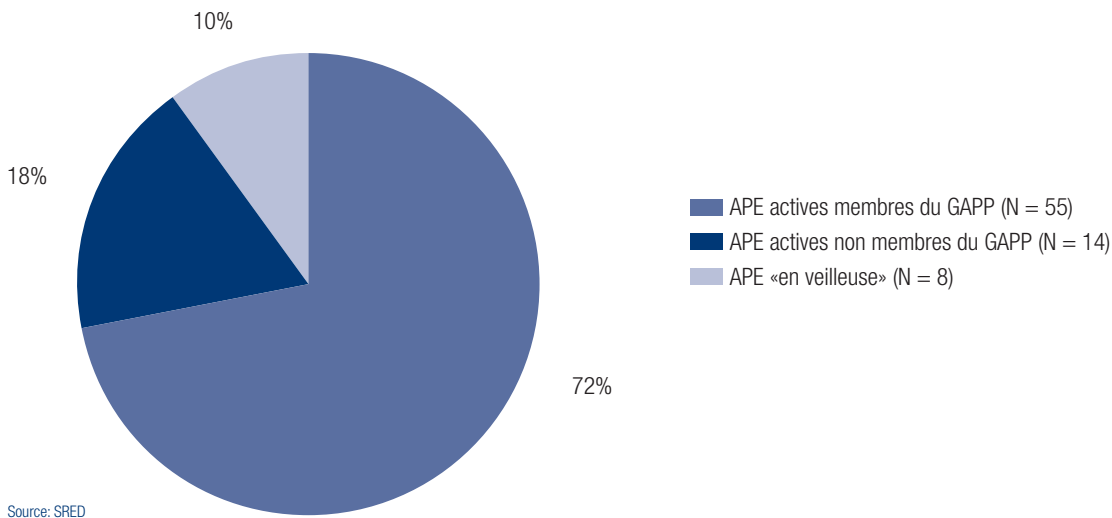


Figure D4.2 Taux d'adhésion dans les différentes associations de parents d'élèves (APE), 2004

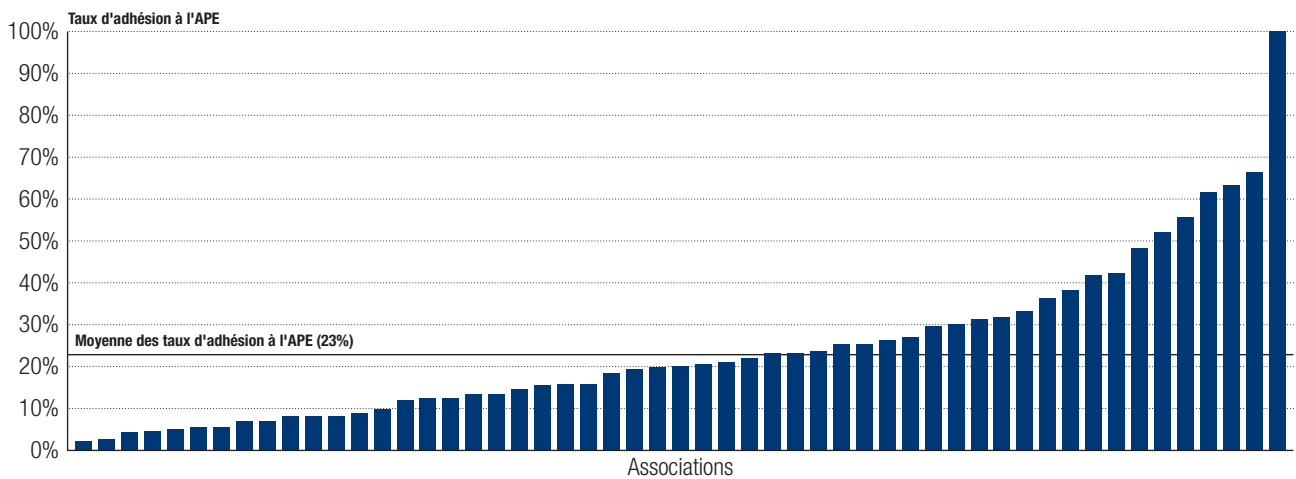
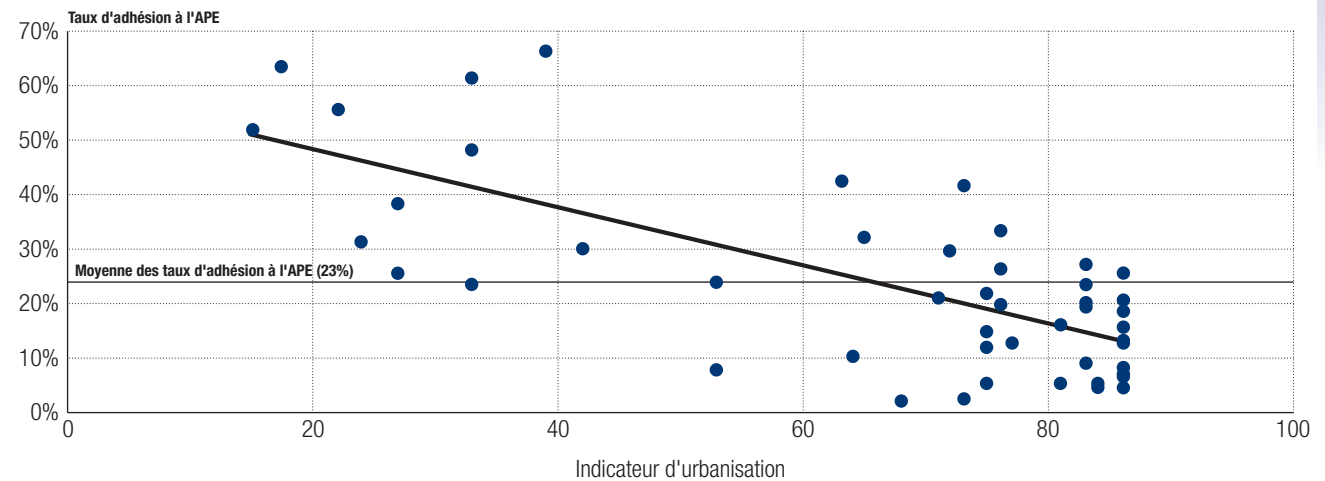


Figure D4.3 Taux d'adhésion aux APE et niveau d'urbanisation(\*) de la commune où est située l'école(\*\*), 2004

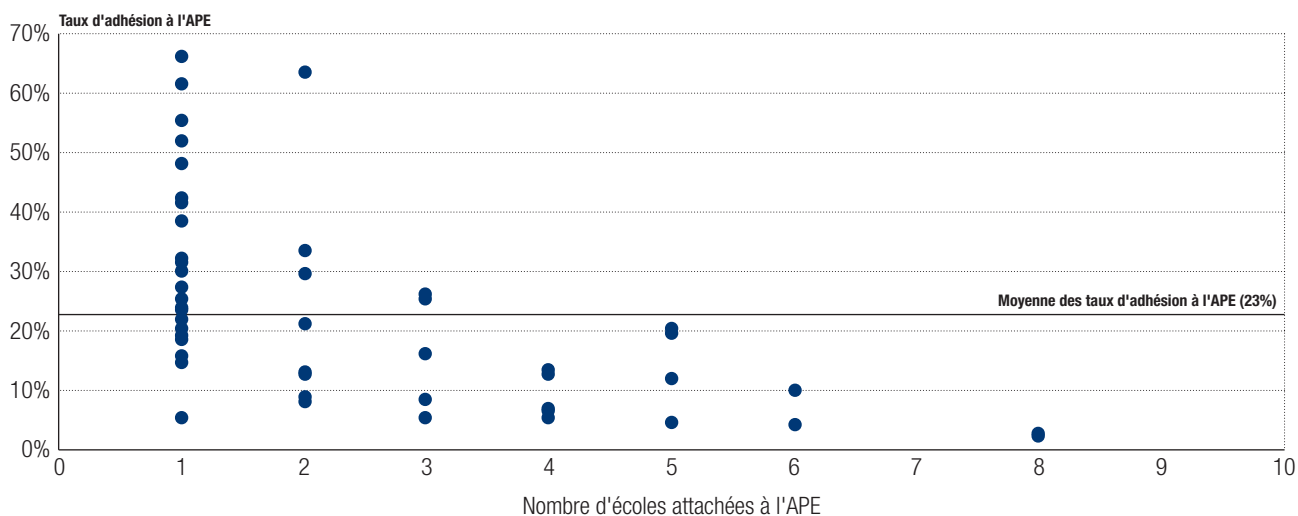


(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats» et Annexe 7, Indicateur du niveau d'urbanisation.

(\*\*) Ou des communes des écoles concernées.

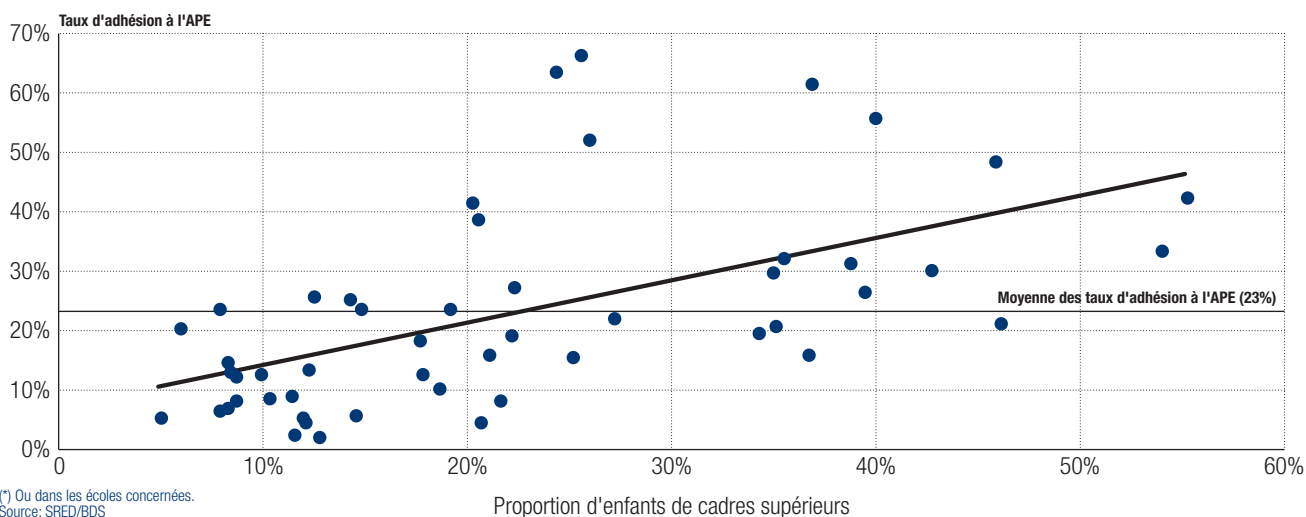
Source: SRED/OCSTAT

Figure D4.4 Taux d'adhésion aux APE et nombre d'écoles représentées par l'APE, 2004



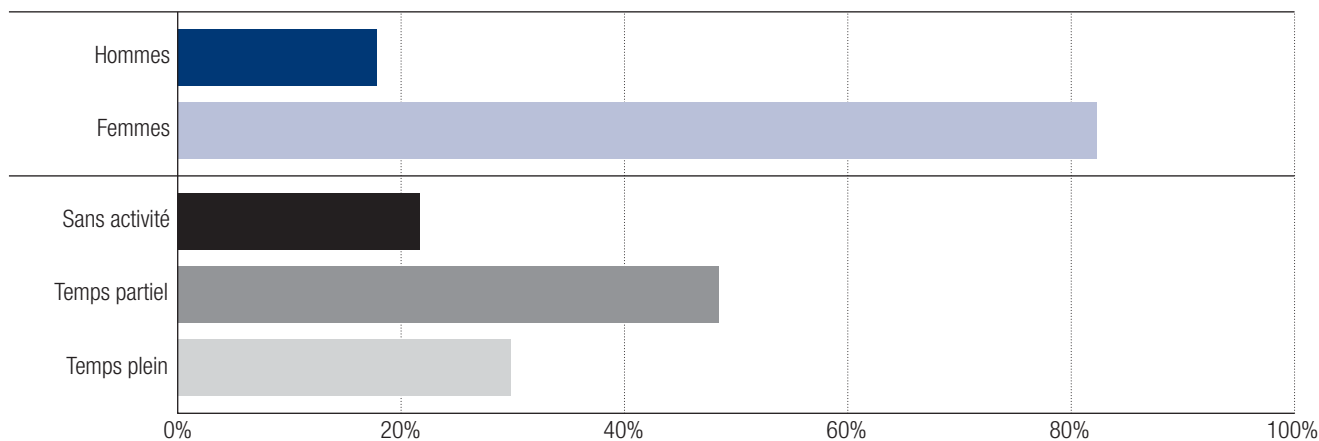
Source: SRED/BDS

Figure D4.5 Taux d'adhésion aux APE et proportion d'enfants de cadres supérieurs scolarisés dans l'école(\*), 2004



(\* ) Ou dans les écoles concernées.  
Source: SRED/BDS

Figure D4.6 Répartition des membres des comités des APE selon leur genre et leur taux d'activité professionnelle, 2004



Source: SRED

Figure D4.7 Activités organisées par les APE au cours des années 2003 et 2004

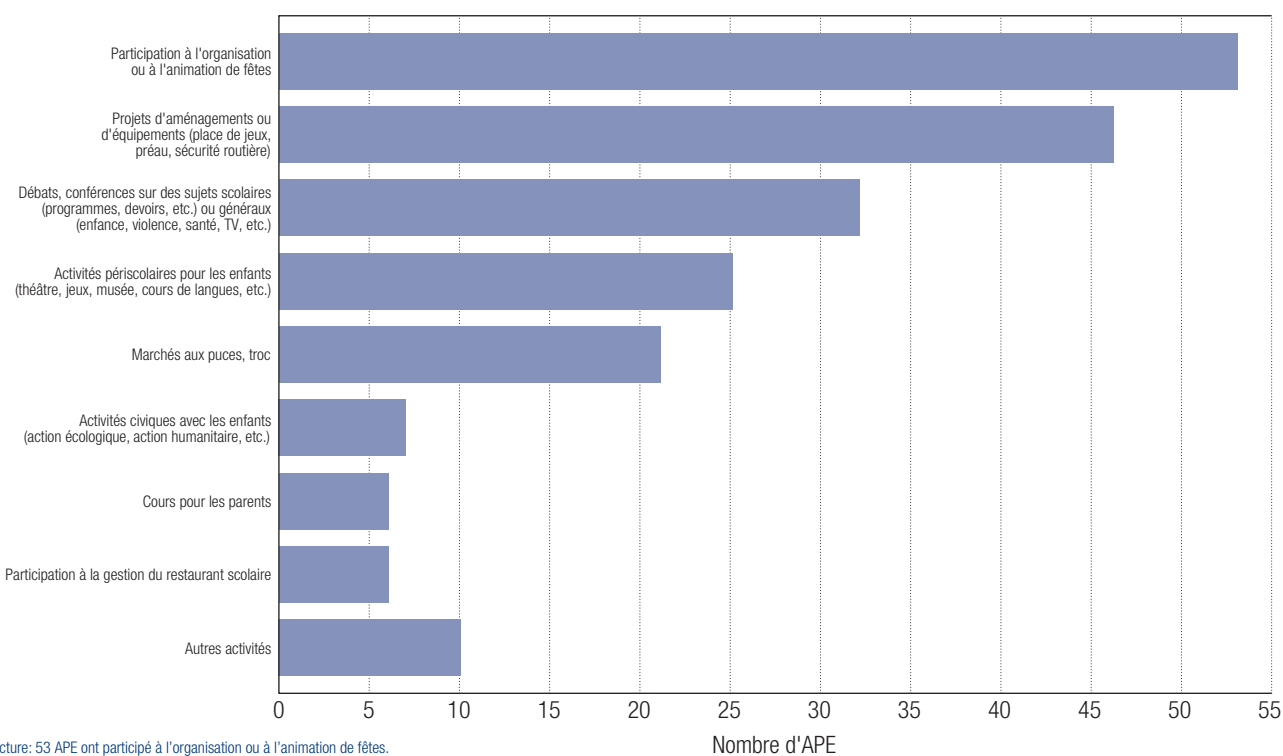
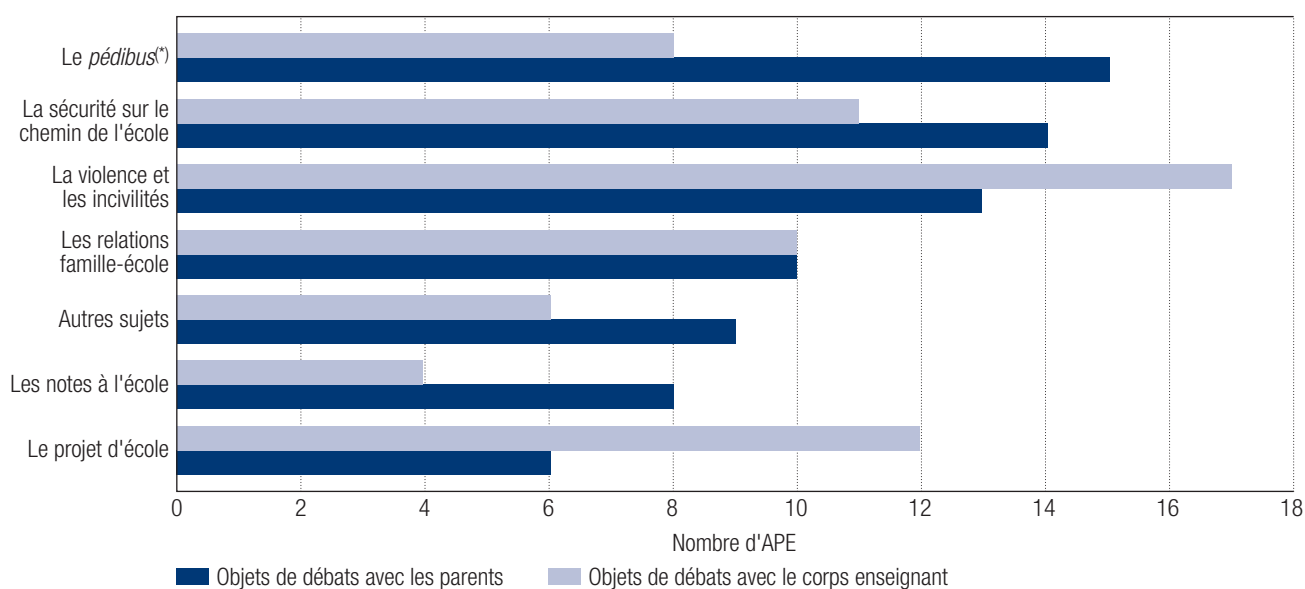


Figure D4.8 Sujets ayant fait l'objet de débats lors de séances organisées avec les parents et/ou avec le corps enseignant, au cours de l'année scolaire 2003/2004



Lecture: 8 APE ont débattu du pédibus avec le corps enseignant, 15 en ont débattu avec les parents.  
(\*) Le *pédibus* consiste en un ramassage scolaire qui se fait à pied. Le groupe d'enfants est mené par des adultes («conducteurs» ou «conductrices») qui le prennent en charge à tour de rôle. Il accueille des enfants («passagers») en différents endroits de l'itinéraire (arrêts) selon un horaire fixe.  
Source: SRED

## Pour comprendre ces résultats

### Article 37 du Règlement de l'enseignement primaire: Participation des parents

1 La famille et l'école doivent collaborer à l'éducation et à l'instruction des enfants.

#### Relations famille-école

2 La famille et l'école doivent entretenir des relations suivies. Ce contact, demandé par l'école ou la famille, peut être assuré:

a) par une information écrite; b) par des entretiens individuels; c) par des réunions de parents par classe; d) par des réunions de parents dans le cadre d'une école ou d'une institution.

Les parents sont tenus de répondre aux convocations de l'inspecteur ou du maître.

#### Associations représentatives

3 La Direction générale de l'enseignement primaire encourage la création d'associations représentatives de parents, favorise et soutient leurs activités.

4 Au niveau local, chaque association de parents d'élèves est informée et consultée par l'inspecteur et les enseignants sur des questions d'intérêt général concernant l'enseignement et la vie des écoles. Réciproquement, l'association de parents peut exprimer son avis et demander des informations de même nature.

5 Au niveau cantonal, l'association faitière est informée et consultée par la Direction générale de l'enseignement primaire sur des questions d'intérêt général concernant l'enseignement et la vie de l'école publique genevoise. Réciproquement, l'association faitière peut exprimer son avis et demander des informations de même nature.

### Les données relatives aux APE

Les données relatives aux associations de parents d'élèves (APE) sont tirées d'une enquête réalisée par le SRED auprès des APE des écoles enfantines et primaires (CITE 0 et 1) répertoriées par le Groupement cantonal genevois des APE des écoles primaires et enfantines (GAPP) (situation en avril 2004). Près de 83% des APE ont participé à cette enquête (85% pour les APE membres du GAPP et 71% pour les APE non-membres).

### Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP)

Le GAPP, constitué en 1972, est une fédération apolitique d'associations de parents d'élèves. Il est l'interlocuteur privilégié du Département de l'instruction publique (DIP) et de la Direction générale de l'enseignement primaire (DEP). Ses buts sont:

- promouvoir l'intérêt et la participation des familles à l'organisation scolaire genevoise;
- informer les familles de l'état des réflexions, en publiant notamment un bulletin quatre fois par an;
- représenter l'avis des familles auprès des instances consultatives et décisionnelles de l'école primaire genevoise;
- participer aux débats sur l'avenir de l'école.

Les recettes du GAPP proviennent des cotisations des APE membres, des abonnements à son bulletin et de la subvention allouée par le DIP.

### Taux d'adhésion

Le nombre de familles ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans chacune des écoles n'est pas une information connue; par conséquent, le taux d'adhésion rapporte le nombre de cotisants de chaque APE au nombre total d'élèves recensés dans les établissements scolaires correspondants. Il est possible que certains taux soient donc légèrement sous-estimés, puisque le nombre de cotisants de chaque APE représente un nombre de familles (une cotisation par famille, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés) et les effectifs scolaires dénombrent tous les élèves. Le problème se pose pour l'ensemble des APE, mais si l'on a plus d'enfants scolarisés par famille dans certains quartiers que dans d'autres, cela tend notamment à sous-estimer leur taux d'adhésion. Les données relatives aux élèves des établissements scolaires sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires et les caractéristiques de l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation (état au 31 décembre 2003).

### Facteurs explicatifs du taux d'adhésion

On a mis en évidence les facteurs les plus pertinents parmi les informations disponibles à l'aide d'une régression multiple intégrant les variables explicatives suivantes: indicateur du niveau d'urbanisation, proportion d'enfants d'ouvriers, d'enfants de cadres supérieurs, d'élèves non-francophones et d'élèves de nationalité étrangère, et le nombre d'écoles représentées par les associations de parents d'élèves (il s'agit là d'explications à partir de variables quantitatives et non à partir de critères plus qualitatifs).

### Indicateur du niveau d'urbanisation

Bien que l'ensemble du canton de Genève, souvent appelé «canton-ville», soit caractérisé par une forte urbanisation, les 45 communes qui le composent ont des caractéristiques (géographiques, démographiques, etc.) très différentes, en particulier par rapport à leur degré d'urbanisation. Cet indicateur du niveau d'urbanisation a été construit (voir *Annexe 7, Indicateur du niveau d'urbanisation*) afin de pouvoir bien saisir la diversité des communes. Par la suite, un niveau d'urbanisation a été attribué à chaque APE en fonction de la localisation communale des établissements scolaires. Certaines APE regroupant des écoles de communes différentes se sont vu attribuer un niveau d'urbanisation correspondant à la moyenne des niveaux d'urbanisation de ces différentes communes (par exemple, l'APE Soral-Laconnex a un niveau d'urbanisation égal à la moyenne du niveau d'urbanisation de la commune de Soral (19) et de la commune de Laconnex (16)).

## Références

- Le site internet du GAPP: [www.gapp.ch](http://www.gapp.ch).
- Règlement de l'enseignement primaire: [http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg\\_C1\\_10p21.html](http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p21.html).
- Montandon C. (1991). *L'école dans la vie des familles*. Genève: Service de la recherche sociologique, Cahier n°32.
- Gros D. (1999). *Regards sur l'école suisse*. Berne: Programme national de recherche «L'efficacité de nos systèmes de formation» (PNR 33). Aarau: CSRE.



# Actes et décisions politiques relatifs au SGEF

## Mots clés

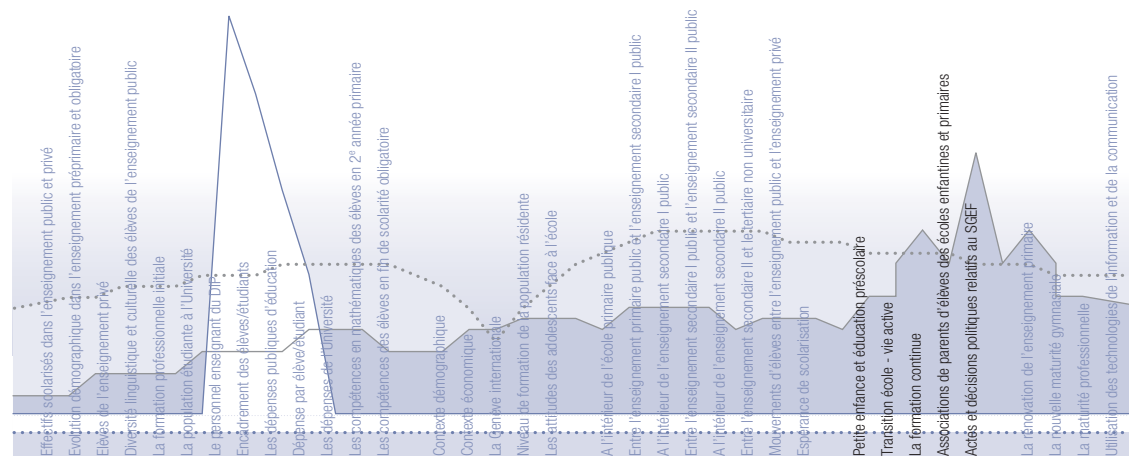
Grand Conseil, actes politiques, décisions politiques, législature

Le système scolaire et les objectifs de l'école sont définis par la Constitution et par la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ce système n'est pas figé et son fonctionnement, son organisation, ses orientations et donc son offre de formation sont modifiés par des actes et des décisions politiques dont la responsabilité incombe principalement au Parlement genevois.

Cet indicateur rend compte de l'activité politique autour du Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève, en recensant les actes et décisions politiques des dernières législatures relatifs aux domaines de compétences du DIP, dans leur forme officielle et instituée, c'est-à-dire ceux qui ont fait l'objet d'un traitement par le Parlement genevois et qui figurent dans le Mémorial des séances du Grand Conseil.

Il fournit des informations sur les sujets concernant l'éducation traités par le Parlement genevois au cours des trois dernières législatures (dont l'actuelle, commencée en novembre 2001). Il est construit en comparant les objets classés dans les catégories suivantes:

- types d'actes politiques (projet de loi, initiative, interpellation, interpellation urgente, motion, pétition, question écrite, résolution);
- initiateurs (Conseil d'Etat, député-e-s, population);
- champs de compétences du DIP (enseignements des niveaux préscolaire, enfantin et primaire, secondaire I, secondaire II, tertiaire, éducation spécialisée et dispositifs médico-thérapeutiques, périscolaire, formation d'adultes et continue, activités transversales concernant plusieurs niveaux d'enseignement);
- domaines (organisation de l'enseignement, gestion du personnel, planification et structure, ressources).



**L'**activité politique du Grand Conseil dans le secteur de l'enseignement s'est intensifiée au cours des dernières législatures. Outre les projets de loi, les député-e-s, principaux initiateurs des actes et prises de décisions politiques concernant la sphère éducative, ont largement usé des interpellations urgentes pour traiter des différents thèmes concernant l'enseignement et la formation. Les thèmes les plus récurrents de l'activité politique sur l'éducation ont été les objets transversaux à plusieurs niveaux d'enseignement et les questions de ressources ou de planification et structures.

## Vue d'ensemble

Figure  
D5.1

Les citoyennes et citoyens genevois sont appelés tous les quatre ans à élire au suffrage universel cent député-e-s formant le Grand Conseil (pouvoir législatif) et sept membres du Conseil d'Etat<sup>1</sup> (pouvoir exécutif) auquel sont confiées les fonctions exécutives et l'administration du canton. La dernière législature a commencé en novembre 2001 et s'achèvera en octobre 2005. Cette 55<sup>e</sup> législature est marquée par l'élection en 2003 d'un nouveau magistrat à la présidence du Département de l'instruction publique (DIP)<sup>2</sup>. Les député-e-s du Grand Conseil appartiennent actuellement majoritairement à des partis du centre et de droite, comme lors de la 53<sup>e</sup> législature (Figure D5.1).

Différents moyens sont à disposition de la gouvernance de la République et canton de Genève, mais aussi de la population, pour agir sur la vie politique. Les projets de lois sont des textes législatifs qui peuvent avoir été formulés soit par des député-e-s, soit par le Conseil d'Etat. La population a deux moyens d'action directs à sa disposition: les pétitions qui permettent de formuler des demandes ou des critiques au Gouvernement, et les initiatives qui permettent de formuler des propositions de lois. Les autres moyens (interpellations, interpellations urgentes<sup>3</sup>, motions, questions écrites, résolutions) sont réservés aux député-e-s pour poser des questions ou faire des propositions au Conseil d'Etat, ou encore pour affirmer une position, mais ils n'ont bien entendu pas la même portée que les projets de lois (voir «Pour comprendre ces résultats» - Types d'actes politiques).

## L'activité politique autour du DIP est en augmentation

Figure  
D5.2

Le nombre d'objets traités relatifs à la sphère éducative a augmenté lors de la dernière législature. En 2003, alors que la vie parlementaire n'était qu'à la moitié de la législature, on enregistrait déjà 139 objets, alors que par comparaison, 192 objets ont été traités au cours de la 53<sup>e</sup> législature (1993-1997) et 231 au cours de la 54<sup>e</sup> législature (1997-2001). Il est donc probable qu'au cours de la 55<sup>e</sup> législature, le volume des actes et décisions politiques sera supérieur à celui des deux précédentes législatures (Figure D5.2).

## Les député-e-s sont les principaux initiateurs des actes et prises de décisions politiques

Figure  
D5.3

En raison de la variété de moyens dont disposent les uns et les autres pour agir sur le plan de la politique institutionnelle, le Grand Conseil disposant de types d'actes politiques plus diversifiés pour agir que la population ou le Conseil d'Etat, les député-e-s sont, quelle que soit la législature, les principaux initiateurs des actes et décisions politiques concernant le champ de l'enseignement et de la formation: ils sont à l'origine de plus de la moitié des objets traités (56% à 60% des objets traités selon la législature, dont près de 40% constitué d'interpellations urgentes). Le Conseil d'Etat est, quant à lui, à l'origine de 28% à 33% des actes politiques et la population de 7% à 15% d'entre eux (Figure D5.3). L'importance d'une loi, dans ses effets, est toutefois sans commune mesure avec une interpellation ou une question écrite.

## Interpellations urgentes: mode d'intervention largement utilisé

Au cours des deux dernières législatures, les interpellations urgentes ont été un mode d'intervention abondamment utilisé pour traiter des différents thèmes de la sphère éducative représentant 33% à 41% des actes et décisions politiques concernant le champ de l'enseignement et de la formation (Figure D5.4). Ce mode d'intervention n'est toutefois pas de même nature que les projets de lois qui sont une façon d'agir en profondeur, alors que les interpellations urgentes font partie du simple débat politique. Ces dernières, impliquant la contrainte pour le Conseil d'Etat d'y répondre oralement durant la session du Grand Conseil en cours ou la suivante, ont été de plus en plus fréquentes au cours des séances. Quant à la population, elle a proportionnellement moins déposé de pétitions au cours des deux dernières législatures qu'au cours de la 53<sup>e</sup> législature (respectivement 7% et 11% dans les 54<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> législatures, contre 14%). Les autres moyens d'action politique (résolutions, questions écrites et initiatives) restent peu fréquemment utilisés dans le domaine de l'éducation, quelle que soit la législature, ces moyens étant assez contraignants<sup>4</sup> et sans garantie d'aboutissement.

Figure  
D5.4

## Les objets transversaux dominant les débats au Grand Conseil dans l'actuelle législature

Le champ des compétences du Département de l'instruction publique ne se limite pas strictement à l'enseignement et à la formation, mais s'étend aussi au domaine de la culture et des loisirs ou encore aux problématiques concernant la petite enfance et la jeunesse (voir «*Pour comprendre ces résultats*» - *Champs de compétences du DIP*). Aucun lien ne semble apparaître entre la «majorité» siégeant au Grand Conseil et les différents champs de compétences qui ont fait l'objet de débats ou de prises de décisions.

Dans la législature en cours, ce sont les objets non spécifiques à un niveau d'enseignement (compétences des élèves, violence à l'école, incivilités et déprédations, manifestations d'élèves, discriminations, enseignement de disciplines, etc.) qui ont été les plus nombreux dans les débats (près de 30% des objets traités) (Figure D5.5). Les questions relatives à l'enseignement tertiaire, très nombreuses lors des précédentes législatures, parallèlement au projet de création et à la mise en place des Hautes écoles spécialisées (HES)<sup>5</sup>, sont revenues à un niveau habituel et restent le deuxième champ privilégié par l'activité parlementaire.

Figure  
D5.5

Les objets concernant le périscolaire et l'éducation spécialisée apparaissent régulièrement devant le Grand Conseil, représentant 6% à 8% des objets traités selon la législature. Par contre, la part des objets traités par les député-e-s concernant le préscolaire augmente sensiblement, alors que celle concernant la formation des adultes et continue, déjà peu fréquemment abordée dans l'enceinte du Grand Conseil durant les précédentes législatures, est quasiment absente de l'activité politique récente.

## Deux tiers des actes et décisions politiques de l'actuelle législature concernent la planification, les structures ou les ressources

Les questions de planification et de structures (près de 35% des objets traités) sont actuellement au premier rang des préoccupations des député-e-s dans le champ éducatif. Ce domaine concerne notamment les problèmes d'ouverture ou de fermeture d'établissements, de création ou de suppression de classes, de définitions des contenus de l'enseignement (voir «*Pour comprendre ces résultats*» - *Domaines*). Suivent les questions de ressources (30% des objets traités) puis les questions d'organisation de l'enseignement (23% des objets traités), ces dernières concernant la carte scolaire, le choix des moyens pédagogiques, les méthodes d'évaluation, etc. Dans la législature en cours, les objets traités concernant la gestion du personnel ont été moins nombreux que précédemment (8% des objets traités contre 17% dans la législature 1997-2001) (Figure D5.6).

Figure  
D5.6

## Projets de lois pour les aspects budgétaires, interpellations urgentes pour des sujets d'actualité

Figure  
D5.7

Projets de lois et interpellations urgentes ne portent pas sur les mêmes domaines. La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève prévoit que tout ce qui relève du budget de l'Etat doit faire l'objet d'un projet de loi, ce qui explique que les aspects de ressources représentent plus de 60% des projets de lois (Figure D5.7). Il y a, à l'inverse, très peu de projets de lois relatifs aux aspects de gestion du personnel et à l'organisation de l'enseignement qui sont des domaines dont la compétence est déléguée à l'administration et pour lequel le Grand Conseil ne prend des décisions que pour des questions très générales (statuts des personnels, retraite et caisses de prévoyance, etc.).

Figure  
D5.8

Par contre, au cours des dix dernières années, interpellations urgentes et projets de lois ont porté en général sur les mêmes champs de compétence (Figure D5.8). Les projets de lois ont proportionnellement un peu plus fréquemment porté sur l'enseignement tertiaire et sur l'enseignement secondaire II, tous deux concernés par la création des HES<sup>6</sup>. L'enseignement enfantin et primaire, et notamment la rénovation de l'école primaire, a donné lieu à un certain nombre d'interpellations urgentes (implications de la rénovation, traitement de l'initiative ARLE). Celles-ci ont également été proportionnellement plus fréquentes sur des sujets transversaux (violences et incivilités) ou concernant la jeunesse (problèmes du Service de la protection de la jeunesse et du Service du tuteur général), les député-e-s interpellant le Conseil d'Etat sur des sujets d'actualité médiatisés ou qui préoccupent l'opinion publique.

### Notes

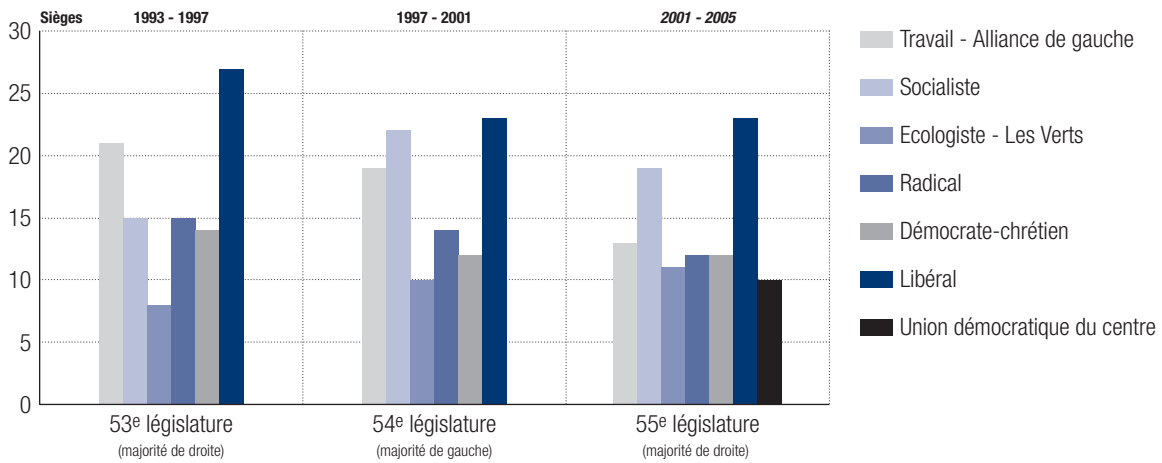
- <sup>1</sup> Le Conseil d'Etat, représentant le pouvoir exécutif et administratif du canton, est élu cinq semaines après l'élection du Grand Conseil (Constitution du 24 mai 1847, titre VIII [art. 101 à 129]).
- <sup>2</sup> L'élection au Conseil fédéral en décembre 2002 de Micheline Calmy-Rey, Conseillère d'Etat genevoise à la tête du Département des finances, a entraîné une élection complémentaire en mars 2003. L'élection de Charles Beer (Parti socialiste) a également donné lieu à une redistribution des départements, Martine Brunschwig Graf (Parti libéral) ayant repris le Département des finances après avoir dirigé pendant près de dix ans le Département de l'instruction publique.
- <sup>3</sup> Un projet de loi modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (PL 8728) a été adopté fin 2003 à propos des interpellations urgentes, considérées être un élément de surcharge dans l'activité du Grand Conseil. Elles sont dorénavant posées par écrit au Conseil d'Etat et celui-ci répond également par écrit, afin de limiter la durée des débats.
- <sup>4</sup> Les résolutions donnent lieu à un vote pour une entrée ou non en matière, puis à un renvoi ou non en commission. Les initiatives doivent réunir un nombre considérable de signatures (10'000) dans un délai assez restreint. En 2003, une initiative populaire «pour le maintien des notes à l'école primaire» a été déposée par une association opposée à la suppression de l'évaluation annuelle chiffrée (ARLE). La précédente initiative, déposée en 1996, concernait le maintien et le développement des formations professionnelles supérieures à Genève.
- <sup>5</sup> Durant les deux précédentes législatures, le projet de création et de mise en place des HES a nécessité beaucoup de modifications de lois, notamment pour les adapter à la mise en place de nouvelles structures cantonales et intercantionales, revoir les statuts des personnels école par école, redéfinir les programmes et conditions de certification de certaines filières, etc.
- <sup>6</sup> Certaines écoles qui regroupaient des formations de niveau secondaire II et tertiaire ont été redéfinies du fait de la création des HES.

### Liste des figures

#### Vue d'ensemble

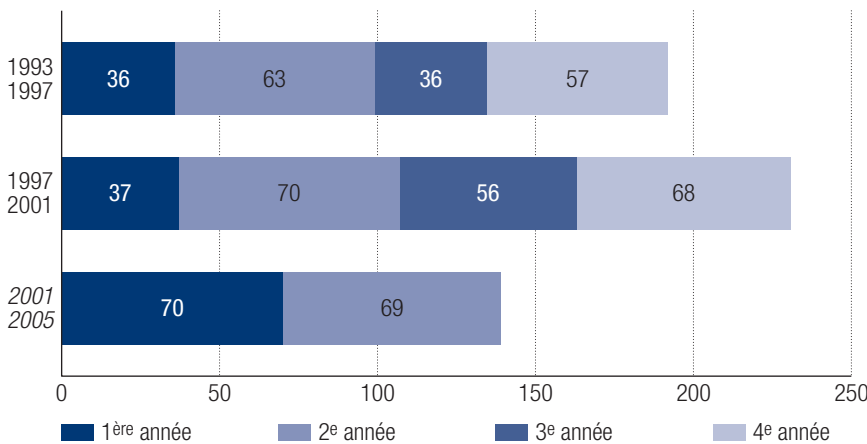
- D5.1 Répartition des sièges du Grand Conseil par parti, selon la législature
- D5.2 Nombre d'actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon les dernières législatures
- D5.3 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le type d'initiateur et la législature
- D5.4 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le type d'acte et la législature
- D5.5 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le champ de compétences du DIP et la législature
- D5.6 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le domaine et la législature
- D5.7 Projets de lois et interpellations urgentes concernant la sphère éducative au cours des dix dernières années, selon le domaine, 1993-2003
- D5.8 Projets de lois et interpellations urgentes concernant la sphère éducative au cours des dix dernières années, selon le champ de compétences, 1993-2003

Figure D5.1 Répartition des sièges du Grand Conseil par parti, selon la législature



Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.2 Nombre d'actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon les dernières législatures

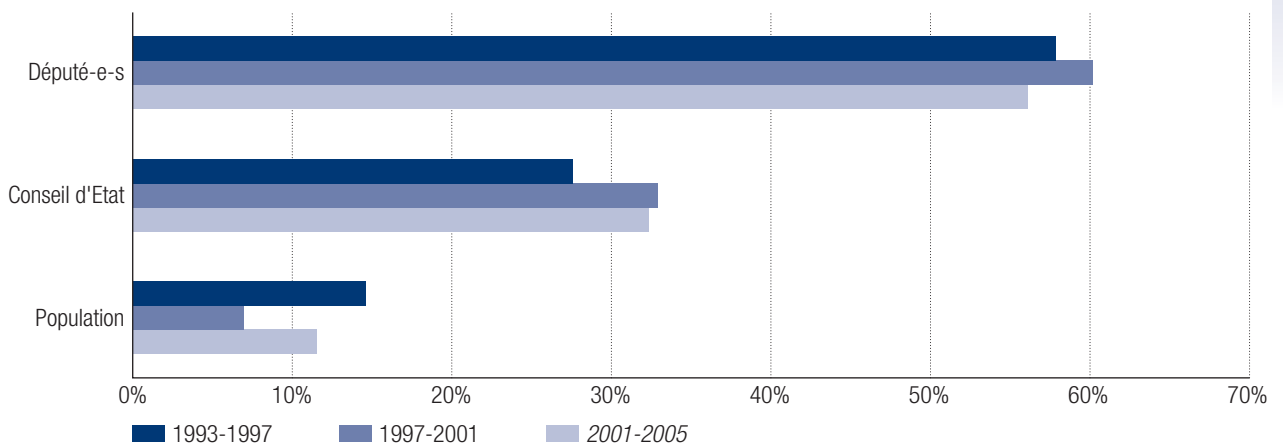


Lecture des figures D5.2 à D5.6

Ces figures couvrent deux législatures complètes (quatre années) et la moitié de la dernière législature qui a démarré en novembre 2001 et s'achèvera en octobre 2005 (voir «Pour comprendre ces résultats»).

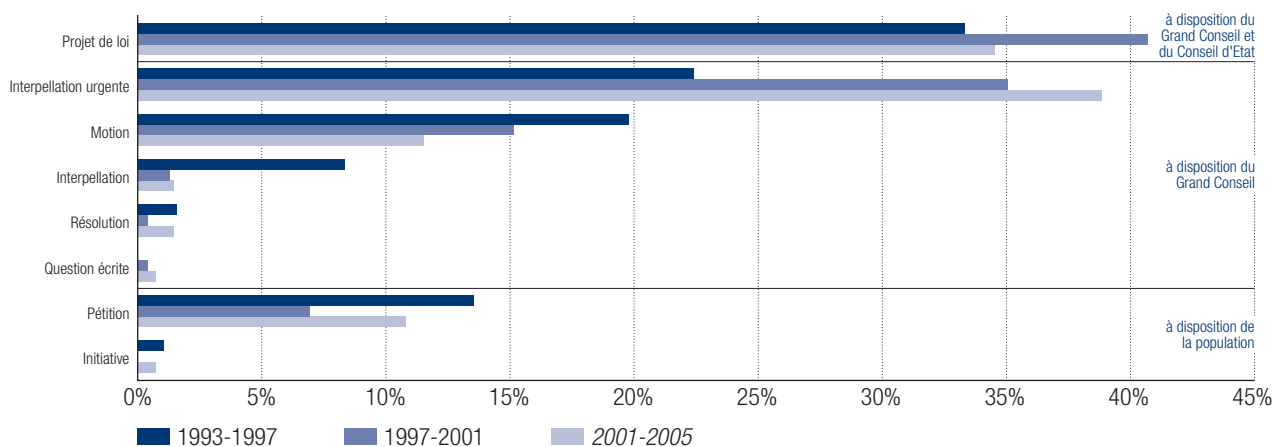
Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.3 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le type d'initiateur et la législature



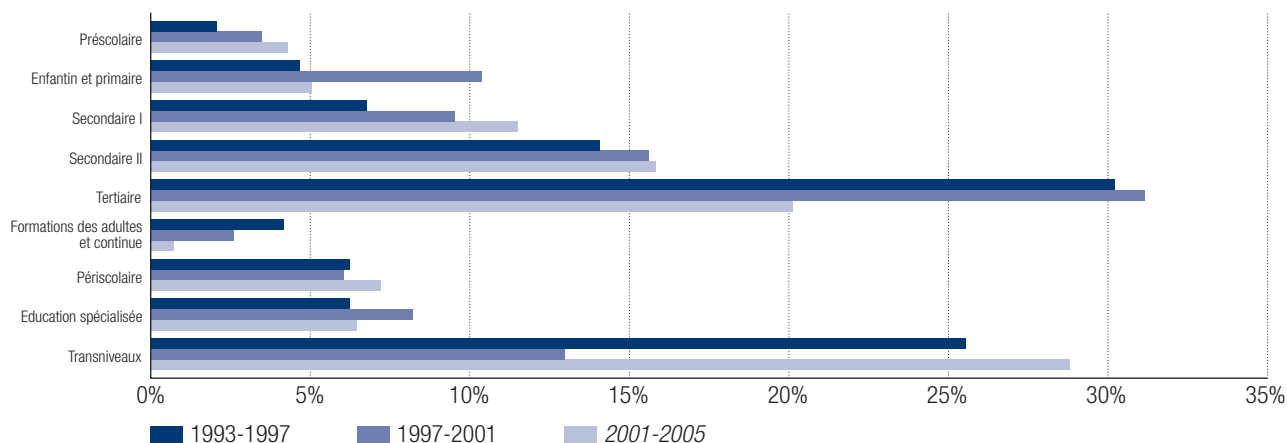
Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.4 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le type d'acte et la législation



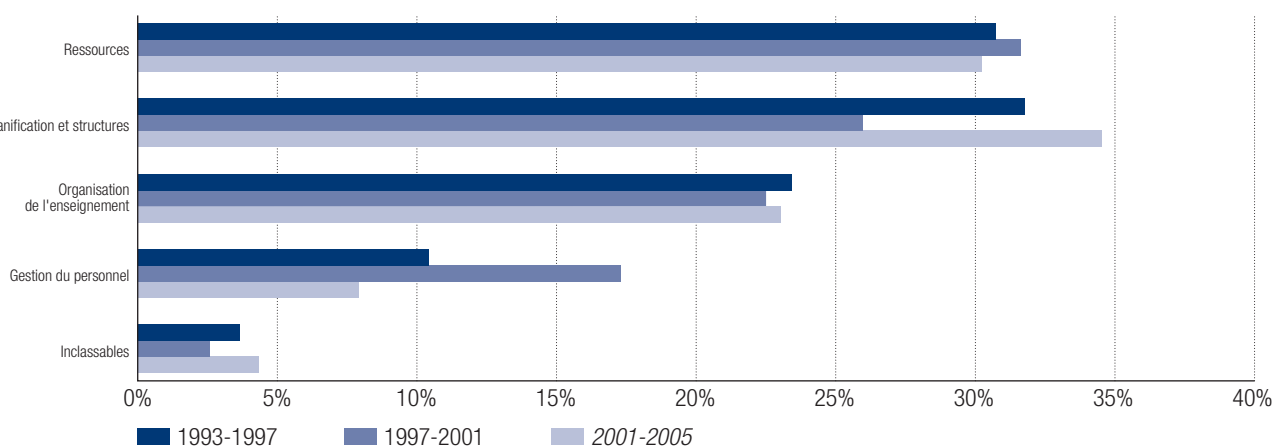
Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.5 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le champ de compétences du DIP et la législation



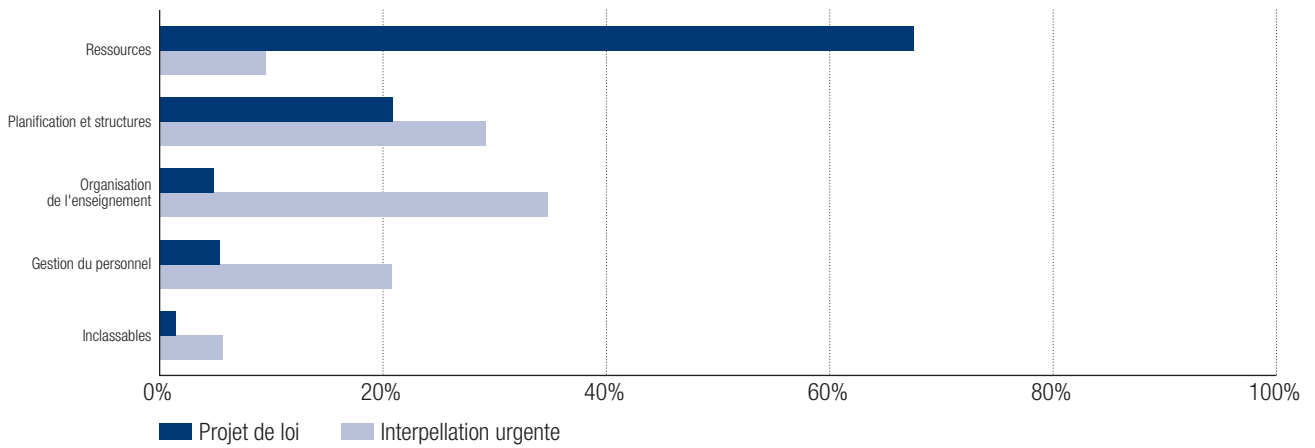
Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.6 Actes et prises de décisions du Grand Conseil concernant la sphère éducative, selon le domaine et la législation



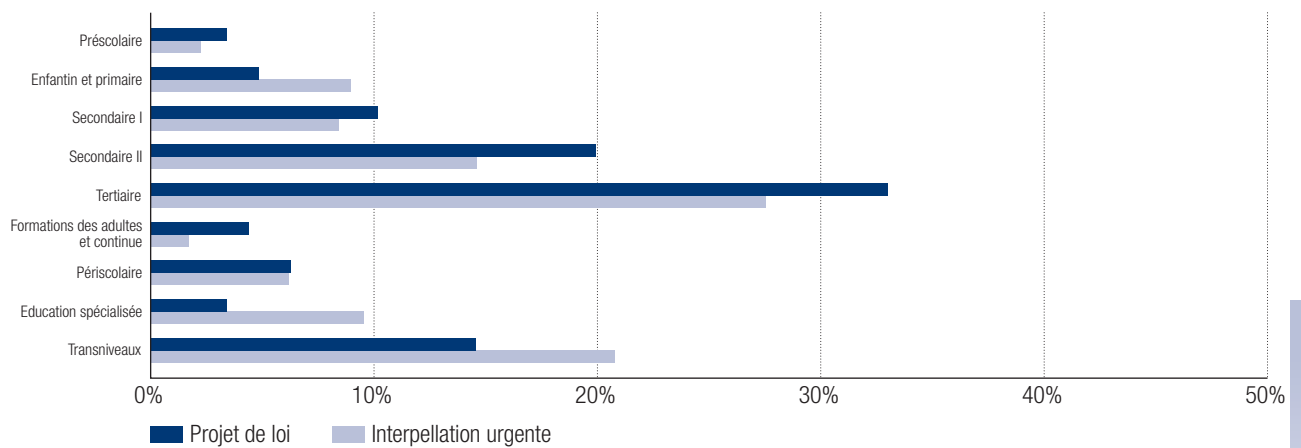
Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.7 Projets de lois et interpellations urgentes concernant la sphère éducative au cours des dix dernières années, selon le domaine, 1993-2003



Source: Mémorial du Grand Conseil

Figure D5.8 Projets de lois et interpellations urgentes concernant la sphère éducative au cours des dix dernières années, selon le champ de compétences, 1993-2003



Source: Mémorial du Grand Conseil

## Pour comprendre ces résultats

### Actes politiques à disposition du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

Projet de loi: texte législatif proposé au Grand Conseil par des député-e-s ou par le Conseil d'Etat.

### Actes politiques à disposition du Grand Conseil (organe législatif du canton, composé de 100 député-e-s)

- Interpellation: «question posée oralement au Conseil d'Etat sur sa politique. Elle doit porter sur un objet déterminé» (Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01, art. 157).
- Interpellation urgente: «question posée oralement ou par écrit au Conseil d'Etat sur un événement ou un sujet d'actualité» (Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01, art. 162A).
- Motion: «proposition faite au Grand Conseil par des député-e-s» soit d'inviter le Conseil d'Etat à étudier une question déterminée en vue de: 1° présenter un projet de loi, 2° adopter ou modifier un règlement, ou prendre un arrêté, 3° présenter un rapport sur un objet déterminé; soit de charger une commission d'élaborer, sur un objet déterminé: 1° un projet de loi, 2° une motion, 3° une résolution» (Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01, art. 143).
- Question écrite: «demande de renseignement posée par écrit au Conseil d'Etat sur un objet déterminé d'intérêt général» (Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01, art. 163).
- Résolution: «déclaration qui n'entraîne aucun effet législatif», mais invite le Conseil d'Etat à intervenir auprès d'autres instances (Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01, art. 150).

### Actes politiques à disposition de la population

- Initiative (populaire): permet à un comité de citoyens réunissant 10'000 signatures de soumettre une proposition au Grand conseil (révision totale ou partielle de la Constitution, projet de loi, etc.), votée ensuite par le peuple.
- Pétition: «écrit par lequel une ou plusieurs personnes formulent librement une plainte, une demande ou un vœu à l'adresse du Grand Conseil» (Loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève B 1 01, art. 167).

### Législatures

Chaque législature commence en novembre d'une année N et se termine en octobre de l'année N+4. La 53<sup>e</sup> législature a duré de novembre 1993 à octobre 1997, la 54<sup>e</sup> de novembre 1997 à octobre 2001, la dernière a débuté en novembre 2001 et s'achèvera en octobre 2005. Par simplification, le recensement des actes et décisions politiques est basé sur l'année civile, c'est-à-dire que les objets relatifs à la législature ayant débuté en novembre 1997 et qui s'est achevée en novembre 2001 sont ceux de janvier 1998 à décembre 2001.

### Champs de compétences du DIP

Les actes et décisions politiques traités par le Grand Conseil sont ventilés en neuf champs de compétences du DIP:

- Préscolaire (crèches, jardins d'enfants, garderies)
- Infantin et primaire (CITE 0 et 1)
- Secondaire I (CITE 2)
- Secondaire II (CITE 3)
- Tertiaire (CITE 4, 5 et 6)
- Formation des adultes et formation continue
- Office de la jeunesse (prévention, santé physique et morale, protection de l'enfance, tutelles, éducation spécialisée)
- Périscolaire (loisirs, activités extrascolaires, culture, etc.)
- Transniveaux (actes concernant plusieurs niveaux ou non spécifiques).

### Domaines

Les actes et décisions politiques traités par le Grand Conseil sont ventilés en quatre domaines:

- Ressources: affectation et utilisation des ressources
- Planification et structures: ouverture et fermeture des établissements, création ou suppression de classes, élaboration des programmes, définition du contenu de l'enseignement, conditions de délivrance des diplômes, etc.
- Organisation de l'enseignement: carte scolaire, décisions influant sur la carrière scolaire (passages, redoublements, réorientations), nombre d'heures d'enseignement, choix des moyens pédagogiques, critères de regroupement des élèves, méthodes pédagogiques, méthodes d'évaluation du travail des élèves, etc.
- Gestion du personnel: recrutement et licenciement, devoirs et conditions de service, barème des salaires, carrière.

Les objets difficiles à classer parmi ces quatre domaines ont été considérés comme «inclassables».

## Références

- Le site du Grand Conseil: <http://www.geneve.ch/grandconseil>



# Section E

## Innovations au sein du SGEF

### Points forts

Le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), comme tout système vivant, est porteur d'innovations dont quelques-unes sont observées dans la section E: la rénovation de l'enseignement primaire (*indicateur E1*), la nouvelle maturité gymnasiale (*indicateur E2*), la maturité professionnelle (*indicateur E3*). Enfin, dans une société où les changements technologiques sont extrêmement rapides, un indicateur tente de saisir la manière dont le Département de l'instruction publique a pris en compte les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement public (*indicateur E4*).

**En 2003, 48% des élèves de l'enseignement primaire public suivent leur scolarité dans une division concernée par un projet d'école.**

**Les petites écoles sont moins fréquemment entrées en projet.**

La rénovation de l'enseignement primaire, mise en place dans un contexte où le nombre d'élèves en difficultés d'apprentissage ne diminuait pas, s'est étendue progressivement ces dernières années. Sa montée en puissance semble cependant être liée au nombre de classes dans l'école, les petites écoles étant moins souvent entrées en rénovation.

*Indicateur E1, La rénovation de l'enseignement primaire*

**La nouvelle maturité gymnasiale donne à l'élève l'occasion de personnaliser son cursus scolaire. L'élève fait des choix échelonnés (langues, option spécifique, option complémentaire, niveau de mathématiques).**

Depuis 1998, avec les nouvelles dispositions, l'élève est amené à faire un certain nombre de choix. Le profil de sa maturité est déterminé par son option spécifique. Ce profil est renforcé ou diversifié par l'option complémentaire. Collégiens et collégiennes ne choisissent pas le même type d'option spécifique, les filles étant beaucoup plus nombreuses à choisir le domaine des langues et les garçons le domaine des mathématiques et sciences expérimentales.

Le travail de maturité, autre aspect innovateur introduit par le nouveau règlement, encourage le travail personnel; 60% des élèves choisissent un sujet qui s'inscrit dans le domaine des sciences humaines.

*Indicateur E2, La nouvelle maturité gymnasiale*

E1

E2

E

## E3

### **Les jeunes s'orientent moins souvent vers la formation professionnelle à Genève, mais ceux qui le font s'engagent plus fréquemment dans une maturité professionnelle que dans le reste de la Suisse.**

En 2003, environ 1500 élèves préparaient à Genève une maturité professionnelle (1076 élèves) ou technique (433 élèves). Concernant les maturités professionnelles, 54% de celles délivrées en 2003 ont été obtenues par des élèves qui avaient préparé leur CFC/diplôme en école à plein temps.

### **Genève affiche le plus faible taux de réussite à l'examen de maturité professionnelle...**

...avec un taux de réussite de 89% contre 94,5% en moyenne pour la Suisse.

*Indicateur E3, La maturité professionnelle*

## E4

### **Le parc informatique dans les établissements scolaires publics genevois est passé de 4100 à 7200 ordinateurs (+75%) entre 1998 et 2003.**

### **En 2000, selon l'enquête PISA, les opportunités d'utilisation d'un ordinateur par les élèves romands en fin de scolarité obligatoire étaient liées à la présence d'un ordinateur à la maison.**

L'équipement en ordinateur varie selon les niveaux d'enseignement. En 2003, on comptabilisait dans les écoles publiques genevoises 1 ordinateur pour 23 élèves de l'enseignement préprimaire et primaire, 1 pour 10 élèves du Cycle d'orientation et 1 pour 5 élèves en moyenne dans l'enseignement postobligatoire.

Selon l'enquête PISA 2000, 30% seulement des élèves de 9<sup>e</sup> année disaient avoir la possibilité d'utiliser un ordinateur chaque jour à l'école et 19% d'entre eux disaient l'utiliser effectivement.

Les logiciels utilisés le plus fréquemment par les élèves de 9<sup>e</sup> sont les jeux informatiques et les traitements de texte (usage global, mêlant usage scolaire et privé).

*Indicateur E4, Utilisation des technologies de l'information et de la communication*

# La rénovation de l'enseignement primaire (CITE 0 et 1)

## Mots clés

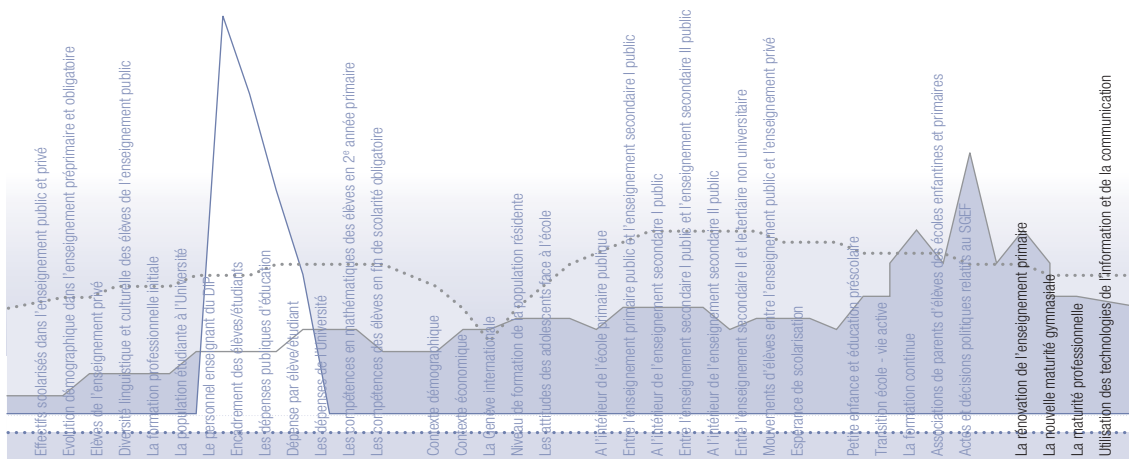
Rénovation, école en projet, enseignement primaire, plan de travail

Cet indicateur offre un éclairage sur quelques aspects d'un des plus grands chantiers du Département de l'instruction publique, la rénovation de l'enseignement primaire.

Il rend compte notamment de la montée en charge de la réforme en dénombrant le nombre d'écoles entrées en projet depuis 1995.

Cet indicateur fournit des renseignements descriptifs comparant le groupe des écoles entrées en projet au plus tard à la rentrée 2003 à celui des écoles qui n'étaient toujours pas entrées en projet à cette date (taille des écoles, localisation géographique, profil des élèves accueillis).

Il s'intéresse aux éventuelles différences dans les parcours scolaires des élèves, selon qu'ils ont effectué leur scolarité dans une école en projet ou hors projet (promotion, redoublement, etc.) mais ne fournit pas de résultats chiffrés, en raison notamment de la faiblesse des effectifs d'élèves ayant parcouru la totalité de la filière primaire dans une école en projet.



T
S II
S I
<b>P</b>
<b>E</b>
IPE



**Précédée par une phase d'exploration (1995-2000), la rénovation de l'enseignement primaire est en phase d'extension et de consolidation: 48% des élèves suivent en 2003 leur scolarité dans un degré concerné par un projet d'école. La répartition des écoles en projet n'est pas encore homogène sur l'ensemble du territoire. Un des facteurs d'entrée ou non en projet semble être la taille de l'école, les petites écoles étant proportionnellement moins souvent en projet que les autres. Enfin, s'il est difficile de le mesurer précisément, les élèves ayant suivi toute leur scolarité primaire dans une école en projet ne semblent pas avoir des parcours scolaires différents des autres élèves.**

## Vue d'ensemble

La rénovation de l'enseignement primaire a été mise en place dans un contexte où le nombre d'élèves en difficultés d'apprentissage ne diminuait pas, en dépit des moyens de remédiation engagés pour lutter contre l'échec scolaire. Précédée par une phase d'exploration (1995-2000), cette rénovation doit s'étendre progressivement à l'ensemble des écoles. La rénovation de l'école primaire est avant tout l'introduction d'un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement des écoles et des classes, marqué par une plus grande autonomie pédagogique<sup>1</sup> (voir «*Pour comprendre ces résultats*»).

### Une réforme en phase d'extension et de consolidation

Figure  
E1.1

Depuis 2001, la rénovation de l'enseignement primaire est entrée en phase d'extension et de consolidation avec une augmentation soutenue et régulière, chaque année, du nombre d'écoles entrant en projet, pour atteindre 79 écoles en projet à la rentrée 2003 sur un total de 205 écoles<sup>2</sup> (Figure E1.1).

Figure  
E1.2

En 2003, les écoles en projet regroupent 48% des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public. Les élèves des différentes divisions<sup>3</sup> de l'enseignement primaire ne sont pas concernés de la même façon par la rénovation, certaines écoles étant par exemple entrées en projet uniquement pour la division élémentaire. Par ailleurs, les écoles comportant des classes spéciales<sup>4</sup> sont proportionnellement plus fréquemment entrées en projet que les écoles ne comportant pas ce type de classes. Les classes spéciales ayant une forte tradition de travail en équipe et de concertation avec d'autres professionnels, il est possible qu'elles aient pu dans ce cas avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'école pour une entrée en projet. Ainsi, 49% des élèves de la division élémentaire sont dans une école en projet, tout comme 47% des élèves de la division moyenne et près de 58% des élèves des classes spéciales (Figure E1.2).

### Une répartition territoriale non homogène des écoles en rénovation

Figure  
E1.3

La répartition des écoles en projet ne s'étend pas de façon homogène sur le territoire cantonal (Figure E1.3). En ville de Genève, 58% des élèves de l'enseignement primaire sont dans une division en projet. Dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants, les écoles d'Onex et Thônex sont plus souvent entrées en projet (avec respectivement 78% et 68% d'élèves concernés) que les écoles des communes de Versoix et Meyrin dont une seule école est entrée en projet sur les six ou sept que ces communes comptent sur leur territoire (respectivement 19% et 5% des élèves concernés). Dans les communes du sud-ouest du canton, souvent en zone rurale mais pas uniquement (Aire-la-Ville, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Dardagny, Perly-Certoux), l'école existante (ou les écoles existantes) est en projet, alors qu'à l'inverse, dans les petites communes du nord-est du canton (Choulex, Cologny, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Vandoeuvres), la ou les écoles ne sont pas entrées en rénovation. La tradition d'indépendance des écoles primaires par rapport aux autorités locales implique que cette répartition sur le territoire n'est vraisemblablement pas liée au seul critère géographique ou politique. D'autres facteurs concourent à expliquer ces différences, tels que l'âge du corps enseignant, le rôle de l'inspecteur, la tradition ou l'expérience de l'équipe pédagogique, le rythme de renouvellement des équipes, etc.

## Les petites écoles sont moins souvent entrées en projet

Le nombre de classes par école semble être l'un des facteurs expliquant l'entrée ou non en projet au plus tard à la rentrée 2003. Les très petites écoles (moins de quatre classes) sont moins fréquemment entrées en projet au cours des dernières années, alors qu'à l'inverse les grandes écoles fonctionnent plus souvent sur la base d'un projet d'établissement à la rentrée 2003 (*Figure E1.4*). Il est possible qu'un effet de taille critique incite ou non l'école à entrer en projet, la nécessité de la formalisation du travail en équipe étant évidemment plus manifeste dans le cas d'une grande école que dans celui d'une petite. Les classes multi-degrés existent souvent dans les petites écoles et fonctionnent souvent, de fait, suivant les principes de la rénovation. Autre raison possible, les petites écoles ne comportant souvent qu'une seule division, la séparation géographique des deux divisions, élémentaire et moyenne, rend plus difficile la mise en place d'un projet d'école<sup>5</sup>.

Figure  
E1.4

## Toutes les catégories d'élèves sont concernées

Lors du démarrage de la rénovation, les écoles en projet comptaient très légèrement moins d'enfants de cadres supérieurs parmi leurs élèves que les autres écoles du canton. A la rentrée 2003, aucune différence statistiquement significative n'apparaît quant à l'origine socioprofessionnelle des élèves fréquentant les écoles en projet (*Figure E1.5*). Toutes les catégories de population d'élèves semblent concernées par la rénovation, puisqu'on ne relève pas non plus de corrélation entre le fait de fréquenter une école entrée en projet au plus tard à la rentrée 2003 et la nationalité de l'élève ou la langue maternelle.

Figure  
E1.5

Si l'on trouve plus d'élèves ayant un fort retard dans leur scolarité par rapport à l'âge normal du degré suivi (3 ans de retard ou plus) dans les écoles en projet, comparativement à celles qui ne le sont pas, cela tient au fait que les écoles comportant des classes spéciales sont plus souvent entrées en projet que les autres. Les élèves à fort retard se retrouvent en effet uniquement dans les classes spéciales et non dans les divisions élémentaires ou moyennes.

## Pas de rupture dans les parcours scolaires

L'observation des parcours scolaires dans l'enseignement primaire selon que les élèves ont suivi ou non leur scolarité dans une école en projet est difficile pour les raisons suivantes: la volée d'élèves ayant commencé leur scolarité dans l'une des écoles entrées en projet dès le démarrage de la rénovation et ayant traversé l'ensemble de la filière primaire pour arriver au Cycle d'orientation normalement en 2003 est relativement peu nombreuse; les élèves ont par ailleurs pu commencer leur scolarité primaire dans une division élémentaire en projet et la poursuivre dans une division moyenne hors projet (et inversement); certains élèves ont quitté leur école en cours de division pour une autre école primaire pour diverses raisons; la promotion au degré supérieur étant la norme pour 91% à 95% des élèves selon le degré (*voir Indicateur C1, Transitions à l'intérieur de l'école primaire publique*), le nombre d'élèves non promus parmi ceux qui ont commencé leur scolarité dans une école en projet devient alors trop faible pour assurer une pertinence statistique.

Dans la cohorte d'élèves qui étaient en 1997 au 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement primaire dans une école leur offrant la possibilité d'effectuer toute leur filière primaire en rénovation, 70% d'entre eux étaient toujours scolarisés dans la même école<sup>6</sup> cinq ans après (dont 93% en 6<sup>e</sup> primaire). Même difficiles à mesurer précisément, les transitions des élèves qui n'ont pas quitté leur école pour une autre école primaire hors projet semblent similaires à celles de l'ensemble des élèves qui étaient en 1<sup>ère</sup> primaire en 1997. La rénovation ne semble donc pas avoir provoqué de rupture dans les parcours scolaires: on n'observe ni plus ni moins de redoublement parmi les enfants concernés<sup>7</sup>.

## La rénovation, un processus complexe et exigeant

Le processus d'extension de la rénovation de l'enseignement primaire fait l'objet d'un travail de suivi et d'analyse pour permettre une régulation et des corrections continues.

Certaines ambiguïtés ont été mises en lumière concernant l'élaboration des projets d'école, qui constituent un outil important dans la mise en œuvre de la rénovation dans chaque école particulière. Le *projet d'école* est d'abord un document écrit exigé par l'autorité scolaire pour que les écoles puissent rendre compte de leur action. Il implique, dans le même temps, une *démarche*, qui engage chaque école particulière à apporter des réponses aux problèmes qui se posent à elle en ce qui concerne les apprentissages des élèves (cohérence et cohésion des pratiques, différenciation, etc.). Le projet écrit se limite parfois à sa fonction de «rendre compte» en privilégiant la description des modalités d'organisation de l'école (décloisonnements, modules, formations suivies, etc.) et laisse quelque peu dans l'ombre la démarche interne à l'école, en rapport avec son contexte spécifique. Les bilans rédigés par les écoles et les nouveaux projets portent la marque d'importants progrès en ce domaine.

La *démarche de projet* nécessite par ailleurs des compétences jusqu'ici peu demandées aux enseignants, le travail en équipe par exemple, la sélection et la hiérarchisation des objectifs, la planification des actions à mener sur plusieurs années, le passage d'une culture essentiellement orale à une culture écrite pour anticiper l'action et en rendre compte à l'institution. En ces domaines, le programme de formation continue s'adapte progressivement aux demandes et aux besoins des écoles.

Par ailleurs, la richesse des propositions concernant les stratégies pédagogiques et leur ajustement aux besoins des élèves a révélé un très fort degré d'engagement et d'enthousiasme de la part de nombreuses équipes enseignantes entrées en rénovation.

## Notes

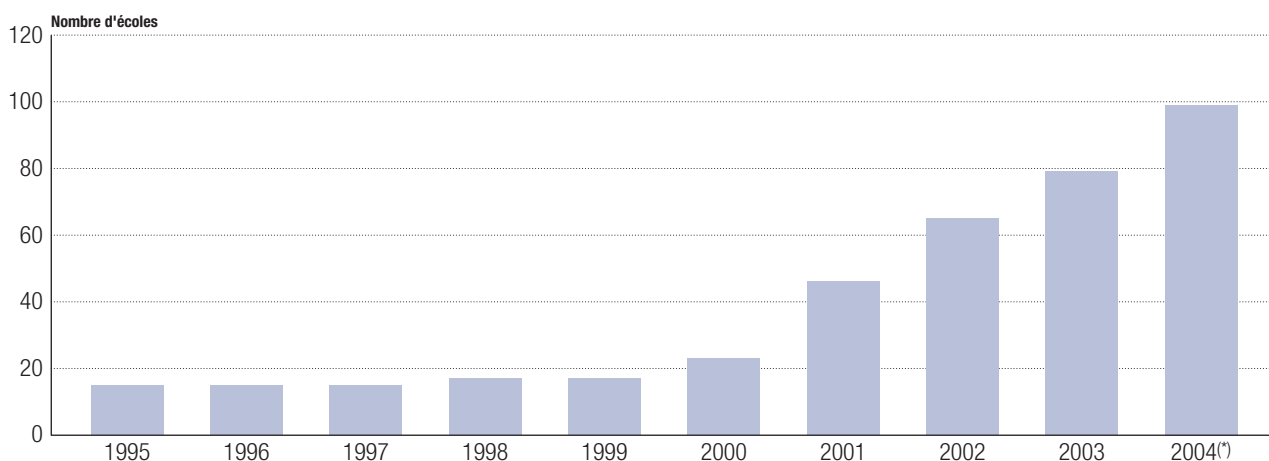
- <sup>1</sup> Les équipes pédagogiques sont responsables de la progression des élèves, notamment grâce à l'instauration de cycles d'apprentissage gérés par les enseignants.
- <sup>2</sup> Ecoles dénombrées dans la Base de données scolaires (BDS), y compris les instituts du Service médico-pédagogique.
- <sup>3</sup> La scolarité primaire dans l'enseignement public genevois est découpée en deux divisions: la division élémentaire qui regroupe les deux années de l'école enfantine et les deux premiers degrés de l'enseignement primaire; la division moyenne qui regroupe les quatre derniers degrés de l'enseignement primaire. Ce découpage correspond à des apprentissages différents: la division élémentaire vise à la socialisation des élèves, à l'apprentissage de la lecture et des bases mathématiques; la division moyenne consolide et diversifie les apprentissages avec l'introduction de l'histoire, de la géographie, des langues, de la géométrie. Les deux cycles d'apprentissage de 4 ans reprennent ce même découpage.
- <sup>4</sup> L'école primaire genevoise comporte des classes spéciales rattachées au Service médico-pédagogique visant à intégrer des élèves ayant une déficience sensorielle, un handicap mental ou encore des difficultés importantes d'adaptation scolaire et sociale.
- <sup>5</sup> Au début de l'extension de la rénovation, la DEP imposait un projet d'école pour les deux divisions.
- <sup>6</sup> Ou le même duo d'écoles comme dans le cas des écoles de Vieusseux (division élémentaire) et Franchises (division moyenne).
- <sup>7</sup> Les écoles en projet n'ont pas forcément privilégié l'axe relatif au fonctionnement en cycles d'apprentissage. Par ailleurs, si ce fonctionnement a été mis en place dans certaines écoles, il n'est pas visible dans la Base de données scolaires (BDS), registre administratif recensant les positions scolaires (dans un degré bien précis et non dans un cycle) de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- E1.1 Evolution du nombre d'écoles entrées en projet, 1995-2004
- E1.2 Proportion d'élèves de l'enseignement primaire public concernés par la rénovation à la rentrée 2003, selon la division
- E1.3 Localisation des écoles, selon l'entrée ou non en projet, 2003
- E1.4 Proportion d'écoles entrées ou non en projet, selon le nombre de classes, 2003
- E1.5 Répartition des élèves des écoles en projet ou hors projet, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1995 et 2003, en %

Figure E1.1 Evolution du nombre d'écoles entrées en projet, 1995-2004



(\*) 2004: chiffre prévisionnel.  
Source: DEP

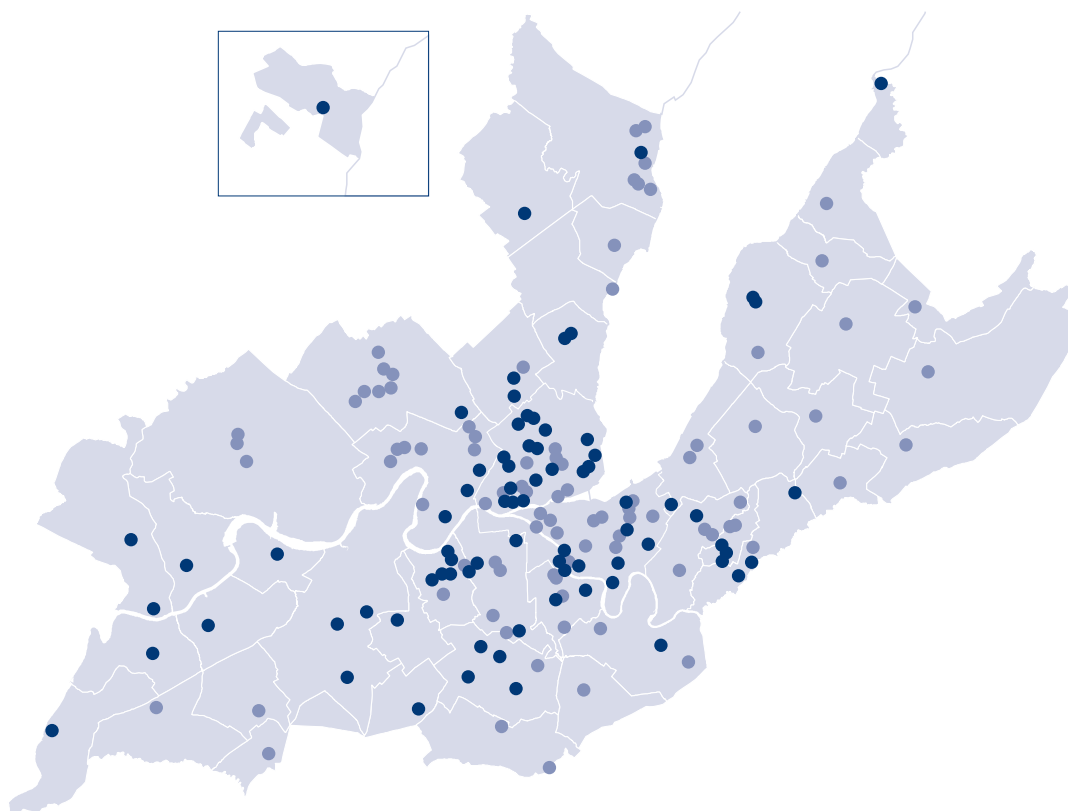
Figure E1.2 Proportion d'élèves de l'enseignement primaire public concernés par la rénovation à la rentrée 2003, selon la division

	Ecoles en projet	Ecoles hors projet(*)	Ensemble
Division élémentaire	49.0	51.0	100%
Division moyenne	47.3	52.7	100%
Classes spéciales	57.8	42.2	100%
<b>Ensemble</b>	<b>48.3</b>	<b>51.7</b>	<b>100%</b>

(\*) Ou d'une division hors projet d'école.  
Source: BDS/Etat au 31.12, DEP

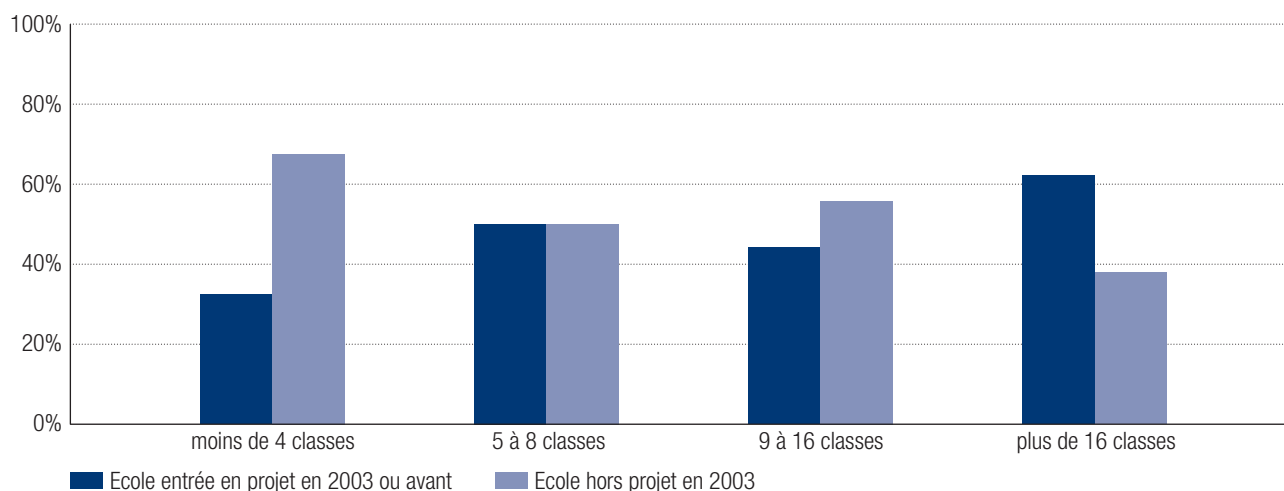
Figure E1.3 Localisation des écoles, selon l'entrée ou non en projet, 2003

- Ecoles en projet
- Ecoles hors projet



Source: BDS/SRED/Etat au 31.12

Figure E1.4 Proportion d'écoles entrées ou non en projet, selon le nombre de classes, 2003



Source: BDS/Etat au 31.12, DEP

Figure E1.5 Répartition des élèves des écoles en projet ou hors projet, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 1995 et 2003, en %

	cadres supérieurs et dirigeants	employés et cadres intermédiaires	petits indépendants	ouvriers	divers et sans indication	Total
<b>Situation en 1995</b>						
Ecole en projet en 1995	15.5	4.4	38.5	37.6	4.0	100
Ecole hors projet en 1995	18.7	5.3	36.1	35.3	4.6	100
Ensemble des élèves	18.3	5.2	36.4	35.6	4.5	100
<b>Situation en 2003</b>						
Ecole en projet en 2003	17.8	4.8	38.4	33.1	5.9	100
Ecole hors projet en 2003	18.8	4.7	37.8	32.8	5.9	100
Ensemble des élèves	18.3	4.7	38.2	32.9	5.9	100

Champ: ensemble des élèves fréquentant l'école, que leur degré soit concerné ou non par le projet d'école.  
Source: BDS/SRED/Etat au 31.12



## Pour comprendre ces résultats

### La rénovation de l'école primaire

La rénovation de l'enseignement primaire est un des chantiers ouverts les plus importants du SGEF. Cette réforme comporte trois axes:

- individualiser les parcours de formation en créant graduellement des cycles d'apprentissage de plusieurs années que les élèves pourront parcourir à des rythmes différents en fonction de leur développement personnel;
- développer les projets d'école, le travail en équipes pédagogiques, la collaboration avec les parents;
- placer les enfants plus encore au cœur de l'action pédagogique, dans le respect de la diversité des cultures et en s'inspirant des principes de l'école active.

Démarrée en 1995 par une phase d'exploration, l'extension de la rénovation à l'ensemble des écoles primaires du canton a été décidée en janvier 2000. En 2001, les écoles avaient l'obligation de fonctionner sur la base d'un plan de travail annuel avalisé par l'autorité scolaire. La réforme est actuellement dans une phase de consolidation.

### Le projet d'école

Le projet d'école, établi sur la base d'un canevas élaboré par la Direction générale de l'enseignement primaire, formalise la façon dont les enseignants s'organisent et gèrent le parcours et les apprentissages des élèves avec les ressources à disposition. Ce projet d'école, qui peut réunir une, deux, voire trois écoles géographiquement proches, définit les stratégies adoptées au plan local en fonction des caractéristiques de la population scolaire et du corps enseignant. Le projet comporte trois rubriques:

- analyse de la situation: spécificités de la population locale (nationalités, langues parlées), niveau d'acquisition des élèves, ressources à disposition;
- actions pour promouvoir la progression des élèves: renforcement de la collaboration entre enseignants, actions envers les élèves, développement des relations famille-école en fonction des difficultés rencontrées;
- bilans: actions entreprises, résultats des élèves, expériences acquises.

### Taille des écoles

La répartition des écoles en fonction du nombre de classes se base sur le nombre de classes nécessaires dans l'organisation d'une filière complète du cursus primaire. Il faut au minimum huit classes dans un établissement pour assurer les deux années d'école enfantine et les six degrés de l'enseignement primaire. Pour assurer une demi-filière, quatre classes sont nécessaires, l'école n'abritant en général qu'une seule division dans ce cas de figure.

## Références

- Favre, B., Jaeggi J.-M., Osiek, F.(2003), *Démarche de projet et rénovation de l'enseignement primaire*, Genève: SRED.
- La rénovation sur le site officiel de l'Etat de Genève: <http://www.geneve.ch/primaire/renovation.html>
- Texte d'orientation de la rénovation (1994): <http://www.esigge.ch/primaire/sites/11pedago/renov/dispositif/ptbleu.pdf>



# La nouvelle maturité gymnasiale

## Mots clés

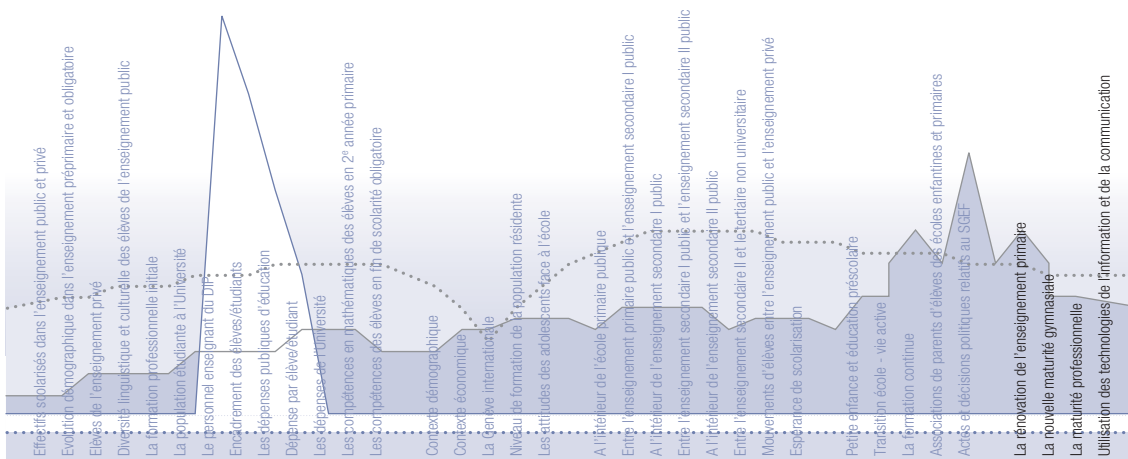
**Maturité gymnasiale, option spécifique, option complémentaire, travail de maturité, EVAMAR**

La nouvelle maturité gymnasiale, acceptée conjointement par le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) au début de 1995, supprime les types de maturités tels qu'ils existaient précédemment et les remplace par un ensemble de disciplines fondamentales, des options et un «travail de maturité».

A Genève, la première volée d'élèves soumise au nouveau règlement a commencé sa formation gymnasiale en septembre 1998 et l'a terminée en 2002.

Cet indicateur repose sur la volée d'élèves ayant terminé leur scolarité au Collège en juin 2003 (enquête EVAMAR). Il rend compte du fonctionnement de la nouvelle maturité gymnasiale en décrivant notamment l'orientation des élèves à partir des choix qu'ils effectuent: choix de l'option spécifique et de l'option complémentaire, choix des langues en disciplines fondamentales et d'un niveau de mathématiques.

Il fournit également quelques informations sur le type de travail de maturité réalisé par les élèves (recherche théorique, recherche empirique, réalisation artistique, production socio-culturelle, activité extrascolaire) et sur les domaines dans lesquels ce travail s'inscrit.



T
S II
S I
P
E
IP E

# E 2

**La nouvelle maturité se fonde sur des enseignements obligatoires dans sept disciplines dites «fondamentales», complétés par des options (option spécifique et option complémentaire) qui définissent le profil d'étude de l'élève, ainsi que par un « travail de maturité ». Collégiens et collégiennes ne choisissent pas les mêmes options spécifiques, les filles étant proportionnellement plus nombreuses que les garçons à choisir une option spécifique parmi les langues modernes, et beaucoup moins nombreuses à la choisir dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*. Bien que l'allemand ne soit plus obligatoire, comme sous l'ancien règlement, il est choisi en deuxième langue par 83% des élèves. L'anglais est cependant la langue étudiée par le plus grand nombre d'élèves. Enfin, les trois quarts des élèves effectuent une recherche (théorique ou empirique) dans le cadre de leur travail de maturité. Celui-ci s'inscrit dans le domaine des sciences humaines et économiques dans 60% des cas.**

## Vue d'ensemble

### Un nouveau règlement de maturité gymnasiale

La nouvelle maturité gymnasiale<sup>1</sup> supprime les types de maturité tels qu'ils existaient précédemment et se fonde sur des enseignements obligatoires dans sept disciplines dites «fondamentales» regroupées en quatre domaines d'études (les *langues*, les *mathématiques et sciences expérimentales*, les *sciences humaines et économiques*, les *arts*), complétés par des options (option spécifique et option complémentaire) ainsi que par un «travail de maturité». La nouvelle maturité gymnasiale intègre dans le cursus gymnasial reconnu au niveau fédéral les disciplines qui caractérisaient à Genève les maturités cantonales économique et artistique. Les options «donnent à l'élève l'occasion de personnaliser son cursus scolaire et favorisent une formation nuancée par des choix échelonnés. L'option spécifique donne l'accent principal au profil de l'élève que l'option complémentaire renforce ou diversifie»<sup>2</sup>.

Avec ces nouvelles dispositions, l'élève est amené à faire un certain nombre de choix: en 1<sup>ère</sup> année les langues en disciplines fondamentales et en option spécifique, en 2<sup>e</sup> année l'option spécifique (autre que les langues) et, en 3<sup>e</sup> année, l'option complémentaire. Enfin, le travail de maturité<sup>3</sup>, rédigé au cours des deux dernières années d'études, doit encourager le travail personnel en développant une démarche de recherche et une vision plus globale des connaissances acquises.

### Un profil d'études défini par les options

L'option spécifique doit être choisie en 1<sup>ère</sup> année dans le cas des langues et en 2<sup>e</sup> année dans le cas des autres disciplines<sup>4</sup>. 39% des élèves choisissent une langue. Le choix comprend les quatre langues proposées également en disciplines fondamentales (allemand, anglais, italien, latin), ainsi que l'espagnol et le grec ancien; 30% des élèves optent pour une langue moderne, 9% pour une langue ancienne (*Figure E2.1*). 32% des élèves choisissent une option spécifique dans le domaine *mathématiques et sciences expérimentales* (physique et application des mathématiques, biologie et chimie). L'option *économie et droit*, introduite dans le cursus gymnasial par la nouvelle maturité, attire 18% des élèves.

Collégiens et collégiennes ne choisissent pas le même type d'option spécifique. Les filles sont beaucoup plus nombreuses que les garçons à choisir une option spécifique parmi les langues modernes: 39% des filles contre seulement 17% des garçons (*Figure E2.2*). En revanche, l'option *économie et droit* attire presque deux fois plus de garçons (25%) que de filles (14%). De même, 43% des garçons et seulement 25% des filles choisissent une option spécifique dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*. Si l'option *biologie et chimie* est choisie dans la même proportion par les deux genres, l'option *physique et application des mathématiques* est presque exclusivement choisie par les garçons.

L'option complémentaire est choisie par les élèves en 3<sup>e</sup> année de collège. L'offre comprend toutes les disciplines non linguistiques déjà proposées en option spécifique<sup>5</sup> ainsi que l'histoire, la philosophie et la géographie, qui font partie des disciplines fondamentales, et le sport. Si l'on considère les options

Figure  
E2.1

Figure  
E2.2

complémentaires isolément, c'est l'option *arts visuels* qui vient en tête des choix. Si l'on regroupe par domaine d'étude, l'ensemble des options complémentaires du domaine *sciences humaines et économiques* exerce le plus grand attrait sur les élèves (43%) (Figure E2.3). Contrairement aux autres, les options *arts visuels et sport* sont fortement liées au genre, les arts visuels attirant nettement plus les filles et le sport nettement plus les garçons (Figure E2.4).

Figures  
E2.3  
E2.4

## Un profil renforcé ou diversifié

L'option complémentaire est l'occasion pour l'élève de renforcer ou au contraire de différencier son cursus. Le croisement des options spécifiques et complémentaires par domaine d'étude montre que les sciences humaines et économiques sont plus fréquemment choisies que les autres en option complémentaire, quelle que soit l'orientation préalablement définie par l'option spécifique (Figure E2.5).

Figure  
E2.5

C'est toutefois un peu moins le cas des collégiens ayant une option spécifique dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*, qui renforcent plus volontiers leur orientation par le choix d'une option complémentaire dans le même domaine. A l'inverse, les élèves qui ont une option spécifique dans les domaines *langues et économie et droit* choisissent rarement une option complémentaire dans le domaine *mathématiques et sciences expérimentales*.

## Anglais et allemand sont les langues les plus choisies

Les élèves ont, en 1<sup>ère</sup> année, le choix des langues étrangères qu'ils vont étudier en discipline fondamentale. L'obligation leur est faite d'étudier une deuxième langue nationale (L2, allemand ou italien), ainsi qu'une troisième langue (L3) qu'ils peuvent choisir parmi les suivantes: allemand, anglais, italien, latin. Bien que l'allemand ne soit plus obligatoire, comme au préalable, cette langue est choisie par 83% des élèves en deuxième langue. En troisième langue, l'anglais est de loin celle qui est la plus choisie (82% des élèves) (Figure E2.6). De plus, la moitié des élèves qui ne choisissent pas l'anglais en troisième langue la prennent en option spécifique. L'anglais devient alors la langue étudiée par le plus grand nombre d'élèves, disciplines fondamentales et option spécifique confondues (Figure E2.7).

Figures  
E2.6  
E2.7

## Un peu plus du quart des élèves suivent les mathématiques à un niveau avancé

A Genève, les élèves peuvent également déterminer le niveau de mathématiques (normal ou avancé) qu'ils souhaitent suivre à partir de la 1<sup>ère</sup> année<sup>6</sup>; 27% des élèves de la première volée de la nouvelle maturité suivaient encore en 4<sup>e</sup> année les mathématiques à un niveau avancé. Le choix du niveau de mathématiques dépend toutefois du profil d'étude défini par l'option spécifique (Figure E2.8). Les élèves dont l'option spécifique s'insère dans le domaine des mathématiques et sciences expérimentales font dans la moitié des cas le choix d'un niveau avancé, mais il s'agit plus particulièrement de ceux, aussi bien les filles que les garçons, qui ont choisi l'option spécifique *physique et application des mathématiques* (89%).

Figure  
E2.8

C'est parce qu'ils sont plus nombreux à choisir cette dernière option que, dans l'ensemble, les garçons sont plus nombreux que les filles à choisir un niveau avancé en mathématiques (40% contre 18%) (Figure E2.9).

Figure  
E2.9

## Travail de maturité: le succès des sciences humaines

Le travail de maturité constitue enfin un autre aspect innovateur important introduit par le nouveau règlement: «Chaque élève doit effectuer, seul ou en équipe, un travail d'une certaine importance. Ce travail fera l'objet d'un texte ou d'un commentaire rédigé et d'une présentation orale»<sup>7</sup>.

Deux grands groupes de travail de maturité se distinguent: près des trois quarts des élèves effectuent un travail de recherche (théorique pour 50% des élèves et empirique pour 24%), le dernier quart se répartissant entre une réalisation artistique (17%), une activité extrascolaire (9%) et très rarement un projet à caractère socioculturel (à peine 1% des élèves) (Figure E2.10).

Figure  
E2.10

Figure  
E2.11

60% des élèves choisissent pour leur travail de maturité un sujet qui s'inscrit dans une discipline faisant partie du domaine des sciences humaines et économiques (Figure E2.11). Cette proportion est encore plus élevée chez les élèves qui ont choisi une langue moderne ou une discipline appartenant déjà à ce domaine en option spécifique (66%); elle est moins élevée chez les élèves dont l'option spécifique est une discipline scientifique ou une langue ancienne (57% et 55%), et encore moins chez les élèves dont l'option spécifique est une discipline artistique (42%).

Les élèves qui ont une option spécifique dans le domaine des *mathématiques et sciences expérimentales* sont pratiquement les seuls à choisir leur sujet de travail de maturité dans ce domaine (25%). Les élèves qui ont une option spécifique *musique* ou *arts visuels* sont très nombreux (47%) à renforcer leur orientation par un travail de maturité s'inscrivant dans une discipline artistique, travail qui prend dans deux cas sur trois la forme d'une réalisation artistique ou audiovisuelle. Si un sujet ayant trait aux arts est choisi par 17% des élèves qui ont pour option spécifique une langue moderne ou une discipline du domaine des sciences humaines, le domaine artistique est en revanche pratiquement ignoré par les élèves qui étudient une langue ancienne ou une discipline du domaine des *mathématiques et sciences expérimentales*.

Figure  
E2.12

Il est intéressant de comparer les choix des Genevois à ceux qu'effectuent les élèves du reste de la Suisse ou d'autres cantons romands. Ainsi, les travaux à caractère théorique attirent particulièrement les élèves romands dans leur ensemble (52% contre 30% en Suisse alémanique), mais cette popularité semble moins manifeste à Genève que dans d'autres cantons (Figure E2.12). Le canton de Genève se distingue également par la proportion relativement importante des réalisations artistiques (17%).

Pour leur travail de maturité, les collégiens genevois se montrent comparativement plus intéressés par un thème situé en dehors des disciplines scolaires. Cette ouverture sur l'extérieur caractérise 55% des travaux, plaçant Genève au 1<sup>er</sup> rang parmi les cantons romands et au 5<sup>e</sup> rang de l'ensemble des cantons suisses.

## Notes

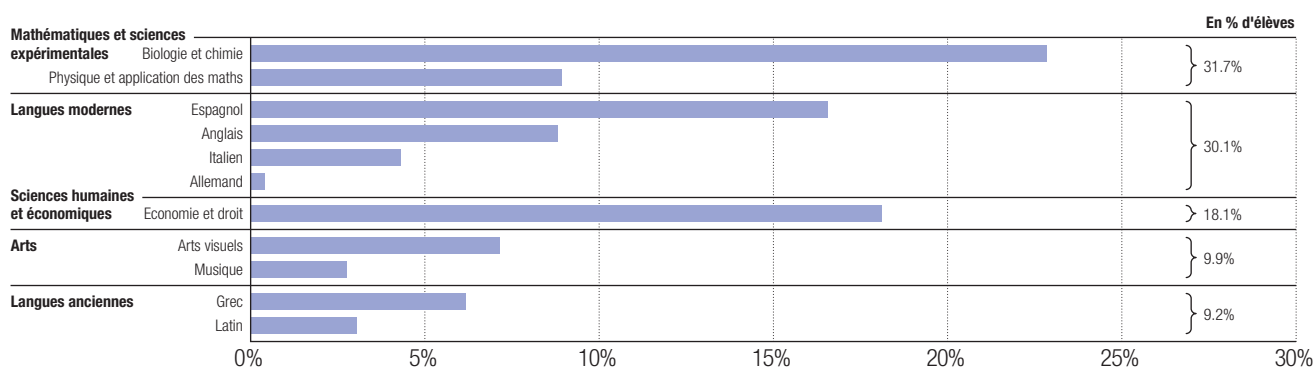
- <sup>1</sup> Cette nouvelle maturité gymnasiale a été acceptée conjointement par le Conseil fédéral et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) au début de 1995.
- <sup>2</sup> Après la scolarité obligatoire, Genève: Département de l'instruction publique, 2003-2004.
- <sup>3</sup> Le travail de maturité n'est pas noté mais est une condition d'accès aux examens de maturité.
- <sup>4</sup> Physique et application des mathématiques, biologie et chimie, économie et droit, arts visuels, musique.
- <sup>5</sup> La même discipline ne peut pas être choisie en option complémentaire et en option spécifique.
- <sup>6</sup> La différenciation des niveaux en mathématiques, offerte dans le canton de Genève, n'est pas proposée ailleurs en Suisse et ne fait donc pas partie des données récoltées dans l'enquête EVAMAR, qui est nationale. Les chiffres présentés ici proviennent de l'enquête préliminaire genevoise de 2002. Comme on constate une très grande similitude entre les volées 2002 et 2003 pour l'ensemble des choix (langues, options spécifiques et options complémentaires), les données de la volée 2002 fournissent certainement une bonne approximation du choix du niveau de mathématiques.
- <sup>7</sup> Art. 10 du nouveau RRM.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- E2.1 Disciplines choisies en option spécifique, 2003
- E2.2 Domaine d'étude choisi en option spécifique, selon le genre, 2003
- E2.3 Disciplines choisies en option complémentaire, 2003
- E2.4 Domaine d'étude choisi en option complémentaire, selon le genre, 2003
- E2.5 Choix de l'option complémentaire, selon l'option spécifique, en %, 2003
- E2.6 Langues choisies en disciplines fondamentales: deuxième et troisième langue, 2003
- E2.7 Langues choisies en disciplines fondamentales ou en option spécifique, 2003
- E2.8 Elèves ayant choisi le niveau avancé de mathématiques, selon leur option spécifique, 2002
- E2.9 Niveau de mathématiques choisi, selon le genre, 2002
- E2.10 Type de travail de maturité réalisé, 2003
- E2.11 Domaine de travail de maturité, selon le domaine d'étude de l'option spécifique, en %, 2003
- E2.12 Type de travail de maturité, selon la région linguistique, en %, 2003

Figure E2.1 Disciplines choisies en option spécifique, 2003



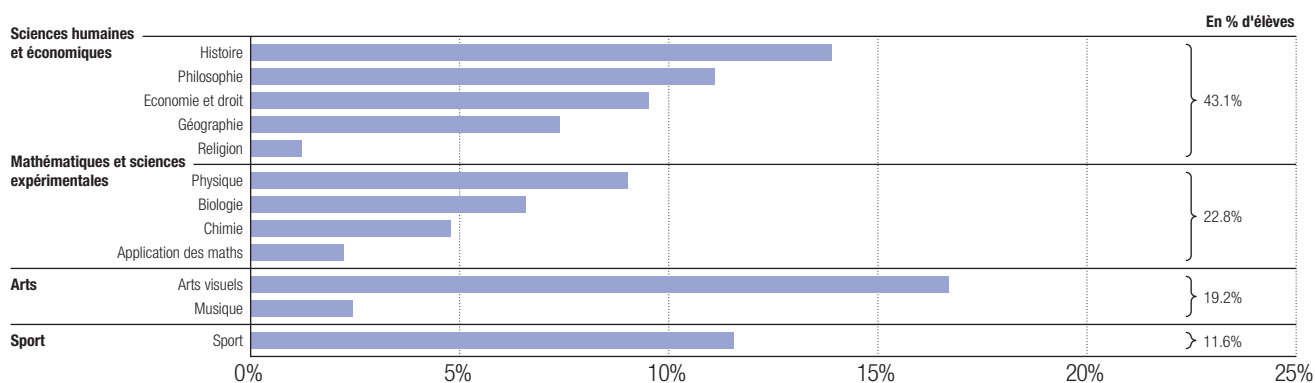
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.2 Domaine d'étude choisi en option spécifique, selon le genre, 2003

Domaine d'étude	Garçons	Filles
<b>Mathématiques et sciences expérimentales</b>	<b>43.2%</b>	<b>25.0%</b>
Physique et application des maths	19.9%	2.2%
Biologie et chimie	23.3%	22.8%
<b>Langues modernes</b>	<b>16.8%</b>	<b>38.9%</b>
<b>Sciences humaines et économiques</b>	<b>24.9%</b>	<b>14.0%</b>
<b>Arts</b>	<b>7.5%</b>	<b>11.7%</b>
<b>Langues anciennes</b>	<b>7.6%</b>	<b>10.4%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.3 Disciplines choisies en option complémentaire, 2003



N.B. Dans quelques cas, l'option complémentaire appartient à un autre de ces domaines ou est inconnue.  
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.4 Domaine d'étude choisi en option complémentaire, selon le genre, 2003

Domaine d'étude	Garçons	Filles
Sciences humaines et économiques	43.1%	43.1%
Mathématiques et sciences expérimentales	25.1%	21.3%
Arts	11.1%	24.4%
Sport	17.0%	8.2%
Autre ou sans indication	3.7%	3.0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

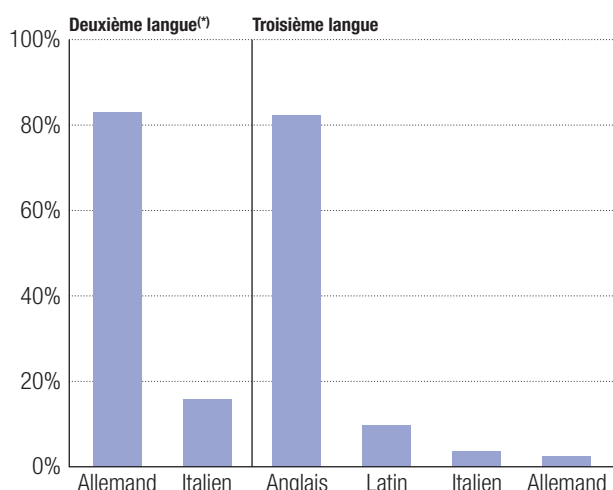
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.5 Choix de l'option complémentaire, selon l'option spécifique, en %, 2003

Domaine d'étude de l'option spécifique	Domaine d'étude de l'option complémentaire				
	Mathématiques et sciences expérimentales	Sciences humaines et économiques	Arts	Sports	Total
Langues anciennes	n.s.	57.7	n.s.	n.s.	100%
Langues modernes	13.3	45.0	30.8	10.8	100%
Mathématiques et sciences expérimentales	37.7	34.8	14.0	13.5	100%
Economie et droit	12.9	46.5	19.8	20.7	100%
Arts(*)	23.5	76.5	-	-	100%
<b>Total</b>	<b>22.8</b>	<b>46.4</b>	<b>19.2</b>	<b>11.6</b>	<b>100%</b>

(\*) Le règlement RRM n'autorise pas les élèves ayant choisi leur option spécifique dans le domaine des arts à choisir une option complémentaire dans le même domaine ou dans celui des sports.  
n.s.: non significatif. Le nombre d'élèves ayant choisi cette association d'option est trop faible pour donner une estimation fiable.  
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.6 Langues choisies en disciplines fondamentales: deuxième et troisième langue, 2003



(\*) La deuxième langue est obligatoirement une langue nationale.  
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.7 Langues choisies en disciplines fondamentales ou en option spécifique, 2003

Langue	Nombre d'élèves	En %
Anglais	1095	91.2
Allemand	1032	85.9
Italien	284	23.6
Espagnol	199	16.6
Latin	151	12.6
Grec	75	6.2

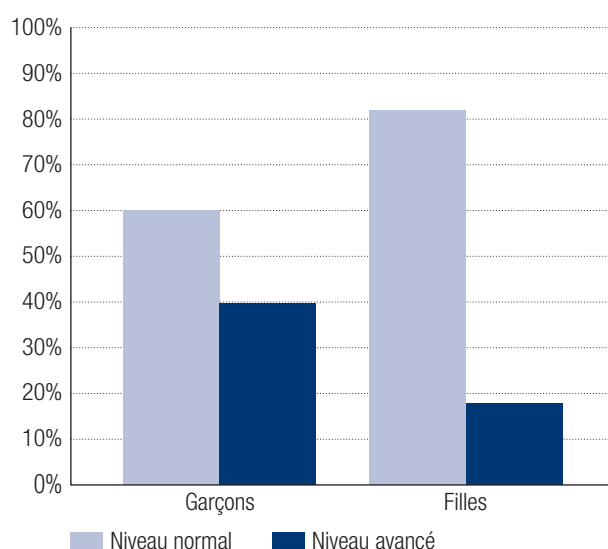
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.8 Elèves ayant choisi le niveau avancé de mathématiques, selon leur option spécifique, 2002

Domaine d'étude de l'option spécifique	Elèves ayant un niveau «avancé» en mathématiques
Langues anciennes	28.6%
Langues modernes	n.s.
Mathématiques et sciences expérimentales	51.0%
dont Physique et appl. des maths	89.0%
Biologie et chimie	38.0%
Sciences humaines et économiques	17.8%
Arts	n.s.
<b>Ensemble</b>	<b>27.0%</b>

n.s.: non significatif. Le nombre d'élèves ayant choisi un niveau «avancé» est trop faible pour donner une estimation fiable.  
Source: SRED, Enquête préliminaire genevoise, juin 2002

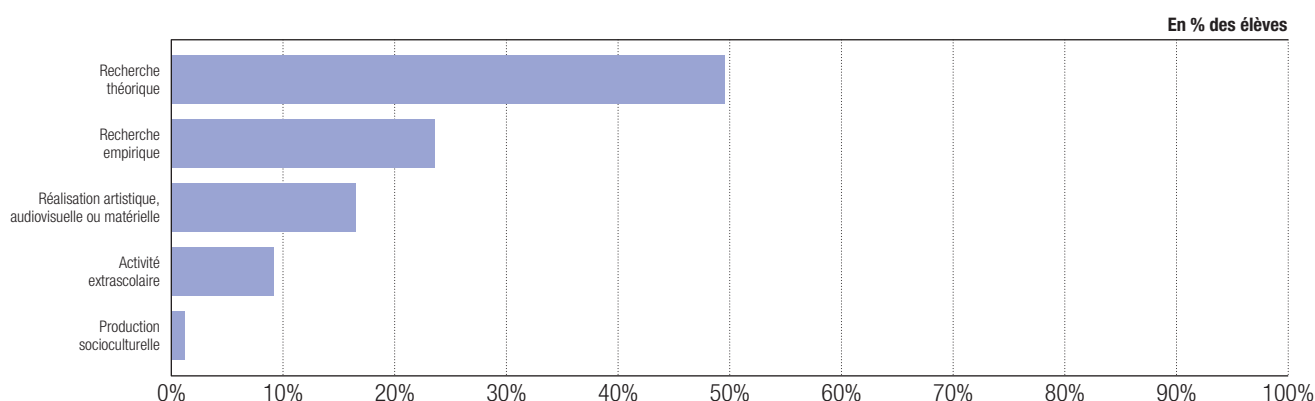
Figure E2.9 Niveau de mathématiques choisi, selon le genre, 2002



Source: SRED, Enquête préliminaire genevoise, juin 2002



Figure E2.10 Type de travail de maturité réalisé, 2003



Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.11 Domaine de travail de maturité, selon le domaine d'étude de l'option spécifique, en %, 2003

Domaine d'étude de l'option spécifique	Domaine de travail de maturité						Total
	Langues modernes	Langues modernes	Maths et sciences expérimentales	Sciences humaines	Arts	Sports	
Langues modernes	n.s.	n.s.	n.s.	66.5	17.3	n.s.	100%
Langues anciennes	n.s.	n.s.	n.s.	55.4	n.s.	n.s.	100%
Maths et sciences expérimentales	n.s.	n.s.	24.6	56.7	n.s.	n.s.	100%
Sciences humaines	n.s.	n.s.	n.s.	65.5	17.5	n.s.	100%
Arts	n.s.	n.s.	n.s.	41.7	46.8	n.s.	100%
<b>Total</b>	n.s.	n.s.	<b>10.7</b>	<b>59.8</b>	<b>20.1</b>	<b>4.5</b>	<b>100%</b>

n.s.: non significatif. Le nombre d'élèves concernés est trop faible pour donner une estimation fiable.  
Source: EVAMAR, juin 2003

Figure E2.12 Type de travail de maturité, selon la région linguistique, en %, 2003

Région linguistique ou canton	Type de travail de maturité				Total
	Recherche théorique	Recherche empirique	Production artistique ou audiovisuelle	Activité socioculturelle ou extrascolaire	
Suisse alémanique	30.3	37.3	14.1	18.4	100%
Suisse romande	51.8	27.6	12.6	8.0	100%
Genève	49.6	23.6	16.7	10.1	100%
Suisse italienne	68.9	20.1	5.1	5.9	100%
<b>Ensemble de la Suisse</b>	<b>39.0</b>	<b>33.4</b>	<b>13.1</b>	<b>14.5</b>	<b>100%</b>

Source: EVAMAR, juin 2003

## Pour comprendre ces résultats

### La nouvelle maturité gymnasiale

Les dispositions concernant la nouvelle maturité gymnasiale figurent dans l'Ordonnance/Règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM).

La nouvelle maturité gymnasiale comprend sept disciplines fondamentales qui correspondent à douze enseignements et garantissent une formation de base dans quatre domaines d'études: les langues, les mathématiques et sciences expérimentales, les sciences humaines et économiques, les arts. A cela s'ajoutent deux disciplines particulières: l'éducation physique et l'informatique.

Elle comporte également une option spécifique, qui définit l'orientation principale du profil de l'élève et une option complémentaire qui permet à l'élève de renforcer l'orientation donnée par l'option spécifique, en choisissant une discipline du même domaine d'étude, ou de diversifier son parcours de formation. La formation gymnasiale comporte enfin un travail de maturité «qui assure la cohérence des choix de l'élève», travail rédigé au cours des deux dernières années d'études et faisant l'objet d'une présentation orale.

### Les données utilisées

Les données proviennent essentiellement de l'évaluation nationale de la réforme de la maturité (EVAMAR) réalisée auprès de l'ensemble des élèves ayant terminé leur scolarité au Collège en juin 2003 (1201 élèves, soit 96% de la volée concernée) et, en partie, d'une enquête menée à Genève seulement en juin 2002 (1062 élèves). Toutes ces données reflètent la situation à la fin de la 4<sup>e</sup> année et ne rendent pas compte d'éventuels changements intervenus dans le profil des élèves entre le début et la fin de leurs études au Collège.

### EVAMAR

Le projet EVAMAR a pour but d'évaluer, sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), la réforme du règlement de reconnaissance de la maturité. EVAMAR porte sur trois grands thèmes: la nouvelle offre de matières, les compétences dites «transversales», les conséquences de la réforme pour l'organisation et le développement des établissements.

### Niveau de mathématiques

La différenciation des niveaux en mathématiques, offerte dans le canton de Genève, n'est pas proposée ailleurs en Suisse, et ne fait donc pas partie des données récoltées dans l'enquête nationale EVAMAR. Les données concernant le niveau de mathématiques choisi par les élèves proviennent donc de l'enquête préliminaire genevoise de 2002. Comme on constate une très grande similitude entre les volées 2002 et 2003 pour l'ensemble des choix (langues, options spécifique et complémentaire), les données de la volée 2002 fournissent sans doute une bonne approximation du choix du niveau de mathématiques.

### Travail de maturité

Le travail de maturité permet de décroïsonner le champ des connaissances. L'élève doit être capable de poser un problème, de l'analyser avec méthode, de faire des recherches documentaires, d'élaborer une réflexion personnelle et d'exposer avec clarté les résultats par écrit et par oral. C'est un travail écrit de 15 à 20 pages que chaque candidat doit avoir effectué pour se présenter aux examens. Le sujet de ce travail s'inscrit généralement dans une discipline scolaire et peut être réalisé sous une des formes suivantes:

- recherche théorique: recherche documentaire, interprétation de textes, etc.
- recherche empirique: expérimentation, enquête sur le terrain, interview, sondage, etc.
- réalisation artistique, audiovisuelle ou matérielle
- production socioculturelle: mise sur pied d'une manifestation, d'un débat, d'une conférence, etc.
- activité extrascolaire: expérience personnelle, sociale, etc.

## Références

- Davaud C., Hexel D. (2003). *La nouvelle maturité gymnasiale. Orientation et intérêts des élèves de 4<sup>e</sup>*. Genève: SRED.
- Davaud C., Hexel D. (2003). *Orientation et intérêts de la première volée d'élèves soumise au nouveau règlement de maturité gymnasiale*. Genève: SRED, Note d'information n° 14.
- EVAMAR, *Bulletin d'information 2003-1*. Office fédéral de l'éducation et de la science, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

# La maturité professionnelle

## Mots clés

**Maturité professionnelle, maturité professionnelle intra-CFC/intra-diplôme, maturité post-CFC/post-diplôme, apprentissage**

La maturité professionnelle a été créée pour revaloriser la formation professionnelle et améliorer l'accès aux formations de niveau tertiaire. A Genève, la première maturité professionnelle a été introduite en 1993 (maturité professionnelle technique, dont les premiers certificats ont été délivrés en 1995). Elle a depuis été suivie par la création de diverses maturités professionnelles<sup>1</sup> (commerciale, artisanale, artistique et technico-agricole).

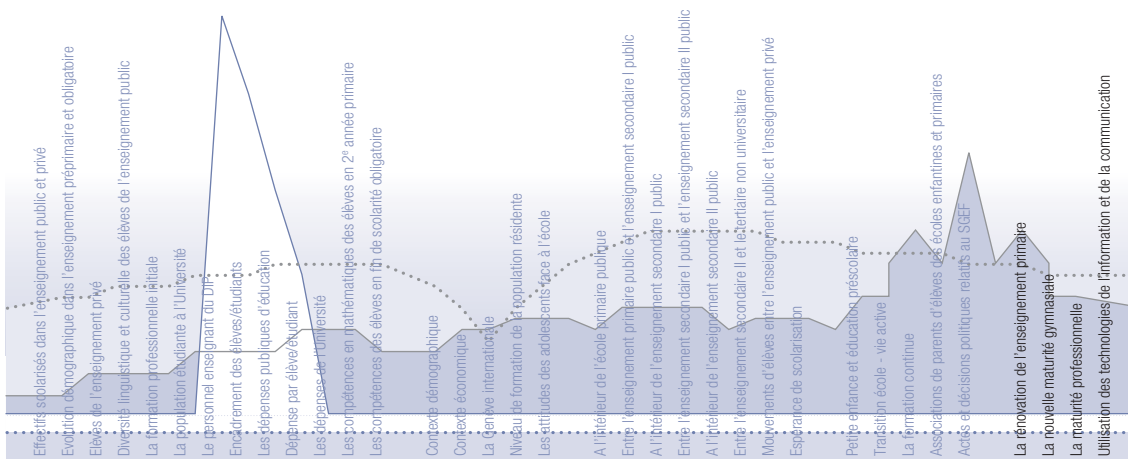
La maturité professionnelle (CITE 3) est un diplôme accordé aux personnes qui complètent leur formation professionnelle initiale (*voir Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*) par une solide formation en culture générale. Elle donne un accès direct à des formations professionnelles de niveau tertiaire (CITE 5, Hautes écoles spécialisées et écoles supérieures professionnelles).

Le certificat fédéral de capacité (CFC) ou le diplôme de commerce sont partie intégrante du titre de la maturité professionnelle et cette dernière peut être acquise soit parallèlement à l'apprentissage ou au diplôme (intra-CFC/intra-diplôme), soit après celui-ci (post-CFC/post-diplôme), dans le cadre de cours à temps partiel ou à temps plein (deux à trois semestres de formation).

Cet indicateur rend compte de l'évolution des effectifs d'élèves préparant une maturité professionnelle ou une maturité technique (spécificité genevoise préparée à l'Ecole d'enseignement technique) selon les orientations offertes.

Il fournit également diverses caractéristiques des élèves préparant une maturité professionnelle ou technique: genre (garçons/filles) et catégorie socioprofessionnelle des parents. Il présente en outre les modalités d'obtention des maturités professionnelles ou techniques (intra-CFC/intra-diplôme ou post-CFC/post-diplôme, en école ou en entreprise) et le nombre de certificats de maturité professionnelle ou technique délivrés.

Il propose, pour finir, des comparaisons intercantionales de l'évolution du nombre de maturités professionnelles délivrées et des taux de réussite.



T
S II
S I
P
E
IFE

# E 3

**En 2003, les effectifs d'élèves préparant la maturité professionnelle ou la maturité technique<sup>2</sup> à Genève s'élevaient à environ 1500 élèves. Un peu plus de 180 élèves (12%) le faisaient en une seule année après avoir obtenu leur certificat fédéral de capacité ou leur diplôme de commerce (maturité professionnelle post-CFC ou post-diplôme). La maturité professionnelle commerciale et la maturité technique prédominent, représentant plus de 70% des certificats délivrés en 2003 (respectivement 46% et 27%). Un peu moins du tiers des certifiés en juin 2002 d'une maturité professionnelle ont entamé une formation de niveau tertiaire à la rentrée 2003. La progression des effectifs d'élèves ayant obtenu une maturité professionnelle a été un peu plus lente à Genève que dans l'ensemble de la Suisse. Toutefois, les élèves qui choisissent la voie professionnelle à Genève s'engagent plus fréquemment qu'ailleurs dans une maturité professionnelle.**

## Vue d'ensemble

L'introduction en 1993 de la maturité professionnelle en Suisse est l'une des grandes innovations du système professionnel de ces quinze dernières années. L'objectif visé était la revalorisation du cursus professionnel et le désenclavement de la formation professionnelle, en donnant accès à des formations professionnelles de niveau tertiaire (Hautes écoles spécialisées [HES] et écoles supérieures professionnelles). Dès 2005, les détenteurs d'un certificat de maturité professionnelle peuvent passer un examen pour entrer à l'Université. Doublement qualifiante, la maturité professionnelle permet donc non seulement d'acquérir une profession, mais de poursuivre une formation supérieure. La maturité professionnelle peut être préparée dans le cas de la plupart des apprentissages ayant une durée minimale de 3 ans. Cependant, il n'est pas toujours possible de choisir entre une préparation pendant ou après l'apprentissage.

### Environ 1500 élèves préparent une maturité professionnelle ou technique en 2003

Figure  
E3.1

En 2003, la maturité professionnelle ou la maturité technique sont préparées, à Genève, par environ 1500 élèves; 12% d'entre eux (soit un peu plus de 180 élèves) l'ont fait en une seule année après leur apprentissage (maturité professionnelle post-CFC ou post-diplôme) (Figure E3.1). Les jeunes femmes, en général un peu moins présentes que les jeunes gens dans la formation professionnelle, représentent un peu moins du tiers des élèves préparant une maturité professionnelle (intra-CFC et post-CFC confondues) ou technique. A Genève, la mise en place des différents types de maturités professionnelles a pris plusieurs années, la dernière maturité professionnelle, d'orientation artistique, ayant été introduite en 1998. Depuis 2000, un règlement cantonal permet à l'Ecole d'enseignement technique de l'Ecole d'ingénieurs de Genève (EIG) de décerner une maturité technique aux élèves, certificat reconnu par la Confédération comme équivalent à la maturité professionnelle technique.

Les effectifs d'élèves inscrits en maturité professionnelle ou technique ont presque triplé entre 1998 et 2001, passant de 350 élèves à un peu plus de 1000. Entre 2001 et 2003, les effectifs ont encore fortement augmenté avec 500 élèves supplémentaires.

Figure  
E3.2

En 2003, 43% des élèves préparant une maturité professionnelle ou technique ont choisi l'orientation commerciale (Figure E3.2).

## Plus de 70% des candidates à la maturité professionnelle choisissent l'orientation commerciale

Les jeunes gens s'orientant, d'une manière générale, plus fréquemment vers la formation professionnelle que les jeunes filles (*voir Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*), il n'est pas étonnant de trouver une proportion élevée de jeunes garçons (68% en 2003) parmi les élèves préparant une maturité professionnelle ou technique.

Par ailleurs, les filles et les garçons ne choisissent pas les mêmes orientations professionnelles. La palette des choix des garçons est assez diversifiée, alors que plus de 70% des filles (contre 30% des garçons) préparent, en 2003, la maturité professionnelle commerciale (Ecole de commerce, Cours professionnels commerciaux) et près de 17% la maturité professionnelle artistique (Ecole d'arts appliqués), maturité pour laquelle on trouve deux fois plus de filles que de garçons (*Figure E3.3*).

La répartition des élèves préparant une maturité professionnelle ou technique, selon la catégorie socio-professionnelle des parents, est intermédiaire entre celle des élèves suivant une formation gymnasiale et celle de l'ensemble des élèves<sup>3</sup> préparant un CFC en apprentissage dual (entreprise et école): 16% des élèves préparant une maturité professionnelle ou technique sont issus de familles dont le chef de ménage est cadre supérieur ou dirigeant, contre 8% pour l'ensemble des élèves suivant une formation professionnelle en système dual et 32% des élèves inscrits au Collège (*Figure E3.4*).

*Figure E3.3*

*Figure E3.4*

## Plus de la moitié des certifiés de 2003 ont préparé leur maturité professionnelle dans une école à plein temps

Les premiers certificats de maturité professionnelle ont été décernés en 1995. Depuis, plus de 1300 certificats de maturité professionnelle ou technique ont été délivrés (*Figure E3.5*). En 2003, plus de 330 élèves ont obtenu ce diplôme, ce qui représente 9% des diplômes de niveau secondaire II public (CITE 3/4) délivrés cette année-là (*voir Indicateur C5, Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II public*). La maturité professionnelle commerciale et la maturité technique représentent plus de 70% des maturités professionnelles ou techniques délivrées en 2003 (respectivement 46% et 27%)

Si l'on ne s'intéresse qu'aux maturités professionnelles délivrées en 2003, plus de la moitié ont été préparées en école à plein temps (*Figure E3.6*), alors que la grande majorité des jeunes préparent leur CFC non pas en école, mais en apprentissage dual (entreprise et école) (*voir Indicateur A5, La formation professionnelle initiale*). Les maturités professionnelles délivrées à des élèves ayant obtenu leur CFC/diplôme en école ont été deux fois plus souvent préparées après le CFC/diplôme<sup>4</sup>. A l'inverse, les maturités professionnelles délivrées à des élèves ayant obtenu leur CFC en système dual ont été deux fois plus souvent préparées pendant le CFC.

En moyenne, un peu moins du tiers des titulaires, en juin 2002, d'une maturité professionnelle ont entamé une formation de niveau tertiaire (CITE 5) à la rentrée scolaire suivante. C'est un peu plus souvent le cas des diplômés de la maturité professionnelle commerciale (34%); ceux ayant obtenu la maturité professionnelle artistique sont au contraire moins enclins à poursuivre la formation (25%) (*Figure E3.7*).

En décembre 2002, la poursuite des études était, par contre, le cas de 95% des détenteurs d'une maturité technique obtenue en juin 2002. Cette poursuite des études s'explique par le fait que cette orientation fait généralement partie d'un projet d'études longues, le certificat de maturité technique donnant le droit d'entrer dans les filières correspondantes des écoles d'ingénieurs de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et notamment à l'Ecole d'ingénieurs de Genève. De plus, ces élèves n'ont pas exactement les mêmes opportunités pour trouver une place de travail à l'issue de leur diplôme, le CFC ne faisant pas partie intégrante de cette maturité.

*Figure E3.5*

*Figure E3.6*

*Figure E3.7*

## Comparaisons intercantionales

Figures  
E3.8  
E3.9

La progression des effectifs d'élèves certifiés d'une maturité professionnelle a été un peu plus lente à Genève que dans les autres cantons suisses. Par contre, si comparativement aux élèves des autres cantons, les élèves genevois s'orientent moins souvent vers un apprentissage au profit des formations générales<sup>5</sup>, ceux qui choisissent cette orientation s'engagent plus fréquemment qu'ailleurs dans une maturité professionnelle: pour 100 certificats fédéraux de capacité délivrés, 19 maturités professionnelles sont délivrées à Genève contre 15 pour l'ensemble de la Suisse (Figures E3.8 et E3.9, et voir Indicateur A5, *La formation professionnelle initiale*). A noter que les élèves qui ont obtenu une maturité technique, spécificité genevoise, ne sont pas pris en compte ici (ils représentent un peu moins du tiers des élèves préparant une maturité professionnelle ou technique, mais ne préparent pas de CFC).

Figure  
E3.10

Avec un taux de réussite de 89% à la maturité professionnelle, Genève est le canton qui a le plus faible taux de réussite de Suisse, le taux de réussite moyen pour la Suisse étant de 94,5% (Figure E3.10).

### Notes

- <sup>1</sup> La maturité professionnelle santé-social a été récemment créée en Suisse (premiers diplômes délivrés en 2003) mais n'est pas encore proposée à Genève.
- <sup>2</sup> La maturité technique est une spécificité genevoise qui est provisoire jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.
- <sup>3</sup> Cela inclut les élèves préparant un CFC et une maturité professionnelle intra-CFC.
- <sup>4</sup> Le diplôme de commerce combiné à la maturité professionnelle (intra-diplôme) n'est proposé que depuis 2003.
- <sup>5</sup> Selon l'OFS, le nombre de certificats de maturité gymnasiale délivrés en 2002 rapporté à la population résidente permanente âgée de 19 ans s'élevait à 32% à Genève, contre 18% en moyenne dans l'ensemble de la Suisse.

## Liste des figures

### Vue d'ensemble

- E3.1 Evolution des effectifs d'élèves préparant une maturité professionnelle ou une maturité technique, selon le genre et la voie de formation, 1995-2003
- E3.2 Evolution des effectifs d'élèves préparant une maturité professionnelle ou technique, selon l'orientation, 1999-2003
- E3.3 Elèves préparant une maturité professionnelle ou une maturité technique, selon l'école, 2003
- E3.4 Répartition des élèves, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le type de formation suivie, 2003
- E3.5 Evolution du nombre de certificats de maturité professionnelle ou technique délivrés, selon l'orientation, 1995-2003
- E3.6 Répartition des maturités professionnelles délivrées, selon la voie de formation suivie pour le CFC/diplôme, 2003
- E3.7 Proportion des diplômés d'une maturité professionnelle ou technique en juin 2002 qui suivent une formation de niveau tertiaire en décembre 2002 et/ou décembre 2003, selon l'orientation

### Comparaisons intercantionales

- E3.8 Taux de maturités professionnelles ou techniques, selon le canton, 2002
- E3.9 Evolution du nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés pour 100 certificats fédéraux ou cantonaux de capacité délivrés, 1995-2003
- E3.10 Taux de réussite aux examens de maturité professionnelle et technique, selon le canton, 2003

Figure E3.1 Evolution des effectifs d'élèves préparant une maturité professionnelle ou une maturité technique, selon le genre et la voie de formation, 1995-2003

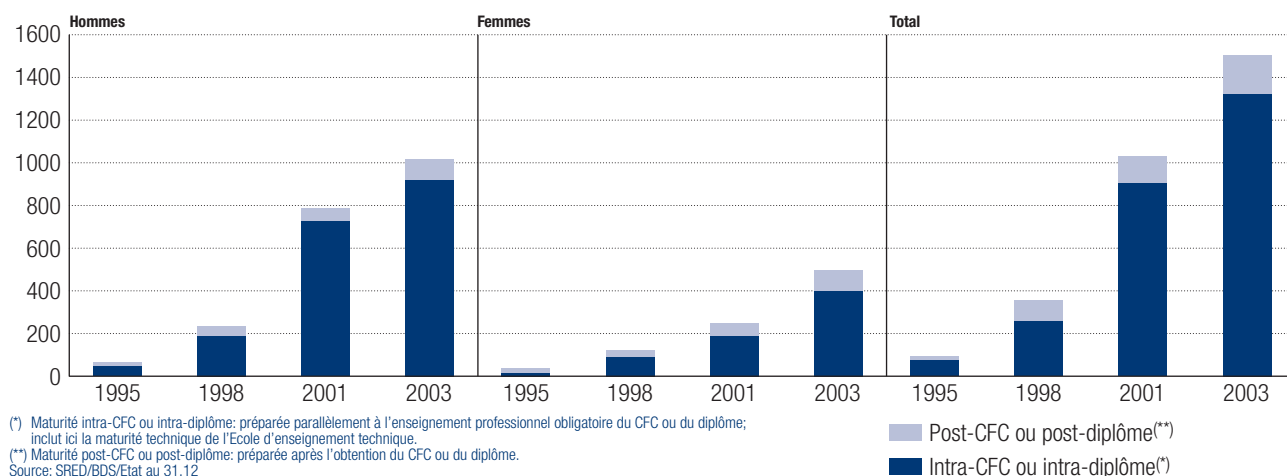


Figure E3.2 Evolution des effectifs d'élèves préparant une maturité professionnelle ou technique, selon l'orientation, 1999-2003

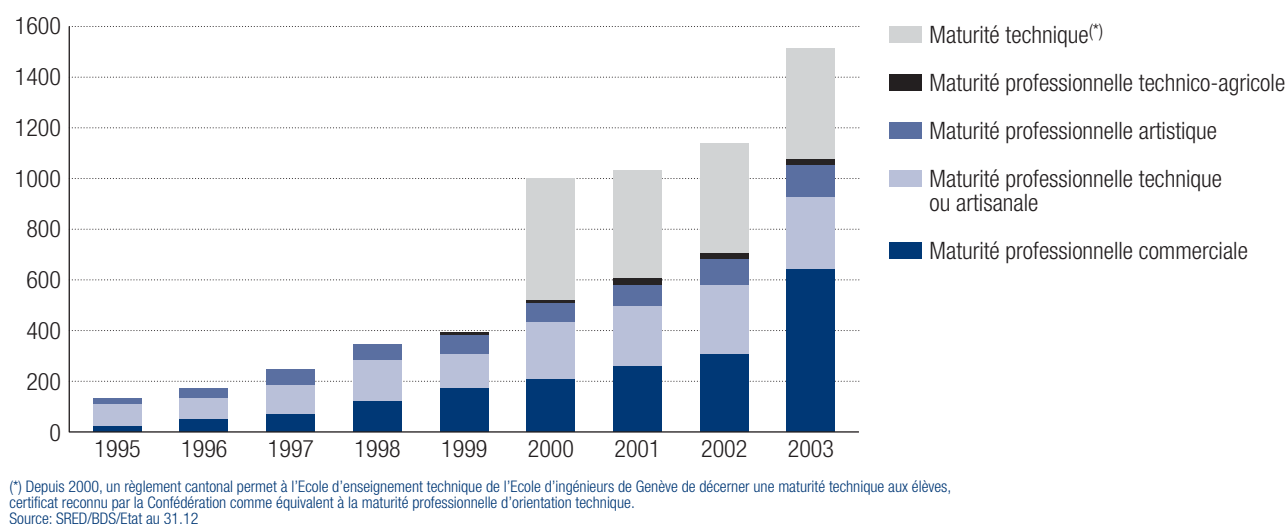
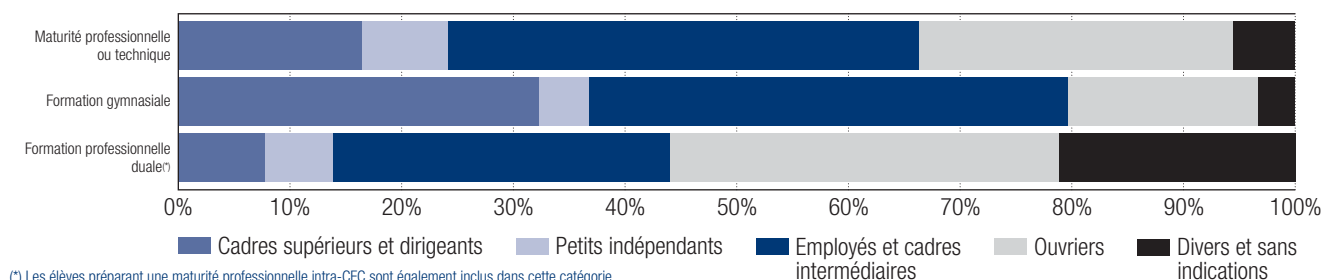


Figure E3.3 Elèves préparant une maturité professionnelle ou une maturité technique, selon l'école, 2003

	Hommes	Femmes	Total
Ecole d'arts appliqués(*)	44(**)	81(**)	125
Centre horticole de Lullier (intra-CFC)	14	8	22
Cours professionnels commerciaux (intra-CFC)	65	82	147
CEPTA	259	22(**)	281
dont intra-CFC	236	-	-
post-CFC	23	-	-
Ecole de commerce	239	262	501
dont intra-diplôme	168	179	347
post-diplôme	52	64	116
post-CFC	19	19	38
Ecole d'enseignement technique	402	31	433
<b>Total</b>	<b>1023</b>	<b>486</b>	<b>1509</b>

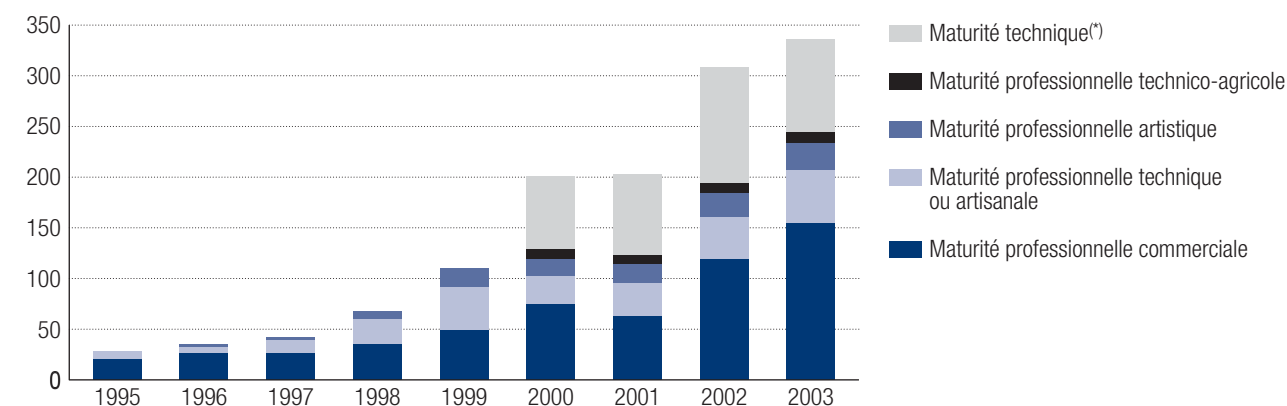
(\*) Les élèves de 4<sup>e</sup> année préparant une maturité professionnelle intra-CFC ne sont pas recensés dans la base de données scolaires.  
 (\*\*) Les effectifs inscrits en maturité professionnelle post-CFC sont trop faibles pour être distingués des effectifs inscrits en maturité professionnelle intra-CFC.  
 Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E3.4 Répartition des élèves, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents et le type de formation suivie, 2003



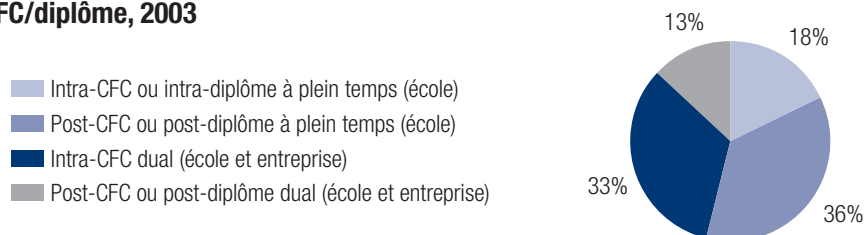
(\*) Les élèves préparant une maturité professionnelle intra-CFC sont également inclus dans cette catégorie.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E3.5 Evolution du nombre de certificats de maturité professionnelle ou technique délivrés, selon l'orientation, 1995-2003



(\*) Depuis 2000, un règlement cantonal permet à l'Ecole d'enseignement technique de l'Ecole d'ingénieurs de Genève de décerner une maturité technique aux élèves, certificat reconnu par la Confédération comme équivalent à la maturité professionnelle d'orientation technique.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E3.6 Répartition des maturités professionnelles délivrées, selon la voie de formation suivie pour le CFC/diplôme, 2003



Source: SRED/BDS/Etat au 31.12

Figure E3.7 Proportion des diplômés d'une maturité professionnelle ou technique en juin 2002 qui suivent une formation de niveau tertiaire en décembre 2002 et/ou décembre 2003, selon l'orientation

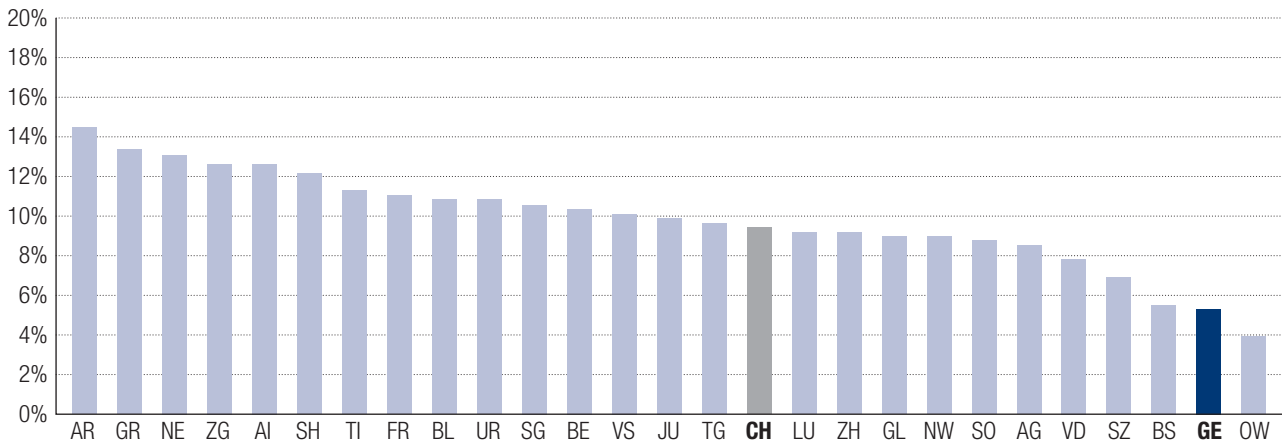
Type de maturité	Diplômés en juin 2002	Proportion de diplômés 2002 inscrits dans une formation de niveau tertiaire	
		Année scolaire 2002/2003	Année scolaire 2003/2004
Maturité professionnelle	193	31.1%	33.2%
dont Maturité professionnelle commerciale	119	33.6%	31.9%
Maturité professionnelle technique et artisanale	41	31.7%	29.3%
Maturité professionnelle artistique	24	25.0%	50.0%
Maturité professionnelle technico-agricole	9	-	-
Maturité technique	115	94.8%	85.2%
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>54.9%</b>	<b>52.6%</b>

Source: SRED/BDS/Etat au 31.12



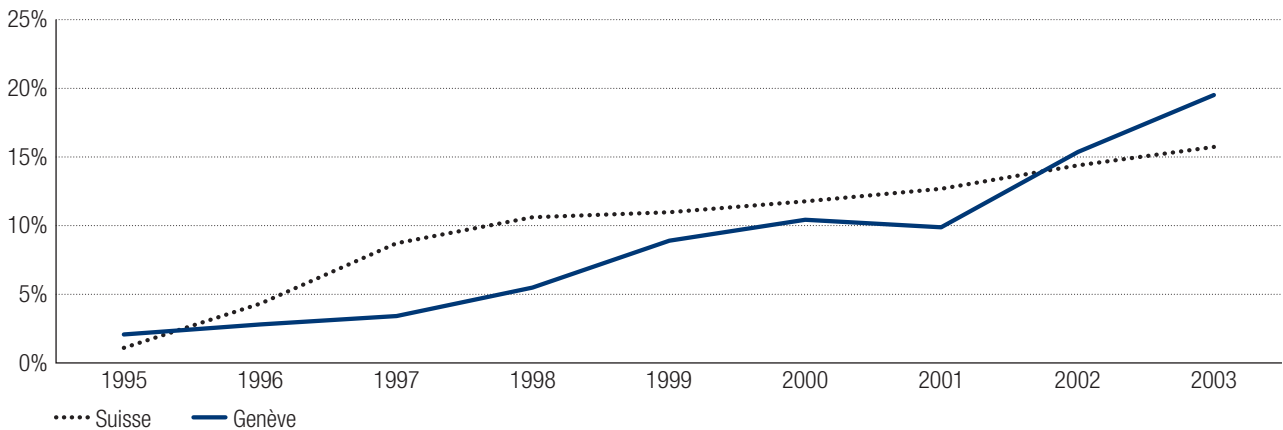
## Comparaisons intercantionales

Figure E3.8 Taux(\*) de maturités professionnelles ou techniques, selon le canton, 2002



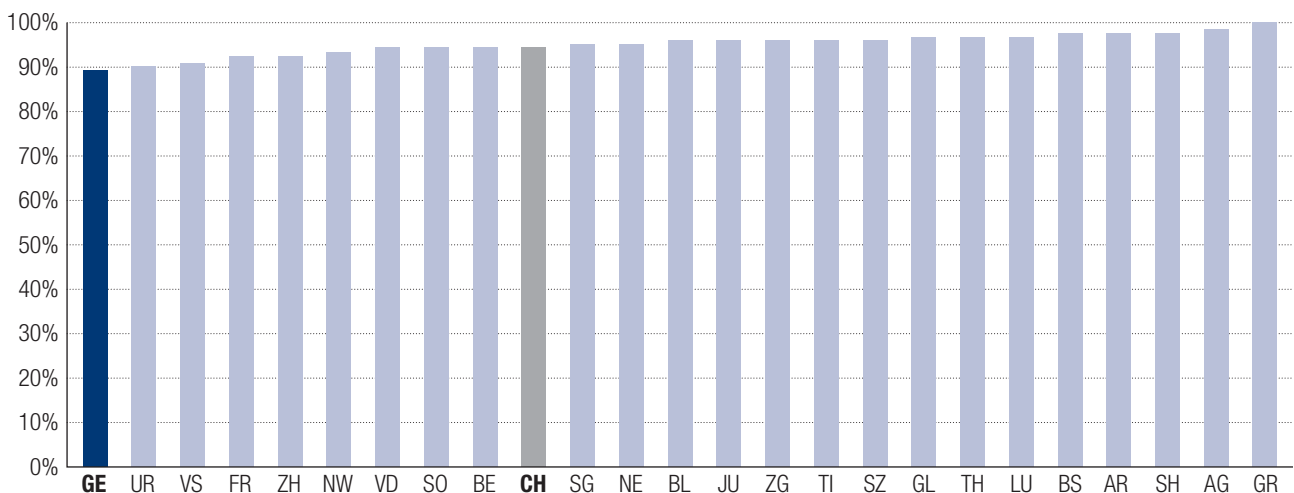
(\*) Ce taux est calculé en rapportant le nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés en 2002 rapporté à la population résidente permanente âgée de 21 ans. Les diplômés sont comptabilisés à leur domicile légal. Un élève ayant passé la maturité professionnelle à Genève tout en résidant dans le canton de Vaud est donc pris en compte dans le taux du canton de Vaud et non dans celui du canton de Genève. Les frontaliers ayant passé leur maturité professionnelle à Genève ne sont pas inclus.  
Source: Office fédéral de la statistique

Figure E3.9 Evolution du nombre de certificats de maturité professionnelle délivrés pour 100 certificats fédéraux ou cantonaux de capacité délivrés, 1995-2003



N.B. Les maturités techniques de l'Ecole d'enseignement technique de Genève ne sont pas incluses, les élèves concernés ne préparant pas le CFC.  
Clé de lecture: en 2003, à Genève, 19 maturités professionnelles intra-CFC sont délivrées pour 100 CFC délivrés.  
Source: SRED/BDS/Etat au 31.12/Office fédéral de la statistique

Figure E3.10 Taux de réussite aux examens de maturité professionnelle et technique, selon le canton, 2003



Source: Office fédéral de la statistique

## Pour comprendre ces résultats

Les données sont extraites de la Base de données scolaires (BDS) du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où sont enregistrées les positions scolaires de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation genevois (hors Université et formations professionnelles privées).

### Orientations des maturités professionnelles

Cinq maturités professionnelles sont proposées en 2003 à Genève:

- la maturité professionnelle technique (Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal)
- la maturité professionnelle commerciale (Ecole de commerce, Cours professionnels commerciaux)
- la maturité professionnelle artisanale (Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal)
- la maturité professionnelle artistique (Ecole d'arts appliqués)
- la maturité professionnelle technico-agricole (Centre horticole de Lullier)

Une sixième maturité professionnelle, d'orientation santé-social, a été récemment créée en Suisse (premiers diplômes délivrés en 2003) mais pas encore proposée à Genève. Par ailleurs, à Genève, l'Ecole d'enseignement technique de l'Ecole d'ingénieurs de Genève délivre aux étudiants un certificat de maturité technique, reconnu par la Confédération comme étant équivalent à la maturité professionnelle technique. Cette spécificité genevoise est provisoire jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

### Modalités d'obtention des maturités professionnelles

La maturité professionnelle peut être acquise selon différentes voies de formation : soit pendant l'apprentissage ou un diplôme (intra-CFC ou intra-diplôme), soit après l'apprentissage ou un diplôme (post-CFC ou post-diplôme), dans le cadre de cours à temps partiel ou à temps plein.

- Maturité professionnelle intra-CFC: la maturité professionnelle se prépare parallèlement à l'enseignement professionnel obligatoire du CFC. Les apprentis en entreprise doivent trouver un employeur ou une employeuse qui accepte de les libérer une demi-journée de plus par semaine que les autres apprentis. La formation globale dure 3 ou 4 ans (selon le métier choisi) et se termine par l'examen conjoint de fin d'apprentissage et de maturité professionnelle.

Le CFC prime sur la maturité professionnelle. Un élève qui n'est pas promu en CFC, ou dont les notes de CFC sont trop faibles, ne peut plus suivre les cours de maturité professionnelle le semestre suivant.

- Maturité professionnelle post-CFC: la maturité professionnelle peut également se préparer après l'obtention du CFC en suivant une formation complémentaire. Cette formation se déroule soit à plein temps en un an, soit à temps partiel en deux ans, permettant ainsi de travailler en entreprise tout en se préparant à l'examen de maturité.

L'enseignement de maturité professionnelle – au minimum 1440 leçons – comprend des disciplines fondamentales communes à toutes les orientations (première langue nationale, deuxième langue nationale, troisième langue, histoire et instruction civique, économie politique, économie d'entreprise, droit, mathématiques) ainsi que des disciplines spécifiques déterminées en fonction de l'orientation de la maturité professionnelle (physique, chimie, etc.).

### Nomenclature CITE

La maturité professionnelle intra-CFC/intra-diplôme est classée CITE 3 (enseignement secondaire II) et la maturité professionnelle post-CFC/post-diplôme est classée CITE 4 (enseignement post-secondaire qui n'est pas considéré comme relevant de l'enseignement supérieur: le contenu des programmes de niveau 4 n'est pas d'un niveau plus élevé que celui des programmes de niveau 3, mais ils permettent d'élargir les connaissances des participants ayant déjà terminé un programme au niveau 3).

### Conditions d'admission à la préparation de la maturité professionnelle

Pour être admis à préparer une maturité professionnelle intra-CFC, il faut:

- être promu du 9<sup>e</sup> degré du Cycle d'orientation,
- satisfaire aux conditions habituelles d'admission à l'apprentissage en entreprise ou en école (tests et concours sur les connaissances scolaires, les aptitudes personnelles et les motivations des élèves),
- effectuer un apprentissage d'une durée minimum de 3 ans,
- trouver une place d'apprentissage.

Pour être admis à préparer une maturité professionnelle post-CFC, il faut avoir obtenu un CFC (d'une durée d'au moins 3 ans) dans le domaine de la maturité professionnelle, et dans la plupart des cas réussir les examens d'admission dans les trois branches suivantes: français, maths, allemand (avec, selon les cas, une dispense possible selon les résultats des examens de fin d'apprentissage).

## Références

- OFS (2004). *Les 10 ans de la maturité professionnelle 1994-2004: histoire chiffrée d'une réussite*. Actualités OFS, Office fédéral de la statistique.
- SRED (2003). *La formation professionnelle à Genève 2001/2002. Un survol en 25 indicateurs*. Genève: SRED.

# Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

## Mots clés

Technologies de l'information et de la communication (TIC), ordinateur, informatique

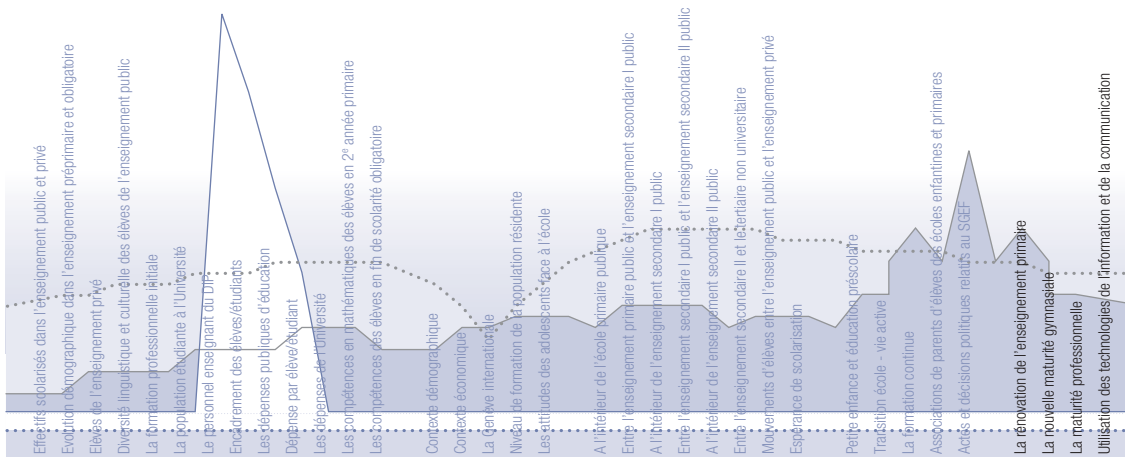
Dès la fin des années 1990, la prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la formation a fait l'objet d'un projet-cadre du Département de l'instruction publique.

Les TIC, qui sont tout à la fois objet de connaissance (savoir traiter de l'information, savoir utiliser des interfaces, etc.) et vecteur de connaissance (rechercher, organiser et critiquer l'information), demandent en effet des compétences spécifiques. Pour éviter l'exclusion sociale dans une société où les connaissances et les aptitudes technologiques sont de plus en plus importantes, l'école publique se doit d'initier les élèves à ces nouvelles technologies qui bouleversent les rapports des individus aux savoirs, au travail et aux loisirs, afin d'assurer l'égalité des chances.

Outre les potentialités nouvelles dans l'apprentissage des élèves qu'offre l'introduction des TIC à l'école, l'école doit également aider les élèves à réfléchir, à travers des activités pédagogiques et une adaptation en conséquence des infrastructures, sur l'utilisation des TIC dont la place est de plus en plus importante dans leur vie quotidienne (ordinateur, e-mail, forum de discussion, SMS, etc.).

Cet indicateur présente l'évolution du parc informatique pédagogique du Département de l'instruction publique à Genève, ainsi que des mesures d'équipement selon les différents ordres d'enseignement (nombre d'élèves par ordinateur, proportion d'ordinateurs connectés à Internet).

Il propose également des résultats romands, des comparaisons interrégionales et internationales, tirés de l'enquête PISA 2000, quant à la fréquence, au type et à l'aisance d'utilisation de l'ordinateur par les élèves de 9<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire I public.



T
S II
S I
P
E
IFE

# E 4

**Le déploiement du parc informatique dans les établissements scolaires du Département de l'instruction publique a été considérable au cours des dernières années puisque le nombre de machines est passé de 4100 à 7200 entre 1998 et 2003 (+75%). En 2003, près des deux tiers des machines utilisées par les élèves ont moins de 2 ans.**

**En 2000, les opportunités d'utilisation de l'ordinateur par les élèves en fin de scolarité obligatoire de Suisse romande restaient cependant liées à la possession d'un ordinateur à domicile, ce qui était le cas de 85% des jeunes Romands de 9<sup>e</sup> année. Les logiciels les plus utilisés, chaque jour ou presque, sont les jeux informatiques (48%) et les traitements de texte (45%). L'utilisation de l'ordinateur est plus fréquente au Tessin que dans les autres régions. Ce sont toutefois les jeunes Romands qui affichent le sentiment d'aisance le plus élevé face à l'ordinateur.**

## Vue d'ensemble

Depuis l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), le Département de l'instruction publique (DIP) a relevé le défi de suivre leur développement et leur application dans le domaine de l'enseignement en mettant en œuvre les priorités suivantes: installation du parc informatique et renouvellement systématique en fonction de l'évolution technologique, raccordement des établissements scolaires au réseau cantonal, intensification de la formation du corps enseignant dans ce domaine.

L'enseignement des systèmes d'information et de communication<sup>1</sup> fait partie du programme du Cycle d'orientation (enseignement secondaire I public, CITE 2) sous forme d'une heure obligatoire en 7<sup>e</sup> année et d'option en 8<sup>e</sup> année. Une heure d'initiation à l'informatique est également prévue en 1<sup>ère</sup> année au Collège<sup>2</sup> et à l'Ecole de culture générale<sup>3</sup>. Outre cet apprentissage formel, l'intégration des TIC dans l'enseignement-apprentissage de la majorité des disciplines est également un objectif général de l'enseignement à Genève.

### Le parc informatique compte en 2003 plus de 7200 ordinateurs

Figure  
E4.1

Le déploiement du parc informatique dans les établissements scolaires du DIP a été considérable au cours des dernières années. En 2003, l'achat de près de 2800 ordinateurs a permis de remplacer des machines âgées de plus de 4 ans et de poursuivre le déploiement quantitatif du parc: le parc informatique compte plus de 7200 machines, soit une augmentation de 7% par rapport à 2002 et de 75% par rapport à 1998; 61% des machines utilisées par les élèves ont moins de 2 ans en 2003 contre 53% en 2001 (Figure E4.1).

Figure  
E4.2

L'équipement en ordinateurs n'est pas identique dans tous les ordres d'enseignement. Le nombre d'élèves par ordinateur, qui peut être considéré comme un moyen d'évaluer leurs possibilités d'accès aux nouvelles technologies, est moins élevé, donc plus favorable, dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. En 2003, on comptait en moyenne 1 ordinateur pour 23 élèves dans l'enseignement préprimaire et primaire public. Ce ratio s'élève à 1 ordinateur pour 10 élèves au Cycle d'orientation<sup>4</sup> (enseignement secondaire I public) et à 1 ordinateur pour 5 élèves dans l'enseignement postobligatoire (enseignement secondaire II public) (Figure E4.2). Ce dernier ratio recouvre cependant des réalités différentes d'un type d'établissement à l'autre, 9 élèves de l'Ecole de culture générale devant se partager 1 ordinateur alors que l'Ecole d'enseignement technique compte 1 ordinateur pour 2 élèves.

Figure  
E4.3

Le raccordement à Internet de l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire I et II public (Cycle d'orientation et postobligatoire) est en grande partie réalisé depuis 1998 et en 2003, la proportion d'ordinateurs connectés à Internet variait de 90% à 100% selon l'unité administrative. Le raccordement des écoles enfantines et primaires publiques à Internet a été plus tardif et concernait en 2003 49% des ordinateurs (Figure E4.3).

Si les écoles publiques genevoises de l'enseignement primaire et secondaire ont été pourvues, en quelques années, d'un parc informatique considérable, les études (ou les données accessibles) traitant de l'insertion des TIC dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage à Genève sont par contre rares. Cependant,

un questionnaire sur l'informatique, complémentaire à l'enquête PISA 2000 (voir «*Pour comprendre ces résultats*») permet de donner un aperçu de la familiarité des élèves de Suisse romande en fin de scolarité obligatoire<sup>5</sup> (publique) avec l'ordinateur et Internet, telle qu'elle était perçue à cette date par les élèves. Les progrès du développement des TIC au cours des quatre dernières années peuvent toutefois avoir modifié certains comportements et les résultats sont donc à prendre avec précaution.

## En 2000, trois quarts<sup>6</sup> des jeunes Romands scolarisés en 9<sup>e</sup> année de secondaire I déclaraient «utiliser» un ordinateur presque chaque jour

Les opportunités d'utilisation de l'ordinateur et l'utilisation effective de l'ordinateur sont essentiellement liées à la présence d'un ordinateur au foyer familial des élèves, ce qui est le cas de 85% des jeunes Romands de 9<sup>e</sup> année<sup>7</sup>, l'école n'apportant, selon les élèves, qu'une faible contribution. En 2000, 81% des jeunes Romands interrogés disaient avoir la possibilité d'utiliser un ordinateur presque tous les jours à leur domicile et 70% disaient exploiter cette possibilité (Figure E4.4). A l'école, la possibilité d'avoir recours à un ordinateur presque tous les jours ne concernait que 30% des élèves interrogés dont seulement 19% profitaient de cette opportunité. A cette date, 57% des élèves en fin de scolarité obligatoire disaient n'utiliser que rarement (et 38% jamais !) un ordinateur à l'école.

Même si l'utilisation régulière de l'ordinateur à la maison concerne une proportion importante des filles, cette part est plus faible que dans le cas des garçons (64% contre 77%). L'utilisation de l'ordinateur à l'école et à la bibliothèque est par contre équivalente pour filles et garçons.

## Les jeux, le traitement de texte et les activités liées à Internet sont les activités les plus pratiquées sur l'ordinateur par les jeunes de 9<sup>e</sup> année

Différents types d'activités et différents logiciels sont offerts aux jeunes utilisateurs d'ordinateur. 38% des jeunes Romands scolarisés en 9<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire I public disent aller sur Internet presque tous les jours et une proportion comparable (39%) dit utiliser presque tous les jours des moyens de communication électronique (e-mail, forum de discussion, etc.) (Figure E4.5). Ces deux usages sont fortement corrélés, l'usage d'Internet étant vraisemblablement accompagné d'une participation à un forum de discussion ou à l'envoi/réception d'e-mails. Toutefois, on le voit, un nombre important de jeunes Romands utilise fréquemment l'ordinateur sans pour autant aller sur Internet. 16% disent utiliser presque tous les jours des systèmes d'aide à l'apprentissage et 20% avoir des activités régulières de programmation.

Les logiciels les plus couramment utilisés par les jeunes Romands scolarisés en 9<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire I public sont les logiciels de jeux et les traitements de texte: chaque jour ou presque, 48% d'entre eux jouent sur ordinateur et 45% font usage d'un traitement de texte. Les tableurs, les logiciels graphiques et les logiciels didactiques font également partie des usages informatiques des élèves romands mais dans une moindre mesure (respectivement 27%, 24% et 13% des élèves les utilisent presque tous les jours).

Des différences notables existent entre les filles et les garçons sur ces domaines d'utilisation, les filles étant toujours moins nombreuses à avoir un usage quasi quotidien. Les différences les plus importantes concernent les jeux (différence de 30%) et la programmation (différence de 15%). Les apprentissages scolaires sur ordinateur sont la seule activité pour laquelle il n'existe pas de différence entre filles et garçons (Figure E4.6).

Si l'on s'intéresse au lien entre l'utilisation des nouvelles technologies et les résultats scolaires, il apparaît que les résultats aux tests PISA (lecture, mathématique et science) sont plus élevés lorsque les jeunes possèdent une connexion à Internet chez eux. Ce résultat n'est toutefois pas à interpréter en termes de cause à effet, mais comme un effet vraisemblablement lié au niveau socio-économique des élèves (meilleures ressources en TIC dans les milieux favorisés du point de vue socio-économique et culturel). Par contre, l'usage «fréquent» de logiciels d'apprentissage est lié à des résultats plus faibles que la moyenne, ce qui pourrait correspondre à une incitation par les parents à utiliser les didacticiels dans un but de remédiation.

Figure  
E4.4

Figure  
E4.5

Figure  
E4.6

## Comparaisons interrégionales et internationales

### Une utilisation moindre de l'ordinateur à l'école en Suisse romande

Figures  
E4.7  
E4.8

En 2000, en moyenne, 67% des élèves de 9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire I public en Suisse ont utilisé un ordinateur presque tous les jours ou plusieurs fois par semaine à la maison, et seulement 19% l'ont utilisé de façon régulière à l'école (Figure E4.7). Il semble toutefois que les politiques en matière d'informatique dans l'enseignement secondaire I public varient d'une région suisse à l'autre. En effet, des différences apparaissent concernant l'utilisation de l'ordinateur à l'école entre régions linguistiques, puisque 27% des élèves tessinois déclaraient se servir presque tous les jours ou plusieurs fois par semaine d'un ordinateur à l'école contre 20% ou moins dans les autres régions. La proportion d'élèves utilisant fréquemment l'ordinateur à la maison est par contre similaire dans les trois régions. Enfin, en ce qui concerne l'aisance avec laquelle les élèves de 9<sup>e</sup> année se servent de l'ordinateur, ce sont les jeunes Romands qui affichent l'assurance face à l'ordinateur la plus élevée (voir « Pour comprendre ces résultats » et Figure E4.8).

Figure  
E4.9

Sur le plan international, en ce qui concerne les élèves de 15 ans, l'utilisation de l'ordinateur est plus fréquente à la maison qu'à l'école dans tous les pays de l'OCDE étudiés en 2000. Il y a peu de différences entre ces pays, à l'exception de la Suède où 82% des élèves de 15 ans déclarent utiliser presque tous les jours l'ordinateur à la maison, contre 60% en moyenne dans les pays de l'OCDE et 63% en Suisse (Figure E4.9). Par contre, la fréquence d'utilisation de l'ordinateur à l'école varie considérablement d'un pays à l'autre. Le Danemark était en 2000 le seul pays où plus de la moitié des élèves de 15 ans (57%) disaient utiliser presque tous les jours l'ordinateur à l'école. Cette proportion apparaissait plus faible dans les autres pays, notamment en Suisse (21%) et en Allemagne (15%). Ces résultats sont toutefois à prendre avec précaution, car les progrès des TIC et leur développement ont été très prononcés au cours des quatre ou cinq dernières années.

### Notes

- <sup>1</sup> Le cours aborde cinq domaines: les systèmes, les données, l'automatisation des actions, la production de documents, la communication.
- <sup>2</sup> Les restrictions imposées pour le budget 2004 ont cependant entraîné la suppression de l'heure d'enseignement de l'informatique prévue au programme des élèves de 1<sup>ère</sup> année de Collège.
- <sup>3</sup> Deux heures d'informatique y sont également proposées en option spécifique en 2<sup>e</sup> année (dans l'option «communication-expression»).
- <sup>4</sup> En 2002, on comptabilisait entre 60 et 80 machines par Cycle d'orientation.
- <sup>5</sup> Les données portent sur les élèves de 15 ans (enseignement public et privé) pour les comparaisons internationales et sur les élèves de 9<sup>e</sup> année (enseignement public) pour les comparaisons entre les régions linguistiques suisses.
- <sup>6</sup> Ce pourcentage cumule les différentes opportunités (maison, école, bibliothèque et autres endroits); 88% des jeunes Romands déclarent avoir la possibilité d'utiliser un ordinateur presque tous les jours et 75% disent le faire réellement.
- <sup>7</sup> 15% des jeunes Romands scolarisés en 9<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire I public ayant participé à l'enquête PISA 2000 ne possèdent pas d'ordinateur dans leur foyer et la moitié des jeunes interrogés dispose d'une connexion à Internet à domicile.

### Liste des figures

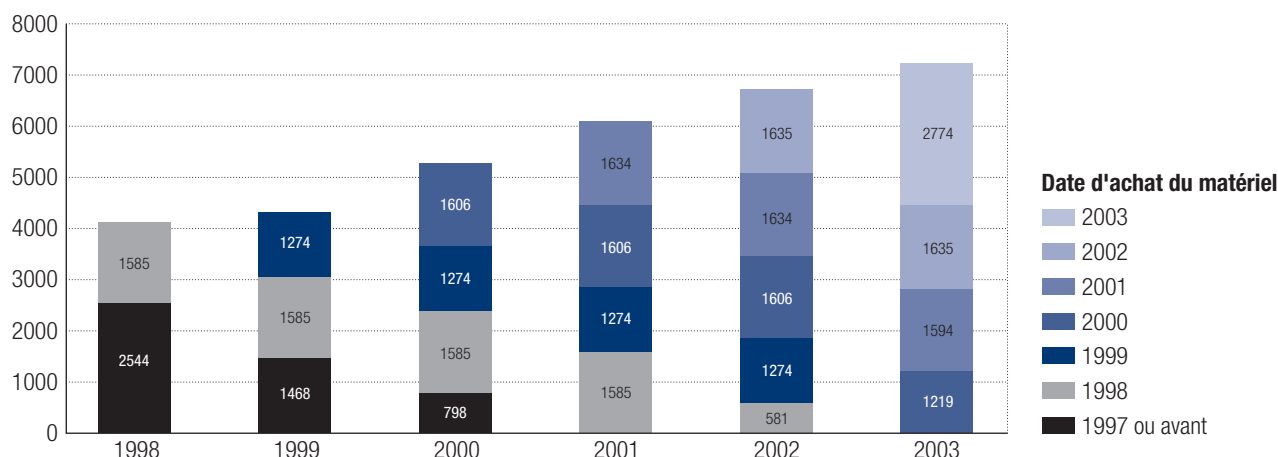
#### Vue d'ensemble

- E4.1 Evolution du parc informatique pédagogique du DIP, selon l'année de renouvellement, 1998-2003
- E4.2 Nombre d'élèves par ordinateur dans les écoles publiques, selon le niveau d'enseignement, 2003
- E4.3 Taux d'équipement en ordinateurs, selon le niveau d'enseignement, 2000 et 2003
- E4.4 Opportunité d'utilisation et utilisation effective de l'ordinateur par les élèves romands de 9<sup>e</sup> année, à la maison et à l'école, 2000
- E4.5 Type et fréquence des activités sur ordinateur des élèves romands de 9<sup>e</sup> année, 2000
- E4.6 Proportion d'élèves romands en 9<sup>e</sup> année ayant un usage fréquent, selon les types d'activités sur ordinateur: écart garçons-filles (en points de pourcentage), 2000

#### Comparaisons interrégionales et internationales

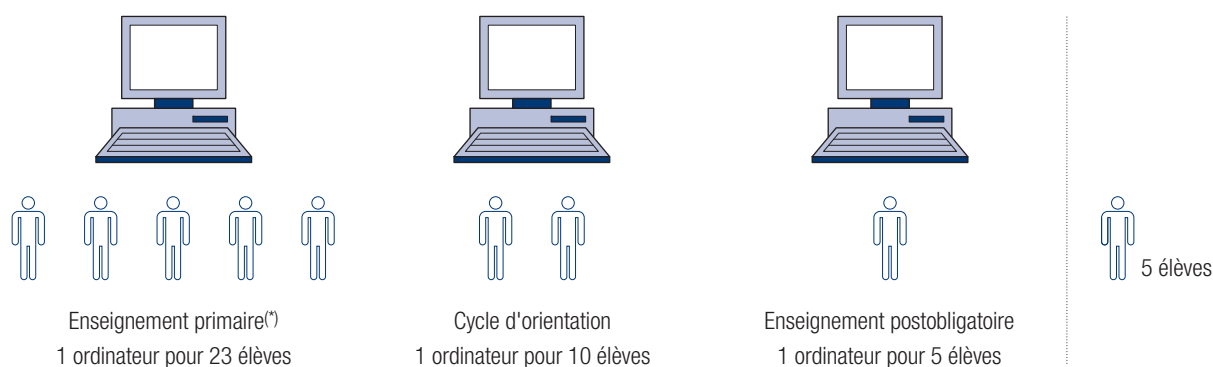
- E4.7 Proportion d'élèves de 9<sup>e</sup> année utilisant l'ordinateur plusieurs fois par semaine à la maison et à l'école, selon la région linguistique, 2000
- E4.8 Indices d'aisance des élèves de 9<sup>e</sup> année face à l'ordinateur, selon la région linguistique, 2000
- E4.9 Proportion d'élèves de 15 ans utilisant l'ordinateur plusieurs fois par semaine à la maison et à l'école, dans quelques pays de l'OCDE, 2000

Figure E4.1 Evolution du parc informatique pédagogique du DIP, selon l'année de renouvellement, 1998-2003



Lecture: en 2003, le parc informatique pédagogique est composé de 2774 machines achetées au cours de l'année, de 1635 achetées en 2002, de 1594 machines achetées en 2001 et de 1219 machines achetées en 2000. N.B. Les chiffres ne sont pas disponibles pour l'état du parc en 1997. On sait seulement que les machines les plus anciennes dataient alors de 7 ans mais sans en connaître le volume. Source: CPTIC/Etat au 31.12

Figure E4.2 Nombre d'élèves par ordinateur dans les écoles publiques, selon le niveau d'enseignement, 2003



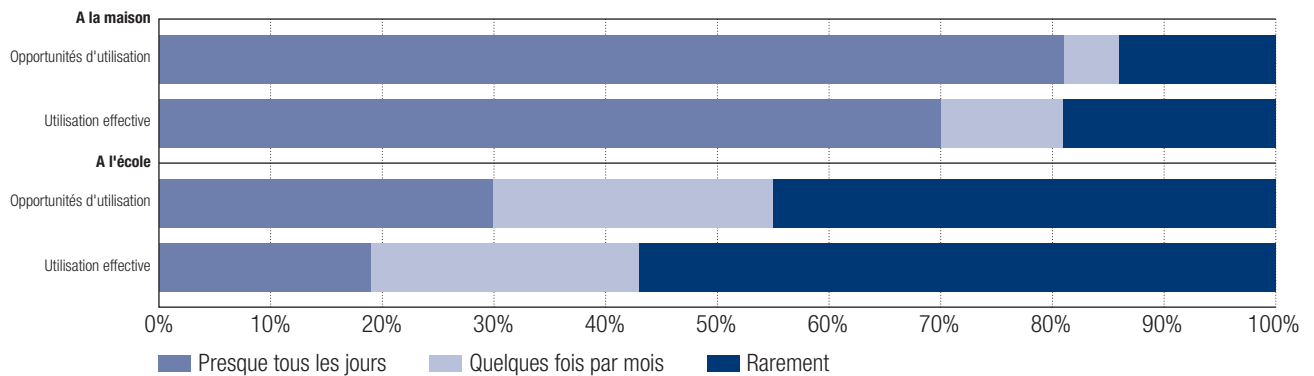
(\*) Y compris l'enseignement préprimaire. Source: CPTIC/Etat au 31.12

Figure E4.3 Taux d'équipement en ordinateurs, selon le niveau d'enseignement, 2000 et 2003

	Nombre d'ordinateurs			Nombre d'élèves par ordinateur		Proportion d'ordinateurs connectés à Internet	
	2000	2003	Evolution en %	2000	2003	2000	2003
<b>Enseignement préprimaire et primaire</b>	<b>816</b>	<b>1507</b>	<b>85%</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>25%</b>	<b>49%</b>
<b>Cycle d'orientation</b>	<b>804</b>	<b>1208</b>	<b>50%</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>98%</b>	<b>99%</b>
<b>Enseignement postobligatoire</b>	<b>2630</b>	<b>3817</b>	<b>45%</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>95%</b>	<b>95%</b>
Collège de Genève	415	562	35%	13	8	96%	98%
Collège de Genève et Ecole de commerce(*)	966	1518	57%	6	4	95%	100%
Ecole de culture générale	147	212	44%	10	9	100%	98%
Centre d'enseignement prof. technique et artisanal	690	867	26%	4	4	90%	100%
Ecole d'arts appliqués(**)	171	256	50%	2	2	-	95%
Ecole d'enseignement technique	150	207	38%	3	2	90%	95%
Centre de Lullier	44	50	14%	7	6	89%	90%
Institut de form. des maîtres de l'enseignement sec.	27	70	159%	16	9	100%	100%
Service des classes d'accueil et d'insertion	20	75	275%	12	3	100%	100%

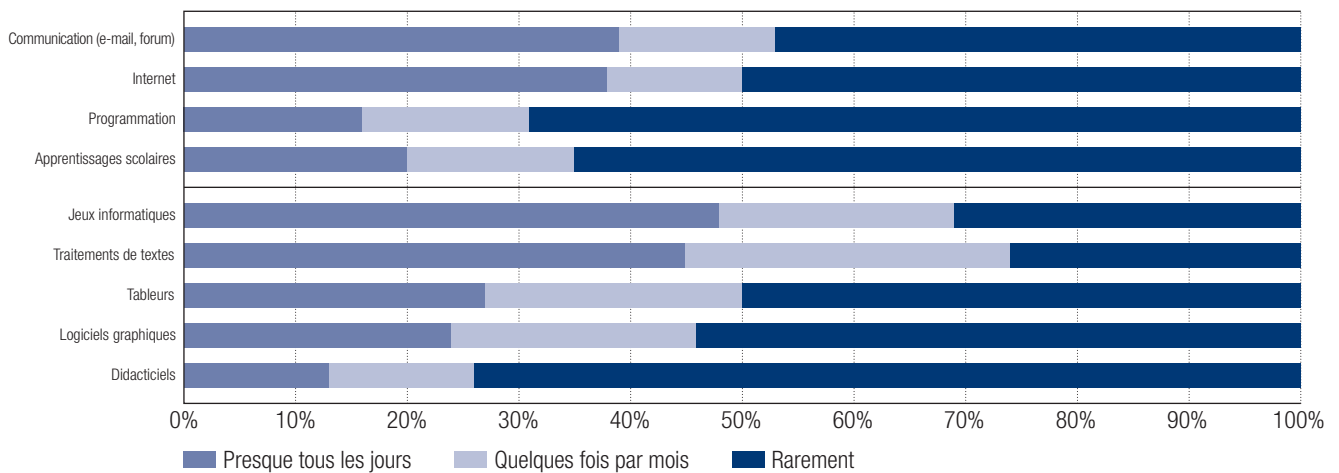
(\*) Les écoles de commerce partageant les machines avec certains collèges, les collèges en question sont regroupés avec les écoles de commerce. (\*\*) L'Ecole d'arts appliqués partage les machines avec la Haute école d'arts appliqués et l'Ecole supérieure des beaux-arts. N.B. Ce tableau n'est pas exhaustif; n'y figurent pas, par exemple, les machines du CPTIC, du CEPSPÉ (nouvellement CEFOPS) ou de l'enseignement spécialisé. Source: CPTIC/Etat au 31.12

Figure E4.4 Opportunité d'utilisation et utilisation effective de l'ordinateur par les élèves romands de 9<sup>e</sup> année, à la maison et à l'école, 2000



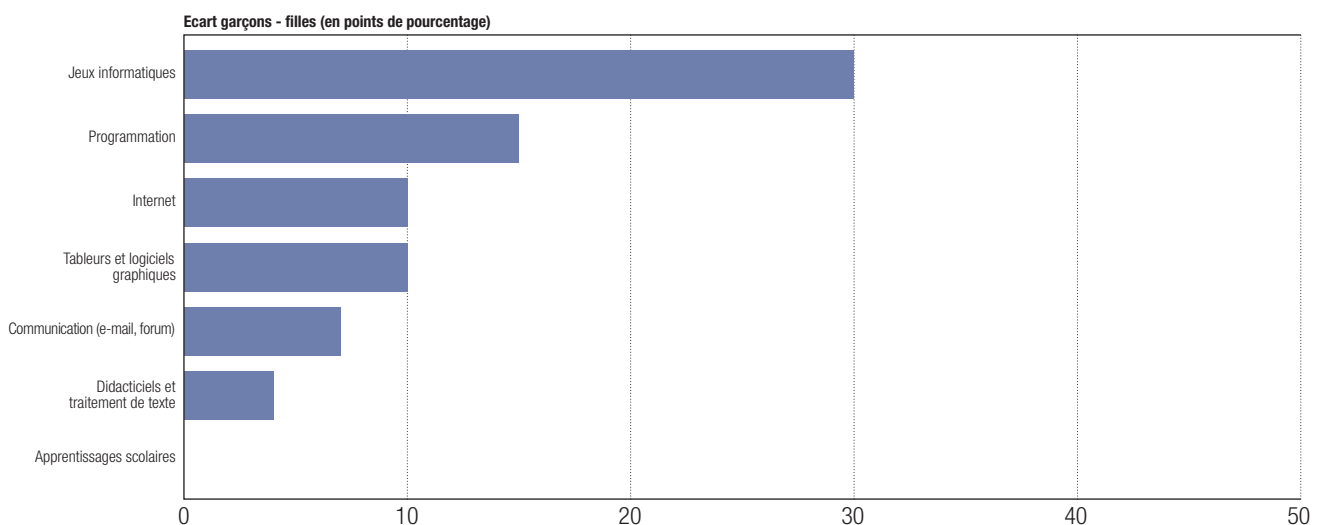
Source: PISA 2000: Utilisation de l'ordinateur chez les élèves de 9<sup>e</sup> de Suisse romande

Figure E4.5 Type et fréquence des activités sur ordinateur des élèves romands de 9<sup>e</sup> année, 2000



N.B. Les quatre premières utilisations sont désignées par des types d'activités, les cinq dernières par des types de logiciels.  
Source: PISA 2000: Utilisation de l'ordinateur chez les élèves de 9<sup>e</sup> de Suisse romande

Figure E4.6 Proportion d'élèves romands en 9<sup>e</sup> année ayant un usage fréquent(\*), selon les types d'activités sur ordinateur: écart garçons-filles (en points de pourcentage), 2000

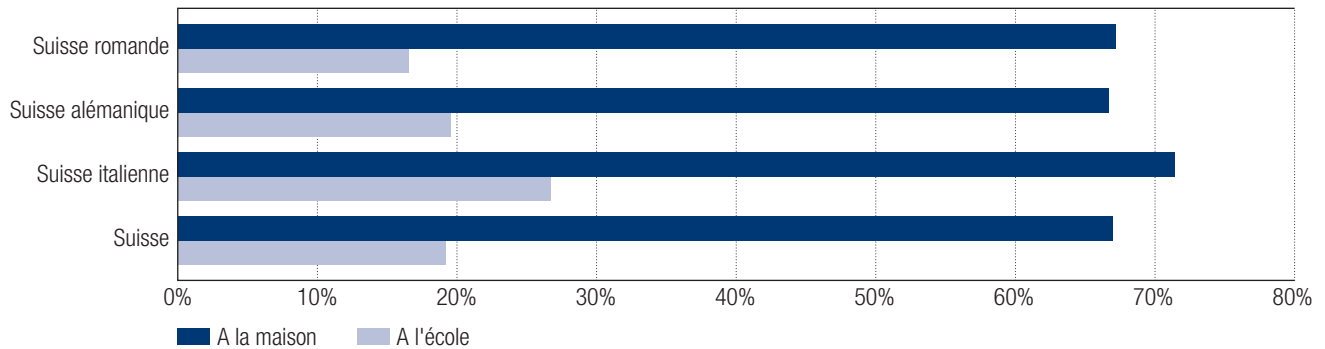


(\* ) Ayant telle activité chaque jour ou presque.  
Lecture: la proportion de garçons jouant sur ordinateur chaque jour ou presque est de 30 points supérieure à celle des filles.  
Source: PISA 2000: Utilisation de l'ordinateur chez les élèves de 9<sup>e</sup> de Suisse romande



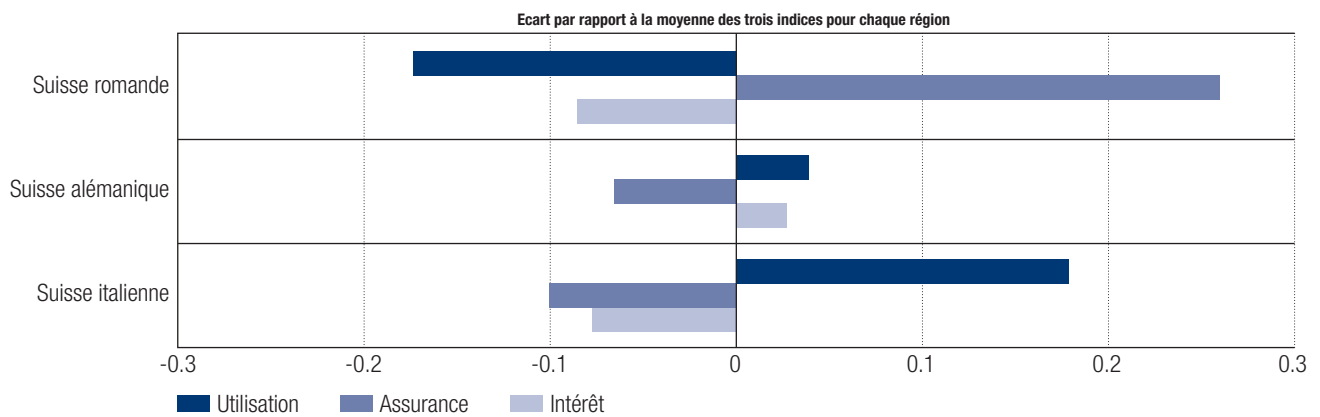
## Comparaisons interrégionales et internationales

Figure E4.7 Proportion d'élèves de 9<sup>e</sup> année utilisant l'ordinateur plusieurs fois par semaine à la maison et à l'école, selon la région linguistique, 2000



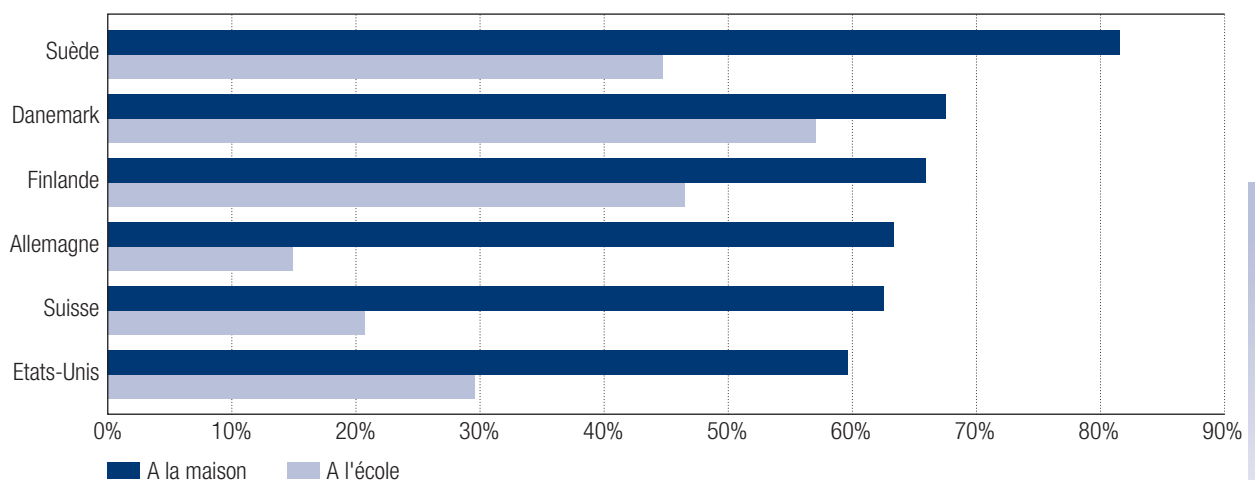
N.B. Les données de la Suisse romande sont tirées du rapport national qui prend en considération un échantillon légèrement différent, ce qui explique la légère différence avec la figure E4.4. Cela n'altère toutefois pas les comparaisons interrégionales.  
Source: Les compétences de base des jeunes – Rapport national de l'enquête PISA 2000

Figure E4.8 Indices(\*) d'aisance des élèves de 9<sup>e</sup> année face à l'ordinateur, selon la région linguistique, 2000



(\*) Voir «Pour comprendre ces résultats».  
Source: Les compétences de base des jeunes – Rapport national de l'enquête PISA 2000

Figure E4.9 Proportion d'élèves de 15 ans utilisant l'ordinateur plusieurs fois par semaine à la maison et à l'école, dans quelques pays de l'OCDE, 2000



Source: Base de données PISA de l'OCDE – OFS/CDIP, 2001

## Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent, d'une part, du Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication du DIP et, d'autre part, de rapports émanant de l'enquête PISA 2000.

### Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication (CPTIC)

Le CPTIC est le centre de compétence en matière d'informatique pédagogique et technologies associées au bénéfice de l'enseignement et des services du DIP. Il offre un lieu d'échanges, de réflexion et de formation réunissant des développeurs, chercheurs, formateurs et enseignants chargés de l'optimisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les missions de ce service sont, à partir de 2004, rattachées à l'un des domaines du Service Ecoles-Médias (fédération de l'ensemble des services offrant des prestations pédagogiques dans le domaine des médias au sein des écoles genevoises: audiovisuel, technologies de l'information et de la communication et ressources documentaires).

### Projet de loi «Apprendre à communiquer» (PL8054)

En décembre 1999, ce projet de loi a permis d'ouvrir un crédit d'investissement pour l'acquisition du matériel et de logiciels nécessaires au projet «Apprendre à communiquer» pour accélérer l'intégration des TIC dans les activités pédagogiques. Ce projet consistait à installer des ateliers multimédia dans les établissements publics de l'enseignement primaire, du Cycle d'orientation, de l'enseignement postobligatoire, du CEPSPE et du Service médico-pédagogique.

### L'enquête PISA

L'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une étude de l'OCDE visant à comparer les compétences d'élèves de 15 ans de différents pays dans trois domaines: la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. Elle a lieu tous les trois ans et se centre à chaque fois sur un domaine principal. En 2000, il s'agissait de la compréhension de l'écrit ou littéraire; 32 pays ont participé à cette enquête (pour plus de détails, voir *Indicateur A13, Les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire*).

L'enquête sur les performances était complétée, pour les pays qui le souhaitaient, par un questionnaire à propos de l'informatique. Ce questionnaire visait à appréhender, par une dizaine de questions, la familiarité des élèves de 15 ans (pour les comparaisons internationales) ou des élèves de 9<sup>e</sup> année de l'enseignement public (pour les comparaisons régionales à l'intérieur de la Suisse) avec l'ordinateur et les nouvelles technologies. Trois aspects ont été étudiés:

- l'utilisation de l'informatique (intensité, lieu et mode d'utilisation de l'ordinateur et d'Internet),
- l'intérêt pour les nouvelles technologies,
- l'assurance dans le maniement de l'ordinateur.

Les questions soulevées concernent exclusivement l'ordinateur et Internet. Les autres moyens d'information électroniques traditionnels (comme la télévision) ou les nouvelles formes de communication (comme par exemple le téléphone mobile) ne sont pas pris en considération. L'étude porte sur les déclarations des élèves et non sur des faits objectifs (comme pourraient l'être, par exemple, des tests des capacités effectives des élèves sur l'ordinateur). Ainsi, en raison des différences culturelles dans les réponses données et dans leur adéquation sociale, les comparaisons entre les pays (ou entre les régions linguistiques de la Suisse) doivent être interprétées avec beaucoup de prudence. Pour les comparaisons internationales, sont inclus les pays suivants: Danemark, Allemagne, Finlande, Suède et Etats-Unis. D'autres pays, comme par exemple la France, l'Italie, le Japon et l'Autriche, qui participent habituellement à d'autres comparaisons établies dans l'enquête PISA 2000, n'ont pas recouru à l'instrument test des TIC.

### Indices d'aisance face à l'ordinateur

Afin de permettre des comparaisons synthétiques entre pays de l'OCDE, trois indices ont été construits sur les thèmes suivants: intérêt pour l'ordinateur, assurance dont les élèves déclarent faire preuve dans son maniement, rythme et utilisation de l'ordinateur. Les trois indices ont été gradués de telle sorte que la moyenne totale est égale à 0 et que les deux tiers des élèves des pays de l'OCDE étudiés enregistre une valeur située entre -1 et 1. Pour montrer quelles sont les différences à l'intérieur d'un pays, la moyenne de chaque indice a été soustraite de la moyenne des trois moyennes du pays en question. Ces indices ont également été utilisés pour comparer les informations provenant des trois régions linguistiques de la Suisse.

## Références

- Pochon, L.-O., Nidegger, C., Piquerez, G. (2003). *PISA 2000: Utilisation de l'ordinateur chez les élèves de 9<sup>e</sup> de Suisse romande*. Neuchâtel: IRDP.
- OFS-CDIP (2002). *Préparés pour la vie ? Les compétences de base des jeunes - Rapport national de l'enquête PISA 2000*, Chapitre 3, «Aisance dans le maniement de l'ordinateur». Neuchâtel: OFS/CDIP.
- Pochon L.-O., Depover C., Bordeleau P. (1999). *L'école de demain à l'heure des technologies de l'information et de la communication*. Actes du colloque du REF, Montréal, septembre 1996, IRDP.

# Annexes

---

- Annexe 1** Le canton de Genève et les cantons suisses
- Annexe 2** Les catégories socioprofessionnelles (CSP)
- Annexe 3** Les voies d'accès au métier d'enseignant dans l'enseignement public à Genève
- Annexe 4** Terminologies économiques
- Annexe 5** La population résidente
- Annexe 6** Les accords bilatéraux
- Annexe 7** Indicateur du niveau d'urbanisation

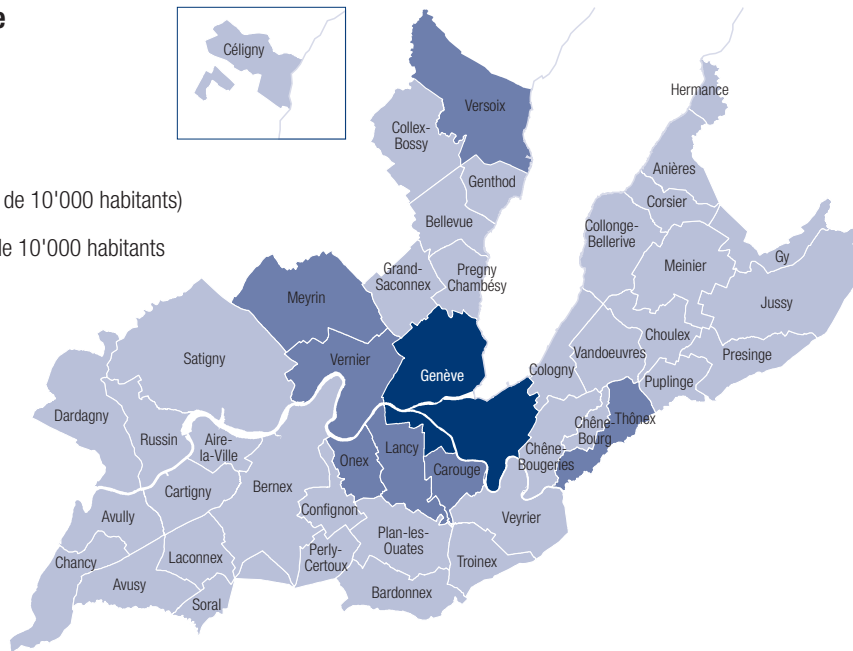


# Annexe 1 – Le canton de Genève et les cantons suisses

## Le canton de Genève

Communes genevoises

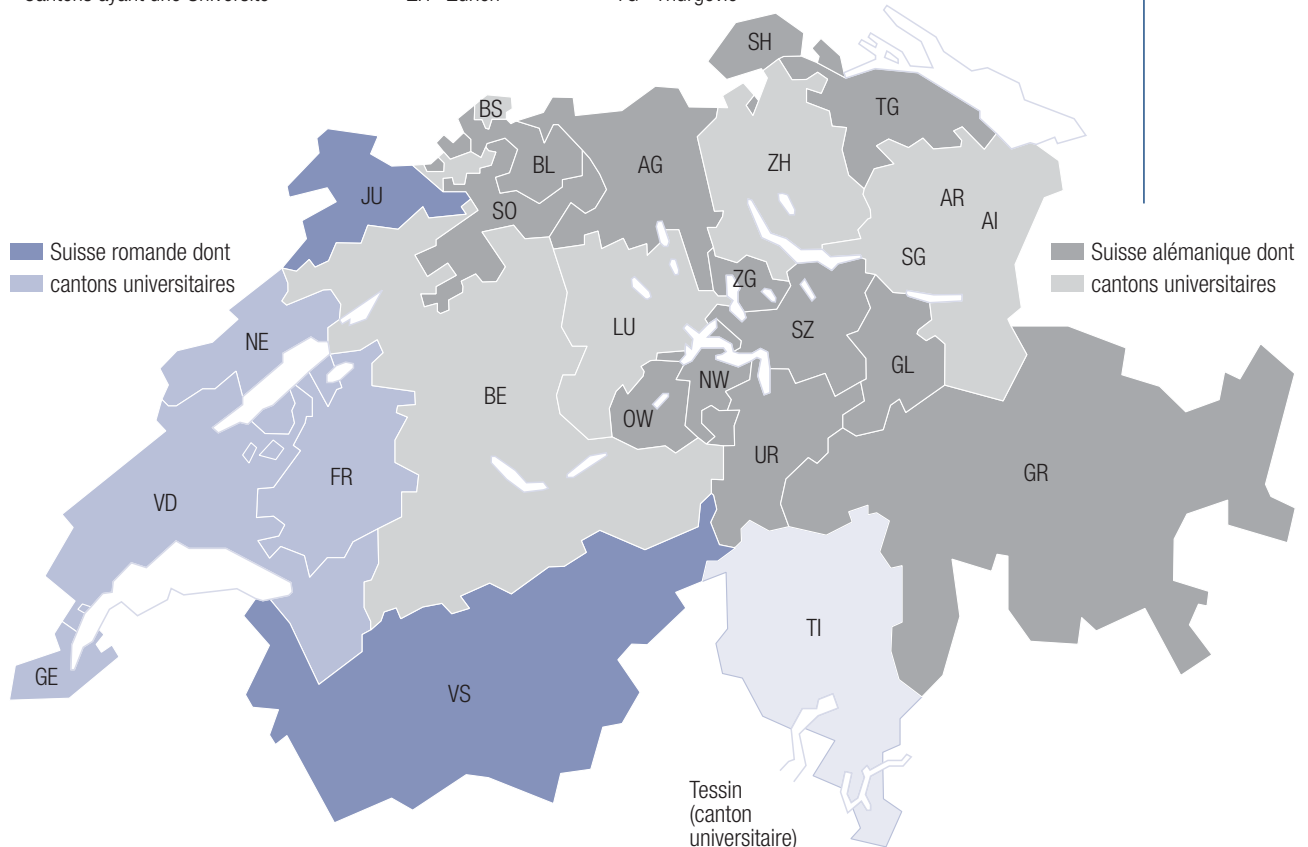
- Ville de Genève
- Communes-villes (plus de 10'000 habitants)
- Communes de moins de 10'000 habitants



## Les cantons suisses

Région lémanique	Espace Mittelland	Suisse Nord-Ouest	Suisse orientale	Suisse centrale	Tessin
GE* Genève	BE* Berne	AG Argovie	AR Appenzell Rh.-Ext.	LU* Lucerne	TI* Tessin
VD* Vaud	FR* Fribourg	BL Bâle-Campagne	AI Appenzell Rh.-Int.	NW Nidwald	
VS Valais	JU Jura	BS* Bâle-Ville	GL Glaris	OW Obwald	
	NE* Neuchâtel	<b>Zurich</b>	GR Grisons	SZ Schwyz	
	SO Soleure	ZH* Zurich	SG* Saint-Gall	UR Uri	
			SH Schaffhouse	ZG Zoug	
			TG Thurgovie		

\* Cantons ayant une Université



## **Annexe 2 – La catégorie socioprofessionnelle des parents (CSP) Nomenclature utilisée au SRED**

Jusqu'à l'année scolaire 1993/94, la couche sociale à laquelle appartenaient les élèves était définie en fonction de l'indication de la profession de père ou, à défaut, du répondant légal (la mère, la plupart du temps).

Depuis 1994/95, la base de données scolaires (BDS) contient non seulement les informations concernant le père, mais aussi celles de la mère, et le cas échéant, celles du responsable légal et de la personne chez qui habite l'élève. Afin d'assurer la comparabilité avec les données antérieures, la couche sociale de l'élève est depuis définie d'après la profession de la personne avec qui il habite. Lorsqu'il habite avec les parents, la couche sociale du père lui est attribuée en raison de la forte homogamie sociale observée.

### **Les professions déclarées par les parents sont regroupées selon les quinze types suivants:**

#### **1. Manœuvres et ouvriers spécialisés**

Travailleurs spécialisés des professions dont l'apprentissage a généralement une durée inférieure à six mois et n'est pas réglementé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

#### **2. Ouvriers qualifiés**

Travailleurs salariés des professions manuelles dont l'exercice requiert actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT. Sont incluses dans cette catégorie des personnes qui, sans avoir obtenu un certificat fédéral d'apprentissage, exercent néanmoins, ou disent exercer, une profession de ce type.

#### **3. Contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier**

Travailleurs salariés qui dirigent directement un groupe de travailleurs des catégories 1 et 2. La maîtrise fédérale est un niveau de formation fréquent, mais non indispensable.

#### **4. Petits indépendants manuels**

Travailleurs à leur compte des catégories 1 et 2 (artisans, etc.).

#### **5. Petits indépendants non manuels**

Propriétaires de petites entreprises de distribution et de services (petits commerçants, restaurateurs, cafetiers et assimilés).

#### **6. Agriculteurs**

Propriétaires ou fermiers d'entreprises agricoles, viticoles, horticolas, maraîchères; ou assimilés.

#### **7. Agents subalternes**

Travailleurs salariés des professions de la sécurité, de la surveillance, du contrôle et de la manutention notamment, dont l'exercice ne suppose pas actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT (gardes, agents municipaux, huissiers, contrôleurs de trains, manutentionnaires de bureau et assimilés).

#### **8. Employés qualifiés**

Travailleurs salariés des professions non manuelles dont l'exercice suppose actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT (employés de bureau, de commerce, correspondanciers, vendeurs et assimilés).

#### **9. Cadres inférieurs**

Travailleurs de la catégorie 8 qui assument soit des responsabilités de direction immédiate d'un groupe de travailleurs des catégories 7 et 8, soit la responsabilité globale d'activités partielles (chef de bureau, comptable, etc.).

#### **10. Cadres moyens**

Travailleurs salariés des professions non manuelles dont l'exercice suppose actuellement une formation complète dans une école professionnelle à plein temps.

#### **11. Cadres supérieurs**

Travailleurs salariés qui dirigent directement un ensemble de travailleurs de la catégorie 10 ou qui exercent des professions non manuelles dont l'exercice suppose une formation universitaire (administrateur, ingénieur, etc.).

## 12. Professions libérales et intellectuelles

Travailleurs à leur compte dont l'exercice de la profession implique généralement une formation universitaire, ainsi que les activités des juges, médecins, avocats, pasteurs, etc., qui peuvent être salariés.

## 13. Industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises

Travailleurs salariés, ou plus souvent indépendants, des professions non manuelles exerçant un pouvoir général sur de grandes entreprises ou administrations (directeur général, industriel, administrateur de sociétés, conseiller d'Etat, etc.).

## 14. Ménagères

Chefs de ménage de sexe féminin, n'exerçant pas d'activité professionnelle.

## 15. Divers et sans profession

Etudiants, retraités, invalides, rentiers, requérants d'asile et réfugiés.

**Dans les indicateurs, ces quinze types de professions sont regroupés en cinq catégories socioprofessionnelles:**

### Cadres supérieurs et dirigeants

- 11. Cadres supérieurs
- 12. Professions libérales et intellectuelles
- 13. Industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises

### Petits indépendants

- 4. Petits indépendants manuels
- 5. Petits indépendants non manuels
- 6. Agriculteurs

### Employés et cadres intermédiaires

- 8. Employés qualifiés
- 9. Cadres inférieurs
- 10. Cadres moyens

### Ouvriers

- 1. Manœuvres et ouvriers spécialisés
- 2. Ouvriers qualifiés
- 3. Contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier
- 7. Agents subalternes

### Divers et sans indications

- 14. Ménagères
- 15. Divers et sans profession

## Annexe 3 – Les voies d'accès au métier d'enseignant-e dans l'enseignement public à Genève

En Suisse, la formation au métier d'enseignant-e relève en général de la compétence des Hautes écoles pédagogiques. Le canton de Genève, comme celui de Berne, offre cette formation dans le cadre de l'Université.

D'une manière générale, les conditions d'engagement du Département de l'instruction publique de Genève prévoient que les personnes intéressées par un poste d'enseignant-e doivent disposer d'une licence universitaire ou d'un titre jugé équivalent (licence en Sciences de l'éducation mention «enseignement» (LME) dans le cas de l'enseignement primaire; licence ou diplôme universitaire dans la discipline d'enseignement, à laquelle s'ajoute une formation pédagogique, pour l'enseignement secondaire obligatoire ou postobligatoire).

### Enseignement primaire

Selon l'article 134 de la Loi sur l'instruction publique C 1 10, «*Peuvent être engagées dans l'enseignement primaire les personnes titulaires de la licence en Sciences de l'éducation, mention 'enseignement' (LME), de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ou d'un autre titre jugé équivalent, notamment le brevet genevois d'aptitude à l'enseignement primaire décerné jusqu'en 1995.*

Les personnes titulaires d'un brevet pour l'enseignement primaire délivré par un autre canton suisse ou d'un diplôme d'enseignant-e d'un Etat membre de l'UE/AELE reconnu équivalent par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique peuvent également être engagées dans l'enseignement primaire genevois, pour autant qu'elles maîtrisent le français et qu'elles témoignent d'une expérience d'enseignement d'au moins 2 ans après l'obtention du brevet ou du titre jugé équivalent. De plus, les candidat-e-s doivent avoir le niveau requis pour enseigner l'allemand dans les classes primaires.

#### Le programme d'études de la licence LME comporte deux cycles:

- une année (premier cycle) consacrée à une introduction aux domaines des sciences de l'éducation (année en tronc commun avec les mentions «Recherche et intervention» et «Formateurs d'adultes»);
- trois années (deuxième cycle) conduisant à la mention «enseignement», comportant la rédaction et la soutenance d'un mémoire de licence à la fin des études.

La LME s'inscrit dans le cadre d'un partenariat établi entre le Département de l'instruction publique et sa Direction de l'enseignement primaire, et l'Université de Genève et sa Section des sciences de l'éducation (formation à l'Université en alternance avec des stages en école primaire). Le nombre d'étudiants admis chaque année au deuxième cycle de la LME dépend ainsi, essentiellement, du nombre de places de stages disponibles dans les écoles primaires. Ce nombre de places est fixé par le Département de l'instruction publique pour 4 ans, après consultation de la Section des sciences de l'éducation, en fonction de la capacité d'accueil et d'encadrement de l'enseignement primaire (fixé à 100 depuis la rentrée 2002).

Pour plus d'informations sur la LME, voir le site de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'Université de Genève: <http://www.unige.ch/fapse/enseignement/>. Pour plus d'informations sur la procédure d'engagement dans l'enseignement primaire, voir le site <http://www.geneve.ch/dip/emploi.html>.

### Enseignement secondaire (Cycle d'orientation et postobligatoire)

Les titres requis pour un engagement dans l'enseignement secondaire (Cycle d'orientation et postobligatoire) sont une licence ou un diplôme universitaire dans la discipline d'enseignement dans le cas de l'enseignement général ou technique, un diplôme professionnel et le diplôme de culture générale dans le cas de l'enseignement spécialisé (éducation physique, économie familiale, travaux manuels) et un titre professionnel reconnu (ingénieur EPF, ingénieur HES, maîtrise fédérale ou un autre diplôme professionnel, selon les disciplines d'enseignement professionnel, ou un titre jugé équivalent) ainsi qu'une expérience professionnelle dans le cas de l'enseignement professionnel (Art. 153 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) C 1 10).

Les candidat-e-s à un poste de maître-esse secondaire doivent avoir des compétences pédagogiques certifiées. Ils doivent donc également obtenir le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES) délivré conjointement par l'Institut de formation des maîtresses et des maîtres de l'enseignement secondaire (IFMES) du canton de Genève et l'établissement de rattachement (Art. 154 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) C 1 10). Ce certificat s'effectue exclusivement en cours d'emploi (sur deux années généralement).

Pour plus d'informations sur la procédure d'engagement dans l'enseignement secondaire, voir le site <http://www.geneve.ch/dip/emploi.html>. Voir également le site de l'IFMES, <http://www.edu.ge.ch/dip/ifmes/Welcome.html>, pour plus de détails sur le déroulement du CAES.



## Annexe 4 – Terminologies économiques

### Francs constants et francs courants

On parle de francs «courants» lorsque ceux-ci sont exprimés dans la valeur de l'année considérée. On parle de francs «constants» lorsque le montant est exprimé dans la valeur d'une année de référence spécifique.

La hausse des prix, appelée aussi inflation, rend difficile la comparaison dans le temps de valeurs monétaires, le pouvoir d'achat d'un franc suisse n'étant pas le même en 2003 et en 1990 puisque les prix ont augmenté au cours de la période. Pour comparer par exemple les dépenses éducatives de 2003 à celles des années précédentes, on exprime ces dépenses en francs constants 2003, c'est-à-dire que l'on tient compte de la dépréciation du franc due à l'inflation. Les montants sont alors exprimés dans une unité, le franc constant, qui a la même valeur du début à la fin de la série chronologique.

L'indice des prix utilisé pour calculer le taux de déflation est l'*indice genevois des prix à la consommation* établi par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) qui diffère de l'indice suisse. Cet indice n'est pas un indice du coût de la vie au sens strict; il est néanmoins utilisé pour le calcul d'indexation des salaires.

La série de l'indice des prix, base 100 en 1982, est disponible pour l'ensemble de la période 1990-2003. C'est donc celui-ci qui est retenu pour le calcul des prix en francs constants 2003.

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Indice des prix genevois</b>	125.8	132.8	138.1	143.5	145.5	148.3	149.4	150.4	151.5	152.7	155.0	156.6	157.8	159.2
OCSTAT (1982 = 100)														
<b>Déflateur</b> (2003 = 1)	1.27	1.20	1.15	1.11	1.09	1.07	1.07	1.06	1.05	1.04	1.03	1.02	1.01	1.00

N.B. Le déflateur 2003 à utiliser pour une année  $t$  donnée est obtenu par la division suivante: 
$$\frac{I_{2003/1982}}{I_{t/1982}}$$

Un indice des prix s'élevant à 125.8 en 1990 signifie que CHF 125.80 de 1990 avaient le même pouvoir d'achat que CHF 100.– de 1982. De la même façon, CHF 159.20 de 2003 ont le même pouvoir d'achat que CHF 100.– de 1982. On peut donc en déduire que CHF 100.– de 1990 ont le même pouvoir d'achat que CHF 127.– de 2003.

*Valeur en francs constants 2003 = valeur en francs courants de l'année  $t$  x déflateur 2003*

### Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Pour comparer les niveaux de vie entre pays, il est nécessaire de convertir en une monnaie commune (habituellement le dollar américain) les revenus ou les dépenses par habitant exprimés dans la monnaie locale. Les taux de change du marché ne sont pas adaptés à une telle opération, car outre le fait qu'ils sont déterminés par d'autres facteurs que de simples comparaisons de prix (par exemple le volume des transactions financières entre monnaies), ils subissent des fluctuations importantes sur de courtes périodes.

L'OCDE publie tous les trois ans un ensemble de Parités de pouvoir d'achat (PPA) pour une année de référence en s'appuyant sur des comparaisons détaillées de prix d'un panier de biens et services comparables et représentatifs des habitudes de consommation dans les différents pays. Pour simple qu'il puisse paraître, le calcul du taux de change assurant la parité (l'égalité) du pouvoir d'achat, en compensant les différences de niveau de prix, est une opération complexe dans la pratique, portant sur quelque 3000 biens et services communs à la majorité des pays visés, répartis dans les diverses catégories de dépenses composant le produit intérieur brut.

Il faut rester attentif au fait que les PPA sont plus des constructions statistiques que des chiffres précis et que des différences mineures entre pays doivent être interprétées avec prudence, puisqu'un certain degré d'incertitude est associé aux sources de données et aux procédures sur lesquelles repose le calcul des PPA.

[Source: Parités de pouvoir d'achat: mesure et utilisations - Cahiers statistiques N° 3, OCDE, mars 2002]

## Revenu cantonal et produit intérieur brut (PIB)

On ne dispose pas pour les cantons d'une mesure du produit intérieur brut (somme des valeurs ajoutées) traditionnellement utilisé pour mesurer la richesse créée par un pays, notamment dans les comparaisons internationales. On utilise par conséquent comme mesure le revenu cantonal. Les revenus cantonaux résultent d'une répartition intercantonale du revenu national, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le revenu cantonal inclut tous les revenus touchés par les agents économiques (travail et capital) résidant dans le canton pour leur participation à une activité productive, où qu'elle soit réalisée. Contrairement au PIB, qui est fondé sur le critère de territoire de l'activité économique, le revenu cantonal se base sur le critère de résidence des agents économiques. Pour Genève par exemple, les salaires des frontaliers et des résidents vaudois travaillant dans le canton ne sont pas inclus dans le revenu cantonal, alors qu'ils le seraient si l'on calculait le PIB genevois. C'est l'inverse en ce qui concerne le produit des activités que des résidents (individus et entreprises) genevois réalisent à l'extérieur du canton [Source: OCSTAT]. Un nouveau mode de calcul du revenu cantonal est entré en vigueur en 1990, d'où une rupture de série (le revenu cantonal a été revu à la baisse). Par ailleurs, le revenu cantonal de l'année 2001 est une donnée provisoire calculée par l'OFS.

## Indices genevois et suisse des prix à la consommation

L'objectif de l'indice genevois des prix est de mesurer l'évolution du niveau général des prix à la consommation dans le canton de Genève. L'indice enregistre la variation des prix de la quasi-totalité des biens et services consommés par les ménages entre une période de base (mai 2000 actuellement) et une période variable (mois courant). Il synthétise, en un seul chiffre, une multitude de variations de prix élémentaires en accordant à chaque bien et à chaque service l'importance qu'ils ont dans le budget des consommateurs. Cet indicateur ne mesure ni le niveau absolu des prix, ni le coût de la vie, ni le niveau de la vie, ni l'évolution de ces deux derniers.

La structure du panier-type se base sur la nomenclature des produits de la COICOP (*Classification of Individual Consumption by Purpose*) utilisée au niveau international dans différents domaines. Le panier-type est constitué de 12 groupes principaux, qui se répartissent en 80 groupes de produits. Ceux-ci sont subdivisés en 222 postes de dépenses, partagés en plus de 1000 variétés. Les postes de dépenses constituent les dernières rubriques du panier-type encore pondérées et les variétés désignent les biens et services dont les prix sont effectivement relevés.

Les pondérations du panier-type sont établies au moyen d'enquêtes sur la consommation des ménages. En 2000, année de la dernière révision du calcul de l'indice, les pondérations ont été tirées de l'Enquête sur les revenus et la consommation des ménages de 1998 (ERC 98). Afin de tenir compte au mieux des changements d'habitudes de consommation des ménages, ces pondérations sont désormais actualisées chaque année sur la base d'une enquête semblable à l'ERC 98, avec toutefois un échantillon de ménages moins grand.

Pour tous les biens et services autres que les loyers, l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS), et l'indice genevois des prix à la consommation ont un champ d'observation, une structure, des pondérations, une base et un mode de calcul identiques. Les différences ne portent que sur les prix observés puisque ceux-ci sont relevés dans le canton pour l'indice genevois et dans l'ensemble du pays pour l'indice suisse. Concernant les loyers, l'OFS calcule un indice purement national qui entre dans l'indice suisse des prix à la consommation. Pour le canton de Genève, c'est l'indice des loyers provenant de la statistique cantonale des loyers qui entre dans l'indice genevois des prix à la consommation [Source: OCSTAT].

## Annexe 5 – La population résidente

La population résidente du canton de Genève comprend tous les Suisses et tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation officielle de domicile, qui habitent effectivement dans le canton. Cette définition est donc basée sur la notion de domicile économique (par opposition à celle de domicile légal). Ainsi, sont pris en compte les Confédérés qui ont conservé leur domicile légal dans leur canton d'origine mais qui habitent Genève la plus grande partie de leur temps. Quant à la population résidente de nationalité étrangère, elle inclut:

- *les étrangers résidents de longue durée*: personnes titulaires d'un permis de séjour (permis B), personnes établies (permis C), personnes titulaires d'un permis de séjour de courte durée (permis L) d'une durée égale ou supérieure à 12 mois, et éventuelles autres personnes assimilables à ces catégories;
- *les étrangers résidents de courte durée*: personnes titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à 12 mois ou d'un permis saisonnier. Le statut de saisonnier a été aboli à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux au 1<sup>er</sup> juin 2002; ces permis sont transformés en une autorisation de courte durée;
- *les fonctionnaires internationaux*: principalement membres ou employés d'organisations internationales gouvernementales, de missions diplomatiques et de consulats (personnes exemptes de permis), titulaires d'une carte de légitimation ou attestation de fonction ou d'emploi, ainsi que les membres de leur famille avec (permis CI) ou sans activité lucrative, et leur personnel de maison;
- *les personnes relevant du domaine de l'asile*: les étrangers bénéficiant d'une admission provisoire (permis F) et, depuis décembre 2001, les étrangers qui ont demandé l'asile en Suisse et qui attendent que les autorités statuent sur leur cas (permis N). Ceux qui obtiennent le statut de réfugiés reçoivent soit un permis de séjour (B), soit un permis d'établissement (C), et sont alors comptabilisés dans ces catégories.

La population résidente ainsi définie ne comprend pas les *personnes sans papiers*. Cette définition de la population résidente est, depuis janvier 2002, en parfaite adéquation avec celle utilisée dans le cadre des recensements fédéraux de la population.

Cependant, elle diffère de celle de la statistique de l'état annuel de la population qui détermine l'effectif de la *population résidente permanente* (définition OFS):

- la *population résidente permanente* comprend toutes les personnes résidant en Suisse durant une année au moins: personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse et personnes de nationalité étrangère possédant une autorisation d'établissement ou une autorisation de séjour d'une durée d'au moins 12 mois, ainsi que les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leurs familles. N'en font pas partie: les personnes effectuant un séjour de courte durée (moins de 12 mois) et celles dont le statut n'est pas encore réglé (requérants d'asile).

## Annexe 6 – Les accords bilatéraux Suisse-UE/AELE

### Les accords sur la libre circulation des personnes Suisse-Union européenne (UE)/Association européenne de libre-échange (AELE)

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002, les ressortissants de l'UE (les 15 anciens membres de l'UE: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède) et de l'AELE (Islande, Norvège et Principauté du Liechtenstein) peuvent obtenir un permis de travail (ainsi que, par le droit au regroupement familial, les membres de la famille, soit le conjoint, les enfants de moins de 21 ans ou à charge, et les ascendants à charge, et ce indépendamment de leur nationalité), sous réserve de la situation du marché de l'emploi et des conditions d'engagement, pour une durée de 5 ans (à condition que le contrat de travail soit supérieur à 12 mois), dont la validité n'est plus liée ni à la durée du contrat, ni au lieu de travail (néanmoins, jusqu'en juin 2007, celui-ci doit être situé à l'intérieur des zones frontalières suisses).

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, deux mesures principales de protection du marché du travail sont tombées: le contrôle préalable des conditions de travail (un contrôle a posteriori sera effectué afin de prévenir les risques de sous-enchère salariale) et la priorité donnée aux travailleurs déjà intégrés sur le marché de l'emploi suisse (plus de passage obligé devant la commission tripartite).

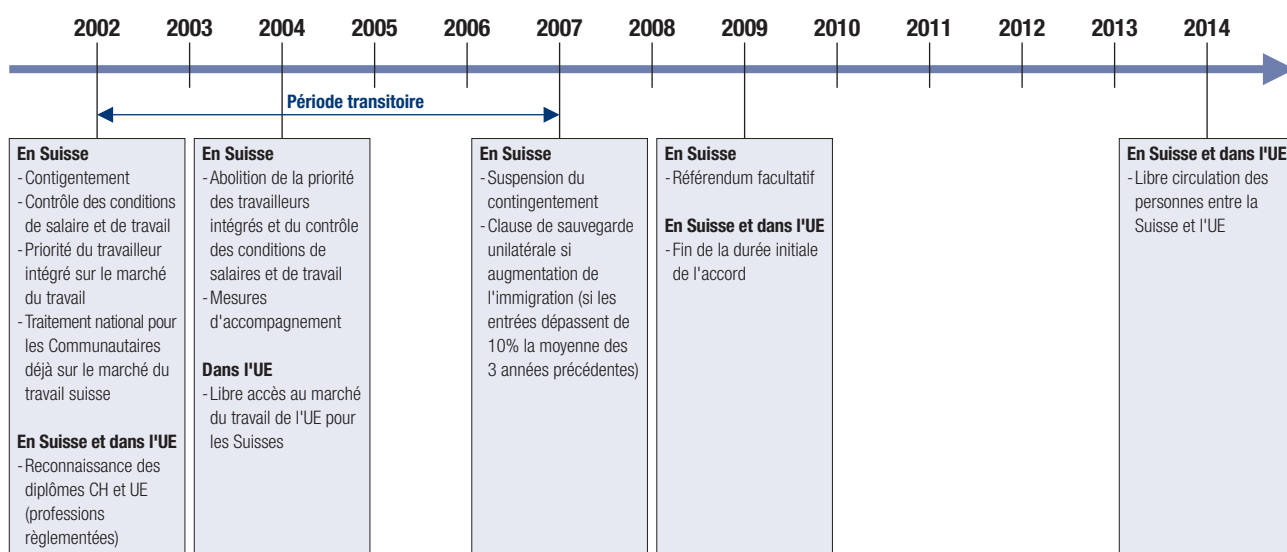
Cependant, il sera toujours nécessaire d'obtenir une autorisation pour pouvoir travailler en Suisse. Le principe de contingentement annuel pour les permis B CE/AELE (15'000 autorisations de longue durée) et L CE/AELE (115'500 autorisations de courte durée) est maintenu jusqu'en 2007. Les personnes au bénéfice d'une autorisation B et L bénéficieront de la mobilité géographique et professionnelle dans toute la Suisse.

Les autorisations pour les travailleurs frontaliers (G CE/AELE) ne sont plus contingentées mais resteront nécessaires pour venir travailler en Suisse. Le travailleur frontalier appartenant à l'UE ou à l'AELE n'est plus dans l'obligation de regagner son domicile à l'étranger tous les soirs, son retour pouvant être hebdomadaire. Si c'est le cas, il doit déclarer son domicile suisse à l'autorité communale ou cantonale correspondante. Les frontaliers bénéficient de la mobilité professionnelle (changement d'employeur et de profession) et géographique dans les cantons frontaliers (limite abolie en 2007).

#### Pour en savoir plus:

- Le site officiel de l'Etat de Genève: Genève et les bilatérales: [www.geneve.ch/bilaterales/](http://www.geneve.ch/bilaterales/)
- Le site de l'Observatoire statistique transfrontalier: [www.statregio-francosuisse.net/observatoire.html](http://www.statregio-francosuisse.net/observatoire.html)
- *Tout savoir sur les Accords bilatéraux Suisse-UE, Guide pratique franco-suisse*, édition 2004.

### Calendrier de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes (entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> juin 2002)



N.B. En octobre 2004 ont été signés les Accords bilatéraux II et le Protocole sur l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne.  
 Source: *Tout savoir sur les Accords bilatéraux Suisse-UE, Guide pratique franco-suisse*, édition 2004.

## Annexe 7 – Indicateur du niveau d'urbanisation

Bien que le canton de Genève soit caractérisé par une forte urbanisation, les 45 communes qui le composent ont des caractéristiques (spatiales, démographiques, etc.) très différentes. Un indicateur du niveau d'urbanisation a été construit afin de pouvoir bien saisir la diversité des communes.

Six variables ont été retenues pour la construction<sup>1</sup> de cet indicateur:

1. la population au 31.12.2003,
2. la croissance démographique entre 1990 et 2003,
3. la densité de population au 31.12.2003,
4. le nombre de bâtiments au 31.12.2002,
5. La surface d'habitat et d'infrastructure 1992/1997<sup>2</sup> en %,
6. La distance en kilomètres de la mairie communale à l'Hôtel de Ville de la Ville de Genève en 2003.

Les variables 1 et 2 correspondent à des considérations démographiques, les variables 3 et 6 à des considérations spatiales et les variables 4 et 5 à des considérations d'utilisation du territoire. Pour procéder à la construction de l'indicateur, une valeur allant de 1 à 45 a été attribuée à chaque commune pour chacune des variables<sup>3</sup>.

Var. 1 Population au 31.12.2003		Var. 2 Croissance 1990-2003		Var. 3 Densité au 31.12.2003		Var. 4 Bâtiments au 31.12.2002		Var. 5 Surf. d'hab. et d'infra. 1992/1997 en %		Var. 6 Distance Ville Genève	
	Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur		Valeur
Gy	405	Puplinge	-2.8	Russin	0.8	Gy	120	Jussy	7.1	Céligny	17.2
Russin	410	Avully	-1.7	Jussy	1.1	Presinge	148	Gy	7.7	Chancy	14.8
Laconnex	541	Céligny	1.3	Gy	1.2	Russin	153	Presinge	8.1	Hermance	13.6
Presinge	627	Meyrin	5.0	Presinge	1.3	Laconnex	159	Soral	8.5	Avusy	12.4
Soral	633	Bernex	6.8	Céligny	1.4	Soral	168	Laconnex	8.6	Avully	11.7
Céligny	641	Genève	8.0	Laconnex	1.4	Céligny	185	Dardagny	8.8	Dardagny	11.7
Aire-la-Ville	736	Vernier	8.9	Dardagny	1.5	Chancy	220	Chancy	9.7	Russin	10.4
Cartigny	836	Onex	9.1	Satigny	1.5	Aire-la-Ville	249	Cartigny	10.4	Soral	10.4
Hermance	854	Chêne-Bougeries	9.6	Chancy	1.7	Choulex	277	Collex-Bossy	10.6	Anières	10.3
Chancy	911	Perly-Certoux	10.4	Cartigny	1.9	Avully	289	Avully	12.5	Gy	10.3
Choulex	961	Presinge	12.0	Collex-Bossy	2	Jussy	293	Meinier	13.2	Cartigny	10
Jussy	1199	Laconnex	12.0	Soral	2.2	Hermance	295	Céligny	13.4	Jussy	9.9
Avusy	1241	Meinier	13.7	Avusy	2.4	Puplinge	333	Choulex	14.4	Laconnex	9.7
Dardagny	1316	Corsier	15.2	Choulex	2.5	Meinier	339	Russin	14.5	Corsier	9.1
Collex-Bossy	1406	Lancy	16.7	Meinier	2.5	Avusy	351	Aire-la-Ville	15.8	Satigny	9
Corsier	1732	Russin	18.8	Aire-la-Ville	2.6	Perly-Certoux	365	Satigny	17.5	Versoix	8.6
Avully	1752	Choulex	20.3	Avully	3.8	Collex-Bossy	374	Bernex	18.6	Presinge	8.5
Meinier	1758	Soral	22.2	Bardonnex	4.2	Bardonnex	416	Avusy	20.6	Meinier	8.1
Bardonnex	2106	Carouge	22.9	Hermance	5.8	Corsier	451	Puplinge	21.3	Aire-la-Ville	8
Puplinge	2148	Satigny	23.1	Vandoeuvres	5.8	Troinex	523	Bardonnex	21.9	Collex-Bossy	8
Troinex	2161	Dardagny	23.6	Anières	6.1	Anières	603	Troinex	24	Collonge-Bellerive	7.4
Anières	2354	Bardonnex	23.6	Bellevue	6.1	Bellevue	620	Perly-Certoux	25.5	Genthod	7.2
Genthod	2393	Chêne-Bourg	23.8	Corsier	6.3	Genthod	691	Hermance	26	Perly-Certoux	6.7
Vandoeuvres	2555	Genthod	23.9	Troinex	6.4	Confignon	727	Anières	28	Puplinge	6.7
Bellevue	2677	Hermance	24.5	Bernex	7.1	Vandoeuvres	739	Versoix	29.7	Choulex	6.6
Perly-Certoux	2786	Cartigny	26.1	Puplinge	8	Satigny	809	Bellevue	31.6	Bernex	6.5
Satigny	2855	Jussy	28.4	Genthod	8.4	Cartigny	836	Corsier	33	Meyrin	6.2
Confignon	3412	Thônex	28.6	Pregny-Chambésy	10.6	Chêne-Bourg	837	Plan-les-Ouates	39.3	Bellevue	6
Pregny-Chambésy	3456	Cologny	30.9	Versoix	10.8	Pregny-Chambésy	900	Confignon	43.1	Bardonnex	5.8
Cologny	4974	Versoix	31.6	Collonge-Bellerive	11.2	Cologny	1017	Veyrier	45.2	Confignon	5.7
Collonge-Bellerive	6832	Veyrier	32.4	Perly-Certoux	11.3	Onex	1207	Genthod	46.1	Vernier	5
Chêne-Bourg	7716	Grand-Saconnex	34.2	Confignon	12.4	Dardagny	1316	Vandoeuvres	48	Veyrier	4.8
Plan-les-Ouates	7829	Confignon	34.8	Plan-les-Ouates	13.3	Carouge	1354	Collonge-Bellerive	51.6	Vandoeuvres	4.7
Grand-Saconnex	8648	Avusy	36.7	Cologny	13.5	Versoix	1423	Meyrin	53.6	Troinex	4.5
Bernex	9232	Vandoeuvres	37.0	Veyrier	14.3	Bernex	1500	Pregny-Chambésy	62.2	Grand-Saconnex	4.3
Veyrier	9317	Pregny-Chambésy	40.3	Grand-Saconnex	19.8	Plan-les-Ouates	1608	Onex	66.9	Plan-les-Ouates	4.2
Chêne-Bougeries	9943	Chancy	43.0	Meyrin	20.6	Thônex	1666	Vernier	67.3	Pregny-Chambésy	4.2
Versoix	11324	Collonge-Bellerive	43.3	Chêne-Bougeries	24.3	Chêne-Bougeries	1729	Thônex	67.6	Thônex	4.2
Thônex	13090	Aire-la-Ville	47.5	Thônex	34.4	Collonge-Bellerive	1902	Grand-Saconnex	69.3	Onex	4
Onex	17170	Collex-Bossy	47.7	Vernier	40.6	Meyrin	1905	Cologny	70.2	Chêne-Bourg	3.9
Carouge	18479	Troinex	56.3	Lancy	55.6	Lancy	2021	Chêne-Bougeries	76.6	Cologny	3.5
Meyrin	20491	Plan-les-Ouates	59.3	Chêne-Bourg	60.3	Veyrier	2244	Chêne-Bourg	78.9	Chêne-Bougeries	3.2
Lancy	26788	Gy	62.0	Onex	60.5	Vernier	2527	Carouge	81	Lancy	2.6
Vernier	31020	Anières	62.8	Carouge	70.3	Grand-Saconnex	8648	Lancy	81.5	Carouge	2
Genève	184758	Bellevue	71.1	Genève	116.5	Genève	9027	Genève	90.8	Genève	0

<sup>1</sup> La construction de cet indicateur s'est inspirée du programme d'indicateurs urbains du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat): [www.unhabitat.org/programmes/guo/urban\\_indicators.asp](http://www.unhabitat.org/programmes/guo/urban_indicators.asp).

<sup>2</sup> Résultats des mensurations exécutées entre 1992 et 1997, selon la méthode dite de l'interprétation par échantillonnage de photographies aériennes.

<sup>3</sup> 45 est la valeur maximale de manière croissante pour les variables 1, 2, 3, 4 et 5, et de manière décroissante pour la variable 6.

L'indicateur de niveau d'urbanisation se calcule en rapportant la somme des six valeurs attribuées à une commune donnée, au maximum théorique (6 x 45 = 270). Le ratio obtenu est donné en pourcentage.

	Var. 1	Var. 2	Var. 3	Var. 4	Var. 5	Var. 6	Total	Valeur % (total / 270)	Rang	Commune	Indicateur de niveau d'urbanisation (%)
Aire-la-Ville	7	39	16	8	15	19	104	39	1	Genève	86
Anières	22	44	21	21	24	9	141	52	2	Lancy	84
Avully	17	2	17	10	10	5	61	23	3	Carouge	83
Avusy	13	34	13	15	18	4	97	36	4	Grand-Saconnex	81
Bardonnex	19	22	18	18	20	29	126	47	5	Thônex	81
Bellevue	25	45	22	22	26	28	168	62	6	Plan-les-Ouates	77
Bernex	35	5	25	35	17	26	143	53	7	Chêne-Bourg	77
Carouge	41	19	44	33	43	44	224	83	8	Veyrier	76
Cartigny	8	26	10	27	8	11	90	33	9	Chêne-Bougeries	76
Céligny	6	3	5	6	12	1	33	12	10	Cologny	76
Chancy	10	37	9	7	7	2	72	27	11	Vernier	75
Chêne-Bougeries	37	9	38	38	41	42	205	76	12	Onex	73
Chêne-Bourg	32	23	42	28	42	40	207	77	13	Pregny-Chambésy	72
Choulex	11	17	14	9	13	25	89	33	14	Collonge-Bellerive	71
Collex-Bossy	15	40	11	17	9	20	112	41	15	Meyrin	68
Collonge-Bellerive	31	38	30	39	33	21	192	71	16	Confignon	65
Cologny	30	29	34	30	40	41	204	76	17	Versoix	64
Confignon	28	33	32	24	29	30	176	65	18	Vandoeuves	63
Corsier	16	14	23	19	27	14	113	42	19	Bellevue	62
Dardagny	14	21	7	32	6	6	86	32	20	Troinex	60
Genève	45	6	45	45	45	45	231	86	21	Genthod	56
Genthod	23	24	27	23	31	22	150	56	22	Bernex	53
Grand-Saconnex	34	32	36	44	39	35	220	81	23	Anières	52
Gy	1	43	3	1	2	10	60	22	24	Perly-Certoux	47
Hermance	9	25	19	12	23	3	91	34	25	Bardonnex	47
Jussy	12	27	2	11	1	12	65	24	26	Corsier	42
Laconnex	3	12	6	4	5	13	43	16	27	Collex-Bossy	41
Lancy	43	15	41	41	44	43	227	84	28	Satigny	41
Meinier	18	13	15	14	11	18	89	33	29	Aire-la-Ville	39
Meyrin	42	4	37	40	34	27	184	68	30	Puplinge	38
Onex	40	8	43	31	36	39	197	73	31	Avusy	36
Perly-Certoux	26	10	31	16	22	23	128	47	32	Hermance	34
Plan-les-Ouates	33	42	33	36	28	36	208	77	33	Cartigny	33
Pregny-Chambésy	29	36	28	29	35	37	194	72	34	Choulex	33
Presinge	4	11	4	2	3	17	41	15	35	Meinier	33
Puplinge	20	1	26	13	19	24	103	38	36	Dardagny	32
Russin	2	16	1	3	14	7	43	16	37	Chancy	27
Satigny	27	20	8	26	16	15	112	41	38	Jussy	24
Soral	5	18	12	5	4	8	52	19	39	Avully	23
Thônex	39	28	39	37	38	38	219	81	40	Gy	22
Troinex	21	41	24	20	21	34	161	60	41	Soral	19
Vandoeuves	24	35	20	25	32	33	169	63	42	Laconnex	16
Vernier	44	7	40	43	37	31	202	75	43	Russin	16
Versoix	38	30	29	34	25	16	172	64	44	Presinge	15
Veyrier	36	31	35	42	30	32	206	76	45	Céligny	12

Source: SRED

### Liste des abréviations

<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange	<b>EAA</b>	Ecole d'arts appliqués
<b>AFE</b>	Attestation de formation élémentaire	<b>EC</b>	Ecole de commerce
<b>AGEP</b>	Association genevoise des écoles privées	<b>ECG</b>	Ecole de culture générale
<b>AIU</b>	Accord intercantonal universitaire	<b>EET</b>	Ecole d'enseignement technique
<b>APE</b>	Associations de parents d'élèves	<b>EFP</b>	Ecole de formation pré-professionnelle
<b>ARLE</b>	Association «Refaire l'école»	<b>EIG</b>	Ecole d'ingénieurs de Genève
<b>BDS</b>	Base de données scolaires	<b>EIL</b>	Ecole d'ingénieurs de Lullier
<b>BIE</b>	Bureau international d'éducation	<b>ELCF</b>	Ecole de langue et de civilisation française
<b>BIT</b>	Bureau international du travail (nouvellement OIT)	<b>EOS</b>	Enquête sur l'orientation des diplômé-e-s à la sortie de l'enseignement postobligatoire public genevois
<b>BITH</b>	Bureau international des textiles et de l'habillement	<b>EPF</b>	Ecole polytechnique fédérale
<b>CAES</b>	Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire	<b>EPFL</b>	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
<b>CAF</b>	Chèque annuel de formation	<b>EPFZ</b>	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
<b>CC</b>	Certificat cantonal de capacité	<b>EPT</b>	Postes en «équivalent plein temps»
<b>CDIP</b>	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	<b>ERC</b>	Enquête sur le revenu et la consommation
<b>CEFOPS</b>	Centre de formation professionnelle santé-social (anciennement CEPSPE)	<b>ESBA</b>	Ecole supérieure des beaux-arts
<b>CEI</b>	Commission électrotechnique internationale	<b>ESPA</b>	Enquête suisse sur la population active
<b>CEO</b>	Institut œcuménique de Bossey	<b>ESPOP</b>	Statistique de l'état annuel de la population (OFS)
<b>CEPIA</b>	Centre d'enseignement professionnel de l'industrie et de l'artisanat	<b>EUROSTAT</b>	Office statistique des Communautés européennes
<b>CEPSPE</b>	Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance (nouvellement CEFOPS)	<b>EVAMAR</b>	Evaluation de la réforme de la maturité gymnasiale
<b>CEPTA</b>	Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal	<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>CERN</b>	Organisation européenne pour la recherche nucléaire	<b>FEIG</b>	Fondation de l'Ecole internationale de Genève
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité	<b>FLM</b>	Fédération luthérienne mondiale
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge	<b>FMH</b>	Fédération des médecins suisses
<b>CITE</b>	Classification internationale type de l'éducation	<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>CLS</b>	Comparative Literature Studies	<b>FNRS</b>	Fonds national de la recherche scientifique
<b>CO</b>	Cycle d'orientation	<b>FPSE</b>	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
<b>COE</b>	Conseil œcuménique des églises	<b>GAPP</b>	Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines
<b>COICOP</b>	Classification of individual consumption by purpose	<b>GIP</b>	Gestion intégrée du personnel
<b>CPC</b>	Cours professionnels et commerciaux	<b>GP</b>	(filère) générale et pratique
<b>CPTIC</b>	Centre pédagogique des technologies de l'information et de la communication	<b>GPE</b>	Gestion prévisionnelle des enseignants
<b>CSP</b>	Catégorie socioprofessionnelle	<b>HBSC</b>	Health behaviour in school-aged children
<b>CSRE</b>	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation	<b>HEAA</b>	Haute école des arts appliqués
<b>CUS</b>	Conférence universitaire suisse	<b>HEG</b>	Haute école de gestion
<b>DEA</b>	Diplôme d'études approfondies	<b>HEP</b>	Haute école pédagogique
<b>DEP</b>	Direction générale de l'enseignement primaire	<b>HES</b>	Haute école spécialisée
<b>DES</b>	Diplôme d'études supérieures	<b>HES-S2</b>	Hautes écoles spécialisées santé-social de Suisse romande
<b>DESS</b>	Diplôme d'études supérieures spécialisées	<b>HES-SO</b>	Hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale
<b>DGCO</b>	Direction générale du Cycle d'orientation	<b>HUG</b>	Hôpital universitaire de Genève
<b>DIP</b>	Département de l'instruction publique	<b>IATA</b>	Association du transport aérien international
<b>DIPCO</b>	Développement et innovation pédagogique du Cycle d'orientation	<b>ICF</b>	Indice conjoncturel de fécondité
		<b>IEUG</b>	Institut européen de l'Université de Genève (anciennement IUÉE)
		<b>IFAGE</b>	Fondation pour la formation des adultes à Genève

<b>IFMES</b>	Institut de formation des maîtres-ses de l'enseignement secondaire	<b>OOF</b>	Office d'orientation et de formation professionnelle
<b>IFRC</b>	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	<b>ORRM</b>	Ordonnance et règlement sur la reconnaissance de la maturité (entrée en vigueur à la rentrée scolaire 1998)
<b>IIASA</b>	International Institute for Applied Systems Analysis	<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation	<b>PHS</b>	Ecole des Hautes études pédagogiques de Saint-Gall
<b>IPCH</b>	Indice des prix à la consommation harmonisés	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>IPE</b>	Institutions de la petite enfance	<b>PISA</b>	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
<b>IRDP</b>	Institut de recherche et d'information pédagogique	<b>PLEND</b>	Plan d'encouragement aux départs à la retraite anticipée
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation	<b>PO</b>	Postobligatoire
<b>ISPA</b>	Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies	<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat
<b>ITC</b>	International Trade Center	<b>RAPPE</b>	Réseau d'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives
<b>IUED</b>	Institut universitaire des études du développement	<b>RCE</b>	Registre central des étrangers
<b>IUEE</b>	Institut universitaire d'études européennes (nouvellement IEUG)	<b>REF</b>	Réseau international de recherche en éducation et formation
<b>IUHEI</b>	Institut universitaire de Hautes études internationales	<b>RFE</b>	Recensement fédéral des entreprises
<b>LAU</b>	Loi sur l'aide aux universités	<b>RFP</b>	Recensement fédéral de la population
<b>LES</b>	Enquête sur le niveau et la structure des salaires en Suisse	<b>RRM</b>	Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
<b>LIP</b>	Loi sur l'instruction publique	<b>SAFs</b>	Services administratifs et financiers du DIP
<b>LME</b>	Licence mention enseignement	<b>SCAI</b>	Service des classes d'accueil et d'insertion
<b>LSM</b>	(filière) latine, scientifique et moderne	<b>seco</b>	Secrétariat d'état à l'économie
<b>MATHEVAL</b>	Evaluation des compétences des élèves en fin de 2 <sup>e</sup> et de 4 <sup>e</sup> primaire en Suisse romande	<b>SEFOS</b>	Service de formation spécialisée de l'Hôpital universitaire de Genève
<b>MCA</b>	Modèle de comptabilité analytique	<b>SEP</b>	Service de l'enseignement privé du DIP
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques	<b>SGEF</b>	Système genevois d'enseignement et de formation
<b>OCP</b>	Office cantonal de la population	<b>SGIPA</b>	Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes
<b>OCSTAT</b>	Office cantonal de la statistique	<b>SIUS</b>	Système d'information universitaire suisse de l'OFS
<b>OFES</b>	Office fédéral de l'éducation et de la science	<b>SMP</b>	Service médico-pédagogique
<b>OFFT</b>	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie	<b>SRED</b>	Service de la recherche en éducation
<b>OFIAMT</b>	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail	<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique	<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique	<b>UER</b>	Union européenne de radio-télévision
<b>OIG</b>	Organisations internationales gouvernementales	<b>UIP</b>	Union interparlementaire
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations	<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
<b>OING</b>	Organisations internationales non gouvernementales	<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>OIPC</b>	Organisation internationale de protection civile	<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail (anciennement BIT)	<b>UNIGE</b>	Université de Genève
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce	<b>UPOV</b>	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
<b>OMM</b>	Organisation météorologique mondiale	<b>USI</b>	Université de Suisse italienne
<b>OMPI</b>	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle		
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé		
<b>ONUG</b>	Office des Nations Unies à Genève		



## Index

### A

Actes et décisions politiques 210, **245-250**  
 Activité  
 - taux d' - 61, 64-65, **68**, 113, 123-125, 127, **131**, 205  
 Adolescents 114, **147-153**  
 Age/date d'arrivée à Genève 33, 37, 42  
 Allophones  
 - élèves - 15, 31, **36**, 39-40, **44**, 76-77, 99, 237  
 APE: voir *Associations de parents d'élèves*  
 Apprentissage 14, 45-52, 124, 135, 156, 223, 225, 269-272  
 - dual 19, 45-47, **52**, 77, 84, 178-181, 184-185, 187-188, 209, 220, 222  
 - examen de fin d' - 14, 46, 48, 51-**52**, 185, 226  
 Associations de parents d'élèves 210, **235-242**

### B

Besoins de recrutement (*en enseignants*)  
 61, 63-64, 67-68

### C

Catégorie socioprofessionnelle 29, 34, 37, 42, 49-50, 109, 161, 165, 168-169, 172, 174, 186, 189, 210, 237, 240, 255, 258, 271, 274, 288  
 Chèque annuel de formation 227-229, 232-**233**  
 Chômage 113, **131**, 140, 209, 219-223, 225  
 - taux de - 113, 123-125, 127-128, **131**  
 Classes hétérogènes 43-**44**, 167, 169-**170**, 173, 175-176  
 Classification internationale CITE **17, 22**, 276  
 Compétences des élèves 16, **97-103**, **105-112**, 160, 210, 245, 279, 284  
 - en mathématiques 16, **97-103**  
 Compréhension de l'écrit 16, 105-107, 109-**112**  
 Coût de l'éducation: voir *Dépenses publiques d'éducation, Dépense unitaire*  
 Culture mathématique 105-107, 110-**112**  
 Culture scientifique 105-107, 109-**112**  
 Cycle d'orientation: voir *Enseignement secondaire I public*

### D

Démographie scolaire **23-28**  
 Dépense(s)  
 - par élève/étudiant: voir *Dépense unitaire*  
 - unitaire **83-90**, 93  
 - de fonctionnement 77, 80, 83, 85, 87, 90  
 - d'investissement (en capital) 77, 80, 90  
 - publiques d'éducation **75-82**  
 - de l'Université 80, 83, **91-96**  
 Diplômes  
 - secondaire II public 188-**190**, 219-226, 261-268, 269-276  
 Diversité culturelle et linguistique **37-44**, 115, 117  
 Durée moyenne de scolarisation: voir *Espérance*

### E

Ecole(s)  
 - en projet: voir *Rénovation*  
 - enfantine(s): voir *Enseignement préprimaire*  
 - privée(s): voir *Enseignement privé*

Echanges public-privé **197-202**  
 Education préscolaire 209, 211-218  
 Effectifs scolarisés 13, **17-22**, 33, 57-59  
 - évolution des - **18-21**, 23-26, **28**, 49, 58, 88  
 - prévisions d' - 23, 26, **28**  
 Elèves  
 - de 15 ans 16, 105-107, 110-112, 280, 283-284  
 - de 9<sup>e</sup> année 16, 105-107, 109-110, 112, 148, 151-152, 252, 277-280, 282-284  
 - de 2<sup>e</sup> année primaire 16, **97-103**  
 Emploi 123-124, 127, 133-134, 136, 138, 139, 209, 219-225  
 - personnes sans -: voir *Chômage*  
 Encadrement  
 - pour 100 élèves 15, 62, 69-74  
 - taux d' - 69, 72, **74**  
 Enseignement  
 - préprimaire 20, 22, 30, 33, 77, 206, 209, **211-218**  
 - primaire public 15, 16, 22-27, 33, 62-67, 70, 72-73, 83-88, 97-103, 155, **159-166**, 168, 198, 235-242, 251-252, 253-259, 278, 290  
 - privé 13, 17-22, **29-36**, 135, 160-161, 163-165, 188, **197-202**  
 - secondaire I public 23-27, 33, 39, 46-47, 49-50, 52, 61-63, 69-70, 72-73, 77, 80, 83-85, 87-88, 107, 147-153, 155 **167-170**, **171-176**, 178-179, 199, 278-280, 290  
 - secondaire II public 14, 19, 49-50, **52**, 61-63, 65-66, 71-73, 83-88, 156, **177-182**, **183-190**, 209, 219-221, 223, 246, 290  
 - spécialisé 29-31, 34, 36, 155, 159-**166**, 245, 248-249  
 - tertiaire public 15, 20, **22**, 61-63, 70-73, 76, 83-87, 89, 157, **191-195**, 204-206, 245  
 EOS **219-226**  
 EPT: voir *Equivalents plein temps*  
 Equivalents plein temps 15, 61-62, 65, **68**, 69-70, **74**  
 Espérance de scolarisation **203-208**, 217-218  
 Etranger  
 - élèves de nationalité - 13-14, 16, 30-31, 33-34, 38, 41, 44, 54, 58, 98-101, 135  
 - population de nationalité - 113, 115-122, 136-137  
 - en provenance de l' - 54-55, 57, **60**, 120, 135, 137, 140, 143, 192  
 Etudes postgrades 55, 57, **60**  
 Etudiants: voir *Population étudiante*  
 EVAMAR **261-268**

### F

Filière spécialisée: voir *Enseignement* -  
 Formation continue 210, **227-233**, 248, 256  
 Formation professionnelle 14, **45-52**, 71-72, 77, 87, 90, 124, 135, 139-144, 156, 178, 194, 204-205, 219-220, 223, 226, 252, 269-271  
 - duale: voir *Apprentissage dual*  
 - à plein temps en école 19, 21, 45-50, **52**, 80, 84, 87, 156, 178-182, 184-185, 187-188, 190, 222-223, 225-226, 231, 252, 271

## G

Genre (garçons/filles, hommes/femmes) 45-51, 54-59, 62-63, 66, 107-109, 119, 124, 127, 140-145, 148-149, 151-152, 155, 161, 165, 168-169, 186, 189, 222, 224, 228-229, 231-232, 237, 240, 262-263, 265-266, 270-271, 273  
Gestion prévisionnelle des enseignants (GPE) **61, 63**, 67-68  
Grand Conseil 210, **243-250**

## H

Haute(s) école(s) 14, 54, 56, 59-**60**, 93  
Haute(s) école(s) spécialisée(s) 15, 62-63, 65-66, 77, 80, 84-85, 87, 157, 192-195, 270

## I

Informatique 229, 232, 252, **277-284**  
Institution de la petite enfance (IPE) 209, 212-213, 215-216

## L

Langue maternelle: voir *Première langue parlée*  
Législature **243-250**  
Lifelong Learning 227

## M

Mathématiques: voir *Compétences, Culture, MATHEVAL*  
MATHEVAL 16, **97-103**  
Maturité gymnasiale 55, 156, 178, 185-186, 188-189, 209, 220, 222-223, 225  
- nouvelle - 251, **261-268**  
Maturité professionnelle 185-186, 188-189, 192-193, 209, 220, 222-223, 225, 252, **269-276**  
- intra-CFC / intra-diplôme 273, **276**  
- post-CFC / post-diplôme 192, 270, 273, **276**  
Mouvement(s) migratoire(s) 13, 23-25, 26-**27**, 161, 213  
Mouvement(s) naturel(s) 13, 23, 25, 26-**27**  
Multinationales 13, 18, 30, 114, 135

## N

Naissances 13, 23-24, 26, 38, 116, 213  
Nationalité 13, 14, 16, 30-31, 33-34, 38-39, 41, 54, 58, 99-101, 113, 116-117, 119-121, 135-137, 209, 222, 237, 255  
Niveau de formation atteint 114, **139-146**  
Niveaux d'enseignement: voir *Classification CITE*

## O

Option  
- complémentaire 251, **262-263, 265-266**  
- spécifique 251, **262-267**  
Ordinateur: voir *Technologies de l'information et de la communication*  
Organisations internationales 13, 18, 30-31, 114, **133-138**

## P

Parcours scolaire 157, 161, 164-166, 175-176, 205, 255  
Pénurie en personnel: voir *Gestion prévisionnelle des enseignants*  
Personnel enseignant 15, **61-68**, 69-74, 77, 85, 87, 290  
Petite enfance 209, **211-218**  
PIB 78, 81-82, 125, 129, 131, 292  
PISA 16, 100, **105-112**, 252, 279, 282-**284**  
Population  
- active 113-114, 124, 144, **146**, 228-229, 231, **233**  
- étudiante 14, **53-60**  
- résidente 113-114, **115-122**, 127, 140-141, 143, 145, 185-186, 205, 213, 228, 231, 233, 293  
Postobligatoire: voir *Enseignement secondaire II*  
Première langue parlée 13, 14, 29, 31, 34, 36, **37-44**, 101, 109, 237, 255  
Prévisions: voir *Effectifs scolarisés*  
Projet d'école 251, **256**

## R

Redoublement 99, 101, 155, 160-161, 163-166, 173, 175, 179, 181, 184-185, 187-188, 204, 255  
Regroupements (A, B) 14, 39, 43-**44**, 155-156, 168-170, 172-176, 179-180  
Rénovation de l'enseignement primaire 160, 238, 246, 251, **253-259**  
Réorientation(s) 14, 19, 46-47, 155-157, 173, 175, 179, 181, 184-185, 187-188  
Revenu cantonal 15, 75-77, 79, 81-**82**, 91, 125, 128-129, 131, 292

## S

Salaire 15, 84-85, 141, 144, **146**  
Sentiment d'insécurité 149-150, 152  
Situation professionnelle 141, 144, 209, 221, 224  
Scolarisation  
- taux net(s) de - 19, 21, **22**, 204, 206, **208**, 213, 215, 217, **218**, 220  
Source(s) de financement 77, 80, 82, 83, 91-92, 95

## T

Technologies de l'information et de la communication (TIC) 252, **277-284**  
Transitions 155-157, **159-195**, 255  
Transition école-vie active 209, **219-226**  
Travail de maturité 251, **262-264, 267-268**  
Travailleurs frontaliers 125, 128, 131, 294

## U

Université 14, 16, 18, 20, **53-60**, 63-65, 71-72, 77, 80, 83-85, 87, **91-96**, 192, 194, 220-221, 224, 287

## V

Victimisation 149-150, 152  
Vieillesse  
- du personnel enseignant 63  
- de la population 113, **116-119**, 121  
Violence et incivilités 149-150, 152, 210, 238, 241, 245-246



## L'enseignement à Genève

### Ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation Edition 2005

Les indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) présentent une photographie ponctuelle du SGEF et de son contexte, des comparaisons dans le temps et des comparaisons intercantionales et internationales. Ils offrent ainsi un capital d'informations aux différents acteurs du système, aux professionnels de l'enseignement, à ceux en charge de sa gestion quotidienne, aux décideurs et aussi à tous ceux qui, de près ou de loin, sont concernés par la place et la qualité de l'éducation dans la cité, c'est-à-dire les familles, les citoyennes et les citoyens, les cercles économiques et les milieux culturels.

L'édition 2005 de *L'enseignement à Genève* se compose de cinq sections thématiques comprenant 35 indicateurs et près de 300 figures (tableaux, graphiques et cartes):  
A. Composantes de base du SGEF (13 indicateurs); B. Contexte du SGEF (5 indicateurs);  
C. Transitions des élèves pendant leur parcours scolaire (8 indicateurs); D. A la périphérie du SGEF (5 indicateurs); E. Innovations au sein du SGEF (4 indicateurs).